This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 837 140

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

STANFORD UNIVERSI
LIBRARIES
STACK
AUG 22 1977

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XIV. — 1re LIVRAISON

ROUEN
IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCC^r)
Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

1907

THE BOOKBINDING CO.
77 53 S
5355T 005 2 2310
QUALITY CONTROL MARK

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1906

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1906

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, G. de Beaurepaire, Chevreux, Coutan, Deglatigny, Garreta, Lefort, Le Verdier, Loriquet, Pelay, Ruel, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Brunon, Malicorne.

Le procès-verbal de la dernière séance du 15 décembre est, après lecture, adopté sans observation.

Bas-reliefs du portail Saint-Jean. — Par manière de pièces justificatives, M. Pelay en fait circuler deux lithographies : l'une est signée « H. Langlois, 1819 » ; l'autre a paru dans la *Normandie pittoresque* de Taylor et Nodier.

Le secrétaire obtient de M. le Président de placer

vertes se sont d'ailleurs produites le long de la voie romaine.

Maison natale de P. Corneille. — M. Pelay souhaiterait que la Commission exprimât son avis sur le rachat de cette maison, dont se préoccupe en sens divers le Comité du Centenaire. M. le Président rappelle qu'il y a un peu plus d'un siècle, ce projet a été appuyé par le préfet Beugnot, sur l'initiative du ministre Chaptal.

M. de Vesly se déclare adversaire convaincu de ce rachat, sur un ensemble de souvenirs qui remontent à 1860 environ. La construction fut par trop défigurée dans son ensemble pour mériter ce coûteux honneur.

M. Lefort voit les choses bien différemment. Les remaniements sont incontestables et fort nombreux. Mais, outre le puits, dont toute la famille Corneille a bu l'eau, et une ancienne cave, bien caractérisée, les plafonds sont restés les mêmes. Enfin, malgré le rescindement sur la rue, il ne lui semble pas prouvé que, dans son gros œuvre et jusque dans la distribution de quelques pièces, l'immeuble actuel n'est pas resté ce qu'était le domicile bourgeois de la fin du XVIe siècle.

M. Pelay ira plus loin. Le sol sur lequel les enfants Pierre, Antoine et Thomas Corneille ont joué, et qu'a foulé tant d'années cette famille qui est bien l'une des plus renommées de notre cité, ce sol mérite à lui seul d'être arraché, même au prix d'un lourd sacrifice, à toutes les vicissitudes qui déforment l'antique aspect de nos rues. Ne fussions-nous donc qu'en présence de l'unique emplacement du logis Corneille, que son rachat mériterait encore d'être appuyé.

Le secrétaire pense que l'occasion ne s'en représen-

Correspondance imprimée. — Elle se classe comme il suit : *Epigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, fasc. 6, Arras, 1904, in-4° ; — *Mémoires et Documents de la Société Savoisienne XLIII.* Chambéry, 1905 ; — Item, *Mettensia*, IV ; Société des Antiquaires de France; Paris, 1905 ; — *Revue de l'Avranchin*, 1905, 7 et 8 ; Avranches, 1906 ; — *Bulletin Archéol. du Comité*, 1905, 2 ; — Item *Historique et Philologique*, 1904, 3 et 4 (une livr.) ; — *Bulletin de la Soc. polymathique du Morbihan*, Mémoires 1 et 2 ; — *Bulletin de la Soc... de l'Orléanais*, n° 182 ; — *Bulletin de la Commission... du Pas-de-Calais*, II, 5, 6 ; III, 3, 4 ; — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1905, fasc. 3 ; — *Bull. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, XI, XII et XIV ; 1 livr. ; — *Bull. de la Soc. de Semur*, XXXIII, 1904 ; — *Bull. de la Soc. Dunoise*, 144 ; — *Bull. de la Soc... de Gand*, 13e et 14e années ; 3 livr. ; — Extraits du *Smithsonian Report*, 1905 ; nos 1630-1642.

Antiquités diverses. — M. le Président place sous les yeux de la Commission un nouvel envoi de M. Vaussier. Outre une hachette en pierre polie, il comprend une grande brique romaine (0,36 × 0,26 0,035) et un beau pavé hexagone en mosaïque, mesurant 0,30 de diamètre. La forme hexagonale pourrait peut-être faire douter de sa fabrication romaine ; mais on rappelle que la céramique ancienne a parfois été adaptée aux aménagements postérieurs.

Après la séance, M. Vaussier a expliqué de vive voix qu'il ne doutait pas que ces objets appartinssent à l'époque romaine, comme divers fragments de mosaïque qu'il a précédemment rencontrés. Ces décou-

vertes se sont d'ailleurs produites le long de la voie romaine.

Maison natale de P. Corneille. — M. Pelay souhaiterait que la Commission exprimât son avis sur le rachat de cette maison, dont se préoccupe en sens divers le Comité du Centenaire. M. le Président rappelle qu'il y a un peu plus d'un siècle, ce projet a été appuyé par le préfet Beugnot, sur l'initiative du ministre Chaptal.

M. de Vesly se déclare adversaire convaincu de ce rachat, sur un ensemble de souvenirs qui remontent à 1860 environ. La construction fut par trop défigurée dans son ensemble pour mériter ce coûteux honneur.

M. Lefort voit les choses bien différemment. Les remaniements sont incontestables et fort nombreux. Mais, outre le puits, dont toute la famille Corneille a bu l'eau, et une ancienne cave, bien caractérisée, les plafonds sont restés les mêmes. Enfin, malgré le rescindement sur la rue, il ne lui semble pas prouvé que, dans son gros œuvre et jusque dans la distribution de quelques pièces, l'immeuble actuel n'est pas resté ce qu'était le domicile bourgeois de la fin du XVIe siècle.

M. Pelay ira plus loin. Le sol sur lequel les enfants Pierre, Antoine et Thomas Corneille ont joué, et qu'a foulé tant d'années cette famille qui est bien l'une des plus renommées de notre cité, ce sol mérite à lui seul d'être arraché, même au prix d'un lourd sacrifice, à toutes les vicissitudes qui déforment l'antique aspect de nos rues. Ne fussions-nous donc qu'en présence de l'unique emplacement du logis Corneille, que son rachat mériterait encore d'être appuyé.

Le secrétaire pense que l'occasion ne s'en représen-

tera point et que l'initiative locale ne peut manquer d'être approuvée par le Comité parisien.

D'après la tendance actuelle des idées et les mesures de préservation qui ont été prises dans les pays les plus divers, les étrangers jugeraient sévèrement notre négligence à l'égard de ces vénérables souvenirs, ce qui deviendrait pour la ville de Rouen une véritable honte. M. Lefort estime donc qu'il y aurait lieu de faire appel, spécialement pour le rachat, aux souscriptions qui vont s'organiser dans toute la France à l'occasion du centenaire.

La discussion ainsi approfondie, M. le Président, tout en réservant les conclusions techniques à formuler à la suite de l'examen de la maison qui va être fait par plusieurs de nos collègues après la séance, propose à la Commission d'émettre un vœu favorable au rachat. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Médaillon de Corneille. — M. Deglatigny signale au Musée départemental les premières épreuves du médaillon de P. Corneille, exécuté par Depaulis.

Monnaies. — Le même dépôt vient de recevoir deux monnaies, que M. le docteur Le Plé a trouvées au manoir de Bihorel et qu'il a offertes au Musée par l'intermédiaire de M. Garreta. Elles sont assez modernes et ne doivent pas, conséquemment, être rares. Mais la bienveillance des donateurs est toujours à encourager.

M. le Président lit les deux pièces suivantes : sur l'hôtel d'Etancourt et sur la chapelle Saint-Nicolas, à la cathédrale. Il rappelle qu'en appropriant cette chapelle, le chanoine Sauvage en retira une peinture où on avait rapproché un quai de Rouen et un port de

Paris voisin du Châtelet. Il serait intéressant de retrouver ce morceau peu artistique, mais sur lequel M. Sauvage, d'une curiosité archéologique toujours en éveil, avait appelé l'attention. Mais il y a déjà au moins treize ans de cela, et ces derniers vestiges de la corporation des mariniers ont pu changer plusieurs fois de gîte. L'abbé Tougard promet de tenter une petite enquête auprès du clergé et des employés de la cathédrale.

NOTE SUR L'HÔTEL D'ÉTANCOURT

L'hôtel dit d'Etancourt, n° 73 rue de la Grosse-Horloge, en face de la rue Thouret, se recommande à l'attention des archéologues et des artistes par les statues qui en décorent la cour. Il mérite encore d'être connu, à raison des souvenirs qui s'y rattachent; à raison notamment du séjour qu'y firent, en 1461, le comte de Charolais, plus tard duc de Bourgogne, dit Charles-le-Téméraire ; et, l'année suivante, Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI, roi d'Angleterre, l'héroïne de la guerre des Deux-Roses, lorsque cette princesse vint à Rouen solliciter le secours de Louis XI (1).

Cet hôtel, autrefois à l'enseigne du *Lion d'or* (2), et cer-

(1) Voir les notes que j'ai publiées sur six voyages de Louis XI à Rouen (*Précis de l'Académie de Rouen*, 1856-57).

(2) L'enseigne du *Lion d'or* était commune à Rouen comme partout : « Enseigne du *Lion d'or*, par. S. Maclou, près la porte Jean-le-Queu (plus tard Jean le Cœur), *intersignum Leonis aurei juxta portam Joh. Le Queu in parr. S. Macuti*, 1437. Amendes de l'archevêché. — Le *Lion d'or*, hôtel situé parr. S. Gervais, donné à fieffe par les religieux de Fécamp, 1449, 1451 ; cité 1409, 1428, 1464, 1527, 1570 (F. de Fécamp). — Le *Lion d'or*, hôtellerie au Vieux-Marché, 1589, Compte de la fabrique

tainement l'un des plus considérables de la ville, changea plusieurs fois de propriétaires. Voici ceux dont les noms nous sont révélés par les actes du tabellionage pour le xve siècle (1) : « Guillaume Desbruières, bourgeois de Rouen : le 19 janvier 1444 (n. s.), il bailla à héritage, pour 120 l. t. de rente par an, à honorable homme et sage sire Jean de Saintyon..., l'hostel et tènement nommé le *Léon d'or*, où il avoit plusieurs maisons, estages, louages et édiffices, court, gardin, cellier, assis ès paroisses de Notre-Dame-de-la-Ronde et Saint-Pierre-du-Chastel, d'un bout, par devant, au pavement de la rue de la Courvoiserie (2), droit devant l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde (3), d'autre bout, par derrière au pavement de la rue aux Oues. »

Après Jean de Saintyon vient honorable homme et sage Macé De Launoy, receveur général de Normandie. Celui-ci vend pour 800 écus l'hôtel du *Lion d'Or*, à noble homme Monsr Jehan Le Boursier, chevalier, sieur d'Esternay, conseiller chambellan du Roi et général de France, lequel le donna d'abord en pur et loyal don à damoiselle Jeanne Picart, femme de Regnaud de Villeneuve, écuyer, conseiller en cour laie, à tenir par ladite damoiselle sa vie durant, et le vendit ensuite en toute propriété, le 19 juin 1461, après la mort de ladite Jeanne, audit Regnaud de Villeneuve, pour la somme de 1.200 l. C'est ainsi que cet avocat est cité comme propriétaire du *Lion d'or*, à l'époque

S.-Cande-le-Jeune. — L'hôtel d'où partait le messager de Pont-Audemer, 1745, *Flambeau astronomique*.

(1) En 1383, cet hôtel appartenait à Jean de Bucy. Jean Havart, procureur général de l'archevêché, donne à la fabrique de la Cathédrale un manoir qu'il avait fait construire, paroisse Saint-Pierre-du-Chastel, entre l'hôtel Jean de Bucy, à l'enseigne du *Lion d'or*, etc., fête de Conception Notre-Dame 1383. (Cartul. de la Cathédrale, n° 8, f° 108.)

(2) La rue de la Corvoiserie est la rue de la Grosse-Horloge.

(3) Cette église occupait l'emplacement de la rue Thouret.

où Marguerite d'Anjou vint y loger avec sa suite et y reçut la députation et les présents du Conseil municipal de Rouen.

D'Esternay s'était attaché au frère de Louis XI, le duc de Berry, en faveur de qui fut rétabli le duché de Normandie, duché qui eut, comme on sait, une très courte durée (1).

Créature du duc de Berry, le malheureux d'Esternay était naturellement désigné à la vengeance de Louis XI. Il fut arrêté à Pont-Saint-Pierre, mené à Louviers et noyé dans la rivière d'Eure, le dernier jour de décembre 1465 (2).

(1) Note de M. Mandrot : « Jean Le Boursier, chevalier, sieur d'Esternay, était fils d'Alexandre, receveur général des Aides, et de Colette la Portière. Elu, sur le fait des Aides en Saintonge (1426), général des finances de Normandie (1550), il fut remplacé, à l'avènement de Louis XI, par Jean Arnolfin. Charles de France lui avait confié les fonctions de général de ses finances ». *Chronique scandaleuse*, t. I, p. 145. Un acte du tabell. de Rouen du 19 juin 1462 (n. s.) lui donne les titres de chambellan du Roi et de général de France.

(2) « En ce temps le seigneur d'Esternay, qui estoit général de Normandie, qui s'en estoit parti hors de la ville de Rouen pour la doubte et fureur du roy et à ce qu'il ne feust pris, fut rencontré en habit de cordelier de l'Observance par aucunes gens de guerre de la compaignie du grant maistre au Pont-Saint-Pierre, qui est à quatre lieues de Rouen, et avoit avecques lui ung Augustin, lesquelz, après qu'ilz orent esté saiziz, furent cerchez par les ditz gens de guerre, et trouverent sur eulx plusieurs bagues et or monnayé content qu'ilz prendrent et saisirent..... En ce mesme jour (dernier déc. 1465, jour auquel Louviers se rendit au roi), fut mené par les dittes gens du grant maistre d'ostel ledit seigneur d'Esternay, qui aussi en cellui jour fut noyé en la rivière d'Ure et ledit Augustin avecques lui par les gens du prevost des mareschaulx. Et puis fut le corps dudit d'Esternay retiré hors de la dicte riviere et mis en terre en l'église N.-D. de Louviers où ilec fut fait son service. » M. Mandrot, *Chronique scandaleuse*, t. I, pp. 145, 146, 149.

L'*Histoire de Rouen*, édit. de 1738, t. IIe, 3e partie, p. 87, rappelle que d'Esternay avait fait rétablir à ses frais les *degrés* de pierre qui conduisaient à l'abbaye de Sainte-Catherine, *degrés* qu'avait fait construire, en 1312, le fameux Enguerrand de Marigny, comme lui disgracié et exécuté, après une éclatante faveur.

NOTE SUR LA CHAPELLE SAINT-NICOLAS EN LA CATHÉDRALE DE ROUEN

Il y a quelques années, en restaurant dans la Cathédrale de Rouen la chapelle de saint Nicolas, on retrouva, sous un lambris à moitié pourri et qu'il fallut faire disparaître, un tableau sur bois d'une grande longueur, représentant le cours de la Seine, où étaient figurés, autant qu'il m'en souvient, quelques bateaux et qu'un pont terminait de chaque côté. La peinture était grossière et d'ailleurs tout à fait détériorée, sans doute par le fait de l'humidité. En ces deux ponts il était aisé de reconnaître les points qui marquaient les limites entre lesquelles exerçaient leur profession les bateliers et voituriers par eau de la ville de Rouen; d'un côté, le pont de Rouen; d'autre côté, un pont de Paris avoisinant la tour de Nesle.

Cette chapelle, en effet, était celle où nos bateliers avaient établi leur confrérie sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Nicolas, de saint Clément et de sainte Barbe.

Je ne saurais dire ce qu'est devenue cette peinture, sur l'intérêt de laquelle M. Sauvage, alors intendant de la Cathédrale, m'avait fait l'honneur de me consulter. Comme ce savant abbé avait le sens archéologique très développé et que les destructions inutiles devaient lui répugner, j'hésite à croire que, malgré le délabrement des panneaux en question, il ne les ait pas mis en quelque coin en attendant qu'on pût en tirer parti. Peut-être y aura-t-il lieu de faire quelque recherche à ce sujet.

Le peu de renseignements que l'on possède sur l'asso-ciation des bateliers de Rouen, m'engage, Messieurs et chers Confrères, à vous soumettre deux documents qui la concernent. Le premier faisait partie autrefois du fonds de la Vicomté de l'Eau de Rouen, quand les papiers de cette juridiction gisaient sous les combles du Palais de Justice. Je n'ai point eu le temps de vérifier s'il a échappé à la destruction dont il était menacé dans ce local, peuplé de rats et de souris, et s'il se retrouve dans une des liasses que j'ai fait rentrer aux Archives départementales. L'autre document, plus ancien, faisait partie des Archives du Par lement, et il est vraisemblable qu'il a été conservé.

Voici le premier de ces documents :

« Nous soussignés marchands et voituriers par la rivière de Seine de ceste ville de Rouen, nous avons promis à Messieurs les négociants de cette ville et de celle de Paris stipulés par... de disposer la charge de nos bateaux qu'ils feront charger et partir de telle sorte qu'il leur resteront toujours 4 pouces du plat bord hors de l'eau par le milieu du bateau pendant le temps d'hiver et que la rivière sera navigable, et ce pour éviter aux surprises des mauvais temps et aux naufrages. S'il arrive qu'aucun de nous dits voituriers contrevienne, nous nous soumettrons, chacun pour notre fait, de payer 300 livres pour les pauvres, ès mains de Messieurs les administrateurs des deux hôpitaux (l'Hôtel-Dieu de la Madeleine et l'Hôpital Général dit le Bureau des Pauvres valides), moitié à l'un, moitié à l'autre sans aucun pourvoy ». S'il arrive qu'aucun desdits bateaux soit surchargé en arrivant au Pont-de-l'Arche, 100 l. pour les pauvres de Pont-de-l'Arche. Les dits voituriers s'obligent à faire charger les marchandises sans choix de qualité. Il sera permis à Messieurs les négociants de visiter ou faire visiter par qui bon leur semblera les bateaux avant leur départ et en mesurer le bord. « La visite faite, on n'y pourra charger ; au moyen de quoy Messieurs les marchands ci-dessus nommés auront la bonté de nous accor

der de faire charger nos bateaux les uns après les autres, savoir d'une eau de 6 pieds un bateau seulement, et d'une eau depuis 3 pieds jusqu'à 5 au plus, un bateau et une alège pour toutes choses, et nous chargerons dans l'ordre qui suit : Mathurin Paturel l'aisné, premier (14 noms à la suite). Si Messieurs les commissaires ordonnent de faire quelques jours nommez, ils seront faits incessamment pour le compte de nous tous sans que cela puisse interrompre le run de celui qui devra charger ; et pour le prix des voitures nous nous soumettons d'agréer ceux que règleront Messieurs les marchands ». Rouen 20 décembre 1688.

Second document. 13 septembre 1565. — Requête présentée à la Chambre des Vacations par Richart Des Arpens, François Amette, Guillebert Fessart, Jehan Primoult, Augustin Fauvel, Loys Geffroy, Jacques Dieppedalle et Jacques De la Ville, pour eux et les autres bateliers et voituriers par eau de la rivière de Seine :

« De tout temps, en icelle rivière, conduisans leurs bateaux tant à Paris que à la rivière d'Aise (Oise) et autres rivières, ils avoient accoustumé estre soulagez du peuple et de tel nombre qu'ils vouloient appeler pour ayder ou haller et tirer leurs bateaux aux ponts et pertuis de Martot, Pont-de-l'Arche, Poses, Vernon et autres lieux, donnoient un liart à chacun homme, 1 double à chacune femme. Mais depuis quelque temps en ça les habitans et circonvoisins, contrevenans à la coustume, exigent par force 12 deniers pour homme, s'assemblent et amassent ung nombre effréné pour tirer et haller les bateaux, et réclament 12 d. pour chacun et 40 s. pour l'église de Pont-de-l'Arche ». Par suite de ces exigences et d'actes de violence, il arrivait que les vaisseaux demeuraient abandonnés parmi les eaux. Les conseillers du Parlement ordonnent que, par le lieutenant du bailli de Rouen à Pont-de-l'Arche, « il sera procédé à une information sur les faits allegués ; qu'il demeurerait à l'option des bateliers de faire

tirer et haller leurs bateaux par chevaux et par hommes en tel nombre et de tel âge et sexe qu'ils voudront, en payant 6 d. pour homme et 4 d. pour femme ou fille ».

Inscription obituaire. — En recherchant les inscriptions qui ont été recueillies dans la collection départementale, M. de Vesly a trouvé une plaque de fondation dont la lecture présentait certaines difficultés par suite de lettres effacées dans la partie supérieure.

Grâce aux concours de MM. Ch. de Beaurepaire et Chevreux, archiviste du département, la lecture de cette inscription a pu être faite et complétée ainsi :.

D. O. M.
HONTE FEME MARTHE MAV
CONDVIT VEFVE DE FEV ANDRE ROVEN
VIVANT BOVRGS DE CESTE VILLE DE ROVEN MEUE DE DEVOTION
ENVERS DIEV ET LA GLORIEVSE VIERGE MARIE
PERPETVITE IL FASE DI PIERRE EN CETTE
CHAPELLE DE PILLA DEVBSOVBZ L'INVOCATION D
GLORIEVX ARCHANGE ST MICHEL DANS CE CIME
TIERE VNE BASSE MESSE SVIVANT L'OFFICE DV IOR
TOVS LES DIMENCHES DE L'ANNEE A VNZE HEV
RES EN ESTE ET A VNZE HEVRES ET DEMIE EN
HIVER ET LE IOVR DES TRESPASSEZ, ENSEMBLE
LES DEVX IOVRS CONSECVTIFS VNE BASSE MESSE
DE REQVIEM A DONNE AV TRESOR DE LA PARROE
DE ST MACLOV DE ROVEN LA SO/E DE MIL LIVRES
TOVRNOIS EN VNE PART ET DEVX CENTS LIVRES EN
AVLTRE POVR AIDER A LA DECORATION DE CESTE
CHAPPELLE AVEC LIMAGE DV DIT ST MICHEL QV'
ELLE A AVSSY DONNEE LE TOVT AVX CHARGES
ET CONDITIONS PORTEES AV CONTRACT
DE CE PASSE AV TABELLIONNAGE DE ROVEN
LE III OCTOBRE — 1655
PRIEZ DIEV POVR ELLE.

La pierre sur laquelle est tracée cette inscription mesure o m. 50 de largeur sur o m. 60 de hauteur ; elle était brisée en trois morceaux qui ont été rassemblés et est aujourd'hui placée au-dessous du buste d'A. Pottier, dans le musée des antiquités.

La fondation relatée figure aux Archives départementales, G. 7059.

Estampages. — Le récolement général des collections du Musée départemental, auquel M. de Vesly se livre avec grand soin, a remis en lumière des calques d'inscriptions ou de dessins d'un véritable intérêt. Notre confrère en fait circuler quelques échantillons et rédige pour le bulletin un petit mémoire d'ensemble. Plusieurs membres insistent sur la scrupuleuse collation qui doit assurer l'exactitude des textes.

INSCRIPTIONS SUR DE VIEILLES MAISONS DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

M. Léon de Vesly donne lecture de l'étude qu'il a faite des inscriptions relevées sur les vieilles maisons de notre département. Cette notice est destinée au prochain Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne et peut se résumer ainsi :

L'auteur ne veut pas recommencer le chapitre si bien établi par E. de la Quérière dans son ouvrage sur les maisons de Rouen, ni les citations données par l'abbé Cochet dans le *Répertoire archéologique*. Il se propose seulement de mentionner les inscriptions qu'il a recueillies et de compléter ce que ces savants ont omis.

L'usage des inscriptions dites « portières » paraît un usage importé par les croisades. MM. Ch. Garnier, de Vogué et de nombreux auteurs citent leur usage à Pompéi et chez les Byzantins.

L'emploi du bois dans les constructions en facilita beaucoup l'adoption. Les poutres-maîtresses (architraves) offraient de longues surfaces faciles à graver et les lettres employées étaient un moyen de décoration.

Les inscriptions du XIVe et du XVe siècle sont très rares par suite de la démolition des logis qui les montraient. Cependant, dans la Seine-Inférieure, on en citait encore quelques-unes, il y a peu d'années, et notamment celle écrite sur le presbytère de Manneville-la-Goupil et sur la porte du château d'Imbleville.

Au XVIe siècle, les inscriptions relevées sur les logis sont encore nombreuses et l'étude permet de constater que leur emploi alla en diminuant de siècle en siècle : d'abord, par la substitution de la pierre ou de la brique au bois ; ensuite, par l'adoption des armoiries et des chiffres. C'est plutôt ce dernier usage qui remplaça les inscriptions. Cependant on remarque, à Boos, les premiers mots du *Pater* et de l'*Ave*, ainsi que le monogramme du Christ, dessinés avec des briques de couleur sur le mur de la résidence des pieuses filles de Saint-Amand (XVIe siècle). Dans un manoir, à Ernemont-sur-Buchy, le même système a été employé dans une inscription portant, avec la date de 1597, l'exclamation : VIVE LE ROI HENRI IIII.

M. de Vesly a également observé que les inscriptions usitées dans notre Normandie sont généralement des devises, des invocations, des préceptes, maximes ou sentences, ou encore des versets de psaumes. Chez nous, on ne fait guère d'emprunts aux auteurs païens et les inscriptions sont, on peut le dire, toujours religieuses et chrétiennes. On observe de plus qu'elles sont écrites en latin au commencement du XVIe siècle et que cet usage cesse vers 1560 environ.

Les caractères employés ne peuvent suffire pour dater cette épigraphie spéciale, car ils sont quelquefois gothiques quand déjà l'usage avait prévalu des capitales romaines. Ce fait n'a rien qui puisse surprendre, puisque les inscrip-

tions du tombeau des d'Amboise sont tracées en lettres antiques, tandis que celles du mausolée de Brézé, postérieur de vingt-cinq années, sont en caractères gothiques.

Après ces remarques diverses, M. de Vesly cite d'abord les inscriptions données imparfaitement jusqu'ici et qui doivent être complétées (1) ainsi :

1° *A Neufchâtel-en-Bray.* — Une maison de la rue Denoyelle, construite vers 1550, porte, sur la poutre principale, l'inscription : NISI DOMIN ? ÆDIFICAV[ER]IT DOMV/ IN VANV/ LABORAVERV/T QVI EDIFICANT EAM (2).

Ps. CXXVI, v. 1er.

C'est la même pensée qui se retrouve écrite en quatre vers sur le porche du manoir d'Alincourt (Lillebonne) :

SI LE TOVT PVISSANT
N'ETABLIT LA MAISON
L'HOMME Y TRAVAILLANT
SE PENE OVTRE RAISON

et qui a été souvent employée ainsi que le texte PAX HVIC DOMVI, tiré de l'évangile de saint Luc, sur de nombreuses maisons du nord-est de la France.

2° *A Saint-Valery-en-Caux.* — Sur la maison dite de Henri IV (parce que le bon roi y aurait logé) et située Quai d'Aval, au-dessus de la porte se trouve une inscription qui a été incomplètement reproduite. La voici rétablie :

L'AN MIL V CENS XXX[X] CESTE MESON FVT FAICTE P. GVILLE/ LADIRÉ [A Q. DIEV DONE BONE VIE (3)].

Pour les inscriptions qui n'ont encore jamais été publiées

(1) Les lettres entre crochets indiquent les rectifications ou les compléments à faire.

(2) L'abbé COCHET, *Répert. arch.*, p. 249.

(3) *Ibid.*, p. 537.

» Je viens vous demander si, dans les paroisses q vous avez desservies, vous avez observé de tels orn ments. »

Personne ne demande la parole et, à trois heures demie, la séance est levée pour procéder à la visite la maison de Corneille.

A. Tougard.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1906

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. G. de Beaurepaire, Chevreux, Coutan, Garreta, Loriquet, Pelay, Ruel, de la Sęrre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Deglatigny, Malicorne.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après la suppression d'un mot sur la remarque de M. Ruel.

Correspondance imprimée. — Elle se classe ainsi : *Mémoires de la Soc. acad... de l'Aube*, LXIX, 1905; in-8°; — *Mémoires de la Soc. d'Agriculture... d'Orléans*, 1905, 2; — *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, XLIV, 1905; *Bulletin* item, 1905, 3 et 4, une livr.; — *Bulletin histor. et philol. du Comité*, 1905, 1-2, une livr.; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, n° 216; — *Bulletin de la Soc. des Amis des Sciences nat. de Rouen*, 1904; — *Bull. de la Soc... de Langres*, n° 74; — *Bull. de la Soc... de Soissons*, XI, 1901-1902; — *Bull. de la Soc. des Antiq...* 1905, 3; — *Bull. de la Soc. Dunoise*, n° 145; — *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1905, 4; — *Bull. de la Soc... de l'Orne*, XXV, 1; — *Bull. de la Soc. archéol. du midi de la France*, 34 et 35; Toulouse, gr. in-8°; — *Bull. de la Soc. d'Émul. d'Abbeville*, 1903, 1904 et 1905; — *Mémoires*, item, XXI; — *Table générale*, item, 1797-

1904; — *Bulletin de la Soc... de Gand*, XIV, 2, 3; — *Revue cathol. de Normandie*, mars 1906.

Deux circulaires font connaître le règlement et le programme du second Congrès des Sociétés normandes qui doit se tenir à Lisieux du 22 au 24 juillet prochain. M. Pelay, qui se propose d'y assister, pourra représenter la Commission.

Exposition cornélienne. — M. le Président espère que les membres de la Commission pourront utilement concourir à rendre aussi intéressante que possible cette réunion de souvenirs relatifs au grand poète, à ses œuvres ou à sa famille.

A ce propos, M. Chevreux appelle l'attention sur un article publié ces jours-ci par *le Temps*, où M. Claretie donne à penser qu'il ne reste rien de la maison natale de Corneille. Il importerait d'autant plus de ne pas laisser cette opinion s'accréditer qu'elle a été formellement contredite par l'excellent rapport de M. Lefort, après la visite de cette maison. Le secrétaire se propose d'attirer sur ce point, aussitôt que possible, l'attention de M. Christophe Allard, le très zélé président du Comité du Centenaire.

Bulletin. — M. le Président distribue les procès-verbaux de l'année 1905 qui terminent le tome XIII de nos *Bulletins* et renferment les trois tables ordinaires. L'abbé Tougard y signale comme une petite curiosité la note du *Répertoire archéologique* réimprimée à la page 376. Cette note n'appartient pas à l'abbé Cochet. Elle a été rédigée par Alfred Darcel qui l'a ajoutée tout entière de sa main sur la copie envoyée à l'Imprimerie nationale. La composition typographique y fut exécutée pendant le siège de Paris.

Chapelle Saint-Nicolas. — Au sujet des peintures de cette chapelle que vient de citer le procès-verbal de la dernière séance, M. le chanoine Lesourd a pu seul fournir quelques renseignements. Il ignore ce que sont devenues les peintures elles-mêmes; mais il se souvient que l'abbé Sauvage les avait signalées au musée Carnavalet. Notre confrère M. de la Serre n'a pu recueillir, à l'Hôtel même, aucun renseignement à leur sujet.

Trois lettres (mai et juin 1889) de Jules Cousin, conservateur du Musée Carnavalet, qui se sont retrouvées dans les papiers de l'abbé Sauvage, nous font connaître au sujet de cette peinture quelques particularités intéressantes :

« Nous accepterions avec reconnaissance le don du tableau de M. l'abbé Sauvage. Quelque dégradée que soit cette peinture, elle est curieuse et d'une bonne époque, puisqu'on y voit encore au premier plan les ruines du pont de bois emporté vers 1655 (2 mai) ».

L'envoi fut fait le mois suivant; mais le 29, J. Cousin récrit : « Il n'y a absolument rien à faire de cette malheureuse peinture, dont les panneaux se pulvérisent sous les doigts. Notre restaurateur y renonce formellement; et nous ne pouvons que lui fabriquer une boîte, dans laquelle on fixera les planches telles quelles, à l'état de jeu de patience.

» Mais il nous en manque une des plus intéressantes et qui doit certainement exister, car elle se trouve dans la partie du plancher la moins endommagée. C'est une feuille du bas à peu près au milieu contenant une portion du pont de bois et de la maison du pilote.

» C'est précisément ce profil du pont marchand, au premier plan, qui constitue l'intérêt du document.

Nous avons de nombreuses vues de Paris, peintes et gravées, prises en amont de ce pont, et aucune en aval. Dans celles qui comportent la vue du pont de bois, il paraît à l'horizon tout petit et sans aucun détail perceptible. Seule l'estampe de Silvestre, de 1657, le représente tout en débâcle après sa chûte. Nous attacherions donc beaucoup de prix à la restitution de cette planche égarée.

» Nous ne pourrons pas exposer dans le Musée ces débris irréparables; mais nous les conserverons à la disposition des travailleurs, qui pourront encore y glaner quelques renseignements utiles ».

La partie rouennaise de cette curieuse peinture a dû ne pas quitter notre ville. Mais étant donné les explications de J. Cousin, il n'y a aucun espoir de la retrouver aujourd'hui.

M. de Vesly obtient la parole pour diverses communications relatives au Musée départemental. Il les résumées comme il suit :

Le Conservateur du Musée départemental des Antiquités est heureux d'annoncer qu'il a reçu en don, de son ancien professeur, M. Léon Heuzey, membre de l'Institut, six vantaux ornés de verrières de la fin du xve siècle et ayant appartenu à la collection de feu M. Gustave Heuzey, frère du donateur. Ces vitraux proviennent d'anciennes églises de Rouen.

Ils représentent : 1° quatre grandes figures, peintes en camaïeu, et qui sont celles de Saint-Jean-Baptiste, de l'apôtre Saint Jean, de saint Nicolas et de Sainte Madeleine ; 2° deux scènes empruntées à l'ancien Testament : l'une, représente Salomon sur son trône; l'autre, Judith quittant la tente d'Holopherne. Ces deux dernières ver-

rières sont polychromes et d'un travail inférieur aux vitraux en camaïeu.

M. de Vesly a reçu des ordres de M. le Préfet pour que les vitraux offerts par M. Heuzey soient immédiatement mis en place, et aujourd'hui ils décorent une des baies du cloître sud du Musée des Antiquités. Cette galerie, qui prendra le nom de Pierre Corneille ou du Vieux-Rouen, est celle qu'occupaient jadis les collections de faïences offertes par M. l'abbé Colas. L'installation en est à peu près achevée, et M. de Vesly invite ses collègues de la Commission à vouloir bien venir la visiter.

Le Conservateur a également reçu d'autres dons, et parmi ceux-ci, une petite statuette en bronze, offerte par Mme la générale Jourdy.

C'est une figurine de « *Discobole* », qui mesure $0^{m}09$ de hauteur. L'athlète est représenté debout, le bras droit étendu prêt à lancer le disque, le gauche replié, la main appuyée sur la hanche et paraissant retenir un morceau d'étoffe qui tombe le long de la cuisse gauche sans cacher la nudité. Toute la partie inférieure de l'abdomen et les cuisses ont beaucoup souffert, ce qui en rend la description difficile. Cependant cette figurine diffère des reproductions du Discobole de Myron et de Nancydès ; c'est une statuette appartenant à l'art romain de la basse époque.

M. de Vesly présente ensuite aux membres de la Commission une belle épée d'origine espagnole, aujourd'hui possédée par M. le lieutenant Baunard, du 74e régiment d'infanterie, en garnison à Rouen.

L'arme mesure $1^{m}06$ du pommeau à la pointe et est engagée dans un fourreau de bois qui a dû être recouvert de velours. La lame a $0^{m}845$ de longueur; elle est triangulaire sur $0^{m}62$ et présente un méplat de $0^{m}225$ sur $0^{m}055$ dans sa plus grande largeur vers la garde. Ce méplat est réservé à une gravure au trait qui représente sur les deux faces un combat naval.

Bedeaux est tenu, par decret du Doyen, d'assembler les Maistres de leurs Facultés, et se trouver en leurs assemblées avec habit honneste, sçavoir, la robbe et les bastons d'argent; excepté que les Bedeaux de la Faculté de Théologie, à cause de la saincteté de la science (qui est celle de Dieu) qui a tousiours en singulière recommendation l'humilité héroïque, avec la pauvreté en ce monde, portent des verges ou baguettes de bois ».

En conservant et en plaçant convenablement ces deux inscriptions, à l'époque de la reconstruction de l'église de Sassetot, le curé de cette paroisse a donné un bon exemple, qui n'est malheureusement que rarement suivi, au grand préjudice de l'histoire locale, et, on peut le dire aussi, au mépris des engagements pris, à l'origine, entre les fabriques et leurs bienfaiteurs.

CONTRAT RELATIF A LA THÉRIAQUE

Il n'est point de pharmacie où l'on ne remarque un bocal consacré à la thériaque : c'est un hommage à la vénérable antiquité.

Peu de médicaments, il faut le dire, exigent autant de soins dans la préparation; peu ont joui d'une célébrité plus éclatante.

L'*Antidotarium Bononiense a Collegio medicorum novissime restitutum*, dans l'année du jubilé 1750, dédié au pape Benoît XIV, offert en grande pompe à ce savant pontife, consacre ses premières pages à la thériaque d'*Andromachus*, dont la composition n'exigeait pas moins de 73 substances et devait se faire avec solennité par la Société des pharmaciens de Bologne, devant tout le collège de médecins assemblé, personne ne pouvant, en son particulier, s'en permettre la fabrication : *Privatim Theriacam componere nemini jus esto.* L'*Antidotarium Bononiense*, à la page 7, donne la recette d'une thériaque

fabrique de cette église pour la fondation d'une haute messe à célébrer les mercredis de chaque semaine, 9 mai 1655 ». On note que Lenganay mourut le 5 des calendes de juillet 1658.

L'autre inscription, plus ancienne et plus intéressante, est ainsi conçue :

« Les parroissiens et trésoriers de la fabrique de cette église de Sassetot sont tenus de faire dire et célébrer sur l'autel de la chapelle Saint Jehan ou autre, s'il estoit empéché, perpétuellement, chacun vendredi de l'année, une messe de *Requiem*, et à la fin *De profondis*, *Deus qui inter apostolicos*, *Deus qui nos patrem et matrem*, *Fidelium*, et les autres oraisons acostumées à l'intention de Me Jehan Tauvel, presbtre natif d'icelle parroisse, curé de St-Ouen, près Paris (1) et grand bedeau de la très sacrée faculté de théologie en l'université de Paris, cliquée à une ou deux cloches, moiennant certaine somme de deniers qu'il a laissés aux Trésoriers et paroissiens et par eux emploiés au profit de la dite église, comme apert par lettres faictes et passées par devant deux tabellions royaulx, estans au coffre et Trésor d'icelle eglise. Priez Dieu pour lui ».

L'inscription est sans date, en caractères gothiques gravés sur une pierre blanche qui mesure 0m 50 sur 0m 50.

La fonction de grand bedeau de la Faculté de théologie était plus relevée que nous serions tentés de le croire. Dubreuil en parle en ces termes, en ses *Antiquités de Paris* (Supplément, page 19) :

« Chacune de ces trois facultez (de Théologie, de Droit canon et de Médecine) qu'ils appellent supérieures, a deux serviteurs gagez sur les estudians de la faculté, qui sont appelez Bedeaux de la mesme, l'un desquels est nommé le Grand, qui prend de plus grands gages et émoluments, pource que c'est luy qui reçoit les revenus de la dite Faculté, et les bourses des Estudians : et chacun de ces

(1) Saint-Ouen-sur-Seine, canton de Saint-Denis (Seine).

Bedeaux est tenu, par decret du Doyen, d'assembler les Maistres de leurs Facultés, et se trouver en leurs assemblées avec habit honneste, sçavoir, la robbe et les bastons d'argent; excepté que les Bedeaux de la Faculté de Théologie, à cause de la saincteté de la science (qui est celle de Dieu) qui a tousiours en singulière recommendation l'humilité héroïque, avec la pauvreté en ce monde, portent des verges ou baguettes de bois ».

En conservant et en plaçant convenablement ces deux inscriptions, à l'époque de la reconstruction de l'église de Sassetot, le curé de cette paroisse a donné un bon exemple, qui n'est malheureusement que rarement suivi, au grand préjudice de l'histoire locale, et, on peut le dire aussi, au mépris des engagements pris, à l'origine, entre les fabriques et leurs bienfaiteurs.

CONTRAT RELATIF A LA THÉRIAQUE

Il n'est point de pharmacie où l'on ne remarque un bocal consacré à la thériaque : c'est un hommage à la vénérable antiquité.

Peu de médicaments, il faut le dire, exigent autant de soins dans la préparation; peu ont joui d'une célébrité plus éclatante.

L'*Antidotarium Bononiense a Collegio medicorum novissime restitutum*, dans l'année du jubilé 1750, dédié au pape Benoît XIV, offert en grande pompe à ce savant pontife, consacre ses premières pages à la thériaque d'*Andromachus*, dont la composition n'exigeait pas moins de 73 substances et devait se faire avec solennité par la Société des pharmaciens de Bologne, devant tout le collège de médecins assemblé, personne ne pouvant, en son particulier, s'en permettre la fabrication : *Privatim Theriacam componere nemini jus esto.* L'*Antidotarium Bononiense*, à la page 7, donne la recette d'une thériaque

moins compliquée et, sans doute, moins coûteuse : la *Theriaca diatessaron*. Les racines de gentiane, d'aristoloche, des baies de laurier, une certaine quantité de myrrhe y suffisaient. L'*Apothicaire Charitable*, de Philbert Guibert (1634), recommandait la thériaque de Venise, « laquelle y estoit préparée solemnellement devant les principaux de la ville, de la justice, des médecins et de tout le peuple », et qui était à assez bon marché.

Plus d'un siècle après, dans le *Manuel des Dames de Charité*, la thériaque est mentionnée dans la « liste et tarif du prix des drogues et médicamens », qui accompagne le volume. On pouvait alors s'en procurer à 3 livres la demi-livre.

L'acte qui suit nous paraît prouver qu'à la fin du XIVe siècle, à Rouen du moins, la composition de la thériaque n'était pas réservée aux pharmaciens ; que ce médicament faisait l'objet d'un commerce spécial ; qu'il se débitait aux foires et aux marchés et supposait chez ceux qui le vendaient une certaine mise en scène et, sans doute aussi, un peu de charlatanisme.

M. de Laborde, dans le Glossaire qui fait suite à sa *Notice des Emaux*, rapporte un certain nombre de citations relatives aux *triacliers*, vases plus ou moins précieux dans lesquels on conservait le *triacle*, nom populaire de la thériaque.

Août 1396. — « Jehan Partout, demourant à present à Rouen, né de Bretaigne, de la paroisse d'Iffedit (1), promet et s'oblige ad ce que il servira bien et deuement et loyaument Jehan Marescot, demourant à Rouen jusques au terme et en la fin deun an..., par ainsi que ledit Marescot sera tenu monstrer et aprendre audit Partout le mestier de *triacleur*... et aussi que le dit Jehan Partout sera tenu paier audit Marescot la somme de XL s. t. pour toute

(1) Iffendic, Ille-et-Vilaine, canton de Montfort-sur-Meu.

ladicte année ; et aussi icelluy Marescot sera tenu trouver audit Partout, ladicte année durant seulement, toutes ses nécessités de boire, mengier, couchier et lever, feu, lit et hostel selon ce que à son estat appartient ; et ne sera tenu ledit Partout à avoir aucun aprentiz ou royaume de Franche, se ce n'est par l'acort et consentement dudit Marescot, se il n'est du lignage dudit Partout ; et après ledit an passé, se icellui Partout vouloit ouvrer de son mestier, soit en foire ou en marchié, se ilz estoient ensembles, ce que icellui Partout feroit sera audit Marescot ; et aussi icellui Marescot lui sera tenu trouver, la journée que il ouvrerra, ses despens, de luy, sa femme et son cheval ; et ad ce tenir icellui Partout oblige corps et biens ». (Tab. de Rouen, Reg. 7, f° 47 v° (1).

ACCORD ENTRE JEAN DE SAINTE BEUVE ET SA FEMME

(1408)

L'acte suivant nous donne une idée du train de maison d'une grande dame de Rouen, dans les premières années du xve siècle :

23 mai 1408. — « Nobles personnes Monsr Jehan, seigneur de Sainte-Beufve et de Cuverville, chevalier, chambellan du Roy notre sire, d'une part, et Madame Jehanne de Trezyguydy (2), sa femme, d'autre, lesquelz congnurent et confessèrent que, seur ce que la dicte dame demandoit ou voulloit contendre à avoir vivre et estat avec son dit mary et part et participation en ses biens et

(1) M. de Laborde nous montre un « Jehan Merlin, cirrurgien de rompture et de taille, s'estant accompagniez d'un triaclier (marchand de thériaque) pour aler par païs pour leur pain gaignier de leurs sciences ou mestiers ». *Glossaire et Répertoire*, p. 527.

(2) Trezilidé (Finistère), canton de Plouzevedé.

communs ensemble, ainsi que gens de loial mariage doivent estre, que, par le moien de leurs parens et amis, ilz sont demourez à acort sur les choses dessus dictes en la maniere qui ensuit, c'est assavoir : que ilz seront pour le temps advenir en bonne union et amitié ensemble et communs en biens ainsi que gens de mariage sont et doivent estre; et demourera ladicte dame en l'ostel de son dit mary à Rouen, en la paroisse S.-Laurens, en l'enseigne des *Coquez* (1); et aura avesquez elle, si lui plaist, une damoiselle et une meschine de chambre et une meschine avant l'ostel (2) et l'escuier; et ledit chevallier sera tenu bailler, livrer, rendre, paier à Rouen, à ses despens, chacun an, à la dicte dame, sa vie durant seullement, les choses qui ensuivent : et premièrement L mines de blé, bon blé, loial à la mesure de Buchy. *Item* deux mines de poiz blans à ladicte mesure. *Item* IIII queues de vin vermeil, bonnes et marchandes, plaines et euillies de boisson raisonnable et honourable. *Item* IIII queues de cidre bonnes, loyaux, le tout tenant moeson. *Item* pour avoir char et poesson pour chascune sepmaine, x s. à distribuer ainsi qu'il plaira à ladicte dame. *Item* trois pourcheaulx bis, gras, bons, loyalx et marchans. *Item* L lb. de chandelle. *Item* sel bien et suffisamment ainsi qu'il lui fauldra. *Item* L cappons bons, loiaulx et marchans. *Item* cinquante sommes de bosc, bonnes, loiaulx et marchands; lesquelles provisions et chacunes d'icelles ledit chevallier promist et s'obliga rendre, bailler et livrer chacun an à la dicte dame, sa vie durant, ou à son certain commandement portant ces lettres bien et deuement, convenablement et suffisamment ainsi qui lui fauldront. Et en outre la dicte dame

(1) Hôtel des Coquez, rue Beauvoisine, mai 1404; Tab. de Rouen, Reg. 11, f° 44; H. des Coquoys, par. Saint-Laurent, compte des Filles-Dieu, 1483-1484; maison des Coquets, compte de Saint-Godard, 1527.

(2) *Meschine-avant-l'ostel* désigne un genre particulier de domestique.

aura à son seul et singulier prouffist, pour se trouver à cauchier et vestir et faire sa volenté, cent escus d'or, de XVIII s. d'or parisis chascune piece, de rente par an... ; et paiera ledit chevallier le salaire des serviteurs de la dicte dame, et auxi les lui bauldra tieulx qu'il lui plaira, du nombre dessus dit, pourveu qu'ilz soient hounourables chacun en son degré. Et ne pourra ladicte dame ne ses gens aller ne venir en la chambre dudit seigneur ne ou grenier de dessus, se il ne plaist audit chevalier ; ne sy ne pourra la dicte dame mectre empeschement que icellui chevalier n'ait l'estable à ses chevaulx et son aller et venir oudit hostel, moiennant lesquelles choses ainsi traictées et parllées, ledit chevalier loa, grea, ratifia et aprouva, et par ces presentes loe, grée, ratiffie et approuve les lectres du don de mariage d'entre luy et sa dicte femme ». (Tabell. de Rouen, reg. 13, f° 164 v°).

Un acte postérieur conserva à la dame Jeanne de Tregud le droit d'occuper l'hôtel des Coquets avec une demoiselle, une meschine de chambre, une meschine-avant-l'hôtel et un écuyer ; mais les provisions de bouche furent remplacées par une somme d'argent, 141 l. 10 s., à payer par égale portion aux trois termes de Pentecôte, Saint-Remi et Noël (*Ibid.*, reg. 13, f° 211 v°).

LOUAGE D'UNE MAISON APPARTENANT A ROBIN ALORGE (1420)

Il est peu d'anciennes familles rouennaises qui soient mieux connues que la famille Alorge. L'acte suivant ne nous apprend rien d'intéressant sur elle ; mais on y remarquera la mention de certains objets mobiliers propres à la décoration d'une maison bourgeoise :

Mars 1420 (n. s.). — « Robin Alorge, orfevre de Notre-Dame-de-la-Ronde de Rouen, baille à ferme et à louage à Guillaume Motieu, du pais d'Angleterre, jusques à ung an

du jour d'ui commenchant, c'est assavoir : son hostel de la *Quièsvre*, assis en la paroisse St-Erblanc de Rouen, à icellui tenir par ledit preneur depuis le pavement du Roy, en la rue de Grant pont de Rouen, jusques à la maison derrière neufve, laquelle maison derrière neufve, tant hault que bas, demeure audit bailleur aveques le grenier... Pourra (G. Motieu) aller pour faire son prouffit, toutesfois à heure deue et de jour, sans contredit. En outre ledit preneur congnut avoir eu, comme en garde dudit bailleur et pour aider à soustenir sa marchandise qu'il a en entencion mectre et faire distribuer oudit hostel, les utencilles qui ensuivent : premierement, en la chambre hault sur la rue, II tables, IIII trestes, IIII fourmes et ung banc. *Item*, en la chambre d'emprez le compteur, une table, II trestes, II fourmes et ung viel coffre. *Item*, sur la dite chambre devant, ung lit fourny de traversain, ung paire de draps, ung oreillier, une couverture bleue, un chief de toille avecques la pourtreture de saint Jehan, saint Jaque et saint Christofle ataquié à la dicte couverture et le caalit. *Item* un beneetier d'estain. *Item* deux boucqués, ung gredil. *Item* un petit buffet fermant à coupplez. *Item* ung viel coffre. *Item* une caere, XII petites fourmes. *Item*, au bas dudit hostel, auprès de l'uis, ung petit coffret. *Item* ung drecheur à coffre, fermant à clef. *Item* devant la première cheminée les rescousses, une table, II trestes, II fourmes et II boucqués. *Item*, auprès d'illec, une rescousse, II tables, II trestres, III fourmes et ung ymage de Notre-Dame fait de pierre. *Item* ung mortier, III bateurs et II fourmes en la dalle. *Item* en la cuisine, II boucques et une cramellie de fer. *Item* II broques de fer. *Item* en la chambre d'emprès, ung petit lit et le traverssain avec le caalit ; et pourra ledit bailleur du costé dudit hostel de la Quièvre, faire mectre vins et brevages, à eure deue, par la trape dudit hostel ». (Tabell. de Rouen, reg. 18, f° 103 v°).

« Benectier, *bénitier*; boucqués, *chenets*; caalit, *bois de lit*, *couche*; caere, *chaire*; drecheur, *dressoir*; fourme, *banc*;

gredil, *gril*; trestes, *tréeaux*. » Le buffet fermant à coupplez pourrait être un buffet à battants. Il y a plus de difficultés pour l'interprétation du mot *rescousse*. M. Godefroy propose comme équivalent le mot placard. Si l'on admettait cette interprétation il faudrait entendre une sorte de placard mobile, puisque dans l'énumération il n'est question que d'objets mobiliers. En 1411, je trouve un contrat de vente « d'un estal et d'une aumaire estans en la halle aux merchiers (de Rouen), deux buffés avec les *rescousses*, ung banc, trois liz, deux sarges, 1 callit et unes custodes de toille avec les extencilles ». (Tab. de Rouen, reg. 14, f° 64).

HOMMAGE RENDU PAR UN TABELLION DE ROUEN A LA MÉMOIRE DE CHARLES VII

Sous la date du 4 juillet 1471, le transcripteur des actes du tabellionage a inséré, de sa plus belle écriture, la note suivante, qui vaut la peine d'être relevée.

« Ce jour de mercredi, cloy son derrain jour prince de très noble recordacion le Roy Charles sept^me^ qui vescult tres glorieusement et ayma justice, large et preux, le quel prinst et remist à la couronne la ville de Bordeaux et le pais de Gascongne et mesme wyda hors du pais de Normandie les Anglois; et succéda à la couronne nre souverain s^r^ son ainsné filz Loys ».

D'une autre main :

« A ce jour le Roy Charles nre s^r^ trespassa, cui Dieu pardoint ! ».

Fleurs pour l'agneau qui figurait en l'église de Fécamp, à la fête de Saint-Jean-Baptiste

Le compte de l'hôpital de Fécamp, de l'année 1534, contient l'article suivant :

« Paié à Jehanne, femme de Jacquet Certain, pour avoir cuilly une quarte de fleurs de bleuez, une quarte de fleurs de mellons jaunes, une quarte de fleurs de cocqueriau-cocqs et une quarte de fenoul en vert, le tout baillé à dom Symon Perier, religieux et austelier de l'abbaye de Fescamp, ce qui est acoustumé bailler aux despens dudit hospital pour le droit seigneurial des terres qui ont esté du domaine dudit hospital, pour faire l'aignel qui est acoustumé estre faict le jour saint Jehan-Baptiste en l'église de ladicte abbaye, pour ce, VII s. VI d. ».

Cette redevance en fleurs de bleuets, de melons jaunes, de coquelicots et de fenouil, n'avait rien de bien onéreux pour ceux qui y étaient assujettis. C'est une nouvelle preuve du goût que l'on avait à l'abbaye de Fécamp pour les représentations populaires, à certaines fêtes de l'année.

J'ai tiré des registres de l'état civil de l'église Saint-Cande-le-Vieux l'extrait relatif à l'inhumation de François Rouxel de Médavy, décédé à Rouen le 8 août 1617 :

« Messire Francoys de Rouxel de Medavy, evesque et comte de S. Candre-le-Vieil de Rouen, abbé de Cormeille et S. André (1), mourut en sa maison de S. Candre-le-Viex de Rouen le mardy, 8e jour d'aoust 1617, sur les 7 à 8 h. du soir, aagé de viron 45 ans. Son corps porté à Lysieux, ses entrailles inhumées à S. Candre-le-Vieil, dans le chœur de la dicte église soubs la tombe de Messire Thomas Martin, en son vivant chanoine de ladicte église ».

Il est à présumer qu'aucun signe extérieur ne marquait l'inhumation des entrailles du prélat, puisque l'*Histoire de Rouen* n'en fait point mention.

(1) Saint-André-en-Gouffern.

Maison de Boisguilbert. — Enfin M. le Président souhaiterait qu'on fît une modeste enquête dont le résultat serait considérable.

Rouen est la patrie de Le Pesant de Boisguilbert, considéré comme le créateur des études économistes. On sait qu'il est né sur la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen ; mais il faut renoncer à retrouver sa maison natale, tant les démolitions ont ravagé et défiguré ce quartier.

Il n'en est pas de même pour la maison où il est mort, et que sa famille a encore longtemps habitée après lui. Elle est au bas de la rue Malpalu, la seconde ou la troisième au-dessus de l'église des Augustins. Seuls les anciens titres de propriété pourraient donner la certitude en quelque sorte mathématique, désirable à plus d'un titre, ne fût-ce que pour permettre à la Ville d'apposer une plaque commémorative au concitoyen qu'elle serait tout heureuse d'honorer.

Au sentiment de M. de Vesly, Mgr Loth doit avoir là-dessus des renseignements positifs, ou du moins le moyen de se les procurer aisément.

Monnaies. — M. Pelay rappelle qu'une découverte monétaire a été signalée dans les environs de Neufchâtel, et demande si le Conservateur du Musée départemental en a été informé.

M. de Vesly explique qu'il a écrit à ce sujet à Neufchâtel, mais sans recevoir de réponse. M. le Président ne s'étonne nullement de ce contre-temps, les collections de cette sous-préfecture étant confiées à la sollicitude purement bénévole de M. Duboc, avocat.

Le secrétaire termine la séance par les informations suivantes :

Les tombeaux de Bailleul. — M. le professeur Cahingt a communiqué au secrétaire les derniers résultats de ses recherches. Ils semblent mériter d'être présentés à la Commission.

Une information très positive écarte définitivement la légende du roi d'Ecosse. Les armes de notre église ne rappellent en rien l'écusson du monarque écossais qui a été blasonné par l'Université d'Oxford, dont il a fondé un collège : De gueules à l'orbe d'argent.

M. Cahingt ajoute, mais seulement comme sérieuse probabilité, que le personnage inhumé à Bailleul est Jean de Bailleul, chambellan de Philippe-le-Bel.

Au sujet des tombeaux de cette église, voici la page intéressante que M. Cahingt a relevée ces jours derniers sur les registres de la paroisse (lettre du 17 avril) :

« Je soussigné certifie que l'inscription du côté de la muraille de la table de marbre noir du mausolée qui a été transporté en 1726 par ordre de M. le marquis de Bosgeffroy du milieu du chœur de l'église de Bailleul, au côté gauche, est ainsi écrite :

» *Ci gist madame Johane de Glicourt, sœur du bon chevalier, jadis fame de monseingneur Johan, seingneur de Bailleul, qui trespassa l'an de grâce 1303, le 11e jour devant la chandeleur. Priez pour lui.*

» Le 2 mars 1727.

» FICQUENEL,
» Curé de Bailleul. »

Le curé a fait encastrer dans la muraille un pavé fort bien conservé. Ce qu'on y avait pris pour le lion d'Ecosse n'est qu'une chimère.

A Lignemare, ancienne paroisse réunie à Smer-

mesnil, M. Cahingt a essayé, mais inutilement, de lire l'inscription gravée sur une pierre qui mesure $0^{m}12$ d'épaisseur sur $1^{m}90$ de largeur et dont la longueur totale dut être d'environ $2^{m}40$. Elle semble avoir été une table d'autel.

Il insiste pour qu'on assure la conservation de ce curieux morceau d'épigraphie longtemps abandonné dans le cimetière et que l'abbé Cochet fit mettre à l'abri dans l'église vers 1873. Il espère en communiquer bientôt une photographie à la Commission.

Les boiseries de Vassonville. — La Commission aime à constater la provenance étrangère du mobilier archéologique de nos églises. Voici un cas particulièrement intéressant, en ce qu'il corrige une distraction échappée au *Répertoire* de l'abbé Cochet.

Il y est dit que l'église de Bellencombre est ornée de boiseries de la Renaissance. Le lecteur qui sait que l'édifice a été totalement rebâti de 1866 à 1869 n'est guère tenté d'aller les voir, mais doit présumer que ces sculptures ont été détruites.

Il n'en est rien heureusement. Lors de la démolition du vieux sanctuaire, l'abbé Tréhet sauva les boiseries en les faisant remonter dans son église. Peut-être n'en reste-t-il aujourd'hui aucun témoignagne écrit; aussi le secrétaire tient-il à consigner ici la tradition que lui a transmise, il y a quelques semaines, M. l'abbé An. Roussel, successeur du vénérable abbé Tréhet.

Gaillefontaine. — Dans le même ordre d'idées, il n'est pas hors de propos de dire un mot des boiseries de mérite très divers qu'on rencontre dans l'église de Gaillefontaine. Le morceau le plus artistique est une belle sculpture qui provient de l'abbaye de Bellozanne.

L'ancien retable qui décore aujourd'hui l'entrée de l'église conserve de bonnes sculptures provenant de Beaubec et aussi de Gournay.

Plus près de nous, la belle demeure de M. Morel, maire de Bacqueville, est ornée d'anciennes boiseries de l'église Saint-Nicolas de Rouen.

Le chêne d'Allouville. — Ce bel arbre est maintes fois mentionné dans nos procès-verbaux; mais, le plus souvent, nos délibérations ont dû attendre, et parfois longtemps, un effet utile. Aujourd'hui nous n'allons entendre que des faits acquis et satisfaisants, tels que M. le Curé les a récemment racontés au secrétaire.

Malgré les soins les mieux entendus dont il avait été l'objet, il y a peu d'années, des fissures se sont produites sur différentes parties de l'écorce, et faisaient craindre des infiltrations dangereuses pour la bonne conservation de l'arbre.

M. l'abbé Makée attira sur ce fâcheux état l'attention de la municipalité. Elle prit l'affaire en main, s'aida des conseils d'un homme compétent, et obtint de l'administration départementale un subside pour faire face à la dépense.

Le chêne est aujourd'hui plus vigoureux que jamais, comme en ont témoigné ses nombreux glands. Les visiteurs ont afflué cette année pour l'admirer.

Des archéologues ont regretté que M. Makée ne se soit pas vu confier la belle église de Blangy, autre monument historique trop peu connu.

Inscription d'un méridien. — Le jardin du presbytère d'Yville (canton de Duclair) possède un méridien horizontal dont la table de cuivre porte aux quatre

Monnaie romaine en or. — On a récemmen raconté au secrétaire qu'une belle pièce d'or, d'un conservation parfaite, a été jadis recueillie à Grémon ville. Elle porte le nom d'Augustus; mais il reste à pré ciser de quel empereur il s'agit.

Des experts consultés auraient répondu que la pièc ne vaut que le poids du métal. Elle semble néanmoin mériter ici une mention, à cause de la rareté des mon naies d'or romaines dans notre sol. Elle doit être resté aux mains de M. le curé du Petit-Quevilly, qui étai curé de Grémonville lors de la découverte.

M. de Vesly se propose de voir à ce sujet M. l'abb Marquézy.

La séance est levée à quatre heures.

A. Tougard.

prendre l'ancienne pour 40 francs. Il est fâcheux qu'à ce prix la ville de Dieppe n'ait pas fait entrer dans ses collections ce produit de l'industrie locale.

INSCRIPTION OBITUAIRE A NEUVILLE

Honorable ho/me Pierre Carrel, laboureur demeurant à puis, a doné et amosné affin d'heritage forme dobyt au tresor de ceste eglize deux accres une vergee de terre, en 3 pièces : la premierre d'une accre, bournée d'un costé les hoirs du sieur Favet, dautre costé Nicollas Druauet laisné, dun bouct la fallaise et dau tre le chemin; la seconde demie-accre bournée dun costé et d'un bouct le s^r de Fontaine, d'autre costé les bouers Jehan traversier, et dautre bouct led. chemin, la 3e de 3 vergez bournée d'un costé Thomas damoiseau, dautre coste Nicol las le prince, d'un bouct Guilla/me Grincore, dautre bouct jacques le liepvre. Outre ce a donné neuf livres tourn. de rente fonsiere, à prendre sur Michel Martin, de ceste parreoisse; la presente dona/on aux charges que lad^te esglize sest obligee de faire celebre et chanter à perpetui te à l'intention dudit carrel et de damoizelle jaqueline de Fannille sa femme, par chacun an, 4 obits concistants en vespres, matines, laudes, reco/mandaces, et 3 messes à notte, et un libera à la fin de chacun obit; et y assisteront les sieur curé, diacre, soudiacre et 4 prestres reuestus de chapes, et outre les lumineres et ornementz à ce requis, fere so/ner les cloches le soir precedent de chacun obit; le premier se dira le lendemain de la S. Aubin; le 2e, second jo^r de Juing, le 3e le second jo^r de septembre, et le 4e, le second jo^r de descembre, avec deux libera^s, l'un au jo^r S. Aubin, l'autre au jo^r de Ste Barbe; et sera distribué au curé 20 s. po^r chacune messe, 6 s. au diacre et soudiacre chacun 5 s. au coutre et soucoutre, chacun 7 s. et pour chacun chappier, 5 s. po^r le clergé et sonneur 12 s.; et sy la dite esglize fere celebrer ung obit pour feu Nicollas Carrel, en payant à lad. esglize 100 s. de rente, y compris 20 s. de rente ypotecque, par chacun an, lequel obit se fera comme les autres et au jour du lundy de la passion, ainsy qu'il est aplain contenu au con tract fect et passe par deuant les tabellions roiaux en date du 22e jour de febvrier 1616.

Monnaie romaine en or. — On a récemment raconté au secrétaire qu'une belle pièce d'or, d'une conservation parfaite, a été jadis recueillie à Grémonville. Elle porte le nom d'AUGUSTUS; mais il reste à préciser de quel empereur il s'agit.

Des experts consultés auraient répondu que la pièce ne vaut que le poids du métal. Elle semble néanmoins mériter ici une mention, à cause de la rareté des monnaies d'or romaines dans notre sol. Elle doit être restée aux mains de M. le curé du Petit-Quevilly, qui était curé de Grémonville lors de la découverte.

M. de Vesly se propose de voir à ce sujet M. l'abbé Marquézy.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 15 JUIN 1906

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

A l'ouverture, M. le Président ne voit pas sans peine la coïncidence de cette réunion avec l'exposition des Beaux-Arts, qui va sans doute nous priver de la présence de plusieurs confrères.

Furent présents : MM. de Bellegarde, Deglatigny, Le Verdier, Pelay, Ruel, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. de Beaurepaire, Chevreux, Malicorne, Milet, Sarrazin et Vallée.

M. le Président ne saurait terminer cette énumération sans ajouter que la Commission a lieu de regretter particulièrement l'absence de M. Sarrazin, qu'elle eût été heureuse de féliciter de sa promotion dans la Légion d'honneur, encore qu'elle relève surtout de l'administration militaire. M. Sarrazin étant survenu vers la fin de la séance, M. le Président lui renouvelle ses félicitations; notre confrère s'en montre profondément touché et proteste qu'il s'unit plus étroitement que jamais aux travaux, aux vues et aux sentiments de la Commission.

On adopte, après lecture, le procès-verbal de la séance précédente. M. Pelay veut espérer que notre collègue M. de la Serre pourra retrouver, à l'hôtel Carnavalet, les lambris de la chapelle Saint-Nicolas et nous communiquer ainsi un utile complément d'informations. Il fonde aussi sur M. Legrip le même espoir pour les panneaux rouennais qui ont dû rester dans notre ville.

Et à propos de ces épaves historiques, toujours chères aux amateurs éclairés du passé, M. de Beaurepaire se demande ce qu'est devenue, à la transformation du cimetière Saint-Maur, l'inscription à la mémoire des dix-neuf capucins victimes de leur dévouement à soigner les pestiférés. On aime à constater qu'une note de M. le Président a du moins sauvé leurs noms de l'oubli.

M. Pelay croit se rappeler que M. Garreta a certifié que cette plaque commémorative a été fixée dans un passage de l'Hôtel-Dieu.

Correspondance imprimée. — Son dossier comprend : *Recueil des Notices... de Constantine*, XXXIV, 1905; — *Mémoires de la Société... du Cher*, XX, 1905; — *Société scientifique d'Arcachon. Travaux...* 1905; — *Société hist... de l'Orne*, XXV, 2; avril 1906; — *Annales de la Soc... des Alpes-Maritimes*, XIX, 1905; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, XLVI; 2. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Sens*, XXI, 2; — *Revue de l'Avranchin*, XIII, 1; 1906; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1905; 3e livr.; — *Bulletin de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Gand*, XIV, 4 et 5; 2 livr. — *Report of the U. S. national Museum*, Washington, 1906.

Hommages d'auteur. — M. le comte Ol. Costa de Beauregard, de Sainte-Foy, fait offrir par le secrétaire à la Commission *la Note* qu'il a lue aux Antiquaires de France le 8 mars 1905 et son mémoire sur *Deux bronzes antiques* que la même Compagnie a imprimé cette année. La Commission adresse au jeune et savant archéologue ses félicitations et ses remerciements

Notre confrère, M. de Bellegarde, veut bien offrir à

os archives un splendide album in-4°, où M. Lecerf a reproduit en très belles phototypies les meubles et les faïences qui composaient son cabinet. C'est là un ensemble précieux pour les études d'art, et la Commission n'en saurait être trop reconnaissante à M. de Bellegarde.

Inscription de la rue de la Pie. — La mention de textes disparus suggère à M. le Président le souvenir de l'inscription qui fut placée sur le mur neuf de la maison natale des Corneille. On croit que ce mémorial, que M. Bouquet estimait trop peu précis, doit être resté aux mains de M. Bonet.

Statuette de Jadoulle. — Il y aurait encore à rechercher la statuette de la Sainte-Vierge, attribuée à Jadoulle, qui décorait l'angle de la maison située entre la rue Orbe et la rue Coignebert : elle a dû tomber aux mains de quelque marchand. Les brocanteurs sont très friands de ces modestes œuvres d'art et leur font une chasse des plus actives.

Il y a donc lieu, pour les Membres de la Commission, d'être attentifs aux moindres trouvailles, d'autant plus qu'on semble mettre un soin particulier à n'en pas informer ceux qui, officiellement, ont plus ou moins qualité pour les connaître et les étudier. Et quand une découverte vient à être signalée, il est déjà trop tard pour en relever tous les résultats : car les ouvriers se sont déjà approprié bon nombre de pièces dont ils ont un placement sûr chez quelques amateurs. Par une conclusion toute actuelle, il importe de surveiller les terrassements qui attaquent le mont Thuringe, dont les retranchements celtiques conservent sans doute des antiquités dignes d'intérêt.

Mais si la constatation des nouvelles archéologiques

est difficile, la sauvegarde même de leurs produits ne l'est pas moins. M. de Vesly cite en exemple ses nombreuses démarches, encore infructueuses, pour faire entrer au Musée départemental l'inscription commémorative de l'abbaye de Notre-Dame-de-Bondeville.

Clochers romans. — M. Pelay lit alors la note suivante :

« Je crois devoir signaler un article sur « Les Clochers romans de l'arrondissement de Dieppe, par » M. P. Coquelle », inséré dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1905, 2e livraison. Paris, 1905, in-8°, pp. 149-160.

» L'auteur divise son travail en plusieurs catégories :

» 1° Les clochers à deux étages comprenant : Sainte-Foy, près Longueville, Saint-Valery-sous-Bures, portant la date de 1170, et Avremesnil ;

» 2° Les clochers à un seul étage, parmi lesquels nous trouvons : Ouville-la-Rivière, Saint-Germain-d'Etables, Hermanville et Saint-Mards ;

» 3° Les clochers à arcades où figurent ceux des églises de Sainte-Geneviève, près Auffay ; de l'ancienne maladrerie de la Madeleine, sur le territoire de la commune de Sainte-Foy ; et de Sauchay-le-Bas, hameau de la paroisse de Sauchay ;

» 4° Les bases romanes de clochers dont l'énumération comprend : Meulers, Bailly-en-Rivière, Saint-Ouen-sous-Bailly, Beaumont-le-Hareng, Canehan et Beaunay, ces deux derniers pour mémoire seulement.

» Deux planches, donnant l'aspect des clochers de Sainte-Foy, Saint-Valery-sous-Bures; Avremesnil et Hermanville, accompagnent cette étude ».

Hachettes en bronze. — « Un lot de quarante-deux hachettes en bronze, dit M. Deglatigny, a été trouvé à 0m40 de profondeur, en défonçant un terrain au moyen d'une machine agricole, le 7 avril 1906, par M. G. Leconte, agriculteur à Heuqueville, près Gonneville-la-Mallet.

» Le lieu de la trouvaille se trouve à quelques mètres au nord de l'intersection de la route du Havre à Etretat et de celle de Mannevillette à Saint-Jouin, près de la ferme d'Epouville. »

L'aspect de ces hachettes encore brutes, dont il présente deux échantillons à la Commission, fait présumer à notre confrère qu'on doit avoir rencontré les restes d'un ancien atelier de fondeur.

Gainneville. — Découverte archéologique. — M. de Vesly appelle l'attention sur d'intéressants débris qui ont été signalés à Gainneville. Les renseignements positifs font défaut : M. Deglatigny souhaiterait une exploration locale.

Excavations place de la République. — M. Ruel fait, avec dessins à l'appui, un instructif exposé des révélations topographiques et autres qui se sont produites aux fondations de l'Alhambra.

Vases acoustiques. — Le même membre dit que des poteries carrées viennent d'être mises au jour dans les murailles de l'église Saint-Germain de Pont-Audemer. Bien que ces sortes de rencontres ne soient pas d'une rareté extrême, et que celle-ci soit hors du territoire sur lequel s'exercent nos investigations, il était à propos de la mentionner.

Mort de M. l'abbé Somménil. — M. le Président

se fait un devoir d'apprendre à la Commission la perte considérable qu'elle vient de faire en la personne de M. Somménil, doyen de promotion des chanoines honoraires de Rouen, décédé le 6 courant à Bonsecours, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il était le doyen d'âge de notre Compagnie où il était entré en 1865. Il fut en quelque sorte un élève de la Commission, et qui peut lui faire honneur, puisque ses débuts dans la science furent dirigés par notre ancien collègue l'abbé Langlois, et qu'il s'inspira des exemples de Brianchon et surtout de l'abbé Cochet, le puissant promoteur des études ecclésiologiques dans le département.

Dès 1842, les premières recherches de l'abbé Langlois sur le prieuré du Mont-aux-Malades lui avaient fait copier une centaine de chartes sur l'abbaye du Valasse, son pays natal. Ce ne fut que longtemps après qu'il rédigea les deux premiers chapitres de cette histoire monastique, qu'il voulait faire lire avec intérêt aux moins lettrés durant les longues veillées d'hiver. Mais sa santé débile et plus encore ses délicates fonctions de professeur au Petit-Séminaire, puis de directeur de la Maîtrise, et enfin de supérieur de la maison diocésaine de retraite, lui avaient fait adopter la devise : *Festina lente*. Il avait d'ailleurs publié son intéressante *Campagne d'Henri IV au pays de Caux*, puis son *Chronicon Valassense*, avec notes latines, œuvre de forte érudition que la capitale elle-même remarqua.

Enfin, en 1902, une négociation, discrètement conduite par l'un de ses derniers élèves du Mont-aux-Malades, l'amena à offrir à *la Revue catholique* d'Evreux ses deux chapitres, qu'on y intitula : les *Origines du Valasse*. Mais, pendant l'impression, le vénérable octogénaire trouva la force de rédiger les

neuf chapitres suivants. Cet effort lui fut fatal : car il détermina, il y a deux ans, une crise dont il ne s'est jamais pleinement rétabli ; et quand le mal lui eut donné quelque relâche, il tint à publier un petit appendice sur les lambris et les vitraux du Valasse, verrières tout historiques, dont il avait lui-même donné les dessins.

Maison L. Maurry. — M. Ruel, remarquant qu'une maison neuve va bientôt s'élever sur le terrain occupé par l'atelier de Laurens Maurry, rappelle le vœu exprimé par M. le Président pour l'apposition d'une plaque qui consacre cet intéressant souvenir. Il suffira sans doute d'attirer sur ce point l'attention de la municipalité qui s'entendra avec le propriétaire.

M. Pelay, signalant le séjour sur le même sol de l'habile imprimeur Hostingue, plus d'un siècle auparavant, regretterait que le nom de Corneille ne figurât point dans le projet d'inscription ; cette mention paraît d'autant plus justifiée que Maurry a imprimé notre grand poète pendant la majeure partie de sa longue carrière.

Cette question de Corneille est réservée ; mais l'inscription est votée à l'unanimité, avec envoi de la délibération à M. le Maire de Rouen.

On constate à cette occasion que les amis des vieilles constructions rouennaises peuvent encore admirer près de là des restes intéressants de l'ancien hôtel-de-ville. Cela provoque la mention de l'ancienne synagogue, avec curieuse cave à triple étage.

Invitation de 1757. — Un typographe de la maison Cagniard, M. Constant, l'un des compositeurs ordinaires du *Bulletin*, a offert au secrétaire une rarissime

épave du passé, plus que défraîchie et même quelque peu mutilée. Sur un feuillet, dont une bande a été arrachée au côté droit, de 0 m 12 de hauteur, et qui a dû mesurer en longueur 0 m 17 environ, on lit, entouré d'un gracieux encadrement :

« M.

Vous êtes prié de la part de Messieu[rs les]
COLONELS DES GRENADIERS DE FRA[NCE]
de leur faire l'honneur de venir au BA[L et]
au FEU D'ARTIFICE qu'ils donneront à l'Hôtel [de S.-]
Wandrille, le janvier 1757, à onze heures pré[cises.]

Les Dames sont priées d'y venir sans Panier, [parées et] masquées. »

Communication de M. le Président :

ENLUMINEURS ROUENNAIS

Les beaux manuscrits ornés d'enluminures ne sont pas rares, bien qu'on ait trop tardé à en reconnaître le mérite. On en rencontre de très remarquables dans les dépôts publics et les cabinets d'amateurs, enrichis, les uns comme les autres, des dépouilles d'anciens établissements religieux supprimés. Rouen eut certainement, ainsi que toutes les grandes villes, des calligraphes habiles et des enlumineurs que l'on pourrait à bon droit considérer comme de véritables artistes. Il suffirait, pour nous en convaincre, d'ouvrir, aux Archives de la Seine-Inférieure, les cartulaires de l'église Saint-Maclou et de l'Hôpital-Général de Rouen. Malheureusement, les signatures manquent à ces illustrations de l'ancien temps, et il y a lieu de croire que les noms de ceux qui les composèrent demeureront toujours inconnus. Peut-être figurent-ils, mais sans que rien per-

mette de les distinguer de ceux des confrères médiocres, dans l'énumération suivante que j'ai dressée à l'aide de notes recueillies au cours de mon travail d'inventaire. C'est, je le reconnais, moins qu'il n'en faudrait pour satisfaire une légitime curiosité ; mais, si peu que ce soit, cela vaut encore mieux pour ces artistes obscurs qu'un complet oubli.

Petrus, *illuminator*, clerc marié, 1264 (1).

Martinus, *illuminator*, paroissien de S.-Laurent de Rouen, 1295 (2).

Osbert, « enlumineor », 1296 (3).

Vincent, enlumineur, paroissien de S.-Nicolas-le-Peinteur, 1327 (4).

Nicole l'enlumineur, domicilié près de la rue de l'Ecole, paroisse S.-Laurent, 1333 (5).

Jacquet Du Passeur, enlumineur, 1396. Il reçoit à cette date, du trésorier de l'archevêché, la somme de 69 l. pour avoir enluminé et historié le pontifical de l'archevêque Guillaume de Vienne, *pro illuminando et ymaginando pontificale de novo factum*. Le calligraphe, Guillaume De la Rue, reçut en même temps un acompte de 36 l. sur ce qui lui était dû pour l'écriture de ce livre et pour la fourniture du parchemin (6).

Jean Le Queu, libratier, vend pour 40 l. à la confrérie de Saint-Jacques un missel enluminé, 13 décembre 1400.

(1) Charte provenant du Chapitre de la cathédrale, qui m'est passée sous les yeux à la vente de M. Jacquemet, curé de Limésy.

(2) Lui et sa femme Isabelle reconnaissent devoir 60 s. de rente au même Chapitre sur un tènement acheté par eux de Robert de Valliquerville, *supra fossatum Cyrothecariorum*. (Arch. de la S.-Inf., G. 4305.)

(3) *Ibidem*, F. du Chapitre.

(4) *Ibidem*, G. 3528.

(5) *Ibidem*, G. 2089, cartulaire de N.-D., f° 127.

(6) *Ibidem*, G. 13.

Il est douteux que ce libratier fût l'enluminieur. Comme Martin et Nicole précités, il avait son domicile sur la paroisse S.-Laurent, que devaient fréquenter nombre d'écoliers, à cause de l'école de grammaire qui y était située et dont un nom conserve encore le souvenir (1).

Richard De la Mare, 1439-1443 (2).

Philippe Le Bas, 1475-1476 (3).

Gillet Lespre, 1479-1480 (4).

Jean Coquet, paroissien de S.-Nicolas, 3 janvier 1482 (5).

Quatre enlumineurs rouennais mentionnés au registre du bailliage de Rouen, à la date du 14 mai 1484 : Jean Masselin, Jean Le Moigne et Guillaume Coutil, tous trois paroissiens de Ste-Croix-S.-Ouen, et Guillaume Longuet, domicilié près des Jacobins (6). Le même G. Longuet, cité comme demeurant sur la paroisse S.-Pierre-le-Portier, vraisemblablement au même lieu, 13 octobre 1489 (7).

Messire Pierre Boivin, prêtre, à qui la fabrique de N.-D.-de-la-Ronde paie 57 s. « pour avoir tourné, flouri et enluminé le demi-temps de l'antiphonier de l'avent », 1507-1508 (8).

Jean Lespre, enlumineur, cité dans le testament d'un nommé Jean Hauvedars, 1510 (9).

Mahiet Duquesne, écrivain et enlumineur. Il écrit,

(1) Tabellionage de Rouen, registre 9, f° 102 v°. Il habitait sur la par. S.-Laurent. Je l'ai précédemment cité à propos d'un contrat d'allouement de janvier 1394.

(2) Arch. de la S.-Inf., G. 2917.

(3) *Ibidem*, G. 2505.

(4) *Ibidem*, G. 3029.

(5) Voir le précédent *Bulletin de la Commission des Antiquités*, pp. 395-397.

(6) Arch. de la S.-Inf., registre du bailliage de Rouen.

(7) Tabellionage de Rouen.

(8) Arch. de la S.-Inf., G. 7420.

(9) *Ibidem*, F. du Chapitre.

enlumine et peint 100 brevets de pardons pour le Chapitre de Rouen, 1511-1513 (1).

Etienne Du Moustier, de cette famille d'orfèvres et de peintres à laquelle appartient le célèbre dessinateur Cosme Du Moustier. Il était enlumineur à Rouen en 1519 et 1528 (2). La fabrique de S.-Maclou, le dernier jour d'août 1520, lui paya 75 s. pour 52 lettres carrées et 250 versets d'or bruni (3). Il reçut de la fabrique de S.-Laurent, en 1528, 73 s. pour 3 vignettes à 15 s. pièce, et 8 jetons à 4 s. pièce (4).

Geoffroi Du Moustier, enlumineur, paroisse S-Étienne-la-Grande-Église, vend à son frère, Cosme du Moustier, orfèvre, de la même paroisse, deux pièces de terre, l'une à Oissel, l'autre à S.-Étienne-du-Rouvray, 4 oct. 1535. — Leur père, Jean Du Moustier, alors décédé, est aussi qualifié d'enlumineur dans un contrat du tabellionage du 17 nov., même année.

Guyon Bonamy, 1524-1527. La fabrique de S.-Laurent lui paie, en 1524, « 3 grands hystoires garnies de vignettes par lui faites au livre de l'antiphonier avec 24 lettres d'or en façon de gectons, lesdites grans hystoires et vignettes, à raison de 15 s. pièce, les lettres de gectons, à raison de 4 s. pièce » ; en 1526 et 1527, 3 vignettes historiées au livre de l'avent, à 15 s. pièce ; des lettres d'or et des gectons, au même prix de 4 s. pièce (5).

Louis Pygnol, payé par la fabrique de S.-Vincent, 5 l.

(1) *Ibidem*, G. 7524, 7525.

(2) *Ibidem*, G. 3047 et suiv.

(3) *Ibidem*, G. 6880.

(4) *Ibidem*, G. 6880. Par jetons, il faut, je pense, entendre les carrés dans lesquels étaient inscrites les lettres initiales des chapitres ou paragraphes du livre. Etienne Du Moustier, enlumineur, demeurant en la paroisse S.-Nicolas, vend à Jean Coullombel, prêtre, demeurant à S.-Etienne-Jouxte-Rouvray, une maison avec masure et jardin, 5 sept. 1522. (Tab. de Rouen).

(5) Arch. de la S.-Inf., F. de S.-Laurent.

10 s. pour écriture et enluminure d'un livre liturgique, 1530-1531 (1).

Robert Boyvin, enlumineur et historieur, fait vignettes et cadeaux pour la fabrique de la cathédrale, à raison de 30 s. la vignette et de 3 d. le cadeau ou cadel, 1534-1535 (2); fait, de son métier, en or et azur, sur parchemin, un crucifix et une N.-D.-de-Pitié, à placer sous les cristallins aux reliques de l'église S.-Etienne-des-Tonneliers, en 1541-1542 (3).

Jean Maillard *illumine* un livre de l'archevêque pour 22 l., 1536.

Seniguehen, *ou* Senynguehen, 3 calligraphes enlumineurs de ce nom : Guillaume, *scriptor librorum ecclesie* (la cathédrale), 1523-1537. Fit le graduel de cette église en 16 *codices* ou cahiers, pour lesquels il reçut, outre le prix convenu de 42 s. 6 d. par cahier, un écu d'or au soleil, 16 octobre 1536 (4). Précédemment, en 1523-1524, il avait fait marché avec la fabrique de S.-Laurent pour la composition d'un antiphonier en 2 volumes, qui lui fut payé 24 l. 17 s 6 d.; le libraire Jean Bavent avait fourni pour 47 l. le vélin nécessaire. Peu de temps après, Seniguehen recevait de la même fabrique 37 l. 14 s. pour écriture, note, cadeaux, fleurisseures d'un troisième volume de cet antiphonier. On voit encore qu'il écrivit et dora pour l'archevêque le livre des *Palinods* de Rouen, de 1535 (5). Il faut croire que ce calligraphe ne s'était guère enrichi dans la pratique de son art, puisque, le 15 février

(1) *Ibidem*, F. de S.-Vincent. D'après les anciens glossaires (de Monet et de Trévoux), il faut entendre par cadeaux les traits de plume dont les calligraphes ornaient leur écriture.

(2) *Ibidem*, G. 2537.

(3) *Ibidem*, G. 6474. Le 6 juin 1536, Rob. Boyvin, enlumineur, par. S.-Maclou, vend une maison, par. S.-Sever, qu'il avait achetée le 17 mars 1534. (Tab. de Rouen).

(4) Arch. de la S.-Inf. Délibérations capitulaires.

(5) *Ibidem*, Comptes de S.-Laurent et G. 14.

1535, il priait les chanoines de lui avancer 10 écus pour le mariage de sa fille (1).

Jean de Seniguehen, écrivain, chargé, le 24 août 1537, d'amender les livres liturgiques de la cathédrale (2).

Louis de Seniguehen, employé par le Chapitre à l'écriture d'autres livres liturgiques, 1562-1564 (3). En 1565-1566, il écrivait le graduel de l'église S.-Cande-le-Vieux (4).

Un Guillaume de Senynghen, d'Arine, figure parmi les lauréats du concours des Palinods de Rouen de 1544-1545. Guiot, dans ses *Trois Siècles palinodiques*, récemment publiés par M. l'abbé Tougard, donne quelques extraits de la poésie de cet auteur.

Mathieu De la Lande, prieur des Carmes de Rouen, prédicateur en grande réputation de son temps et cité dans le *Puy d'amour*, publié par M. Picot, avait écrit en 1520, pour la fabrique de S.-Godard, les cahiers des *Sanctus* et *Agnus Dei* avec les *Kyrie*, et plus tard, toujours pour cette église, il réforma le Commun des Saints et écrivit le graduel. Une autre fabrique de Rouen, celle de S.-Pierre-du-Châtel, le chargea, en 1535, d'écrire et d'*illuminer* le tableau des pardons ou indulgences de cette église ; prix, 70 s. (5).

Jacques Du Gort, d'une famille bien connue d'imprimeurs-libraires, est qualifié d'enlumineur et historieur. Il travailla pour la fabrique de la cathédrale en 1534 et 1545. En 1534, payé 10 d. par chaque grande lettre ; en 1545, 45 s. pour enluminure d'un volume (6).

Martin Havart enlumina le collectaire de l'église

(1) *Ibidem.* Délibérations capitulaires.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem*, G. 2558, 2637.
(4) *Ibidem*, Comptes de cette paroisse.
(5) Arch. de la S.-Inf. Comptes de ces paroisses.
(6) *Ibidem*, G. 2537, 2542, 2824.

S.-Maclou (6 l. 5 s. 3 d.) en 1535 (1); écrivit une partie des lettres et entrevelles du livre des Evangiles de la cathédrale, à 8 d. par lettre, en 1562 et 1563 (2).

Michel De Rouen, prêtre, enlumina l'antienne Monsr Saint-Vivien pour présenter aux processions, intitulée *Inclytus*, pour l'église S.-Vivien (3).

Laurent Gaultier écrivit des lettres et vignettes pour le Chapitre en 1577 (4).

Nicolas Richer, employé pour l'église cathédrale de 1603 à 1612, enlumina notamment quatre *Passions* en 1612 (5). Son frère, enlumineur comme lui, avait reçu 12 écus pour l'enluminure d'un livre de service de la même église, 20 août 1603 (6).

Jean Le Flament, maître écrivain, écrivit et enlumina, pour 12 l., le livre du *Journieur* de la cathédrale, 1616 (7).

Etienne Le Vif, chapelain de cette église, écrivit 8 cahiers de vélin d'épîtres et évangiles; écrivit, enlumina et nota plusieurs cahiers pour les grands livres de chant qui y étaient employés, 1624 (8). Son frère Jean Le Vif avait travaillé comme calligraphe pour la paroisse S.-Cande-le-Vieux, en 1603.

Pierre Daubin travailla aussi pour la cathédrale, peignit et dora les lettres capitales du collectaire en 1649 ; l'écriture était du chapelain Adrien Nantier (9).

Delisle, peintre, écrivit pour la fabrique S.-Vivien 2 manuels en parchemin, en 1668. La même année, un

(1) Arch. de la S.-Inf. Compte de cette église.

(2) *Ibidem*, G. 2558, 2824. J'avoue ne point savoir ce qu'il faut entendre par ce mot d'*entrevelles*.

(3) *Ibidem*. Comptes de cette paroisse.

(4) *Ibidem*, G. 2566.

(5) *Ibidem*, G. 2594.

(6) *Ibidem*. Délibérations capitulaires.

(7) *Ibidem*, G. 2665.

(8) *Ibidem*, G. 2606.

(9) *Ibidem*, G. 2613.

autre peintre, le Pilleur, faisait 3 écriteaux pour l'affiche du jubilé de cette église (1).

L'auteur du beau manuscrit liturgique de l'abbaye de S.-Ouen, déposé aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen, Dom Léon Daniel d'Eaubonne, est cité comme religieux de ce monastère, du 4 février 1664 au 17 juin 1672. Le 1er juillet 1664, il déclarait devant notaire qu'il n'entendait point se servir de la résignation faite en sa faveur par Jacques de Franquetot, aumônier du roi, prieur de Bouhon au diocèse de Coutances, prieuré dépendant de Marmoutiers. Le 24 mars 1665, on le voit qualifié de ci-devant prieur de S.-Martin-de-Boutrencourt au diocèse de Chartres (2). Il serait à souhaiter qu'on eût plus de renseignements sur ce religieux qui était, en son genre, un excellent artiste.

C'est par son nom que je clorai cette notice fort incomplète, et dont tout le mérite, si mérite il y a, sera d'avoir appelé votre attention sur un sujet, à mon avis, trop négligé.

A quatre heures, la séance est levée.

A. Tougard.

(1) *Ibidem.* Comptes de cette église.
(2) Tabell. de Rouen. Minutes de Maubert.

SÉANCE DU 3 AOUT 1906

Elle ouvre à deux heures un quart, dans les nouveaux bureaux de la Préfecture, boulevard Cauchoise, 20, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. G. de Beaurepaire, Chevreux, Deglatigny, Pelay, Ruel, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Le Verdier et Malicorne.

Le procès-verbal de la dernière séance, 15 juin 1906, est lu et adopté sous cette double réserve : 1° M. le Président remarque que sa communication sur les enlumineurs n'a pas été signalée; l'annexion de la pièce au procès-verbal a causé cette omission, qui n'en est pas plus justifiable ; 2° M. Pelay dit que la Commission avait voté l'envoi à l'administration municipale de sa délibération sur la maison de Maurry. Le secrétaire n'avait pas compris que la discussion eût été poussée jusqu'à cette conséquence. M. de Beaurepaire estimant que telles avaient été en effet les intentions de la Commission, l'addition est faite séance tenante et l'extrait du procès-verbal sera fourni au premier jour.

Correspondance imprimée. — Mémoires de la Société d'Archéologie de Beaune, XXIX, 1904; gr. in-8°; — *Congrès des Sociétés normandes. Ires Assises*, le Havre, 16-18 juillet 1905; gr. in-8°; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, XXV. Caen, 1906; in-8°; — *Bulletin archéol..... du Tarn-*

et-Garonne, XXXIII, 1905, 4 fasc.; — *Bulletin trimestr. de la Soc. archéol. de Touraine*, XV, 1, 2; — *Bulletin trimestr. de la Soc. Dunoise*, 146; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, 217.

M. Léon de Vesly a la parole pour les communications suivantes :

« *Dragages de la Seine aux environs d'Oissel.* — Les dragages du fleuve ont toujours présenté un grand intérêt pour l'archéologie. Les travaux exécutés à Oissel et dans les environs ont fourni de nombreux objets et notamment des armes, en 1863. Celles-ci ont été décrites par le regretté M. Turgis, dans son *Histoire d'Oissel*. Depuis je me suis efforcé de recueillir les objets sortant des dragues; mais, je dois l'avouer, je n'ai pu faire entrer dans la collection départementale que ceux laissés par les *Ecumeurs*. J'appelle ainsi l'armée de chercheurs, entretenue par des collectionneurs dont plusieurs sont de nos amis, et qui rapine tout ce que rejettent les élévateurs.

» J'ai cherché à éloigner les *Ecumeurs* qui non seulement opèrent au détriment de la science et de nos musées, mais vont encore à l'encontre des intérêts du Trésor. J'ai intéressé à la cause les Ingénieurs des Ponts et Chaussées qui tous m'ont assuré de leur collaboration. Hélas! elle n'est restée que platonique, puisqu'ils ne peuvent demeurer sur les chantiers et qu'il en est de même du directeur du Musée.

» Je n'ai donc à présenter qu'un bien modeste butin lequel n'est cependant pas dépourvu d'intérêt. Voici tout d'abord une *Hache en fer*.

» Cette hache est à douille, ce qui lui donne sa curio-

gerbe à trois épis de blé avec un coq sur celui de dextre, la date 1713, et en orbe l'inscription : I. TRELICOT.

» Cette chopine et le seau d'étain, qui sont entrés dans la collection départementale, me font regretter que notre président, M. de Beaurepaire, auteur d'une *Notice sur les Etamiers et leurs marques* (1), n'ait pas joint à sa remarquable étude un tableau des sigles comme il l'a fait pour les fondeurs (2).

» J'ai encore à présenter à la Commission, ajoute M. de Vesly, une magnifique *lame en silex taillé*, trouvée dans les argiles exploitées à Alizay, dans la briqueterie de M. Ivan Lemaître.

» C'est à une profondeur de plus de 2 mètres et dans une masse d'argile vierge que cette arme préhistorique a été trouvée. Elle mesure $0^{m}205$ de longueur et est remarquable parce qu'elle n'est ni cassée, ni émoussée. C'est un type très rare de ces belles lames enlevées sur les nuclei ou pains de beurre dits du Grand-Pressigny. Sa découverte dans le diluvium ne sera pas sans intéresser les préhistoriens.

» Enfin je tiens à vous informer, Messieurs, dit en terminant M. de Vesly, que j'ai reçu du colonel Bernard, par l'intermédiaire du général Jourdy, des lampes en terre grise, recueillies dans la citerne de la Malga, près de Carthage; que le R. P. Delattre, correspondant de l'Institut de France, m'a également offert plusieurs objets provenant de ses fouilles à Carthage, parmi lesquels une fort jolie œnochoé en bronze d'une très belle patine, un rasoir en forme de hache

(1) *Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inf.*, t. X, 3e livraison, pp. 364 et suiv.

(2) *Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inf.*, t. X, 3e livraison, pp. 448-471.

pour tous les objets similaires, mais par les marques qu'on peut voir sur le couvercle.

» Et d'abord voici, près de la charnière, les deux glands, ornements employés dès 1401 pour les pots d'étain fin, puis la marque à la Méduse avec les lettres IBH, sigle du potier, et le poinçon trois fois frappé aux lettres NP assemblées avec l'étoile en chef et le cœur en pointe. Enfin sur le col le poinçon aux armes de la ville de Rouen et la date de 1690.

» Cette chopine était-elle une mesure-étalon? Je laisse à de plus érudits le soin de décider. Ce que je sais c'est que cette chopine était la moitié de la pinte et que celle-ci mesurait $0^{l}93$. Elle était l'unité employée, dans l'ancien système, pour les liquides; et nos pères s'en servaient même pour mesurer leur bonne et franche gaieté, d'où le proverbe : « Se faire une pinte » de bon sang ».

» Je soumets également à l'examen de la Commission, continue M. de Vesly, un petit vase en étain que m'a offert M. Le Verdier, pour le Musée des antiquités.

» Ce petit vase globulaire a pu servir de seau à eau bénite. Il mesure $0^{m}120$ de diamètre à son ouverture, $0^{m}135$ à la panse et $0^{m}100$ au fond. L'anse est en fer avec boutons d'attache. L'ensemble du vase n'est pas dépourvu d'élégance.

» Deux marques ont été frappées extérieurement sur le fond; l'une, très effacée, ne permet guère de distinguer que la trace d'un poinçon, où se lisent les chiffres 170... et le mot PARIS.

» L'autre, au contraire, parfaitement lisible, peut se décrire ainsi : écusson elliptique. Sur le champ, une

gerbe à trois épis de blé avec un coq sur celui de dextre, la date 1713, et en orbe l'inscription : I. TRELICOT.

» Cette chopine et le seau d'étain, qui sont entrés dans la collection départementale, me font regretter que notre président, M. de Beaurepaire, auteur d'une *Notice sur les Etamiers et leurs marques* (1), n'ait pas joint à sa remarquable étude un tableau des sigles comme il l'a fait pour les fondeurs (2).

» J'ai encore à présenter à la Commission, ajoute M. de Vesly, une magnifique *lame en silex taillé*, trouvée dans les argiles exploitées à Alizay, dans la briqueterie de M. Ivan Lemaître.

» C'est à une profondeur de plus de 2 mètres et dans une masse d'argile vierge que cette arme préhistorique a été trouvée. Elle mesure $0^{m}205$ de longueur et est remarquable parce qu'elle n'est ni cassée, ni émoussée. C'est un type très rare de ces belles lames enlevées sur les nuclei ou pains de beurre dits du Grand-Pressigny. Sa découverte dans le diluvium ne sera pas sans intéresser les préhistoriens.

» Enfin je tiens à vous informer, Messieurs, dit en terminant M. de Vesly, que j'ai reçu du colonel Bernard, par l'intermédiaire du général Jourdy, des lampes en terre grise, recueillies dans la citerne de la Malga, près de Carthage; que le R. P. Delattre, correspondant de l'Institut de France, m'a également offert plusieurs objets provenant de ses fouilles à Carthage, parmi lesquels une fort jolie œnochoé en bronze d'une très belle patine, un rasoir en forme de hache

(1) *Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inf.*, t. X, 3e livraison, pp. 364 et suiv.

(2) *Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inf.*, t. X, 3e livraison, pp. 448-471.

et une clochette en bronze, une lampe bicorne et des lampes grecques et romaines, des unguentaria et autres vases.

» Le Ministre de l'Instruction publique m'a promis l'envoi d'un choix d'objets sortis des fouilles que M. Gauckler exécute en Tunisie. J'espère donc pouvoir bientôt réunir, en une vitrine, des objets caractérisant les civilisations des rivages et des îles de la Méditerranée.

» Cette petite collection, qui viendra s'ajouter au don du Musée Campana, n'aura rien coûté au budget départemental. Elle sera consultée avec grand intérêt par les élèves de nos collèges, qui apprennent les exploits de Carthage, d'Athènes et de Rome, sans jamais avoir vu un bibelot de ces grandes civilisations ».

L'intérêt exceptionnel de la hache en fer engage le conservateur du Musée à en demander la reproduction dans le *Bulletin*, à l'aide d'un gilotage. M. le Président répond que la chose ne souffrira aucune difficulté.

M. Chevreux étant survenu pendant la lecture de M. de Vesly, M. le Président lui adresse ses félicitations pour son élévation à ses fonctions nouvelles, avec ses regrets d'être privé du concours qu'il prêtait aux travaux de la Commission. M. Chevreux remercie M. le Président de ses bienveillantes paroles et assure qu'il reviendra de temps à autre à Rouen, et pourra ainsi assister à nos séances.

Plans divers. — M. Ruel présente à la Commission un lot de dessins dont il s'est rendu acquéreur.

Sur un plan des immeubles de l'ancienne Compagnie des Indes, occupés aujourd'hui par la Bibliothèque nationale, à côté du pavillon Colbert, au nom de Boucher a été substitué celui de Restout, qui semble bien celui de notre grand peintre rouennais ; et le nom de Ratoire a été remplacé par celui de Pierre.

Un plan d'église, dressé par Vauquelin, en 1784, porte cette apostille : « au Bureau d'administration », avec les signatures Despommares et Rabardy. Il ne s'agit donc pas d'un édifice paroissial qui eût été approuvé par la Fabrique. Il semble évident à M. de Beaurepaire, comme le mot de *Bureau* le ferait pressentir, que nous avons ici la chapelle de l'Hospice-Général, sur laquelle il a publié, dans le *Bulletin*, une notice.

Hôtel de Mathan. — M. G. de Beaurepaire fait circuler trois photographies de l'ancien hôtel de Mathan, longtemps occupé par les Ursulines, et qui vient d'être vendu.

M. Pelay estime que la Commission ne saurait se désintéresser des modifications qui vont résulter de cette vente, sur le terrain compris entre la rue Jeanne-d'Arc et la rue Morand. Là, en effet, s'élève le donjon du château de Philippe-Auguste, cette tour Jeanne-d'Arc, le plus ancien monument civil de Rouen, consacré par les plus attachants souvenirs. Notre confrère voudrait qu'une délibération fortement motivée de la Compagnie intervînt officieusement pour la solution des problèmes délicats qui se posent dans la circonstance.

M. Ruel fait observer que les avant-projets dressés par M. l'architecte Auvray, pour être présentés au

Conseil général, ont été soumis à l'examen des Amis des Monuments rouennais.

Une longue discussion s'engage sur les intérêts en jeu, sur les mérites respectifs des différents tracés, sur les moyens les plus propres à faire ressortir toute la valeur archéologique de la tour Jeanne-d'Arc, etc. Après diverses propositions, la Commission se rallie à l'unanimité à la conclusion ainsi formulée par M. G. de Beaurepaire :

« En présence du projet de lotissement de l'ancien monastère des Ursulines, la Commission émet le vœu que la perspective de la tour Jeanne-d'Arc soit réservée dans les meilleures conditions possibles ».

Ce vœu sera transmis à M. le Préfet. Expédition en sera également faite à nos trois collègues membres du Conseil général, pour qu'ils interviennent en ce sens dans les résolutions que prendra l'assemblée départementale.

Gardes richement décorées. — L'abbé Tougard dépose sur la table la seconde partie de l'*Imitation* de Corneille, imprimée en 1715. L'exemplaire provient de la bibliothèque de l'abbé Thiesse, chanoine titulaire, mort en décembre dernier. L'édition n'a rien de notable; mais il est à remarquer que bien que le volume n'ait que 550 pages environ, son acquéreur le fit relier en deux tomes, en maroquin avec fers, pour en faire des livres tout à fait maniables (1). Les gardes de

(1) Cette attention à faire de minces volumes, semble être plus ou moins entrée dans les habitudes de cette époque. Les *Metamorphoses* d'Ovide, annotées par Jouvency, ont reparu à Rouen en 1705. Bien que l'ouvrage, à pagination continue, n'ait

cette reliure sont richement décorés de raisi
feuillages, d'insectes, etc. dont les couleurs, vieil
près de deux siècles ont conservé un vif éclat.
au bas d'une page : I. F. LEOPOLD EXC., et à la pa
vante : CUM PRIVILEGIO. M. de Beaurepaire y a
découvert la date *1722*. On croit ce papier d
cation allemande.

Sous le titre *Petites notes*, M. le Président
suite de lectures non moins intéressantes que
dont voici les textes :

NOTE SUR RICARD MICTES

Ricard Mictes fut l'un des commissaires nom
bourgeois de Rouen pour signer la capitulatio
ville du 13 janvier 1418 (1). C'était donc un d
de la bourgeoisie rouennaise. On en a, du res
preuves. Il fut fermier avec un nommé, Jean Ve
3 ans, des moulins de Rouen, le 24 janvier 142
fermier principal, avec quatre associés : Jacq
Robin Lambert, Guillaume de Gaugy, Jean C
quatrième du vin de la ville et banlieue de R
très importante puisque, pour 4 mois, à co
1er juin 1420, le prix à payer par la Compag
8,000 l. t. (adjudication, 29 mai 1420) (3).

Cet engagement n'empêcha pas Richard
belle Louys, sa femme, d'acquérir pour eu

qu'environ cinq cents pages, R. Lallemant a fai
dont le second porte tome II. A la signature Z
jointe la mention tome II, qui ne reparaît plus

(1) Rymer, *Acta et Fœdera*, t. IV, p.82 (text
Histoire de Rouen pendant l'occupation anglais

(2) A cette date, Verdure cède son quart de
Cacheleu; Tabellionage de Rouen.

(3) Tabell. de Rouen.

durant et du survivant, de Guillebert Du Bosc, écuyer, un manoir seigneurial, avec les terres en dépendant, sis à Quevillon, pour la somme de 100 l. t., 24 juillet 1420 (1).

Je suppose qu'il avait trop présumé de ses ressources et qu'il vint un moment où il se trouva dans l'impossibilité de payer le prix de la ferme du quatrième. Toujours est-il qu'il fut, pour cette cause ou pour une autre, mis en prison par ordonnance du roi Henri V et de son Conseil, étant pour lors à Rouen. Il est vrai que le même Conseil le rendit à la liberté, moyennant l'engagement « de soy rendre et restablir ès prisons dedens le jour de Pasques, s'il plaisoit à M. le Chancelier et Messieurs dudit Conseil, » 6 février 1421 (n. s.) (2).

Plus tard, en 1426, Mictes, était en mesure d'acheter une vente de bois d'un nommé Jean Le Jeune.

Jusque-là, nous ne voyons en Richard Mictes qu'un Français rallié au Gouvernement anglais et entrepreneur d'affaires plus ou moins avantageuses.

Il va maintenant nous apparaître sous un jour différent.

La délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc avait eu pour effet de relever le courage des Français, et il arriva qu'à Rouen même il se forma une conspiration en faveur de Charles VII.

Voici ce qu'écrit, à ce sujet, M. Chéruel :

« Des capitaines du parti de Charles VII étaient à peu de distance de Rouen. Ambroise de Loré et Jean Foucault, tous deux célèbres par leurs prouesses, se trouvaient à Lagny avec leurs hommes d'armes ; le duc de Bourbon, le comte de Vendôme et l'archevêque de Reims, chancelier de France, étaient réunis à Senlis. Plusieurs Rouennais, à la tête desquels était Richard Mictes, un de ceux qui avaient signé la capitulation de Rouen, résolurent de pro-

(1) *Ibidem.* Le nom d'Isabelle Louys, femme de Mictes, cité dans un accord du 29 octobre 1420.

(2) *Ibidem.*

fiter de cette circonstance pour délivrer leur patrie. Richard Mictes devait avoir une grande influence.... ; il est probable qu'il entraîna dans le complot un grand nombre de Rouennais. L'agent de la conspiration était Pierre de Cleuville, désigné sous le nom de Grand-Pierre. Il convint avec Ambroise de Loré et Jean Foucault qu'à une époque fixée ils s'avanceraient jusqu'à Rouen, dont on devait leur ouvrir une porte. Mais au moment convenu, les capitaines trouvèrent la nuit trop obscure, craignirent une embuscade et refusèrent de marcher. Pierre de Cleuville s'adressa alors aux seigneurs réunis à Senlis; mais ils ne jugèrent pas les chances de succès suffisantes pour tenter une pareille entreprise, et le projet fut manqué. Malheureusement les Anglais avaient découvert le complot formé contre eux, et ils livrèrent au supplice un grand nombre de bourgeois et principalement Richard Mictes. Pierre de Cleuville lui-même fut arrêté à Mont-l'Héry, ramené à Rouen et exécuté comme complice et agent des conspirateurs ».

Pierre de Cleuville fut, en effet, amené aux prisons de Rouen, « comme sachant ou consentant du fait de traison que Ricart Mites et ses complices avaient voulu faire contre le Roi et la Ville... exécuté pour ses démérites, comme traître, larron et brigand ». La preuve de ce fait est fournie par une taxe de 6 l. qu'accorda, à cette occasion, Pierre Daron, alors procureur général de la Ville de Rouen. 28 février 1429 (n. s.) (1). Mais on s'est trompé en croyant que Richard Mictes avait subi le même sort. Plus heureux que Pierre de Cleuville, Richard Mictes avait réussi à s'échapper et à se mettre en sûreté en gagnant une contrée où l'on reconnaissait l'autorité de Charles VII.

La preuve s'en trouve dans le registre de l'Echiquier de 1453, au folio 360 v°, où se trouve un accord entre le fils de Richard Mictes et un nommé Jean Le Jeune, au sujet

(1) Chéruel, ouvrage précité.

de la vente de 1426, dont nous avons parlé. Cardin Mictes est indiqué dans cet accord comme fils et héritier de Richard Mictes, « lequel avoit délaissé le parti des Anglois au devant du moys d'aoust 1429 et s'estoit retrait au parti du Roi où il estoit alé de vie à trespas ». La date du décès n'est pas indiquée. Certainement elle était antérieure au 6 août 1451, jour où nous voyons Cardin Mictes, se disant fils et héritier seul et pour le tout de feu Richard Mictes, en son vivant bourgeois de Rouen, vendre 4 l. de rente à héritage, à Jean Basset, chantre de la Cathédrale.

Le même Cardin Mictes, se disant toujours fils et héritier de feu Richard, vend diverses rentes de 60 s., de 40 s., de 42 s. 1er janvier 1452 (n. s.), dernier mai 1454, 7 février 1457 (n. s.) (1).

Ces diverses ventes suffiraient à nous permettre de supposer que Cardin Mictes n'était pas dans une brillante situation de fortune.

Une transaction du 18 avril 1462 change la supposition en certitude. Elle prouve, en effet, qu'il avait fallu décréter l'hôtel à lui appartenant, sis en la paroisse Saint-Eloi, propriété de son père, à qui il avait pu être rendu après l'expulsion des Anglais. Cet hôtel était passé en d'autres mains; Cardin Mictes avait continué toutefois à l'occuper, mais comme locataire, en vertu d'un bail qui lui avait été fait par Jean Gouel. Ne pouvant payer les loyers, il s'était vu obligé d'accepter une résiliation en obtenant toutefois du propriétaire un secours de 6 écus d'or, par pitié pour le mauvais état de ses affaires et pour la grossesse de sa femme.

NOTE SUR LE BOURG DE CAILLY

Cailly, encore qualifié de bourg, est loin d'avoir l'importance qu'il possédait autrefois et qu'il conservait encore

(1) Tab. de Rouen.

vers le milieu du XVe siècle, à en juger par un aveu que Pierre Braque rendit au Roi, le 20 août 1451, pour le fief du Plessis, quart de fief assis en la paroisse de Bosc-Guerard.

Dans cet aveu, je note cette déclaration de Braque : « Je doy faire au Roy le service qui ensuit, c'est assavoir : quant le Roy notre seigneur vient en la ville de Cailli, en la vicomté de Rouen, je le doy atendre à la porte par où il entrera en la dicte ville, ung esprevier sur mon poing, et le doy convoyer jusques à l'autre porte et de luy prendre congé » (1).

Il y a longtemps qu'il n'est plus question de portes de ville à Cailly ni du service féodal auquel était soumis le seigneur du Plessis.

L'épervier ou le faucon porté sur le poing était considéré comme l'indice d'une position élevée, tout au moins d'une qualité donnant le droit de chasse. On sait que les dames sont souvent représentées, sur leurs sceaux, un oiseau sur le poing. Le cheval et l'épée parurent aux chevaliers un signe plus caractéristique de leur profession, et c'est celui-là que nous montrent quantité de sceaux conservés dans nos archives.

FRAIS D'INHUMATION D'UN HAUT PERSONNAGE ECCLÉSIASTIQUE EN 1591

A la fin du registre des baptêmes de la paroisse Saint-Lô de Rouen, 1588-1597, se trouve la note suivante, qui

(1) Archives nat. P. 305, n° LXIII. Par cet aveu Pierre Braque déclare qu'il y a dans son fief un manoir et un colombier à pied, qu'il a droit de « tor et ver », qu'il possède un domaine non fieffé de 30 à 40 acres de terre labourable, avec 18 acres de bois à tiers et danger, et un domaine fieffé qui lui rapportait de 10 à 12 l. de rente. C'était peu. L'époque était des plus malheureuses; dans toute la Normandie, les terres avaient subi une dépréciation considérable.

n'a aucun rapport avec le document auquel elle est jointe :

« L'enterrement de Mons. l'official fust aynsy faict.

» Les Cordeliers portoint 12 cierges en façon de torches. Les Augustins des simples cierges. Ung babelou portoit le cierge du corps et un bablou à son costé.

» Six bablous portoint le corps.

» Ung chapplain revestu et ung homme avec ung manteau de deuil, quatre chanoines en surply portoint les coingts du drap. Monsr l'évecque menoit le premier bablou. Mons. le président de Limesy le second. Mons. Boiven le tiers.

» Douze revestus en noir portoint douze torches et n'avoint point de chaperon, mais ilz avoint les chapeaulx.

» Passant par devant Herbenne (la cour d'Albane) et revinrent par devant le portail des libraires.

» Signé : Dumouchel ».

La note n'est pas datée, mais elle peut l'être avec une grande vraisemblance.

Nul doute que l'official dont il est question ne soit Michel de Bouju, dit M. de Se-Agathe, sans doute du nom de la cure dont il était pourvu, qui fut reçu, le 11 juin 1574, à la prébende canoniale vacante par la résignation de Toussaint Deschamps ; fut vicaire général de 1587 à 1591 ; official de 1581 à 1591, et conseiller au Parlement.

Le 10 septembre 1588, comme vicaire général, il avait autorisé, sous le bon plaisir des chanoines, les membres de la confrérie des Pénitents, en l'honneur de saint Jérôme, à faire leur procession en la cathédrale.

Il mourut certainement en 1591, et antérieurement au mois de juin de cette année.

A cette date Rouen était au pouvoir de la Ligue, à laquelle il avait dû se rallier, ainsi que M. de Croismare, sieur de Limésy.

On voit figurer aux obsèques l'évêque, qui ne peut être que Jean de Lesly, évêque de Rosse, vicaire général du

cardinal de Bourbon, et M. Boyvin, que je crois être un des fils ou le frère de Romain Boyvin, sieur du Vaurouy, conseiller au Parlement.

Les obsèques de Michel de Bouju sont remarquables par leur simplicité et par le soin avec lequel les rangs étaient réglés. Elles durent avoir lieu le soir, après quatre heures, suivant un usage suivi par le Chapitre de la Cathédrale jusqu'à l'époque de la Révolution.

NOTE SUR UN ANCIEN TERME DE SCULPTURE

Plusieurs fois déjà j'ai eu l'occasion de signaler l'emploi du mot *populo*, *poupulot* dans l'énoncé de travaux d'art (peinture ou sculpture).

Ce mot était encore en usage vers le milieu du XVIIe siècle. Je le trouve, en effet, employé dans un marché du 27 décembre 1644 (1), et de manière à ne laisser aucun doute sur sa signification.

Le marché en question est fait par Alexandre Guérard, écuyer, sieur de la Crique, de Soquentot et de Belmesnil, secrétaire du roi, avec Nicolas Martin, maître menuisier à Rouen, pour un travail de menuiserie et de sculpture à exécuter, moyennant un prix de 900 l., en l'église des Carmélites, en la chapelle Saint-Joseph.

Ce travail est ainsi désigné : « Une cloueson laquelle portera de longueur 10 pieds et demi, et, de hauteur, 7 pieds et demi, sans comprendre les deux frontons qui sont au dessus de la corniche où sont assis deux *poupelots*, de hauteur de deux pieds et demi, tenans un cartouche où sont les armes dudit sieur et un casque au dessus ».

(1) Registre du Tabellionage de Rouen (meubles). — Autre marché avec Et. Desplanches imaginier : « 3 images de Notre Dame, ayant chacun un pepelot sur le bras, » 1564. Arch. de la S.-Inf, G. 2825.

M. Pelay demande si la fonction de porter les morts était affectée à une catégorie spéciale d'employés. Il est répondu que dans les villes c'était la Fabrique qui devait y pourvoir; à la campagne les frères de Charité s'acquittaient ordinairement de ce service. Au reste les inhumations étaient généralement d'une grande simplicité et ne rappelaient guère nos usages. Elles se faisaient communément l'après-midi et souvent à la tombée de la nuit. Le corps était porté à l'église où l'on chantait soit les vêpres, soit les matines (en tout ou en partie) ou les laudes des morts ; et la véritable cérémonie des obsèques n'avait lieu que le lendemain à la messe solennelle de *Requiem*.

Sommery. — Appuyé sur des inductions fournies par des localités de l'est de la France, M. Chevreux suppose que ce nom est altéré du primitif *Solimariaca*, appellation des villages gallo-romains. Les monnaies gauloises ne sont pas rares à Sommery. Une autre dérivation a donné *Sonimare* : il y eut un hameau de ce nom à Hautot-Saint-Sulpice.

La séance est levée à quatre heures.

A. Tougard.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1906

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. G. de Beaurepaire, Deglatigny, P. Le Verdier, Loriquet, Malicorne, Pelay, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Adeline, P. Baudry, Lefort et Milet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après la rectification d'un nom propre, sur la remarque de M. G. de Beaurepaire.

Tour Jeanne-d'Arc. — Comme complément d'information à ce qui vient d'être dit de l'ancien hôtel de Mathan, M. Sarrazin expose qu'il a assisté à la séance des Amis des Monuments rouennais, qui s'est occupée du même objet. On s'y est visiblement inspiré des mêmes vues qui avaient prévalu dans la Commission : aussi a-t-on insisté sur la plus grande facilité possible d'accès à la Tour Jeanne-d'Arc. On peut d'ailleurs compter sur les meilleures solutions pratiques, puisque l'auteur des tracés, M. l'architecte Auvray, est membre du Comité d'achat.

M. Pelay, rappelant que plusieurs dessins de l'hôtel de Mathan, comme aussi du monastère de la rue des Capucins, ont été présentés aux précédentes séances, demande si M. le Président ne jugerait pas à propos de publier dans le *Bulletin* les plus remarquables. M. le Président approuve volontiers l'idée, sous la seule réserve que les finances disponibles pourront imposer. Plusieurs membres insistent en faveur de cette

INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE DU MONASTÈRE DES URS

ESCALIER DU MONASTÈRE DES URSULINES

proposition, en faisant remarquer que nos procès-verbaux ne prodiguent pas les gravures.

En conséquence, M. Georges de Beaurepaire a bien voulu exécuter pour le Bulletin les deux dessins que voici, et les a commentés de cette sorte :

NOTE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DU MONASTÈRE DES URSULINES.

La Commission des Antiquités ayant bien voulu décider la reproduction de deux des clichés qui lui étaient présentés, qu'il nous soit permis de rappeler en quelques notes les origines du couvent des Ursulines de la rue des Capucins.

C'est au commencement du XVIIe siècle que les Ursulines vinrent s'installer dans le diocèse de Rouen (1).

Nous les voyons tout d'abord adresser des requêtes aux échevins et au Parlement, à l'effet d'être autorisées à s'établir officiellement et à prendre possession du collège des Bons-Enfants dont l'archevêque leur avait fait don.

Le 23 avril 1615, la ville s'oppose à leur établissement dans cet ancien collège.

Deux ans plus tard, les échevins n'accueillirent pas plus favorablement leur requête (2).

A cette époque, elles avaient déjà obtenu du Roi des lettres patentes et de Mgr François de Harlay l'autorisation de fonder leur maison « à condition qu'elles tiendroient collège pour les petites filles ». L'archevêque les autorisait en outre « à instruire les servantes les dimanches et fêtes et à offrir une retraite aux jeunes filles du diocèse,

(1) Ch. de Beaurepaire : *Recherches sur l'Instruction publique*. II, 193.

(2) Ch. de Beaurepaire. Inventaire des arch. de la ville de Rouen, V. n°s 22 et 23.

pour mettre leur pudeur à l'abri, tant que la gendarmerie serait en garnison à Rouen » (1).

C'est grâce aux générosités de Mme d'Aclainville qu'elles purent s'installer, tout d'abord, derrière les murs Saint-Ouen, près du jeu de paume du *Château-Rouge*.

Le 4 février 1648, la ville les autorisait à établir leur monastère sur la paroisse Saint-Vivien, rue de Coquereaumont, aujourd'hui rue des Capucins. A la satisfaction générale, elles s'y livrèrent jusqu'à l'époque de la Révolution à l'instruction publique. C'est ainsi que nous voyons les conseillers-échevins délivrer un certificat dans lequel ils attestent que « les Ursulines s'acquittent aussi bien qu'on peut le désirer de l'instruction des jeunes filles... en sorte que toute la ville a juste subject de satisfaction des peines, vigilances et soins qu'elles prennent » (2).

Les travaux de leur nouveau monastère furent commencés le 24 octobre 1651. On construisit alors, sous la direction de leur supérieure, la sœur Marie de l'Assomption, le grand bâtiment situé actuellement au milieu des jardins et qui est perpendiculaire à la rue des Capucins et à la rue des Champs. L'entreprise fut confiée à Guillaume Vincent et Jacques Gravois frères, maîtres maçons, sous la surveillance d'Abraham et Pierre Hardouin, architectes. Jacques Leboursier fut chargé de la charpente, ainsi qu'en témoigne un marché du 28 septembre 1652 (3). Pour les balustres et « la potille de départ » de l'escalier que nous reproduisons il fit appel, sans nul doute, au concours du menuisier Jean Lefébure.

De 1651 à 1656, on avait dépensé 74,327 livres et l'on eût vraisemblablement poursuivi le plan primitif si les difficultés pécuniaires n'étaient venues arrêter les Ursulines.

Les dettes contractées par le fils de leur fondatrice les

(1) Arch. de la S.-Inf., D. 403 et suiv.
(2) Arch. de la S.-Inf., D. 405.
(3) Arch. de la S.-Inf., D. 406.

exposèrent aux poursuites de ses créanciers et ne leur permirent pas de tirer le moindre avantage des legs et donations que Mme d'Aclainville leur avait faits; les maisons qu'elles possédaient derrière les murs Saint-Ouen furent incendiées; enfin l'infidélité de leur homme d'affaires les eût définitivement ruinées si la charité publique n'était venue à leur aide.

Les échevins eux-mêmes, revenus de leurs préjugés, décidèrent, le 16 août 1707, « qu'on prêterait aux Ursulines de Rouen, pour un an, quatre muids de blé pour leur soutenir la vie pendant quelque temps, et lés mettre en estat de continuer les écoles publiques qu'elles ont toujours entretenues et entretiennent encore tous les jours gratuitement pour l'instruction de la jeunesse ».

Après un long temps d'épreuves, les Ursulines reprirent l'idée de compléter leur monastère.

Au mois d'avril 1746, l'architecte Gravois — un parent sans doute des entrepreneurs de 1650 — soumettait à la supérieure, sœur Madeleine de Lamberville « les devis qu'il convient de faire pour la construction d'un bâtiment pour servir de chœur et d'avant-chœur ». Dans le même acte, Gravois promettait de faire « les devis de leur église, portail d'icelle, chapelle et bâtiments pour la sacristie ».

Les bases du marché étaient les mêmes pour la chapelle et pour le chœur des religieuses. Michel Hongnard, maître maçon, chargé de l'entreprise, les trouva trop onéreuses et susceptibles de le ruiner.

Ses réclamations parurent justifiées, et pour « les murs de la chapelle, qui sont décorés d'architecture avec une attique en dessus », il obtint d'être payé 70 livres la toise au lieu de 55.

Quant au « portail, décoré d'architecture en dehors et en dedans », il devait être payé 110 livres la toise.

Dans ce contrat, daté du 11 mai 1747, « le dit Hongnard s'engageait de rendre la maçonnerie de l'église, prête à

recevoir le comble de la *charpe* à la fin du mois d'aoust prochain ».

Les travaux du chœur et de la chapelle des religieuses dont notre photographie représente l'intérieur, ces travaux marchèrent de pair.

Le 1er février 1748, Jean-Baptiste Lefaye, maître menuisier, faisait marché pour les stalles des religieuses et pour la grande porte de l'église dont la dépense était arrêtée à 560 livres.

Il s'engageait à faire le tout en deux ans et devait se conformer aux avis de Gravois, architecte. C'est à peu près vers le même temps que les Ursulines durent employer l'architecte De France. Elles lui confièrent des travaux à faire sur la rue des Capucins, travaux que rien ne semble rappeler aujourd'hui.

La première pierre de la chapelle avait été placée et bénite le 31 mai 1746, par Mre Barthélémy Le Cordier de Bigars de la Londe, haut doyen du Chapitre, supérieur des Ursulines.

Le dimanche 19 septembre 1751, elle fut solennellement consacrée par Mgr Jacques Richier de Cérisy, évêque de Lombez.

Elle le fut « à la gloire de Dieu et en l'honneur de la T. S.-Vierge, sous le titre de son Immaculée-Conception ».

C'est ce que rappelle cette dédicace sur marbre noir placée au-dessus de la grande porte : *Virgine immaculata patrocinante.* G. DE BEAUREPAIRE.

Correspondance imprimée. — Elle enregistre : *Cartulaire de... S.-Corneille de Compiègne,* par le chan. Morel, I (877-1216), Montdidier, 1904, in-4°; — *Bulletin des Monuments rouennais*, 1904; — *Soc. hist. et archéol. de l'Orléanais :* Mémoires, XXX; Bulletin, 183 et 184; 1906, 2 livr.; — *Bulletin et Mémoires de la Soc... de la Charente*, 1904-5. An-

goulême, 1905; 1 f. vol; — *Bulletin hist. et philol. du Comité*, 1905, 3-4, un fasc.; — *Mémoires de la Soc... de Châlon-sur-Saône*, IX; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, janvier-juin 1906, 2 livr.; — *Bulletin de la Soc... de Langres*, 75; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, 147; — *Soc. hist. de Compiègne :* Bulletin, XI; Procès-verbaux, XIII, XIV; 1905, 1906; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie;* 1905, 4; 1906, 1 et 2; deux livraisons; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*; 182; — *Soc. des Antiquaires de France*, LXV; — *Mémoires et Documents de la Soc. Savoisienne*, XLIII et XLIV, trois fasc.; — *Revue de l'Avranchin*, 1906, 2 et 3; — *Soc. archéol. de l'Orne*, XXV, 3; — *Congrès des Sociétés normandes*, 1res Assises, le Havre, 16-18 juillet 1905; *Revue cathol. de Normandie*, 15 mars 1906; XV, 6; — *Encore Louis Desconte*, par la comtesse chanoinesse Amicia de Villarst. Revue héraldique, 1906; — *Programme du Congrès des Sociétés savantes à Montpellier en 1907;* et Circulaire ministérielle afférente.

M. Cahingt, sous-principal à Dieppe, offre aux Archives de la Commission, la photographie d'une pièce originale du XVIe siècle : l'acte de fondation d'une confrérie à Osmoy. L'abbé Decorde en a publié les parties essentielles, mais non le texte complet.

Cette reproduction semble d'autant plus à propos que l'église d'Osmoy n'est plus paroissiale. L'humidité qui y règne menace la pièce d'une destruction prochaine.

Des remerciements sont votés à notre obligeant correspondant.

M. de Vesly a le premier la parole pour la série des communications suivantes :

Petiville. — Tombeaux de pierre. — Le 29 septembre dernier, je recevais avis qu'une découverte archéologique venait d'être faite à Petiville, commune du canton de Lillebonne.

Le 1er octobre je me rendis sur place afin de m'assurer de *visu* de l'importance de la découverte dont parlaient tous les journaux.

J'appris bien vite que M. Duchesne, fermier de M. Bovet, de Paris, était le patron des ouvriers qui avaient fait la trouvaille; que la découverte avait eu lieu dans le BOIS DES TOMBEAUX, voisin de la ferme du *Pas grillant.* C'est le nom donné au triège et qui est une altération de « Pas glissant ». Il y a peu d'années, en effet, que la Seine déposait encore des limons en cet endroit et en rendait l'accès difficile.

C'est à 100 mètres à l'ouest de la ferme et sur le bord de la route de Caudebec à Lillebonne qu'une carrière pour l'extraction du sable a été ouverte; et, c'est là que deux sarcophages de pierre ont été trouvés. Les couvercles en étaient brisés et les ossements que ces tombeaux avaient contenus avaient été déplacés. Tout le mobilier funéraire avait été enlevé. Cependant, grâce aux indications recueillies, j'ai pu reconstituer, à peu près, l'état de la découverte de Petiville.

Les deux cercueils trouvés étaient placés à 6 mètres environ de hauteur au-dessus du fond de la carrière (niveau de la route) et à $0^{m}30$ au-dessous du niveau du sol; ils étaient l'un près de l'autre et orientés du N.-O. au S.-E. L'un était formé de deux parties avec alèses, mais tous deux avaient été taillés dans le calcaire parisien ou pierre de Vergelé.

Leurs dimensions semblables étaient : longueur : $1^{m}95$; largeur, à la tête, 0^{m} 65; aux pieds, $0^{m}40$; ces mesures

prises en dehors : l'épaisseur des parois était de $0^{m}10$.

Un des cercueils renfermait deux crânes entiers ; l'autre n'avait contenu qu'une seule sépulture.

Le mobilier de la plus complète se composait : d'un scramasaxe très oxydé de $0^{m}42$ de longueur ; d'une boucle de ceinturon, avec contre-plaque ronde en bronze. Cette plaque était décorée, au centre, d'une tête qu'encadraient des méandres, des torons, etc...

C'est un type souvent vu par l'abbé Cochet et dont plusieurs spécimens sont dans les vitrines du Musée des Antiquités.

Un petit vase en terre grise a été recueilli avec ces objets, ainsi que deux monnaies. L'une de ces médailles est en potain et très fruste : elle ne peut être lue. L'autre, qui est en bronze, est mieux conservée. On peut y voir : à l'A/, l'effigie de Constantin Ier, revêtu de la cuirasse et regardant à droite, et lire l'exergue CONSTANTINVS AVG ; au R/, le soleil debout avec la légende SOLI INVICTO COMITI.

La médaille qui n'a pu être lue laisse apercevoir au R/ la trirême avec le *Gubernator* debout à la proue. Elle appartient à Probus ou à Posthumus ?

Tout l'intérêt de la découverte réside dans ces deux médailles, qui permettent de fixer à la fin du IIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque des premières invasions, les sépultures de Petiville. On se trouverait donc en présence de barbares ayant envahi la Gaule par la baie de Seine.

Cependant la découverte de Petiville conduit à d'autres observations :

La première concerne la décoration de la plaque du ceinturon. Elle est caractéristique avec la tête centrale entourée d'entrelacs et de frettes, et peut servir à reconnaître les hordes auxquelles appartenaient les envahisseurs ;

La seconde concerne les tombeaux de pierre. Tous ceux que nous avons exhumés avaient des dimensions identiques, c'est-à-dire variaient d'une largeur de $0^{m}67$ à $0^{m}65$

à la tête et de $0^{m}30$ à $0^{m}40$ aux pieds. La *longueur* seule était très variable selon la taille du sujet inhumé.

Tous les cercueils que l'on dénomme de « *Pierre de Saint-Leu et de Vergelé* » sont sortis des mêmes carrières situées dans le bassin de la Troësne, près de Gisors (1). Ils sont souvent formés de deux parties; le fond de l'une dépassant de quelques centimètres la section des bords, ce qui permettrait l'emploi d'alèses sur les côtés pour le raccordement et les variations en longueur.

Cette disposition offrait encore l'avantage d'un arrimage plus facile dans les bateaux; car c'était évidemment par la Seine que s'effectuaient les transports.

Il m'a paru intéressant de noter ces observations :

Lillebonne, — En procédant à des travaux de nettoyage que j'avais prescrits dans le Théâtre romain, le gardien de ce monument a recueilli un certain nombre de débris de poteries antiques.

Dans le lot, j'ai reconnu un rebord de vase déversoir en terre rouge et à mufle de lion, sur lequel se lit très distinctement la marque du potier : GEMINVS.

Cette marque a été signalée, la première fois, en 1845, par l'abbé Cochet, lors de la découverte du cimetière gallo-romain de Neuville-le-Pollet.

Depuis le nom de GEMINVS a été reconnu par M. I. Dechelette (*Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*) sur un fragment de moule trouvé à Lezoux et lu sur un graffite de la collection Coroy.

M. Maillet du Boullay a inscrit le nom du potier dans la liste qu'il a dressée des sigles relevés au Musée des Antiquités (année 1880, t. V, page 208). Et M. Seymour

(1) M. le général Jourdy et M. Raoul Fortin, deux géologues très experts, ont reconnu dans le calcaire employé pour les cercueils, les Microlites et les Orbitalites complanata, fossiles caractéristiques du Tertiaire parisien (Vexin français, parties comprises entre les vallées de l'Epte et de la Troësne).

de Ricie, cité par I. Déchelette, donne pour notre musée, les trois marques suivantes :

MF. GEMINI. F — MF GEM — GEMINI MA. La marque trouvée à Lillebonne viendra donc s'ajouter à celles déjà possédées par le Musée de Rouen et donner la variante GEMIN. M.

Il est assez curieux de remarquer que les vases à déversoirs et à mufle de lion ont été particulièrement trouvés dans notre région : ils devaient servir à préparer un mets local. On en fixe la date à la fin du IIIe siècle. Le graffite malheureusement incomplet, TNCAII..., a été relevé sur le bord d'une grande terrine.

Lillebonne a encore livré une autre découverte pendant le mois d'octobre 1906.

Des ouvriers, employés à creuser des tranchées pour placer les tuyaux de la nouvelle distribution d'eau de la ville, ont découvert, vis-à-vis le n° 61 *bis* de la *rue Césarine*, un tombeau de pierre.

Ce sarcophage, qui a été transporté dans le musée local (1), ne présentait ni ornements ni inscriptions. Il était formé de deux parties et mesurait 1m80 de longueur, 0m45 de largeur à la tête et 0m35 aux pieds.

Deux squelettes gisaient dans ce cercueil. Celui qui provenait de la première inhumation occupait le fond du sarcophage, tandis que le second cadavre, ployé en deux, avait été placé sur le premier. Les inhumations successives sont assez fréquentes dans les cercueils de pierre.

Dans la même *rue Césarine*, les fouilles ont également montré de nombreux ossements humains, des subs-

(1) Cette mention amène à discuter de nouveau les avantages des collections locales, comme aussi les craintes qu'elles peuvent inspirer. On signale l'état peu satisfaisant du musée de Neufchâtel et de celui de Caudebec. M. Deglatigny insiste pour la garantie d'un Conservateur nommé par la Municipalité, et sur un traitement fourni par elle.

tructions gallo-romaines, et un passage souterrain en face le n° 93.

L'aqueduc romain a été aussi rencontré dans la rue Césarine, qu'il traverse, entre les n°s 105 et 107.

Dragages de la Seine. — Dans les sables des dragages exécutés à Oissel et déposés entre les îles, vers le Port-Saint-Ouen, nous avons trouvé, M. Deglatigny et moi, une médaille en bronze du pape Innocent XI.

Cette médaille mesure o^{m}038 de diamètre. Sur la face, on voit la figure du Souverain Pontife, gravée par FRANTRANI, et on lit : INNOCENTIVS. XI. ODESCALCHVS PON. M. Sur le R/, le pape est porté sur la sédia gestatoria et bénit les fidèles. En exergue cette légende : INNOCENS MANIBVS ET MVNDO CORDE, qui forme un jeu de mots avec le nom du Saint-Père.

Innocent XI (1611-1689) succéda à Innocent X en 1676. La médaille n'a donc pu être frappée qu'entre les années 1676-1689.

Alizay. — Poignard en silex. — M. Yvan Lemaître a offert au Musée des Antiquités une magnifique lame en silex mesurant o^{m}200 de longueur et d'un seul éclat, trouvée dans les terres de la briqueterie qu'il exploite à Alizay.

Cette carrière a déjà donné de nombreux instruments et armes du type de la pierre taillée, décrits par M. Lancelevée d'Elbeuf; mais jusqu'à ce jour, elle n'avait fourni aucun poignard.

L'arme d'Alizay, quoique moins belle que celle possédée par le Musée d'Evreux, n'en est pas moins un exemplaire remarquable de l'industrie de l'homme préhistorique.

Edicule de Saint-Valery-sous-Bures. — La commune de Saint-Valery-sous-Bures, incitée par un marchand d'antiquités, a demandé l'autorisation préfectorale pour aliéner le terrain de l'ancien cimetière de Saint-Valery et du monument qui s'y dresse encore aujourd'hui.

Ce monument est ce qui reste d'un ancien Calvaire mutilé à la Révolution et le seul vestige encore debout de la paroisse de Saint-Valery.

L'église, désaffectée dès 1835, a été démolie en 1866, et les matériaux de ses murailles ont servi à réparer l'église d'Osmoy autour de laquelle se sont groupées les chaumières de l'antique village.

Le gros orme, attribut légendaire de l'apôtre du Vimeu, a été abattu par un ouragan, en 1833, et ses rejetons sont aujourd'hui des arbres qui limitent le petit enclos du cimetière.

L'antique calvaire mériterait, à ces titres, d'être conservé.

Il est encore curieux et digne de fixer l'attention par ses véritables qualités artistiques. Tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire du Pays de Bray ont mentionné l'édicule de Saint-Valery-sous-Bures et sa belle conservation due au grès dans lequel il a été sculpté.

M. l'abbé Decorde a, je crois, décrit, le premier, la base du monument ornée de chutes de fleurs de lis entre lesquelles on lit le nom de JACQUES FOVRNEL, le donateur, et la cordelière dont les enroulements et les nœuds décorent la moulure principale.

Le savant abbé s'est également complu à analyser les sculptures du cloisonnement de la colonne : dauphins, coquilles, fleurs, fruits, etc. Il a donné la hauteur totale de l'édicule, qu'il a fixée à dix pieds, et la lecture de l'inscription gravée sur le chanfrein du piédestal : CESTE ✝ FVST F. L'AN DE GRACE MIL V CENS L : PRIÉS DIEV POVR EL.

Chargé par M. le Préfet de visiter l'édicule de Saint-Valery, j'ai reconnu que la description jadis faite par M. l'abbé Decorde était des plus sincères.

La mensuration a donné les chiffres suivants : soubassement, 1m25; colonne, 2 mètres = 3m25. C'est, à quelques centimètres près, la hauteur approximative fixée par

l'historien du canton de Londinières. La lecture de l'inscription seule pourrait être contestée.

J'ai, en effet, lu MIL V CENS I (1501), au lieu de la date de MIL V CENS L (1550) donnée par l'abbé Decorde. Cependant, je ne voudrais pas être trop affirmatif : car la lecture des lettres est très difficile par suite du plan incliné (chanfrein) sur lequel elles sont gravées. J'aurais même abandonné mon observation, si le style du monument ne fixait pas la date de son érection plutôt à 1501 qu'à l'année 1550. A cette dernière date, François Ier était déjà remplacé, depuis trois ans, sur le trône de France par Henri II et Bullaut, De L'Orme et Lescot préludaient à l'exécution des chefs-d'œuvre de la Renaissance française, tandis que tous les caractères de l'ancien calvaire de Bures trahissent l'époque de Louis XII et l'avènement du style François Ier.

Quoiqu'il en soit, j'ose espérer que la Commission voudra se joindre à moi pour faire ajouter l'édicule de Bures sur la liste des Monuments historiques du département de la Seine-Inférieure.

Mes collègues de la Commission seront également d'avis de faire transporter au Musée des Antiquités le fragment du croisillon qui, aujourd'hui, roule sur le gazon. On évitera ainsi qu'il ne suive les débris déjà disparus, et, je le dirai clairement, qu'il ne soit dérobé par les marchands d'antiquités qui parcourent les campagnes.

M. Pelay proposerait que, sans se borner au classement, on rétablît le croisillon au sommet de l'édicule. A quoi M. de Vesly répond que la chose est impraticable, le haut de la croix ayant disparu, aussi bien que l'autre croisillon. L'abbé Tougard rappelle qu'à Yville une restauration semblable, qui se présentait dans des conditions plus favorables, n'a pu aboutir.

M. de Vesly insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à sauver cette antique sculpture par l'hospitalité du Musée,

comme aussi à classer la base du calvaire à cause des souvenirs et de l'ancienne division topographique qu'il rappelle. — La proposition est adoptée.

M. de Beaurepaire inclinerait à voir un nom d'homme dans le lieu dit : « Pas grillant ». Quant à la « rue Césarine », cette appellation n'est pas ancienne ; il n'y faut voir qu'une déformation d'un terme assez semblable par le son, qu'on rencontre sur d'anciens plans.

Incheville. — Le camp de Mortagne. — M. de Vesly fait l'utile rectification que voici :

« Ce camp a, depuis fort longtemps, exercé la sagacité des archéologues. MM. Hardy, Varambaux et l'abbé Cochet, etc., ont tour à tour décrit la topographie de cette enceinte, les découvertes qui y ont été faites, ainsi que les dimensions de la grande levée de terre située au sud-est, vers le hameau de Breuilly.

» Les proportions du vallum ont été vérifiées par M. Deglatigny, un jeune officier d'artillerie et moi. Il convient de les rétablir comme il suit :

» Le vallum est, aujourd'hui, composé de trois parties ayant respectivement, en allant du sud au nord : $161^{m}260 + 76,80 + 96$ mètres $= 344^{m}40$.

» C'est donc une longueur totale de 345 mètres en chiffres ronds, qu'il faut noter pour cette fortification, au lieu de celle de 82 mètres donnée par tous les auteurs.

» Il faudrait également vérifier la hauteur de l'escarpe, laquelle, en quelques endroits, atteint 8 et 9 mètres au-dessus du fond du fossé. »

M. de Beaurepaire assure que ce lieu fortifié a joué un rôle important dans notre ancienne histoire.

Deux clochettes ayant été confiées à l'abbé Tougard, il a jugé à propos de les soumettre à la Commission. La plus grosse fait tout d'abord hocher la tête à quelques confrères, et bientôt M. Loriquet ne craint pas de dire que son inscription, en caractères du XIIIe siècle, a été fondue au XIXe. (Plus d'un amateur pourrait avouer tout bas qu'il s'est payé cette déception, il y a une vingtaine d'années.)

La plus petite, qui se date résolument de 1545 et se recommande par une inscription inintelligible, n'inspire pas plus de confiance.

Inscription commémorative. — Le secrétaire s'est vu offrir par un membre de la municipalité, M. Houzard, aux mains duquel elle était venue, une plaque en étain (143m/m × 80), provenant du premier monastère des Ursulines, rue des Capucins.

On y lit l'inscription suivante, en capitales de 4m/m de hauteur, encadrées d'un double filet, et gravées en creux à l'aide de poinçons :

CETTE YMAGE A ÉTÉ DONNÉE
PAR UNE PERSONNE PIEUSE
A LA MÈRE TOUGARD DITE
DE STE PLACIDE SUPÉRIEURE
EN L'ANNÉE 1813.

Fût-il pour lui un souvenir de famille, qu'elle n'est vraisemblablement pas, l'abbé Tougard estime que la véritable place de ce petit mémorial est dans le Musée des Antiquités, où il rappellera la bonne Communauté qui vient de disparaître.

Dalle tumulaire. — La mention de Lillebonne enfin persuade le secrétaire de ne pas remettre à plus

tard la communication d'une photographie, de trop modestes dimensions malheureusement (1 38m/m × 60), que M. l'abbé Thibault, vicaire de Lillebonne, lui a envoyée le 28 août. Elle représente une belle dalle tumulaire de l'ancienne église Saint-Denis, que M. le Vicaire a pu reconstituer.

M. de Vesly ajoute qu'il l'a même reproduite par un beau dessin qui orne le musée de Lillebonne, et il loue le zèle archéologique de ce jeune ecclésiastique.

Au-dessus des deux personnages, encadrés par une sorte d'édicule, portant aux angles les mots *Religio*, *Pietas*, *Clementia*, *Justitia*, se lit l'inscription ci-après :

Hic reqviescvnt in chisto
cineres viri nobilis pietate meritisqve
gravis magistri ioannis chapelle
qondam in pontificio
cæsareoque ivre doctoris nec non
vrbis ivliobonæ prætoris
cœnobiiqve b. M. de voto vice comitis
æqvissimi simvl et charissimæ eivs
sponsæ ioannæ dv tallvs fato fvnct/
ille anno salutis m° qvingentes.
Qvinqvag. qvinto pridie idvs
octobris dvobvs annis hæc præcessa
vna conditi cineres memoriæ
felicis ionnæ et nicolai de chapelle
eorvmqve sponsarvm
orate pro eis
p. dviardin cons. regis xvianissimi
cons. nec non secretvs tancred.
S. r. de collebosc halleboscqve
prætor avis maternis.

Acte français du XIIIe siècle. — A une demande

de communication, M. Malicorne répond qu'il soumettra volontiers à M. le Président une pièce du XIIIe siècle qu'il croit intéressante, ne fût-ce par sa rédaction ou langue vulgaire.

Hommage à Corneille. — Comme dernier écho du troisième Centenaire de notre grand poète, M. Pelay met sur le bureau deux brochures relatives aux fêtes données en son honneur dans le Grand duché de Luxembourg. Une des couvertures reproduit le beau portrait par Michel Lasne.

Les anciens brodeurs de Rouen, — M. le Président termine les communications en présentant une petite liasse de notes sur les brodeurs de Rouen. Leur industrie fut longtemps florissante et remarquable dans notre ville; mais il a cru prudent de négliger les documents des derniers siècles, où il est à craindre qu'au lieu de véritables artistes, on n'ait plus affaire qu'à de simples marchands de produits fabriqués au dehors.

LA BRODERIE A ROUEN

Pour justifier la communication que je me permets de faire à la Commission, il me semble à propos de rappeler ce que M. de Laborde dit de la broderie dans sa *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés au musée du Louvre* :

« L'état sédentaire des femmes, leurs aptitudes aux travaux de l'aiguille et l'emploi varié qu'on fit, dans une vie agitée et peu stable, de vêtements et tentures brodés, expliquent le maintien, au moyen âge, de l'art si ancien de la broderie, sa supériorité sur la peinture dans les pre-

miers siècles et la concurrence sérieuse qu'elle lui fit jusqu'à la fin du quinzième. Je ne sais pas de plus grand service à rendre aux arts que d'écrire une histoire de la broderie; ce serait, non pas le complément, mais l'introduction et l'accompagnement obligé d'une véritable histoire de la peinture. L'une et l'autre nous manquent... Dire qu'elle (la broderie) était appliquée à tout, que les peintres les plus célèbres consacraient presque exclusivement leur talent à faire les cartons qu'elle exécutait avec une habileté de reproduction merveilleuse, c'est montrer son importance et expliquer, en présence d'un grand nombre de peintres que nous fournissent les documents, les rares mentions qu'ils font de leurs tableaux peints ».

Sans m'exagérer l'importance des notes que j'ai relevées dans les textes divers qui ont passé sous mes yeux, je m'imagine qu'on ne les trouvera pas absolument inutiles pour l'histoire de la broderie dans la ville de Rouen, sujet trop spécial pour avoir trouvé place dans le bel ouvrage qui a été consacré à cet art par M. de Farcy. Voici d'abord les notes qui se rapportent à la fin du XIVe siècle et au XVe siècle.

ASSOCIATION ENTRE GENDRE ET BEAU-PÈRE

Oct. 1361. — « Johan Bourdon, tant pour lui que Guillaumes, sa fame, s'oblige à ce que luy et sa dicte femme serviront Regnault Le Prevost et Laurenche, sa fame, père et mère de la dicte Guillaumes, du mestier de casublerie...; et pour ledit mestier aprendre et pour trouver audit Johan et à sa dicte fame, les nécessaires dessus diz, ledit Johan en donna audit Regnaut et à sa dicte fame VIXX florins d'or royaux ». (Tabellionage de Rouen, Reg. 1, f° 134 v°.)

APPRENTISSAGE D'OUVRIERS BRODEURS

Février 1366 (n. s). « Philippe Gueroult et Rogiere, sa

fame, s'obligent à ce que leur filz servira Jehan d'Oissel, du mestier de brouderie jusques à huit ans de Pasques prouchain venant, par ainsi que ledit Jehan sera tenu à lui montrer et aprendre ledit mestier bien et deuement, et à lui trouver boire, mengier, feu, lit et hostel, si comme à son estat appartient; et les dis pere et mere trouveront à leur dit fils vestir et chaussier bien et souffisamment, afin que il puisse faire le dit servisse, c'est assavoir pour IIII l. t. que les dis mariez en paieront audit Jehan, par chascun an x s. » (Tab. de Rouen, Reg. 2, f° 276 v°.)

1er mars 1418. — « Pierre Le Roux, d'Elbeuf, alloue son fils Jehan à Jehan Le Huchier, dit Fareluche, broudeur à Rouen, pour apprendre ledit mestier pour VI ans. Pierre Le Roux paiera XII l. de l'an ou XII s. par an et un boissel de poix blans au terme S.-Michel ». Le maître lui fournira hôtel, manger, etc., et lui donnera en la fin des six ans, une houppelande de 45 s. (Tab. de Rouen, Reg. 18, f° 2.)

ALLOUEMENT D'OUVRIER BRODEUR

Août 1411. — « Ostelin Le Sauvage, de Broecelles (Bruxelles) en Breban, broudeur, confesse soy estre aloué du jour d'uy jusques à la S.-Jehan-Baptiste prochain venant, à Lyonnet de Montegny, paintre et broudeur (1), pour le servir bien et loyaument du mestier de brouderie, en toutes choses licites et convenables en quoy il le vouldra enbesongner ledit temps durant, parmy ce que ledit Lyonnet luy sera tenu paier x l. t. ainsi que il le servira, avec une paire de cauches et despens de boire et mengier bien et honnourablement selon son estat, et promist faire

(1) Probablement peintre verrier : 24 février 1404 (n. s.), amende prononcée par le Chapitre contre Leonet de Montigny, peintre verrier, demeurant en la paroisse St-Nicolas-le-Peinteur (G. 2120). Il faut croire que la réputation de cet artiste s'était répandue au loin puisqu'il lui venait un apprenti de Bruxelles.

et parfaire ledit service, oblige corps et biens ». (Tab. de Rouen, Reg. 14, f° 123 v°.)

FOURNITURES EN TRAVAUX DE BRODERIE *

21 janvier 1422 (n. s.). — « Thierry Loesel, brodeur, reçoit 30 l. t. faible monnaie, pour avoir assis une livrée de vermeille broudé à 13 robes, appartenant à Guillaume Coq, anglais, et avoir trouvé soie et autres étoffes qui audit métier de broudeur appartient ». (Tab. de Rouen, Reg. 19, f° 298 v°.)

27 janvier 1422 (n. s.). — « Thomas Bridon (1) et Regnart, broudeurs, demourans à Rouen, confessent avoir marchandé, ensemblez et chascun pour le tout, à noble et puissant seigneur Monsr le conte de Salbery et du Perche (2), de lui faire bien, deuement et loialment du mestier de brouderie deux draps, l'un de brunette et l'autre sanguin, contenant chascun six aunes pour apliquer à faire deux robes longues, et icelle broudeure faire tout jouxte et selon ce que contenu est en deux patrons et deviz sur ce fais, dont ledit seigneur en a l'un devers soy, et lesdits broudeurs l'autre, laquelle besoigne ilz seront tenus et promistrent rendre... l'un dedens le premier jour de may prouchain venant, et l'autre le plutot après que faire se pourra, sans entreprendre nulle autre besoine, et y besoingnier continuellement sans intervalle, c'est mar-

(1) Thomas Bridon était anglais d'origine : « Jouen de Rodemare, mercier, à présent demourant à Rouen et natif du pais d'Angleterre, et Thomas Bridon, son compere, broudeur, natif dudit pais, demourant à Rouen », etc., 1421. (Tab. de Rouen, Reg. 19, f° 230 v°.) On retrouve des Bridon, brodeurs à Rouen, longtemps après l'expulsion des Anglais.

(2) Thomas Montacute, comte de Salisbury, chef de l'armée anglaise, blessé au siège d'Orléans, le 24 oct. 1428, décédé des suites de sa blessure à Meung-sur-Loire, le 28 oct., même année.

ché fait pour et parmi ce que ledit Monsr le conte sera tenu paier aux dis ouvriers, pour faire et parfaire ladicte besoingne et y trouver à leurs despens toutes matieres et estoffles à ce faire, tant d'or de Cyppre (1) que de soie de plusieurs couleurs, jouxte ledit devis, la somme de VII^xx nobles d'or (2) ou monnaie à la valleur d'iceulx, donc présentement lesdis broudeurs se tindrent pour paiez et contens etc. de la moitié d'icelle somme; et le résidu mon dit s^r leur promet et sera tenu rendre et paier quant ladicte œuvre et besoingne sera faicte; et promistrent lesdis broudeurs faire et parfaire bien et deuement ladicte besoingne et rendre preste aux termes, ainsi et par la maniere que dit est, sur paine de VIII^xx nobles d'or à appliquer au proffict d'icellui s^r; obligent les parties l'un à l'autre biens, et lesdis broudeurs corps. Présens à ce Jehan Dubost, bourgois et demourant en la paroisse S.-Lo de Rouen, et Martin Le Roy, demeurant en la paroisse S.-Denis de la dite ville, qui de faire et parfaire ladite besongne ouvrage bien et deuement par la maniere dessus déclérée pleigerent lesdis broudeurs, et à ce obligent chascun pour le tout tous leurs biens, etc. Présens : Loyset Le Clert et maistre Jacques, clert dudit seigneur ». (Tab. de Rouen, Reg. 19, f° 302 v°.)

Lundy v^e jour de juing III^xx et onze (1391). — « Pierres le Bourguegnon, broudeur, qui congnut et confessa rendre toute preste une chambre blanche de sarges (3) qu'il lui

(1) « Fil d'or importé en Europe... Sa vogue créa la contrefaçon, et c'est à Gênes surtout qu'elle se développa. Mais là, comme partout où ces fils furent imités, ils conservèrent le nom de fil d'or de Chypre ». — M. de Laborde, ouvrage précité.

(2) Un prix aussi considérable suffit à donner une idée de la richesse du costume du comte de Salisbury.

(3) L'expression chambre désigne les tapisseries, tapis et tentures de toute sorte qui composaient l'ameublement d'une chambre, plus ordinairement d'une chambre à coucher « Noble homme Monsr Jehan de Graville, chevalier, confesse devoir à

a baillée d'une dame et d'une chainture à IIII tours, escripte de lettres d'or où aura escript : *Espance* (Espérance ?) la dame semée de clés jouxte le devis dont ilz sont à accort, dedens la S.-Martin d'esté prochain venant, pour laquelle broudeeure faire il doit avoir xx frans. Presens ad ce Pierres Berenguier, selier, Thomas Paen et Robin Berenguier, tous de ladicte paroisse S.-Jehan-sur-Renelle, qui de ce le plegerent et obligerent corps et biens ». (Tab. de Rouen, Reg. 5, f° 75 v°.)

Dans la rédaction de cet acte, qui se réfère évidemment à un acte antérieur non transcrit, il est fâcheux qu'on ait oublié de désigner par son nom les personnages pour qui la broderie était faite (1).

Les brodeurs de Rouen formaient une communauté soumise à des ordonnances qui lui avaient été données par les baillis. Par suite des divisions intestines ou des guerres qui, durant la première moitié du xve siècle, désolèrent le pays, il était arrivé que ces ordonnances avaient été mises en oubli. Après la réduction de la Normandie sous l'autorité de Charles VII, le bailli de Rouen, Guillaume Cousinot, les fit rechercher, et, après avoir invité les brodeurs de la ville à en prendre connaissance et à examiner ensemble ce qu'il y avait à en retenir ou à y changer et à lui soumettre leurs observations, il rédigea de nouveaux statuts qui furent pendant longtemps la charte de leur communauté. Ces statuts portent la date du 12 mars 1458. Ils nous sont connus par un *vidimus* de Pierre Daron, lieu-

Bertin De la Marche, bourgeois de Rouen, 82 l. 5 s. pour vendue, bail et livrée de chambres en draps d'or et de soie », mars 1408 (n. s.). (Tab. de Rouen, Reg. 13, f° 130.) — La S.-Martin d'été se célébrait le 4 juillet.

(1) M. Quicherat parle d'une houppelande sur la manche de laquelle un prince de la maison d'Orléans avait fait graver les vers et la musique d'une chanson commençant par ces mots : « Madame, je suis tout joyeux ». *Séance de l'inauguration de l'Ecole des Chartes*, 1847, p. 30.

tenant général du même bailli, du 15 juillet 1458, *vidimus* conservé aux Archives de la ville de Rouen, tiroir 15/2.

Nous savons par le préambule des lettres de Cousinot les noms de la plupart des maîtres et ouvriers, qui formaient alors la communauté des brodeurs. C'étaient : « Richard Theroulde dit Caudry, Lambert Yvain dit de Liège, Jean Dufour, Robinet Bourdon, Jean Bréant, Jean Du Homme, Cardinot Des Vaulx, Robinet Des Chasteaulx, celui-ci se faisant fort pour Thomas Bridon, son grand-père et Pierre Baudry, tous déclarant agir pour eulx et eulx faisans fort pour les autres ».

Ces statuts nous ont paru mériter d'être publiés *in-extenso* à la suite de ce mémoire. Je n'y relaterai ici qu'un petit nombre d'articles. La communauté formait une confrérie sous le nom de Saint-Clair, et c'était le jour de la fête de ce saint que les maîtres, chaque année, procédaient à l'élection de leur nouveau garde (1).

Cette confrérie avait son siège en l'église des Carmes, parce que c'était près de là, notamment dans la rue des Carmes, que la plupart des brodeurs avaient leur domicile. Chaque maître ou maîtresse ne pouvait avoir qu'un *apprentif* ou une *apprentisse* et un valet ou une chambrière ; ainsi on assurait de l'ouvrage pour tous, et une sorte d'égalité était maintenue entre les confrères. Le temps de l'apprentissage était de six ans, comme il convenait pour un métier artistique dont la pratique exigeait des connaissances variées et une habileté difficile à acquérir. Il était, sous peine d'amende, interdit de travailler aux jours de « dimence, de fêtes de Dieu (2), de Notre Dame,

(1) M. Ouin-Lacroix se trompe en donnant à cette confrérie, pour patronne, Notre-Dame-de-la-Recouvrance ; il est à croire qu'il y a eu confusion entre patronne de la Confrérie et patronne de la chapelle où la Confrérie avait son siège.

(2) Comme Noël, l'Epiphanie, l'Ascension, qui étaient des fêtes mobiles.

Aujourd'hui l'Ascension seule est réputée fête mobile. — Ces

de S.-Jehan-Baptiste, des douze Apôtres, sinon pour le Roy, la Royne, leurs enfans et frères ou autres, en cas neccessifs et grant besoing » ; auquel cas fallait-il encore obtenir l'autorisation des gardes ou de la justice.

L'épreuve pour la composition du chef-d'œuvre, exigé pour la réception à la maîtrise, se faisait dans des conditions qui en garantissaient la sincérité. On veillait aussi à ce que l'on n'employât dans les broderies que des matières d'excellente qualité, telle que l'or de Chypre, considéré comme bonne *étoffe*. Les ouvrages où auraient été employés l'or et l'argent de Bassin ou de Lucques (1), qui étaient de petite valeur, ne pouvaient être exposés en vente « sous peine de forfaiture, sans appeler à ce les gardes », ni être tolérés qu'à la demande de ceux pour qui la besogne se faisait, et par le congé ou autorité de justice ou des gardes.

Ces statuts furent invoqués en 1483, dans un temps où la communauté des brodeurs n'avait pas moins de trois gardes (Jean Dufour, Jean Gaudri et Colin Gibert), ce qui fait supposer qu'elle devait être assez nombreuse.

Un des membres de cette communauté, Guillaume de Liverne, fut poursuivi, cette année-là, devant le lieutenant général du bailli de Rouen pour avoir injurié Colin Gibert, en l'appelant *larron parjure*; mais il le fut également pour le fait d'avoir contrevenu aux règlements et statuts « en ouvrant d'or de Bachin en 14 pièces de casubles et deux contrautels ». Il fut condamné comme il devait l'être ; mais en même temps, il prit, de son côté, à partie les gardes qu'il accusait de n'avoir point eux-mêmes observé les règlements, comme on le voit par la sentence suivante :

statuts n'entendraient-ils pas par *fêtes de Dieu*, la Transfiguration et autres fêtes de N. S.

(1) « Lucques, dit M. de Laborde, ouvrage précité, était l'une des villes de l'Italie où l'industrie prit le plus grand essor. Cet or était inférieur en titre à celui de Paris ».

13 décembre 1483. — « Sur ce que le procureur substitut du roy notre sire et les gardes du mestier de brouderie contendoient vers Guillaume de Lyverne qu'il fist amende de ce que, contre les ordonnances dudit mestier, il avoit fait deux orfretz en deux mestiers, c'est assavoir deux bandes à chappe ou casuble et deux bandes de dyacre, prins par Robinet Le Ber, sergent, en la présence desdits gardes, pour ce qu'ils avoient esté faictes, sans congié, d'or de bacin, ce qu'il ne povoit faire, par lesdictes ordonnances, sans le congié desdits gardes et de justice, icellui de Liverne se voullu deffendre par aucunes raisons; sur quoy, aprez ce que lesdictes ordonnances en ce regard oulrent esté leues, par l'oppinion des assistens, ledit de Liverne fu de ce mis en amende jouxte ladite ordonnance, laquelle amende estoit de LX s. t., moictié au roy, notre sire, et l'autre moictié : à la frairie desdits gardes, XV s.; et l'autre moictié aux dits gardes; et, ce fait, sur ce que le dit de Lyverne disoit que lesdits gardes avoient besongné de telle ouvrage ou autre contre les ordonnances, requerant que de ce ils fussent pugnis, appointé fut que ledit de Liverne fera visiter cheux lesdits gardes en la présence dudit sergent pour en faire rapport à justice, à telle fin qu'il appartiendra; et partant le cas continué à lundi prochain en jugement » (1).

Aux noms des brodeurs cités précédemment nous ajouterons ceux de Henri de Coulongne, que nous voyons acheter chez un mercier de Rouen, « mercherie et or de Chypre », 1404 (Tab. de Rouen, Reg. 11, f° 73); de Guill. Gueroult, casublier, acquéreur, en 1421, d'un 8e de fief à Boisgautier (Arch. de la S.-Inf., G. 7859); de Jean Gaudry, établi sur la paroisse Saint-Herbland, lequel exécuta pour Marguerite d'Harcourt, dame d'Estouteville, 3 parements

(1) Arch. de la S.-Inf., Bailliage de Rouen. — Guill. de Lyverne vendait, en 1499, à la fabrique Saint-Michel, des chapes et vêtements de drap d'or (G. 7164).

d'autel à ses armes et à celles de son mari, avec ces mots en lettres d'or : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax omnibus* (sic) *bonæ voluntatis!* 5 mars 1420 (1); de Jean Paain, qui travailla pour l'église Saint-Maclou, 1438 (G. 6874); d'Adenet Hallé, établi sur la paroisse Saint-Laurent, fils et héritier de défunt Robinet Hallé, comme lui brodeur, 19 déc. 1494 (2); de Raoulin Ralle, établi sur la paroisse Saint-Nicolas, 8 mars 1495 (Tab. de Rouen).

LISTE DES BRODEURS DE ROUEN AU XVIe SIÈCLE

Aubin (Jean), demeurant au clos Saint-Marc, reçoit de la fabrique Saint-Maclou 100 l. « pour avoir enrichy les orfrez de deux chapes de veloux pers de ymages et anticaiges (antiques), et aussi pour avoir semé sur icelles six fleurons d'or fin », 1540 (Arch. de la S.-Inf. G. 6884).

Baudry (Roger) travaille pour l'église Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 1517 (G. 6558); pour celle de Saint-Maclou, 1522 (G. 6881).

Besoche (Laurent), paroisse de Saint-Laurent, fils du verrier Nicolas Besoche, 7 déc. 1526, 6 déc. 1527 (Tab. de Rouen).

Bessin (Etienne de), fils d'un tabellion de Rouen, Adrien de B., cité 1er oct. 1541 (*Ibid*).

Bourdin (Albert) *refait* (répare) pour l'église Saint-Etienne-des-Tonneliers la grande chapelle de velours pers semée de fleurs de lis d'or; payé 4 s. par jour, 1542 (G. 6474).

Brametot (Catherine), *brouderesse*, reçoit de la fabrique de la Cathédrale 20 l. « pour avoir *oullé* (ourlé) des pendants de taffetas », 1530 (G. 2533).

Cordouen (Georges) *refait* pour l'église Saint-Vivien

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités.*

(2) Vente de rente par ledit A. Hallé à Nicolas Osmont, seigneur de Berville-sur-Seine.

« un chasuble de renversé pers, la chapelle de drap d'or pers, les deux chapelles de damas blanc », 1556 (G. 7754).

Coujon (Eustache), chasublier, employé par l'église Saint-Eloi, 1574 (G. 6446).

Courteilles (Guill. de), paroisse Saint-Herbland, mentionné pour fournitures, faites par lui à l'église d'Angerville-la-Martel, 1553 (G. 7911). — Marchés faits avec lui par l'église de Courcelles-le-Recusson, pour fournitures de chape et de bannière de damas pers avec images et fleurs de lis, 17 mars 1542; par Nicole Le Villain, vicaire de Saint Hélier, et par les paroissiens dudit lieu, pour fournir, au prix de 172 l. 10 s., « un casuble, deux tuniques, une chape de bon velours en grain... offrez faiz aux tabernacles d'antique », dernier jour de juin 1553 (Tab. de Rouen).

Delastre (Guill.), maître brodeur à Rouen, « reçoit de Jean Le Roux, maître de l'argenterie du roi 106 écus pour vente et livraison d'une cotte d'armes de velours viollet cramoisi, couverte de fleurs de lis d'or fin et le tiltre de Bourbon, garnie de frenges et cordons, et doublée de taffetas viollet cramoisy, faicte exprès et précipitamment pour servir à l'entrée que S. M. fait le dit jour en ceste ville (de Rouen) », 6 sept. 1597 (Tab. de Rouen).

De la Ville (Philippe) travaille pour l'église Saint-Maclou et pour la chapelle Saint-Marc, 1597 (G. 6905, 9072).

Duchesne (Jean) travaille pour l'église Saint-Maclou, 1534 (G. 6883).

Dufour, plusieurs brodeurs de ce nom : Guillaume; travaille pour la Cathédrale, 1512 (G. 2525), 10 juin 1513 (G. 2148), 1523 (G. 2527); pour l'église St-Laurent, 1521 (G. 6800); pour l'église St-Maclou; met 24 fleurons de lis à une chasuble et 72 à des vêtements de diacre et de sous-diacre, 1523 (G. 6881); le même, je crois, que Guillaume Dufour, échevin de Rouen, dont le fils Jean, échevin comme son père, fit don, en 1527, à la même église St-Maclou dont ils étaient paroissiens, de « un corporal-

lier en brouderie de fin or de Chypre, sur lequel y avoit un cruchefix eslevé en croix, accompagné de la Se Vierge à dextre, de St-Jehan à gauche, de la Madeleine avec deux anges au pied de la croix » (G. 6873); —Etienne; travaille pour la Cathédrale qui lui paye 155 l. 5 s., en 1525 (G. 2529), 40 l. en 1529 (G. 2532). Le 22 août 1529, cet Etienne Dufour, brodeur, paroissien de St-Herbland, et René Boyvin, maître tapissier à Paris, « ensemble et pour le tout, s'engagent envers Jacques de Hervieu, capitaine et gouverneur de Pacy, Nonancourt et Ezy, pour Christophe comte de Rocaudel, gentilhomme de la Chambre du Roi, de faire trois tentes de toille, savoir est l'une en forme de salle, l'autre en forme de cuisine, l'autre en forme d'écurie, dont il y en aura moitié de toille blanche, l'autre de toille noire, suivant l'eschantillon avec boucles, cordages, serrures, clefs, pour 300 l. » (Tab. de Rouen). Le 10 mai 1550, le même brodeur recevait de la confrérie de Néville la somme de 9 l. pour une tunique et un contrautel (*Ibid*). Jean et son frère, dont le prénom n'est pas indiqué, travaillent pour la Cathédrale, 1581-1600 (G. 2581-2584, 2648).

Dupuis (Guyon), employé par l'église Saint-Laurent, 1562 (G. 6801).

Gaussel (Charles), employé par la même église, 1544 (G. 6800).

Geroy (Nicolas), employé par l'église Saint-Maclou, 1572 (G. 6889).

Gibert, plusieurs brodeurs de ce nom : Colin, cité 6 janv. 1510 (Tab. de Rouen); employé par l'église Saint-Martin-sur-Renelle, 1510 (G. 7164); — Noël, cité comme paroissien de Saint-Laurent, 1513 (G. 7527); employé par l'église Saint-Maclou, 1539 (G. 6884); — Pierre, cité comme paroissien de Saint-Maclou, 12 avril 1519 (Tab. de Rouen); — Jean, présent à l'achat que la fabrique de Saint-Vivien fit de damas rouge cramoisi destiné à la bannière, dont il devait s'occuper, 1560 (G. 7755); — Noël,

qui vendit, pour 22 l. 15 s., à la confrérie Saint-Pierre-Saint-Paul établie aux Jacobins de Rouen, une chasuble de damas figuré à fleurons d'or, 1567 (F. des Jacobins); — Guillaume, employé par l'église Saint-Maclou, 1566, 1572, 1583 (G. 6889, 6893); par la chapelle Saint-Marc, qui lui fit faire des chapes à fleurs de lis et fleurons d'or, et une chasuble avec l'image de saint Marc, 1574 (G. 9065); par l'église Saint-Laurent, 1580 (G. 6802); par celle du Chef-de-l'Eau, qui lui paie 23 écus d'or « pour 4 habits de damas violet et une chape de satin de Bruges pers, semée de fleurs de lis », 23 mars 1583 (Tab. de Rouen); par celle de Saint-Denis de Rouen qui lui paye 40 l. « pour la façon d'une chape semée de vases et de fleurs de lis d'or avec les orfrois et capuchon, le tout enrichi de brodrie », 1591 (G. 6396).

Gangoys (Jean), employé par la chapelle de Saint-Marc, 1551 (G. 9052).

Hience ou Yensse (Gosse), parfois Goucience ou Josse tout court, mentionné comme *broudeur casublier*, domicilié paroisse Saint-Herbland, 3 mars 1524 (Tab. de Rouen); employé par la fabrique Saint-Laurent qui lui paie 118 l. pour ouvrage fait par lui ou ses ouvriers aux bons ornements de drap d'or de cette église, 24 janvier 1523; 6 l. pour autre ouvrage, 1524 (G. 6799).

Huchon (Michel), employé par l'église Saint-Laurent, 1542 (G. 6800). Probablement le même que Huchon Flau ou Flauq, employé par la Cathédrale en 1533, 1534, 1535 (G. 2535); ce brodeur et son serviteur payés par cette église, à raison de 9 s. par jour.

Imbert (Guill.), employé par l'église Saint-Pierre-du-Châtel, qui lui paie 8 l. « pour un drap mortuaire de trippe de velours noir, figuré à croix blanche de satin de Bruges », 1563 (G. 7525). Il est possible que ce nom de Imbert ne soit pas autre chose que le nom de Gibert, défiguré.

Langlois (Jean), employé par l'église Saint-Maclou, 1534 (G. 6883).

Lanion (Adrien), employé par l'église Saint-Maclou, 1556 (G. 6885).

Laurent (Jacques), employé par l'église Saint-Laurent, 1598 (G. 6802).

Le Chevalier (Jacques), retenu par la fabrique Saint-Maclou comme brodeur ordinaire de cette église, aux gages de 40 s. par an, 1515 (G. 6879).

Le Mercier, plusieurs brodeurs chasubliers de ce nom : Roger, chasublier; il reçoit de la fabrique Saint-Pierre-du-Châtel, 40 l. « pour une chape de damas pers aux orfrois de velours rouge », 1537 (G. 7527); — Isaac, maître brodeur chasublier, domicilié sur la paroisse Saint-Laurent, rue Ganterie; il vend, pour 22 écus d'or, à Christophe Cognart, contrôleur général des Finances du Roi, en Champagne, demeurant à Mézières-sur-Muids, « un ciel de tailleur de velours noir proffillé de soie blanche ayant quatre pentes », 27 oct. 1580 (Tab. de Rouen); — Romain, employé par l'église Saint-Pierre-du-Châtel, 1563-1566 (G. 7527); par celle de Saint-Etienne-des-Tonneliers, qui lui avait commandé « un chapeau de triomphe avec une image de saint Etienne, de broderie d'or et de soie de diverses couleurs », 1581 (G. 6484); par la Cathédrale, 1618 (G. 2601); indique comme établi sur la paroisse Saint-Lô, 25 juin 1611 (Tab. de Rouen); Noël, employé par l'église Saint-Pierre-du-Châtel, 1585-1588 (G. 7527); Ozias, dit souvent Ozias tout court, domicilié devant l'hôpital Saint-Vivien, 1571-1572; à la Croix-de-Pierre, 1578-1584; employé par l'église Saint-Vivien, 1568-1584 (G. 7756-7761).

Le Peley (Denis), deux brodeurs de ce nom, employés par l'église Saint-Michel, 1549 (G. 7165); par celle de Saint-Pierre-du-Châtel qui lui paie 7 l. 9 s. « pour trois ymages brodez et la façon de la bannière de damas rouge », 30 oct. 1572 (G. 7527); par celle de Saint-Sauveur pour laquelle il fait « un contrautel de damas », 1584 (G. 7563); —

Richard, employé par l'église Saint-Michel, 1599 (G. 7170).

Martin (Guill.), brodeur de Monseigneur, frère unique du Roi, qui donna quittance pour fourniture de riches habillements de broderie, 6 nov. 1581 (Tab. de Rouen). Il n'est pas certain qu'on puisse le considérer comme un brodeur de Rouen.

Morisse (Guillemette), chasublière employée par l'église Saint-Pierre-du-Châtel, 1529-1532 (G. 7527).

Nourry (Pierre), employé par l'église Saint-Vivien, 1555 (G. 7754).

Petit (Anne), broderesse, employée par l'église Saint-Laurent, 1565 (G. 6801).

Poteu (Denis), employé par l'église Saint-Cande-le-Jeune, 1554 (G. 6300).

Rouel (Jeanne), broderesse employée par la Cathédrale, 1507 (G. 3523); locataire d'une échoppe au portail des Libraires, 1511-1513 (G. 2524, 2525).

Tyrel (Polet), chasubller, employé par l'église Saint-Michel, 1520 (G. 6881).

Vauchelle (Jean), employé par l'église Saint-Laurent, 1542-1560 (G. 6800); — Anne Vauchelle, employée par la même église, 1563-1587 (G. 6801, 6802); — Richard Vauchelle, brodeur, dont la veuve, Marie Marinel, fut inhumée à Saint-Laurent en 1585 (G. 6802).

Yvain (Adam), employé par l'église Saint-Laurent, 1589 (G. 6802).

Pour ne point donner un trop grand développement à ce mémoire, je dois renoncer à donner la liste des brodeurs rouennais au XVIIe siècle. Je me contenterai de citer ceux qui paraissent avoir eu le plus de vogue : les Dupuis (Raphaël, Toussaint (1), Roger, Charles, Pierre, Guillaume, Romain, Marguerite), employés successivement ou concurremment par les églises de Rouen, de 1600 (G. 2584) à 1683

(1) Toussaint Dupuis, payé à raison de 12 s. 6 d. par jour, 1606 (G. 2655).

(G. 2617); — les Ledecourt (Noël, sa femme, son gendre, ses deux fils, Jacqueline), employés de même de 1610 (G. 7777) à 1661 (G. 2703); — Hamillon (Simon), employé de 1600 (G. 2583) à 1622 (G. 3559); - Le Messier (Colin et Pierre) (1), employés de 1609 (G. 7233) à 1652 (G. 2804); — les Le Peley (Richard (2), Philippe, Thomas, employés, de 1610 (G. 6730) à 1661 (G. 7789); — les Placevault, employés de 1635 (G. 6447) à 1670 (G. 7102); Heutes ou Heute (Nicolas), qui se qualifie de maître brodeur ordinaire du Roi, 9 février 1637 (Parlement).

Les registres du bailliage de Rouen, où sont inscrits tous les actes de réception aux métiers de cette ville, nous montrent qu'au XVIIe siècle les patrons brodeurs procédaient, vers la fête Saint-Clair, à la nomination d'un nouveau garde qui était adjoint aux deux anciens gardes pour gérer les affaires de la communauté.

A cette époque encore les contrats d'apprentissage rappellent la forme de ceux du XIVe siècle, témoin celui-ci : « Du lundy 24 jour de febvrier 1631, Adam de Hautot a esté juré aprentiz de mestier de broudeur chasublier soubz Romain Gibon, maistre du mestier, pour le temps de six ans suivant l'ordonnance, pendant lequel temps de six ans ledit maistre sera tenu quérir à son dit aprentis boire, menger, feu, lit et hostel, et luy monstrer bien et deuement le dit mestier moyennant le prix et somme de 150 l., dont ledit maistre en doibt recepvoir 80 l. presentement, et le reste de la dicte somme esgallement par chascun an... Richard de Haultot son père a plegé et cautionné pour ladite somme, et de fidelité et loyaulté, présence de Estienne

(1) Pierre. « Il rebrouda pour l'église Saint-Laurent un grand parement d'autel où était le trespassement de la Vierge », 1646 (G. 6804).

(2) Fit pour la confrérie du Rosaire aux Jacobins un contrautel de velours où il employa les noms de Jésus et de Marie avec l'image de la Vierge, 1627 (Compte des Jacobins).

Toustain. Philippe Godefroy et Guillaume Dupuis, maistres et gardes année présente ».

Le XVIIIe siècle fut pour la broderie de Rouen une époque de grande décadence. Il lui fallut subir le sort de l'horlogerie et d'autres industries qui ne purent lutter contre la concurrence et la vogue que lui faisaient Paris, Lyon et d'autres villes. Dès 1703, la communauté des brodeurs était moins nombreuse que celle des brodeuses en *tavelle* (1), avec laquelle il faut se garder de la confondre (2).

Le 12 mars 1776, l'Intendant de la Généralité en avait proposé la réunion à celle des *boutonniers*, avec laquelle il trouvait qu'elle avait de l'analogie. Une assimilation plus fâcheuse fut adoptée (3). En 1779 les brodeurs faisaient corps avec les tailleurs-fripiers d'habits en neuf et en vieux (4). Or, vers ce temps-là on ne comptait pas moins de 262 brodeurs à Paris.

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, C. 124. Voir le rôle, arrêté par l'Intendant, de la somme à laquelle les communautés de la ville avaient été imposées pour jouir du bénéfice de l'hérédité et réunion des offices de trésoriers des bourses communes : la communauté des brodeurs eut à payer 242 l. ; les broderesses, 286 l.

(2) C'est ce que paraît avoir fait M. l'abbé Ouin-Lacroix. Suivant lui, les brodeurs auraient établi leur confrérie aux Carmes, sous le titre de Notre-Dame-de-Recouvrance. Le fait est que les broderesses, à une époque bien postérieure à l'établissement de la confrérie de Notre-Dame-de-Recouvrance, fondée en 1464 par Jean Le Vignereux, s'étaient mises sous la protection de la Vierge et s'étaient fait associer à cette confrérie. Voir *Abrégé de l'origine et établissement de la charité et confrérie de Notre-Dame-de-Recouvrance*. Rouen, imprimerie de Robert Des Roques, 1695 (Arch. de la Seine-Inférieure, F. des Carmes).

(3) Arch. de la Seine-Inférieure. C. 124.

(4) D'après les *Tableaux de Rouen*, de 1774 à 1788, la communauté des brodeurs ne comprenait plus que 5 ou 6 maîtres ayant toujours 1 nouveau garde et 2 anciens gardes. En 1779, entre les 6 membres de la communauté il se trouvait 2 filles : Deshayes et Boissières. Un des brodeurs, Hubloche de Grand-

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DES BRODEURS DE ROUEN
1457

« Premierement. Se aucun ou aucune veult aprendre le mestier de brouderie, pour avoir et acquerir la franchise d'icellui mestier, il sera tenu servir six ans acompliz, et ne pourra estre que quinze jours au plus avec les maistre ou maistresse à qui il sera loué qu'il ne soit amené devers justice pour faire serement de bien et loyaument servir son dit maistre ou maistresse, appelez à ce les gardes dudit mestier ou la greigneur partie d'iceulx, sous peine de vingt solz tournois d'amende que sera tenu paier le maistre ou maistresse qui y fauldra, moictié au Roy notre dit sr; v s. à la frarie de Mons' saint Cler fondée ou prioré de Notre-Dame des Carmes dudit Rouen, et les autres v s. aux gardes dudit mestier deux solz six deniers et les autres deux solz vi deniers à la boëcte establie pour les affaires dudit mestier, laquelle demourra devers lesdits gardes.

» *Item* se aucun ou aucune dudit mestier veult lever et tenir ouvreur de soy faire le pourra, et se il est de la prinse de ladicte ville, pourveu qu'il ait servy le temps dessus declairé ou qu'il soit ouvrier bon et suffisant, et mesmement, se il vient de dehors ou qu'il ait aprins et esté passé maistre en ville de loy, dont il appaire par lettre et que par icelle il soit tesmoingné suffisant. Parmi ce ilz seront tenus, tant ceulx de ladicte ville que ceulx de dehors, qui ne auroient aprins en ville de loy et ne seroient trouvez suffisans comme dit est, faire leurs chiefz d'œuvre de leurs estoffes et à leurs despens chiez l'un desdits gardes d'icellui mestier, tel qu'il plaira à iceulx gardes à lui bailler et ordonner par raison et à la discrecion de justice, sans ce qu'ilz puissent ou doient demander conseil ne aide à nul,

maison, s'annonçait comme brodant en miniature. Tous ces brodeurs et broderesses avaient leur domicile en la rue des Carmes.

ne à nulle dudit mestier, afin que l'expérience de sa science soit mieux congneue, sur peine de soixante solz tournois d'amende, donc cellui qui dourroit conseil paieroit la moictié, et cellui qui demanderoit conseil l'autre moictié, à appliquer moictié au Roy notre dit sr et moictié à la confrairie dudit saint Cler et aux gardes par égal porcion, de laquelle porcion desdits gardes la moictié sera mise à ladite boecte.

» *Item* si ledit chief d'œuvre est trouvé bon et suffisant par lesdits gardes, cellui ou celle qui fait l'auroit par la manière que dit est sera admené par iceulx gardes devers justice pour tesmoingner sa suffisance, et sera juré maistre dudit mestier pour en lever et tenir ouvreur touteffois qu'il lui plaira, et jouyra des franchises d'icellui mestier comme les autres maistres; et sera ledit chief d'œuvre fait par ceulx qui seront venus de dehors du prix de dix livres; et cellui qui aura esté fait par ceulx qui seront de la prinse de la dite ville sera de cent solz seullement, lesquelz chiefz d'œuvre demourront et seront au prouffit de ladite confrarie; et si paiera xx solz t. de hanse au Roy notre dit Sr; et avec ce paiera ung disner pour lesdits gardes et maistres dudit mestier du prix de soixante solz tournois; et ceulx qui seront de la prinse de la ville en payeront quarante solz tournois seulement.

» *Item* que aucun ou aucune dudit mestier ne besoingne ne face besoingnes en quelque maniere que ce soit au jour de dimence ne des festes de Dieu, de Notre Dame, saint Jehan Baptiste, ne des douze Apostres, sinon pour le Roy notre souverain seigneur, la Royne, leurs enffans et freres ou pour autres, en cas neccessif et grant besoing, ouquel cas cellui ou ceulx qui feroient la dite besoingne seroient tenus de prendre et avoir congié desditz gardes ou de justice, sur peine de vingt solz d'amende, se ilz estoient maistres, pour ung chacun d'iceulx, à appliquer moictié au Roy notre dit Sr et moictié à la dicte frarie; et se ilz estoient ouvriers gaignans, payeroient chascun dix solz tournois à

appliquer comme dessus, et ausdits gardes, deux solz six deniers, et à ladicte boëcte, deux solz six deniers t.

» *Item* se aucuns enfans, soient filz ou filles qui auroient servy et acompli le dit terme de six ans et seroient trouvez besoingnans aux jours et festes devant dictes, se n'estoit par l'exception et condicion touchées au précédent article, seront tenus paier vingt solz t. d'amende par la manière devisée ou dit article. Et se ainsi estoit que en ne le peust pas bonnement enseigner contr'eulx, ilz seront tenuz d'en faire serement bon et leal par devant les gardes ou la greigneur partie d'iceulx; et se faire ne le veulent, pour la presomption que l'en auroit sur eulx, ilz paieroient la double amende, qui seroit de XL solz à appliquer comme dit est.

» *Item* que aucun ou aucune dudit mestier ne besoingne ne face besoingner ou mectre en œuvre nulles mauvaises estoffles comme fil d'or et d'argent de Lucques et de or de bacin, ne aussi que il ne mecte en besoingne nullement fil, de quelque sorte qu'il soit, de layne ou aultre, que il ne soit rabatu de soye, pour l'onneur et prouffit de ladite besoingne et de cellui ou ceulx à qui elle sera; car aultrement ilz pourroient estre grandement deceupz, se ce n'est par la voulenté et à la requeste de cellui qui fera faire la dite besoingne et par le congié et auctorité de justice ou des gardes, sur peine de soixante solz d'amende pour tant de fois qu'il sera trouvé le faisant, donc le Roy notre dit Sr aura la moictié, et la confrarie dessus dite et lesditz gardes auront l'autre moictié par égal porcion, de laquelle porcion des dictz gardes la moictié sera mise en boëcte comme dessus; et avecques ce ladite besoingne sera arse comme faulse devant l'uys de celluy sur qui elle sera trouvée, ou aultrement emploiée à la voulenté de justice et des gardes.

» *Item* que nul ne nulles dudit mestier n'entreprengne besoingne, ne lieuve ne tiengne ouvreur, se premierement il n'est maistre ou maistresse dudit mestier ou il n'a fait

son chief d'œuvre et payé les droicts dudit mestier, en peine de cent solz d'amende, moictié au Roy notre Sr et l'autre moictié à ladite confrarie et aux gardes, de la porcion desquelz gardes la moictié sera mise en ladite bouecte comme dessus est dit, à paier à chascune foiz qu'il sera trouvé faisant le contraire.

» *Item* que nul ne nulle dudit mestier n'entreprengne pour faire ou parfaire besoingne que autre maistre ou maistresse dudit mestier auront entreprins ou commencée ou aloucée à faire, se ce n'estoit du congié et consentement de cellui qui l'auroit aloué ou encommencié à faire, se il ne advenoit que celui qui encommencée l'auroit ne la peust parfaire, sur paine de cent soulz, l'une moictié au Roy notre Sire et l'autre moictié à ladite confrarie et aux gardes, sur la porcion desquelz gardes sera prinse la moictié qui sera mise en ladite bouecte à appliquer comme dessus.

» *Item* que nul maistre ou maistresse dudit mestier ne tiengne que ung aprentiz ou aprentisse et ung varlet ou chamberiere d'iceluy mestier aloué pour gaigner argent ou aultre chose qui le vaille, lequel aprentiz ou aprentisse servira vi ans pour aprendre ledit mestier comme dit est ; maiz se iceluy aprentiz ou aprentisse est filz ou fille de maistre ou maistresse, il ne servira que quatre ans pour avoir et acquerir la franchise d'iceluy mestier. Et semblablement est à entendre de la fille de maistre ou de maistresse. Et sera tenu payer chacun aprentiz ou aprentisse, quel qu'il soit, dix solz d'entrée aux gardes et vingt solz d'yessue pour ladite confrarie.

» *Item* que aucun ouvrier ne ouvriere dudit mestier ne puisse besoingner à journée pour gaignier, s'il n'appert souffisaument par lectres comme il ait faict et acompli ledservice.

» *Item* s'il est trouvé suffisant et qu'il ait fait son chief d'œuvre et payé les droictures dessus dictes, pourra besoingner, et sera receu à estre maistre, s'il luy plaist ; et s'il

advenoit que aucun estranger ouvrier dudit mestier venist en ladite ville de Rouen en trespassant le chemin, et il ne fist que trespasser la ville, et il ne voulsist demeurer, les maistres dudit mestier luy pourroient donner à gaignier huit jours ou quinze et non plus, sur peine de vingt solz tournois d'amende à appliquer où et ainsy comme dessus.

» *Item* que l'aisné filz ou fille, héritier ou heritiere de chascun des maistres ou maistresses dudit mestier, aura la franchise d'icceluy mestier, pourveu qu'il ait fait le service dessus dit et acompli les solempnités dessus déclarées.

» *Item* se aucun compagnon dudit mestier avoit emprins à besoingner à la tache et à l'un des maistres d'icelluy mestier, il ne pourra entreprendre aultre besoingne jusques à ce qu'il aura achevé celle par luy emprinse comme dit est, se ce n'estoit du congié ou du voulloir du maistre ou maistresse qui baillé leur auroit, se n'estoit pour aucune des besoingnes de grans seigneurs et par auctorité de justice, sur peine de cent solz d'amende à appliquer moictié au Roy notre dit Sire et moictié à la confrarie dessus dicte et ausd. gardes, de la porcion desquelz gardes la moictié sera mise en ladicte bouectte comme dit est dessus.

» *Item* que nul maistre ou maistresse ne mette en besoingne ouvrier qui seroit trouvé avoir fait le contraire du contenu en l'article precedent, jusques à ce qu'il ait fait amende, sur la peine declairée en iceluy article, à appliquer comme dit est.

» *Item* s'il est aucun ou aucune dudit mestier qui soit desobeissant ou reffusant, au commandement des gardes dudit mestier establiz par justice, des choses touchans et regardans le bien et utilité d'icelluy mestier, ou au mandement qui fait leur seroit par le clerc d'icelluy mestier, pour les choses touchans iceluy mestier et par le commandement desditz gardes, il sera tenu paier pour chascune fois cinq solz d'amende au prouffict de la frarie devant dicte.

» *Item* se aucun des gardes dudit mestier ordonné par

justice comme dit est dessus, est trouvé avoir offensé en aucuns des poins ou articles dessus desclairez, il paiera, au regard du meffait en quoy il sera trouvé delinquant, d'amende le double que ung qui ne seroit point garde payeroit, moictié au Roy notre dit Seigneur, et l'autre moictié à la dicte frarie et autres gardes et maistres dudit mestier par egal porcion, de laquelle porcion d'iceulx gardes sera mise la moictié en icelle bouecte comme dessus.

» *Item* s'il est aucun ou aucune qui soit bon ouvrier ou ouvriere dudit mestier et ait fait son chief d'œuvre comme dit est, qui veulle lever et tenir son mestier et ouvreeur, de soy faire le pourra par payant ce qu'il appartient selon ce que dessus est decidé; et se paier ne le veult, il n'y sera pas receu.

» *Item* se aucune femme, laquelle soit de la prinse de ladite ville, veult lever ouvreur dudit mestier de broudeur, faire le pourra maiz qu'elle ayt servy six ans en iceluy mestier comme dit est, parmy ce toutes voies qu'elle sera tenue faire son chief d'œuvre dudit mestier selon le regard de la science de femme, et par ainsy qu'elle sera tenue paier vingt solz de hanse au Roy notre dit S^r^, et cinquante solz tournois au prouffit de lad. confrarie; et par ce lad. femme franchira, seulement la vie durant, son mary, pourveu qu'il soit ouvrier dudit mestier; mais se ladite femme se marie à homme qui ne seroit dudit mestier, elle perdra la franchise et liberté qu'elle avoit en iceluy mestier.

» *Item* et comme les maistres et maistresses nommez en ceste ordonnance soient quites de services de faire chief d'œuvre et de paier lez aultres droictures, est ordonné que chascun desdits maistres et maistresses paiera, pour le present, pour aider à mectre sus lad. confrarie, chascun selon sa faculté, telle somme comme eulx regarderont en leurs consciences par deue et bonne assiecte que eulx pourront supporter; et seront iceulx maistres et maistresses forcloz dudit mestier, se ilz ne veulent paier ce que dit est

jusque à ce que paié aient leur assiz à quoy imposéz seront pour avoir ceste présente ordonnance.

» *Item* pour exschiver aux fraudes quilz se pourroient commectre par les maistres et ouvriers dudit mestier qui s'entremettroient de besoingner d'or et d'argent de bacin ou de Lucques, qui sont de petites valleurs au regard de l'or de Chyppre et des bonnes estoffes non deffendues par lesd. ordonnances, il est ordonné et deffendu que nul de lad. ville, ne aultre venant de dehors, ne pourra livrer ne exposer en vente ouvrage dudit mestier où il ait lesdites estoffes d'or ou d'argent de bacin ou de Lucques ne autres deffendues, sur peine de forfaicture dudit ouvrage, sans appeler à ce lesdits gardes.

» *Item* que nul aprentiz ou ouvrier, aloué à aucun maistre dudit mestier, ne pourra delaisser son maistre au devant du temps de l'alieu et contrault d'entre eulx; et si ne pourront nulz d'iceulx maistres fortraire ne alouer aucun desdits ouvriers ne apprentiz, ne le tenir en besoingne dudit mestier plus tost que ledit temps escheu dudit alieu, se n'estoit du consentement du maistre qui auroit ainssy faict ledit alieue et contrault, sur peine d'amande à la voulenté de justice.

» *Item* se aucun ou aucune dudit mestier estoit actaint ou convaincu d'avoir prins, retenu et concellé furtivement aucune des estoffes, comme or ou argent, pierrerie ou aultres choses quelconques qui baillés luy aroient esté par aucune personne pour mectre et emploier à besoingne, il sera bagny dudit mestier par an et par jour et restitura à partie, sauf que, se le cas estoit si grant qu'il en doye emporter pugnicion corporelle, il en sera pugny par justice comme il appartiendra.

» *Item* oudit mestier aira trois gardes à ce ordonnés par justice quils feront bon et loial serement de bien et deument garder les poins et articles dessus declairés, auxquieulx gardes par et chascun d'entre les aultres maistres et maistresses, ouvriers et ouvrières dudit mestier seront

tenus obeir ès choses cy devant exprimées. Et qui fera le contraire l'amendera aux taux et volenté de justice selon l'exigence du cas, desquieulx gardes l'un sera changé chascun an le jour saint Cler, et ung mis en son lieu par l'eslexion des gardes d'iceluy metier, lesquieulx gardes seront jurés par devant nous ou notre lieutenant ou le bailly de Rouen ou son lieutenant qui pour le temps sera » (1).

A trois heures et demie, la séance est levée.

A. Tougard.

(1) Ces statuts furent confirmés par lettres-patentes du mois de juillet 1605. (État général des communautés d'arts et métiers de la Généralité de Rouen, 1776. Arch. de la S.-Inf., C. 124.)

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1906

Elle ouvre à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, G. de Beaurepaire, Deglatigny, Garreta, P. Le Verdier, Loriquet, Mgr Loth, Pelay, Sarrazin, de la Serre et l'abbé Tougard.

M. P. Baudry s'est excusé.

On adopte sans observation le procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance imprimée. — En voici le modeste dossier : *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* Bourges, 1906; XXIX; — *Mémoires de la Soc. d'Emulation du Doubs,* 1905; — *Société archéol. de Bordeaux,* XXVII, 1, 2; 1905; — *Recueil de la Société libre de l'Eure,* 1905; — *Société hist... de l'Orne,* XXV, 4; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes.* XLVII, 1905, et atlas pet. in-fol.; — Ed. Piette, trois *Mémoires* avec une notice nécrol. 1906.

Hommage d'auteur : *Le Beffroi de Rouen avant la Harelle,* 1906, par notre confrère M. H. Loriquet, qui reçoit nos remerciements.

Correspondance manuscrite. — En réponse au vœu de la Commission pour la maison de L. Maurry, M. le Préfet annonce, par la lettre du 20 novembre, que la Société des Monuments Rouennais, saisie de la question, formule un avis favorable. Il sera donc, en temps et lieu, donné suite au projet. Et M. le Président a déjà été pressenti sur la rédaction à adopter.

Epaves archéologiques. — M. le Président communique ensuite une vingtaine de pièces que lui soumet M. Vaussier : fragments céramiques, pavés en mosaïque, cône de meules à broyer, etc. En louant la bonne volonté toujours en éveil de ce modeste collectionneur, M. de Vesly observe que ses trouvailles, imparfaitement critiquées et sans mention précise du milieu qui les a fournies, ne doivent être accueillies qu'avec réserve. On remarque aujourd'hui parmi trois silex taillés un diorite trouvé au haut de la côte de Bonsecours.

M. de Vesly obtient la parole pour les divers sujets que voici :

Don du Ministère de l'Instruction publique. — M. Léon de Vesly informe la Commission du don fait au Musée départemental, par M. le Ministre de l'Instruction publique, d'objets provenant des fouilles de Carthage. L'envoi comprend : de grandes et moyennes amphores, des œnochoés, des cratères, des lécythes, des lacrymatoires, des biberons, des unguentaria, des brûle-parfums, etc.....

Le plus curieux de cet envoi, où se comptent 128 pièces, est certainement une collection de lampes. Celle-ci comprend : douze lampes chrétiennes, dix lampes romaines païennes, trois lampes puniques avec patères datant du VIe au IIIe siècle avant J.-C. ; trois lampes de forme grecque dites « Rhodiennes » et deux lampes vandales.

Cette collection aujourd'hui installée dans l'une des vitrines de la salle de mosaïque, avec les objets déjà offerts par le R. P. Delattre, le général Jourdy, le colonel Rebillet, etc., ainsi que les petites acquisitions

faites par Mmes Savonnet, forme une intéressante exposition des produits de la civilisation antique des bords de la Méditerranée.

Médailles gauloises. — Le directeur du Musée fait ensuite passer sous les yeux de ses collègues, deux petites monnaies gauloises qu'il a acquises de M. Dupriez, expert numismate. — M. de Vesly accompagne sa communication des explications suivantes :

« J'essaie de combler les vides faits dans notre belle collection par les vols successifs commis dans le Musée. Mes efforts portent principalement sur les médailles de notre région. Aussi ai-je été heureux d'acquérir ces deux monnaies. La première est une médaille en argent des Calètes. Elle peut se décrire ainsi : A/. Buste ailé à gauche. Légende ATVLA. R/. VLATOS. Superbe exemplaire, porté sur l'atlas de la Tour sous le n° 7191. La seconde pièce est une monnaie de bronze des Véliocasses; à l'A/ personnage nu à droite. R/ cheval à droite, mentionnée sur l'atlas de la Tour, avec le n° 7277.

Monnaie d'or de Philippe VI. — J'espérais, continue M. de Vesly, pouvoir vous soumettre une monnaie d'or trouvée à Sévis (canton de Bellencombre) et sur laquelle M. le curé de cette paroisse m'avait demandé quelques renseignements. Cependant il m'est impossible de réaliser mon projet, cet ecclésiastique n'ayant pas consenti à se dessaisir de la monnaie royale en faveur du Musée.

Bague de Boïeldieu. — M. de Vesly poursuit ses

communications par cette petite étude sur la chevalière de Boïeldieu.

« En organisant le musée des reliques du célèbre musicien, à la Prévotière (Boisguillaume), je fus frappé par l'originalité du dessin gravé sur la pierre de la bague. — Après l'avoir examinée avec attention, je crus y reconnaître des arabesques ou plutôt des signes arabes dont la lecture m'était interdite. — Je soumis mon hypothèse à M. Adrien Blanchet qui reconnut que l'intaille portait une légende arabe et demanda le concours de M. Derenbourg, membre de l'Institut et professeur de Langues orientales. Ce savant reconnut à son tour une légende arabe et put lire le nom d'une femme KADINA, c'est-à-dire *la prééminente*.

» Comment cette pierre gravée parvint-elle à Boïeldieu, qui a écrit la partition du *Calife de Bagdad* ? — Nul ne le sait et ici s'ouvre le champ des hypothèses. Pour M. Adrien Blanchet, il est de toute évidence que Boïeldieu avait fait monter cette intaille, sans chercher de rapports avec le nom qu'elle portait. Peut-être aussi, était-ce un souvenir de voyage ou un cadeau ?... »

En 1878, au cours des fouilles intéressantes faites à Hermes (entre Beauvais et Creil), M. l'abbé Hamard trouva une inscription mentionnant les *Vici Ratumagenses*.

M. Héron de Villefosse la publia à la Société des Antiquaires de France, et tous les épigraphistes partirent en discussion pour essayer d'identifier RATVMAGVS.

Quelques-uns crurent que le lieu désigné existait bien à Hermes où la pierre avait été exhumée. D'autres, et ce fut le plus grand nombre, pensèrent à un village appelé *Pont de Roont*, situé entre Senlis et

Champlieu; d'autres encore l'identifièrent avec le ROTOMAGOS, désigné par Ptolémée comme le chef-lieu des Silvanectes.

Or, il y a quelques semaines, M. le docteur Leblond, président de la Société archéologique de Beauvais, en étudiant minutieusement un manuscrit de la bibliothèque de cette Société, dans lequel Graves a transcrit tous les lieux-dits de l'Oise, a trouvé sur le territoire de Hermes, *terroir de Méhécourt*, là précisément où l'abbé Hamard avait recueilli la pierre à inscription, un lieu dénommé « ROVEN ».

Cette découverte m'a paru digne de vous être signalée, puisqu'elle constate qu'une localité portant le même nom que notre vieille cité existait à l'époque gallo-romaine. Elle permettra également d'éviter la confusion que certains archéologues ont faite avec la commune du Vieux-Rouen, et montrera qu'il faut toujours désigner exactement le lieu-dit où l'on fait une découverte quelconque.

Verrière de Monville. — Enfin notre collègue a reçu de M. le Curé de cette paroisse, par les soins du secrétaire, la photographie de deux vitraux classés comme monuments historiques. Il est fort à craindre, écrit M. l'abbé Morin, que le vitrail ne passe pas l'hiver, s'il n'est pas procédé dans un bref délai à la restauration de la fenêtre.

M. Garreta déclare que cette œuvre d'art est vraiment remarquable. En conséquence, la Commission est unanime à la recommander à toute la sollicitude de l'Administration départementale par un vœu qu'elle transmet à M. le Préfet.

M. le Président fait alors les lectures suivantes :

EXTRAIT D'UN COMPTE DE L'ABBAYE DE FÉCAMP 1518-1519 (1)

Antoine Boyer, abbé de Fécamp (2), archevêque de Bourges, ne le céda guère aux cardinaux d'Amboise en libéralité et en passion pour les beaux-arts. Par l'emploi qu'il fit de ses immenses revenus il justifia, du moins dans une certaine mesure, l'attribution qui lui en avait été faite par la faveur du roi. M. Leroux de Lincy, dans son *Essai historique et littéraire sur l'Abbaye de Fécamp,* pp. 339-341, rappelle quelques-uns des travaux que ce prélat fit exécuter pour la décoration de l'église de cet illustre monastère.

Le compte dont nous reproduisons quelques extraits en mentionne d'autres qui, sans le moindre doute, furent entrepris sous l'inspiration du même abbé, et qui me paraissent donner lieu à des remarques intéressantes.

« Pour la reparacion du chancel de Colleville (3) a esté paié la somme de XIII liv. VI sols VIII deniers tournois.

» *Item* pour avoir rabillé les vitres du chancel de Sainte-Croix-d'Aisié (4), XX s.

» Pour avoir faict eschanger huyt vingtz livres de fin estain à Rouen, à IX d. la livre, et pour l'eschange de neuf vingtz-cinq livres d'estain commun (5), à V d. la livre, IX l. XVI s. VIII d.

» Pour avoir assis trois cens soixante-dix penneaulx de voirre blanc à la chapelle Saint-Andrieu de l'église et abbaye de Fescamp, a esté paié à Mathieu Lorin, vitrier.

(1) Arch. de la S.-Inf., F. de l'abbaye de Fécamp.

(2) Décédé à Blois le 27 novembre 1519, enterré dans la nef de la Cathédrale de Bourges.

(3) Colleville, canton de Valmont (Seine-Inf.).

(4) Sainte-Croix-sur-Aisier, canton de Quillebeuf (Eure).

(5) Cet étain fut porté à Paris.

demourant à Rouen, au prix de deux sols pour pied, vallent xxxvi l. xv s.

» Plus pour troys escussons à chapeau (1) et quatre pour les armes de Fescamp avecques les bordeures, pour ce paié audit vitrier, xvi l.

» Plus pour avoir faict faire trente cinq lozenges de vittre à la salle de la librairie que les ventz avoient rompues, pour ce paié xx s.

» *Item* pour avoir faict faire un escusson aux armes de Monsr et ung aultre aux armes de Fescamp à la petite gallerie de la salle et dix sept lozenges, xxx s.

AUTRE MISE

» *Primo.* — A esté paié à Pierre Dunys, orlogier, demourant à Rouen, la somme de dix-sept livres dix solz pour avoir reffait et rabillé l'orloge de l'église de Fescamp, laquelle estoit toute rompue et usée, par marché faict avec luy jouxte le devys, xvii l. x s.

» A Jehan Leschauf pour avoir blanchy la voulte de l'église (2), pour sa paine seullement, jouxte son marché, xlv l.

» Pour avoir faict xxv piedz de meneaux aux vitres de la chapelle Saint-Andrieu et pour vingt piedz de pierre à faire lesdits meneaulx, vi l. xi s. xi d.

» Pour avoir blanchy et reparé les deux costez de la chapelle des Vierges, xv l. xii s. ii d.

» Pour avoir abatu les murailles des galleries, iiii l.

» *Item* pour troys cent vingt-cinq livres de rongneure de parchemyn (3) à faire de la colle, pour servir à ladicte voulte, au prix de cinq deniers la livre, et pour l'appor-

(1) A chapeau de cardinal. Antoine Boyer, abbé de Fécamp, avait été créé cardinal du titre de S. Anastase, le 1er avril 1517.

(2) Le badigeonnage n'est donc pas particulier à notre temps.

(3) Voilà, sans chercher bien loin, la cause de la destruction infinité de pièces en parchemin.

tage d'icelle, paié pour tout à Pierre le Nayn la somme de cent troys sols huyt deniers parisis, pour ce,

CIII s. VIII d. parisis.

» Plus pour avoir fait carler le dessoubz desdictes victres et blanchir et restoupper les fentes de la chapelle Saint-Andrieu, X s.

» Plus audit Leschauf pour avoir rabillé la porte devers les *Amys-Dieux*, qui ne pouvoit fermer, payé X l.

» *Item* a esté paié à Loys de Saint-Pol, pour avoir reblanchy ladicte chapelle des *Amys-Dieux*, par marché faict avecques luy, XXXV s. parisis.

» Autre mise pour le pillier de la tourelle de la salle, VI^XX XIX l. XIX s. VIII d.

AUTRES MISES FAICTES A CAUSE DE L'HISTOIRE S. GREGOIRE (1).

» A esté paié à Jacques Tillie(res), charpentier, pour avoir faict la charpenterie de la loge pour besongner Charles à fere la dicte histoire, pour ce, LXX s.

» Plus ung cent de feurre pour couvrir ladicte loge, à trente solz le cent, pour ce, XXX s.

» Au couvreur XV s.

» Late, clou, X s. X d.

» Pour avoir faict terrer la dicte loge, pour feurre, argile, que la paine de l'auvrier, XVII s.

» Clou à late VI s. X d. ob.

» *Item* paié à Jehan Ausaint (?), pour avoir amené XIX grosses pierres jusques à l'abbaie à ladicte loge pour fere ladicte histoire Saint-Gregoire, à VI s. VI d., vallent, VI l. III s. VI d.

» Plus pour avoir faict rabiller deux roes d'artillerie qui avoient esté rompues à mener ladicte pierre, pour ce XV s. VIII d.

» *Item* a esté paié pour l'amenage de XXVII tonneaulx et

(1) Sujet très fréquemment traité, N.-S. se rendant visible au-dessus de l'autel à l'Elévation de la messe.

quatre piedz et demy de pierre de Vernon, à XII s. VI d. le tonneau, vallent dix-sept livres douze solz huyt deniers, sur quoy a esté paié au Brasseur (1) par quictance, VI l. XIII s. IX d.

» *Item* à Charles l'ymaginier a esté paié, sur le marché faict avec luy pour fere la dicte histoire Sainct Gregoire, la somme de XXXVI l. t., pour ce, XXXVI l.

» Pierre de Vernon achetée pour refaire le chartrier de l'église et le petit portail d'icelle église.

» A esté paié par le viconte de Saint-Valery (2), receveur de Vytefleu (3), par le commandement et ordenance de Mons. de Saint-Avic, la somme de trois cens cinquante neuf livres troys deniers pour la réparacion des jectées du havre dudit Saint-Vallery, tant en achapt de boys à fere et reparer les dictes jectées, IIIC LIX l. III d.

» Gages du viconte, XL l.

» A Jacques Postel et Tassin Bissart, barriers dudit havre, pour une année de leurs gages, XXV l.

» A trois espereurs (4), XV l., VIII l., VIII l. »

Etc., etc.

SUCCESSION DE P. DE BRÉZÉ

Pierre de Brézé, capitaine de Rouen, grand sénéchal et réformateur général du pays de Normandie, mourut à la bataille de Montlhery, le 16 juillet 1465, laissant un fils, Jacques, issu de son mariage avec une fille naturelle de Charles VII, Jeanne Crespin, dame du Bec-Crespin (5), de Mauny (6), du Vivier (7) et de la terre d'Aurichier

(1) Nom d'un maçon.

(2) Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inf.).

(3) Vittefleur, canton de Cany (Seine-Inf.).

(4) Lamaneurs ou pilotes.

(5) Notre-Dame-du-Bec, canton de Montivilliers.

(6) Mauny, canton de Duclair.

(7) Saint-Martin-du-Vivier, canton de Darnétal.

(aujourd'hui Orcher) (1), à laquelle était attaché le titre de maréchal héréditaire de Normandie.

Le douaire de Jeanne Crespin consistait en la moitié du Maulévrier (2), d'une valeur de 1,040 l. par an, déduction faite des charges, évaluées à 520 l.; — Nogent-le-Roi (3) avec Breval (4) et Montchauvet) (5), le tout acquis pendant son mariage et valant 500 l., déduction faite des charges, lesquelles étaient de 250 l.; — le tiers de terres situées en Anjou, faisant partie de la fortune propre de son mari. Ce bien lui avait été attribué en vertu de la coutume d'Anjou; il était estimé 333 l. 6 s. 8 d.

Deux accords furent conclus entre la veuve du grand sénéchal et son fils, le 19 août 1465 et le dernier jour de janvier 1466.

Par le premier de ces accords le fils abandonnait à sa mère, pour en jouir par elle sa vie durant, le comté de Maulévrier et le fief du Torp (6) assis en la vicomté de Pont-Audemer, uni d'ancienneté à la baronnie de Mauny.

La mère abandonnait à son fils 157 marcs 8 onces de vaisselle d'argent, le mobilier de Nogent-le-Roi, la moitié du linge qu'elle avait laissé au château de Rouen, ainsi que certaine tapisserie, non désignée, déposée vraisemblablement au même lieu.

Les contractants réservaient, pour un partage à effectuer ultérieurement, un tableau d'or mis en gage à Paris pour une somme de 800 écus, un *fermailler* et une salière d'or, mis pareillement en gage pour 600 écus, et, de plus, une coupe d'or et un gros diamant à losanges.

Par le second accord, la comtesse mettait Jacques de Brézé en possession, sauf l'usufruit qu'elle s'en réservait,

(1) Gonfreville-l'Orcher, canton de Montivilliers.

(2) Maulévrier, canton de Caudebec.

(3) Nogent-le-Roi, arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir).

(4) Bréval, canton de Bonnières (Seine-et-Oise).

(5) Montchauvet, canton de Houdan (Seine-et-Oise).

(6) Le Torpt, canton de Beuzeville (Eure).

des terres du Bec-Crespin, de Plasnes (1), de Thouberville (2), du Torp et du Vivier, ainsi que de l'office de maréchal hérédital de Normandie. Elle lui abandonnait le tableau d'or, le fermailler garni de pierreries, qu'il lui serait loisible de dégager « à son plaisir », tous les meubles et *ménages* de Nogent-le-Roi et de Rouen, « tous les prisonniers seelez, tous les profis des procès touchans le comte de Tonnaire, Monsr d'Alençon et Jacques de Clermont ». Elle retenait pour son usage « deux chambres de tapisseries toutes fournies de *murailles* que d'autres choses, une autre chambre fournie de sarges de Caen avec les autres chambres noires de deuil et aucunes blanches qui se trouvaient à Rouen pour ses gens, et enfin la coupe d'or garnie de pierreries et le diamant à losenges ».

Les *murailles* retenues avec les tapisseries ne peuvent être que les châssis sur lesquels ces tapisseries étaient tendues.

Les prisonniers scellés, cédés à Jacques de Brézé, comme source de profit, me paraissent désigner des prisonniers de guerre qui auraient obtenu leur libération provisoire, moyennant engagement pris par eux de se procurer leur rançon dans un délai déterminé.

Par l'un de ces accords nous apprenons encore que Jacques de Brézé touchait 6,000 l. de pension du Roi.

Ce qui est dit du mobilier prouve que Jeanne Crespin faisait sa résidence habituelle au château de Rouen. Elle s'y trouvait seule quelques mois avant la bataille de Montlhéry où son mari fut mortellement blessé ; elle y laissa malheureusement pénétrer les partisans de Charles, duc de Berry, frere du Roi. Le fait était grave et avait eu de funestes conséquences pour la cause royale. Louis XI accorda des lettres de rémission à Jeanne Crespin au mois de janvier 1466, lettres datées de Pont-de-l'Arche. En voici un extrait : « Nous avons reçu l'umble supplication

(1) Plasnes, canton de Bernay (Eure).

(2) Saint-Ouen-de-Thouberville, canton de Routot (Eure).

de notre chière et bien amée Jehanne Crespin, comtesse de Maulévrier, contenant que, environ le moys de septembre derrain passé, elle estant en notre chastel de Rouen et ayant la garde d'icelluy, feust par fragillité, induction ou ceduccion meue de donner entrée audit chastel à notre très chier et très amé frere et cousin, le duc de Bourbonnais et d'Auvergne et aucuns autres, pour et en nom de notre très chier et très amé frere Charles, lesquels, en la compagnie de plusieurs autres seigneurs de notre sang, s'etoient aderez et alliez ensemble et mis sus en armes à l'encontre de nous, laquelle chose fust et a esté mise à effet et leur fust, de nuyt, par aucuns estans dedans ledit chastel et du commandement ou consentement de ladite suppliante, baillé entrée en icellui chastel, auquel estoient les clefs des portes de ladite ville qui y avoient été portées le soir de devant, ainsi que chascun jour on avoist accoustumé de les porter par devers le cappitaine dudit chastel, au moyen de laquelle entrée et de la puissance des gens d'armes qui se mistrent dedans icellui chastel et aussi de ceulx qui estoient à l'environ de ladite ville de Rouen, icellui notre frere et cousin de Bourbonnais et autres de sa compagnie firent tant que par icellui chastel ils entrèrent en ladite ville, à quoy ceulx d'icelle ville n'eussent bonnement peu resister et après s'efforcerent lesdits gens d'armes mestre et de fait mistrent en leur puissance la pluspart des autres places de notre païs et duchié de Normandie; pour recouvrer lesquelles, et mesmes notre dicte ville et chastel de Rouen, sommes venus.... à grant puissance audict duchié auquel avons trouvé bonne obeissance; et se sont nos bons et loyaulx subjets les habitans d'icelle ville de Rouen, liberallement remis en notre obéissance, par quoy, graces à Dieu, avons reprins, recouvert et remis à nous et à la couronne ce que, au moyen des choses dessus dictes, en avoient esté mis hors. » (1)

(1) Arch. de la S.-Inf., F. Romé de Bec.

RELATIONS DES BASSOMPIERRE AVEC ROUEN ET NOTE SUR L'HÔTEL DU BOURGTHEROULDE.

François de Bassompierre, maréchal de France, bien connu par le rôle important qu'il joua en France sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, plus encore par ses Mémoires, se rattache à la Haute-Normandie par le mariage de son père Christophe de Bassompierre avec Louise Le Picard de Radeval, nièce du maréchal de Brissac.

Christophe de Bassompierre ne paraît pas avoir fait de longs séjours dans ce pays ; sa vie s'écoula, presque tout entière, dans les armées et à la cour, et il est probable que la terre de Haroüel, en Lorraine, lui parut toujours préférable aux seigneuries qui avaient formé l'apport de Louise Le Picard.

Cependant son nom est rappelé dans bon nombre d'actes relatifs à notre contrée. J'en citerai quelques-uns.

Procurations données par Louise Le Picard, femme de Christophe de Bassompierre, baron de Haroüel, colonel de 1,500 chevaux reîtres, 7 septembre 1575, 5 septembre 1576 ; pour le fief de l'Ouraille, 24 décembre 1577 ; à l'occasion d'un procès pendant au Parlement de Paris, entre le dit Bassompierre au droit de sa femme, héritière de Madeleine Le Picard, veuve de Charles de Boissay, baron de Mesnières et de Cailly, maître d'hôtel de la maison du Roi, et les sieurs de Chars et de Rouville, au sujet de donations faites le 28 décembre 1531, par feu Pierre de Ferrieres, sire de Thury, Dangu, baron de Gisors, Préaux et Bezu, 23 avril 1574. Bail par Christophe de Bassompierre, pour 107 écus d'or par an, des terres de Neufbosc, Martincamp et Bonmesnil, qui lui appartenaient au droit de sa femme, janvier 1584. — 13 février 1596, mention de procuration donnée à Louise de Radeval par son mari, Christophe de Bassompierre, s'intitulant chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Haroüel

Renoville et Baudricourt, ladite procuration datée de Haroüel en Lorraine, le 10 août 1595.

Acte par lequel haute et puissante dame Madeleine Le Picard de Radeval, femme civilement séparée quant aux biens d'avec haut et puissant seigneur messire Jean de la Haye Chantelou, sieur du lieu, de la Fontaine-sous-Jouy, pour lors domiciliée sur la paroisse S.-Lô à Rouen, se reconnaît redevable envers haut et puissant seigneur, messire Christophe de Bassompierre, sieur de Haroüel, d'une somme de 1,273 écus à elle prêtée par sa sœur, Louise de Radeval, 9 octobre 1595. — Autre acte par lequel elle reconnaît avoir emprunté 1,935 écus à la même Louise de Radeval et en rester redevable au même Christophe de Bassompierre, 25 février 1596.

L'acte suivant prouve que Louise de Radeval ne bornait pas sa complaisance aux membres de sa famille. Nous le rapportons d'autant plus volontiers qu'il a trait à un des monuments les plus remarquables de cette ville. C'est une contre-lettre qui annule un contrat de vente fictive qui venait d'être faite de l'hôtel du Bourg-Theroulde par Claude Le Roux.

« Je soubs signée Louise de Radeval, femme et espouse de hault et puissant seigneur messire Christophe de Bassompierre, seigneur dudit lieu de Bassompierre, confesse que neantmoins que, par contract ce jour d'hui passé par devant les tabellions de ceste ville, noble homme Claude Le Roux, sieur du Bourgtheroulde, ou Robert Semo, son procureur spécial quant à ce, m'ait vendu sa grande maison assise en ceste dicte ville de Rouen, paroisse Saint-Elloy, au Marché-aux-Veaux, en ce comprins les pavillons de devant et tous les autres logis estans proches et contigus de la dicte grande maison, appartenant audit sieur du Bourgtheroulde, sans aucune chose en réserver ny retenir à son profict, par le prix et somme de 6,000 escus sol evaluez à 18,000 l. pour les causes contenues audit contract, si est que la vérité est telle que icelluy

sieur du Bourgtheroulde ne me debvoit ny doibt aucune chose, et n'ay deboursé aucuns deniers pour l'achat des dites maisons, et que ce qui a esté fait n'a esté que pour faire plaisir au dit sieur du Bourgtheroulde et conserver ses dictes maisons et héritages, à ce que les deniers provenans des loages et fermages d'icelles maisons et héritages tournent à son profict et repparacions d'icelles, lesquelles autrement tomberoient en ruyne », 27 décembre 1593.

Il est probable que François de Bassompierre (celui qui fut maréchal de France) vint à Rouen en 1622, à l'occasion d'un procès porté devant le Parlement, procès ainsi désigné dans un acte du 6 juillet de cette année « Procès entre François de Bassompierre, chevalier, baron de Haroüel, et Madeleine de Radeval, d'une part, et Charlotte-Catherine de Lucé, veuve de Louis de Montmorency, baron de Boudeville, vice-amiral de France, ledit Bassompierre, fils et héritier de feue dame Louise Le Picard de Radeval, la dite Madeleine Le Picard, dame de Chanteloup, sa belle-sœur, l'une et l'autre filles et héritières de feu Messire Georges Le Picard, sieur de Radeval, époux de demoiselle Françoise de Rouvray de Saint-Simon, auparavant veuve de Jean Potart, sieur de Boisemont. »

Un autre procès, celui-ci plus sensationnel, pour nullité de promesse de mariage faite à Mademoiselle d'Entragues, avait appelé Bassompierre dans notre ville en 1615. Il y avait séjourné assez longtemps, et y avait été reçu avec beaucoup d'honneur. On peut voir là-dessus ce qu'il en écrit dans ses Mémoires.

NOTE SUR CLAUDE BIGOT.

Claude Bigot est encore aujourd'hui connu comme l'un des insignes bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen. *L'Histoire de cette ville*, édition de 1731, 5e partie, p. 81, rapporte l'épitaphe qui fut gravée en lettres d'or sur une

table de marbre noir dans la chapelle de la Vierge de l'ancienne église de l'Hôtel-Dieu. On peut rapprocher du texte de cette épitaphe l'acte d'inhumation suivant conservé dans les archives de cet établissement.

« Le mecredy 23 novembre 1695, a esté inhumé sous une tombe où sont gravées ces paroles *Non confundas me ab expectatione mea*, dans la nef vis-à-vis la porte de la chapelle de la Vierge, Dom Claude Bigot, presbtre, ancien religieux, grand prieur de S.-Julien, bienfaicteur de cet Hôtel-Dieu, mort, agé de plus de 80 et tant d'années, sur la paroisse de S.-Maclou, dont le curé et les prestres l'ont conduit en notre église, en présence de Mrs les administrateurs de Guibray et Dunot, conseillers de grand'chambre, Carré et Beauberanger, chanoines de l'église cathédrale, Bailli, Behotte et Hely, bourgeois, et Valtier, agent de l'Hôtel-Dieu. Signé : F. Maillet. » (1)

Jeton. — L'abbé Tougard fait circuler un exemplaire de *l'Histoire poétique tirée des Poètes français* (par l'abbé Bertoux). Il fut donné au Havre le 30 septembre 1795, comme premier accessit de la première classe d'Histoire, à Joséphine Beaulard, de Paris, âgée de dix ans.

Mlle Le Masson Le Golft, alors « professant la géographie, l'histoire et le dessein (*sic*) », en a écrit le certificat au feuillet de garde ; et elle l'a contresigné par l'empreinte en cire rouge (31 m/m) d'une médaille ou jeton portant une ruche entourée d'abeilles et surmontée du soleil. On lit à la partie supérieure : EXERCET SUB SOLE LABOR, et au-dessous sur deux lignes : *Cerc. des Philadelphes/établi au Cap. 1784.*

(1) On voit par l'épitaphe qu'il était né le 6 novembre 1607 et que son décès avait eu lieu le 22 novembre 1695.

Il s'agit du Cap français, en Floride, comme le prouve la lettre que ce Cercle adressa à Mlle Le Golft, le 1er juin 1786. Elle l'a publiée en tête de ses *Lettres relatives à l'Education* (Paris, 1788).

Eglise Saint-Maclou. — La Commission s'occupe incidemment de la thèse soutenue naguère par un archéologue américain aux yeux duquel le beau fac-similé du Musée des Antiquités remonterait au premier quart du xve siècle, et serait par conséquent non une copie, mais un avant-projet de l'édifice actuel.

Mgr Loth insiste sur quelques singularités, telles que la place du maître-autel en avant du chœur, quelques hautes fenêtres, les toits particuliers des chapelles latérales, qui semblent bien prouver que l'artiste de cette réduction n'a pas prétendu copier l'église que nous connaissons.

D'un autre côté les anciens maîtres de l'œuvre n'avaient pas l'habitude de faire des maquettes d'une exécution remarquable; or celle-ci serait d'une rare perfection, ce qui met hors de doute qu'elle est antérieure au règne de Louis XIV, où le gothique n'était plus compris. Il n'est pas non plus prouvé que Housset mérite les sévérités de M. Frotingham.

En résumé, le problème ne semble pas définitivement tranché.

La Tour Jeanne-d'Arc. — La séance allait finir, quand M. de Vesly réclame un instant pour prendre l'avis de ses collègues au sujet d'un rapport qu'il doit présenter à M. le Préfet. Il s'agit d'assurer les meilleures dispositions à l'aménagement des abords de la tour Jeanne-d'Arc.

La Commission estime qu'elle ne saurait se désintéresser d'une solution pour laquelle on ne manquerait pas de lui reprocher de n'être pas intervenue : aussi une longue et intéressante discussion s'engage-t-elle. Diverses propositions sont entendues et attentivement examinées. Il faut concilier au mieux possible les exigences des intérêts matériels avec le pittoresque du coup-d'œil et les saines traditions archéologiques.

Un point demeure hors de tout débat : c'est qu'il y a lieu, autant qu'il se pourra, de rendre au pied du donjon son aspect primitif. La Commission émet en ce sens, à l'unanimité, un vœu qu'elle adresse à M. le Préfet. Et M. de Vesly est invité à s'en inspirer dans les deux ou trois projets qu'il sera prudent de proposer pour obtenir sinon le résultat le plus satisfaisant, au moins quelque chose qui soit à l'abri de critiques sérieuses.

La séance est levée à quatre heures.

A. Tougard.

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

		Pages
I. —	Maison de L. Maurry	2, 47, 56
	Maison de Corneille	4, 20
	Hôtel d'Étancourt	6
	Chapelle Saint-Nicolas	9, 21
	Inscriptions de vieilles maisons	13
II. —	Inscriptions de Sassetot-le-Mauconduit	24
	La Thériaque	26
	Train de maison d'une grande dame	28
	Maison de Boisguilbert	34
	Tombeaux de Bailleul	35
III. —	Clochers romans	44
	Enlumineurs rouennais	48
IV. —	Dragages de la Seine	57
	Hôtel de Mathan	62
	Ricard Mictes	64
	Ancien terme de sculpture	70
V. —	Construction du Monastère des Ursulines	73
	La Broderie à Rouen	88
VI. —	Compte de l'abbaye de Fécamp	118
	Succession de P. de Brézé	121

Imp. E. CAGNIARD (Léon GY, successeur), rue Jeanne-d'Arc, 55.

[redacted]

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

		Pages
I. —	Maison de L. Maurry	2, 47, 56
	Maison de Corneille	9, 20
	Hôtel d'Étancourt	6
	Chapelle Saint-Nicolas	9, 21
	Inscriptions de vieilles maisons	13
II. —	Inscriptions de Sassetot-le-Mauconduit	24
	La Thériaque	26
	Train de maison d'une grande dame	28
	Maison de Boisguilbert	34
	Tombeaux de Bailleul	35
III. —	Clochers romans	44
	Enlumineurs rouennais	48
IV. —	Dragages de la Seine	57
	Hôtel de Mathan	62
	Ricard Mictes	64
	Ancien terme de sculpture	70
V. —	Construction du Monastère des Ursulines	73
	La Broderie à Rouen	88
VI. —	Compte de l'abbaye de Fécamp	118
	Succession de P. de Brézé	121

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XIV. — 2e LIVRAISON

ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCC^r)

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

—

1908

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1907

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1907

Elle ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, G. de Beaurepaire, de Bellegarde, Coutan, Deglatigny, Garreta, G. Le Breton, P. Le Verdier, Mgr Loth, Pelay, Ruel, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Le Blond, Milet.

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente (21 décembre 1906) est adopté, sous le bénéfice de deux légères suppressions que suggère M. le Président.

Correspondance imprimée. — Son dossier se décompose ainsi : *Annales de la Société... de Château-Thierry*, 1905 ; — *Mémoires de la Soc. Savoisienne*, XLIV, 3 et 4 ; 1 fasc., 1906 ; — *Mettensia*, V publ. des Antiquaires de France), 1906 ; — *Bulletin*

Archéol. du Comité, 1906, 2; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, 148; — *Bulletin de la Soc... d'Avranches*, 1906, 4; — *Bulletin de la Soc... de Nantes*, 1906, 2; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1906, 3; — *Bulletin de la Soc. polym. du Morbihan*, Mémoires de 1905, 1 et 2; — *Bulletin de la Soc... d'Abbeville*, 1906, 3 et 4, 1 livr.; — *Bulletin de la Soc. d'Eure-et-Loir*, XII, 2, 3, 4.

Hommage à M. Coche. — M. le Président est heureux d'apprendre à la Commission que son vœu, destiné à fixer honorablement le souvenir de la conservation du château de Dieppe, grâce à l'intervention de M. le Maire, a enfin obtenu une entière satisfaction. Il fait en même temps circuler l'écrin qui renferme une plaquette rectangulaire (55 m/m × 39) en argent, décorée sur la face d'un personnage allégorique, œuvre du graveur Ch. Pillet. Au revers, à côté du coq gaulois, on lit : *Offert au nom du département par le préfet de la Seine-Inférieure et la Commission des Antiquités;* et enfin sur un cartouche, le nom du destinataire : Camille Coche.

M. de Beaurepaire se propose d'envoyer cet écrin à notre confrère M. Milet, qui en fera la remise officielle à M. Coche.

M. de Vesly obtient le premier la parole pour diverses communications :

Transfert du Musée départemental. — Notre confrère a dû présenter un rapport sur l'installation du Musée des Antiquités dans les bâtiments de l'archevêché. Il pense que la Commission approuvera le projet; mais il lui demande de vouloir bien insister sur la question de propriété des collections, qui doivent

rester départementales, bien que transportées sur un domaine de l'Etat.

M. G. Le Breton demande à présenter quelques observations. L'affectation de l'Archevêché à nos belles séries d'antiquités serait certainement fort honorable pour elles. Mais ce déplacement n'est pas réclamé par l'insuffisance des locaux, puisque la Ville a jadis avantageusement acquis un immeuble que lui racheta naguère le département afin de pourvoir aux agrandissements; et que l'ancienne église Saint-Laurent a aussi été réservée à cette destination. Et comme la salle où nous sommes réunis est, selon la locution familière consacrée, une cage disproportionnée à son contenu, il en faudra dire autant des vastes pièces du palais archiépiscopal. Au lieu qu'à l'enclave Sainte-Marie, les locaux et le jardin même sont tout à fait appropriés à leur destination actuelle.

Il y aurait d'ailleurs des inconvénients plus sérieux. Outre que la classification consacrée, qui a épuisé les soins de deux générations de conservateurs, et que M. de Vesly vient de reprendre avec une sollicitude intelligente, serait à remanier de fond en comble, qui dira les accidents sans nombre qui peuvent détériorer des pièces si délicates et si précieuses ? Enfin comme les vitrines et le reste de l'ameublement devraient être renouvelés, il en résulterait pour l'ensemble une dépense qui pourrait monter à une centaine de mille francs. Il y a donc lieu à de sérieuses réflexions avant de rien entreprendre.

M. Deglatigny, revenant sur la question de propriété, aime à croire qu'elle resterait aussi sûrement départementale dans un édifice de l'Etat, qu'elle l'est demeurée jusqu'ici sur un sol dont la Ville est pro-

priétaire. Le Conservateur précise ses inquiétudes et craint par exemple de voir attribuer au Louvre les médaillons de Montigny, le bras reliquaire de S.-Saëns, des croix de procession. Une fois maîtresse du terrain où reposent ces joyaux artistiques, l'administration supérieure ne sera-t-elle pas tentée de multiplier les actes plus ou moins arbitraires de centralisation archéologique, contre lesquels l'intérêt et l'amour-propre local ne cesseront de protester.

« Personne, j'espère, dit alors Mgr Loth, ne me fera un crime des profonds regrets que me causerait la désaffectation du palais où nos archevêques ont vécu durant tant de siècles, et que sa contiguïté à la cathédrale semblait avoir irrévocablement attribué à leur usage. »

M. P. Le Verdier, s'inspirant de la même pensée, déclare qu'au vote sur l'approbation du projet, il s'abstiendra ou même votera le vœu contraire. Telle est aussi la déclaration formelle de M. Pelay.

M. le docteur Coutan remarque alors qu'il y a en présence deux questions distinctes : celle du déplacement du Musée et celle de la propriété de ses collections : il y aurait avantage à les discuter séparément.

Telle est aussi la conclusion de M. le Président, qui estime que leur solution n'est pas urgente, l'archevêché pouvant rester une année inoccupé.

Après quelques autres réflexions, la Commission juge à propos de suspendre la délibération. Elle sera plus à même de se prononcer quand on l'aura officiellement consultée sur cette mesure délicate et complexe.

UN VASE DE NICOSTHÈNES, D'ATHÈNES, AU MUSÉE DE ROUEN

En révisant les dépôts du Musée, j'ai retrouvé deux vases grecs du type rouge à figures noires. Ces vases proviennent sans nul doute de la collection Campana donnée par l'empereur Napoléon III à la ville de Rouen, et aujourd'hui au Musée. Brisés en plusieurs morceaux, ils avaient été à moitié restaurés, puis oubliés dans les armoires. Je viens de les tirer de leur cachot et de les faire réparer complètement. Je me félicite de mon opération puisque l'un de ces vases, une grande coupe ou kylix (largeur $0^{m}42$, hauteur $0^{m}16$) que j'ai l'honneur de vous soumettre, est d'une grande rareté. Il est signé ΝΙΚΟΣΘΕΝΕΣ ΕΠΟΙΕΣΕΝ (1).

Le potier Nicosthènes vivait à Athènes avant les guerres médiques, c'est-à-dire dans le VIe siècle avant notre ère. Ce qui est déjà intéressant; mais l'intérêt augmente par le talent reconnu de ce potier. On sait, ou plutôt j'ai appris de mon savant maître, M. Léon Heuzey, que Nicosthènes était connu par ses recherches et ses procédés de fabrication, qui font classer ses œuvres dans la période de la transition des vases à peinture noire, à ceux à peinture rouge. Et le kylix du Musée de Rouen est un témoignage des recherches de l'artiste grec.

Observons la décoration du vase : nous remarquerons que la pupille des grands yeux, au nombre de quatre, qui accompagent les deux groupes principaux (d'Athéna terrassant Encélade et de Thésée tuant le Minotaure) est formée de cercles concentriques dans lesquels

(1) Relevé fidèle de l'inscription. Cet archaïsme orthographique prouve à lui seul l'importance de la pièce.

on constate une peinture blanche et une autre d'u rouge clair.

Cette dernière couleur a été également employé pour peindre la langue du masque qui orne le fond d la coupe.

Cependant, outre les essais de couvertes tentés par Nicosthènes, le kylix du Musée présente encore une autre curiosité : c'est un vase prophylactique contre le fascinum (Βασκανία) du mauvais œil. C'est le rôle qui incombe aux yeux qu'entourent les pampres, tombant des anses du vase, et qui complètent, avec les deux petits personnages accroupis, la décoration. Ils remplacent là, le phallus ou la main au geste impudique que montrent certaines amulettes et que font

encore devant le jettatore les paysans des Abruzzes.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'une décoration semblable est remarquée sur des vases grecs (1). Daremberg et Saglio, à l'article FASCINVM, dans leur Dictionnaire (page 983, fig. 2889), renvoient aux ouvrages de Micali, Jahn et autres auteurs qui ont décrit des vases grecs présentant cette particularité d'être décorés d'yeux.

En terminant, je demanderai à M. le Président de vouloir bien accorder l'hospitalité du Bulletin à une note que m'a remise M. Heuzey, sur le vase dont je viens d'entretenir la Commission. Voici cette note :

« C'est, dit notre éminent compatriote, un bon exemple du style de Nicosthènes. La tête de gorgone au fond du vase, les grands yeux placés sur les flancs sont des symboles de protection contre le mauvais sort pour les buveurs, contre la casse pour la poterie elle-même. Une très ancienne poésie grecque nomme toutes sortes de démons qui faisaient rage dans les fours à potiers et contre lesquels ces industriels avaient à se garder. Le démon de la grève n'existait pas encore, mais il y en avait beaucoup d'autres.

» Pour les petits sujets peints dans les anses, ils représentent : l'un, la lutte victorieuse de Minerve contre le géant Encélade; l'autre, celle de Thésée contre le Minotaure. Ce sont deux victoires légendaires : l'une, de la grande déesse d'Athènes; l'autre, de son héros national; leur représentation est donc toute athénienne et symbolise la puissance même de la cité. »

(1) Le Musée de Rouen possède un autre vase oculifère plus petit que celui décrit ici, avec des satyres ithyphalliques.

Découverte de sépultures franques à Quiberville. — Le petit village de Quiberville appartient à l'arrondissement de Dieppe et au canton d'Offranville, et est situé à l'embouchure et sur la rive gauche de la rivière de Saâne. C'est un lieu aujourd'hui très fréquenté par les baigneurs. Or, il y a quelques mois, M. Delamare (de Rouen) faisait édifier un chalet sur sa propriété bordant le chemin de grande communication n° 73 de Dieppe à Goderville (1). Les ouvriers, occupés à creuser les fondations de cette construction, trouvèrent plusieurs squelettes et deux vases en poterie plombaginée qui me furent remis.

Ces vases mesurent : le plus petit, $0^{m}085$ d'ouverture et $0^{m}075$ de hauteur ; le plus grand, $0^{m}085$ et $0^{m}110$ de hauteur.

Le premier présente le profil connu des vases mérovingiens trouvés dans la contrée et n'a d'intérêt que par l'ornement en creux de $0^{m}008$ de hauteur qui le décore et forme une séparation entre la panse et l'ouverture.

Le second vase ne comporte aucune ornementation, mais le profil en est très rare puisqu'il n'a pas été rencontré dans les nécropoles de la vallée de l'Eaulne, ni dans aucun des cimetières nombreux que l'abbé Cochet a fouillés dans notre département ; aussi croyons-nous devoir en donner un croquis.

On raconte à Quiberville que les habitants voulurent construire une église dans le Val-de-Saâne près de la grande mare ; mais ce que l'on bâtissait le jour était porté la nuit près de la falaise. Malgré cette légende,

(1) Section B du cadastre n° 37 P. Lieu dit : Vers la mer à 100 mètres de la Manche.

les découvertes d'antiquités faites jusqu'ici à Quiberville ne mentionnaient que des cercueils de pierre du moyen âge. Les sépultures franques décrites ci-dessus sont donc les plus anciens documents recueillis sur cette commune.

Vases avec marques de potiers gallo-romains. — C'est également en révisant les réserves du Musée que j'ai trouvé dix-neuf vases ou débris de vases, en terre rouge, recueillis en 1900, lors de fouilles faites dans les rues aux Ours et du Petit-Mouton, pour la construction d'aqueducs.

Il est assez difficile de préciser de quelle fouille proviennent ces objets par suite du mélange qui a eu lieu dans le dépôt du Musée. Cependant ils présentent tous un caractère commun : c'est la belle patine brune foncée qu'ils ont prise par suite de leur long séjour au milieu des charbons et des cendres. Pour plusieurs, cette teinte a remplacé le ton rouge des vases de l'époque.

Les vases non brisés sont au nombre de trois ; ils ne portent aucune décoration et offrent la forme tronc-conique qui les font ressembler à de grandes tasses (0^m13 de diamètre sur 0^m08 de hauteur).

J'ai reconnu dans l'intérieur de l'un le sigle CORISILLI M[ANU] ; dans un autre, la marque SIVIIINN, et dans le troisième, le cachet XIXI... : M. Ce même chiffre, qui figure également sur un débris, je n'ai pu le lire, et M. Saymour de Ricci, aux lumières duquel j'avais fait appel, m'a écrit que ces trois marques rentraient dans la catégorie des signatures de potiers dont on distingue les traits sans pouvoir en déterminer le sens.

J'ai été plus heureux pour les marques de SABINIANI, de SOLINII M., de MERCATO, de VICTORINI M. Ces potiers

appartiennent à la fabrique de Lezoux (1), sauf VICTORINVS, dont la fabrique est inconnue, mais dont le Musée de Rouen possède un moule.

Le potier SEAERI. M est représenté dans la collection par une marque dont la lettre V est renversée. Ce potier, dont le nom ne figure pas dans l'ouvrage de M. Déchelette, ne devait fabriquer que des vases unis.

Notre Musée possède plusieurs marques de SEVERVS avec variantes (2). M. de Caumont a mentionné le sigle et un graffite de ce potier dans son abécédaire d'archéologie, et l'abbé Cochet a également cité ce nom dans les inscriptions de Lillebonne. Enfin, de grandes jattes ont livré le cachet du potier INAICRAM, tracé en rétrogradant.

J'ajouterai, en terminant cette note, qu'avec les poteries ci-dessus décrites, les ouvriers avaient découvert une lampe en terre rouge et de la forme d'un barillet. Cette lampe a été offerte au Musée par M. Garetta,

(1) J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. I, p. 297, etc...

(2) Maillet du Boullay, *Liste des noms de potier. Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférienre*, t. V, p. 208.

ainsi que les autres objets provenant des fouilles des rues aux Ours et du Petit-Mouton, parmi lesquels des ramures de cerfs, une clé et des morceaux de fer.

Faisant appel à ses souvenirs, M. Garetta donne quelques détails sur cette découverte archéologique dont toutes les épaves allaient être brisées à plaisir, quand notre confrère put sauver celles qui viennent d'être citées.

M. Le Verdier tire des objets recueillis rue aux Ours ces conclusions intéressantes : le terrain vierge suppose qu'il faut remonter jusqu'à l'époque romaine, et la position des objets en dehors de la chaussée dénote bien une sépulture romaine, déposés au bord de la voie; autant de preuves que cette rue remonte aux origines de Rouen. M. le Président ajoute qu'elle aboutissait à la porte aux Fèvres.

M. Pelay constate que des vases tout semblables ont été trouvés en grand nombre à Saint-Aubin-sur-Mer.

Théâtre romain de Lillebonne. — Il paraît que sa bonne tenue ne s'est pas améliorée, et qu'il est encore le réservoir de tous les débris du quartier. Le Conservateur du Musée départemental ne se décourage nullement. Le méritant gardien du monument, M. Rudemare, vient de mourir, et il va être remplacé par son fils. Quand le nouveau gardien sera en fonctions, il aura le droit de verbaliser contre les délinquants, et des avis placardés en informeront le public.

Tour Jeanne-d'Arc. — A peu près dans le même ordre d'idées, le fils de notre ancien collègue M. Bouquet s'est plaint, et non sans indignation, à M. le Président, des inscriptions que les visiteurs se permettent d'écrire sur la pierre de la vieille forteresse.

MÉDAILLON RELATIF AU MOIS DE JANVIER

M. Jules Taurin, papetier à Saint-Sever, qui, depuis nombre d'années, recueille avec autant d'intelligence que de zèle toute sorte d'objets intéressant les arts ou l'archéologie, nous a communiqué un médaillon en ivoire représentant un homme tout chargé de *ramée*, qui marche péniblement, appuyé sur un bâton. Autour du médaillon (de 46 m/m de diamètre sur 5 d'épaisseur) se lit cette inscription : *Jani prima dies et septima fine timetur.*

On reconnaît là une de ces inscriptions, inspirées par l'astrologie et la médecine de l'ancien temps, qu'on faisait figurer en tête des mois dans les calendriers et les obituaires.

L'obituaire de Notre-Dame-de-la-Ronde de Rouen, de la fin du XVe siècle, présente l'inscription de janvier avec une variante *secunda* au lieu de *septima*, qui est la bonne lecture et celle que l'on trouve dans l'obituaire de la Cathédrale du XIIIe siècle aux Archives, et dans un autre obituaire de 1329, de la même église (Bibliothèque de Rouen) : *Prima dies mensis et septima truncat ut ensis*. L'interprétation de ce dicton en vers, qui vaut,

pour l'exactitude, les prophéties de Mathieu Lænsberg, ne donne lieu à aucune difficulté, ce que je ne saurais dire pour les dictons qui précèdent les mois suivants. Mais il me paraît assez malaisé de deviner quel usage on pouvait faire du médaillon découvert par M. Taurin. Il est probable qu'il faisait partie d'une collection de 12, 1 par chaque mois, et que sa confection est antérieure au XVIe siècle.

M. le Président donne lecture des pièces suivantes :

CARRIÈRES DITES DE PORQUIÉVAL

M. l'abbé Tougard, dans sa *Géographie de la Seine-Inférieure*, arrondissement du Havre, p. 314, signale, à Saint-Vigor-d'Ymonville, comme curieuse à visiter, « une immense carrière située sur les bords de la Seine ». Antérieurement, M. l'abbé Cochet, dans son *Répertoire archéologique*, p. 155, l'avait qualifiée « une vaste carrière à la descente de la Seine, d'où étaient sortis, disait-on, les matériaux de toutes les églises du pays ». Cette supposition n'a rien d'invraisemblable. Ce qui est certain, c'est que cette carrière fut exploitée à une époque ancienne. Elle est mentionnée dans un mandement royal de 1370 (n. s.), qui aurait dû trouver place, s'il eût été connu, dans la publication de M. Léopold Delisle. Ce mandement nous fournit d'autres indications qui nous paraissent intéressantes : l'existence d'un fort au-dessus des carrières dites de Porquiéval (et non Pommeréval); l'obligation, pour les habitants du pays, d'y faire le guet ; l'avantage qu'il leur procurait pour la défense de leurs personnes et de leurs biens ; une autre obligation, celle d'y entretenir des feux, jour et nuit, en temps d'hostilité. Le mandement rappelle qu'en des circonstances, indéterminées, les mêmes habitants s'y défendirent avec succès contre l'attaque des ennemis, par où il faut entendre, je crois, les Navarrais ou partisans de Charles-le-Mauvais. Ce mandement a été retrouvé sous

les combles du Palais de Justice, en un très piteux état. Quelques lignes manquent, mais la partie principale a été sauvée de la destruction. Il est permis de croire que cette pièce faisait partie d'un dossier formé à l'occasion de procès entre les habitants de Saint-Vigor-d'Ymonville et le seigneur de Tancarville, lequel, à diverses époques, prétendit les assujettir à venir faire le guet à son château.

J'ai publié, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 36e vol., p. 314, un accord conclu par Robert de Braquemont, amiral de France, entre les capitaines du parti de Bourgogne et ceux du parti d'Orléans, en garnison dans la Haute-Normandie, en vue de s'opposer à l'invasion imminente des Anglais, 5 juin 1418. La *Carrière Drumare* est nommée, avec les villes de Neufchastel de Lincourt, Dieppe et Caudebec, comme une des places en faveur desquelles l'amiral avait « traicté, pacifié et accordé par manière de sauf-conduit et astinence de guerre ». Cette carrière de Drumare n'est autre que celle de Porquiéval, indiquée dans le mandement de Charles V; cette désignation vient de ce que le lieu en question était compris dans le fief de Drumare, autrefois très étendu et fort important. On lisait encore, dans un aveu de 1630 (B. 187) : « Fief de Drumare, par. de S.-Vigor, demi-fief noble relevant du Roi à cause de la vicomté de Montivilliers; droits en la rivière de Seine depuis la *Chambrette de Porcquieval* jusques au lieu nommé la *Chambre à leu....*; le seigneur, en temps de guerre, doit garder le fort des carrières de Porcquieval....; doit trouver navire ou bateau pour le passage du Roi, lui huitième, pour passer de Harfleur à Honfleur, etc. ». Peut-être y aurait-il intérêt à explorer ces carrières; en tout cas, il serait à désirer qu'on pût déterminer la place occupée par le fort, qui n'en devait pas être très éloigné.

MANDEMENT DE CHARLES V RELATIF A PORQUIÉVAL.

20 janvier 1370. « Charles, par la grâce de Dieu roy de France, au bailli de Caux et au viconte de Mostiervillier, ou à leurs lieuxtenans, salut. De la partie de noz (hommes) et subgiez les habitans de la paroisse de S.-Vigor-en-Caux nous a esté mostré, en eulz griefment complaignant que, combien que eulx aient fait et (soient) tenuz faire gait pour nous sur les faloises de Saine et de la mer et y faire feu à leurs couz et despens, de nuit et de jour, en temps de guerre, toute fois que le cas s'i est offert et offre, et que pour ce eulz soient et doivent estre quictes et exemps de tout autre gait, et que ainsi et pour ce l'ont esté d'ancienneté ou temps passé, et jasoit ce aussi que pour ce que nonobstant les..... et que les diz complaignans ne (fussent et) ne soient subgiez de nostre amé et feal cousin le conte de Tancarville (1), les gens et officiers (d'icelui conte), soubz umbre et o(ccasi)on de certaines lettres impetrées de nous ou de notre cour de la part dudit conte subrepticement et la vérité teue, contenant entre (autres choses que) tous les habitanz demeurans à deux lieues près du chastel de Tancarville, qui n'estoient tenuz faire gait ailleurs, fussent contrains..... à aler faire gait ou dit chastel en delaissant et exemptant les hommes et subgiez d'icelui conte pour en paiant par mois certains deniers, (que) les diz complaignans se traïssent par devers nous, ou moys d'aoust derrainement passé, nous estans lors ou dit chastel de Tancarville (2), en nous exposant en partie les choses dessus dictes et suppliant leur estre par nous sur ce pourveu

(1) Jean II du nom, vicomte de Melun, comte de Tancarville.

(2) Dans l'ouvrage publié par M. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 28, on trouve deux mandements de ce prince datés l'un et l'autre de Tancarville, 15 août 1369.

de remede convenable, et que nous, leur requ
eussions mandé et commis par noz autres lettres
et à chascun de vous que vous feissiez defense
nous, aux dictes gens et oficiers dudit conte, et
taines et grandes paines à appliquier à nous, que
traindre d'ores(en)avant lesdits complaignans à
oudit chastel eulz se cessassent du tout, et que
feissiez tenir quittes, paisibles et exemps lesdiz
gnans, en leur faisant rendre et mettre au deliv
biens pour ce pris, saisiz ou arestez, si comme
dictes autres lettres sur ce à eux octroiées de not
especial et certaine science peut plus à plain apparoi
moins nos dictes lettres n'aïent encore eu ne peve
leur effet, tant par la negligence ou defaut d'aucu
sergens, à qui vous ou l'un de vous avez ou dev
mandé que il enterinassent et acomplissent le con
ycelles nos lettres, ou par la faveur que yceulz ser
eu et ont aux dictes genz et officiers dudit conte, qu
la puissance d'icellui conte et de ses dictes genz
ciers, qui est et seroit ou grand grief, prejudice e
mage des diz complaignans et en alant contre la te
nos dictes autres lettres, se par nous et briefment
estoit sur ce pourveu de gracieux et convenable
mesmement comme, depuis la date, et en aiant
teneur de noz dictes autres lettres les diz complaigna
esté et soient contrains indeuement et de fait à aler
faire gait ou dit chastel de Tancarville et leurs bier
ce pris, saisiz et arrestez combien que en ycelui
les diz complaignans ne veullent avoir leur ret
refuge, maiz se soient retraiz et veullent et pevent
mieux et plus promptement au fort des carrieres d
merval, estant en la dicte paroisse, sur la rive de
et de Saine et en la propre terre et heritage de.... d
mare, escuier, notre homme lige et tenant de nou
moyen, et ouquel fort des dictes carrieres (de Port
pour le proffit de nous et du païs lesdiz complaign

autres bonnes gens d'icelui (se sont retrais), leurs femmes, enfans et biens et ont gardé et defendu ycelui fort contre la puissance .....
assaillirent et s'efforcerent de prendre.....
gens retrez estans en icelui fort, lesquels ne peurent oncques meffaire, mais ès dis assaux faisant fussent plusieurs ennemiz tuez et autres bleciez de trait, si comme yceux complaignans dient, supplians humblement leur estre par nous sur ce pourvu de deu remede. Pour ce est-il que nous, eue consideracion sur ce, voulans nos dictes autres lettres sortir et avoir leur plenier effect, vous mandons de rechief et enjoignons estroictement, et à chascun de vous et comme autrefois a esté commis, commettons que le contenu en noz dictes autres lettres, desquelles il vous est apparu et apperra, vous enteriniez et accomplissiez sans plus de delay ou autre mandement actendre, en faisant par vous en voz personnes ou faisans faire par autres raisonnables personnes, inhibition et défense de par nous aux gens et officiers dudit conte, dont vous serés requis, qu'ils se cessent et départent du tout de la contrainte dessus dicte sur certain.....

» Donné à Paris le xxe (?) jour de janvier 1369, et de notre regne le siziesme ».

L'obligation reconnue par le seigneur de Drumare, dans un aveu, de trouver un bateau pour le passage du roi de Harfleur à Honfleur, m'a donné l'idée de signaler, à la suite de cette constatation, trois documents relatifs à des droitures de passage de la rive droite de la Seine (le point de départ n'est pas indiqué) en faveur des moines de Fécamp et des gens de leur monastère (charte de Robert Bertrand, seigneur de Roncheville, 1283); de la même rive à Quillebeuf, en faveur des comtes de Lillebonne (document du xvie siècle, mais se référant sans aucun doute à une époque bien antérieure); état des droits dus

pour le passage de la Seine au port de Saint-Georges-de-Boscherville.

La charte de Robert Bertrand offre pour nous cet avantage d'être écrite en français. Je me suis appliqué à la reproduire aussi exactement que possible.

On remarquera, dans l'énoncé des droits reconnus aux comtes de Lillebonne par les religieux de Jumiéges, seigneurs de Quillebeuf, cette qualification de citoyens donnée aux habitants de l'ancienne *Juliobona*, dépossédée pour lors et depuis longtemps de son titre de cité (1).

Les Coutumes du port de Saint-Georges nous font connaître quels habitants de la rive gauche le fréquentaient le plus habituellement.

CHARTE DE ROBERT BERTRAND ACCORDANT AUX RELIGIEUX DE FÉCAMP LIBRE PASSAGE DE LA SEINE POUR SE RENDRE A HONFLEUR.

« Sachent touz ceus qui sunt et qui avenir seront que ge, Robert Bertran, chevalier, segnor de Roncheville, ai donne et otrie et conferme par ma presente chartre por lamor de Dieu et por le salu de lame de mei et de ma fame et de mes enfanz et por les ames de mon pere et de ma mere et de mes anceisors et de mes succesors, a labe et au couuent de la Trinite de Fescan et a touz lor serjanz de lor main past (2) quictance et franchise pleniere en ma vile de Honneflue de tant comme il afiert a la costume de lor cors pour passer le travers de Saine. Et wiel et otrei que les devandiz abe et couuent et lor serjanz desusdiz aient et porsiechent la deuandite franchise en pure

(1) « Tout porte à croire, dit M. Deville, que Juliobona, détruite à cette époque (ve siècle), ne put se relever de ses ruines, et que ces Calètes, privés de leur cité, furent annexés à celle des Vélolasses ».

(2) De leur domesticité.

et perpetuel aumosne a touz jorz mais sanz contredit et sans empeschement de mei ne de mes heirs ne daucun de mes serjanz desore en avant si comme il est desus deuise. Et les deuandiz abe et couuent ont otrie a mei et a ma fame et a mes enfants la confraternite de lor ordre et pleniere parchonnerie (1) de touz lor biens esperitues fais et a faire ausi comme eus meismes. Et que ceste chose seit ferme et estable perdurablement ge ai conferme ceste presente chartre de lempriente de mon seel. Qui fu donnee lan de l'incarnation nostre segnor, M. CC. et quatre vinz et treis, eu meis de may. » dd dd dd

Sceau perdu.

ÉTAT DE LA VALLEUR ET REVENUE DE LILLEBONNE

« Le droict de passage de Quilleboeuf apartenant à l'abbaye de Jumyèges, pour lequel il (est deub) à mesdicts seigneurs, chacun an, ou à leurs officyers, sçavoir : le jour de la Trinitté, le prevost dud. Quilleboeuf, pour les dits religieulx, est tenu et subject, le mercredi précédent, heure de mydy, faire sçavoir à mon dit seigneur ou officyers quand, ou, à quelle heure leur commoditté est de prendre et recepvoir yceulx pour yceulx passer à pied dans le dit batteau..... en tapisserie ou bien feullye, ayant hommes joueurs de instrumentz de musicque, recepvoir iceulx audit lieu de Quilebœuf; y arrivez, les mener et conduire au moutier et iceulx..... leur presenter les premiers à l'offrende, et, à leur retour, ledit prévost tenu leur bailer maison et à iceulx quéryr et parer chambre et lieu honeste pour la réception d'iceulx, quérir sur table troys doubliers fins de l'essence qu'il appartient ausdits seigneurs et l'ung sur l'autre, et sur iceulx, en premier lieu, présenter à mydi troys chappeaux de rozes vermeilles avec boucquetz en platz d'argent, et, aprez ce faict,

(1) Communauté, participation.

fournir le pain, vin, viandes convenables à telz seigneu[illegible] changer et lever à chascun mais (mets) de levée en vian[illegible] chacun des dits doublyers; après lequel banquet ou dis[illegible] est tenu le dit prévost faire repasser les dits seigneurs [illegible] terre certayne et à pied sec vers Lislebonne, à la charge p[illegible] iceulx passagers entretenir icellui passage de basteaux t[illegible] que de raison et passer en iceulx les bourgeoys et sytoyen[illegible] résidans dans les quatre barres et meuttes (1) du dit Lille-bonne, la femme et enfans, serviteurs, chien et chat, tant allants que venans pour le double et maille (2) ».

LES COUSTUMES DU PORT DE SAINT-GEORGES

« Chascun coustumier, tant d'Anneville, Berville, Barneville, Ambourville et Yville doibt au terme S. Michel II gerbes, l'une de seigle, l'autre d'orge ou XII d. au choys du passager.

» *Item*, au terme de Noel, I tourtel ou II d. au chois dud. passager.

» *Item*, au terme de Pasques, II oefz ou I d. au choys dud. passager.

» Le curé d'Anneville par an une mine de seigle à la S. Michel.

» Le curé d'Amborville, aud. terme, II boisseaux de seigle.

» Le prieur du Pré, pour la grange de Berville, I mine de seigle audit terme.

(1) Limites, du latin *meta*. S'il n'y avait point de murs entourant Lillebonne, il y avait du moins des barrières qui en déterminaient les limites, probablement pour la perception d'un droit de coutume, sorte d'octroi.

(2) Abbé Tougard, *Histoire de l'arrondissement du Havre*, p. 238 : « Le comte de Lillebonne possédait le droit de pêcherie sur la rivière de Seine à tous applets depuis le Val-Varin et le Puits-Fortin jusqu'à la maladrerie d'Aizier..... Le seigneur avait également droit de passage de Lillebonne à Quillebeuf. »

» Le manoir du sr d'Auborville, aud. terme 1 mine de seigle.

» Le manoir d'Oumare (1), appartenant au sr d'Anneville, audit terme, 1 mine de seigle.

» Le manoir Robin Aumont, de Barneville, aud. terme, III boisseaux de seigle.

» Le manoir du Pont (2), à Anneville, aud. terme, IIII gerbes de blé et orge, ou II s. à la volenté du passager avec son disner de luy et de ses bestes.

» Pierres Ausout et Raoul Desmoulins, d'Anneville, se dient frans audit port, pour ce qu'ils sont frans porquiers de Maugny, s'ils ne portent marchandise.

» Le manoir du Torp, que fu Thomas de Brecy, et l'ostel à la Plederesse séant à Anneville, se dient frans en dit port pour ce qu'ils sont francs porquiers de Maugny, se ilz ne portent marchandise.

» Il est assavoir que tous coustumiers portant marchandise doibvent passage comme forains, soit d'aler ou de venir, 1 d. pour corps d'omme, et pour beste, IIII d.; et en cas que il y a beste, elle acquicte son corps, et ne poeult la femele, soit jument ou vache, acquictter que 1 poulain ou veel dedans an; et ne doibvent passer que II jours pour sepmaine et entre II soleux.

» Chacune brebis ou mouton noir doibt pour passage, 1 d.

» Les II blanches doibvent 1 d.

» La quièvre, soit male ou femelle, doibt un d.

» Le porc, soit male ou femelle, doibt 1 d.

» Et se aucun coustumier mainne aucune de ses bestes

(1) *Oumare*, indiqué comme hameau de la paroisse de Vatteville, dans un contrat du 10 août 1432.

(2) A cette époque, le fief *du Pont*, sis à Anneville, était un quart de fief relevant des religieux de Jumièges à cause de leur seigneurie d'Anneville.

de nourreture aux foires ou aux marchiés, et elle se vent, il paiera II d. »

(Arch. de la S.-Inf., F. S.-Georges-de-Boscherville).

INSCRIPTIONS OBITUAIRES

L'église de Sainte-Marguerite-sur-Duclair conserve, appliquée sur ses murs, l'inscription obituaire suivante :

« Lan de grace mil cinq cens trente cinq, le XXIIIe jour dapuril aprez Pasques, messire P(ier)rez Pasquin, pbre natif de la parroisse de Saincte-Marguerite-sur-Ducler, fonda une basse messe a estre perpetuellement dicte et celebree en ceste presente eglise, fondée / de Madame Saincte Marguerite par ch(ac)un moys, premier jour de vendredi, par le cure ou vicaire en lad. egl(is)e moyen(nant) la so(mm)e de XLVII s. VI d. t° par / ch(ac)un an a prendre sur tous ses biens jouxte les l(ettr)es de ce f(ai)ctes et passees devant Collenet, bac(hel)et et Guilemme du long, tabellio(n)s en la viconté et sergenterie de Caudebec lan et jour dessus d(its) ».

On voit, dans la même église, une autre inscription, de 1649, relative à la fondation de « honorable homme Jean Cresté, arpenteur », lequel y avait affecté 70 livres de rente.

Contretable à Honfleur. — M. Ruel doit à l'obligeance de M. P. Bréard, notaire à Honfleur, la copie du devis d'un beau travail de menuiserie exécuté en 1670 par l'artiste rouennais Baudard. La pièce, par ses obscurités mêmes, mériterait d'être insérée au *Bulletin*. M. le Président pourrait y joindre quelques éclaircissements utiles (*voir p. 209*).

Tour Jeanne d'Arc. — Les travaux qui s'exécutent en ce moment à l'ancien hôtel de Mathan ne sauraient

manquer, selon M. le docteur Coutan, d'offrir d'importantes constatations. Il demande si le Conservateur du Musée peut y jeter de temps à autre un coup d'œil.

M. de Vesly répond que son attention est si bien en éveil, qu'à une démolition exécutée mal à propos il a imposé une restitution de l'état primitif.

M. Sarrazin signale à ce propos une construction rectangulaire de trois ou quatre mètres de diamètre surmontant une maçonnerie circulaire qu'il convient d'étudier avec soin. Ne doit-on pas se demander si ce ne serait pas un reste de l'ancien puits de la forteresse?

D'autres vestiges, plus précieux encore, méritent aussi l'examen. Ce sont ceux que notre collègue, M. Dubosc, présumait appartenir à la tour « devers les champs », témoin de la longue et douloureuse captivité de Jeanne d'Arc.

Un plan détaillé du Vieux-Château va être prochainement exécuté.

La séance est levée à quatre heures.

A. Tougard.

M. Léopold Delisle, qui a lu en épreuves les pages 247-249, m'écrivait le 22 juillet 1908 : « Cela est fort intéressant et mettra peut-être sur la voie de constatations utiles pour l'histoire militaire du XIVe siècle, dans la Haute-Normandie. »

SÉANCE DU 26 AVRIL 1907

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. G. de Beaurepaire, Deglatigny, Garreta, Le Breton, Le Verdier, Ruel, Vernier et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Brunon, Coutan, Malicorne, Pelay, Sarrazin, de Vesly et Lormier.

Après une courte addition faite par M. Le Breton, on adopte le procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance imprimée. — Exceptionnellement abondante, elle enregistre : *Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, VII-IX; 1904-1906; 3 vol. in-8°; — *Mémoires de la Société... de l'Oise*, XIX; 1906; — *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer*, XXII-XXIV; 1903-1906; 3 vol. in-8°; *Bulletin* idem; V, 1904; — *Le Patois Boulonnais*, par feu le chanoine Haigneré; 1901, in-8°; — *Mémoires de la Soc. d'Émulation d'Abbeville*, XXI, 1906; — *Mercure musical...* publ. par Laloy et Ecorcheville, 15 janvier-15 avril 1907; 4 forts fasc. in-4°; — *...Documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, 1906; 2-3; — *Congrès archéol. de France en 1905*; 72e session, Beauvais; — *Annales de la Soc... de Gand*, VI-VIII. Gand, 1906; — *Bulletin* idem; 6-9; 1906. — *Annual Report of the Board of Regents of the Smitsonian Instit.*, 1905, 1906; Washington, 1906; — *Bull.*

de la Soc. archéol. du midi de la France, n° 36; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1906, 3 et 4; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, 219, 220; — *Bull... des Antiquaires de l'Ouest*, juillet-sept. 1906; — *Bull. de la Soc... arch. de Langres*, n° 76; — *Bull. de la Soc. Dunoise*, n° 149; — *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, XLVII, 3 et 4; — *Circulaire* de M. Lefebvre-Pontalis invitant au prochain Congrès de la Société française d'archéologie qui doit se réunir à Avallon du 11 au 19 juin.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. le Préfet adresse à M. le Président son arrêté du 22 février, qui nomme membres de la Commission :

M. Vernier, archiviste du département;

M. G. Lormier, conseiller général, directeur du Musée céramique.

M. le Président présente à la Commission notre nouveau collègue M. Vernier, en remarquant que le secours de ses lumières ne peut manquer d'être profitable à nos séances.

Une lettre de M. Coche, maire de Dieppe, remercie M. le Président de la distinction que la Commission lui a obtenue du département pour la conservation du château de Dieppe.

Enfin, en excusant son absence, M. de Vesly envoie une empreinte du cachet de Claude de Saint-Simon, abbé de Jumiéges et proche parent de l'auteur des *Mémoires*. M. le Président rappelle que ce cachet est extrêmement commun aux Archives dans le fond de Jumiéges. L'intérêt de cette empreinte consiste en ce

que l'inconnu qui l'a fournie en possédait la matrice, par lui offerte au Musée.

Tour Jeanne-d'Arc. — M. P. Le Verdier a le premier la parole pour faire part à la Commission des résolutions prises ces jours derniers par le Conseil général au sujet de cette tour. Le plan sur lequel il présente ses explications, leur donne toute la clarté désirable.

Un projet de convention a été soumis à cette assemblée par M. le Préfet, aux termes de laquelle les acquéreurs des immeubles de la communauté des Ursulines ont rétrocédé au département deux parcelles de terrain, l'une dans le nord-est, l'autre vers le sud-ouest de la tour, afin d'en faciliter le dégagement et d'en ménager une meilleure vue. Cette convention a été approuvée ; mais en même temps le Conseil général a émis le vœu que la Ville de Rouen puisse se rendre acquéreur d'une partie plus considérable de terrain, au nord et à l'ouest de la tour, de façon à opérer complètement le dégagement de celle-ci.

Notre collègue ajoute qu'il a voté ce vœu, tout en ne se dissimulant pas que la haute muraille, nue et uniforme, de ce monument n'est pas de nature à offrir une perspective très intéressante; mais la disposition primitivement adoptée, qui place la tour sur le côté de la rue projetée et dans une sorte de cul-de-sac, ne lui semble pas à l'abri des critiques. L'élargissement de l'emprise, ainsi que l'a proposé le Conseil général, semble préférable, à la condition que quelque plantation d'arbres vienne accompagner la base de l'édifice.

M. Ruel est d'avis que la gigantesque muraille de

la tour a besoin d'être en partie dissimulée, et il préfère le plan primitif qui a l'avantage de laisser entrevoir le monument au lieu de le mettre en pleine évidence.

M. Gaston Le Breton applaudit au vœu émis par le Conseil général : c'est là, auprès de la salle où elle a comparu devant ses juges, sur le sol où s'élevait sa prison, que veut être édifié le monument que Rouen se doit d'élever à l'héroïne. En réservant ce terrain, qui pourra être en partie planté, la Municipalité ferait acte de prévoyance. M. de Beaurepaire appuie cette observation.

L'état actuel du monument résulte d'une malheureuse inspiration qui se laissa entraîner au désir de restituer une œuvre du XIIe siècle. L'effet n'en a pas été heureux et l'abbé Cochet ne fut pas le dernier à protester (1). Il eût été préférable, selon M. Garreta, de lui laisser à peu près l'aspect de la tour de Lillebonne.

Du moment que Jeanne d'Arc et ses souvenirs avaient fait du donjon une propriété nationale, il semblait indiqué de lui rendre sa physionomie du XVe siècle. Or, à cette époque, les tours étaient crénelées; et il en est même pour la nôtre un indice particulièrement curieux. Peu de mois après le supplice de la Pucelle, la tour fut canonnée par l'artillerie installée à la Rougemare. Et cependant, un compte conservé aux Archives ne parle nullement de toiture.

M. le Président ajoute que le cardinal Thomas avait

(1) La fleur de lis du sommet provoqua même, au sein de la Commission, le 26 mars 1874, un assez vif incident de la part de M. de Glanville. Un écho affaibli s'en retrouve dans nos Bulletins (III, 169-173).

désiré construire sur cet emplacement un monument à Jeanne-d'Arc, et que le prélat dut abandonner son projet devant les exigences des usufruitiers d'une partie des jardins des Ursulines.

Enfin, selon le désir de ses confrères, M. Le Verdier dépose la motion suivante, qui est adoptée à une très grande majorité :

« La Commission s'associe au vœu émis par le Conseil général dans sa dernière session, tendant à ce que le terrain délimité au plan par les lettres B C E F G soit acquis et réuni au domaine public, sous réserves de plantations ultérieures, et dans l'espoir qu'un jour y soit édifié un monument à Jeanne-d'Arc. »

Mort de M. Beaucousin. — M. le Président informe la Compagnie qu'elle vient de faire une perte considérable dans la personne de notre confrère d'Yvetot, M. Beaucousin, dont l'inhumation a eu lieu ce matin. Il s'était montré assidu à nos séances auxquelles il prenait un vif intérêt.

Son ouvrage le plus important, l'*Histoire de la principauté d'Yvetot*, avait été rédigé sur les archives mêmes des anciens seigneurs. Il la fit suivre d'une dissertation spéciale sur l'antiquité du royaume d'Yvetot, qu'il établit d'une façon très solide, en la vengeant des dédains de la critique. Outre diverses publications estimées qu'il procura pour l'Histoire de Normandie et pour les Bibliophiles, il écrivit de savantes notices sur Valliquerville et Allouville. Enfin M. Beaucousin s'était formé une excellente bibliothèque qui renfermait des manuscrits importants. A ces divers titres, il tenait donc une place honorable parmi nos travailleurs contemporains.

Extrait des registres de l'Hôtel commun de la Ville de Rouen.

« Le lundi VIIIe jour d'aoust 1672, le R. P. Supérieur des Augustins deschaussez apporta au bureau de l'Hostel commun de la Ville de Rouen une lettre de cachet de la reine, du 3e du mesme mois, par laquelle Sa Majeste, ayant bien voulu estre la fondatrice d'une église que les dits religieux désirent faire construire au faubourg de Martainville, soubz le tiltre de N.-D.-des-Victoires, déclaroit sa volonté sur ce subjet et faisoit l'honneur à Messieurs les eschevins en charge de leur donner la commission d'y poser, soubz son nom, la première pierre; et pour cet effet, après avoir conféré avec le dit père supérieur sur les ordres nécessaires pour rendre cette action autant magnifique que le sujet le demandoit, le XXXe dudict mois d'aoust, jour choisy pour la cérémonie, toutes choses estant disposées d'une façon ponpeuze et bien concertées par les soins qu'en avoit pris le dict pere supérieur, les dits eschevins en leurs robes et tocques, accompagnez des officiers de ladicte Ville, s'y sont rendus sur les dix heures du matin, à l'église des dits Péres, à la porte de laquelle ils ont estez receuz par ledict supérieur qui leur présenta la croix avec l'eau bénite et leur fit un petit discours sur le sujet; ensuite de quoy les dits sieurs eschevins et officiers s'estans placez sur des fauteuils eslevez sur des estrades estans au dessoubs d'un trosne ou estoit le portroict de la Resne, aussitost on fut en procession au lieu destiné pour la solennité, les dits Relligieux precédens Monseigneur l'evesque de Finibort, revestu de ses habits pontificaux; et la dicte procession estant arrivée au lieu où se devoit poser la dicte première pierre, apres quelques prieres, on présenta dans un bassin aux dits sieurs eschevins des marteau et truelle argentez et garnis de rubans des couleurs de la Reine, et aussitost les dits S^rs eschevins posérent

la dicte première pierre suivant les intentions de Sa Majesté, au bruit de trois descharges de douze pièces de canon, qui avoient estez conduittes par leurs ordres aux environs du boulevard de la porte du dit faux bourg. Cela fait, on retourna en l'église où le *Te Deum* fut chanté en musique, à la fin duquel la messe fut célébrée par mon dit seigneur de Finibort, à l'issue de laquelle ayant esté conduit au réfectoire il y disna ainsi que les dits sieurs eschevins et officiers qui y avoient estez invitez. »

Inscription qui est sur la plaque de plomb qui étoit sous les fondemens de notre église, 30 août 1672.

Ecusson de la Reine.

Maria Theresia Galliarum et Navarræ
Regina devictis undique hostibus Batavisque a rege
Ludovico decimo quarto conjuge charissimo,
Subactis, monasterium et ecclesiam hanc
Augustinianorum discalceatorum Deo
Omnipotenti et Beatissimæ Virgini sub titulo
Dominæ nostræ de Victoriis in gratiarum
actionem vovit ac dedicavit et primum
hunc lapidem per manus nobilium virorum
Nicolai Dufour, Petri Tabouret, Petri
Asselin a conciliis et domus regis ordinarii
præpositi, Jacobi Le Tellier et Dyonisii
Monfreule Consiliariorum et ædilium civitatis
Rothomagensis, suo nomine apponi jussit
anno 1672, die vero 30a Augusti.

Icy est l'écusson du Parlement.

Icy est l'écusson de la Ville de Rouen.

« Tres chers et bien amez, les Relligieux Augustins deschaussez voullant bastir une eglize dans la ville de Rouen zoubz le tiltre de N.-D. des Victoires, en actions de graces de l'heureux succedz des armees du roy, notre tres honoré seigneur et espoux, contre les holandois, et voulant bien nous constituer leur fondatrice, nous vous escrivons celle-

cy pour vous dire que vous ayez à poser la premiere pierre à la dicte eglize soubz notre nom, à quoy nous assurons que vous satisferez volontiers; nous prions Dieu qu'il vous ayt, tres chers et bien amez, en sa sainte garde. Escript à S. Germain en Laye le troisieme aoust 1672. » Signé : Marie-Therese ; plus bas : Brisacier et Sellez, et sur la suscription est escrit : A nos tres chers et bien amez les maire et eschevins de la Ville de Rouen.

Images de Rouen. — Enfin M. Ruel met sur le bureau deux pièces du Musée du vieil Honfleur, qui lui semblent avoir pour nous un intérêt particulier. Ce sont deux images dominotées (0m30 × 0m38), imprimées à Rouen en 1703, par de Hautot. L'une est un S. Pierre, et l'autre un souvenir de N.-D.-de-la-Délivrande, portant mention de deux guérisons obtenues en 1646 et 1703.

Sans rien préjuger sur la rareté de ces deux impressions, M. le Président constate que ce genre d'estampes a été communément fabriqué à Rouen.

Avant de lever la séance, M. de Beaurepaire donne lecture des notes suivantes :

NOTICE SUR LES ANCIENNES MAISONS A PIGNON

Nous lisons, dans le *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *pignon* : « On dit proverbialement qu'un homme a pignon sur rue quand il a quelque maison ou du bien en évidence qu'il peut hypothéquer. »

Littré, dans son Dictionnaire, écrit plus justement, au sujet du même mot : « Avoir pignon sur rue, posséder une maison dans une ville et sur la rue, parce que autrefois c'était le pignon qui, comme aujourd'hui dans les églises, faisait la façade de la maison : et fig. avoir à soi une

maison de bon rapport. Certains auteurs, parlant de leurs ouvrages, disent mon livre; ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue et toujours un chez moi à la bouche ». Pascal, Pens. XXIV, 68, éd. Havet.

J'ajouterai, pour compléter cette définition, que dans les villes, les maisons à pignon se distinguaient des maisons plus modestes, celles-ci appuyées sur les premières et ayant un toit dont la pente n'était que d'un côté, *maisons appentiches* ou *appentiches* simplement, comme on disait autrefois, *appentis* comme nous dirions aujourd'hui (1). Les maisons à pignon ne manquent pas encore dans cette ville. Les maisons *appentiches* y sont devenues plus rares. On en rencontre encore quelques-unes dans les rues de Rouen que le luxe n'a point transformées.

L'acte suivant fera sentir la différence que l'on établissait, au point de vue de la valeur, entre les unes et les autres, et au point de vue de l'état social, et, sans doute aussi, de la considération entre leurs propriétaires respectifs.

« Jehan Davi, segneur Saint Peres Avi, chevalier, conseiller du Roy notre sire et son bailli de Rouen, à Guillaume Verguant et Robert Petit-Clerc et leurs compagnons, tresoriers de l'église de Saint-Nigaise de la dicte ville de Rouen, salut. Savoir faisons : Comme pour obvier aux grans et irreparables inconveniens qui du temps advenir se pourroient ensuir comme commis (?) se sont ou temps passé depuis que la mairie d'icelle ville et banlieue de Rouen fu en la main du Roy, tant en murdres, larrecins, roberies, bateries, bris et romptures de maisons, fortunes de feu que autrement, en deffaute de ce que depuiz ledit temps il n'y avoit eu ne avoit de present provision de guet ne de garde, comme par avant estoit, et

(1) Dans un acte du XVIe siècle, un bourgeois de Rouen tolère qu'on appuie sur sa maison un apentiche, à condition « qu'on n'y mette ni hostelle nuls pourceaux ni truyes ».

que, en continuant de mal en piz, plusieurs s'estoient efforciez ou voulu ou vouldroient efforcier à faire ou commectre de nuit, en la dicte ville, moult d'excez, oppressions et oultrages aux bourgoiz, manans et habitans d'icelle ville, qui, soubz ombre de la puissance de la souveraineté du roy notre dit sr et de sa justice, doivent demourer en seurté de paix et bonne transquillité, il ait par nous esté ordonné par deliberation des conseulx (1), procureur du Roy notre dit sr, gens de justice et grant quantité des plus notables bourgoiz et de justice et grant quantité des plus notables bourgoiz et citoyens de la dicte ville, entre lesquielx estoient les consellers d'icelle, pour ce assemblez et comparans devant nous, que de lors en avant l'en feroit guet chascune nuit en ladicte ville et ainsi que anciennement, ou tempz de la mairie, avoit acoustumé estre fait, et en ensuivant la certaineté de ladicte deliberacion eust esté ordené et limité quant guetez il auroit ès parroisses de la dicte ville et les lieux où serent leur guete et refuge, et que pour et afin de paier les gages et salaires que auroient et prendroient tous lesdix gueites et paier aussi les vestemens et abillemens d'iceulx, chascun feu demourant en *maison à pignon* paieroit, par chascun an la somme de deux souls tournois, sauf les clers non mariez et non beneficiez aveuc femmes vefves, qui ne paieront que deux deniers tournois ; et quant aux clers beneficiez, eulz ne paieront rien, se ainsi n'estoit qu'ilz eussent maison à louage, ouquel cas l'en prendroit et cueuldroit douze deniers tournois comme des clers maries et de femmes vefves. Et ceulx qui auroient *maisons apentiches* paieront saize deniers les diz clers mariés, femmes vefves huit deniers, et les beneficiés qui auront maison à louage paieront semblable. En enterinant et metant à execution laquelle deliberation les diz gueites aient esté mis sus et composez, qui aient fait et font chacune nuit ledit guet, ve-

(1) Conseils ou conseillers, c'est-à-dire avocats du Roi.

tuz et abilliez de vesteures et armeures qui à cette fin aient (*sic*). Nous, pour et affin de paier les diz gages d'iceulx selon la dicte deliberacion, vous mandons et commectons à chacun de vous que vous contraignez ou faictes contraindre par toutes voyes deues et raisonnables les habitants et demourans ès maisons, tenans feu et mesnage (excepté les personnes mendiantes) assises et situées ès mectes de la dicte parroisse, à paier pour le salaire et gaiges des diz gueites et gardes de nuit de ladicte parroisse, pour le terme commenchant à Pasques derrain passé et escheu à la Saint Jehan semblablement derrain passée, c'est assavoir : chascun habitant et tenant feu et mesnage *à maison à pignon* six deniers tournois, et les demourans en *maison apentiche*, pour le dit terme quatre deniers tournois, excepté les dictes vefves femmes, et les diz clers non mariez et non beneficiez et aussi les hostes des diz clers benefficiés, qui ne paieront que trois deniers tournois pour ledit terme. Et les deniers de ce yssans et que vous aurez cuilliz et levez aportez devers Henri Rousselin, receveur des rentes, aydes et revenues appartenant à la dicte ville de Rouen, lequel nous avons commis à faire ladicte recepte pour les distribuer ou paiement des diz gueites de nuit et non aillieurs, lequel Henri en sera tenu rendre bon et loyal compte toutes foiz que mestier sera. Et par ces mesmes presentes donnons en mandement à tous les sergens et soussergens de la dicte ville et banlieue que ilz contraignent toutes les personnes dont requis seront à paier, ainsi que dict est, lesdictes sommes, chascun en droit soy, par toutes voyes deues et raisonnables. Donne à Rouen l'an de grace mil cccc^c et sept le (la date du mois et du jour manque). — Sceau ».

Jean Davy, qui rendit cette ordonnance, fut bailli de Rouen du 29 septembre 1406 (tout au moins) jusqu'au mois d'avril 1409. Le 28 avril de cette dernière année, il était qualifié de chancelier du duc d'Orléans.

Pierre Cochon, dans sa *Chronique*, le traite de noble

clerc et de bon justicier, et regrette qu'il n'ait exercé ses fonctions à Rouen, que l'espace de trois ans. Si l'on s'en rapporte au témoignage de ce chroniqueur, « la ville et bourgois et clergé furent bien dolens que ce bailli se parti si tost comme il fist. Car en son temps il fist commenchier la *cauchée de S.-Sever*, vuider les ordez places de la ville comme les *Petits camps*, la *Rougemare*, le *Marchié as chevaux*, le *cay de la Ville au Viel pont*, paver la *Vieille haranguerie*, le *cay à tieullez*, refourmer la Renelle et beaucoup d'autres belles choses, clorre vuides places, etc..... ».

Il est assez remarquable que Jean Davy se soit permis de constater dans son ordonnance que, depuis la suppression de sa mairie et la perte de sa commune, la ville de Rouen eût été si mal administrée (elle l'était par des officiers royaux), que la sécurité y était moins assurée qu'elle ne l'était autrefois, et que la fréquence des crimes rendait nécessaire l'établissement d'une nouvelle police.

L'acte suivant nous reporte à des temps plus heureux : il nous fait assister à une cérémonie où l'autorité du maire se produisait au grand jour et dans tout son éclat :

« Le 24e octobre 1711, sur les neuf heures du matin, MM. les Conseillers eschevins de la ville de Rouen, assistez du greffier de ladite Ville, tous en robes et en tocques, accompagnez du receveur et du maistre des ouvrages, en manteau et chappeau, ont monté à cheval dans l'Hostel-de-Ville d'où ils sont partis pour aller au Champ-du-Pardon faire l'ouverture de la foire de Saint-Romain, précédez de l'huissier, sergeant de laditte Ville, tous à cheval et en habit de cérémonie, du trompette de la Ville, et de la Cinquantaine, aussi tous à cheval et des arquebuziers à pied ; et ont pris leur chemin par la boucherie Massacre, la rue Perchère, la rue des Hermittes, la porte Bouvreuil et la rue de l'Avalasse, d'où ils se sont rendus dans ledit Champ, auquel lieu a esté faict sçavoir par le greffier de la Ville qu'ayant plu aux Rois, prédécesseurs de S. M. à pré-

sent régnante, d'establir trois foires franches dans la ville de Rouen, la première commençant le lendemain de la feste de la Purification de N.-D., la seconde le 1er mercredy d'après la feste de la Pentecote, et la troisième au jour de saint Romain, aux libertés, privilèges et franchises portées par les édits et déclarations des mois de may 1477, et 1er febvrier 1521 et confirmées par sa dicte Majesté, la dite foire de Saint-Romain est à présent ouverte, durant le cours de laquelle il est permis à touttes personnes de vendre et acheter, aux privilèges et franchises portés par lesd. déclarations, et qu'en cas de contestation les parties se pourvoiront à l'Hostel-de-Ville de Rouen par devant MM. les Maire et eschevins, après quoy l'appel a esté fait des officiers et cavaliers de la Cinquantaine sur la liste présentée par leur capitaine; et les arquebuziers ayant fait leur exercice ordinaire, chacun a repris son rang, et on est rentré dans la ville par la porte Beauvoisine en descendant par la rue Beauvoisine, la rue des Carmes, la rue Grand-pont, sur le quay et à la place de la Bourse où ledit greffier a fait une pareille déclaration que celle faite audit Champ-du-Pardon, et ensuite on est revenu à l'Hostel-de-Ville par la porte et la rüe de la Vicomté, la rue du Murier (1) et la rue du Gros-Horloge, au mesme ordre qu'on en estoit party ».

Pour l'histoire de l'ancienne juridiction de la Commune de Rouen, je crois bon de noter, dans l'Obituaire de la Cathédrale de 1329 (Bib. de Rouen, Y 82) cette mention « d'une prison de la Ville dans la rue Herbière : Mois d'octobre x kl. *Eodem die Ob. Hugo de Gingues, pro quo habemus xv. solidos in tenemento Guill. Boulx, in Vico Herbarie ante prisionem Ville* ». C'est la seule mention que j'ai rencontrée de cette prison municipale, qui dut disparaître quand la ville fut privée de sa

(1) Pour rue du Merrien, prolongement de la rue de la Vi[illegible] aboutissant à la rue du Gros-Horloge.

1360 (*Ibid.*, reg. 1, f° 37 v°); h. de « Ny de Quien » même paroisse, 1480 (F. de la Cathédrale).

Au compte du promoteur de 1451-1452, on mentionne comme étant du doyenné de la Chrétienté la paroisse de *Nido canis,* où je ne puis voir qu'une désignation de la par. de Saint-Gilles-de-Répainville.

Hameau du « Nid de Quien », considéré comme par. de la Madeleine de Rouen, 8 fév. 1456 (Tab. de Rouen). Ham. du Nid-de-Chien, par. de la Madeleine, 27 juin 1624. Le prieur de la Madeleine exerçait les fonctions de curé dans un canton nommé le Nid-de-Chien, enclavé dans la paroisse Saint-Hilaire de Rouen, 1761. *L'Histoire de Rouen*, v^e partie, p. 78, avait déjà signalé comme paroissiens de la Madeleine « les habitants du hameau nommé le Nid-de-Chien aux faubourgs de Saint-Hilaire près le lieu où étaient ci-devant les Chartreux. »

« Moulin du Ny de Quien sur l'Aubette, par. Saint-Pol », 1377; « moulin hors la Ville, nommé le Nid-de-Chien, assis au pied du Mont-sur-l'Aubette aux religieux de Sainte-Catherine », 1640.

Toutes ces citations ne nous renseignent guère sur l'emplacement primitif de ce chenil, qui donna son nom à un fief et à un hameau d'une étendue assez considérable, comme on a pu le voir.

Faut-il le placer au jardin qui fit l'objet des contrats suivants ? « 15 mai 1601, vente par noble homme Me Robert Busquet, seigneur châtelain de Malvoisine et de la Neuville-Chant-d'Oisel, conseiller au Parlement, demeurant à Rouen, rue Saint-Patrice, à Raoul Le Prevost, sieur de la Fontaine, avocat, du jardin le Nid-de-Chien, à lui appartenant au droit de l'acquisition qu'il en avait faite par décret sur noble homme Nicolas Busquet, son oncle. — 17 décembre 1611, quittance de 1,500 l. donnée par Isaac de Civille, écuyer, sieur de Saint-Mards, demeurant par. Saint-Patrice, à Jacques de Boyvin, sieur de Bennetot, maître en la Chambre des Comptes, à la décharge et

comme ayant acquis, le 26 juin de la même année, le Nid-de-Chien, de François Le Turquier, écuyer, sieur du Buisson. — 4 avril 1715, vente par Jean-François de Boyvin, chevalier, marquis de Bacqueville, Bennetot, Colfou, colonel d'un régiment d'infanterie, à Gaspard Millot, de la maison appelée le Pannevert du Nid-de-Chien, proche la petite Chartreuse, avec le jardin, l'étang et le glacier qui en dépendaient ». (Arch. de la S.-Inf., F. du Séminaire de Saint-Nicaise).

La Carte de Cassini a substitué le nom de Val-de-Chien à celui de Nid-de-Chien, qui avait paru sans doute trop vulgaire.

NOTE SUR LA COUR D'ALBANE ATTENANT A LA CATHÉDRALE DE ROUEN

Du collège d'Albane, attenant à la Cathédrale, il ne reste plus que le souvenir et le nom de Cour d'Albane, qui, peut-être bientôt, disparaîtra à son tour. J'ai recueilli le règlement suivant, utile à connaître pour l'histoire de ce collège.

20 août 1676. « Il est dit que les statuts du chapitre général de 1361, confirmez par le pape Urbain, touchant la discipline et règlement du chœur et des chapelains de l'Eglise seront gardez estroitement, ensemble ceux qui ont esté faits du depuis en divers chapitres généraux et solennels jusqu'à présent, comme aussi ceux qui ensuivent.

» C'est à sçavoir : que les chapelains des collèges d'Albane et Darnestal demeureront actuellement au collège d'Albane dans les chambres qui leur seront données, sans pouvoir demeurer ailleurs sans la permission expresse du Chapitre ; et ne pourront louer ou transporter leurs chambres à personne sans la permission du Chapitre.

» Ils ne pourront retenir avec eux pour demeurer qu'un serviteur ou quelqu'un de leurs parents, qui seront obligés de se conformer aux règles et statuts du collège.

» Que les femmes et filles, de quelque condition ou parenté qu'elles puissent estre, et sous quelque prétexte que ce soit, ne pourront entrer dans ledit collège d'Albane.

» Mais si quelqu'un des dits chapelains tombe malade, en sorte qu'il ait besoin de secours extraordinaire d'une garde, on s'adressera au Chapitre qui y pourvoirra.

» Ils seront tenus de se rendre chacun audit collège et de se retirer en leurs chambres, du depuis le jour de S.-Michel jusqu'à Pasques, à neuf heures du soir précisément; et, de Pasques à la S.-Michel, à dix heures, que la porte dudit collège (sera fermée) sans la plus ouvrir.

» Il y aura un portier audit collège, auquel l'on donnera une chambre proche la porte, où il résidera actuellement et demeurera pendant le jour.

« Ledit portier aura soin de tenir la porte dudit collège toujours fermée, même pendant le jour, et de l'ouvrir.

» Ledit portier aura soin d'observer ceux qui entreront ou sortiront dudit collège, comme aussi de fermer la porte dud. collège à 9 h. du soir précisément depuis le jour de S.-Michel jusqu'à Pasque, et, à 10 h., depuis Pasque jusqu'à la S.-Michel, et d'en porter ensuite les clefs à celui de Mrs qui sera nommé par le Chapitre, ou, à son absence, au plus ancien chapelain dudit collège. Comme aussi aura soin d'aller quérir les clefs dudit collège, tous les matins, demie heure avant les matines pour ouvrir la porte dudit collège, et aura soin de nettoyer et ballier la cour et les montées sans permettre qu'il entre personne audit collège qui puisse y faire des immondices ou du bruit; et à cet effet défenses sont faites d'avoir audit collège pigeons, poulles ou autres oyseaux et animaux qui puissent incommoder.

» L'entrée et sortie dudit collège d'Albane par le portail des libraires sera entièrement bouchée, en sorte qu'on n'y puisse passer. »

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 21 JUIN 1907

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, G. de Beaurepaire, Deglatigny, P. Le Verdier, Mgr Loth, Pelay, Sarrazin, de la Serre, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Garreta et Malicorne.

Sous le bénéfice d'une légère retouche faite par M. le Président, on adopte après lecture le procès-verbal de la précédente séance. Il provoque d'intéressantes explications sur l'ancienne imagerie populaire à Rouen. Ces sortes de graveurs n'étaient pas rares dans notre ville; et M. le Président cite, entre autres, un membre de la famille Papillon : mais, en revanche, M. Pelay n'a pas rencontré beaucoup d'images qui portent cette provenance.

Correspondance imprimée. — Son volumineux dossier était ainsi formé : *Mémoires de la Comm. des Antiquités... de la Côte-d'Or*, 1901-1905, t. XIV, in-4°; — *Mém. de la Société de l'Aube*, LXX; 1906; — *Mém. de la Soc... du Cher*, XXI; — *Mém. de la Soc... du Doubs*, 1905. Besançon, 1906; — item. *Table*, 1841-1905; — *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, 1906; XXX; — *Mém. et Documents de la Soc. savoisienne*, XLV; — *Bulletin historique et philol. du Comité*, 1906, 1 et 2, un fasc.; — item, *Archéologie*, 1906; 3; — *Mercure musical*,

15 mai; — *Bulletin et Mém. de la Soc. de la Charente*, 1905-6; — *Bulletin de la Soc. polym. du Morbihan*, 1906, 1-2; un fasc.; — *Bulletin de la Soc. de Touraine*, XV, 3 et 4; — *Bulletin des Amis des Sciences natur. de Rouen*, 1906; — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, X, 4. Poitiers, 1906; — *Bull. de la Soc... de Gand*, XV, 3; — *Proceedings... of Antiquaries of London*, nov. 1905-juin 1906; — *Fornvannen....* Stockholm, 1906; — *Kongl. Vittershets Histor...*, 1903-1905. Stockholm, 1907.

M. de Vesly obtient le premier la parole pour un ensemble très varié de communications :

Les découvertes que MM. l'abbé Maze et Naëf ont faite à Harfleur d'un petit fanum; celles faites par M. de la Serre dans la forêt de La Londe; de M. Gaston Le Breton, à Saint-Saëns, et les divers fana découverts par M. Quesné et moi, dans les forêts de Bord, à Martot, et dans la forêt de Rouvray ; tous ces édicules sur plan carré explorés dans notre département, ont en ce moment un regain d'actualité dans la Suisse allemande et jusqu'au delà du Rhin.

L'Association *Pro Aventico* vient, en effet, de consacrer deux hivers à fouiller, dans le vieux bourg d'Avenches, un terrain situé en face la « Grange des Dîmes ». Les travaux avaient été entrepris dans l'espoir de retrouver les restes de la chapelle de Saint-Symphorien, fondée par l'évêque Marius, vers la fin du VIe siècle. Les fouilles ont montré un petit sacellum sur plan carré, dont les substructions avaient servi de fondations à la chapelle dédiée à un martyr particulièrement vénéré dans les Gaules et conduit au supplice dans cette ville d'Autun, dont l'évêque Marius était originaire.

Découvertes faites à Rouen et dans les environs. — En creusant une cave, rue Percière, n° 19, dans l'immeuble qui porte le n° 68 de la rue Jeanne-d'Arc, les ouvriers ont découvert un grand nombre de cornes de cerf plus ou moins travaillées. Au milieu de ces cornes plusieurs monnaies ont été recueillies. Elles m'ont été présentées et n'offraient aucun intérêt puisque je ne pouvais vérifier à quelle profondeur elles avaient été trouvées. Cependant j'ai conservé la pièce saucée que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen. Je crois y reconnaître Héliogabale, sa tête diadémée à droite, et lire la légende IMP. AVB. ANTONINVS PIVS HLA. AVG. R/ PROVID. AVG. La Providence debout à gauche, tenant un sceptre avec lequel elle touche un globe.

A Croisset. — Non loin du pavillon Flaubert, on fouille en ce moment assez profondément, pour établir les fondations d'une usine à papier. Dans ces travaux, les ouvriers ont trouvé plusieurs monnaies. Vers 6 mètres de profondeur ils ont recueilli un grand bronze de Lucille, où la légende de l'avers est très détériorée. Tant qu'à celle du revers, elle a complètement disparu.

A Celloville. — M. J.-B. Mulot a trouvé sur sa terre du Thuit une monnaie romaine en argent, de Philippe-le-Jeune. Cette monnaie a été surfrappée et la lecture des légendes a été, de ce fait, rendue difficile. Cependant l'effigie de Philippe est très reconnaissable et bien venue, et le guerrier (hoplite) du revers est encore une bonne figure pour cette époque de décadence.

Puisque je parle de découvertes de monnaies, je désire vous entretenir d'un petit trésor trouvé à Yerville, par M. Olivier. C'est en réparant l'aire de sa maison que l'heureux propriétaire eut la surprise de rencontrer cent cinq pièces à l'effigie de Louis XIV et au millésime variant entre 1693 et 1707.

Plusieurs de ces pièces sont surfrappées et sortent des ateliers de Paris, Rouen, Toulouse, Besançon, etc.

Voici d'ailleurs l'inventaire de ce petit trésor qui est entré au Musée des Antiquités, sous le nº 2055 :

Un louis d'or; dix-huit écus; trente-deux demi-écus; huit quarts d'écu ; trente-sept pièces de dix sols et dix de quatre sols.

Deux jetons se trouvaient aussi dans le trésor d'Yerville, mais ils étaient en fort mauvais état, le cuivre des jetons et l'argent des monnaies ayant produit la réaction de Volta. Cependant on peut encore voir sur l'un Henri IV galopant sur son cheval et, au revers, les deux écus accolés de France et de Navarre. Sur l'autre, autour de deux figures que je crois être Jupiter et Diane, on lit : MACTAVIT VOLVCREIS SÆVAS NVNC..... SOLVM (1620); et au revers, autour des écus accolés de France et de Navarre, timbrés de la couronne royale et entourés du collier de l'ordre du Saint-Esprit : *Chambre aux Deniers du Roy*.

Deux autres jetons ont été trouvés dans un lot de vieilles monnaies offertes au musée par M. Laurent, coiffeur, rue de la Vicomté, à Rouen.

Sur le premier se voit le profil de Louis XV regardant à droite et, en légende : LVD. XV D. G. FR. E. N. REX. Au revers, une femme nue, debout dans une coquille, tenant une voile et voguant sur les flots; des navires dans le lointain En légende : DIVINIS IN REGNA VOCAMVR AVSPICIIS; au bas les lettres I. I. B.

C'est certainement un jeton du joyeux avènement de Louis XV. Je crois bon de faire remarquer que la figure voguant sur la mer rappelle le bas-relief qui, enlevé de la maison située à l'angle des rues des Murs-Saint-Ouen et de l'Hôpital, est aujourd'hui au Musée des Antiquités. (Voir De la Quérière, *Anciennes maisons de Rouen*).

Le second jeton porte, à l'avers, un miroir. Dans le haut, les rayons du soleil et cette légende : SPLENDIDIOR MOTV. Dans le bas la date 1634. Au revers, on distingue

les écus de France et de Navarre entre lesquels une épée de laquelle se détachent deux palmes ou rameaux. En exergue : A. DNO. OMNIS. VICTORIA.

Médaille de Farnèse. — Une des plus heureuses découverte que j'ai faite est celle d'une médaille que j'ai recueillie à la Neuville-Champ-d'Oisel. Elle m'a été offerte par M. Léon Mettot, qui l'a trouvée en labourant ses terres.

C'est une médaille en bronze d'Alexandre Farnèse, mesurant 0m 044 de diamètre. M. Alfred Armand l'a décrite dans son ouvrage *Les Médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles*, t. II, p. 265, no 14. Néanmoins la médaille entrée au Musée présente certaines différences : au droit : Buste à droite d'Alexandre Farnèse, tête nue, barbu, cuirassé avec écharpe. En légende : ALEXANDRE FARNÈSE : PAR : PL : PRIN : BELG : DVM : GVB. Au revers : Alexandre dormant sous sa tente est réveillé par un satyre qui lui montre un fleuve sillonné de barques et une ville dans le lointain, avec la légende : CONCIPE CERTAS SPES.

Il y a de plus une différence dans l'inscription de l'avers qu'Armand écrit ainsi..... PARM. PLA. DVX. BELG. DVM. GVB. ÆT. 40; et dans le revers, toujours d'après Armand, il faudrait trouver la date 1585 et le mot grec ΣΑΤΙΡΟΣ.

Quoiqu'il advienne, que notre médaille soit rare ou très connue, elle a un intérêt pour l'histoire par le lieu de sa découverte. On n'ignore pas que c'est à quelques kilomètres de la Neuville qu'était situé le camp de Gouy, dans lequel Henri IV reformait ses contingents, pendant le siège de Rouen et sa campagne contre Alexandre Farnèse.

Lorsque quittant le village de
auquel il a donné son nom, on se
avoir contourné l'ancien domaine
Amand, la plaine apparaît. Elle s
mètres, limitée à droite et à gauch
La forme des dépressions de t
dont la grande branche s'accuse
qui se prolonge jusqu'à Pitres (
lingienne.

La petite branche, vers l'ouest
lons où sont placés les hameaux
Croix ; celle de l'est se divise ég
plus profondes que recouvrent
partie de la vaste forêt de Longbo

L'exploration et les fouilles ent
et 1907, ont porté sur l'étude de
hameau de la Croix et dans l'herba
propriété de M. Hannier. Là, se t
et sa présence, ainsi que des tuiles à
les limites d'un buisson, m'ont enga
tier dans ce triège.

Je n'ai pas été trompé dans mes h
ouvriers mirent bientôt à jour les sub
ria. Ce qualificatif m'a semblé justi
grains et les pailles brûlées rencontr
au milieu des charbons, à 1 mètre de

Des moyens bronzes aux effigie
1er siècle, des fibules dites à arc, des
de moules ont été trouvés ainsi que d
terie grise ou rouge, dite de Samos, et
La céramique n'a livré aucun nom de

LES VILLAS GALLO-ROMAINES ET LE CIMETIÈRE FRANC DE BOOS

Lorsque quittant le village de Boos, bâti sur le plateau auquel il a donné son nom, on se dirige vers le sud, après avoir contourné l'ancien domaine des religieuses de Saint-Amand, la plaine apparaît. Elle s'étend sur près de 3 kilomètres, limitée à droite et à gauche par des vallonnements. La forme des dépressions de terrain affecte celle d'un Y dont la grande branche s'accuse par une vallée profonde qui se prolonge jusqu'à Pîtres (*Pistis*), la bourgade carolingienne.

La petite branche, vers l'ouest, se subdivise en deux vallons où sont placés les hameaux de Bouquelon et de la Croix ; celle de l'est se divise également en deux cavités plus profondes que recouvrent des taillis ayant jadis fait partie de la vaste forêt de Longboël.

L'exploration et les fouilles entreprises en 1905, 1906 et 1907, ont porté sur l'étude des vallons ouest, vers le hameau de la Croix et dans l'herbage de la *Porte-Rouge*, propriété de M. Hannier. Là, se trouve la Mare du Bosc et sa présence, ainsi que des tuiles à rebord, reconnues sur les limites d'un buisson, m'ont engagé à ouvrir un chantier dans ce triège.

Je n'ai pas été trompé dans mes hypothèses, puisque les ouvriers mirent bientôt à jour les substructions d'une *agraria*. Ce qualificatif m'a semblé justifié par les débris de grains et les pailles brûlées rencontrées dans les cendres, au milieu des charbons, à 1 mètre de profondeur.

Des moyens bronzes aux effigies des empereurs du 1er siècle, des fibules dites à arc, des coquilles d'huîtres et de moules ont été trouvés ainsi que des fragments de poterie grise ou rouge, dite de Samos, et des débris de verre. La céramique n'a livré aucun nom de potier.

Le peu de richesse des objets recueillis m'a donc paru justifier complètement le nom d'AGRARIA que j'ai donné aux substructions gallo-romaines de la *Porte-Rouge*.

Après cette exploration, j'ai reporté vers l'est le champ de mes études, dans la double branche de l'Y que recouvrent les bois de M. le docteur Flahaut, de la Neuville-Champ-d'Oisel.

Cet honorable propriétaire a généreusement aidé mes travaux. Il a consenti à laisser abattre environ 24 ares de taillis (60 m. × 40) qui ombrageaient et cachaient aux regards le tertre que je désirais fouiller. Il a de plus donné, pour le Musée départemental d'antiquités, les objets recueillis dans les fouilles. Je lui en exprime de nouveau, ici, toute ma reconnaissance.

Deux voies conduisent à la butte du Bois Flahaut : une vers l'est, dite de la *Petite Fontaine*, s'engage dans la partie la plus profonde du vallon où jadis coulait une source, affluent de l'Andelle. L'autre, vers l'ouest, est dénommée *chemin du Trou du Puits*. Elle se déploie dans un pli de terrain et passe, à l'orée du bois, auprès d'un puits rebouché voisin du tertre exploré (1). Cette butte mesurait environ 60 mètres de longueur, 40 mètres de largeur et 2m 20 de hauteur. Des pierres présentant des tailles d'appareil, des tuiles à rebord se montraient sous les mousses et entre les racines des arbres.

Ces témoignages et le souvenir d'un puits, d'une fontaine, ainsi que la tradition populaire qui veut qu'un château se soit élevé dans les bois de Boos, etc., tout m'encourageait à entreprendre des fouilles en cet endroit.

Mon entreprise a été couronnée de succès puisqu'elle m'a montré, en outre de substructions antiques, un cime-

(1) Entre les deux chemins se voit l'*Epine Saint-Sauveur*, encore l'objet de pratiques superstitieuses. (Voir la notice : *Coutumes, superstitions*, etc.). *Bulletin de la Société d'Emulation.*

tière franc établi sur les ruines d'une villa gallo-romaine du IIIe siècle. La description qui va suivre comprendra donc deux chapitres : 1° La villa et 2° la nécropole franque.

I. — *La villa gallo-romaine.* — Les substructions (voir le plan) permettent de reconnaître que la villa comprenait un corps principal et deux pavillons placés aux extrémités nord et sud. Un mur épais traverse les substructions et les divise en deux parties égales en formant, avec le nord magnétique, un angle de 10 degrés vers l'est. La villa avait sa façade principale au midi et les trois autres orientées aux points cardinaux O. N. et S.

Le pavillon nord était affecté aux bains et aux hypocaustes. C'est dans cette région qu'un petit caveau a été découvert. Le pavillon sud était destiné à l'habitation, puisque des tuyaux de chaleur ont été trouvés dans l'angle d'une des salles. Une des pièces de ce pavillon, située à 0m60 en contre-bas du niveau général, devait servir d'écurie ou d'étable; des caniveaux, construits par l'assemblage de tuiles, la sillonnaient en tous sens et formaient un véritable drainage pour l'évacuation des liquides?

Les gros murs mesuraient 0m80 d'épaisseur et ceux de division variaient entre 0m60 et 0m50. Tous étaient construits en matériaux de petit appareil et chaînés de trois rangs de briques. Sur la face externe des murailles, à la rencontre des murs divisionnaires, se voyaient des moëllons portant des stries disposées en arête de poisson. On remarquait également qu'un enduit de couleur rouge avait dû les recouvrir, car de larges plaques en étaient encore adhérentes aux parements.

Les piliers des quatre hypocaustes étaient construits avec de petites briques carrées mesurant 0m20 de côté. Ils étaient espacés entre eux de 0m60. Les larges dalles qu'ils avaient soutenues avaient été enlevées. J'en ai retrouvé les fragments ainsi que d'autres matériaux de la villa employés

dans les murs de la grange dîmeresse des abbesses de Saint-Amand, construite dans les dernières années du xve siècle (1).

Objets découverts. — L'ère gallo-romaine a livré, outre les substructions décrites ci-dessus : trois grands bronzes aux effigies des deux Faustine ; un G. B. de Marc-Aurèle ainsi que vingt-huit P. B. des empereurs et tyrans : Postume, Tétricus père, Constantin, Constance, Victorin, Aurélien, etc. Ces monnaies indiquent que les habitants connurent la « Paix de Rome » mais aussi les invasions du ve siècle.

Céramique. — La céramique a donné de nombreux fragments très ténus de poteries grises ou rouges. Cette dernière nous a livré la marque LOLLI. M. Ce sigle a déjà été vu sur des vases appartenant aux musées de Lyon et de Vienne (2), et sur un fragment déposé au musée de Rouen et provenant de la collection Thaurin. Il avait été trouvé par cet archéologue, à Rouen, en 1867, lors des fouilles faites pour la construction d'un aqueduc, rue de la République (3).

Un col de cruche en terre rouge, portant des traces de dorure, a également été trouvé. Cependant ce qui caractérise la céramique découverte à Boos, ce sont des briques pour revetement des salles chauffées. Elles sont de différentes dimensions, suivant la grandeur des dessins dont

(1) Ce fut un usage à peu près constant d'utiliser les matériaux provenant des ruines romaines dans les constructions du moyen âge : l'abbaye Saint-Wandrille a été en partie élevée avec les pierres du théâtre romain de Lillebonne et le Désert de la Garde-Châtel, près de Louviers, avec les matériaux des villas de la forêt de Bord.

(2) *Corpus Inscr. Lat.*, t. XII, p. 740, n° 489.

(3) DROUET. *Les noms des potiers sur les vases du musée de Rouen. Bull. de la Comm. des Antiq.*, année 1892, p. 282.

elles sont ornées et des parties du bain où elles étaient appliquées.

Les dessins, qui représentent des entrelacs, des méandres, des feuilles de poirier, etc., étaient obtenus au moyen de creux qu'on remplissait de pâtes colorées. Malheureusement les pâtes ont disparu presque complètement ainsi que leur couleur, par suite de leur long séjour dans la terre.

Verre. — Le verre a été également rencontré en très petits morceaux qui rendent impossible toute identification des formes.

Le Fer. — Le fer a donné trois clefs à soulèvement, une entrée de serrure, un gros fragment de lampe et de nombreux clous.

L'Ossellerie. — Les objets en os n'étaient pas nombreux : deux épingles à cheveux, encore sont-elles brisées ; un débris de coffret, avec ornements formés de cercles concentriques disposés en quinconce, et un de ces cylindres percés de trous que les archéologues désignent sous le nom de flûte.

Toutes ces poteries, tous ces objets brisés en très petits fragments indiquaient que les ruines de la villa avaient déjà été visitées. L'erreur n'était pas possible, et j'en eus bientôt la preuve en découvrant un squelette dans le pavillon nord et sur les murs des hypocaustes.

Cette découverte fut suivie de plusieurs autres. Cependant, aucun mobilier funéraire ne se révélait. Je crus alors que la butte explorée avait servi de gibet pour les tenanciers des Dames de Saint-Amand, car celles-ci possédaient de nombreux privilèges dans les bois de Boos (1). Je ne me décourageai pas, néanmoins, et dès que mes recherches eurent atteint la partie sud de la villa, je rencon-

(1) La forêt de Longboël était un apanage des barons de Pont-Saint-Pierre, qui le cédèrent, au XVIIIe siècle, aux seigneurs de Franqueville (*Archives du notariat de Boos*).

trai des inhumations avec mobilier et découvris une véritable nécropole franque.

II. — *Cimetière franc carolingien.* — En effet, plus de quarante sépultures me livraient des vases, des plaques de ceinturon, des scramasaxes, des perçoirs, des fibules ansées, etc.; bref, tout le mobilier des tombes creusées aux VIIe et VIIIe siècles. Malheureusement les constatations offrant de la précision ne pouvaient être faites. Il fallait disputer aux racines chevelues, objets et ossements, car les inhumations avaient eu lieu dans des cercueils de bois dont on ne retrouvait que les clous des ais. Force m'est donc de ne donner qu'une simple nomenclature des objets trouvés.

Monnaies. — Il n'a été recueilli aucun trésor mérovingien. Cependant je crois devoir attribuer aux sépultures franques plusieurs petites monnaies de bronze très effacées, illisibles et qui paraissent indiquer la persistance de l'obole à Caron.

Ce n'est évidemment qu'une simple hypothèse, mais qui est appuyée par la découverte de ces petits bronzes sur l'aire des salles de la villa, sur laquelle reposaient les squelettes.

Ce sont les racines des arbres qui m'ont empêché de présenter au docteur Hamy, membre de l'Institut, des crânes complets. On ne pouvait les recueillir que la machoire inférieure détachée.

Objets de bronze. — Ce métal, très rare à Boos, a fourni deux fibules ansées, une petite rosace, un décor d'angle ou équerre de meuble et le socle d'une petite statue d'argent plaqué d'or.

Le Fer. — Le fer est beaucoup plus largement représenté. Trois grandes plaques de ceinturon avec incrustations d'argent, ont été cataloguées; trois scramasaxes, dont un portait, dans une rainure, une incrustation d'argent, sont sortis des fouilles ainsi que plusieurs perçoirs, des clés et de nombreux clous.

Un petit coffret carré de 0m06 de côté a été également trouvé. Cependant, l'objet le plus curieux qui ait été recueilli est une pointe barbelée. Ce n'est ni un *spiculum*, ni une framée. C'est un dard muni de deux pointes latérales. Quoique bien oxydé par son séjour dans le sol, il mesure 0m09 de longueur et sa douille montre encore le bois qui la pénétrait. Il n'est à ma connaissance, dans les musées, aucune arme semblable à ce javelot.

La Céramique. — Les vases rencontrés aux pieds des squelettes sont au nombre de dix-huit. Ce chiffre indique que plus des deux tiers des inhumations étaient privées de cet objet funéraire.

Le total des vases se décompose ainsi :

Vases en poterie noire ou plombaginée.... ...	12	18
— blanche ou jaune.....	6	

Dans le nombre des vases en poterie plombaginée, deux sont décorés à la molette, sept présentent des cercles ou zone, trois n'ont aucun ornement.

Les vases en poterie blanche ou légèrement teintée de jaune ont leur panse complètement unie.

Conclusion. — En résumé, l'étude de la villa des bois de Boos semble indiquer : 1° Que cette habitation fut détruite lors des invasions des Barbares, au ve siècle, et que l'*agraria* de la *Porte-Rouge* n'était, vraisemblablement, qu'une dépendance de ce vaste domaine; 2° Que le cimetière franc reconnu sur ses ruines n'a été ouvert que bien postérieurement à l'incendie qui a détruit le domaine gallo-romain; 3° Que la nécropole franque ne peut remonter avant le vie siècle, qu'elle date certainement des viie et viiie (1) peut-être même du ixe siècle, à l'époque où un édit de Charlemagne défendit les inhumations avec

(1) J. Pilloy. *Le Cimetière de Monceau-le-Neuf* (Aisne) et *Essai de classification des nécropoles franques.* — *Bull. de la Société acad. de l'Aisne* (année 1906).

mobilier funéraire. C'est d'ailleurs l'époque où l'enclos des morts fut placé à l'entour des églises.

Les fibules ansées, l'absence de vases et la petite rosace avec boucle semblable aux ornements qui décorent les archivoltes romanes, semblent justifier et appuyer cette hypothèse.

Enfin le dard barbelé, dont il vient d'être parlé, mérite certainement, ainsi que l'utilisation des ruines antiques, de fixer l'attention. Un problème se pose : pourquoi les Francs sont-ils venus reposer sur les substructions d'une villa gallo-romaine ? Est-ce pour préciser leur conquête et affirmer leur possession, ainsi qu'il était d'usage chez les peuplades de Germanie ? Ou bien, les envahisseurs pénétrant dans des pays abandonnés, ignoraient-ils jusqu'à l'existence de leurs prédécesseurs ? Si oui, dès la première inhumation leur ignorance devait cesser et ne pouvait se prolonger. Ils avaient rencontré, dès les premiers coups de pioche, les grandes dalles des hypocaustes, les pavements et les murailles de la villa qu'ils entaillèrent !...

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que se présente l'utilisation, par les Francs, de ruines romaines pour inhumer leurs morts. En 1879, lors de fouilles opérées à Furfooz, province de Namur, on reconnut que la vieille forteresse avait été élevée sur les substructions d'une villa du IIIe siècle. L'étonnement fut encore plus grand lorsque M. Béquet constata que les hypocaustes avaient servi de caveaux funéraires à une peuplade franque (1).

Dans la Seine-Inférieure, c'est la première fois qu'une semblable découverte est signalée ; jusqu'ici, les sépultures des envahisseurs de la Gaule romaine n'avaient été rencontrées que dans le théâtre de Lillebonne et *aux environs* de ruines antérieures au Ve siècle.

(1) Brochure extraite des *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV ; 3e livraison.

M. le Président mentionne un petit dossier du XIVe siècle sur le Clos des Galées, digne d'attention, mais dont le texte est malheureusement trop peu correct pour entrer au procès-verbal.

A l'occasion de la page 167, sont recueillis des souvenirs sur les particularités encore remarquables qui, avant la guerre, accompagnaient l'ouverture de la foire Saint-Romain.

Le secrétaire entretient ensuite la Commission des faits suivants :

Ancienne cloche de N.-D. de la Ronde. — Il semble à propos de conserver ici quelques lignes qui rappellent une cloche faite il y a quatre siècles, laquelle, après deux refontes, est encore intégralement conservée dans la cloche qui fut bénite à Sotteville, en 1885. Ce texte épigraphique est extrait des registres paroissiaux, où M. le chanoine Cousin avait eu l'attention de le copier, avant que la cloche fêlée fût envoyée au fondeur.

(En haut :) *L'an 1507 la façon de cette cloche fut fayte par Me Guillaume Mezarde, doyen et curé de N.-D. de la Ronde, et l'an 1561 elle fut refondue aux depens du trésor, et l'an 1722 fut refondue aux depens de M.Mrs les trésoriers, et nommée Danielle Louise Catherine par* Mr *Danielle Bovette, ancien tr. et ancien juge consul des..... et patron de Ricarville, et par Made Catherine le Menu de la Noe, vve de Mr Robert Horcholle, ancien trésorier et M... Benite par M. Louis Horcholle, docteur de Sorbonne, doyen et curé de lad. Eglise. Jacques Etienne Perin, trésorier en charge.*

(Au milieu :) Un Christ. — Une Vierge-Mère. — Un évêque.

(Au bas :) *Fait par les Barbette, de Chaumont en Bassigny.*

Mention est faite, à ce propos, du curieux *ex-libris* des Horcholle.

Mosaïques africaines. — L'épigraphie ancienne est si rare en Haute-Normandie, que le Secrétaire croit intéresser la Commission en plaçant sous ses yeux les inscriptions contenues dans quatre remarquables mosaïques des derniers temps de l'Empire. Le P. Delattre lui a envoyé ces dossiers avec le discours qu'a prononcé Mgr de Carthage, le 1er mai dernier, en bénissant l'église d'Enfidaville, où ces mosaïques sont aujourd'hui conservées.

Croix émaillée. — Cette croix, peu commune, n'a jamais été présentée à la Commission, bien qu'elle ait appartenu à deux de ses membres. La description insérée au procès-verbal du 27 février 1873 (*Bulletin*, III, 34) ne fut faite que sur une photographie.

C'est une croix en cuivre, dont chaque bras mesure 63 millimètres de longueur sur 24 millimètres. Le centre, formant une saillie de 10 millimètres, semble avoir été destiné à contenir des reliques, et il est accosté de quatre coqs sur fond d'émail.

Cette œuvre du XIIe siècle, retirée de la Seine dans les filets d'un pêcheur, fut offerte au docteur Gueroult, de Caudebec. Acquise à sa mort par M. Beaucousin, qui y attachait un grand prix, elle a été récemment donnée à M. l'archiprêtre d'Yvetot.

Vitrail de Monville. — Ce petit monument historique, dont la Commission s'était préoccupée, a été restauré pour les fêtes de la Pentecôte. Le Ministère, près duquel M. le curé avait obtenu le bienveillant appui de M. L. Heuzey, a fourni un secours de 300 fr. Cette somme n'aurait pas suffi à une restitution pleinement satisfaisante; mais les ressources locales ont ajouté l'appoint nécessaire.

Calvaire de Saint-Valery-sous-Bures. — Comme supplément de ses informations, M. de Vesly fait connaître que sa proposition de classement en faveur des restes de cet édicule a été favorablement accueillie par l'Administration départementale.

Pouvoir effectif des monnaies. — Sur cette difficile question, le Secrétaire a noté qu'en 1789, le *Mémoire pour les curés à portion congrue du diocèse de Bayeux* affirme que « la portion congrue portée à 120 livres sous Charles IX, à 200 livres sous Louis XIII et à 300 livres sous Louis XIV, en 1686 » doit être portée à 1,200 livres au moins, pour être « de niveau, égale et équivalente » à celle de 120 livres, deux siècles auparavant.

Il est à remarquer que l'anonyme s'appuie sur des documents antérieurs, notamment sur les calculs faits à l'occasion de l'édit pour les présidiaux, au mois d'août 1778.

M. le Président ajoute qu'en 1780 la portion était fixée à 500 livres. L'Assemblée nationale ratifia l'évaluation de 1,200 livres; et elle l'accrut du tiers de l'excédant de leurs anciennes ressources sur cette pension. Ainsi, un bénéficier qui jouissait, avant la Révolu-

tion, d'un revenu de 1,500 livres, toucha 1,300 livres d'indemnité.

Porte des Clarisses. — Sans engager une discussion à fond sur ce remarquable vestige du passé, la Commission échange différentes réflexions sur les démarches dont il vient d'être l'objet. Peut-être n'ont-elles pas été conduites avec toute la suite désirable. Tout le monde est d'accord pour souhaiter que Rouen conserve cet édicule tout à fait digne d'attention. Quant à son meilleur emplacement, si les avis sont partagés, il semble bien que les diverses raisons invoquées par M. le Conservateur du Musée, pour en faire une porte de l'enclave Sainte-Marie, méritent la préférence.

M. le Président donne lecture des notes suivantes :

NOTES SUR DIVERS DOCUMENTS

Parmi les pièces qui me furent communiquées, il y a quelques années, par Mme Belot, alors propriétaire de la terre de Belaître, près de Saint-Martin-de-Boscherville, je notai un plan fait, à la requête de François Briffault, sieur de Brécy, Belaître et Breteuil, procureur du Roi au bailliage de Rouen, par Pierre De la Vigne, géomètre-arpenteur juré pour le roi, le 5 novembre 1667. On y voit figuré un grand enclos planté de vignes, et, dans cet enclos, un pavillon à deux étages, propriété dudit Briffault. L'enclos d'un propriétaire voisin, le sieur de Lilly, est indiqué par un mur à deux tourelles, du côté de la forêt de Roumare, avec cette légende : « Muraille que l'on dit avoir été commencée par le sr de Lilly ». Au sujet de cette dernière construction on lit, dans le *Répertoire archéologique*, de M. l'abbé Cochet, p. 319. « Au château de Genetey, construit par M. de Lilli, vers 1620, et démoli vers 1820, il

existait un écho célèbre, mentionné par Duplessis (*Description de la Haute-Normandie*, t. II, p. 277), vanté par Vigneul-Marville, dans ses *Mélanges* (t. I, p. 219), et décrit par Dom Quenet, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* (supplément, t. X, p. 287). Cet écho, œuvre de M. de Lilli, n'existe plus; il devait provenir de vases acoustiques placés dans les murs de clôture. Un de ces vases a été recueilli par le Musée de Rouen ». Le château du Genetay occupe un des médaillons qui servent d'encadrement au plan de Rouen, de Gomboust.

J'ai aussi noté, parmi ces mêmes pièces, un mandement de Robert de Pommereul, chevalier, sieur du lieu et d'Amfreville-sur Iton, capitaine des ville et château de Pont-de-l'Arche, maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de Normandie, contenant « ordre aux riverains des foretz de la vicomté de Rouen de faire des fossés de 6 pieds de gueule et de 5 pieds de parfont, autour desd. foretz ». Ces larges fossés doivent se reconnaître encore.

Aux textes que nous avons cités sur la date de la construction du Collège du Lycée de Rouen, on peut ajouter la citation suivante :

« Le 14 août 1631, les chanoines de la Cathédrale permettent à leur confrère, le célèbre organiste et compositeur Titelouse, de prendre des enfants de chœur, afin de rehausser, par leur chant, l'éclat de la fête de saint Louis, qui allait être célébrée en l'église du Collège des Jésuites, nouvellement édifiée, et à laquelle l'archevêque avait promis d'assister ».

Le 18 décembre 1546, avis fut donné, à la Cour des Aides, du décès du sieur de Saint-Laurent, général des Finances, décès arrivé la veille.

Il fut décidé que l'inhumation aurait lieu le lendemain ; l'ordre du cortège fut ainsi réglé :

« Seront portées par six enfants revêtus de surplis ô tor-

ches de 2 livres pièce avec l'*armarie* du Roi attachée aux dites torches, et 4 *armaries* sur le drap.

» Les cornets du drap portés par deux generaux et deux conseillers de la cour.

» Après le corps marcheraient les huissiers de la cour, le greffier d'icelle, et suivraient le corps les sieurs présidents menant chacun l'un des amis du defunt portant le deuil, et à la suite les autres conseillers tant de la cour du Parlement que de la cour des Aides, et autres notables personnages »,

L'inhumation se fit dans le chœur de l'église Saint-Jean de Rouen, le 20 décembre 1546. Jean de Saint-Laurent avait été nommé général en la Cour des Aides en remplacement de Pierre de Saint-Laurent, son père, 19 février 1537, mais à la condition de n'exercer qu'après le décès de celui-ci.

J'extrais du testament de Jean Thorel, marchand drapier de Rouen, paroissien de Saint-Lô, du 4 septembre 1646, une disposition relative à ses obsèques :

« Veut que sept des plus pauvres hommes et gens de bien qui seront choisis soient revestus chacun d'un habit gris de *drap de Vire*, d'environ 4 l. 5 s. l'aune, et consistera chaque habit en un manteau, pourpoint, haut-de-chausses et bas-de-chausses, et qu'il leur soit aussi delivré un chapeau gris et ung paire de souliers ».

Le drap de Vire, remarquons-le, était alors réputé un drap des plus communs.

On n'avait pas autrefois la même délicatesse que de nos jours, en fait de vetements, et il était assez ordinaire que des gens de la classe aisée achetassent des habits à la vente qui se faisait, par adjudication, du mobilier des personnes décédées.

Le curé de Torcy-le-Petit, Jean Vigot, dans son testa-

ment de 1586, veut « qu'on garde sa robe de drap pour Barthélemy, fils de Jean Hervin, si Diéu lui fait la grâce de parvenir à l'état de l'église. Il lègue à Sandret Mallebranche pour lui aider à étudier 6 écus et sa petite robe de serge; à François Noel pour s'entretenir à l'école 2 écus; au vicaire de Torcy-le-Petit, la meilleure de ses robes à son choix, avec son chaperon et tous ses livres; au fils Paulmier, prêtre, sa cornette; à Jean Serée sa casaque de taffetas ».

A la vente des meubles de feu messire Robert Le Roux, sr de Saint-Aubin, chevalier, sr du Bourgtheroulde, place de la Rougemare, 2 septembre 1671 : deux de ses calottes furent adjugées à MM. de Machonville et du Saussay. Quatre perruques trouvèrent aussi acquéreur. En même temps que ces objets de minime valeur, furent vendus trois tentes de tapisseries de haute lice, 320 l., 250 l., 243 l. (1).

Comme redevances singulières pour nous, mais assez habituelles au moyen âge, je mentionnerai pour en finir avec ces menus faits :

L'obligation, pour un vassal, « de trouver à boire pour le larron, se il veult boire quand on le mesne pendre » (Etat des revenus du prieuré de Saint-Gervais de Rouen, xive siècle); l'obligation pour un autre vassal du fief de Neuville, près d'Aumale « de fournir au seigneur 3 dés carrés de rente annuelle », 13 janvier 1428 (n. s.). — Tabell. de Rouen.

L'acte suivant est relatif à deux droits assez singuliers, l'un de pêche en la rivière d'Epte, l'autre de prendre la cime, *coupeau* ou *houpier* d'un hêtre vert, en la forêt de Ridonne, droits reconnus aux chanoines de Gournay, à

(1) La vente faite à la requête de Nicolas Le Roux, sr du Bourgtheroulde, demeurant à Rouen, rue Saint-Laurent.

l'occasion de la fête de saint Hildevert, patron de leur église. Ce document provient d'un don fait récemment aux Archives du département.

« Es jours des Eaues et forests des chastellenies de Gournay et la Ferté-en-Bray tenus au prétore dudict Gournay par nous Marien Marcadé, licentié ès-droictz lieutenant général de Monsieur le Grand maistre ès dictes chastellenies pour Monseigneur le duc de Longueville et Toutteville, le mercredy 7e jour de may 1625. En la cause d'entre les vénérables doien, chanoines, chappitre de l'esglize collégialle de Sainct-Ildevert de ceste ville, porteurs de requeste par eux présentée dès le vingt-troisiesme jour de may 1624, et aiant remonstré par icelle qu'ilz avoient plusieurs tiltres et chartres par lesquelles ilz maintiennent estre en bonne et paisible pocession de certain droict de pesche aux viviers, rivières et estangs de ceste ville pour en user par eux ou leurz preposez, chacun an, la vigille de la feste Monsieur Sainct-Ildevert au mois de may, à commencer à l'heure de nonne jusques au soleil couchant, et, le lendemain, jour de ladicte feste, depuis le soleil levant jusques au dernier son de vespres, avec deux basteaux non couplez, deux rames ou foullouers, avec deux traineaux à plaine eaue sans trainer à terre seiche; et par les mesmes chartres avoient droict aussy par chacun an, de prandre en la forest de Ridonne (1) ung couppeau d'un haistre vert pour poser au cœur d'icelle esglize le jour de ladicte feste Sainct Ildevert, sellon qu'il est contenu en ladicte requeste, les dicts sieurs du Chappitre comparents par discrettes personnes maistres Charles Herbel et Ilde-

(1) Haie de Ridonne à la reine Blanche, 15 oct. 1394 (Arch. de la S.-Inf., F. Danquin). — Buisson de Ridonne, en la forêt de Bray (Coutumier des forêts, d'Hector de Chartres, 1406, f° 141 v°). — Ridonne, ancien bois où, au XVIIe siècle, on ensevelit les pestiférés. Aujourd'hui, Ridonne connu comme bois de la commune d'Avesnes.

vert Brouard, prestres, deux desdicts chanoines, procureurs et receveurs de la dicte esglize, d'une part, et le procureur de Monseigneur poursuivy aux fins d'accorder la dicte requeste comme ayantz faict informer sur le contenu en icelle suivant qu'ilz auroient esté permis par acte exercé en ce siège, ledict vingt-troisiesme dudict moy de may 1624 present, d'aultre part, veu par nous le dict procès qui conciste en ung cahier en papier où sont contenus plusieurs coppies de chartres qui contiennent les dictes droictures, dabtez des vingt-deuxiesme may 1430, 15 may 1454 et 25 dudit mois de may audict an 1454; cahier de coppies de tiltres ou chartres dabtez des 12e may 1422 et 24 may 1462, les dépositions de Marien Tierry, Simon Brouard, etc., par lesquelles apert comme ilz ont unifformément despozé qu'ilz ont cognoissance que les dictz sieurs de Chappitre ont tousjours jouy par et puis 40 ans continuellement et sans contredict desdictes droictures de pesche et dudict houppier de may pour l'avoir veu acharier et veu pozer dans le cœur de ladicte esglize Sainct Ildevert; et sy avoient veu, quand le chef dudict glorieux sainct Ildevert estoict descendu jusques au soleil couchant, et le lendemain, jour de la dicte feste, du depuis le soleil levant jusques au dernier son des vespres, les dictz sieurs de Chappitre ou leurs préposez pescher en diverses annéz dans l'estang et rivière qui commence depuis la porte de *Quantemelle* (1) jusque au moullin de ceste dicte ville; et en autre acte du 18e jour de may dernier, quy contient comme il auroit esté ordonné que ledict procureur de Monseigneur auroit communication de ce qui faict avoit esté au procès, dont du tout lecture a esté faicte en jugement, en la présence de Mes Jean Divery et François Courtoy, advocat et procureur de Monseigneur, faisans droict sur la conclusion dudict procureur et de leur advis et consentement, nous avons, lesd. sieurs de Chappitre

(1) Cantemelle.

maintenus au droict de prendre, par chacun an, pour la feste de Sainct Ildevert, qui se cellebre le 27e du moys de may, le houppier d'un haistre en la forest de Ridonne pour servir de may en ladicte esglize au jour de ladicte feste, mesmes à faire pescher dans la riviere d'Epte et viviers de Monseigneur, à deux basteaux non couplez, conformément à leurz anciennes chartres, du depuis midi de la vigille de ladicte feste Sainct-Ildevert jusques au soleil couchant et, le lendemain, jour d'icelle feste, du depuis soleil levant jusques au dernier son de vespres dudict jour, et ce sans commettre aulcun abus, en gardant sur le tout les ordonnances sur le faict des dictes eaues et forestz. Sy donnons en mandement au premier sergeant des dictes eaues et foretz sur ce requis mectre ces présentes à deube et entière exécution sellon sa forme et teneur par les dictz sieurs de Chappitre,

» Faict comme dessus :

» Collation faicte,

» Signé : M. Marcadé. Herbel.

» 411 s. ».

A quatre heures moins le quart, la séance est levée.

A. Tougard.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1907

Elle commence à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. G. de Beaurepaire, Coutan, Drouet, Mgr Loth, Pelay, Ruel, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Excusés : MM. P. Baudry, Deglatigny, P. Le Verdier, Lormier et Malicorne.

A la suite d'une explication, le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Correspondance imprimée. — On y enregistre : *Société des Antiquaires de la Morinie :* Mémoires, XXVIII, 1906-1907; *item*, Bulletin, 221; — *Notices et Mémoires de la Soc... de Constantine*, XL, 1906; — *Bulletin de la Soc... de Soissons*, 1903-04; — *Bull. de la Soc. . de Sens*, XXII, 1906; — *Bull. de la Soc... de Langres*, 77; — *Bull. de la Soc... de l'Orne*, XXVI, 1 et 2; — *Mercure musical*, 15 juin et 15 juillet; — Extraits du *Smithsonian Report* nos 1679, 1682, 1683; — *Discours* au Congrès des Soc. savantes à Montpellier, 6 avril 1907; — *Circulaire* convoquant à la Sorbonne le quarante-sixième Congrès des Sociétés savantes, pour le 21 avril prochain; avec son *Programme;* — *Circulaire* pour les prochaines Assises de Caumont qui se tiendront à Rouen en 1908.

M. de Vesly fait les deux lectures suivantes :

Celloville. — Il a été trouvé par M. J.-B. Mulot, agriculteur à Celloville (commune de Saint-Aubin, près Boos), un denier d'argent d'Hostilien César.

Cette pièce porte à l'avers la légende suivante, autour de la tête radiée : C. VALENS. HOSTIL. MES. QVINTVS. N. C. Au revers se voit Mars marchant et combattant avec la légende : MARTI PROPVGNATORI.

Cette pièce serait rare, d'après Mionnet (t. II, p. 9). C'est un élément à ajouter à l'exploration archéologique du plateau de Boos, Hostilien ayant été nommé Auguste avec Trébonien en 250.

Le château et la chapelle de la Heuze. — La Heuze est un tout petit village ou plutôt un hameau dépendant de la commune de Bellencombre (arrondissement de Dieppe), en pleine forêt d'Eawy. Il se compose de quelques chaumières de bûcherons, d'une habitation et d'une ferme, vestiges d'un vieux château qui fut très important sous les seigneurs de la Heuze, qui en étaient possesseurs.

Je m'étais rendu à La Heuze ces derniers jours pour juger si le fameux feu de Saint-Christophe, dont j'ai parlé dans les *Légendes et Superstitions* (1), serait encore allumé cette année. Cette tradition du paganisme, qui fut christianisée, est complètement dégénérée. Le bûcher se dresse toujours au carrefour de la forêt, mais il n'est plus que l'exploitation du cabaretier du village.

Le château, devenu un domaine agricole, est aujourd'hui la propriété de M. Boucher, occupée par M. de Coqueréaumont. Malgré des mutilations et des répa-

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation.* Exercices 1893-1894.

rations nombreuses, la demeure des « La Heuze », élevée vers 1430, présente encore de l'intérêt pour l'archéologue. Celui-ci retrouve, sous les pilastres du temps de Louis XIV, et le gypse qui les recouvre, les murailles en grès et les débris des fenestrages en accolade du xve siècle qui laissaient pénétrer comme à regret la lumière dans les vastes salles du château. Quelques écus provenant de claveaux armoriés ont été conservés et sont encastrés dans la muraille de gauche du passage auquel on accédait par un pont-levis.

Le premier écu porte trois roues posées 2 et 1 ; mais ainsi que dans le second, qui a une face frettée, il n'y a aucune indication de la couleur du champ ni des émaux des meubles. L'écu placé au sommet de la chapelle offre la même particularité qui s'explique par la taille de ces blasons dans le grès du pays, lequel se laissait travailler difficilement.

La chapelle du château, qui fut quelque temps église paroissiale, n'est pas non plus sans présenter d'intérêt. Elle fut construite, disent MM. les abbés Bunel et Tougard, auteurs de la *Géographie de la Seine-Inférieure,* vers 1538 et restaurée en 1767.

La Révolution a accompli son œuvre de destruction en grattant l'inscription de la pierre de dédicace ainsi que celle d'un petit tombeau de femme placé à gauche de l'autel.

Cet édicule n'est pas une œuvre d'art, mais il montre la disposition adoptée pour les tombeaux construits dans la première partie du xvie siècle. Ici, le petit mausolée se compose d'une arcade surbaissée en anse de panier, ouverte dans la muraille et mesurant $1^{m}50$ de largeur sur $1^{m}25$ de hauteur. Sur un soubassement de $0^{m}20$, une statue représente une femme agenouillée

devant un prie-dieu sur lequel se détache un cartouche armorié. La statue serait celle de la dame de la Heuze qui fit construire la chapelle. C'est tout du moins une tradition dans le pays ? On sait que Marguerite de la Heuze, fille du dernier seigneur, tué à Azincourt, épousa en secondes noces Guy de Moy, qui mourut en 1454. Les terres de Bellencombre passèrent alors dans les familles de Clères et de Fontaine-la-Martel. La figure du priant représente bien une veuve vêtue du surcot et d'un bonnet avec voile ; mais l'inscription du soubassement a été trop mutilée pour pouvoir être lue, et cette lecture est encore rendue plus difficile par la position au niveau du sol de ce soubassement. La lecture des armoiries sculptées sur le cartouche du prie-dieu, pourra vraisemblablement aider à la détermination du personnage. C'est pourquoi je les ai relevées avec soin. Cependant, là encore, les couleurs et les émaux sont absents et augmentent la difficulté de la tâche (1).

Outre le dessin des armoiries, M. de Vesly met sous les yeux de la Commission la photographie du tombeau, du château et de la chapelle.

Cette dernière laisse apercevoir la statue du grand Saint-Christophe, et permet de lire sur le sommier qui reçoit les arêtiers du chevet, les mots : SPES / MEA / IESVS / CVM..... une date? et l'écu aux trois houzeaux de sable sur fond d'or; armes parlantes des sires de la Heuze.

(1) Ecartelé : au 1er au lion rampant de.... sur champ de.... aux glands de chêne sans nombre; au second de..... à la fasce fretiée de.....; au 3e d'or à 3 houzeaux de sable 2 et 1; au 4e de..... chargé de 3 fasces ondées de.....

Incidemment, M. le docteur Coutan fournit quelques détails sur les fouilles d'Alésia et leur curieuse flûte de Pan, qu'on ne connaissait jusqu'alors que par des descriptions et des bas-reliefs. M. Drouet remarque que la détermination topographique de cette place célèbre remonte au second empire, le nom seul ne présentant qu'une donnée insuffisante.

Bulletin. — M. le Président distribue les procès-verbaux de l'an dernier, qui forment la première livraison de notre tome XIV.

Il procède ensuite aux diverses communications que voici :

NOTES SUR LES CARTES A JOUER A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE

M. Henri-René d'Allemagne a consacré deux superbes volumes à l'*Histoire des cartes à jouer, du* XIVe *au* XXe *siècle*. Depuis la publication de ce grand ouvrage, où l'on trouve tant de faits curieux, tant de si belles illustrations, il m'est tombé sous les yeux, par hasard, en classant les archives du Parlement, un arrêt qui, je crois, aurait mérité de trouver place entre les documents recueillis par mon savant confrère. En voici le texte que je me bornerai à faire suivre de courtes observations :

Arrêt du Parlement sur un procès entre les maîtres du métier de cartier-dominotier et les maîtres particuliers du métier de cartier (15 décembre 1699).

« Entre les maistres et gardes, année présente, du mestier de cartier dominotier en cette ville, appelantz de sentence rendue par le bailli du dit lieu, le 19 mai, en conséquence de l'approchement par eux fait faire, le 13 dudit

mois de mai, sur Pierre De la Mare, marchand particulier dudit mestier.

» Arrêt avait été fait par eux, d'une part, de 3 grosses de cartes appelées bassettes fines et maistresses qu'il avoit déclarées estre destinées pour envoyer en Suède et autres pays estrangers; plus, de 10 grosses de cartes tarotées à portrait de France, déclarées aussi par ledit De la Mare estre pour envoyer aux pays estrangers, et de deux moules de bois portrait de bassette, et encore de quinze grosses de cartes bassettes imparfaites et 17 patrons, tant testes que valets de point, servant à fabriquer cartes de bassettes; lesquelles 3 grosses de cartes bassettes, les 2 moules de bois et 17 patrons approchez par les ditz gardes avoient esté enlevez pour estre représentez à Justice; et, à l'égard des cartes tarotées, ils en auroient pris seulement un sixain pour échantillon ».

Havy, avocat pour la communauté, dit qu'il s'agit d'abolir, une bonne fois, l'usage pernicieux de la bassette, qui a désolé tant de familles dans le royaume, et de tenir la main à l'exécution des arrêts du Conseil et de ceux rendus en forme de règlement par le Parlement, en 1680 et 1682.

Le Fèvre, avocat pour De la Mare, dit : « Si les appelantz réussissoient, cette manufacture, laquelle fait subsister un grand nombre de pauvres gens, seroit absolument ruinée et perdue pour cette ville et pour l'Estat; et les estrangers, qui ne négligent rien pour l'establir chez eux (sy vray qu'il s'en pratique déjà en Hollande, et qu'ilz empruntent les noms des ouvriers de cette ville, qu'ilz mettent sur leurs cartes), auroient bientôt établi leur commerce ».

De Lurienne, autre avocat pour la communauté des maîtres particuliers dudit métier, au nombre de 18 ouvriers, avait exposé que, si la prétention des gardes du métier de cartier-dominotier était admise, « ce seroit faire périr plus de 600 ouvriers de la ville qui ne subsistent que

par le moyen de l'ouvrage des cartes ». Il rappelle, à cette occasion les noms de ces ouvriers : « Chopart, Esmes De Lespine, Simon Galopin l'aisné, De Lespine, Jean Savouré, De la Mare, Simon Galopin jeune, Pierre Bataille, Le Cauchois, Guillaume Le Prevost, François Coulon, Brisemontier, Nicolas Le Goislou, Le Gris, Le Cauchois le jeune, Jacques Amette, Jean Dutot, Charles Martin, Jacques De la Mare ».

La cour mit l'appellation à néant, ce qui revient à dire que Pierre De la Mare et les autres maîtres cartiers purent continuer leur genre de fabrication. Comme ceux-ci ne sont point représentés par des gardes, il faut en conclure, ou que leur métier était libre, ou que ce n'était qu'une branche du métier de cartier-dominotier. Cette dernière supposition me paraît la seule admissible.

Le mot bassette désignait une sorte de jeu qui fut introduit en France, par M. Justiniani, ambassadeur de la République de Venise, en 1674 ou 1675, et dont l'invention est attribuée à un gentilhomme vénitien. Ce jeu devint vite à la mode, et, comme il était l'occasion de pertes exagérées, il fut interdit par diverses ordonnances, auxquelles il essaya de se soustraire en changeant de nom (*Dictionnaire de Trevoux*, aux mots *Barbacole* et *Bassette*).

Il est clair, par notre arrêt, que la bassette se jouait avec des jeux particuliers auxquels on donnait le même nom.

Un fait intéressant qui ressort du texte du même arrêt; c'est l'importance qu'avait à Rouen la fabrication des cartes à jouer, et l'expédition considérable qui s'en faisait à l'étranger, en Hollande et même en Suède.

Le dernier Pouillé imprimé du diocèse de Rouen, de 1738, mentionne l'existence, en l'église de Saint-Maclou, d'une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste; en l'église de Saint-Eloi, d'une autre chapelle sous le vocable de saint Firmin et de Notre-Dame-de-Consolation, l'une et l'autre ayant l'archevêque pour patron, qualité contestée par le seigneur du fief du Mont-au-Berger, lequel prétendait au droit de présentation.

Le Pouillé de 1704 indique bien ces deux chapelles, toujours avec l'archevêque pour patron, et sans mention du droit prétendu par le seigneur du Mont-au-Berger.

Dans le Pouillé de 1337, pas plus que dans celui dit d'Eudes Rigaud, ces deux chapelles ne sont nommées.

Mais, d'autre part, voici ce que nous lisons dans l'*Histoire de Rouen*, de Farin, 3e vol., pp. 93, 256, 257 : à Saint-Maclou « il y a en cette église deux chappelles titulaires, dont une a esté fondée sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, vers 1248, par François de Montauberger, chevalier, pour reconnaissance d'avoir esté baptisé en ce lieu. Le chappelain titulaire est obligé de dire une Messe par semaine à l'Autel de la Vierge ».

A Saint-Eloi : « il y a en cette église trois chappelles titulaires. La première est érigée en l'autel de Saint-François sous l'invocation de N.-Dame-de-Consolation et du même saint, et fut fondée l'an 1248, par François de Montauberger, escuyer, pour y dire la messe toutes les festes de la Vierge et des Apostres et donner cinq deniers aux pauvres ».

Le 12 décembre 1754, on voit un ecclésiastique, Antoine Vincent, prendre possession de la chapelle de N.-D.-de-Consolation et de Saint-Firmin, sur la nomination de Jean

de Jort, avocat au Parlement, et de Nicolas de Jort, écuyer, sieur du Parc, frères.

Ceux-ci, dans le même temps (13 décembre 1754), firent insinuer au Registre des Insinuations ecclésiastiques, la charte de donation suivante :

« *Notum sit præsentibus et futuris quod ego Franciscus de Montebergerio, miles, confirmavi et gratum habui quatuor acras terræ quas dedit pater meus Johannes abbati Sanctæ Trinitatis sitas juxta montem dicti loci et pariter redditum feudi sui et terræ de Bono portu, et monachis ibidem Deo servientibus, excepta tamen pensione unius panis et semi potus vini percipienda unaquaque hebdomada in eodem monasterio, cum libertatibus et privilegiis domus et terre de Montebergerio : et propterea quod ecclesia Sancti Macloi Rothomagensis, nativitatis meæ locus, est fere una parte funditus demolita ob vetustatem, et præcipue una cappella Sancti Johannis Baptistæ, sita juxta ejusdem ecclesiæ parietes, in qua, privatim omnibus, est monumentum domus meæ de Montebergerio et successorum meorum, sicut in capella nostra Beatæ Mariæ Consolationis et Sancti Firmini sita in ecclesia S. Eligii de Pratis, et pro participatione bonorum spiritualium quæ fiunt et fient de cetero in eisdem ecclesiis, quam participationem rectores et thesaurarii mihi misericorditer concesserunt, dedi concessi Deo, Beatæ Mariæ et dictæ ecclesiæ Sancti Macloi mille libras turonenses, et ecclesiæ Sancti Eligii bis centum nummos ad memoriam Amelinæ, uxoris meæ, tumulatæ in mea capella Beatæ Mariæ Consolationis et Sancti Firmini in perpetuam et puram elemosinam, pro salute animæ meæ, uxoris, Joannis, nepotis, et omnium antecessorum et successorum meorum, capellanis meis, scilicet capellano S.-Joannis Baptistæ unum hortum et parvam domum quam habeo in dicta parrochia Sancti Macloi juxta parvum rivulum, sicut se proportat in longum et latum, item duas acras terræ scilicet prima apud*

Molendinos, secunda in valle S.-Gervasii, item quinquagenta solidos annui redditus percipiendos in domo mea Rothomagensi et prandium in die Nativitatis Domini Nostri et Pentecostes annuatim, cum capellano meo Beatæ Mariæ Consolationis et Sancti Firmini, cui pariter dedi quinquaginta solidos annui redditus habendos in eadem domo mea Rothomagensi, item decem solidos in domo dicta la Quille sita in parrochia S. Eligii, item tres vergas terræ apud villam dictam le Homme juxta viam regis ad Sierville, item unam acram terræ et ultra sitam apud Bondevillam, item unam acram terræ et ultra in valle Maromme, quoniam dicti capellani tenebuntur, quolibet anno, scilicet capellanus Sancti Joannis Baptistæ celebrare unam missam pro salute animæ meæ unaquaque hebdomada; et capellanus Beatæ Mariæ Consolationis et Sancti Firmini in diebus festis Beatæ Mariæ Virginis, Sancti Joannis et Sanctorum Petri, Pauli, omnium apostolorum et evangelistarum, unam missam, hora quinta, annuatim et dare pauperibus quinque denarios in festis Beatæ Mariæ et celebrare tres missas, una vice solum, in dictis locis du Homme, Boneville et Maromme, seu in ecclesia S. Gervasi Rothom., pro pauperibus defunctis, omne quod donum et redditum supra dictum, sicut se proportat, dedi et concessi tenendum et possidendum libere et pacifice, tanquam puram elemosinam, nostris dictis capellanis et successoribus suis, de me et heredibus meis, sub patronatu et præsentatione mea, successorum que meorum, quod donum dictus Franciscus et hæredes mei tenemur garantizare dictis capellanis contra omnes gentes. Et ut hoc ratum et stabile permaneat præsens scriptum sigilli mei munimine confirmavi. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, testibus iis Ludoico de Fontenella, Jacobo de Vieuxbourg et Joanne de Montebergerio »

Le droit réclamé par MM. de Jort était, je le suppose, légitime, mais ils le fondaient, en cette occasion, sur un

acte évidemment faux, fabriqué par un diplomatiste complaisant plutôt qu'habile.

Admettons, à la rigueur, ce nom de baptême *Franciscus*, à peu près inconnu dans notre pays, ce fief du Mont-au-Berger, de *Monte-Bergerio* et de Bonport que nous ne savons où placer. Ce qui paraît plus étonnant, c'est le titre de *Notre-Dame-de-Consolation* donné à une chapelle de Saint-Eloi (cette sorte d'appellation appartient à une époque plus récente); c'est la manière dont est indiquée l'heure des offices; c'est la donation faite par le même acte à une abbaye et à deux églises, représentées par leurs curés et leurs trésoriers, sans que les noms de ceux-ci figurent parmi les témoins; c'est l'omission du mois et du jour dans la charte; l'absence d'annonce du sceau du chevalier; le don de 1,000 l., somme énorme pour le temps, à l'église Saint-Maclou (*ecclesiæ S. Macloi*), et de deux cents écus (*bis centum nummos*) à celle de Saint-Eloi, à la mémoire d'Ameline, femme du donateur; c'est enfin cette mention d'une chapelle, attenante à l'église Saint-Maclou avant que cette église fût tombée de vétusté, une prétendue chapelle Saint-Jean-Baptiste, dans laquelle, à l'exclusion de tous autres, était le monument de la maison de *Montebergerio (monumentum domus meæ)*. Cette charte contraste tellement par sa rédaction avec toutes celles de la même époque que nous connaissons, que je n'hésite pas à la qualifier d'apocryphe.

L'aveu rendu au Roi, en 1716, par Jean de Jort, sieur de Beauséjour et du Parc, procureur en la Cour des Comptes, pour le fief de Montauberger, n'est guère moins singulier.

Dans cet aveu le fief de Montauberger, originairement disait-on, plein fief de haubert, est qualifié de quart de fief « ayant eu 2 manoirs seigneuriaux ou hôtels en la ville de Rouen : l'un en la paroisse S.-Maclou, l'autre en la paroisse S.-Eloi, et de plus un autre à Caumont, nommé le Beau-Séjour de Montauberger ».

Jean de Jort établit ainsi sa descendance : « M'appartient led. fief au droit et comme représentant le sr Duhamel, échevin de Blangy, à qui il appartenoit à droit successif de demoiselle Françoise Le Febvre, sa mère, veuve de Nicolas Duhamel, qui l'avoit eu au droit successif du sr Jean Le Febvre, représentant le sr Anquetil, qui le possédoit au droit de Thomas Durend, écuyer, sr de Bray-sur-Saone, le Val-S.-Amand et Montauberger, et ledit Thomas le possédoit au droit successif de Thomas Durend, son père, qui étoit fils et héritier de Jacques Durend, fils de Henry Durend, qui le possédoit au droit de Marie Viel, son épouse, fille et héritière de Jean Viel, écuyer, qui le possédoit au droit de Mathide de Montauberger, sa femme, laquelle étoit fille et héritière de Frédéric-Jean de Montauberger, représentant, à droit successif de ses prédécesseurs, François de Montauberger, chevalier » (le prétendu fondateur des chapelles de Saint-Maclou et de Saint-Eloi).

D'après la déclaration de Jean de Jort, il aurait eu droit d'avoir, dans l'abbaye de Bonport, « un pain, un demion de vin par chacune semaine, et auroit été tenu entretenir un hourdel pour loger les chiens du Roi quand le Roi venait chasser en les forêts de La Londe, Mauny et Brotonne ».

Ce fief aurait eu des extensions à Bondeville, à Maromme, etc. (1).

Au sujet de cette fabrication de cartes à Rouen, M. Sarrazin raconte que, l'an dernier, un amateur anglais lui présenta des cartes rouennaises qui avaient été trouvées sous les marches d'un escalier de l'Université de Cambridge. M. de Beaurepaire a mis dans les Archives départementales des cartes exécutées avec

(1) Arch. de la S.-Inf. et de la Chambre des Comptes; Aveux. Volume 209, pièce 60.

beaucoup de soin et qui étaient entrées dans des garnitures de reliures.

Revenant sur la question des images populaires, M. Pelay, qui n'a jamais rencontré ni bois ni images portant le nom de Rouen, conclut que cette industrie n'a jamais dû être pratiquée dans notre ville, comme elle le fut par exemple à Orléans.

Dans les listes de l'échevinage de Saint-Omer au xve siècle, il vient de rencontrer un Jean de Dieppe. Cet échevin devait être dieppois de naissance, dit M. le Président; mais la forme même de son nom indique que c'était loin du sol natal qu'il avait été ainsi appelé. Ce fut de même hors de la Normandie, observe le secrétaire, que le 8 décembre fut qualifié « la fête aux Normands », sans qu'on puisse conclure avec Farin que la Conception de la Sainte-Vierge ait d'abord été célébrée à Rouen.

Tour Jeanne d'Arc. — M. Sarrazin appelle l'attention sur la tranchée qui vient d'être ouverte dans son voisinage; à quoi M. de Vesly ajoute que sa sollicitude est en éveil. M. Sarrazin souhaiterait qu'à l'issue de la séance plusieurs de nos collègues vinssent la visiter avec lui. La proposition est favorablement accueillie.

Il croit que, malgré les recherches du siècle dernier, de grandes incertitudes subsistent encore pour les différentes parties du château, notamment sur le puits et sur la chapelle. Un texte donne à penser à M. le Président qu'elle était sur le trajet de la prison de Jeanne d'Arc à la tour. Et il fait observer qu'on n'avait jadis aucun soin de conserver les plans des constructions, négligence qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Peu

après l'achèvement d'un immeuble quelconque, c'est en vain qu'on se mettrait en quête des tracés et dessins qui ont guidé l'entrepreneur.

Cette forteresse, ajoute enfin M. le Président, possédait des appartements d'une grandeur considérable, puisqu'il put être question d'y installer le Parlement.

Hôtel du Bourgtheroulde. — M. G. de Beaurepaire se demande s'il n'y a pas lieu d'explorer de temps à autre les excavations pratiquées en ce moment en arrière de l'Hôtel. M. Pelay espère qu'il pourra en effet s'y produire d'intéressantes découvertes. On est là sur l'emplacement du Marché-aux-Veaux.

M. Ruel communique à la Commission le devis d'une œuvre de sculpture conservée, du moins en partie, dans l'église de Honfleur. Ce document est intitulé :

« *Devis de la contretable qu'il convient faire pour en la chapelle du Rosaire de l'esglise de Sainte-Catherine de Honfleur.*

» Premièrement sera distribué quatre grands piezdestaux du nombre (desquels) deux seront pour accompagner l'autel, quy auront de fasse viron dix huit pouces et de renfondrement pareillement ; les deux autres de mesme proportion et qui seront renfondriés et recullez du caré de fasse d'iceux, assemblées à boument et remplies de paneaux avec les corniches et revêtus par le bas viron ung piay, ladite hauteur à prendre sur le pavé à la baze du dessus de l'autel. Sur lesdits piezdestaux en sera posay quatre plus moindres qui auront de fasse chaque saize pouces et les renfondrements à proportion et de hauteur trois pieds quatre pouces compris les corniche, frise, architrave et les embossements assemblées à boument. Dans les fasses et

renfondrements, et sur les panneaux de fasse ornez de fleurons, de seculptures ou de festons de fruits; et sur l'autel sera posé un gradin enrichi de seculptures de grotesques par feuillage avec ung chambranle ou cadre à oreilles qui sera rempli de quelque riche ornement de seculpture et la corniche des piezdestaux continuée comme il est marqué au dessain.

» Item, sera distribué quatre grandes colonnes torses qui seront posées sur lesdits piezdestaux quy auront chaque colonne dix piez de hauteur compris les chapitiaux, plintes et basses. Les tours desdites colonnes seront par tore avec une branche de vigne, feuilles et grapes de resin et quelques oisiaux de diverses postures pour orner lesdites colonnes; et au milieu de ladicte contretable sera posé ung grand encastillement qui aura diz piez de hauteur et de largeur, viron huit piez compris la largeur de la bordure qui aura huit ou neuf pouces composé de belles moulures et dont le gros cordon sera taillé de feuilles de chesne liez d'un ruban.

» Par intervalle, sur les quatre onglettes, seront enrichies de feuille d'aquente, et sur les autres moullures prisealle quelque petitte ornement taillée de piez de bœux et autres seculptures, et au-dessus des chapitiaux, des colonnes et encastillement pozées l'architrave de la grande corniche ornée de moullures au-dessus de la frize enrichie de crotesques, de seculptures, et au-dessus pozées ladite grande corniche enrichie de belles moulures à plusieurs modelons taillés avec étraine, le tout avec les retours et renfondrements nesseserres; et au-dessus la principalle fosse de ladicte corniche sera continuée des arcades avec les pareilles moulures, modelons et étraine et sur le plat fond soubz l'arcade enrichy de palmes et autres seculptures; plus sera distribué un corps d'ortique qui pozera sur l'arcade de la grande corniche, dans le meilleu sera une niche où sera plassée l'image de la Vierge quy est audessus de l'autel de ladicte chapelle et les deux anges qui

l'acompagne seront reformés et replassés pour accompagner ladite image sur ladite arcade comme il se voit par le desain, et la niche où sera posé l'image de la Vierge sera accompagné de deux pilastres enrichys de irentes de fruits au lieu des termes craionnez au desain, avec piezdestaux et embosses, architraves, frize et corniche, accompagné de deux consolles taillées et enrichies de seculptures ; et au-dessus ladite corniche ung fronton brisay de même ordre, et ung vasse audessus enrichy de seculptures et une croix audessus pour affiniment, si la plasse le peut permettre, et deux autres petits vasses ou pommes de pin qui seront posées sur les deux bouts dudit chevron brisay vis à vis des pillastres.

» L'ouvrage ci-dessus décritte sera conduitte sous l'ordre corintienne et bien proporstionnée au desain et présent devis, et s'étendra en largeur viron treize piez et demy, et de hauteur à prendre de dessus le pavé de l'Eglise vingt-neuf à trente pieds, et autant que la plasse le pourra permettre.

» Le bois dont sera fait tout ce que dessus sera de chesne sans aubel et bien fait en ce qui concerne toute l'architecture et menuiserie, et sera remply de roses..... ledit cordon de la grande corniche et deux vasses avec pentes à l'entour sur le fronton brisay de tout haut, et sera aussy l'image de la Vierge, reformée et mise à la mode autant que faire se pourra, etc., etc. »

Ce devis fut présenté par Pierre Baudard, maître sculpteur à Rouen, lequel, par acte du 16 juillet 1669, s'obligea envers les membres de la Confrérie du Rosaire à l'exécuter, parachever et fournir le bois nécessaire, moyennant la somme de 650 livres pour tout payement. Il se soumit en outre à rendre l'ouvrage prêt pour la Mi-Carême de l'année 1670.

(Minutes du tabellionage d'Auge, à Honfleur).

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1907

Elle est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. G. de Beaurepaire, Deglatigny, Drouet, Garreta, Mgr Loth, Pelay, Ruel, Sarrazin, de la Serre, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Excusés : MM. P. Baudry, Le Verdier, Malicorne, Milet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance imprimée. — Son important dossier s'analyse comme il suit : *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*, par MM. de Lasteyrie et Vidier; 3 livraisons in-4°, 1904-1906; — *Annales de la Société... des Alpes-Maritimes*; XX, 1907; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*; LXVI, 1907; — *Mém. de la Soc... de Châlon-sur-Saone*; X, 1; 1907; — *Procès-verbaux de la Soc... de l'Aveyron*, XX, juillet 1903-décembre 1905. Rodez, 1905; item, *Correspondance inédite de A.-A. Monteil*, p. 405-622; — *Histoire géologique de la Céramique Rouennaise* (extrait de la Soc. d'Emulation), par le général Jourdy; Rouen, 1907 (1) (hommage d'auteur); — *Bulletin de la Soc. acad. de Laon*, XXXII; — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, 222; — *Bull. de la Soc... d'Abbeville*, 1907, 2; — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1907, 1; — *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, XLVIII, 1er sem.; — *Bull. de la Soc. hist.*

(1) Un spécialiste a fait sur ce mémoire de grandes réserve

de l'Orne, XXVI; — *Bull. de la Soc... de Tarn-et-Garonne*, 1906; 4 liv.; — *Bull. de la Soc... de l'Orléanais*, 186-187; — *Bull. de la Soc... d'Avranches*, XIII, 6 et 7; — *Bull. archéol. du Comité*, 1907, 1; — *Mercure musical*, sept. et octobre 1907.

Deux circulaires : l'une de la Société libre de l'Eure, relative au concours archéologique pour le prix L. Fouché, lequel sera clos le 1er avril 1909; l'autre, envoyé de Semur pour la réunion qui s'y est tenue le 16 septembre dernier au sujet d'Alésia.

M. de Vesly lit d'abord les communications que voici :

LE CULTE DU TAUREAU DANS L'OUEST DE LA GAULE

Au cours du récolement que j'opère dans le Musée de Rouen, ou pour aider à des recherches qui me sont demandées, je découvre quelquefois des curiosités ignorées ou peu connues.

C'est ainsi, que pour répondre à M. Revillout, j'ai retrouvé une statuette de « Taureau à trois cornes » que je désire signaler à la Commission, avec les quelques réflexions qu'elle m'a suggérées.

Le Musée de Rouen possède deux statuettes de taureaux. L'une est un beau bronze mesurant $0^m 28$ de longueur sur $0^m 23$ de hauteur. L'origine de ce bronze est incertaine. On ignore même, je crois, le lieu où il a été trouvé. Il n'est pas inscrit sur les registres du Musée et ne figure sur les catalogues que depuis 1868 (1).

(1) Catalogue de 1868, p. 67 : « Un taureau aussi en bronze dont les yeux sont incrustés d'argent. Ce précieux morceau, long de 28 centimètres, est de la plus belle époque de l'art ».
Catalogue de 1875, p. 100 ; *item*.

Quoique les jambes du taureau aient été refaites, cette statuette est un ouvrage d'une belle époque et d'un art qui n'a pas encore subi les atteintes de la décadence.

Un examen attentif fait reconnaître que les cornes ont été limées et qu'une petite cavité existe au sommet de la tête à l'emplacement où se voit ordinairement la troisième corne dans les statuettes du *Taurus tricornis*. Sur le garrot l'évent a été conservé : il est de forme carrée.

La seconde statuette, beaucoup plus petite, est également en bronze. Elle représente un taureau marchant et mesure 0^m 085 de longueur et 0^m 07 de hauteur, sans tenir compte de la partie inférieure des jambes qui a disparu.

Ce petit bronze est entré au Musée, en 1877, avec la collection Thaurin, à laquelle il appartenait. Il est d'un très beau style. L'attitude de la tête est remarquable et le symbole des *trois cornes* n'est pas douteux. Il se pourrait même (voir notre dessin en A) qu'un oiseau ? alouette ou corbeau, ait été placé sur la croupe de l'animal.

La grande oxydation du bronze empêche de préciser l'animal ou le symbole qui était posé en cet endroit. Néanmoins il est indubitable que les traces des pattes sont encore visibles.

Cette statuette n'est donc pas sans mérite et présente un très grand intérêt pour l'archéologie locale.

En effet, elle provient des découvertes faites à Rouen, lors des grands travaux de voirie exécutés en 1867.

J.-M. Thaurin, qui a recueilli tous les objets sortant des terrassements, n'a eu garde d'oublier ce petit bronze. Malheureusement, l'archéologue qui indiquait, avec une grande précision, tous les éléments indispensables à la détermination des découvertes, a omis d'inscrire, de sa large écriture, le lieu où le *Taurus tricornis* a été trouvé. Néanmoins il est indiscutable que ce petit bronze est sorti du sol de Rouen antique

Ce fait seul a son importance. Jusqu'ici les statuettes du *Taurus tricornis* paraissaient être localisées dans l'est de la

Gaule et la vallée du Rhin (1). On avait bien rencontré, de ci de là, quelques-unes de ces statuettes dans d'autres régions; mais c'était l'exception.

Pourquoi le *Tauriscus*, les divinités tricéphales ou leurs symboles n'auraient-ils pas été honorés dans notre région ? Les Calètes et les Véliocasses, nos ancêtres, ne frappaient-ils pas sur leurs monnaies la figure du taureau accompagnée du sanglier ?...

La rareté de découvertes taurobolíques aura créé l'oubli dans lequel on a laissé le Belgium, tandis que dans l'Europe centrale et dans la région de l'est de la Gaule, les découvertes se sont succédé depuis celle faite dans la grotte de Byciskala.

Et cependant, aujourd'hui, après les trouvailles des

(1) Salomon Reinach. *Antiquités nationales. — Catalogue raisonné*, p. 194.

bronzes de Péronville, dans l'Eure-et-Loir ; du Boscenno, dans le Morbihan; de la statuette du fanum d'Harfleur (1) et d'une jambe de statue de pierre, de Criquebeuf-sur-Seine, il semble, dis-je, que dans la région de l'ouest le culte du Taureau a été également pratiqué.

Une remarque vient encore à l'appui de mon hypothèse :

Le Taureau de Péronville a été trouvé lors de la démolition de l'église de cette commune; le bronze du Boscenno a été découvert sur l'emplacement d'un fanum; la statuette en terre, d'Harfleur, a été recueillie dans les fouilles d'un petit sacellum, et la jambe en pierre du taureau de Criquebeuf a été retirée des substructions d'un petit temple. C'est-à-dire que toutes ces statuettes ou débris de statues ont été trouvées dans des ruines de fana ou sur des emplacements que le christianisme avait sanctifiés. N'est-ce pas démontrer que toutes ces idoles avaient été l'objet d'un culte ou apportées en *ex-voto*.

Je n'insisterai pas sur cette affectation qui me semble démontrée et je ne m'attarderai pas non plus dans une dissertation qui emprunterait son érudition à l'ouvrage si documenté que M. Salomon Reinach a publié sur les antiquités nationales : *Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye*.

LES BRONZES DU MUSÉE — LES SIGLES DE PATÈRES

Le récolement des bronzes du Musée m'a également amené à faire quelques constatations intéressantes en ce qui concerne les marques ou noms reconnus sur des anses de patères.

Je citerai notamment le sigle IANVARIS. F., bien connu, puisque l'abbé Cochet l'a signalé dans le catalogue

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. IX, 3e livr., p. 397.

de 1868, page 69; que M. Salomon Reinach l'a reproduit dans les *Antiquités nationales* (1), et que M. Mowat l'a mentionné dans les *Marques des Bronziers* (2). Cependant ces derniers auteurs ont donné une fausse attribution de provenance à cette patère, en la disant recueillie dans la villa de la mosaïque, dans la forêt de Brotonne. C'est une acquisition faite par M. A. Deville, qui a enregistré et dessiné cette patère sur le registre d'entrée, vol. 2, page 6.

L'erreur paraît provenir d'une indication fournie à M. Mowat, par le regretté M. Billiard. La confusion devient encore plus grande lorsque M. Reinach, citant M. Mowat, croit qu'il existe dans le Musée deux manches semblables. Il n'en existe qu'un seul.

Le second manche reproduit par M. Reinach, sous le n° 402 (3), a bien été trouvé dans la forêt de Brotonne. Il porte l'estampille du bronzier, mais le nom n'a pu encore être lu. J'espère arriver à le déchiffrer grâce à un agrandissement photographique et surtout à la bienveillance et à l'érudition de M. Mowat.

Ce savant a bien voulu m'aider encore dans la lecture d'un sigle frappé sur le manche d'un poëlon trouvé, en 1852, à Bailly-en-Rivière, et offert au Musée par M. Armand, instituteur dans cette commune (4). C'est, je crois, la première fois que cette estampille est mentionnée.

La voici : TIBERI.FLACCI. Elle présente quelques observations intéressantes faites par M. Mowat, et que je transcris ici :

« Bien que Tibérius soit généralement le prænomen et toujours abrégé en TI ou TIB, on en trouve cependant quelques exemples où il est exprimé en toutes lettres et

(1) N° 399, p. 315.

(2) Imprimerie Sévigné, — Vierine, 1884, p. 18.

(3) *Op. cit.*, p. 318.

(4) Abbé Cochet. *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure.— Revue de Rouen.* Année 1852, pp. 621-622.

alors employé comme *nomen gentilicium*. Ainsi, Tibère Alexandre, préfet d'Egypte, dont parle Tacite (1) ; à moins qu'il ne sous-entende un gentilice entre Tiberius, prænomen, et Alexandre, cognomen. Je trouve encore un T. Tibérius Marcus, dans le *Corpus Insc. lat.*, vol. X, 3640, ce qui est plus probant, et même une Tibéria Maxima, à Mornex (Suisse), *Corp. Insc. lat.*, vol. XII, ce qui est décisif. Donc la lecture de l'estampille de la patère de Rouen est bien : TIBERI.FLACCI ».

LES MONTRES SOLAIRES DE CRUCEFIX, DE DIEPPE

C'est pour aider aux investigations de M. l'abbé Anthiaume, licencié ès-sciences, aumônier du Lycée du Havre, sur les instruments de marine, que j'ai été appelé à connaître la montre solaire en ivoire, signée de Nicolas Crucefix et contenue dans une des vitrines de la galerie J. Billiard.

Cette découverte augmente d'un nom nouveau la liste des cadraniers dieppois dressée par notre collègue, M. A. Milet (2) et surtout me permet d'ajouter quelques paragraphes à la notice que M. Paul Bordeaux vient de publier dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (3).

Dans ce travail, provoqué par la donation du docteur Le Blond au musée de Beauvais, M. Bordeaux s'est surtout préoccupé des montres solaires de Nuremberg ou cadrans portatifs, dont il a trouvé des exemplaires datés de la seconde moitié du xve siècle. Les collections Figdor, de Vienne, et celle bien connue de M. Spitzer, lui ont également fourni des sujets pour appuyer sa thèse et montrer

(1) *Annales*, 28; *Hist.*, II, p. 79.
(2) *Anciennes industries dieppoises*, p. 22.
(3) Tome VI, 7e série, pp. 270 et suivantes.

que l'activité des cadraniers allemands s'était encore accrue lors de l'invention des horloges à rouages. Aussi a-t-il peu parlé des contrées de production en France.

Dans la région du Nord, où le soleil est souvent obscurci par les nuages, où la température expose au gel l'eau des clepsydres, ces deux moyens d'indiquer l'heure de la journée ont été remplacés par « l'oreloge au sable », au moins pendant le moyen âge (1), où le sablier tient la première place et est souvent figuré dans les représentations de danses de mort ou attributs funéraires.

Cependant, dès la fin du XVIe siècle nos concitoyens luttent avec avantage contre les constructeurs étrangers, et, au XVIIe siècle, perfectionnent ces petits instruments dits *montres solaires*.

La construction des cadrans portatifs est la grande préoccupation de l'époque. Perrault, qui a traduit Vitruve, sur l'ordre de Louis XIV, en 1673, donne dans une note du Livre IX, chapitre IX, une montre de son invention. Et notre collègue M. Milet, qui s'est fait l'historien des cadraniers dieppois, possède, dans le musée de Dieppe dont il est le zélé conservateur, une montre solaire en ivoire sur laquelle on lit cette inscription : *Fait et inventé par Charles Bloud, à Dieppe*. Or, notre savant collègue a trouvé, dans Savinien d'Alquié (*Délices de la France*, in-12, 1670), la citation suivante : « Vers le même temps, à Dieppe, on excelle pour ce qui regarde la marine et qu'on donne la gloire aux habitants de cette ville de faire les meilleures boussoles de mer et les meilleurs quadrans du monde ».

Ainsi il est bien établi que nos concitoyens, dans les dernières années du XVIIe siècle, luttaient avantageusement contre la concurrence de l'étranger. En ce qui con-

(1) Nous avons vu dans la maison d'un habitant de Freneuse-sur-Seine, une clepsydre à tambour ou tympanum; mais nous n'avons pu l'acquérir au prix de 10,000 francs.

cerne l'invention des Dieppois, en particulier, le cadran du musée de Rouen, que j'ai l'honneur de soumettre à la Commission des Antiquités avec un semblable en cuivre, exécuté vers la même époque, par Macquart, à Paris, en

est la confirmation évidente. Ce cadran, qui est complet, permet d'établir le parallèle avec l'instrument dieppois et d'en étudier le fonctionnement. On reconnaît alors que le modèle de Dieppe possède au-dessous de la boussole un

de cuivre qui, au moyen d'une glissière mue par un entrique, caché dans l'épaisseur de la boîte, permet btenir l'heure sous diverses latitudes et dans les prin-ıales villes du globe (1).

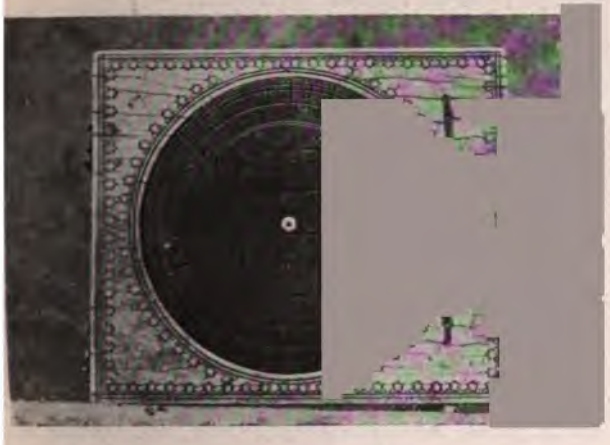

Le cadran du musée de Rouen présente aussi de l'intérêt, par le nom de *Nicolas Crucefix* dont il est signé. C'est encore à M. Milet que je suis redevable de connaître que le sobriquet, devenu le nom de la famille *Crucefix*, lui avait été donné parce que depuis plusieurs générations les ivoiriers taillaient des Christ en croix. Cependant comme ce nom ne figurait pas sur la liste des cadraniers que M. Milet complète chaque jour; les recherches faites dans les archives de l'état-civil de Dieppe ont permis à notre collègue de reconnaître que plusieurs branches de la famille Crucefix portaient le prénom de Nicolas au

(1) Les instructions pour la manœuvre des cadrans sont devenues fort rares. M. Milet en a retrouvé un exemplaire et M. E. Pelay en possède un autre.

XVIIe siècle. Au mois de juillet 1655, l'acte de baptême de Marie, la dénomme fille de honorable homme NICOLAS *Crucefix*, BOURGEOIS de la ville de Dieppe. Ce qualificatif n'est pas sans étonner M. Milet, de qui je tiens ce renseignement, par suite de la rareté des indications professionnelles sur les registres paroissiaux.

Découvertes archéologiques. — M. de Vesly fait suivre les deux communications qui précèdent de la nomenclature des découvertes qu'il a faites ou qui lui ont été signalées :

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

A l'Hôtel du Bourgtheroulde. — Au mois de juillet dernier, les ouvriers occupés à exécuter des déblais dans la cour postérieure de l'Hôtel du Bourgtheroulde, pour l'installation d'une « cave des coffres-forts », rencontrèrent, à 0^m 60 environ de profondeur, une aire paraissant de forme circulaire.

Dans cette maçonnerie de 0^m 30 d'épaisseur se reconnaissaient des débris de monuments et des fragments de meules romaines. En dessous, les terrassiers trouvèrent un petit manche de couteau, en os, de 0^m 06 de longueur, représentant un griffon taillé suivant le profil des pieds de table découverts à Pompéï (maison de Cornélius Ruffio).

Les travaux amenèrent également le déplacement d'une cuve ou baignoire monolithe, en marbre blanc, qui, par sa forme, peut être datée du XVIIe siècle. Elle mesure 0^m 00 de longueur ; 0^m 00 de largeur et 0^m 00 de hauteur.

Cette cuve est creusée de telle manière que le baigneur se trouve assis et avoir un plan incliné pour appuyer son dos. On croit que cette baignoire a appartenu à la famille Le Roux du Bourgtheroulde, qui édifia et fut longtemps

propriétaire de l'hôtel si remarquable, qui porte toujours leur nom.

Le manche de couteau et la baignoire sont entrés au Musée des Antiquités, grâce à la générosité de M. de Rothiacob.

Le Musée s'est également enrichi d'un *Douzain au croissant*, frappé en 1557. Cette monnaie, décrite par Hoffmann (page 121, pl. LXIX), présente une petite variante avec celle indiquée sous le n° 79. Elle doit être décrite ainsi : + HENRICVS. D. G. FRANCORVM REX Δ R. Cette légende entourant l'écu de France et les croissants couronnés (annelet sous l'M). Au R/ : + SIT NOMEN. D. BENEDICTVM. 1557. Δ R.

Ce différent n'est pas indiqué dans la liste des Maîtres de la Monnaie.

Ancienne propriété des Ursulines. — Les terrassements exécutés pour établir l'aqueduc sous la rue nouvellement ouverte, dans l'ancien couvent des Ursulines, rue Morand, ont permis :

1° De relever le tracé d'anciennes substructions du château de Philippe-Auguste;

2° D'un mur romain construit en petit appareil avec des rangées de trois briques. Ces matériaux avaient des épaisseurs différentes. Ainsi les briques de la rangée supérieure avaient 0m 04 d'épaisseur, tandis que celles de la rangée inférieure mesuraient 0m 03 seulement, mais ces dernières étaient munies de deux petits testes placés à l'extrémité d'une des diagonales.

Enfin les travaux ont laissé voir l'ancien *escalier des cuisines*, qui débouchait dans le vieux fossé du Donjon. Divers relevés ayant été entrepris par des collègues, j'ai abandonné, dit M. de Vesly, les opérations géodésiques que j'avais commencées.

J'ai dû également cesser de recueillir les objets qui étaient découverts. Ceux que je possède, et que j'ai l'honneur de soumettre à la Commission, sont de peu de valeur

et ne présentent aucun intérêt archéologique. Ce sont des débris d'objets en os : des manches de crochets, pièces de jeu des jonchets, ou des médailles de piété, perdues par les religieuses ou leurs élèves. La plus ancienne de ces médailles a été frappée en l'honneur de sainte Philomène, et ne remonte pas au delà des premières années du XIXe siècle.

Trésor d'Auffay. — Des monnaies de billon, formant un petit dépôt, ont été trouvées dans un vase de terre.

Ce sont des blancs aux écus de Henri VI (1423-1453). Elles sont décrites à la page 57 et figurent sur la planche XXX du recueil d'Hoffmann (*monnaies françaises*). M. de Vesly a acquis, pour le Musée des Antiquités, deux de ces médailles. L'une, à la marque du léopard, a été frappée à Rouen ; l'autre, à la fleur de lis, est sortie des ateliers de Saint-Lô.

M. Sarrazin expose les résultats obtenus par l'exploration des substructions de l'ancien château.

VESTIGES DU VIEUX-CHATEAU

L'attention des érudits et des amis de notre histoire locale a été tout spécialement attirée, cette année, sur la découverte de curieux vestiges du *Vieux-Château* construit par Philippe-Auguste en 1205 et démoli en 1590.

Par suite du lotissement du couvent des Ursulines, le service municipal de la voirie a fait pratiquer récemment des fouilles pour l'établissement d'une canalisation profonde qui passe à peu de distance du *Donjon* où la Pucelle fut menacée de la torture, et qui traverse au nord tout l'emplacement de ce Vieux-Château où l'héroïne subit sa longue et douloureuse détention.

Ces fouilles ont été pratiquées en largeur, de la rue Bouvreuil à la rue Jeanne-d'Arc, au milieu de la voie nouvelle créée entre le Donjon et l'ancien hôtel de Mathan.

En suivant l'ordre des découvertes, on doit signaler tout d'abord le mur en pierre à peine parementé de la

Courtine vers l'est qui, de la *demi-tour*, voisine de la *tour du Gascon*, allait rejoindre le donjon où les arrachements de cette courtine sont encore visibles.

Un peu plus loin, on a retrouvé deux autres massifs de murailles, en pierre, de petit appareil chaînés de larges briques, qui appartiennent à une construction romaine déjà reconnue, en 1838, par H. Langlois, qui en a laissé un dessin.

Puis, à la hauteur du Donjon, les ouvriers ont mis à jour un fragment de muraille en pierre parementée, en petit appareil, contre laquelle se développe un escalier en pierre, sur plan carré, ou vis de Saint-Gildas, dont le noyau et les marches ont pu être dégagées des terres de remblai. Cet escalier de vingt marches donnait sur une porte basse de deux mètres de hauteur.

On a trouvé, en outre, dans le voisinage, de nombreux fragments d'ossements d'animaux, et tout porte à croire que cet escalier conduisait, des *grandes cuisines* du château, dans le fossé du Donjon.

En effet, si l'on observe l'emplacement qu'occupent cet escalier et cette porte basse, devant la partie du Donjon qui comporte des ouvertures faisant face à la porte *devers la ville*, on demeure convaincu qu'on est bien en présence de la « *vis par où l'on descend de la grande cuisine au fond des fossés* », citée dans le compte de 1432, publié par M. Ch. de Beaurepaire. Ce même compte ajoute, en effet, « *qu'on plaça contre le mur de la grande cuisine un canon pour rompre l'huis de fer de la grosse tour* », c'est-à-dire la porte vers le sud du Donjon qui était tout à fait dans cette direction.

Cette découverte est du plus haut intérêt : car on connaît maintenant l'emplacement exact de la grande cuisine du château, et il est permis de croire que la *grande salle*, où Jean le Bon surprit à table, en 1356, les feudataires normands révoltés, devait se trouver à côté, au-dessus ou dans le voisinage presque immédiat de cette

ajouter quelques autres, dont pourrait profiter un futur biographe de cet artiste :

8 juillet 1594. — « Cosme Du Monstier, escuier, demeurant en la paroisse Saint-Nicolas de Rouen, baille à louage, pour 9 ans, à Marie Le Chevalier, la grande île assise devant Bonport, » dont l'usufruit lui avait été donné par le poète Philippe Desportes, abbé de Tiron et de Bonport. — Prix du fermage, 200 écus d'or par an.

» Signé : du Monstier. »

23 juin 1595. — Cosme Du Monstier, varlet de chambre du Roi, paroisse Saint-Nicolas, en son nom et comme tuteur et curateur de Daniel Du Monstier, fils de lui et de défunte Charlotte Bernier (1), sa femme en 1res noces, donne procuration à Marie Carton (2), sa femme, pour recevoir de Marie Greblet, veuve de feu Raoul Bernier, sergent royal au bailliage de Blois, 94 écus sol, restant de VIII xx XIV écus sol, pour la vente faite par ladite Carton et ledit Daniel Du Monstier, de ce qui était revenu au dit Daniel Du Monstier de la succession de défunt Raoul Bernier, son aïeul maternel.

17 avril et 8 juillet 1599. — Quittances données à Philippe Desportes, abbé de Tiron, par Cosme Du Monstier, maître peintre et varlet de chambre ordinaire du Roi.

Divers actes des 4, 20 octobre 1597, 4 avril 1598, qui montrent Cosme Du Monstier toujours établi sur la paroisse Saint-Nicolas de Rouen.

Le genre de spéculation agricole auquel il se livra mérite d'être signalé. Il nous est révélé par nombre de contrats notariés. J'en choisirai quelques-uns et je me bornerai à en faire l'analyse :

(1) Dans un acte que j'ai rapporté en 1882, j'avais cru devoir lire *Berrier* au lieu de *Bernier*.

(2) Marie Carton est qualifiée, dans un acte du 4 octobre 1597, de fille et héritière de feu Guillaume Carton, bourgeois de Paris.

24 mars 1595. — Cosme Du Monstier, valet de chambre du Roi, paroisse Saint-Nicolas, donne procuration à Marin Le Roy, demeurant à Mainemares (1), pour réclamer trois vaches et un poulain à lui appartenant, qu'il avait baillés à louage à Jehan Bochet, de la paroisse Sainte-Geneviève-en-Bray (2), et qui avaient été saisis, pour six deniers de taille, par les commissaires de l'Election d'Andely, nonobstant l'édit sur ce fait par le Roi.

Signé : Du Monstier.

8 février 1596. — « Jehan Bochetel, de la paroisse Sainte-Geneviève, au hameau de Canchy, confesse avoir vendu à honorable homme Cosme Dumonstier, varlet de chambre du Roi, demeurant paroisse Saint-Nicolas, huit vaches (quatre de poil noir, une de poil noir et blanc, deux de poil rouge, une noire et blanche), avec deux génisses, l'une noire et l'autre rouge. » Il s'engage à les garder en fournissant, le 8 février, à Dumonstier, 20 livres de beurre.

1er mai 1598. — Marin Le Roy, laboureur à Sainte-Geneviève-en-Bray, vend pour 20 écus, à Cosme Du Monstier, escuier, paintre ordinaire du Roi, demeurant paroisse Saint-Nicolas, deux vaches de poil rouge-brun, âgées de 2 ans ou environ, pour en faire et disposer par l'acheteur à son plaisir. » Par le même acte Marin Le Roy prend les 2 vaches à cheptel pour un an moyennant 50 l. pour la peine de les garder.

18 novembre même année. — « Noble homme Cosme Du Monstier, paintre et valet de chambre du Roi, par. Saint-Nicolas, baille à louage, pour un an, à Jehan Le Roy, de Sainte-Geneviève, deux vaches, l'une de poil noir, l'autre de poil brun, à charge au preneur les nourrir, herbager et garder, moyennant le prix de demi-cent

(1) Hameau de la commune de Sainte-Geneviève.

(2) Commune du canton de Saint-Saëns.

de beurre que le preneur sera tenu livrer à Du Monstier en sa maison de Rouen, à deux termes égaux, l'un au mois de mai, l'autre en septembre, et, en outre, de lui bailler les veaux qui sortiront des dites vaches, après les avoir nourry l'espace de six mois.

» Signé : Du Monstier »

De 1594 à 1598, tout au moins, Cosme Du Monstier habitait à Rouen, sur la paroisse Saint-Nicolas. On le retrouve encore à Rouen, mais dans une autre paroisse, en 1605.

« Du mardi quatriesme jour d'octobre mil six cens cinq.

» En la présence de nous, etc., tabellions royaulx à Rouen, noble homme Cosme Dumonstier, paintre et varlet de chambre du Roy, demeurant en la paroisse de Saint-Vi[vien] (1) de Rouen, a confessé avoir eu et receu comptant de Messire Philipes Desportes, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, abbé de Thiron et de Bonport, par les mains de Me Jean Morin, son maistre d'hostel, la somme de cent l. t. pour ung quartier escheu ce dernier jour de septembre dernier passé an présent, d'arrérages de 400 l. de pension par an que ledit Dumonstier a à prendre sur le revenu de ladite abbaye de Bonport pour les causes contenues en la transaction de ce faicte et portée entre luy et ledit Sr Desportes précédent ce jour d'huy.

» Signé : du Monstier. »

Le long séjour que cet artiste fit à Rouen nous donne lieu de penser que les commandes qu'il reçut du Roi n'absorbèrent pas tout son temps, et qu'il dut travailler, au moins de temps à autre, pour ses compatriotes.

Il appartenait à une famille d'artistes (enlumineurs,

(1) Il faut lire : Vivien. Ce fut en effet sur cette paroisse que Cosme Du Monstier mourut le 5 ou le 6 octobre 1605. La veille ou l'avant-veille fut passé le contrat que nous rapportons.

orfèvres, monnayeurs), dont le berceau paraît avoir été Saint-Etienne-du-Rouvray.

Orfèvres.

25 mai 1520. — « Ordre, donné par les chanoines de Rouen au receveur de la *débite* (1), de payer à Cosme Du Monstier, orfèvre, 79 s. 9 d., pour avoir, dans le cours d'une année, réparé les vases d'argent de la Cathédrale. » — Pour le même travail, 50 l., 1530-1531 (G. 2533).

1524. — « A Cosme Du Monstier, orfèvre pour façon et dorure de l'*épistolier* de la Cathédrale, 7 l. » (G. 2527.)

1525-1526. — « Cosme Du Monstier, échevin de la confrérie Saint-Pierre Saint-Paul établie en la Cathédrale. »

1526-1527. — Notre maître Cosme Du Monstier donne 10 s. à la confrérie.

1530-1531. — 2 s. 6 d. payés par sa femme comme membre de la confrérie; 20 s. pour sa sépulture; peu de temps après, 13 s. 4 d. pour son service (G. 3533).

Dernier mai 1528. — Cosme Du Monstier donne en échange à Thomas Du Monstier les deux tiers d'un jardin à Saint-Etienne-du-Rouvray (Tab. de Rouen).

6 avril même année. — Mention de Michault Du Monstier, laboureur en la même paroisse, et de Jean son frère (*Ibidem*).

10 avril 1533. — Cosme Du Monstier, orfèvre en la paroisse Saint-Etienne-la-grande-Eglise, vend à Denis Raoul, voiturier, demeurant à Boos, une rente de 4 mines de blé, à Belbeuf, laquelle rente avait été achetée, le 13 février 1522 (n. s.), par Jeanne Du Monstier, *ante* du dit Cosme (Arch. de la Seine-Inf. Pièce achetée à la vente de M. Lesens, 1899).

Aux frais de la confrérie Saint-Pierre Saint-Paul, en

(1) Sorte d'imposition due par les paroisses à la fabrique et à la Cathédrale.

1552-1553, service funèbre pour Cosme Du Monstier, orfèvre (G. 2531).

17 novembre 1535. — « Meston Du Monstier, orfèvre, demeurant paroisse Saint-Etienne-la-grande-Eglise, vend à Adam Cécille, laboureur, demeurant paroisse Saint-Etienne-du-Rouvray, deux pièces de terre en marest et sablon à lui provenant de la succession de son père, Jean Du Monstier, en son vivant, enlumineur, prix, 70 l. et 70 s. de vin. » (Tab. de Rouen.)

Enlumineurs.

5 septembre 1522. — « Etienne Du Monstier, enlumineur, demeurant en la paroisse Saint-Nicolas, vend à Jehan Coullombel, prêtre, demeurant à Saint-Etienne-jouxte-Rouvray, une maison et masure avec une portion de jardin pour 20 l. » (Tab. de Rouen).

4 octobre 1535. — « Gieuffroy Du Monstier, enlumineur, demeurant en ladite paroisse, vend à honorable homme Cosme Du Monstier, bourgeois, orfèvre, demeurant en ladite paroisse, deux pièces de terre, la première en mesturel (marais), contenant une acre, paroisse Saint-Martin-d'Oissel, et l'autre, en sablon, contenant demie acre, à Saint-Etienne-du-Rouvray, d'un costé, Robert Du Monstier, lui venant de la succession de son défunt père » (Jean Du Monstier, enlumineur précédemment cité); prix 60 l. et 60 s. de vin. (Tab. de Rouen.)

Monnayeur.

Un Cosme Du Monstier (qui pourrait bien être le fils de l'orfèvre du même nom, et père de notre peintre) fut, pendant quelque temps, Maître de la Monnaie de Rouen. Lorsque le roi eut attribué aux échevins de Rouen la nomination du personnel de la Monnaie de cette ville, Cosme Du Monstier fit des démarches pour être maintenu en possession de cette fonction. Mais les échevins, pour

une raison qui nous est inconnue, lui préférèrent Nicolas Delisle, 4 novembre 1551. (Arch. de la Ville, registre des délibérations.)

Cathédrale. — Vers la fin de septembre, le secrétaire a eu l'avantage de recueilir de la bouche de M. Courage, le chef du chantier, quelques détails intéressants sur les travaux du portail.

Le côté sud, entièrement dégagé des échafaudages, est celui qui était le plus endommagé. La restauration se poursuit sans relâche et les ressources ne sont pas près d'être épuisées ; mais la nature du travail est telle que souvent on ne peut mettre plus de deux artistes sur tels motifs de sculpture, dont l'exécution réclame ainsi plusieurs mois.

Il y a eu un changement complet du personnel : architecte, entrepreneur (de Paris), et par suite la plupart des ouvriers ont été remplacés; par bonheur, M. Courage est toujours là pour perpétuer l'habile tradition des premiers maîtres.

Enfin, le petit musée spécial n'a cessé de s'enrichir d'intéressants débris.

Cathédrale — Ses anciens ornements. — Le médecin Sorbière visita la cathédrale vers le milieu du XVIIe siècle, et il « s'en fit montrer » les ornements par le sacristain. A cette occasion il écrivit une note que sa double qualité d'étranger et de profane rend particulièrement intéressante :

« Ces ornements, dit-il, sont les plus beaux et les plus riches de France; les perles n'y ayant pas été épargnées en la broderie, et les histoires y étant au petit point fort vivement dépeintes. J'y remarquai en

une chasuble la tentation et le diable habillé en capucin, qui est une chose fort plaisante ». (*Sorberiana*, p. 107; éd. 1690).

Les archives, dit M. de Beaurepaire, conservent des inventaires très détaillés d'anciens ornements offerts par le cardinal d'Estouteville et d'autres dignitaires. Ils confirment pleinement l'appréciation du voyageur.

Monnaie d'or. — Le 18 janvier dernier, des ouvriers qui ouvraient une tranchée au Petit Séminaire du Mont-aux-Malades, ont remis au secrétaire une petite monnaie d'or, fortement rognée, d'un diamètre de 14 m/m, difficile à déterminer.

Un amateur de Saint-Sever, M. J. Taurin, dont on sait les intéressantes collections, y a reconnu une pièces espagnole de Philippe IV. Il possède du même monarque une monnaie d'argent de moyen module.

Plusieurs membres y verraient plutôt une monnaie portugaise.

M. Taurin a profité de cette occasion pour offrir aux Archives de la Commission les empreintes de deux cachets.

Sceau des évêques constitutionnels. — Au-dessous d'une croix simple et du chapeau à quatre rangées de houppes, on lit dans un carré de 7 millimètres :

ÉVÊCHÉ
DU DÉPAR.
DE LA SEINE
INFÉRIEURE
A ROUEN.

Et au-dessous, dans un rectangle (21 m/m × 3) :

MÉTROPOLE DES CÔTES
DE LA MANCHE.

Sceau de confrérie. — Le second cachet, un peu plus ancien mais d'ordre privé, porte un crucifix au pied duquel un religieux est en prière, avec ces mots en exergue : SIG. SOR. 3. O. S. FR. CONG. ROT. (*Sigillum sororum tertii ordinis S. Francisci, congregationis Rotomagensis*).

La date 1737 est gravée sur la douille et reproduite sur le manche.

Cailly — Epitaphe. — Dans la sacristie de ce bourg, une plaque de marbre noir, mesurant 0,94 sur 0,65, est ornée au sommet d'un bel écusson (200 m/m × 160) dont les armoiries réclameraient la longue expérience et tout le savoir héraldique de notre confrère, M. Garreta. Au bas, la tête de mort traditionnelle, accostée de trois larmes, surmonte les mots : *Priez Dieu pour luy*. Au centre de la dalle, le secrétaire a relevé ces lignes :

CI-GIST
TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT
ET ILLUSTRE SEIGNEUR
MONSEIGNEUR THOMAS
DE JOYIEUSE, CHEVALIER NON PROFÈS
DE L'ORDRE DE S. JEAN DE JÉRUSALEM,
ABBÉ COMMENDATAIRE DE L'ABBAYE
DE S. SIMPHORIEN DE METZ,
DÉCÉDÉ LE XVI NOVEMBRE, AGÉ DE
XLVII ANS, EN L'ANNÉE MDCCLXXIIII.

Quant au lieu précis de cette sépulture, peut-être convient-il de ne rien affirmer, surtout en se rappelant qu'à la paroisse de Cailly a été réunie celle de Saint-Germain.

M. de Beaurepaire explique que le souvenir de cette famille est resté populaire dans la contrée, grâce à une dame de Joyeuse, femme d'un caractère extraordinaire

qui y mourut dans un âge avancé, au premier quart du XIXe siècle.

Ancien couvent des Cordeliers. — M. de Vesly demande à dire un mot des grosses maçonneries qui ont été naguère mises au jour, rue Jacques-Le-Lieur. Elles donneraient à faire croire que l'on songea à prolonger la chapelle des Franciscains. M. le Président constate que celle qui a subsisté jusqu'à la Révolution était déjà de dimensions très considérables.

Cour Dannery. — M. Pelay remarque, non sans regret, qu'avec cette cour va disparaître un intéressant vestige du vieux Rouen. Ce fut autrefois le couvent des *Filles Notre-Dame*, congrégation du P. de Mattaincourt, comme le peuple appelait saint Pierre Fourier.

A trois heures et demie, la séance est levée.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1907

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. G. de Beaurepaire, docteur Coutan, Garreta, Lefort, Le Verdier, Pelay, Ruel, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Adeline, P. Baudry, Brunon, Malicorne et Vernier.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, adopté après deux légères retouches.

Correspondance imprimée. — Elle se détaille ainsi : *Cartulaires d'Aniane et de Gellone*; Montpellier, 1905; 2 fasc. in-4°; — *Fouilles archéologiques de Compiègne*, par Cauchemié, 3e partie. Compiègne, 1906, in-4°; — *Mémoires de la Société d'Archéologie de Beaune*, 1907; in-8°; — *Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, XXXI, 1907; — *Bulletin* item, n° 188; — *Recueil de la Soc. libre de l'Eure*, 1906. Evreux, 1907; — *Bulletin et Mémoires de la Soc... de la Charente*, 1906-1907; — *Bull. de la Soc... de Semur*, XXXIV, 1905. Semur, 1906; — *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1907, janvier-juin, 2 fasc.; — *Annales de la Soc.. de Château-Thierry*, 1906; — *Bull. de la Soc... de Compiègne*, XII, 1907; — *Procès-verbaux*, item, XV, 1906; — *Soc... de Gand*, Annales, VII, 2; VIII, 2; Bulletin, XV, 4, 5, 6; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, XXVII; — *Mercure musical*, nov. et décembre 1907.

Correspondance manuscrite. — Par sa lettre du 23 novembre, M. le Préfet a communiqué à M. le Président un vœu adopté le 2 octobre par le Conseil général. Ce vœu demande qu'une somme de 300 fr. soit attribuée à la conservation des fresques de Saint-Jean-d'Abbetot.

L'intérêt que ce monument historique inspire à la Commission ne laisse place à aucune hésitation; et l'allocation est appuyée à l'unanimité.

On examine s'il s'agit d'une œuvre d'art toute moderne; mais la restauration d'A. Dauvergne n'a fait que compléter des fragments anciens. Des membres croient qu'il s'agit surtout de travaux à la toiture de l'église. M. Lefort explique que si la détérioration provient principalement du salpêtre que forme l'humidité des murs, il sera très difficile d'y remédier.

L'abbé Cochet lui même put avoir des inquiétudes à ce sujet : car il y a trente ans, la *Géographie de la Seine-Inférieure* (le Havre, p. 302) signalait les atteintes que l'œuvre de Dauvergne avait déjà subies.

M. le Président lit d'abord les deux notes suivantes, qu'a bien voulu rédiger pour la Commission, M. Fiquet, pharmacien à Pavilly, très zélé pour les études locales.

Mont-de-l'If. — Dalles tumulaires et croix de cimetière du XVI*e siècle.* — Dans l'église de Mont-de-l'If, devant l'autel de la Vierge, existent deux pierres tombales, d'aspect semblable et de dimensions presque égales; mais l'une est en morceaux et tellement endommagée par l'humidité que toute ornementation a disparu, et de l'inscription il ne reste que ces mots :

Cy gi..... cinq..... cinquante deuz..... pour lame de luy.

Sur l'autre, qui mesure 1m81 × 0,54, est représentée une femme ayant les mains jointes sur la poitrine; les traits sont encore bien visibles ainsi que les plis de la robe. Un seul écusson, situé à droite de la tête, reproduit ses armes : de... à une fasce de... accompagnée de trois oiseaux de... L'inscription suivante, en minuscules gothiques, est assez bien conservée :

Cy-gist. damoyselle. jane. de. constances. en. sol. vivant. femme. de. jehan. gallay. laquelle. trespassa. le. dix hui... esme. jour. de. mai. mil. cinq... cinqante. deux. P. dieu. pour. lame. delle.

Lors de la recherche de la noblesse, la famille de Constances, suivant la déclaration d'Olivier de Constances, écuyer, sieur du Mesnil-Vasse, demeurant à Saint-Paër, portait pour armes : « d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois merlettes d'argent ». Elle fut maintenue le 29 avril 1668. (MS. De la Galissonnière).

Le 5 août 1546 « Jeanne du Gallay » est, à Carville-la-Folletière, marraine de Pierre de Constances, fils de Martin de Constances et de Philippe du Crotté.

D'après les registres de la paroisse de Mont-de-l'If, « Jane, femme de Jehan Gallay », avait eu plusieurs enfants :

N..., baptisée le 2 août 1547;

Philippe, baptisée le 6 novembre 1549;

Nicolas, baptisé le 16 septembre 1551. Il avait pour parrains Nicolas du Gallay et Martin de Constances, écuyer.

Dans le cimetière, situé autour de l'église, est un calvaire en bon état, composé d'un pied et d'une colonne en pierre sur laquelle fut placée, à la fin du

siècle dernier, une petite croix en fonte chargée d'un christ.

Cette colonne, d'un seul morceau, dont le fût mesure environ 2m80 et dont le chapiteau est orné de feuilles d'acanthe finement sculptées, repose sur un pied en pierre de forme octogone, haut de 1m14, composé de deux parties superposées et élevé au-dessus du sol au moyen de deux degrés, également en pierre, de 22 centimètres chacun.

Orné de sculptures sur toutes ses faces, ce pied présente, sur quatre côtés, une tête de mort placée sur un fémur ; et alternativement, un calice, des fémurs placés en sautoir, et un écusson armorié : de .. à un chevron de... accompagné de 3 coquilles de... 2 et 1. Un seul côté présente une ornementation trop endommagée pour être décrite.

De plus, sur ce pied de croix est gravée, en minuscules gothiques et en une seule ligne, l'inscription suivante qui occupe très inégalement les huit côtés :

Lan mil..... / cinquãte trois / a este faicte ceste / croix par Jehã galle / lors tesaurier plaise / vous pour luy / dieu / prier /.

Les armes reproduites sur l'écusson sont celles de la famille de la Haye qui, à cette époque, possédait la seigneurie de Mont-de-l'If, et avait, suivant toute vraisemblance, le patronage de l'église.

La famille de la Haye, sur la production de ses titres de noblesse, fut maintenue le 19 juillet 1667. Elle portait pour armes : « de gueules, au chevron d'or accompagné de 3 coquilles d'argent » (MS. de la Galissonnière).

La sieurie de Mont-de-l'If appartenait, en 1503, à

Thomas de la Haye, sieur de Croixmaré et de Lintot (A. Beaucousin, *Registre des fiefs et arrière-fiefs du Bailliage de Caux*).

Le 27 juillet 1538, une transaction fut passée devant les notaires de Caudebec « entre Richard, curé de Lintot; Charles, curé de Vittefleur; Jacques, maréchal des logis du roy, enfants puinés de feu Thomas de la Haye, vivant escuyer s^r de Croixmare et de noble dame Jeanne de Regneville, leur père et mère d'une part, et noble homme Adrien de la Haye, fils aîné et héritier dudit Thomas » (Arch. dép., MS. de la Galissonnière).

Eglise de Bouville. — L'église de Bouville possède trois cloches dont la plus grosse porte l'inscription suivante :

Damoiselle Marte Ballue Vve de fev Vincent de Cyville S^g de Bovville ✠ Damoy^lle Caterine Auber Vve de fev Me Anthoine de Cyville S^r et patron de Bovville.

✠ Noble homme Me Jaqves de Civille S^r du ronbosc conseiller du roy en la court de Parlement de Rouen ✠ Dam^lle Marie Duval femme du dit S^r du ronbosc et Dam^lle Fransoise de Civille fille et héritière de noble homme Me Vincent de Civille Seigneur et patron de Bouville et premier président aux requeste du palaies de Rouen noble homme guilleme Le permentier S^r de roquelon 1613.

Au-dessous de cette inscription, se voit un écusson aux armes des de Civille.

La première partie de cette inscription a été ajoutée après la fonte de la cloche, et est gravée en petits caractères à la partie supérieure.

Cette église possède aussi, placé au-dessus de la porte principale, un tableau qui a subi, en 1895, une heureuse restauration grâce au zèle et aux soins de M. l'abbé Papillon, curé de cette paroisse.

Cette toile, de 2m85 × 1m90, est une copie d'un tableau du Louvre, par Antoine Coypel : *Athalie chassée du Temple* (1).

Au bas de ce tableau un double écusson, surmonté d'une couronne de marquis, et reproduisant les armoiries suivantes, révèle le nom du donateur :

1° « d'or, au pal et au chef de sable ».

2° « d'azur, à deux cœurs en abîme accompagnés d'une nuée en chef, et en pointe d'une foi, le tout d'or ».

Ce sont les armes de Louis Formont, accolées de celles de son épouse : Marie-Marguerite *Marye*.

Au-dessous on lit : Rauniel pinxit, 1709.

Louis Formont, fils de Louis Formont et de Catherine Froger, de la paroisse Saint-Nicolas de Meulan, remplit à Rouen, où il demeurait rue aux Ours, les fonctions de prieur des Consuls et celles de syndic de la Chambre de Commerce de Normandie, en 1705 et 1708.

Il épousa le 18 septembre 1685, en l'église Saint-André-de-la-Ville, Marie-Marguerite Marye, fille de Nicolas Marye, ancien conseiller échevin de la ville de Rouen, et de Marguerite Linant.

(1) Gravée par Jean Audran, cette œuvre d'Antoine Coypel fut alors reproduite accompagnée de cette légende :

« Athalie vit le roi assis sur son thrône selon la coutume, et les chantres et les trompettes auprès de luy, et tout le peuple dans la réjouissance et sonnant de la trompette. Alors elle déchira ses vêtemens et elle s'écria : *Trahison! Trahison!* ».

Louis Formont, seigneur de Neuville, acquit, suivant contrat du 5 août 1708, d'André Jubert, conseiller d'Etat et intendant d'Orléans, le plein fief et la haute justice de Bouville, pour lesquels il rendit aveu au roy le 31 mai 1712 (Arch. départ. — Aveux. — Vicomté de Caudebec).

Il décéda à Rouen, âgé de 63 ans, le 8 août 1712, et fut inhumé le lendemain en l'église Saint-Lô (1), laissant trois enfants :

1° Marie-Catherine, qui avait épousé, le 6 juillet 1707, Louis Grossin, seigneur de Saint-Thurien, conseiller du roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes, Aydes et Finances de Normandie ;

2° Louise, mariée le 9 août 1707, à Pierre Scott, seigneur de Fumechon, président au Parlement de Rouen ;

3° Louis Nicolas, qui, âgé de 18 ans, ne lui survécut que quelques jours.

Sa veuve mourut à Rouen, le 24 avril 1748, âgée de 80 ans, et fut aussi inhumée en l'église Saint-Lô, où elle avait fait une fondation (Arch. dép., G. 6874).

La statuette de la rue Coignebert. — En excusant son absence, M. P. Baudry a apporté à M. le Président, pour être présentés à la Commission, deux dessins de cette intéressante œuvre d'art. M. Ruel dit qu'elle a été acquise par un amateur qui en a enrichi une propriété des environs de Rouen ; quant à son attribution à Jadoulle, elle demeure très douteuse, cet artiste n'ayant pas d'ordinaire travaillé le bois.

Dessins normands. — Avant-hier, signale M. le

(1) Voir Farin, *Histoire de Rouen*.

docteur Coutan, à la vente de la collection A. Robaut, ont passé aux enchères à Paris, sous les nos 79 et 80, deux œuvres de Delacroix : une aquarelle (55 m/m × 190), étude d'après le tombeau des d'Estouteville, fondateurs de l'abbaye de Valmont; un dessin à la mine de plomb rehaussé de sépia (145 m/m × 105), reproduisant les ruines de cette abbaye.

Collection Brasseur. — Notre confrère M. Malicorne fait passer sous les yeux de ses collègues une série de douze photographies d'autant de groupes d'antiquités préhistoriques, recueillies par M. Brasseur, conducteur des ponts et chaussées à Gournay.

Plusieurs membres, qui ont visité M. Brasseur, ne parlent qu'avec admiration de sa splendide collection, dont le classement fort soigné éclaire les résultats des études préhistoriques. La Commission adresse officiellement ses meilleurs remerciements et toutes ses félicitations à l'heureux explorateur.

Outre la collection de Longueville dont il nous a entretenus naguère, M. Le Verdier se fait un devoir d'en signaler une autre, également remarquable, aux Grandes-Ventes.

M. de Vesly fait alors les trois lectures suivantes :

Médaille de la Renaissance. — Lors des dernières vacances, un de mes élèves trouva, dans les terres de La Fresnaye, hameau de la commune de Buchy, une médaille de style qu'il m'apporta.

Cette médaille mesure 0m 035 de diamètre : elle est en métal semblable à celui désigné par « métal de cloche » et porte sur l'A/. une tête de profil regardant à droite, et au R/... une Victoire à la proue d'un vaisseau qu'accompagnent des chiens marins. Malheu-

reusement l'exergue de cette médaille est entaillé à gauche et l'exergue de l'Avers ne permet de lire que la fin du nom KONOΣ et au R/. que le mot NIKH et le début d'un autre mot commençant par N ou M.

Le coin de cette médaille a été ciselé par un artiste de talent de l'époque de la Renaissance. Il est d'un fort bon style; aussi ai-je cherché à en identifier l'auteur ainsi que le personnage et le sujet qu'il a voulu représenter.

Mes recherches dans l'ouvrage des médailleurs italiens et autres ouvrages de la Bibliothèque de Rouen ne m'ayant donné aucun résultat, je me suis adressé à M. Adrien Blanchet, directeur de la *Revue de numismatique*.

Ce savant n'a pas été plus heureux que moi. Cependant il m'a donné quelques renseignements qui pourront, je l'espère, permettre d'identifier la médaille de La Fresnaye.

« C'est certainement, m'écrivait-il, une œuvre appartenant à une série de la Renaissance où l'on trouve Homère, Sapho, etc. Elle est relative à un philosophe, plutôt à un artiste célèbre, peut-être le peintre Micon, d'Athènes, dont une œuvre célèbre, supposée, serait représentée au revers... C'est une pièce que je n'ai jamais vue ailleurs, aussi est-il difficile d'assurer quoi que ce soit. Je ne garantis rien ».

Je me suis donc lancé sur le terrain des hypothèses, sachant que Micon est un peintre du ve siècle av. J.-C. auquel on doit une partie des décorations du pœcile d'Athènes et dont le nom fut chanté par les bergers de Virgile (*Eglogue* VI, vers 77). C'est le poète des *Bucoliques*, qui dit comment « Scylla, fille de Nisus,

dont les flancs d'albâtre étaient ceints de monstres aboyant et qui, entraînant la voile d'Ithaque dans ses gouffres profonds, fit déchirer par six chiens marins les tremblants matelots ».

Ce n'est qu'une hypothèse que je livre pour ce qu'elle vaut.

Epitaphe funéraire carthaginoise. — La vie est comme l'océan qui rejette les épaves des naufragés. C'est très probablement à un de ces évènements dans lesquels sombrent les familles que je dois d'avoir pu acquérir, pour 10 francs, et de posséder une inscription rapportée de Carthage, en 1861, par M. D... C...

C'est l'épitaphe funéraire d'une jeune chrétienne nommée ROCATA (1). Cette épitaphe est gravée sur une petite plaque de marbre blanc mesurant $0^m 18$ de longueur sur $0^m 13$ de hauteur. Elle est inscrite sur quatre lignes et en caractères de $0^m 025$ de hauteur.

Elle est ainsi conçue :

ROCATA ˅ INN
OCA IN PACE ˅
VIXIT ANNIS ˅
XVIIII ⊳ P/I ⊲

Cette inscription est connue. La copie en a été publiée par Beulé, dans ses *Fouilles de Carthage :* car il l'avait vue sur Byrsa. Mais la copie qu'il en donne est inexacte pour la première et la seconde ligne ainsi que

(1) Le P. Delattre (lettre du 21 mars 1908) observe que cette épitaphe est au *Corpus Inscriptionum Latinarum* (VIII, 1086). Par une très légère correction, il propose de lire *Rogata,* nom très répandu en Afrique, et porté par plusieurs saintes.

pour la position du monogramme chrétien, car Beulé a transcrit :

LOCATA INNO
CA IN PACE
VIXIT ANNIS
XVIIII
☧

M. R. Cagnat m'ayant engagé à faire rectifier le texte publié, il m'a paru que cette modification pourrait trouver place dans notre *Bulletin*, puisque l'épitaphe de ROCATA complètera désormais la vitrine du Musée, enrichie par les dons du Ministère et de notre concitoyen le R. P. Delattre.

Pierre commémorative de la fondation du prieuré des Chartreux, au Petit-Quevilly. — Il y a quelques années, M. Augustin Lemarchand, industriel bien connu pour la construction des appareils à vapeur, installait ses ateliers dans une partie de l'ancien prieuré des Chartreux.

Pour ces travaux, il en vint à démolir les fondations de la chapelle, et découvrit, dans un massif de libages en pierres de Caumont, un bloc entaillé dans lequel reposait, au milieu d'une couche de sable tamisé, une pierre dure, portant une inscription et mesurant $0^m 51$ de longueur, $0^m 35$ de hauteur et $0^m 04$ d'épaisseur.

Cette découverte était faite dans la partie de la façade à droite de la porte d'entrée, c'est-à-dire du côté de l'Epître.

Voici l'inscription, qui se compose de onze lignes disposées en triangle et renfermées dans un cadre de $0^m 47$ sur $0^m 31$:

[illegible]

[illegible]

Cette inscription n'est pas sans présenter de l'intérêt puisqu'elle donne exactement la date de la pose de la première pierre [illegible] avril 1686, les noms du prieur, Léon Levasseur, ainsi que celui de l'architecte Nicolas Le Genevois.

Elle a été publiée dans la *Gallia Christiana* et était par conséquent connue; mais c'est une bonne fortune pour le Musée départemental des Antiquités de posséder la pierre originale, qu'a bien voulu offrir M. Lemarchand, et dont nous le remercions ici au nom des amis de l'archéologie.

M. le Président a aussi inséré cette inscription dans une lecture sur les Chartreux qu'il a faite à l'Académie. Il estime que la Commission se doit de remercier également M. Lemarchand.

(1) On sait que les Chartreux quittèrent leur prieuré de la Rose, dans le quartier Saint-Hilaire, à Rouen, pour venir s'établir sur la paroisse de Saint-Julien de Petit-Quevilly, vers la fin du XVIIe siècle (1667 à 1680) et qu'ils y résidèrent jusqu'à la Révolution. *Répertoire archéol.*, p. 338.)

Quatrain de Fontenelle (?) — Au Musée de Tours, dit M. Garreta, figure une maquette en terre cuite, signée J.-B. Lemoyne, du buste de Jean-Florent de Vallières (1667-1759), lieutenant général des armées du roy en 1716, et Grand-Croix de l'ordre de Saint-Louis en 1739.

Sur le socle en marbre de ce buste, se lit le quatrain suivant (1), attribué par le catalogue à Fontenelle :

De rares talens pour la guerre
En luy furent unis au cœur le plus humain.
Jupiter le chargea de lancer le tonnerre,
Minerve conduisit sa main.

Cartes à jouer. — M. Pelay fait circuler une planche de vingt cartes à jouer, d'un beau travail (chaque carte mesure 97 m/m × 56). Elle est signée : *Anthoine Le Cornu.*

Il lit ensuite cette note :

L'abbé Duine, dans son ouvrage : *Bréviaires et Missels des Eglises et Abbayes bretonnes de France antérieurs au* XVIIe *siècle.* Rennes, Librairie Générale de J. Plihon et L. Hommay, 1906; in-8° (p. 50), signale dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Dol (Ille-et-Vilaine), ancienne église épiscopale, parmi les particularités du culte au XVIIIe siècle, une haute crosse en bois, à laquelle était suspendu un dais en métal, où se plaçait l'Eucharistie.

(1) Ce quatrain ne se lit pas dans les *Œuvres complètes de Fontenelle*, publiées à Paris, en 1790 (8 vol. in-8°). Il n'en faut pas conclure qu'il est apocryphe. On sait qu'aucune édition de Corneille n'a inséré son sonnet imprimé dès 1648, par le P. Pierre de Saint-Romuald, et qu'en ces dernières années M. l'abbé Urbain a remis en lumière dans le *Bulletin du Bibliophile.* (*Note du Secrétaire.*)

Cette crosse qui est fixée maintenant sur l'ancienne stalle épiscopale, avait été fournie, en 1744, par Dufeu, maître serrurier de Saint-Malo, et la suspension était l'œuvre d'un maître ferblantier de Rouen (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, G. 281).

Epitaphe de Talbot? — M. Ruel donne lecture de quelques lignes qui semblent avoir été écrites au XVIIIe siècle, et qui reproduiraient l'inscription mise à Falaise sur la tombe de Talbot.

Ce texte donne lieu à deux objections. Il ne semble pas que l'éloge funèbre de l'illustre capitaine anglais ait pu être ainsi rédigé. Et on s'explique difficilement que Talbot ait été inhumé à Falaise, après que les Anglais eurent été chassés de la Normandie.

Les lectures s'achèvent par ce mémoire de M. le Président écouté avec un vif intérêt.

EXTRAITS D'ANCIENS COMPTES DE VOYAGE DANS LA HAUTE-NORMANDIE, SPÉCIALEMENT DE PARIS A ROUEN

Le collège du Plessis fut fondé, en 1322, à Paris, par Geoffroy Du Plessis Balisson, secrétaire du roi Philippe-le-Long, et eut pendant de longues années pour administrateur l'abbé de Marmoutiers.

La terre de Sainneville (1) ou fiefferme de Sainneville provint à cet établissement par suite d'un échange fait avec le roi, d'une rente de 90 l., constituée par le fondateur, contre ladite fiefferme (2).

(1) Sainneville, aujourd'hui commune du canton de Saint-Romain (Seine-Inférieure).

(2) Terrier de Sainneville, rédigé vers 1362, intitulé : « Ce sont les rentes que les escoliers de Saint-Martin en Mont de Paris, autrement dit du Plexeis, ont à Saineville en Caux et ès

Cette terre, aliénée dans le cours du XVIIe siècle, appartenait, dans les derniers temps, à la famille Baudot de Sainneville, circonstance qui explique pourquoi, parmi les pièces de l'émigré de ce nom, aujourd'hui déposées aux Archives du Département, il se trouve quelques documents relatifs à ce collège du Plessis. Je n'y relèverai que quelques indications qui m'ont paru curieuses, sur la manière de voyager et sur le prix des voyages de Paris à Rouen, à une époque singulièrement moins favorisée que la nôtre, sous le rapport de l'entretien des routes et des moyens de transport.

apartenances environ, et premierement trente livres de rente que maistre Geffrey du Plexeis, fondeurs dudit hostel, eust par eschange de Monsr Miles de Nouiers et de sa fame, si comme il appert plus plainement par chartres seelées en cire verte et en laz de soie qui sont ès coffres des diz escoliers. *Item* quatre vingts dix livres que les dits escoliers eurent du Roy par eschange en ladicte paroisse de Saineville et ès apartenances, c'est assavoir la fieuferme que soulet tenir Pierre Le Rous, laqueule il delessa en la main des diz escoliers et le Roy en eut quatre vingts dix livres de rente que les diz escoliers avoient dudit fondeurs en la ferme du Plexeis en bailliage de Coustances ».

Le fief de Sainneville, d'après le Terrier de 1415, avait des extensions à Angerville-l'Orcher, Epretot, Epouville, Gommerville, Gournest, Saint-Vigor, Sandouville et les Trois-Pierres. Outre la fiefferme appartenant au collège du Plessis, il y avait à Sainneville un plein fief de haubert, du même nom, duquel cette fiefferme relevait et que le roi échangea (juillet 1651) avec Pierre Le Petit, contre le fief de Gommerville. De Pierre Le Petit, conseiller au Parlement, ce fief passa, par héritage, à Geoffroy Baudot, lequel, à une date que je ne saurais exactement déterminer, dut y réunir par voie d'achat la terre du collège du Plessis. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, le collège du Plessis ne possédait plus à Sainneville que les grosses dîmes de la paroisse évaluées à 3,600 l. de revenu (Rôle des vingtièmes). Voir aussi aux Archives l'aveu de Pierre Le Petit où la fiefferme de Sainneville est indiquée comme relevant de son fief, et l'aveu de Geoffroy Baudot de Sainneville, du 30 juillet 1718.

En 1555, un des boursiers du collège est envoyé [illegible] pays de Caux, pour s'occuper de l'administration de [illegible] terre de Sainneville (1).

Il part de Paris le dernier jour de novembre, un samed[illegible] va le même jour dîner à Pontoise (pour moi et mon che[illegible] val, VII s., pour le serviteur, III d.) et souper à Magny (payé [illegible] II s.; au serviteur, IIII d.). Le dimanche il dîne à Ecoui[illegible] (dîner, 7 s. 6 d.; au serviteur 6 d.), et arrive à Rouen pour [illegible] souper (4 s.). Grâce à la vitesse de son cheval le voyage [illegible] s'était fait aussi rapidement que possible (30 s. pour 2 jours). [illegible] Un voiturier, Jean Guignant, lui avait pris 6 s. 8 d. pour le port de sa mallette. Le dîner et le feu étaient revenus à 4 s. par jour. Il avait, de plus, payé 12 d. à un poulailler ou marchand de volailles d'Angerville-l'Orcher, qui s'était chargé de remettre les missives du collège au receveur de Saineville. Les poulaillers qui fréquentaient les marchés de Paris, paraissent avoir rempli en plus d'une occasion les fonctions de nos agents des postes.

Au retour, le mercredi 18, notre boursier dîne à Rouen, paye à l'hôte et pour la chambre, 18 s. Il se met en route pour Paris après avoir donné une légère gratification aux serviteurs; il loue un cheval pour aller de Rouen à Ecouis, 5 s.; soupe à Ecouis; pour le souper et le feu, 6 s.; le jeudi, il déjeune à Ecouis, 2 s. 6 d.; loue un cheval qui le conduit à Magny, 7 s.; y dîne, paie le dîner au garçon qui était venu chercher le cheval, 6 d., en loue un autre pour se rendre à Pontoise; au souper pour lui et pour le garçon qui était venu chercher le cheval, 7 s.; le 20, il déjeune à Argenteuil; fait porter par un garçon son manteau d'Argenteuil à Paris où il arrive pour dîner. « A disner à

(1) « Ensuit le compte de la recepte et mise faictes par moy Olivier Michel, boursier du collège du Plessis, pour les procès et affaires d'icellui collège estant à Rouen et pays de Normandie, suivant la procuration à moy baillée par ledit collège, et ce en ung voyage faict audit pays de Normandie l'an M. Vc LV au mois et jour que cy-après en icelle mise [est] declairé ».

Paris pour moy et ledit garçon qui avoit apporté mon manteau de Pontoise à Paris, 4 s. ». Le louage des chevaux pendant 7 journées, du 18 au 25 novembre, était revenu à 42 s.

Etat des frais de deux boursiers du même collège envoyés au même lieu, en 1573 (1).

Premièrement, pour avoir envoyé lettres à Monsr Apris « c'était le nom de homme d'affaires du collège » par les poulaillers, pour l'advertir de notre voyage, II s. Pour une main de papier pour escripre et porter, II s. Pour des muguettes (2), II s.

Jeudi 9 avril, au partir, beu à la porte S.-Denys avec ceulx qui nous ont convoyé, en vin, III s.; en eschauldez, I s.; soupper à Pontoise; achapté deux fouetz pour chasser noz chevaulx, pour ce, XXX d.; pour nous et nos chevaulx, XXXV s.; aux varletz d'estable, I s.; aux chambrières, VI d.

Vendredi 10 avril, disner à Maigny, pour nous et nos chevaulz, XXVIII s.; aux varletz et chambrière, I s. Deux lieues par deça Escouys, que mon cheval ne voullut suyvre la compaignie dont (me fallut) mettre à pied et faire mener mon cheval par un garson et à luy baillé I s. Soupper à Escouys, XL s. Pour avoir refaict la selle du cheval du maître et pour I licol à mon cheval, V s.; au varlet d'estable, I s.; aux chambrières, VI d.

Samedi 11, une lieue deça le Mont S^e-Catherine, mon cheval ne voullut cheminer; et baillé à ung qui le tenoit par la bride, payé III d. Ledit jour arrivé à Rouen, à disner

(1) Maître Bertheaume François, maître dudit collège, et Robert Duval, délégués et élus par délibération prise après vêpres, le dernier jour de mai 1573.

(2) Probablement de la muscade dont il s'agissait de faire des présents.

à la *Teste Beline* (1), rue Cauchoise. A ung garson qui mena mon cheval, et cherchasmes par toutes les hostelleries où estoit descendu notre maître, baillé III d.

Dimanche 12, après avoir parlé à Monsieur le Penitencier Monsr Lambert, qui fut nostre juge de nostre rescript de Rome, sommes allez disner au *Petit Salut* avec le clerc de Normandie, pour ce payé XX s. Soupper à notre logis.

Lundi XIII, achapté ung chaussepied, VIII d. Au sellier pour mettre une courroye à lyer noz souliers, XVIII d. Pour des fers à nos chevaulx, VI s. Desjeuner à notre logis.

Despence à notre dit logis. Compte fait avec nostre hostesse, tant pour nous que pour nos chevaulx depuis le disner du samedi précédent jusques au partement et à elle payé CXIII s. Au varlet d'estable, II s.; aux chambrières, II s. Ledit jour parti de Rouen pour aller à Caudebec en passant par les Vieulx (2), faict venir une mesure d'avoyne à nos chevaulx et en pain et vin, VI s. III d. Ledit jour, à Caudebec, descendu à la Vignecte, pour nous et noz chevaulx, VIII s. VI d.; au varlet d'estable, III d. Soupper à Lislebonne pour nous et nos chevaulx, XL s.; aux varlez d'estable, I s.; aux chambrières, VI d.

Mardi 14, arrivée à Montfleury, disner audict lieu *nichil*; soupper à Monstiervillier, chez Monsr Apris, *nihil*.

Mercredi 15, disner chez M. de la Brière, et avons faict porter ung gallon de vin, X s. Au savetier pour une couroye d'attache et boucle aux bottes de nostre maistre.....

De retour à Senneville, donné aux escuelles (plats de la quête) de l'église de cette paroisse, II s.; aux enfants de la maison et varlets qui ont peu noz chevaulx et nettoyé nos bottes, VIII s. « Retour à Rouen, par Lillebonne et Cau-

(1) Auberge de la *Tête de Blin*, rue Cauchoise, encore connue à la fin du XVIIIe siècle.

(2) Les Vieux, ancienne paroisse qui tire son nom d'un gué ou de gués établis sur la rivière de Sainte-Austreberte; réunie à la commune de Saint-Paër sur Duclair, 2 avril 1823.

debec. Le mardi 28, arrivée à Rouen. » Après disner nous avons esté sur le gay (quai) et passé l'eaue pour veoir des meules a moulin »; au retour, boivent au *Petit-Salut* (1), et concluent le marché pour achat d'une meule à 57 l.; partent de Rouen, vont souper à Ecouis ; le jeudi, dînent à Magny, boivent à Pontoise, soupent à Saint-Denis; le vendredi, ils arrivent à Paris et dînent au collège.

Le 6 juillet 1607, deux boursiers du même collège, envoyés dans la Haute Normandie, ont la ressource du coche qui partit de Paris ce même jour, et pour l'usage duquel ils payèrent, à eux deux, 8 l.

En 1610, autre voyage de deux autres boursiers qui prirent encore le coche (2). « Nous partismes de Paris le dixiesme de may par le coche, pour lequel nous avons payé, pour nous deux, VIII l. *Item*, pour le port des papiers que nous portions avec nous, VIII s. Pour une *Coustume de Normandie*, VIII s. *Item* pour un pain de sucre, pesant quatre livres et demie ou environ, qui a esté donné à Mr du Mesnil-Basire, advocat général en la chambre des comptes, IIII l. X s. ». A partir de Rouen, pour se rendre à Montfleury, il leur fallut aller à cheval, à l'ancienne mode. Ils revinrent à cheval de Montfleury à Rouen. « Prismes les quevalles de Pierre Estienne, notre fermier, avec le neveu du curé de Senneville, pour ramener lesd. quevales, et pour la despence et renvoy desd. quevales seulement avons payé XL s. ». Mais à partir de Rouen, pour revenir à Paris, ils purent encore reprendre le coche qui leur coûta 8 l., et 10 s. pour le rapport des papiers, comme à l'aller.

Ces citations nous renseignent approximativement sur

(1) Auberge qui a donné son nom à la rue du Petit-Salut. Le Petit-Salut, près des Généraux, ou Cour des Aides, paroisse Saint-Cande-le-Jeune.

(2) Jean Caset et François Butor, nommés par procuration notariée du 8 mai 1610.

l'époque où fut établi, d'une manière régulière, un service de voiture de Rouen à Paris et de Paris à Rouen, et sur le prix des places.

Le prix du coche était loin de représenter tout le coût du voyage, comme il paraît par d'autres citations que nous fournissent des comptes de voyage d'un religieux de Bonne-Nouvelle qui se rendait de Rouen à Paris, en 1639. Il paya 100 s. pour le coche; à la première dînée, à Ecouis, 1 l. 2 s.; pour le souper et coucher, à Magny, 1 l. 6 s.; pour le dîner de la seconde journée, à Pontoise, 1 l. 1 s.; 8 s. au cocher et 12 s. pour le paquet; 2 s. tant pour le passage de l'eau comme pour le petit garçon qui avait porté le paquet.

Autre voyage d'un autre religieux du même monastère, 1641. — « 28 octobre, départ de Rouen; dîner à Fleury, 20 s.; coucher à Suzay, 25 s.; 2e jour, dîner à Magny, 12 s.; coucher à Pontoise, 25 s. 4 d.; 3e jour, dîner à Argenteuil, 10 s. 6 d.; au cocher, 5 s.; pour passer l'eau, 1 s. ».

Autre voyage d'un autre religieux du même monastère en 1644 : « Pour le coche de Paris à Rouen, 100 s.; au cocher, 10 s.; pour le déjeuner à Nanteuil, 3 s, 9 d.; pour le dîner à Pontoise, 14 s.; pour la couchée à Magny, 28 s.; pour le dîner à Ecouis, 10 s.; à Forge-Feré (1), pour la collation, 4 s. ».

Comme faisant contraste avec ces comptes de voyage, nous en donnerons un autre qui concerne des personnes d'une condition plus relevée et voyageant en plus grand appareil.

En 1405, l'archevêque de Rouen, Guillaume de Vienne, mande à Nicolas de Bourc, son trésorier, de venir le trouver à Louviers, pour le fait de madame l'amirale. Il s'agit sans doute de la belle-sœur de ce prélat, veuve de Jean de

(1) La Forge Feret, poste située à Franqueville. « La poste deForge Feret, 1613. » (G. 1268.)

Vienne, amiral de France, mort à la bataille de Nicopolis où il commandait l'avant-garde, le 26 novembre 1396.

Voici un article du compte de ce trésorier :

« Le jeudi xxiiiie jour dudit moys (de juillet 1405), ledit tresorier parti de Rouen pour aler à Louviers parlé (*sic*) à Monsr qui l'avoit mandé, et parti, ly ne à deux chevaux; pour passer l'eaue au Port-S.-Ouen, ce jour, x d. *Item*, ce jour, au disner à Louviers, où il fu jusques à l'en demain après disner, pour despence faicte en l'ostel du *Mouton*, où ledit tresorier fu logié, pour tout, v s. *Item*, ce dit jour, après disner, que il parti dudit lieu de Loviers pour aler à Paris emprunter iiie escux sur la mictre de Monsr et en la compagnie Madame l'amiralle, elle viie, à dix chevaux, aconpaignyé de Huguelin Germigni, lui iiie, et Jehan de Germigny, son frere, lui ne, et ledit tresorier, ly ne, comme dessus, qui font en somme xiiii personnes et xvi chevaux, pour despence faicte par Vernon en passant, pour ce, iii s. *Item*, ce jour, à Gaagny, en l'ostel de l'*Escu de France*, pour despense faicte audit lieu, pour tout, liiii s. ii d. *Item*, le samedi, en passant à Flavacourt, pour despence faicte audit lieu, xvi d. *Item*, ce jour, au disner à Pontaize, pour despence faicte audit lieu, nyent : y a pour cause que le seelleur de Monsr audit lieu en demoura chargié. *Item*, ce jour après disner, à Franconville, pour pain et vin despendu, audit lieu, ii s. x d. *Item*, en passant à la Chappelle, pour pain et vin, despendu, ii s. viii d. *Item*, ce jour, au giste, à Paris, que le tresorier fu logié en l'ostel du doyen de Lisieux, et y fu jusques au premier jour d'aoust, pour despence faicte audict hostel, yci nyent. *Item*, le premier jour d'aoust, que les dessusdiz tresorier et Germigny partirent dudit lieu de Paris, eux iiie, à iiii chevaux, ce jour, au disner, à Pontaize, pour despence faicte audit lieu, nient : y a pour cause que le dessusdit seeleur en demoura chargié. *Item*, ce jour, au giste, à S.-Cler-sur-Ete, pour despence faicte audit lieu, pour tout, xii s.

Item, le dimanche, au disner, à Gaillon, pour une pièche de beuf achetée en la ville, pour ce, x d. *Item*, ce jour, au giste, à Loviers, pour despence faicte en l'ostel du *Mouton* pour tout, VII s. V d. *Item*, pour passer l'eaue au Port-S.-Ouen, x d. Somme des parties dessus dictes, IIII l. XI s. ».

M. Lefort demande si les comptes qu'il vient d'entendre permettraient quelques conclusions sur le pouvoir effectif de l'ancienne monnaie, comparée à la nôtre.

M. de Beaurepaire répond que, pour ce genre de recherches, il préférerait s'appuyer sur d'autres textes.

Plans de Poulletier. — Enfin, M. le Président raconte qu'il a été assez heureux pour acquérir récemment trois remarquables dessins exécutés par l'habile menuisier Poulletier, dont les églises de la Madeleine et de Saint-Godard possèdent de bons travaux.

L'un est un buffet d'orgues, et les deux autres, qui mesurent chacun 1m28 sur 0m38, étaient un avant-projet de stalles, le tout destiné à l'abbaye du Bec. La Révolution en empêcha la mise en œuvre. L'historien du Bec, M. le chanoine Porée, a eu communication de ces belles épures, qui lui étaient restées inconnues.

La séance est levée à quatre heures.

A. Tougard.

Addition à la page 209.

A propos de ce document, M. de Beaurepaire dit que d'après les registres de métiers, dans le Fonds du bailliage de Rouen, aux Archives de la Seine-Inférieure, Pierre Baudart, vraisemblablement l'artiste dont il s'agit, fut nommé, en janvier 1655, avec Jean Duclos, du métier de maître sculpteur à Rouen, pour exercer l'office de garde, concurremment avec Pierre Le Pilleur et Buisson, qui devenaient gardes anciens, aux termes des statuts.

Louis Baudart, maître sculpteur à Rouen, paroisse Saint-Nicaise; Pierre Baudart, son frère, maître sculpteur, et Louis Bouvard, aussi sculpteur, fils dudit Pierre, sont cités dans un contrat de tabellionage de Rouen du 6 novembre 1675, duquel il résulte que la famille éprouvait des embarras d'argent.

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

Pages

I. — Transfert du Musée départemental..... 134
Vase de Nicosthènes 137
Médaillon en ivoire 144
Tour Jeanne-d'Arc.....154, 158, 208
Mandement de Charles V, pour Saint-Vigor.... 147
Port de Saint-Georges 152

II. — Anciennes maisons à pignon..... 163
Ouverture de la foire Saint-Romain..... 167
Le Nid-de-Chien..... 169

III. — Villa gallo-romaine de Boos 178
Cimetière franc..... 183
Croix émaillée du XIIe siècle..... 187
Pouvoir effectif des monnaies 188, 258
Redevances singulières..... 192

IV. — La Heuze : château et chapelle..... 197
Cartes à jouer de Rouen.....200, 207, 239
Prétendues chapelles..... 203
Charte apocryphe..... 204
Devis de contretable..... 209

V. — Culte du taureau..... 213
Montres solaires de Dieppe..... 218
Hôtel du Bourgtheroulde.....209, 222
Le Vieux-Château.....155, 224
Le peintre Cosme du Moustier..... 227
Cathédrale. Travaux du portail..... 233

VI. — Mont-de-l'If. Tombeau et Calvaire..... 238
Bouville. Antiquités diverses..... 241
Anciens comptes de voyage en Normandie..... 250

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1908

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1908

Elle ouvre à deux heures sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. de Bellegarde, Coutan, Deglatigny, P. Le Verdier, Loriquet, Pelay, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

S'étaient excusés : MM. G. de Beaurepaire, Malicorne et Vernier.

On adopte sans observation le procès-verbal de la précédente séance (20 décembre 1907); y est joint ce passage de la réponse qu'a faite M. Brasseur aux éloges de nos collègues : « Je suis heureux d'apprendre que la Commission ait trouvé mon travail intéressant et m'ait adressé des félicitations. Cela me fait un sensible plaisir et je l'en remercie (27 décembre). »

Correspondance imprimée. — Son modeste dossier comprend : *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1906. Besançon, 1907; in-8°; — *Société archéol. de Bordeaux*, table des vol. I à XXV, par E. Labadie; item *Mémoires*, XXVIII, 1. Bordeaux, 1906, 2 vol. in-8°; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, XXXIV, 4; 1906; — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, 223; — *Bull. de la Soc. d'Emulation d'Abbeville*, 1907, 3 et 4; 1 fasc.; — *Bull. de la Soc... de l'Orne*, XXVI, 3 et 4; — *Liste des Membres du Comité.* — *Bull. de la Soc. internat. de Musique* (ancien *Mercure*), janvier 1908; — *Soc. paléont. et archéol. de Charleroi*, Documents et Rapports, XXIX, 1905; — *Circul. minist.* du 25 décembre, relative au XLVIe Congrès des Soc. savantes, du 21 au 25 avril prochain.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. le Préfet a transmis le 28 janvier à M. le Président la délibération du Conseil municipal de Dieppe, en date du 4 décembre dernier, qui sollicite vivement le classement de l'église Saint-Remi au nombre des monuments historiques de l'État.

Nulle proposition ne saurait être plus agréable à la Commission. Compris dès 1867 dans la seconde classe des monuments historiques départementaux, ce bel édifice vient d'être pendant un quart de siècle l'objet des restaurations les mieux entendues, souvent provoquées par M. le chanoine Neveu, son vénérable curé. A l'unanimité, la Commission applaudit à cette demande et joint ses instances à celle du zélé M. Coche et de son intelligente Municipalité.

M. le Président donne lecture de la note suivante :

REPRESENTATION . DE . FEV . NOBLE . ET .
HONORE . SEIGNEVR . MESSIRE .
FRANCOYS . DE . BORDEAVX . CHĪR .
BARON . DE . COVLONCES . SENA=
TEVR . DE . MILLĀ . DEPVYS . CŌSEIL=
LER . DV . ROY . ET . PRESIDENT . EN .
PARLEMENT . LE . QVEL . DECEDA . A .
ROVĒ . LE . XIIII . IĀVIER . MIL . V^C XXVII .
INHVME . AV . PRIORE . DE . SAICT . LO .
DEVANT . LE . GRAND . AVTEL . DIEV .
LVY . FACE . PARDON . A . LAME

INSCRIPTION RELATIVE AU PRÉSIDENT FRANÇOIS DE BORDEAUX

Le 29 janvier 1908, M. de Panthou, ancien procureur général, avocat à Caen, me priait de lui fournir des renseignements au sujet d'une découverte faite récemment dans une paroisse des environs de Vire. Il s'agissait d'une plaque en cuivre de 0m60 de hauteur sur 0m40 de largeur, arrachée, disait-on, depuis longtemps d'un des piliers de l'église de Coulonces; découverte par hasard au haut d'une vieille armoire, et, en dernier lieu, devenue la propriété d'un paysan d'une paroisse voisine.

Cette plaque porte l'inscription suivante :

REPRÉSENTATION. DE. FEV. NOBLE. ET.
HONORÉ. SEIGNEVR. MESSIRE.
FRANCOYS. DE. BORDEAVX. CHLR.
BARON. DE. COVLONCES. SENA//
TEVR. DE. MILLA. DEPVYS. COSEIL//
LER. DV. ROY. ET. PRESIDENT. EN.
PARLEMENT. LE. QVEL. DECEDA. A.
ROVE. LE. XIIII. IAVIER. MIL. Vcc XXVII.
INHVME. AV. PRIORE. DE. SAICT. LO.
DEVANT. LE. GRAND. AVTEL. DIEV.
LVY. FACE. PARDON. A. LAME.

L'Histoire de Rouen, de Farin, indique le décès du président de Bordeaux, mais à la date du 15 janvier.

Au-dessous de cette inscription se trouve un écusson écartelé, le 1er et le 4e à trois merlettes 2 et 1, le 2e et le 3e fretté de 6 pièces.

Supporté par deux hippocentaures, accompagné de lambrequins, chargé d'un casque, l'écu est entouré d'un collier. Ce collier est composé d'éléphants chargés d'un château. Au-dessus du casque une main tient une ancre ren-

versée sur la pointe de laquelle une colombe, les ailes éployées, tient dans son bec un rameau. Une petite banderole placée sur l'ancre porte les mots : *Facto opus est* (1).

Inscription et armoiries sont gravées dans un encadrement avec colonnes fuselées et cannelées dans le goût de la Renaissance. Ces colonnes présentent chacune un médaillon : à gauche celui d'un homme, à droite celui d'une femme.

On peut consulter, sur le président de Bordeaux, l'Eloge que fait de lui Baptiste Le Chandelier (éd. G.-A. Prevost, p. 27) :

(1) Une visite faite récemment au musée de Vire m'a permis de relever exactement l'inscription consacrée au baron de Coulonces.

Le collier qui entoure l'écu n'est autre que celui de l'Eléphant de Danemark. Cette distinction s'explique facilement puisque François de Bordeaux avait été employé comme ambassadeur pour traiter la paix avec le Roi de Danemark. François de Bordeaux avait épousé Florimonde (ou Esclarmonde) de la Barre. Il y avait une famille de ce nom en Provence, qui portait : *d'argent fretté de gueules*. Une famille de la Barre de Gaudreville (en Artois) portait également : *d'argent fretté de gueules*. M. l'abbé Blanquart a bien voulu me signaler, à la Bibliothèque de Rouen (Epitaphes et fondations. *F. Martainville*, *Y. 2*), l'épitaphe d'une fille du président de Bordeaux, épitaphe qui se voyait dans le chœur du prieuré de Grandmont : « Cy gist Luce de Bordeaux, fille de monsieur François de Bordeaux, chevallier, baron de Coullonces et président en parlement, et de dame Esclaremonde de la Barre, laquelle décéda ceans de la peste, en l'an 1525 ».

Je dois à l'obligeance de M. Butet-Hamel, conservateur du musée de Vire, communication d'un cliché de M. Roger. Ce cliché reproduit très exactement la plaque funéraire de François de Bordeaux. Je prie M. Butet-Hamel et M. Roger de bien vouloir agréer mes remerciements les plus sincères.

G. DE B.

FRANCISCUS DE BORDEAUX, *Normanus*

Ex consulari ordine viri reipublicæ utiles prodeunt.

Pluribus ecce ausis, magnisque erroribus actum
Ad sua traxerunt Stemmata Burdegalum.
Hic Dacos adiit, gelidi qui Strymonis undas
Potant et Gethici Bistonis arva colunt.
Firmavit pacem et fecialia pacta reportans
Barbaricas Francis conciliavit opes
Etc.
(*Receptus anno 1519, mense julio*).

On consultera avec plus de profit les notes du président Bigot, publiées par M. G.-A. Prevost, pour la Société de l'Histoire de Normandie.

Si l'inscription de Coulonces est exacte, François de Bordeaux aurait été sénateur, ou comme nous dirions, conseiller du Roi à Milan, probablement grâce au choix du cardinal d'Amboise, comme Pierre Bourbenon, autre conseiller du Parlement.

J'aurais désiré obtenir un *fac-simile* de l'inscription et pour cela je m'étais adressé à M. de Panthou qui m'a répondu : « mon but était, à l'aide d'une notice complète, d'appeler l'attention de la Société des Antiquaires de Normandie sur la plaque. Elle est fort belle et en valait la peine, mais elle vient d'être acquise par le musée de Vire, ville toute voisine. Elle est là à sa place et sa conservation est assurée sans que notre Société ait eu à intervenir ».

Ne semble-t-il pas qu'il y avait quelque intérêt à signaler cette *représentation* à la Commission des Antiquités ?

François de Bordeaux, qui tirait son nom d'un petit fief, sis à Coulonces, est, par la date, un des premiers conseillers au Parlement de Normandie et, d'autre part, il est à supposer que la plaque a été gravée à Rouen.

A l'appui des doutes relatifs à Talbot, M. Coutan lit les notes suivantes :

« Talbot fut transporté en Angleterre et enterré dans le vieux cimetière des étrangers, de l'église paroissiale de Whitechurch; quoique jusqu'à ce jour les paysans du Périgord le croient enterré dans un monticule situé entre le camp et la Dordogne, lequel, du nom d'une chapelle qui l'a surmonté jusqu'à la Révolution, est appelée la chapelle de Talbot. (Cf. Ribadieu, *Conquête de la Guyenne*, p. 313.)

» Hunter dit que ses restes furent enterrés en France et transportés en Angleterre, bien des années après, par son petit-fils, sir Gilbert Talbot, de Gravetot; mais il n'appuie sur rien son opinion..... »

« *N. B.* — Lors de la reconstruction de l'église, en 1874, on découvrit une urne contenant le cœur embaumé (*Dictionary of national biography*, t. LV, 1898, art. de James Tait) ».

M. le Président rappelle qu'un des fils de Talbot est inhumé dans l'abbaye de Saint-Ouen.

M. de Vesly continue la série des communications par la note que voici :

Trésor monétaire de Bosc-Normand (Eure). — Dans le courant de l'année 1894, M. Ernest Frémont, cultivateur à Bosc-Normand, canton du Bourgtheroulde (*Eure*), faisait des plantations de pommiers dans un verger situé derrière l'église du village. (Feuille n° 2, section A, n° 71 du Cadastre.) A son grand étonnement, sa pioche brisa un vase en terre noire ou olla d'où s'échappèrent des pièces de monnaies romaines agglomérées avec des cendres.

La nouvelle de cette découverte se répandit parmi les numismates de la région et plusieurs d'entre eux,

notamment MM. Vigot, Drouet, L. Deglatigny et C. Allard (1), offrirent des sommes variant de 500 à 1,000 francs pour devenir possesseurs du trésor dans lequel ils avaient reconnu des médailles du Haut-Empire romain.

M. E. Frémont ne voulut pas se dessaisir de sa trouvaille; et dans l'espoir d'obtenir d'autres découvertes, il se mit à entreprendre des recherches, qui, d'ailleurs ne donnèrent que peu de résultats. Cependant à quelque distance de l'endroit où le vase contenant les monnaies avait été recueilli, mais à une plus grande profondeur, M. Frémont trouva les ossements d'un cheval qu'accompagnaient plusieurs haches en silex fragmentées... Il rencontra également plusieurs petites hachettes en serpentine ou chloromélanite?...

Cette dernière découverte, soumise à l'examen de M. l'abbé Hamard, fit émettre l'hypothèse qu'on pouvait se trouver en présence de l'incinération d'un chef; le savant abbé ne pouvant donner de précision à son dire, puisque les recherches avaient été faites sans aucun ordre ni méthode.

Bien plus, M. Frémont, ayant voulu accroître la valeur de sa trouvaille, recueillit toutes les monnaies que les laboureurs lui apportaient, et achetait toutes les médailles qu'il rencontrait chez les brocanteurs elbeuviens.

C'est ainsi que dressant l'inventaire du trésor moné-

(1) *Précis de l'Académie de Rouen*, 1894-1895.— Rapport de M. Christophe Allard, p. 102.

C'est grâce aux notes qu'a bien voulu me communiquer M. Ch. Allard, avocat à Rouen et maire de Boscherville (*Eure*), que j'ai pu rédiger cette courte notice. Je lui en exprime ici toute ma reconnaissance.

taire de Bosc-Normand, j'ai reconnu, grâce à l'aide de M. Adrien Blanchet, plusieurs coins ou surmoulages du Padouan (G. B. Sesterce de Vitellius. — Didia Clara, etc.), ainsi qu'une médaille de Marius, frappée au XVIe siècle, pour une galerie iconographique.

La collection expurgée a donné les résultats suivants :

Deniers et quinaires d'argent.....	131
Grands bronzes.....	35
Moyens bronzes	40
Petits bronzes.....	58
Quinaires bronze	9

Le total des pièces ayant formé le Trésor peut être fixé à 273.

Dans ce nombre il en faut compter 53 comme étant d'une lecture impossible ou douteuse : monnaies d'argent, 5 ; monnaies de bronze, 48.

Soit donc 220 bonnes pièces.

Parmi celles-ci on trouve : 1 monnaie gauloise en potin des Sequani de la série Q. DOCI ; 6 petits bronzes des colonies grecques et romaines ; 19 monnaies consulaires, dont 3 Antonia, au R/ Leg. IV — XXI — XVIII. — Les médailles impériales vont de César à Géta ; les autres ne peuvent être regardées comme ayant appartenu au Trésor. Elles se répartissent ainsi :

Deniers.....	117
G. B.....	31
M. B...	19
P. B.....	1
Quinaires	2
Au total.....	170 pièces.

Les monnaies les plus nombreuses sont aux effigies de Vespasien (46) et de Domitien (30), Antonin-le-Pieux (11), Nerva (9), Caligula, Claude et Othon (5), Néron, Galba, Titus (4). — Les autres empereurs ne sont représentés que par une ou deux pièces (1).

Mort de M. Sauvageot. — M. de Beaurepaire annonce que depuis la dernière séance la Commission a fait une perte considérable en la personne de M. Sauvageot, architecte du Gouvernement, qui fut longtemps architecte diocésain à Rouen. Durant plus de trente ans il fit partie de la Commission et en suivait les séances avec assiduité. Notre pays lui doit un certain nombre de travaux importants, et au nombre des meilleurs on doit citer l'église Saint-Hilaire et la flèche de Caudebec.

M. le docteur Coutan ajoute que notre confrère est mort en quelque sorte sur la brèche : car il vient de terminer avec beaucoup de goût la restauration de Saint-Pierre de Montmartre, édifice roman, l'une des plus anciennes églises de Paris.

Tour Jeanne d'Arc. — M. Deglatigny appelle l'attention sur le triste état de sa toiture, surtout dans la partie occidentale. Les circonstances en favorisent une rénovation complète, dont elle n'a sans doute jamais été l'objet.

Tour centrale de la Cathédrale. — Une réflexion toute semblable s'impose, remarque M. Coutan, au

(1) M. Adrien Blanchet a fait sur ce Trésor une communication à la Société des Antiquaires de France dans la séance de mars 1908.

sujet de la flèche de la Cathédrale. Voilà trente ans qu'elle est achevée (sans qu'on ait pourtant doré les arêtes ni leurs crosses, comme le comportait le plan), et il n'a été rien fait pour son entretien. Çà et là la tête des boulons d'assemblage a disparu et la rouille ronge des pièces dont les intempéries ont enlevé le minium. Or ceux qui sont familiarisés avec l'usage des métaux savent que la rouille, quand elle s'est attaquée à une masse de fer, en poursuit l'oxydation complète.

Il y aurait en outre à s'inquiéter si les points de contact avec la pierre n'ont pas causé dans la maçonnerie des infiltrations redoutables. Les traces encore visibles de l'incendie provoquent des doutes sur la solidité absolue des assises supérieures d'une tour condamnée à supporter un si énorme poids.

Eglise Saint-Maclou. — On a des preuves matérielles que les lézardes observées à la tour se sont sensiblement élargies, ce qui n'est pas sans préoccuper le curé, Mgr Loth, notre honoré confrère. Si le XVIIIe siècle n'a su, selon le mot de H. Langlois, que « sacrifier à la sécurité publique son admirable aiguille » que lui rendit M. Barthélemy, ne peut-on pas espérer que le XXe siècle se montrera plus habile et plus respectueux de nos richesses archéologiques ?

Aitre Saint-Maclou. — La Commission n'avait jamais eu à s'intéresser activement à ce précieux débris du Vieux-Rouen. C'est que son sort était confié au zèle du curé de la paroisse, ou, ce qui était la même chose, à la fabrique de l'église. Aujourd'hui, la loi les a écartés, et tout est mis en question, jusqu'à la propriété de l'édicule. M. Pelay se fait l'écho d'une délibération des Amis des Monuments rouennais, qui

réclament quelques consolidations urgentes pour cet aître, l'un des rares spécimens que la France en possède encore.

La Commission suppose qu'une somme de 500 fr. suffirait au devis; et elle aime à croire que le département ne se refusera pas à voter ce modeste crédit.

Ces tristes ravages du temps ne font que remplir le mélancolique programme du poète : *Debemur morti nos nostraque*. La Commission aurait démenti ses origines, elle aurait renié jusqu'à son nom, si elle eût hésité à en retracer sous nos yeux un tableau fidèle. Mais pour dégager entièrement sa responsabilité, elle ne saurait que signaler ces faits affligeants aux administrations compétentes. Puisse un large courant d'opinion, qui est efficacement intervenu en diverses circonstances analogues, alléger une fois de plus la lourde tâche des Pouvoirs publics !

Vitraux d'Ancourt. — M. de la Serre, qui a visité naguère ce village, a été péniblement affecté du délabrement des remarquables verrières de l'église, dont un châssis serait à refaire totalement. Ces vitraux sont classés parmi les monuments historiques du département.

La Commission remercie notre collègue de sa vigilante communication. Le secrétaire va écrire à M. le Curé et lui donner la marche à suivre pour une heureuse et prompte solution.

Bibliothèque du Vieux-Château. — En ces temps, remarque le secrétaire, où l'attention publique se plaît à évoquer les souvenirs de cette vieille forteresse, M. Léopold Delisle vient d'en fixer un nouveau qui ne peut

nous laisser indifférents. Ses admirables *Recherches sur la Librairie de Charles V* expliquent (p. 138) que, selon toute apparence, le duc de Bedford y fit apporter la majeure partie des livres qui avaient appartenu aux rois Charles V et Charles VI. L'existence d'une bibliothèque dans le château y est positivement attestée par un compte du hucher Gontier d'Oissel, qui, en 1433, avait posé huit châssis dans les baies des fenêtres « étant en la librairie ».

Quatre autres de ces châssis furent réservés aux appartements particuliers du duc de Bedford. Et comme ce régent de France, on le sait depuis longtemps, doit être rangé « parmi les grands bibliophiles du moyen âge » (*ibid.*, pp. 140, 399-402), on peut croire que durant quelques années le château de Philippe-Auguste a logé les plus beaux livres de l'époque.

Papier archéologique. — Des membres observent que plusieurs feuillets blancs qui garnissent le bureau sont d'un beau papier vergé du commencement du XVIIIe siècle. On y lit sûrement les mots : *Alençon. Hadan.*

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

SÉANCE DU 26 MAI 1908

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. le Préfet, président.

Furent présents : MM. G. de Beaurepaire, Deglatigny, Drouet, Garreta, G. Le Breton, Le Verdier, Lormier, Pelay, Ruel, Sarrazin, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Ch. de Beaurepaire, P. Baudry, docteurs Brunon et Coutan, G. Dubosc, Mgr Loth et Malicorne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Elle est volumineuse et se décompose comme il suit : *Société des Antiquaires de Picardie*, quatre dossiers : Picardie hist. et monum. Abbeville; 2 vol. gr. in-4°, 1906-1907 ; — Album archéolog. XV, XVI ; 2 livr. gr. in-4°, 1906-7 ; — Documents inédits, XVI-XVII ; 1907-8 ; in-4° ; — Mémoires, XXXV ; in-8°, 1908 ; — *Soc. des Antiquaires de la Morinie* : Registres des évêques de Thérouanne, publiés par l'abbé Bled, II, 1 ; 1907 ; — *Soc. des Antiquaires de France*, Bulletin 1907 ; — *Bulletin de la Soc... de Soissons*, XIII, 1907 ; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1907, 2 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1907, 2 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. du midi de la France*, XXXVII, 1907 ; — *Bull. de la Soc. des Amis des Sciences natur. de Rouen*, 1906 ; — *Mémoires de la Soc. académ. de l'Oise*, XXI, 1907 ; *item*, Compte-

rendu des séances; — *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, XXXII, 1908; — *Mém. et Documents de la Soc. Savoisienne*, XLV, 2, 3, 4; — *Bull. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, procès-verb. XII; 4 fasc.; — *Bull. de la Soc... de Langres*, n° 78, mars 1908; — *Bull. de la Soc... de l'Orléanais*, n° 189; — *Bull. de la Soc... d'Avranches*, 1908, 1; — *Bull. de la Soc.., de Gand*, XVIe année, 3 et 4; 1908; — *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*. XVI, 2 et 3; — *item*, Bull. et Mém. XLV, 1906; — *Bull. de la Soc. Dunoise*, n° 153; avril 1908; — *Comptes-rendus et Mém. du Comité archéol. de Senlis*, 1908; — *A propos de S.-Philibert de Grandlieu, par le P. de la Croix*, 1908; — *Mercure musical*, févr.-mai, 4 livraisons, et supplém. par H. de Curzon : l'*Evolution lyrique*, tabl. chronol.

Correspondance manuscrite.— Une lettre de M. le Préfet en date du 17 avril fait connaître que sur la proposition de M. le Vice-Président, il a nommé le 10 du même mois membre de la Commission M. Ed. Duveau, architecte à Rouen.

M. le Préfet annonce ensuite que M. de Beaurepaire, en raison de son âge et du mauvais état de sa santé, lui a remis sa démission des fonctions de Vice-Président qu'il exerce depuis trente-deux ans. M. le Préfet, qui a su apprécier les qualités et le mérite de notre éminent confrère et combien il serait difficile à remplacer, n'a pu le faire revenir sur sa décision. Le choix du nouveau Vice-Président n'était point pour le préoccuper, et le 19 courant, il n'a cru pouvoir mieux faire que d'investir de cette fonction M. G. Le Breton, correspondant de l'Institut, directeur honoraire des

Musées départementaux. Sa compétence archéologique est notoire.

M. G. Le Breton se lève pour exprimer à M. le Préfet toute sa reconnaissance pour la confiance qu'il lui témoigne en l'honorant d'une charge si considérable.

Il signale l'importance des communications consignées dans nos procès-verbaux, qui font du Bulletin de la Commission un document de premier ordre, non moins apprécié au dehors qu'à Rouen. Et, reprenant une motion plusieurs fois exprimée par nos collègues, il espère qu'un modeste crédit supplémentaire permettra d'y insérer les dessins des pièces archéologiques d'une valeur exceptionnelle.

M. le Préfet est reconnaissant à la Commission d'avoir, dans sa précédente séance, appelé son attention sur plusieurs de nos grands monuments. L'Administration départementale a fait procéder à un examen attentif de ces questions, et voici le rapport dressé par l'Architecte en chef dès le 25 février :

La Commission des Antiquités a fait parvenir à l'Administration préfectorale une délibération concernant divers édifices classés ou non parmi les Monuments historiques de l'Etat, et M. le Préfet nous demande notre avis et des renseignements à ce sujet : c'est ce qui fera l'objet du présent rapport :

Saint-Remi de Dieppe. Demande de classement. — La Commission des Antiquités appuie à l'unanimité une demande de classement émanée de la municipalité de Dieppe.

Nous avons adressé à l'Administration des Beaux-Arts, rue de Valois, à Paris, la même demande en insistant vi-

vement pour le classement de cet édifice très important et très remarquable.

Tour Jeanne d'Arc. — Nous adresserons incessamment à l'Administration un devis des travaux de réparation nécessaires à la couverture de la Tour Jeanne d'Arc.

Eglise Saint-Maclou. — « On a la preuve matérielle, » expose la Commission des Antiquités, que « les lézardes observées à la Tour se sont sensiblement élargies ». (Séance du 15 février 1908).

Nous avons visité l'édifice et particulièrement les parties visées par la délibération précitée, le 24 février 1908.

Nous avons examiné les lézardes et leurs témoins avec la plus grande attention. Ces témoins, en plâtre, sont datés de 1892. Les uns sont décollés, plusieurs sont fendus, la plupart sont intacts. Mais tous sont dans le même état que lors de la consolidation effectuée par nous en 1902, époque à laquelle un chaînage a été placé à mi-hauteur du corps carré de la lanterne centrale. Ce chaînage lui-même est resté absolument intact.

Il n'existe donc aucune preuve matérielle constatant l'élargissement des lézardes. Au contraire, toutes les indications fournies par l'édifice lui-même établissent qu'aucun mouvement nouveau ne s'est produit depuis 1902.

Nous sommes heureux de pouvoir rassurer la Commission des Antiquités au sujet de notre bel édifice.

Tour centrale de la Cathédrale. — La Cathédrale n'est pas comprise dans notre service des monuments historiques de la Seine-Inférieure, M. Chaine, ancien architecte diocésain, résidant à Paris, en est resté chargé : c'est à lui que doivent être communiquées les observations de la Commission des Antiquités.

Signé : L. Lefort.

Quant à la Tour centrale de Notre-Dame, la préfecture a renvoyé avant le 10 mars à M. Chaine l'extrait de la délibération.

En ce qui concerne l'aître Saint-Maclou, M. Vicq, receveur des domaines, y a fait effectuer au mois de septembre des réparations s'élevant à 505 fr. Il a informé le 10 mars M. le Préfet qu'il allait s'entendre avec M. Lefort pour donner satisfaction au désir de la Commission.

Commune de Veulettes. Demande de classement. — Le 23 février, le Conseil municipal de Veulettes a sollicité le classement de son église comme monument historique. Sa demande a été transmise à M. de Beaurepaire le 4 mars.

Depuis 1850, observe le Secrétaire, l'église de Veulettes est inscrite dans la liste des monuments historiques départementaux de seconde classe. M. Le Verdier explique que, malgré son réel intérêt, l'édifice ne lui paraît pas susceptible d'un classement par le Ministère.

Cet incident amène l'abbé Tougard à rappeler le vœu émis naguère par notre collègue M. Lefort dans une séance de la Commission. L'Architecte en chef souhaitait que le département fît placer dans tous les monuments historiques une courte inscription constatant leur titre d'édifices classés. Cette mesure se serait exécutée en plusieurs années, en commençant par les constructions les moins importantes.

Eglise Saint-Eloi. Proposition de classement. — Sur un rapport très développé de M. Decorde, le Conseil municipal de Rouen a donné, le 17 avril, un avis favorable au classement de cette église affectée au culte protestant. Transmise à la Commission par M. le Préfet le 2 courant, cette proposition ne soulève aucune objection.

Assises de Caumont. — En sa qualité de Secrétaire du Comité de ces Assises, notre confrère M. G. de Beaurepaire a adressé le 12 courant au Président de la Commission une circulaire pour rappeler que les séances auront lieu à Rouen les 22, 23 et 24 juillet prochain, et invite notre Compagnie à s'y faire représenter par un ou plusieurs délégués.

Il se trouve que la plupart des membres de la Commission sont déjà, à des titres divers, membres de droit des Assises. M. le Préfet insiste néanmoins pour que nous y soyons spécialement représentés. En conséquence, MM. Deglatigny, Drouet et Garreta acceptent cette délégation.

Eglise Saint-Ouen. — La Commission appelle l'attention sur les travaux d'entretien que réclame l'abbatiale de Saint-Ouen. M. le Préfet proteste de toute sa sollicitude pour cet admirable édifice, l'une des gloires de la Normandie.

M. de Vesly fait alors les cinq lectures que voici :

DÉCOUVERTES DE MONNAIES

Quart de statère d'or trouvé à Lillebonne. — Cette monnaie au type dérivé de *Philippe* a été trouvée lors des travaux exécutés pour l'adduction des eaux, en 1907. Elle est aujourd'hui en la possession de M. le Dr Ott.

D'après M. Adrien Blanchet (1), la transformation de Philippe et le style de ces monnaies dans le nord de la Gaule permettent de les classer aux Bellovaci.

A/ — Tête à droite avec couronne de laurier ; au R/

(1) *Traité des monnaies gauloises*, t. I, p. 222, fig. 67, et p. 369.

cheval galopant à droite avec une rosace au-dessous et l'aurige planant au-dessus.

Trésor monétaire trouvé au Tot, commune de Mont-Cauvaire (S.-Inf.). — Le 6 du mois de mars dernier, M. Emile Lemoine, chauffeur de machines agricoles, à Ecrosville, commune de Montaure (Eure), venait me proposer d'acquérir pour le Musée départemental d'Antiquités 120 pièces d'argent romaines. Le 1er avril suivant, après m'en avoir donné avis, M. Lemoine m'apportait de nouveau un lot de 110 pièces d'argent formant le complément du trésor dit *du Tot*.

La découverte de ces monnaies avait été faite par les auteurs de M. Emile Lemoine, journaliers à Mont-Cauvaire (section du Tot) : la trouvaille eut-elle lieu sur leur propriété ou sur des terres qu'ils tenaient en location ? Nul ne le sait, car ils cachèrent soigneusement les monnaies dont ils ignoraient la valeur et par crainte que le bénéfice ne leur en fût ravi. C'est leur petit-fils, un de leurs héritiers, qui, ayant appris par les journaux les récentes découvertes de monnaies au type de Salonine, me proposa d'acquérir les vieilles pièces en sa possession. Il les croyait frappées sous le roi Philippe-Auguste, car il était parvenu à lire sur quelques-unes « PHILIPPVS AUG. ».

Le premier lot acquis se composait de *cent vingt monnaies d'argent* presque toutes à fleur de coin et dans un très bon état de conservation. Le second lot comprenait 110 médailles, soit un total de 230 monnaies. Encore ce nombre est-il au-dessous de la vérité, puisque M. Lemoine m'a déclaré avoir donné plusieurs pièces à de nombreux amis.

L'inventaire du trésor du Tot présente les résultats suivants (1) :

(1) Le premier chiffre appartient au premier achat et le second au suivant. Les observations donnent les revers rares.

	1er lot	2e lot	Total	
Julia Domna	»	2	2	
Géta (198-211)	1	1	2	SECVRIT. IMPER
Ant. Caracalla (211-217)	5	2	7	P. M. T. R. P. X COS IIII PP.
Elagabale	»	1	1	LAETITIA PUBL
Sévère Alexandre (222-235)	2	1	3	IOVI PROPVG TORI.
Julie Mamée	»	1	1	
Maximin (235-237)	2	»	2	
Maxime	»	1	1	Vase et ins ments du sacr
Gordien III (238-244)	59	55	114	
Philippe père (244-249)	35	18	53	
Otacille	5	7	12	
Philippe fils (244-249)	2	5	7	
Trajan Dèce (249-251)	6	13	19	
Etruscille	2	2	4	
Hérennius	1	»	1	
Trébonien Galle	»	1	1	
Totaux	120 + 110 = 230			

Il ressort de cette récapitulation que les médaill Gordien III et de Philippe le père se rencontrent en grand nombre dans le trésor (114 et 43) et que le n'a pu être fait avant l'avénement de l'empereur (198-212), ni après l'an 253, date de la fin du règ Trébonien Galle, puisque la dernière médaille est à gie de cet empereur. C'est précisément l'époque fix les historiens pour les invasions des Francs dont ils p les incursions en Gaule et en Espagne vers l'an 256

Topographie. — Une remarque s'impose sur le l la découverte. — Le Tot est un hameau de la com de Mont-Cauvaire, et lors d'un défrichement pratic

(1) Adrien Blanchet. — *Les Trésors de Monnaies ro* p. 9.

1846, dans la « *côte du Tot*, dit M. l'abbé Cochet (1), un cimetière franc fut découvert et les objets qui sortirent des fouilles, entreprises par M. Féret, de Neuville, passèrent dans la collection de M. Caumont, de Jumièges ».

Il est encore une citation du savant abbé qui prend une certaine importance par la découverte du trésor du Tot : « C'est l'enceinte fossoyée de forme oblongue située en face de la petite église du hameau et que les gens du pays croient être un camp romain. On lui donne communément le nom de Chatel ou de Catel (2) ».

Examen des monnaies. — La plupart des monnaies, je l'ai déjà dit, ont peu circulé. Presque toutes sont communes et marquées de la lettre C dans l'ouvrage de Cohen. Cependant quelques-unes échappent à la généralité. Elles se rapportent aux empereurs : Ant. Caracalla. (R/. FIDES MILITVM ou PONTIF. TR. PM. COS II) ; à Maxime (vase et instruments du sacrifice) ; à Gordien III ; à Philippe et à son fils (R/. VIRTVS. AVGG) — (PHILIPPE et son fils galopant, etc.) ; à Hérennius (R/. PIETAS AVGVSTORVM).

Quoi qu'elle ne soit pas suffisamment appuyée par le lieu précis de la découverte, on peut émettre l'hypothèse que les monnaies trouvées au Tot ont pu faire partie d'un trésor militaire.

Criquiers. — Découverte de monnaies d'or. — Le 19 avril dernier, M. Jules Resse, charron à Criquiers, et un de ses amis, vinrent me proposer d'acquérir pour le Musée *trente-deux pièces d'or* qu'ils avaient trouvées quelques jours auparavant dans un petit pot en terre, engagé entre les racines d'un arbre abattu au hameau des Authieux.

(1) *La Seine-Inf. hist. et arch.*, pp. 189-190. — *Répertoire*, pp. 283-284.

(2) *La Seine-Inf., hist. et arch.*, pp. 189-190. — *Répertoire*, pp. 283-284.

La plupart de ces monnaies étaient des écus d'or au porc-épic de Louis XII ou au soleil de François Ier.

Quelques-unes étaient bien conservées, mais le plus grand nombre n'avaient d'autre valeur que celle du métal précieux. Or, le prix de 300 fr. que j'avais offert n'ayant pas été accepté, je ne pus devenir propriétaire.

Cependant, il m'a paru bon d'indiquer cette trouvaille faite en un lieu déjà signalé par des découvertes fréquentes (1).

Inscription funéraire de Mme Françoise Jubert, veuve de M. Louis de Brinon. — Dans la séance de la Commission des Antiquités du 16 mars 1885 (2), notre regretté collègue, M. Gustave Gouellain, envoyait le relevé des inscriptions qu'il avait lues sur les cercueils de la famille de Brinon.

On venait, en effet, de défoncer, quelques jours auparavant, le caveau que cette famille possédait dans l'ancien prieuré de Saint-Lô, pour construire les bâtiments de l'Ecole professionnelle de Rouen, aujourd'hui Ecole primaire supérieure.

Les cercueils découverts furent replacés dans la partie du caveau non utilisée par les nouvelles constructions et les inscriptions enlevées des sarcophages furent déposées à la mairie de Rouen.

M. Garreta, alors adjoint au maire, les envoya au musée des Antiquités par un des employés de la municipalité. Je ne les ai retrouvées ni déposées dans la collection départementale, ni mentionnées sur les registres de cet établissement. Le hasard m'a mis en possession de l'une d'elles. C'est celle qui était fixée sur le cercueil de plomb de Mme veuve Louis de Brinon, que le dessinateur Légeron a retrouvée sur le clos Saint-Marc et qu'il a bien voulu me céder.

(1) L'abbé Cochet. — *Répertoire archéologique*, p. 168.
(2) *Bulletin*, année 1885, page 6.

Cette plaque est en cuivre et mesure 0m 175 sur 0m 125. Elle porte gravée en lettres de 0m 01 pour la première ligne et de 0m 007 pour les autres, l'inscription suivante écrite en capitales sur huit lignes :

CY GIST DAME FRACOI///
JUBERT UEUVE DE MESSIRE
LOUIS DE BRINON CHEVALIER
CONSEILLER AU PARLEMENT
DE NORMANDIE MORTE
LE 17me JOUR DE JAN-
VIER DE L'ANNÉE 1705
AGÉE DE 80 ANS.

Il y a dans cette inscription abus des majuscules : elles se rencontrent au commencement de chaque ligne comme s'il s'agissait d'un acrostiche et forment la première lettre des noms et des titres.

Mme François Jubert, veuve de M. Louis de Brinon, était la mère de la première supérieure de l'institution de Saint-Cyr où l'avait appelée la faveur de Mme de Maintenon. Mais les honneurs l'éblouirent ; sa hauteur blessa tout le monde et il fallut lui retirer ses fonctions en 1688.

Une figure de satyre ithyphalle, en bois sculpté (fin de la Renaissance). — On sait que la Renaissance en ramenant les études vers l'antiquité fut une réaction contre l'ascétisme du moyen âge. Les grands dieux de la mythologie revinrent en honneur dans les arts et toutes les figures des divinités secondaires furent représentées avec leurs symboles.

C'est que nymphes, sylvains, faunes et satyres se prêtaient admirablement à la décoration. On usa donc, on abusa même, de toute la troupe bondissante dont le paganisme avait formé le cortège de Bacchus.

Les satyres dont le christianisme avait fait des démons cornus reparurent avec l'emblème de la lubricité. Ils reçurent l'hospitalité non seulement dans les riches demeures (1), mais jusque dans les sanctuaires où ils contribuèrent à l'ornementation des boiseries et des vitraux (2).

Beaucoup de ces figures sont aujourd'hui disparues ou mutilées. Parmi celles échappées au marteau des iconoclastes et des démolisseurs, se trouvait une figure ithyphallique *que j'ai acquise pour le musée des Antiquités.* Elle paraît dater de la fin du XVIe siècle ou des premières années du XVIIe.

C'est une grande pièce de bois de 2m 00 de longueur dans laquelle a été sculpté un satyre accroupi. Le faune appuie ses pieds fourchus sur une large console que décore une feuille d'acanthe. De la volute s'échappe une guirlande, qui retombe sur une feuille d'eau. A la partie supérieure, le satyre les bras levés, dans la position des atlantes, paraît soutenir un lourd fardeau en s'aidant de sa tête couronnée d'une palmette.

Le visage au nez large, à la bouche ouverte par les désirs impudiques, porte tous les stigmates de la lubricité. Cette figure est incontestablement une œuvre d'art remarquable taillée par nos huchiers normands. Elle servait de lien ou de blochet dans l'escalier d'une maison du vieux Rouen.

J'ai pu en établir la provenance, grâce à l'album du dessinateur Lemarchand que possède notre collègue M. Louis Deglatigny.

L'escalier y est représenté par une esquisse, accompagnée de croquis de détails. Il est désigné comme étant celui de la maison portant le n° 75 sur la rue des Charrettes. Cette maison, propriété de M. de Pomereu, était

(1) Hôtel de Brécourt (rue de l'Hôpital, n° 1). — Escalier rue aux Ours, n° 18.

(2) Portes de Saint-Maclou. — Vitraux de Montigny (S.-Inf.).

alors habitée par MM. Lépingle et Lelantier, marchands droguistes, qui furent expropriés, en 1861, pour le passage de la rue de l'Impératrice, aujourd'hui rue Jeanne-d'Arc (1). Après leur expropriation, ces négociants transférèrent leurs magasins rue Duguay-Trouin, n° 25.

M. Garreta se souvient d'avoir porté lui-même les inscriptions de Saint-Lô au Musée départemental, et il proteste avec indignation contre l'incurie et la dilapidation dont elles ont été victimes. Le Secrétaire ajoute que l'ensemble des fouilles de Saint-Lô avait paru assez intéressant pour mériter la visite qu'y fit la Commission à la fin d'une séance.

A propos des monnaies habilement encadrées que M. de Vesly fait circuler dans la salle, M. Le Verdier fait observer que la bonne tenue du Bulletin exige qu'il ne soit rien hasardé sur le lieu et les conditions où se font les trouvailles.

M. le Conservateur s'associe pleinement à ces remarques dont les conclusions s'imposent. Il a confiance que la rédaction de ses notes a été faite avec assez de précision pour ne pas exposer les lecteurs à des méprises toujours fâcheuses, quelles qu'en soient les conséquences.

Tour Saint-Romain. — M. Ruel appelle l'attention sur les travaux dont la Cathédrale est l'objet. Voudra-t-on comprendre dans son dégagement absolu la démolition des humbles constructions accolées aux flancs de cette antique tour ? Ici le mieux semblerait

(1) M. de Pomereu, par quittance du 12 avril 1861, reçut 25,371 fr., au lieu de la somme de 25,000 fr. primitivement allouée, et M. Lépingle, 5,000 fr. (archives municipales.)

vraiment l'ennemi du bien. A la suppression de ces pittoresques bicoques, loin d'obtenir le prolongement de quelque majestueuse perspective, on ne gagnerait que l'aspect maussade d'une muraille plate et parfaitement insignifiante.

Derniers témoins des innombrables maisonnettes que nos pères avaient accrochées à l'enceinte vénérable de la Métropole, ces pauvres logis commentent assez bien par leurs dissemblances et leur rapprochement « la vieille Maison » de la rue Saint-Romain, vouée d'abord à la destruction.

Ces judicieuses remarques sont fort goûtées de la Commission. A l'unanimité, elle sollicite instamment le maintien dans son état actuel de la partie inférieure de la tour, et elle espère que l'Administration départementale appuiera énergiquement cette motion auprès de l'autorité supérieure.

En raison de l'urgence, les extraits du procès-verbal concernant ce sujet et le suivant ont été remis à la préfecture dès le lendemain 27 mai.

Nouvelle Tour de la Pucelle « vers les champs. » — M. Sarrazin constate avec bonheur le magnifique entraînement d'opinion qui s'est manifesté dans toute la population rouennaise pour la préservation de ces tronçons de murs qui rappellent de si émouvants souvenirs. Ce sentiment unanime s'est traduit par la multitude de vœux que nos diverses Sociétés ont à l'envi formulés. Sa réunion tardive permet à la Commission de les résumer en quelque sorte, en insistant par M. le Préfet auprès du Ministère pour que ces vestiges deviennent propriété nationale. Un membre

de l'Institut, M. Vaudremer, en écrivait avant-hier à M. le Vice-Président : « Vous pouvez être certain de l'accueil le plus favorable ».

Personne ne demandant la parole, M. le Préfet lève la séance à quatre heures.

A. Tougard.

SÉANCE DU 20 JUIN 1908

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Membres présents : MM. Deglatigny, Drouet, Duveau, Garreta, Minet, Sarrazin, Vallée, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Ch. de Beaurepaire, Coutan, Lormier, Malicorne et Vernier. En les énumérant, M. le Président lit cette lettre que son prédécesseur lui a envoyée le 16 courant :

« Mon cher Président, il est plus que probable que l'état de ma santé ne me permettra pas, cette fois encore, de me rendre à la Commission des Antiquités, où j'aurais été si heureux de me rencontrer avec mes collègues. Veuillez être auprès d'eux l'interprète de mon constant attachement et de ma vive reconnaissance, et assurez-les que je serai de cœur avec eux dans tout ce qu'ils décideront pour la glorification de Jeanne d'Arc.

» Agréez, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués ».

La lecture du procès-verbal de la précédente séance donne lieu à M. de Vesly de préciser ce qui a été dit de l'église Saint-Ouen. Si l'attention fut appelée sur le mauvais état de la toiture, notamment au versant septentrional de la nef, ce fut grâce à une visite où le directeur du Musée eut l'honneur d'accompagner M. Erich Blunck, conseiller au Ministère des Cultes de Berlin, conservateur-adjoint du Musée des Beaux-

Arts de Prusse. L'honneur national s'est ainsi trouvé mis impérieusement en demeure d'exécuter ces réparations.

Correspondance imprimée. — Cinq pièces en forment tout le dossier : *Bibliographie annuelle... des Sociétés savantes de France,* par R. de Lasteyrie et Vidier, 1904-1905. Impr. nation. 1907; in-4°; — *Mém. de la Soc... de l'Aube,* LXXI, 1907; — ... *Notices et Mém. de la Soc... archéol. de Constantine,* XLI, 1907; — *Société... de l'Orne,* XXVII, 1. Alençon, 1908; — *Bull. de la Soc... de Gand,* XVI, 5.

Correspondance manuscrite. — Un arrêté de M. le Préfet en date du 30 mai a nommé membre de la Commission M. Minet, directeur du Musée de peinture. M. le Président applaudit à cette décision qui donne à notre Compagnie un spécialiste distingué de plus.

M. Duveau rend compte de l'obstacle urgent qui l'a retenu loin de la Commission au jour de la dernière séance. M. le Président lui répond qu'il avait été excusé d'office, et ajoute qu'il est heureux de le présenter à ses nouveaux confrères.

M. de Vesly, directeur du Musée départemental d'Antiquités, ouvre la série des communications par les notes suivantes :

Découverte de marbres antiques. — La Société de la Caisse d'épargne de Rouen a acquis, dans la côte de Neufchâtel ou Côte du gibet, un vaste terrain sur lequel elle fait élever des petits pavillons. En traçant les chemins d'accès de cette cité, les ouvriers terrassiers trouvèrent, le 15 avril

dernier, plusieurs fragments de marbres antiques, dont notamment trois têtes ayant des dimensions variables.

De la plus petite, les jeunes ouvriers firent une boule qu'ils utilisèrent pour leurs jeux; une autre tête dont la partie postérieure manquait, fut achetée par M. L. Coutil, des Andelys, et la troisième, ainsi qu'un buste mutilé, furent acquis pour le Musée des Antiquités.

Cette tête a subi quelques injures et du temps et des hommes : le nez a disparu; un coup de pioche de l'ouvrier terrassier a enlevé l'arcade sourcillière droite. Malgré ces mutilations, dont celle du nez notamment est déjà ancienne, la tête n'est pas sans présenter un certain caractère d'art. Les yeux sont bien dessinés, la bouche est entr'ouverte avec des lèvres retroussées vers les commissures. Les che-

veux bouclés retombent en mèches sur le front et cachent les oreilles placées un peu bas et en dehors des proportions classiques. Aussi, suis-je incité à considérer la tête, acquise pour le Musée, comme un portrait.

La chevelure, par sa disposition, la technique de sa facture, son style, etc..., indique une œuvre de la décadence romaine et peut être attribuée au IIIe ou IVe siècle.

Le buste qui supportait cette tête n'est pas antique : c'est l'opinion de M. Héron de Villefosse, auquel j'ai soumis une photographie du marbre. La tête antique aurait donc été rapportée et fixée à une époque postérieure sur un buste relativement moderne.

Un vase à déversoir à mufle de lion. — J'ai déjà exposé devant la Commission les remarques que m'avaient suggérées les vases-déversoirs en terre rouge appartenant à la Gaule romaine (1). J'ai alors émis l'hypothèse que ces vases, trouvés en grand nombre dans notre région, paraissaient avoir servi à la préparation de mets ou de philtres d'un usage local. M. J. Déchelette, dont j'ai l'honneur de partager l'opinion, croit également que ces vases servaient à râper ou à pétrir divers ingrédients (2), et attribue le granulé et la rugosité du fond intérieur de ces vases à la présence dans la pâte de petits grains de quartz.

Un de ces vases ou bassins circulaires vient d'être offert au Musée par l'administration de Quatre-Mares. Il a été recueilli en 1897, lors des travaux exécutés dans cet établissement.

Ce vase offre la forme tronc-conique aplatie, avec rebord vertical, des fabriques de Lezoux. Il mesure 0m225 de diamètre à son ouverture et 0m10 de hauteur. Une seule tête de lion décore le bord de ce vaisseau, sorti

(1) *Bulletin de la Comm.*, t. XIV, année 1907.
(2) *Les Vases céramiques ornés...*, t. II, p. 321.

Le secrétaire offre ensuite à la Commission le petit groupe de notes que voici :

Médaille de P. Corneille. — Au mois de janvier, le secrétaire a reçu de M. l'abbé Dubarat, archiprêtre de Pau, une médaille de cuivre (diamètre 55 m/m) offrant le buste d'un personnage tourné à gauche, encadré d'une énorme perruque. Les mots PIERRE CORNEILLE ont bien fait de préciser l'intention de l'artiste, car les traits ne rappellent guère notre grand poète.

Notre confrère M. Pelay croit que cette pièce a été gravée.

Faut-il supposer que la médaille rappelle quelque événement historique à cause du vers :

ROME
N'EST PLUS
DANS ROME
ELLE EST
TOUTE OU IE
SUIS

qui se lit au revers entre deux branches de laurier, au-dessus du chiffre CXVIII ? Le buste lui-même surmonte le nom *caloil* dont plusieurs lettres sont d'une lecture douteuse.

Dalle tumulaire. — Par sa lettre du 20 novembre, M. Le Corbeiller informait le secrétaire qu'il a examiné attentivement les trois morceaux de la pierre tombale retrouvée dans la Maladrerie d'Arques, dont la Commission s'est jadis occupée (XII, 354). L'inscription commence sous les pieds de l'effigie, mais le

début en est effacé et le milieu manque. Comme les vers sont léonins, il lui semble qu'on peut lire ainsi ces quatre hexamètres :

? Hic situs est Rogerus, factis verbisque severus
..... (Lacune) .....
... es nil natus sub ea petra tumulatus;
collegit lapidem multum, locus indicat idem.

Travaux de voirie sur les Alpes au XIIe siècle. — Les gigantesques travaux exécutés sous les Alpes pour les voies ferrées ont rappelé l'attention sur le passage du Saint-Bernard par les soldats de Bonaparte ; et les amis de l'antiquité n'ont pas manqué d'y joindre le souvenir d'Annibal.

Qui croirait qu'en plein moyen âge un roi de France réclame aussi sa place dans ces audacieuses entreprises ? Or, voici la phrase que notre regretté confrère le chanoine Somménil a su extraire de Guillaume de Jumiéges :

« Jusqu'alors les Alpes avaient été à peu près inaccessibles. Mais l'inépuisable générosité du roi Henri Ier les rendit praticables pour ceux qui vont au tombeau des Saints Apôtres (*limina Apostolorum*) ou des autres saints (VIII, 32) ».

Le moine chroniqueur parle de sang-froid, en homme bien informé et qui ne veut rien exagérer. Mais son laconisme est désolant. Comment, dans ces temps réputés barbares, l'attention du monarque français a-t-elle été provoquée à deux cents lieues de là sur l'utilité de frayer des routes nouvelles aux pèlerinages transalpins ? Qui nous nommera ses ingénieurs,

nous retracera leurs plans, nous supputera le devis huit cents ans après l'exécution ?

Peut-être les plus vieux cartulaires de la région en ont-ils sauvé quelques mots. En tout cas, un point demeure incontestable : c'est que l'époque qui savait se contenter, pour entrer à Rouen, des cavées (en pur normand des *raidillons*) du Mont-aux-Malades et de Bonsecours, ne s'est pas ingéniée à ouvrir aux sommets des Alpes les chemins de grande communication.

Harfleur. — La dernière fenêtre du mur septentrional de sa belle église menaçait ruine. M. l'abbé Gibeaux, en arrivant dans la paroisse, avait procédé à un nettoyage général du monument, dont la valeur architecturale a gagné d'autant. Il a su, malgré les temps peu favorables, faire exécuter, par notre collègue M. Lefort, une excellente restauration du fenestrage. Il avait espéré le garnir d'un riche vitrail ; mais les évènements l'ont privé, momentanément espérons-le, du généreux concours qui lui était promis.

Mais là ne se bornait pas son ambition pastorale. Il ne rêvait rien de moins que de rendre aux baies méridionales leur beauté primitive pour les peupler de splendides verrières. On reconnaît bien là l'homme de goût qui a si heureusement transfiguré l'église de Torcy-le-Grand, dont la rénovation a été naguère terminée par M. l'abbé Lecomte, aujourd'hui doyen de Bacqueville.

Calvaire de Beauvais. — Le nouveau curé de Greuville, M. l'abbé P. Aubry a été surpris qu'aucun des historiens locaux qui ont parlé de cette commune, n'ait cité le calvaire élevé au hameau de Beauvais, que les cartes postales ont naguère popularisé.

CALVAIRE DE BEAUVAIS

Quelques recherches lui ont permis d'écrire une courte notice, dont les points essentiels méritent, ce semble, une mention au *Bulletin*.

Cette croix, haute de 3m40, est supportée par un fût très richement décoré (instruments de la Passion et emblèmes divers). Son érection semble devoir se placer vers la fin du premier quart du XVIIe siècle, et avoir consacré le rétablissement de la paix religieuse, si profondément troublée, comme on sait, dans cette région.

M. Aubry offre aux Archives de la Commission la photographie que le secrétaire dépose sur le bureau.

M. le Président rappelle que, dans la contrée voisine du littoral, le grès fut généralement employé pour la construction des églises (Bourg-Dun, Cany, etc.) et même pour l'érection des calvaires. La dureté de la matière ne fait que mieux ressortir l'habileté des sculpteurs, comme elle assurait à leurs œuvres une plus longue résistance aux ravages du temps.

Plusieurs membres souhaiteraient que la vue du calvaire de Beauvais figurât dans le *Bulletin*. L'abbé Tougard répond que la gravure qui a paru dans la *Revue catholique* pourra leur donner satisfaction.

Cartouche avec millésime. — M. Duveau présente le beau dessin qui reproduit la date d'une maison de la rue Malpalu (au n° 100). Il est également jugé digne d'être annexé au procès-verbal.

« Ce millésime, dit-il, est de 1735, sculpté en relief sur un cuir au milieu du poitrail de la façade de cette maison. Au milieu du millésime se trouve un monogramme de plusieurs lettres entrelacées symétriquement. On distingue les lettres R. P. C.

» La maison, dont la façade a été remaniée et plâtrée, ne présente rien de remarquable; elle a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée avec deux fenêtres à chaque étage.

» Au rez-de-chaussée, il y a à gauche une boutique d'épicier avec une porte et une fenêtre; au milieu, le poitrail est supporté par un poteau en bois; à droite, une autre fenêtre de boutique, et ensuite la porte du couloir d'entrée avec imposte grillée de trois barres de fer.

» De chaque côté de la façade, et sur la hauteur des trois étages, il y a des pierres en harpes figurées en plâtre ».

M. le Président, qui doit bientôt partir pour la Russie, annonce une nouvelle séance vers le milieu du mois prochain. On discute la convenance et les inconvénients de fixer ordinairement les convocations au vendredi. Après quoi la séance est levée à trois heures un quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 16 JUILLET 1908

Elle ouvre à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Membres présents : MM. G. de Beaurepaire, Duveau, Pelay, Ruel, Sarrazin, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Ch. de Beaurepaire, Malicorne, Minet, Vernier et de Vesly.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après un mot aimable de M. le Président.

Correspondance imprimée. — Elle ne compte que six pièces, savoir : *Société archéologique de Touraine :* Mémoires, XLVI, 1907, sur le « Collège de Saint-Martin-de-Tours », 397-1328; *item*, Bulletin, 1907, 4; 1908, 1; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Langres*, n° 179; — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 225; — *Programme du Congrès international d'Histoire à Berlin, du 6 au 12 août 1908* (en allemand);

Une circulaire de *la Pomme*, en date du 11 courant, sollicite des adhésions aux mesures de protection étudiées pour le Mont-Saint-Michel. La Commission ne saurait qu'appuyer par un vote unanime les résolutions proposées. Tout en sauvegardant l'extension de la terre-ferme et le libre accès à toute heure qu'ont déjà obtenu les ponts et chaussées, il importe de maintenir à chaque marée l'investissement complet du rocher, qui fait de temps immémorial le charme de cet incomparable îlot.

Dès le 22 août, M. le Président s'est hâté d'informer le Secrétaire que les remparts du Mont-Saint-Michel viennent d'être classés par le Comité des Monuments historiques et dépendent maintenant du service de sa direction comme l'édifice même.

« Désormais le Mont-Saint-Michel sera donc tout à fait protégé, et qui que ce soit ne pourra toucher à ses dépendances ».

La décision de l'Administration supérieure survient on ne peut plus à propos. Nous touchons à l'un des anniversaires séculaires de la fondation de l'abbaye ; et ce douzième centenaire sera marqué par plusieurs fêtes auxquelles Pie X s'est intéressé, et qui attireront un concours inusité de visiteurs.

Des travaux tout récents auraient révélé les substructions primitives.

La parole est donnée à M. de la Serre.

Grigneuseville. Frise sculptée. — M. le curé de Grigneuseville, dit-il, a fait récemment dans son église une découverte intéressante. Le chœur de cette église est couvert d'un berceau en bois de forme ogivale, qui paraît dater du XVIe siècle et s'appuie sur une corniche qui était en plâtre et formait une forte saillie. M. le curé, soupçonnant que cette saillie cachait quelque chose d'intéressant, fit enlever un morceau de ce plâtre et mit à découvert une portion de corniche en chêne mouluré sous laquelle se montrait le commencement d'une frise sculptée, également en chêne et fort bien conservée. Il fit alors enlever le plâtre sur toute la longueur et sur les deux côtés du chœur, ce qui représente environ 25 m. de développement.

La frise ainsi mise au jour présente des arabesques élégantes, des sirènes ou femmes à queue de poisson, des espèces de saltimbanques sonnant de la cloche, etc.

La frise est maintenant parfaitement nettoyée, dégagée de tout élément étranger et présente la couleur noirâtre du vieux chêne encore sain.

La découverte est digne d'attention, et je crois qu'il y a lieu de féliciter M. le curé de l'avoir faite; je lui suis reconnaissant pour ma part de me l'avoir signalée.

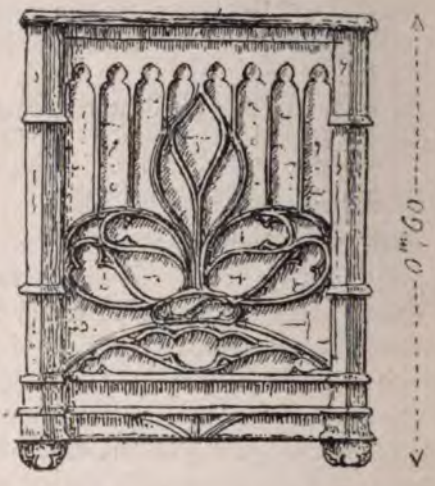

Antiquités diverses. — Ci-joint, poursuit notre confrère : 1° un croquis reproduisant une des faces du baptistère de Saint-Martin-le-Gaillard, lequel consiste en une cuve octogonale dont chaque face présente un dessin différent;

2° Une vue extérieure de l'église de Gousseauville,

ancienne paroisse aujourd'hui réunie à Longroy. Cette édifice a, au lieu de clocher, un campanile, chose assez rare dans la contrée.

La Commission examine ces bons dessins avec un vif intérêt. Elle demande à M. de la Serre de les refaire à la plume, ce qui permettra de les reproduire dans le Bulletin.

Duclair. — L'heureux résultat obtenu à Grigneuseville amène M. le Président à remarquer que les travaux de peinture exécutés dans l'église de Duclair

ont compris dans un vulgaire badigeonnage les célèbres chapiteaux et les colonnes monolithes. Le vrai coupable est sans doute le décorateur, dont le zèle y a trouvé son compte, et M. Le Breton se persuade qu'il suffira d'appeler sur ce point l'attention de M. le doyen pour qu'un bon lessivage rende à ces précieuses sculptures l'aspect primitif qui captive l'attention des antiquaires.

Le secrétaire promet d'écrire (ce qui a été fait dès le lendemain), et il ajoute qu'il serait bien à souhaiter qu'on fît bénéficier d'un traitement semblable le beau baptistère de l'ancienne église du Val-de-la-Haye transporté dans l'église neuve. Il y a environ un quart de siècle, ses bonnes sculptures durent subir cet enjolivement, auquel le clergé local resta complètement étranger.

A Duclair, M. le doyen est le premier à reconnaître que la peinture aurait défiguré ses colonnes. Mais elles doivent avoir été l'objet de quelque confusion, car en ces derniers temps un de nos confrères a pu les admirer à l'aise; que si elles doivent être soumises à un lavage, M. le doyen hésiterait à l'entreprendre, l'opération lui paraissant incomber à la municipalité.

Quart de statère d'or trouvé à Belleville-sur-Mer. — M. de Vesly, en excusant son absence, a envoyé la communication suivante :

« Depuis la découverte de monnaies gauloises, en bronze, trouvées à Parfondeval (commune de Belleville-sur-Mer) et dont j'ai donné connaissance à la Commission lors de sa dernière séance, j'ai poursuivi mon enquête.

» J'ai été incité dans mes recherches par la fré-

quence de trouvailles de monnaies gauloises dans *l'oppidum* dit *Cité de Limes* ou dans son voisinage. C'est, en effet, un sujet très curieux à étudier que celui des monnaies gauloises, trouvées éparses sur un lieu déterminé. Il a motivé un chapitre spécial dans l'ouvrage de M. A. Blanchet (1).

» J'ai reçu de M. Fournot, instituteur à Belleville, un quart de statère trouvé par une femme de la commune, en cueillant des herbes, dans les environs du fameux oppidum.

» Cette monnaie est en or, avec alliage d'argent. Elle pèse 1 gr. 585 et mesure 0 m. 012 de diamètre. Elle porte à l'avers une Tête laurée regardant à droite et reproduisant le type très déformé du statère macédonien. Au R/ un cheval galopant à droite, mais disloqué et portant, sous le ventre, une rosace formée par six petits points assemblés à l'entour d'un globule central. L'aurige se voit encore à gauche dans la partie supérieure.

» M. Blanchet a donné une représentation de cette monnaie, qu'il attribue aux Bellovaci, dans la fig. 67 de son ouvrage déjà cité (t. 1, page 221).

» Ainsi, en quelques semaines, on a pu constater la découverte de monnaies des Coriosolites et des Bellovaques sur le territoire de Belleville-sur-Mer et à quelques hectomètres de l'oppidum gaulois de Limes ».

Douvrend. — Sur la prudente réserve qui doit accueillir la plupart des informations archéologiques, voici un nouvel exemple : « On disait qu'en cherchant du sable sur la colline qui domine le village

(1) *Traité des Monnaies gauloises.* — Chap. XXI, pp. 483 et suiv.

au nord-est, on avait trouvé un dolmen. J'ai examiné l'endroit avec soin, ajoutait, le 30 décembre, M. Cahingt dans une lettre au secrétaire ; mais je pense, jusqu'à preuve du contraire, que ce sont des blocs de grès naturel ».

Par leurs hachettes en silex et leurs galgals, ou pierres agglomérées, rappelle à ce propos M. le Président, les vastes tumuli ont souvent fait présumer l'existence de dolmens ; et il s'en est parfois rencontré d'intéressants.

Antiquités voisines de Rouen. — Au commencement du XIXe siècle, le peintre rouennais Houel, qui demeurait alors à Paris, entreprit une tournée archéologique par Beauvais, Arras, Lille, Dunkerque, etc. De Rouen, qui fut sa dix-huitième station, il écrivit : « J'ai fait quatre voyages dans les environs, au même endroit, où j'ai trouvé des objets si curieux, si extraordinaires, que je m'en suis occupé exclusivement à tout ce qui m'environnait d'ailleurs.

» J'ai trouvé un temple de Cybèle très considérable, à cinq lieues et demie de Rouen, qui m'a fort occupé et qui m'occupera beaucoup encore, avant de parvenir au moment d'en faire part au public ».

L'érudit Tamizey de Larroque, qui a publié cette lettre il y a une vingtaine d'années (1), se demande prudemment : « Etait-ce bien un temple de Cybèle ? » Il présume que Houel n'a rien publié à ce sujet.

Il est certain en tout cas que cette exploration n'a laissé ici aucun souvenir. La notice biographique

(1) *Une petite gerbe de billets inédits*, p. 11. Paris, 1890. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*.)

écrite par Lecarpentier n'y fait pas la moindre allusion, non plus que les *Procès-Verbaux* de la Commission. La question garde donc l'intérêt de la nouveauté.

Cette nouveauté s'explique d'autant moins que le nom et les œuvres de Houel sont honorablement connus dans la Compagnie : car non-seulement ses toiles ornent le musée municipal, mais ses descendants habitent encore notre ville, et sa famille est alliée avec M. Lisch, et, par conséquent, avec notre confrère M. Lefort. Dans les notes et dossiers qui s'y sont conservés, peut-être aurait-on quelque chance de retrouver le journal de cette campagne archéologique de vendémiaire an IX.

Quant à son parent Juste Houel, auteur des *Annales des Cauchois*, on rappelle qu'il eut le bonheur de découvrir les deux belles sculptures relatives à la fondation du Palais-de-Justice qui en décorent l'une des salles.

L. Maurry. — Inscription commémorative. — A plusieurs reprises, la Commission a rappelé que cet habile typographe fut l'imprimeur ordinaire de Corneille et qu'à ce titre il conviendrait qu'une inscription perpétuât le souvenir de sa maison, récemment démolie.

La suite de cette affaire nous était encore inconnue, quand nos confrères MM. Le Verdier et Pelay ont montré dans leurs *Additions à la Bibliographie cornélienne* que nos désirs ont été satisfaits.

Il semble à propos pour les lecteurs du *Bulletin* de réimprimer ici l'inscription gravée sur la plaque de

marbre qui orne la façade en pierre de la maison n° 51 de la rue aux Juifs. La voici :

ICI ÉTAIT L'ATELIER
DE
LAURENT MAURRY,
TYPOGRAPHE ROUENNAIS
AU XVIIe SIÈCLE,
IMPRIMEUR DE LA PLUPART
DES ŒUVRES
DE PIERRE CORNEILLE.

Au temps de Maurry, nous étions bien loin encore du numérotage des maisons. Pour préciser l'emplacement de son domicile, cet « imprimeur ordinaire de l'Archevêché » eut recours à une désignation tout à fait insuffisante aujourd'hui, supposé même qu'elle soit encore exacte. Il se disait habiter « rue aux Juifs, derrière la chapelle du Palais ».

Pour le passant du xxe siècle, notre plaque de marbre devient ainsi un point de repère sur l'aménagement ancien du Palais, quand Corneille, à deux pas de là, y siégeait à la Table de marbre.

Cette chapelle n'existe plus. De très modestes dimensions, elle avait été ajoutée à l'extrémité méridionale du Palais, au profit de ces effets de pittoresque dont nos pères se montraient si heureusement prodigues.

S'il est hors de doute, explique M. Pelay, que les Maurry ont plusieurs fois changé de demeure, il n'est pas moins assuré que les vieux bâtiments, auxquels a succédé l'immeuble actuel du n° 51, ont servi pendant une centaine d'années à loger un matériel d'imprimerie. Cela se prouve par les publications de leurs prédécesseurs Hostingue et Jamet Loys.

Les constructions dernièrement abattues étaient d'un aspect insignifiant surtout au rez-de-chaussée ; de trop nombreux remaniements n'en n'avaient pas même respecté la porte cintrée. Les étages supérieurs rappelaient mieux, comme cela s'est retrouvé à la maison natale de Corneille, la main des âges antérieurs.

MM. Pelay et Sarrazin relèvent diverses particularités architectoniques qui recommandent ici à l'attention des antiquaires tous les vestiges du vieux Rouen dans un de ses quartiers primitifs qui possédait l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-la-Ronde, le Clos aux Juifs et leur synagogue, des caves à trois étages, etc.

Épitaphe rimée. — Vers le bas de la nef méridionale de l'église de Notre-Dame-de-Bonsecours est encastré, au milieu des *ex-voto*, un petit marbre noir à peu près de leur dimension (0,33 × 33), que les rangées de chaises ne laissent pas assez remarquer. Voici ce qu'y a lu le secrétaire :

CY GIST MAISTRE PAVL
L'ALLEMANT,
CVRÉ DISCRET, HVMBLE ET SÇAVANT
QUI, FAVORY DES DESTINÉES
GOVVERNA PAR CINQVANTE ANNÉES
LA PAROISSE DE CE SAINCT LIEV
EN L'AMOVR ET CRAINTE DE DIEV.
VOUS DONC, Ô SACREE MARIE
QV'IL A DÉVOTEMENT SERVIE
IVSQVES A LA FIN DE SES IOVRS
PRESTEZ LVI VOSTRE BON SECOVRS.
A l'intention dv deffvnt Pater, Ave
et De Profvndis — 1632.

Cartouche sur le poitrail en bois de la maison n° 109 de la rue Molière. — Ce cartouche de forme rectangulaire s'étendant en long, dit M. Ed. Duveau, fait saillie sur les moulures du poitrail, et l'ornement qui y figure représente deux palmes avec graines entre les feuilles. Ces deux branches sont croisées et nouées par un ruban dont les deux extrémités se développent de chaque côté en de gracieuses ondulations.

Le poitrail est orné de plusieurs corps de moulures avec denticules au milieu.

Cet élégant cartouche est de l'époque de Louis XIV.

La façade de la maison est plâtrée et n'a rien de remarquable. Elle a été remaniée postérieurement à sa construction. La porte cochère est au milieu; à gauche, la porte d'un café et une large fenêtre; à droite aussi, une large fenêtre, et à la suite une autre porte cochère moderne.

Au premier étage, il y a quatre fenêtres, deux de

chaque côté. Au milieu, au-dessus de la porte principale, il n'y a pas de fenêtre.

Le second et dernier étage est semblable au premier.

La rue Molière a reçu ce nom au XIXe siècle. Autrefois, au XIIIe siècle, elle portait le nom de rue Notre-Dame. Ce nom se rapporte à l'île entre Robec et Aubette qui s'appelait île Notre-Dame; elle est mentionnée comme telle jusqu'aux XVe et XVIe siècles. Un acte de 1474 lui donne celui de rue de « Lessay-Notre-Dame », probablement l'aître Notre-Dame, désignation qui était donnée aussi à l'aître Saint-Maclou, près duquel cette rue arrive dans la rue Martainville.

Cette rue avait été aussi appelée rue du Penteur. Plusieurs actes de 1491 à 1495 citent « la rue Notre-Dame, anciennement nommée la rue du Penteur ».

En 1648, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame vinrent habiter une maison dans cette rue, qui prit alors le nom de rue des Filles-Notre-Dame.

En 1716, elle est inscrite dans le *Flambeau astronomique* sous le nom de la rue des Arpents, mais seulement dans la partie entre la porte Guillaume-Lion et la rue de la Grosse-Bouteille; le reste conservait le nom de rue Notre-Dame.

C'est seulement en 1795 que le nom « des Arpents » prévalut pour la rue dans toute sa longueur.

Sous la Révolution, elle porta pendant un an le nom de Guillaume-Tell. (*Dict. des Rues et Places de Rouen*, par Nicétas Periaux, 1870.)

A la suite de cette communication, on rappelle que cette rue ne possède plus l'inscription placée sur la maison où naquit le général Fleurus Duvivier. Cette

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1908

Elle ouvre à deux heures vingt, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Etaient présents : MM. G. de Beaurepaire, Deglatigny, Drouet, Duveau, Garreta, Minet, Ruel, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Coutan, P. Le Verdier, Malicorne, Pelay, Vallée et Vernier.

Mort de M. Ch. de Beaurepaire. — M. le Président se lève et déplore que depuis la dernière séance la perte de notre si distingué président M. Ch. de Beaurepaire ait causé dans nos rangs un vide irréparable. L'éloge du défunt est dans toutes les bouches, comme son souvenir demeure gravé dans tous les cœurs. En présence d'un tel deuil, M. G. Le Breton lève la séance.

La Commission s'associe à un hommage si mérité, et après un instant de silence l'ordre du jour est repris.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Y sont énumérés : *Bulletin hist et philol. du Comité*, 1907, 1 et 2, un fasc.; — *Bull. de la Société académique de Laon*, XXXII, 2; 1908; — *Bull. de la Soc... de Semur*, XXXV, 1906-7; — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1908; — *Bull. de la Soc... de Gand.*

XVI, 8; — *Bull. et Mémoires des Antiquaires de France*, LXVII, 1908; — *Mém. de la Soc... de Châlon-sur-Saône*; X, 2; 1908; — *Mém. de la Soc... d'Emul. d'Abbeville*, XXII, 1908; — *Commission des Antiquités et des Arts de S.-et-Oise*, XXVIII, 1908; — *Bulletin franç. de la Soc. internat. de Musique* (ancien « Mercure musical »); août 1908.

Trois hommages d'auteur : *La Maladrerie de Janval, par Coquelle*, 1908; — *L'Abbaye de S.-Amand, par Ed. Delabarre*; Rouen, 1908; extrait; — *Essai sur la Serrurerie..., par Ch. Loquet et Ed. Duveau*; Rouen, 1908; in-8°.

Correspondance manuscrite. — L'excuse de M. Vallée est suivie de ces lignes : « Le temps me manque pour établir une note sur la mise au jour que j'ai pu faire de sépultures gallo-romaines à Baons-le-Comte. Je compte d'ailleurs poursuivre les fouilles ».

Les excuses de M. P. Le Verdier comportent une véritable lettre écrite avant-hier à Belmesnil, dont M. le Président donne lecture.

MM. Garreta et Deglatigny posent une question préalable. Ils contestent que notre confrère ait le droit de réclamer l'insertion au Bulletin. Il n'y a rien de tel au procès-verbal, et l'insertion provoquerait des notes contradictoires qui éterniseraient inutilement le débat.

On observe que, sans jamais avoir été officiellement saisie de la question, la Commission s'en est occupée au commencement de 1907. Diverses autres observations sont échangées. M. le Président croit les résumer sagement en écartant l'insertion au procès-verbal. Nous nous bornerons donc à y publier la mo-

tion de M. Le Verdier « tendant à ce que la Commission déclinât toute responsabilité dans la décision prise du transfert du musée des Antiquités dans l'Archevêché ».

Bulletin. — Les séances de l'an dernier n'ont pu paraître à notre date habituelle par suite d'un encombrement de travaux à l'imprimerie. Aujourd'hui enfin, le Bulletin qui forme la seconde livraison du tome XIV est mis en distribution.

Intéressantes sculptures. — M. de Vesly signale deux épaves archéologiques traitées aujourd'hui comme pièces de rebut et menacées d'une destruction, sinon d'une soustraction prochaine.

Relativement à une pierre d'obit reconnue dans le cimetière de Saint-André-sur-Cailly et contre un des piliers de l'église, M. de Vesly expose que, dès le 21 août, il avait écrit à M. le Préfet pour lui demander d'inviter M. le Maire de Saint-André-sur-Cailly à faire placer et sceller, à l'intérieur de l'église, la pierre en question, qui mesure environ 0m 50 sur 0m 40. — Elle porte gravée, en caractères gothiques, l'inscription suivante :

Cy gist le corps de Jehan
dandebourg q. dieu absole
Lors qu'il vivait trésorier de
Nre dame leql trépassa le ven
dredi dernier jor de febvrier mil
Vc XXXVII, priez dieu pour luy

(Dessin du gisant).

Dans la tournée qu'il a faite avec MM. Cornu et

Lefebvre, pour le classement du mobilier des églises, M. de Vesly a trouvé, appuyée contre un des contreforts extérieurs de l'église de Saint-Gilles-de-Cretot, une statue de la Vierge. Cette image de pierre et de grandeur naturelle appartient aux premières années du XVIe siècle et est d'un très beau style.

La partie inférieure des jambes est séparée des pieds; mais les fragments ont été réunis par M. l'abbé Letouzey, curé de Saint-Aubin, dont Saint-Gilles est annexe. Il serait urgent néanmoins que cette statue fût remise dans l'église, car les gamins en ont fait une cible et leurs pierres ont mutilé la face de la Vierge.

A l'égard de la pierre sculptée de Saint-André, M. Deglatigny pense qu'il suffira d'écrire au maire que le musée départemental serait heureux de la recueillir, pour que la municipalité en fasse volontiers l'abandon.

M. le Président déplore l'indifférence trop commune que notre public professe pour ces débris du passé et il lui oppose le respect dont l'Allemagne entoure les moindres vestiges des âges disparus. Il serait fort à propos que notre système général d'éducation ouvrît les yeux des jeunes générations sur les motifs nombreux et attachants qui recommandent l'étude et la conservation de toutes les œuvres d'art si peu importantes qu'elles soient.

Théâtre romain de Lillebonne. Fouille. — Depuis le 22 septembre dernier, des travaux de terrassements sont entrepris sur l'emplacement de l'immeuble Couette pour dégager l'entrée, vers l'ouest, de l'antique édifice et construire un mur de clôture.

Ainsi que la Commission pourra s'en rendre compte

par le plan que je fais passer sous ses yeux, dit M. de Vesly, les immeubles Couette étaient en partie mitoyens ou plutôt élevés sur les ruines du vieux théâtre. Aussi, je me suis concerté avec M. Lefort, architecte en chef du département, pour faire profiter l'archéologie des travaux exécutés.

Je ne peux aujourd'hui qu'exposer les premières découvertes faites; mais lorsque les fouilles seront terminées, je les résumerai avec le concours des relevés tenus par le gardien Guyot.

Dans le premier niveau, des ossements humains ont été trouvés en grand nombre : car cet emplacement avait été le cimetière de l'hôpital de Lillebonne. Les fragments de colonnes, débris de moulures, etc., se sont montrés à 1 m 20 environ au-dessous du niveau de la cour Couette.

En général, ils ne présentent que peu d'intérêt puisque des éléments plus complets sont déjà connus et entrés depuis longtemps au musée d'Antiquités. Cependant je veux signaler un morceau de pierre sur lequel sont gravés les lettres S et F? dont le creux est rempli d'une couleur rouge.

Les traces du violent incendie qui a détruit le théâtre de Lillebonne se voient sur les murailles de tuf. On peut constater que la couche de cendres et de charbons mesure jusqu'à 0 m 14 d'épaisseur. C'est au milieu de ces débris du feu que les ouvriers ont trouvé de nombreuses monnaies de bronze. L'action chimique qu'elles ont subie pendant de longs siècles les a profondément oxydées, et il est fort difficile de reconnaître les effigies des Césars et de lire les devises des revers. Cependant j'ai pu reconnaître un G. B. de Trajan percé pour être suspendu à un collier ou servir

d'amulette; plusieurs grands bronzes des Antonins et des deux Faustine ont été lus, ainsi qu'un denier d'argent, d'Alexandre Sévère. IMP. ALEXANDER PIVS AVG. — R/. IOVI PROPVGNATORI (231 ap. J.-C.).

L'airain a été employé au revêtement des moulures des colonnes, et des ornements du même métal ayant servi à la décoration d'un coffret ont été recueillis, ainsi qu'une petite aigle aux ailes éployées.

Les débris de métaux, clous et crampons en fer, scellements en plomb, etc, se comptent par kilogrammes.

Les épingles en os sont également nombreuses.

La poterie noire ou rouge est représentée par de nombreux débris, mais jusqu'à présent aucun sigle de potier n'a été reconnu. Le verre irisé provenant de débris de fioles est recueilli avec soin dans l'espoir de pouvoir reconstituer un de ces vases précieux, etc. Enfin, un fer de flèche a été trouvé, ainsi qu'une petite meule en poudingue comme en comportait l'équipement des légionnaires. Ce sont les seuls vestiges d'objets militaires rencontrés jusqu'à ce jour.

Découverte d'une ancora à Lillebonne. — Au printemps dernier, expose encore M. de Vesly, des travaux furent exécutés sous la direction de M. Sahut, architecte à Rouen, pour la construction d'un entrepôt, rue Pasteur, à Lillebonne.

Les ouvriers employés aux terrassements découvrirent, à $0^{m}40$ en contrebas du niveau du sol de la prairie et à $2^{m}80$ de celui de la chaussée de la rue Pasteur, des substructions gallo-romaines et les piliers d'un hypocauste. Des débris de poteries noires et grises, des fragments de Samos, l'anse d'une grande

amphore, furent trouvés dans les fouilles, ainsi que des monnaies de bronze, mais trop frustes pour pouvoir être lues.

Cependant la découverte la plus intéressante fut celle d'une petite ancre marine ou *ancora*, recueillie par M. Brognard (1), pharmacien à Lillebonne, dans le sol marécageux et au milieu de grosses pierres de libages.

Cet instrument est en fer plat de $0^{m}012$ d'épaisseur. Il présente la forme d'un croissant de $0^{m}120$ de corde et de $0^{m}040$ dans sa plus grande largeur. La tige ou verge de l'ancre mesure $0^{m}145$ de longueur et un morceau de fer prismatique s'élève au centre du croissant pour recevoir l'anneau destiné au filin de l'orin. On remarque que la tige n'est ni traversée par le jas ni munie de l'organeau d'attache de l'*ancorale*.

D'ailleurs le croquis ci-joint (voir fig. 1) fera mieux comprendre l'appareil que la plus longue description. Il suffira d'ajouter que le poids de l'objet ne dépasse pas 760 grammes.

Les petites dimensions de l'ancre de Lillebonne, son faible poids, l'absence du point d'attache de l'encorale, etc., donnent un faisceau de témoignages pour reconnaître que l'instrument n'était pas destiné à servir. En admettant même que l'ancre ait pu être employée, c'est à peine si son échantillon lui eût permis de maintenir en place le plus léger esquif.

Le milieu gallo-romain dans lequel l'ancre de

(1) C'est grâce à la communication qu'a bien voulu m'en faire M. Brognard que j'ai pu décrire l'ancora et rédiger cette note. Je veux le remercier ici du bienveillant intérêt qu'il porte à la science archéologique. — L. DE V.

ANCRE DE LILLEBONNE

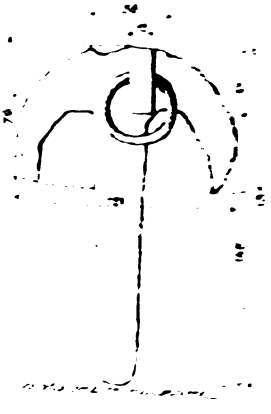

fig. n° 1

ANCRE DE ROLEN

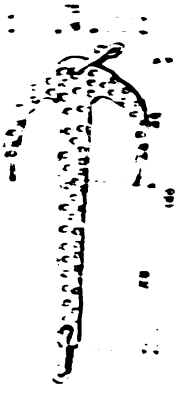

fig. n° 2

Lillebonne a été trouvée et les considérations que je viens d'exposer m'ont amené à proposer pour cet objet une destination votive ou symbolique.

Les écrivains anciens ne sont pas d'accord sur l'invention de l'ancora qui date de la plus haute antiquité. Quelle que soit la forme donnée à l'ancre, il est certain que dès que l'homme se confia à la mer, il chercha à assurer la stabilité et la fixité de l'embarcation qui le portait. Les vases peints montrent des ancres manœuvrées par des matelots ou suspendues à l'aplustre des navires. — Les monnaies de plusieurs peuplades des îles de l'archipel grec ou de la péninsule italique portent au revers la figure de l'ancora, symbole de l'hospitalité de leurs rivages et de la sécurité de leurs ports.

Cependant l'ancre est par-dessus tout un emblème religieux. C'est le symbole de l'Espérance qu'on trouve représenté sur les tombeaux des catacombes, sur les bagues et les bijoux des premiers chrétiens (1),

A ce propos, je crois devoir rappeler la découverte qui eut lieu à Rouen dans les premiers jours de mai de l'année 1863 (2). On exécutait, à cette époque, des travaux à l'angle des rues Grand-Pont et aux Ours. Les ouvriers terrassiers trouvèrent en bordure de l'ancienne voie romaine et non loin du carrefour sacré une petite *ancora* de plomb. Elle était déposée à la tête d'un des nombreux squelettes (3) qui furent rencontrés en cet endroit.

(1) Daremberg et Saglio. — *Dict. des Antiquités*. Art. *Ancora*, pp. 266-67.

(2) J.-M. Thaurin. — Note manuscrite.

(3) Cette ancre est entrée au musée des Antiquités de Rouen

L'ancre avait été placée là avec intention, cela ne fit doute pour personne, car ses petites dimensions (longueur 0m 160, largeur des bras 0m 060), son faible poids 0 k. 135 grammes, sa décoration par de petits cercles et la fragilité des anneaux obtenus par la torsion d'un simple fil de plomb incapable de résister à la moindre traction, tout concourait à prouver que l'*ancora* de Rouen était un objet symbolique. (Voir fig. 2.)

Je me suis donc cru autorisé à faire un rapprochement entre les ancres de Lillebonne et de Rouen et à appeler l'attention du Comité sur ces découvertes et les déductions qu'on en peut tirer.

Bas-relief du couronnement de la Vierge, rue Martainville, à Rouen. — M. de Vesly fait la communication suivante : dans un article paru dans le *Journal de Rouen* (n° du 22 septembre dernier), notre collègue, M. Georges Dubosc, appelait l'attention publique sur la démolition de vieilles maisons de la rue Martainville. Il signalait notamment le bas-relief encastré dans la façade de la maison portant le n° 147 ; façade en briques, de construction relativement moderne, mais édifiée au-devant d'un très ancien immeuble rescindé pour les besoins de l'alignement.

Notre érudit collègue faisait également remarquer que le vieux logis s'élevait au carrefour jadis formé par les rues du Ruissel, de la Chèvre et Martainville. Carrefour appelé *Le Ponchel* jusqu'au XVIIe siècle et

avec la collection Thaurin. Elle est inscrite sous le n° 1681 au registre des Dons. — Avec cette trouvaille, on recueillit un G. B. de Postume, trop fruste pour être bien lu. — L. V.

qui avait remplacé l'ancienne porte désignée sous le nom de « Porte du Pont-Honfroy » et citée dès 1195 (1).

J'ai acquis des frères Caillouel, pour le musée d'Antiquités, le petit bas-relief (qui mesure à l'intérieur d'un cadre moderne 0m30 sur 0m45). Il représente le *Couronnement de la Vierge*. C'est un albâtre comme en produisit en grand nombre le XVe siècle. Cependant celui-ci, quoique présentant des fautes de proportions, notamment pour les mains et pieds des

(1) *Journal de Rouen* du 22 septembre 1908. — Art. cit.

personnages et certains caractères identiques aux albâtres d'origine anglaise (1), en diffère sensiblement par le caractère et le modelé des figures.

Le visage de la Vierge est d'une réelle beauté naïvement exprimée. La robe, quoique collante, enveloppe la poitrine dans de chastes contours. Le manteau tombant des épaules, en deux larges plis symétriques, recouvre les jambes et donne à cette figure un ensemble harmonieux.

Deux personnages placés latéralement sur de fines colonnettes, qui forment scabellum, leur permettent de soutenir, en hauteur, la couronne à déposer sur la tête de Marie. Un troisième personnage, plus petit que les autres, occupe la partie élevée de la composition et complète la triade. Tous portent des couronnes royales et la facture des visages et des barbes est remarquable. Un seul personnage, celui de gauche, avait la tête ornée du nimbe, cet emblème de la béatitude céleste. Le même ornement accompagnait-il les autres figures ? Cela est fort probable. Cependant le bas-relief ayant été très mutilé, réparé et encastré avec talent, il est vrai, dans une niche de pierre, il est difficile de pouvoir être affirmatif. Ce qui peut être constaté, ce sont les traces de dorure et de polychromie apparues après le lessivage.

Quant à l'origine du motif sculptural, elle me paraît fort incertaine. L'albâtre dans lequel il a été taillé et le style des figures le font classer dans l'art du xve siècle. Il ne peut donc avoir appartenu à la porte

(1) Voir musée des Antiquités, galerie Cochet, n°s 101, 102 et 103 et autres bas-reliefs provenant de rétables n°s 118 à 123. (Catalogue 1875).

du Robec datant du XIe siècle, ni à celle du Pont-Honfroy disparue au XIV...

D'où qu'il provienne, le bas-relief du *Couronnement de la Vierge*, recueilli rue Martainville, est un témoignage de la dévotion de nos Pères à la vierge Marie et un repère pour la topographie de notre vieille cité.

Après la lecture de M. de Vesly, M. le Président croit bon de faire remarquer que la désignation « d'albâtres anglais », sous laquelle on classe les petits bas-reliefs du XVe siècle, n'est peut-être pas exacte. On a taillé de ces albâtres en France et notamment à Lagny, pendant la période de la Renaissance. Par conséquent, les bas-reliefs sortis de cet atelier sont bien des œuvres françaises.

M. de Vesly ne conteste pas l'opinion de M. Le Breton; il fait simplement remarquer que les bas-reliefs en albâtre, de style anglais, sont nombreux dans le musée d'Antiquités et proviennent tous de rétables du XVe siècle et notamment d'églises de l'arrondissement de Dieppe.

Epitaphe de Christophe Vanchelle, bourgeois de Rouen. — J'ai acquis de M. Gouy, marchand d'antiquités, une plaque de marbre noir, mesurant 0m 80 de hauteur et 0m 55 de largeur, que les amateurs ont pu voir pendant plusieurs années dans ses magasins.

Cette table de marbre porte l'inscription suivante, gravée en beaux caractères antiques :

D. O. M.

CY GIST HONORABLE HOMME
CHRISTOPHLE VANCHELLE
MARCHAND-BOVRGEOIS DE ROVEN
ANCIEN TRÉSORIER DE CETTE
PAROISSE LEQVEL A FONDÉ DEVX
BASSES MESSES A PERPÉTVITÉ
CHAQVE SEMAINE A HVICT
HEVRES DE MATIN L'VNE LE IEVDY
ET L'AVTRE LE SAMEDY AVEC
DEVX OBITS L'VN LE IOVR DE
SON DECEDZ *(sic)* QVI FUT LE 29
DÉCEMBRE 1658 L'AUTRE LE 26
NOVEMBRE 1633 IOVR DV DECEZ
DE CATHERINE GROVVEL SA-
FEMME.

Priez dieu pour leurs
âmes.

Des recherches faites dans les tables et aux archives départementales, G. 7241, il résulte que Christophe Va*n*chelle ou Va*u*chelle fut trésorier à Saint-Nicaise, de Rouen, pour le compte commençant à Pâques (21 avril) de l'année 1631.

Le registre contient, outre la signature de Christophe Vanchelle, celle de plusieurs de ses parents et notamment des Grouvel, ce qui indique la résidence sur la paroisse Saint-Nicaise de la famille des deux époux.

M. Duveau offre aux Archives de la Commission deux excellents dessins joints à une photographie. Il les commente pour le Bulletin dans la note que voici :

Une ancienne fontaine couverte du quartier Saint-Filleul. — Sans doute peu de personnes ont remarqué en passant par la rue Mustel (autrefois rue du Colombier) dans un jardin maraîcher, au sud de cette rue et tout près du treillage de chemin de fer qui clôt la propriété, une ancienne voûte en pierre de taille avec faîte en arête taillée à même la clef. Cet

Fontaine couverte du quartier Saint-Filleul à Rouen

édicule enfoncé dans la terre et en partie couvert de verdure n'attire pas l'attention.

Cependant cette petite construction est assez intéressante. C'est une fontaine couverte qui date des premières années du XVIe siècle, spécimen assez rare et peut-être le seul qui existe à Rouen.

Pour la voir de face, il faut pénétrer dans la ferme. Mme Desaubris, l'aimable jardinière qui l'exploite,

ne fait aucune difficulté pour autoriser les amateurs à faire cette petite visite.

Cette fontaine couverte se compose d'un réservoir en pierres de taille de 1 m 63 sur 1 m 70 de vide intérieur, et 1m 21 de profondeur, enfoncé dans le sol d'environ 70 centimètres.

Fontaine couverte de la rue Mustel, 31

Elle est couverte par une voûte en plein cintre également en pierres de taille et fermée au nord et au sud par des tympans construits dans le même genre de maçonnerie.

Sur le devant, au sud, il existe une ouverture rectangulaire de 0m 64 de largeur et 0m 52 de hauteur avec une feuillure extérieure de 50 m/m sur 60 m/m.

Le seuil de cette baie est formé par une grande dalle verticale de 22 centimètres d'épaisseur qui, sur le devant, ne dépasse pas le fond de la feuillure de la baie.

L'eau se tient à 30 centimètres, en contre-bas du

seuil, et un peu plus bas il existe un tuyau en plomb qui traverse la pierre du seuil et sert de trop-plein.

Une porte moderne en tôle, mais en mauvais état, remplace l'ancienne porte qui a disparu.

Les claveaux de la voûte ont 34 à 35 centimètres d'épaisseur. Ceux des pignons ont une saillie à profil carré de 60 m/m sur 125 m/m de hauteur qui forme couronnement.

Le contour extérieur de la voûte est un plein cintre portant au sommet une saillie formée par deux gorges, et sur les deux côtés se terminant à la hauteur du seuil par une doucine, ce qui donne à l'ensemble l'aspect d'une ogive.

Au milieu de la clef, et au-dessous du couronnement, on voit un rectangle en saillie de 135 m/m de longueur sur 60 m/m de hauteur qui portait probablement autrefois un millésime ou une inscription dont il ne reste plus aucune trace.

Cette fontaine est alimentée par la vasque qui se trouve dans un jardin de l'impasse Saint-Filleul (au nord de la rue Mustel) qui, elle-même, reçoit son eau de la source Saint-Filleul.

Il est à supposer que cette fontaine a dû être construite à l'époque où la ville de Rouen captait les sources de Saint-Filleul (1510), pour un propriétaire qui avait droit à une certaine quantité d'eau de la source en question.

La propriété porte le n° 31 et appartient à M. Jules Hardy, à Paris.

Description de l'écusson qui surmonte l'épitaphe de Cailly (*Bull.* t. XIV, p. 235), par M. Garreta :

Ecartelé : au 1er, d'azur à trois fleurs de lis d'or,

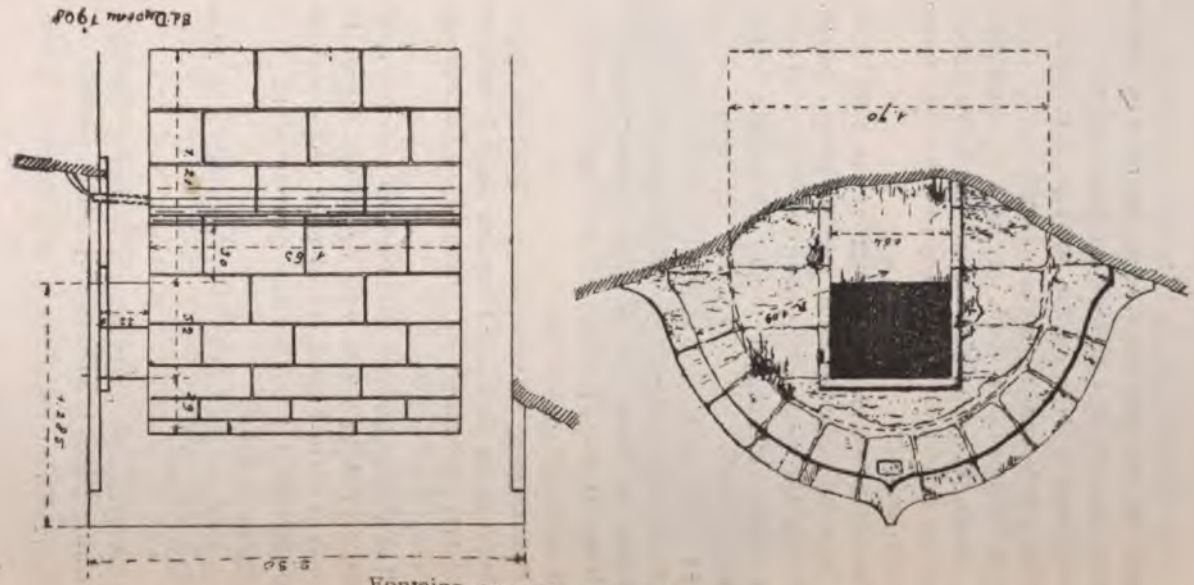

Fontaine couverte, rue Mustel, 31, Rouen

qui est de Bourbon; au 2, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent dans le sens de la bande, qui est de Lorraine; au 3, de gueules à la croix d'argent, qui est de Savoie; au 4, de gueules, au lion passant d'argent, à la bordure de gueules semée de fleurs de lis d'or, qui est de Saint-Didier, et, sur le tout, palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé de trois *merlettes* d'or (remplaçant ici les trois *hydres* d'or (1), qui est de Joyeuse.

Derrière l'écu, posé sur un manteau d'hermines, se voient une crosse et une épée mises en sautoir; il est sommé d'une couronne ducale avec cimier, lion ailé et lampassé d'or tenant de la patte senestre une épée d'argent derrière un livre ouvert du même, qui est Venise.

Thomas de Joyeuse, né le 2 mai 1725, fut d'abord chevalier de Malte, puis abbé de Saint-Symphorien de Metz. Il était fils puîné de Jean-Gédéon-André, seigneur de Joyeuse, Chouvoy, comte de Grandpré, et de Antoinette de Villers, fille de Nicolas de V., seigneur de Rousseville et Famechon, et de Marguerite du Fresne du Cange.

M. Deglatigny fait circuler trois plans des plus intéressants pour l'histoire et l'archéologie locales. Ils sont dus à M. de Vesly fils. Ce sont le camp de Mortagne à Incheville, puis le fanum et le camp découverts dans la forêt de la Londe, près de Moulineaux.

Revenant sur ce qui vient d'être dit, M. de Vesly a

(1) M. Garreta attribue cette substitution arbitraire à une fantaisie intéressée du graveur pour simplifier son travail. Il en signale un autre exemple. *(Note du Secrétaire.)*

pris, à l'égard de Lillebonne, des mesures pour que les découvertes d'importance majeure qui pourraient s'y produire fussent réservées au musée départemental.

La question des collections locales est de nouveau discutée, et, malgré tout l'intérêt qui s'attache à leur création, leurs conditions de sécurité sont encore trop précaires pour qu'ils puissent être présentement encouragés.

A quatre heures moins le quart, la séance est levée.

A. Tougard.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1908

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Sont présents : MM. de Beaurepaire, Deglatigny, Duveau, Lefort, Pelay, Ruel, Sarrazin, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, P. Le Verdier, Malicorne et Milet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation, mais après que M. le Président a fait voter des remerciements à MM. Duveau et Loquet pour leur beau volume.

Correspondance imprimée. — En voici la composition : *Bulletin archéol. du Comité*, 1908, 1re livr. ; — *Bull. hist. et philol.*, idem, 1907, 3 et 4, une livr. ; — *Bull. de la Soc... de Sens*, XXIII ; — *Bull. de la Soc... de Tarn-et-Garonne*, XXXV, compl., 1907 ; — *Bull. de la Soc... de l'Orléanais*, 191 ; — *Bull. de la Soc... de l'Orne*, XXVII ; — *Bull. de la Soc... Dunoise*, 155 ; — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1908, 2 et 3 ; — *Bull. de la Soc... de Gand*, XVI, 9-10 ; — *La Tour de la Pucelle*, par E. Delabarre, 1908 ; hommage d'auteur ; — Cinq fascic. du *Smithsonian Report* de 1906.

Correspondance manuscrite. — 1° En réponse à la délibération de la Commission demandant, le 26 mai, le maintien dans son état actuel de la Tour Saint-

Romain dans ses étages inférieurs, M. le Préfet a, le 17 novembre, transmis à M. le Président la lettre qu'on va lire :

« Paris, le 13 novembre 1908.

» *Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à Monsieur le Préfet de la Seine-Inférieure.*

» Vous m'avez transmis, en me la signalant, copie d'une délibération par laquelle la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure sollicite le maintien dans son état actuel de la partie inférieure de la Tour Saint-Romain à la Cathédrale de Rouen.

» J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission des Monuments historiques, consultée à ce sujet, a émis l'avis, dans sa séance du 6 novembre courant, qu'il y avait lieu de conduire les travaux de ladite Tour, en ayant soin de respecter les constructions visées par la délibération précitée.

» J'ai donné, en conséquence, les instructions nécessaires à cet effet à M. Chaine, architecte de la Cathédrale, et je vous prie d'aviser la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure qu'il ne sera porté aucune atteinte aux maisonnettes auxquelles elle s'intéresse.

» *Signé :* DUJARDIN-BEAUMETZ ».

2° M. Le Breton avait exposé à M. le Préfet qu'il y aurait une grande convenance à élever légèrement les fonds afférents à la publication du bulletin de la Commission. Le 4 novembre, M. le Préfet l'a informé que le Conseil général, sur sa proposition, a augmenté de

200 francs le crédit affecté à cette destination, en vue de permettre la reproduction des pièces archéologiques d'un véritable intérêt.

3° *Saint-André-sur-Cailly*. — La Commission pouvait espérer aujourd'hui connaître le succès de sa délibération, au sujet des intéressantes épaves signalées dans cette commune. Mais M. de Vesly, qui en a été pressenti, n'a reçu aucune nouvelle. Heureusement le curé, M. l'abbé Jeanne, a fourni le 15 décembre cette note : « La pierre en question a été scellée, il y a un mois, dans l'intérieur de l'église ». C'est, une fois de plus, le meilleur résultat : la conservation sur place.

4° *Pierre des Emmurées*. — Notre vénérable doyen d'âge, M. P. Baudry signale de nouveau son zèle archéologique par la communication suivante :

« Il y a longtemps, avant 1848 je pense, j'avais remarqué dans les ruines de l'ancienne église des Emmurées une pierre tombale gravée, de peut-être un mètre de hauteur, portant les détails suivants :

» Dans la partie supérieure, J.-C. sur la croix accompagné de deux anges qui recueillent le sang de ses plaies. Plus bas, d'un côté saint Pierre et la Sainte-Vierge, de l'autre saint Jean probablement et saint Michel. Six religieuses à genoux semblent prononcer les paroles inscrites sur deux phylactères :

» *Qui pro me sic dignatus es pati, Ne deneges* » *veniam peccati. — Pie Jesu, pro me crucifixus,* » *Meos michi tu condona lapsus.*

» *Inscription :* S. J. Omont, S. M. Durant, S. M. » Ango, S. J. Ango, S. S. Ango. — Cy-devant gist

» honourable, discrète et devote religieuse, seur Per-
» rennelle Ango, laquelle a été prieus(e de ce m)onas-
» tère par l'espasse de XVIII ans, et trespassa l...nbre
» lan (de) grâce mil CCCC IIII^{XX}... ».

» Au moment d'une des démolitions dont le couvent des Emmurées fut l'objet, cette pierre fut portée rue Chasselièvre, 54, chez M. Louis Leclerc, qui réunissait dans son jardin beaucoup de pierres sculptées ou épigraphiques, et qui mourut le 10 novembre 1884.

» Cette pierre, que j'y ai vue, était encastrée dans le mur du jardin à droite quand on regardait la maison.

» Elle était et serait encore digne de figurer au Musée des Antiquités, près des deux autres de même origine et provenance, qui y ont été recueillies depuis longtemps.

» Mais où est-elle ? Et si elle existe encore, le propriétaire la donnerait-il ? Je l'ignore ».

Notre confrère ajoute que la propriété L. Leclerc fut ensuite occupée par M. Lemarignier, qui fournirait peut-être quelques renseignements.

M. le Conservateur s'est assuré que cette pierre est maintenant au musée.

Dans le même ordre d'idées, M. Ruel explique que les démolitions de la fontaine de la Crosse, ainsi que des fragments notables des sculptures de l'ancienne église du Boisguillaume se conservent au n° 193 de la rue du Renard.

Quatre notes de M. de Vesly sont ensuite entendues avec intérêt.

Le Trésor de Parfondval à Belleville-sur-Mer (1). — Au lieu dit *Parfondval*, à environ 1,800 mètres du camp de César de Bracquemont, à 4 kilomètres nord-est de Dieppe (sur le terrain de la parcelle 15-16 du plan cadastral, section A, de la commune de Belleville-sur-Mer), un cultivateur, nommé Landrin, ramassait des cailloux.

Ces silex destinés à la prestation devaient être cassés pour satisfaire aux conditions des règlements de voirie. M. Landrin frappait donc avec son marteau tous les cailloux ramassés sans se préoccuper de leur forme ni de leur aspect. Quelle ne fut donc pas sa surprise lorsqu'il s'aperçut qu'un silex de forme allongée venait de se séparer en deux parties sous un seul coup de masse. Sa surprise redoubla lorsqu'il vit s'échapper du caillou ouvert des pièces de monnaies.

A l'étonnement, quelque peu joyeux de l'ouvrier, succéda le désespoir : les monnaies étaient anépigraphes. Le paysan y voyait bien des figures bizarres, mais n'y lisait, et pour cause, aucune lettre, aucune inscription. Il lui fallut donc avouer sa découverte, ce qui le déconcertait un peu. Enfin, il se rendit chez l'instituteur. Celui-ci n'était pas plus documenté sur la question qui lui était posée. Il m'écrivit immédiatement et m'envoya une des médailles trouvées, afin de l'examiner.

Je reconnus vite que la monnaie était gauloise, et avec l'aide du recueil d'Adrien Blanchet (2), je pus l'identifier rapidement.

(1) Voir précédente communication, p. 292.

(2) *Traité des monnaies gauloises*, t. I. — Voir aussi : A. Blanchet, *Revue numismatique*, chronique, 4e série, t. VII, p. 406.

C'était une monnaie de billon des *Coriosolitæ*, peuplade de la presqu'île d'Armor. Le type est dit au nez droit ou en upsilon et le sanglier à droite.

Le trésor se composait de 34 pièces, dont 5 bien conservées, 24 de moyenne conservation et 5 usées; le tout renfermé dans le silex creux dont il a été parlé plus haut.

Ce petit trésor est évidemment à rapprocher de celui d'Ectot-les-Baons (arrondissement d'Yvetot) qui paraît avoir contenu des pièces du même genre (1).

Les tirelires en silex paraissent avoir été employées par les Gaulois de notre région, car il en a été trouvé à Hénouville, près de Duclair, et à Bosc-Edeline (2). Les Gallo-Romains se servirent également de ce récipient secret, pour un dépôt de 10 deniers, qui fut trouvé et brisé par un cantonnier en cassant des silex provenant d'Etrimont, près Bailly-en-Rivière (3).

Les monnaies appartenaient aux règnes de Vespasien et de Trajan (1er siècle de notre ère). C'était encore la tradition gauloise qui disparait bientôt, puisque les trésors de médailles romaines, découverts dans notre Département, étaient généralement contenus dans des vases de bronze ou de terre, précurseurs des fameux bas de laine des aïeules caucholses.

Vomer ou soc de charrue. — Il y a quelques mois, M. Poussier, ancien pharmacien à Rouen, m'offrait

(1) et (2) Adrien Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, t. II, pages 592 et 593.

(3) L'abbé Cochet, *Répert. arch. de la Seine-Inférieure*, col. 273 et 301.

pour le Musée un *soc* ou *vomer de charrue* retiré du bief de l'écluse en aval de Gaillon.

J'ai accepté cet objet avec reconnaissance. Il sera regardé avec intérêt non seulement par les laboureurs, mais aussi par nos écoliers traducteurs de Virgile (*Georg.* I, 45) ou de Cicéron (*Phil.* II, 40), et pour lesquels les mots *culter*, *dens*, *dentale* ou *vomer* sont souvent vides de sens.

Je ne peux affirmer si le « vomer » offert au Musée appartient à l'ère gallo-romaine ou s'il peut dater simplement du moyen âge. Cependant, après un long examen, je penche pour cette dernière attribution : car la forme de la charrue a peu varié depuis l'antiquité. Le seul détail qui puisse appuyer mon hypothèse est la section triangulaire donnée par le plan perpendiculaire à l'axe du vomer.

La métallurgie romaine ignorait ce travail. Le *culter* était plan et arrondi sur deux de ses bords comme le bipalium et se fixait au coutre par une douille semblable à l'emmanchement de nos bêches ou pelles modernes. — Je crois donc que la forme en arc brisé ou ogive des contours, l'œilleton ou douille de fixation et la section triangulaire du *vomer* de Gaillon doivent faire classer cet outil dans la période du moyen âge ?

Anciennes mesures de la baronnie d'Esneval et de Pavilly (1). — Au hasard des rencontres, j'aperçus à travers les vitrines d'un antiquaire rouennais, *quatre cornets de cuivre* disposés en gradins. J'entrai voir

(1) En 1280, les deux fiefs se trouvaient réunis par le mariage de Robert d'Esneval avec Marguerite de Pavilly.

de plus près ces gobelets. Quelle ne fut pas ma surprise en remarquant qu'ils étaient gravés d'armoiries!... Deux des plus grands, en cuivre jaune, portaient les armes des Le Roux et celles des de Dreux; les plus petits, dont un était de cuivre jaune et l'autre de métal rouge, étaient simplement gravés du chevron accompagné des trois têtes de léopard.

J'étais dès lors fixé sur l'emploi de ces gobelets :

Ils furent les mesures de capacité en usage dans la Baronnie d'Esneval, et j'avais devant les yeux les sous-multiples de la PINTE DE PAVILLY.

Voici quelles sont les hauteurs de ces mesures : 0 m. 150, — 0 m. 110, — 0 m. 051, — 0 m. 034. — (Il manque l'étalon dit *Posson*).

Cependant, avant d'aborder l'étude et la comparaison de ces quatre mesures, je crois bon de prouver l'attribution que j'en fais aux barons d'Esneval et de préciser l'antiquité de ces mesures.

Nos regrettés collègues, MM. Bouquet et de Beaurepaire, ainsi que M. Garreta, ont établi, dans une étude très documentée, insérée dans le *Bull. de la Comm. des Antiquités (Tome X, année 1894, pages 53 et suiv.)*, la généalogie des barons d'Esneval, premiers vidames de Normandie. Ils ont montré par quelles alliances le nom et le domaine d'Esneval, plusieurs fois tombés en quenouille, arrivèrent, en 1644, par le mariage de Madeleine de Tournebu, dans la famille des Le Roux de Tilly.

Là se trouve l'explication du blason des Le Roux gravé sur les mesures. Quant à celui des Gauvain de Dreux, bien antérieur, il fut apposé lors du mariage de ce seigneur avec Jeanne d'Esneval, en 1404. La

gravure de ce blason : *Echiqueté d'or et d'azur* (1) fait remonter l'usage des deux plus grandes mesures aux premières années du xve siècle.

Et maintenant, quelle était la capacité de ces mesures et par quel nom les désignait-on ?

A Paris comme à Rouen, le premier sous-multiple de *la pinte* était appelé *chopine*, venaient ensuite le *demi-setier* ou demion, le *posson* ou demiard, la *double roquille* et la *roquille*. — Ces noms sont encore usités dans les cabarets de la banlieue parisienne et des faubourgs de Rouen, avec celui de la double pinte ou *pot*.

Il m'a paru intéressant de compléter cette note par la comparaison des mesures de Pavilly avec les similaires de Paris et de Rouen et de la résumer sous cette forme :

	Paris.	Rouen (2).	Pavilly.
	—	—	—
Chopine	0 l. 406	0 l. 470	0 l. 435
Demi-setier ou demion	0 233	0 230	0 244
Posson ou demiard	0 116	0 115	manque
1/2 Posson ou double roquille	0 083	0 058	0 060
Roquille	0 062	0 030	0 030

Ce parallèle indique que la chopine de Pavilly était inférieure à celle de Rouen et supérieure à celle de Paris, mais que les *roquilles* avaient une capacité inférieure dans notre région. C'est très probablement

(1) Cette gravure est très médiocre, et la bordure de gueules, qui complète les armes de la Maison de Dreux, n'y est pas représentée.

(2) Nicétas Periaux, *Manuel métrique*, ive partie, p. 201.

Je dois remercier M. Trouillet, vérificateur des poids et mesures à Rouen, des conseils qu'il m'a donnés.

leur faible contenu qui a provoqué l'abus des libations chez nos ancêtres aux robustes estomacs.

Fragments de la pierre tombale de Guillaume de Morainville, vicomte de Longueville. — Au mois de septembre dernier, M. P. Le Verdier signalait à mon attention un fragment de pierre tombale qu'il avait vu au milieu de débris de toute nature dans une cour de Longueville. Notre collègue ajoutait qu'il avait pu lire le nom de Morainville et que M. Harel faisait bonne garde.

Malheureusement il n'y avait pas que moi dont l'attention était éveillée : un marchand antiquaire de Dieppe, étant venu à passer à Longueville, se rendit acquéreur des débris de la dalle tumulaire pour le prix de 100 francs. C'est à Rouen que je les ai retrouvés et achetés avec une majoration de prix, car je n'ai pas voulu que la dalle tumulaire d'un personnage normand s'éloignât de France.

D'ailleurs le Musée de Rouen possédait déjà quatre dalles tumulaires provenant du prieuré cluniste de Longueville. Les fragments de la pierre tombale de Morainville viendront donc s'ajouter à la collection qui comprend : les dalles de Drogon de Trubleville (1207); de Guill. Jourdain (1303); de Robert Maillart de Lamberville et d'Isabelle d'Eu, vicomtesse de Longueville (1339).

La pierre tumulaire de Guill. de Morainville, avant sa mutilation et sa section en trois parties pour en obtenir des marches, présentait une arcature ogivale accostée de pinacles, au centre de laquelle étaient gravées les armes et l'image du défunt. Cette partie du

monument n'existe plus ou du moins je ne la possède pas et la fais rechercher.

Les armoiries, quoique réduites par la section de la scie, peuvent encore être facilement reconstituées, parce qu'elles figuraient à droite et à gauche de la tête du personnage et que le trait de scie, en tranchant une partie de l'une, a laissé entière la partie opposée de l'autre.

Ces armes étaient de....., à la fleur de lis de..... à la bande cousue de....., brochant sur le tout.

Les deux fragments déposés au Musée mesurent chacun 0 m. 35 de largeur et 1 m. 45 de hauteur. La base et le sommet de l'architecture figurée, ainsi que les inscriptions de ces parties, ont disparu. Néanmoins on peut encore lire sur le fragment de droite cette partie de l'inscription : ..... AVGE. NIAANE. GVILL. DE MORAINVILLE, VICONTE DE LONGVEVILL..... et sur le fragment de gauche le complément que voici : ..... E. GRACE. M. CCCXXXIX. LE SAMEDI AVANT LA S. BENEIT. PRIONS.....

Ces éléments de l'inscription sont suffisants pour la rétablir et dans tous les cas ne laissent subsister aucun doute sur les nom et date du décès du personnage inhumé sous la pierre.

Tour de la Pucelle. — M. Sarrazin voit, avec un profond regret, que les travaux qui s'exécutent rue Jeanne-d'Arc prennent un caractère très alarmant pour la conservation des précieux vestiges qui captivent, à un si haut point, l'attention publique. Les protestations s'élèvent de toute part et les démarches se multiplient sans aucun succès appréciable. D'après

l'ensemble des faits que résume notre confrère, il semble pourtant qu'une négociation franche et loyale eût dû amener la solution que nous désirons tous.

M. Deglatigny estime que dans les conditions où se trouvent aujourd'hui les pourparlers, le rachat du sol est devenu à peu près impossible

Après l'échange de vues qui résulte d'une longue discussion, il importe avant tout de provoquer à très bref délai l'action administrative. MM. Lefort et Deglatigny se chargent de résumer les intentions de la Commission dans une courte note que M. le Président va remettre aux mains du Préfet. La lecture en est approuvée à l'unanimité. En voici la teneur :

« La Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,

» Considérant :

» 1° La réduction consentie à 120,000 francs du prix demandé de ses terrains par la Société des immeubles de la rue Morand ;

» 2° La découverte du parement de la tour dite de la Pucelle sur une hauteur d'environ dix mètres ;

» 3° Le maintien à 75,000 francs du prix demandé par le propriétaire de la tour, et la continuation des travaux entrepris par lui pour la construction d'un immeuble de rapport ;

» Appelle à nouveau l'attention de M. le Préfet et de M. le Ministre sur l'extrême urgence d'assurer immédiatement la conservation des restes de la tour d'un si grand intérêt historique, même en recourant à l'expropriation s'il était nécessaire, et prie M. le Préfet de vouloir bien transmettre à M. le Ministre la présente délibération.

» Rouen, le 11 décembre 1908 ».

M. de Beaurepaire annonce, qu'en passant à Vire, il a pu recueillir quelques renseignements propres à compléter l'information de M. de Panthou, donnée par son regretté père au mois de février.

L'année dernière M. Ch. de Beaurepaire avait parlé d'une liste de graveurs rouennais dont il réunissait les éléments, mais qui avait besoin d'être complétée. Or, ces jours derniers, M. Georges de Beaurepaire a recueilli une mise au net de cette liste qui avait été préparée pour le Bulletin et que le procès-verbal est tout heureux d'insérer ici.

NOTES SUR QUELQUES GRAVEURS ROUENNAIS

Accar (Pierre), graveur en bois, paroisse Saint-Jean, fils de Jean Accar et de Catherine Terrier, 10 juin 1664 (Tabellionage de Rouen, minutes de Cavé). On lit la signature de ce graveur au bas d'un acte du 1er mars 1662 (*Ibidem*).

Allais, graveur, mentionné aux années 1747 et 1748 (Arch. de la S.-Inf., F. de l'Hospice-Général).

Asselin (Jean), graveur, rue au Juifs, âgé de 50 ans; Marie Alleaume, sa femme, mentionnés dans l'*Etat des nouveaux convertis*, vers 1698 (*Ibidem*, C. 977). Le même document nous apprend qu'ils avaient un fils du prénom de Jean, âgé de 20 ans, qui s'était fixé à Dieppe.

Avril (J.-J.). On trouve le nom de ce graveur au bas de l'étiquette *Au Dessert de la Bergère*, d'un faïencier de Rouen, 1779.

Bacheley (Jacques), d'abord menuisier à Rouen, plus tard élève de Lebas, à Paris, revenu à Rouen, fut employé par Lecat à la gravure des planches anatomiques de ce célèbre chirurgien; décédé en juin 1781. Mme Oursel cite de lui : *Les Vendeurs chassés du Temple; La Levée de la*

Fierte à Rouen; les portraits de Lecat et de Cideville; trois vues de Rouen; d'autres vues d'Italie; des marines et des paysages. Mériterait une notice approfondie (1).

Baudren, graveur, locataire du collège des Clémentins, 1699 (G. 4813).

Bellay (Du). Papillon, dans son *Traité historique de la Gravure sur bois*, t. I, p. 302, dit, à propos de ce artiste : « Je fais mention de Du Bellay, graveur en bois, non pas à cause de la beauté de ses ouvrages, mais pour avoir eu la gloire de montrer son art au fameux Pierre Lesueur, le père. Je tiens ceci de M. Vincent Lesueur, fils de ce dernier graveur. Du Bellay avait aussi montré à graver, en même temps, à Jean Papillon, mon ayeul ». On lit la signature J. du B. au bas de la planche de la confrérie des Pèlerins de Saint-Michel, fondée en l'église Saint-Nicaise, 1655.

Belleau (Jacques), graveur à Rouen, fils de Jacques Belleau et de Marie Bruny, mentionné en 1679. En 1698 il avait 50 ans et demeurait rue d'Enfer avec sa femme, Susanne Forgeon, qui en avait 45, et 2 filles, Marie-Anne et Anne (*Etat des nouveaux convertis*, C. 977); cité comme domicilié à Rouen, 25 décembre 1715.

Bougon (Nicolas), cartier, faiseur d'images en papier, me paraît pouvoir, avec quelque raison, prendre place dans cette liste de graveurs. Bougon est cité comme domicilié sur la paroisse Saint-Jean, dans des actes du Tabellionage des 19 novembre 1527 et 18 octobre 1531.

Collan (Jacques), graveur, marié à Madeleine Gloria; baptême en l'église Saint-Lô, le 30 octobre 1712, de leur fille Marie-Catherine.

De Gouye (Guillaume), graveur, domicilié sur la pa-

(1) Dans le *Tableau de Rouen*, 1775-1779, Bacheley est mentionné, sur la liste des « Graveurs en taille-douce, métaux et bois », comme demeurant rue des Bonnetiers.

roisse Saint-Martin-sur-Renelle ; mention de Marie Senac, sa veuve, et de Pierre De Gouye, leur fils aîné et héritier, 15 janvier 1578 (Tab. de Rouen). — De Gouye (Pierre), graveur, paroissien de Saint-Lô, 8 juin 1576; paroissien de Saint-Vincent; Françoise Foucher, sa femme, 11 décembre 1593 (*Ibidem*).

Delamare, grava en 1725 la planche de bois de la confrérie de la Sainte-Trinité et de Saint-Luc, établie en l'église des Carmes.

De la Place (Jérôme), graveur, loue, le 14 mai 1705, une maison rue aux Juifs, appartenant à la confrérie de Saint-Romain; le 5 juin 1707, pour 90 l., une maison rue de la Poterne, appartenant aux religieux de Jumièges.

Doly, graveur, signalé comme en fuite pour mauvaises affaires. 27 mars 1787.

Duplessis. Je ne sais s'il grava sur cuivre ou sur bois. Il grava le sceau de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen, 20 août 1746.

Duval (Jean), domicilié sur la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers, 22 février 1630 (Tab. de Rouen); grava 3 figures pour les affiches des pardons de la Cathédrale, 1635-1636 (G. 2683).

Duveau (Louis), graveur, rue Massacre, paroisse Notre-Dame-de-la-Ronde, décédé le 18 novembre 1744, laissant une veuve du nom de Charlotte Brasseur.

Du Vivier (l'aîné), grava, en 1696, la belle image de la confrérie de Sainte-Reine, fondée en l'église de Saint-Nicolas. Il est probable qu'un Du Vivier (le jeune), frère ou fils du précédent, exerça pareillement à Rouen l'art de la gravure.

Fermant (Moïse), domicilié rue des Charrettes, figure, avec une femme et une fille, dans l'*Etat des nouveaux convertis* d'environ 1698 (C. 977).

Gouel (le jeune), signe, en 1693, l'élégante étiquette de l'orfèvre Le Saas : *Au Mouton qui fait la barbe au Loup*. — Jean-Baptiste Gouel, graveur, âgé de 37 ans, mentionné

comme domicilié rue de la Poterne, paroisse Saint-Lô, le 19 octobre 1765 (1).

Hauguet (François-Thomas), graveur, décédé place de la Calende, le 26 avril 1771.

Ingoult (Louis), graveur, domicilié rue de la Chaîne, paroisse Saint-Lô, mentionné comme occupant une boutique en la cour du Palais, le 20 janvier 1692.

Jacques (Jean-Pierre), graveur et marchand d'estampes, locataire d'une boutique proche de la tour Georges-d'Amboise, au parvis de la Cathédrale, 1764; chargé par la Ville de faire des coins aux armes du duc d'Harcourt, gouverneur de la province, en fit trois qu'il soumit à l'approbation des échevins et qui cassèrent; la commande lui fut retirée; on lui accorda toutefois 72 l. à titre de dédommagement, 20 décembre 1765; il ne réussit pas mieux à la Monnaie de Rouen, lorsqu'on y essaya une refonte des louis. Les gravures que l'on connaît de cet artiste sont, en général, assez médiocres. On lit sa signature au bas de deux étiquettes d'orfèvres, ses voisins Trehé et Delamare: *A la Clef d'Or; A la Boucle d'Or* (2).

Le Cordier (Pierre-Louis). Je le comprends peut-être à tort dans cette liste. Les chanoines avaient fait marché avec lui pour un cachet d'argent en 1681. Il demeurait rue des Carmes, paroisse Saint-Lô, et avait épousé Marie Mariavalle, veuve en premières noces de l'avocat Louis Lieurey; cité 28 mai 1684 (Tab. de Rouen).

Le Forestier, libraire; sa veuve, *graveresse* de signès,

(1) Le *Tableau de Rouen*, 1775-1788, mentionne Gouel avec l'indication « au Palais ».

(2) On trouve également son nom, comme graveur, au bas de l'*ex-libris* de la Société royale d'Agriculture de Rouen, *ex-libris* dessiné par Descamps. Au bas d'un « cartouche du Commerce », on lit la mention : « se vend chez Jacques, vis-à-vis le pont de bateaux, à Rouen ». Le *Tableau de Rouen*, dans la liste des graveurs, mentionne Jacques comme demeurant parvis de Notre-Dame, 1775-1788.

locataire d'une échoppe « contre le mantel du portail aux libratiers », 1457-1458 (Arch. de la Seine-Inf.).

Le Gris (Jacques-Benoît), graveur, décédé rue Villedeuil, paroisse Saint-Servan, 12 janvier 1788, laissant une veuve du nom de Marie-Victoire Poitevin.

Le Mire (Noël), né paroisse Saint-Maclou, 4 novembre 1724, a fait l'objet d'une étude très approfondie de M. Jules Hédou (1).

Le Sueur. Plusieurs graveurs de la même famille qui nous sont suffisamment connus par le *Traité de la Gravure en bois*, de Papillon (2). — Pierre Le Sueur, né à Rouen, en 1636, mort dans la même ville, le 19 décembre 1716, se distingua dans l'art de graver le bois, par la hardiesse de sa manière. Nous connaissons de cet artiste un *Saint-Jean-Porte-Latine*, 1668, et une *Judith*, 1670, d'après Goltzius. Il laissa deux fils qui cultivèrent le même art que lui. On lit sa signature au bas des images de la confrérie de Saint-Nicolas, à Amfreville-la-Campagne, 1665; de la confrérie de Saint-Jean-Porte-Latine, pour les imprimeurs-libraires, établie en l'église du prieuré de Saint-Lô de Rouen, 1668; de la confrérie de Sainte-Reine, en l'église de Saint-Nicolas, 1701. Il était entré dans la confrérie de Saint-Maclou, le 24 avril 1708. En 1708, un Pierre Le Sueur, que je suppose être graveur, avait loué de la fabrique de l'église Saint-Michel, une maison située place du Vieux-Marché. — Pierre Le Sueur, dit l'aîné, son fils, né en 1663. « Ç'a été un excellent graveur qui cou-

(1) Jules Hédou. — *Noël Le Mire et son œuvre*, 1875.

(2) Papillon. — *Traité historique de la Gravure en bois*, t. I, p. 303. « Tandis que Christoffel Jegher (graveur en bois allemand) faisoit des merveilles, de son côté, Pierre Le Sueur n'en faisoit pas moins du sien. Il naquit à Rouen en 1636 ; rien n'est plus beau et plus hardi que les tailles de ses gravures; quoiqu'il ait fait quantité d'ouvrages admirables, la seule estampe des billets mortuaires qu'il a gravés, est capable seule de faire avantageusement son éloge. »

poit le bois très délicatement. Il gravoit ordinairement son nom tout au long sur ses ouvrages et quelquefois en abrégé, avec ces trois lettres P. L. S. Il scavoit aussi dessiner assez proprement. Il a gravé plusieurs pièces excellentes, telles que le grand fleuron du *Dictionnaire de l'Académie françoise*..... J'ai eu depuis peu, de hasard, une autre estampe de ce graveur, pour des billets mortuaires, qui est un beau morceau ». Mort le 17 septembre 1698. — Le Sueur (Vincent), son frère cadet, né en 1668, mort le 21 avril 1743. Elève de son père et de Jean Papillon, a gravé un grand nombre de vignettes et de fleurons. Signait : V. L. S. — Pierre Le Sueur, autre frère, mais né d'un autre mariage, résida à Rouen; mort en 1750. Sa fille Elisabeth fut employée par Oursel, imprimeur rouennais, et grava les estampilles et marques des toiles qu'on apportait aux Halles. Papillon cite encore Nicolas Le Sueur, né en 1691, mort en 1764, graveur en camaïeu, « le plus illustre de la famille ».

Le Veau (Jean-Jacques-André), né à Rouen le 9 janvier 1729, élève de Le Bas, en 1752, a fait l'objet d'une étude approfondie de M. Jules Hédou (1).

Liégard (Thomas), maître graveur de tombes, paroisse Saint-Maclou ; son traité de mariage avec Marion La Sadde, 13 octobre 1607 (Tab. de Rouen).

Maintru. Un Metrue, graveur, âgé de 50 ans, figure avec sa femme, âgée de 40 ans, dans l'*Etat des nouveaux convertis*, d'environ 1698 (C. 977). — Claude Maintru, graveur, probablement un fils du précédent, marié à Suzanne Le Vasseur ; baptême à Saint-Vigor, le 16 septembre 1712, de leur fils Thomas-François, né de la veille; à Saint-Lô, le 29 décembre 1720, de leur fils Pierre, né du même jour ; et, le 15 septembre 1722, d'un autre enfant. — Claude Maintru, graveur, décédé rue du Petit-Salut,

(1) Jules Hédou. — *J.-J.-A. Le Veau, sa Vie et son Œuvre* (1729-1786), Paris, Charavay, MDCCCCIII.

paroisse Saint-Cande-le-Jeune, laissant pour héritière sa cousine germaine, épouse d'un cordonnier, dont mention, 21 octobre 1774. Maintru grava la planche sur cuivre de la confrérie de la Sainte-Trinité et Saint-Luc, établie aux Carmes de Rouen, 1731.

Méry (Nicolas), graveur, paroissien de Saint-Lô, 11 octobre 1659 (Tab. de Rouen, minutes de Follet).

Mullard (Pierre), graveur, figure avec sa femme, un fils et une fille, dans l'*Etat des nouveaux convertis*, d'environ 1698 (C. 977).

Papillon. Pour les Papillon, il n'y a qu'à copier ce qu'en dit le plus illustre membre de cette famille, dans son *Traité de la gravure en bois* (t. I, pp. 304, 307, 309). « Dans le temps de la fameuse Elisabeth de Sirano ou Sirani, morte en 1670, Jean Papillon, mon ayeul, né à Rouen, et dont les ancêtres étaient originaires de Touraine, exerçait aussi la gravure en bois; il ne sçavoit aucunement dessiner et n'a rien gravé de bien extraordinaire; cependant la pratique lui faisoit bien couper les tailles suivant ce qu'elles étoient dessinées; il faisoit sa marque avec ces deux lettres : I. P... Il a aussi gravé des figures de cartes à jouer. Mon grand père mourut en 1710, dans le mois d'août... Feu mon père a été l'un des plus habiles graveurs en bois de son temps... Il naquit en 1661. A l'âge de 2 ans, il fut conduit à Rouen et élevé chez son ayeul et ensuite, il vint à Paris, chez son père, lequel le mit chez Noël Cochin, habile graveur à l'eau-forte, pour les petites batailles.... On lui doit l'invention, à Paris, des papiers de tapisseries qu'il commença à mettre en vogue environ l'an 1688; il les sçavoit poser en place avec goût, beaucoup d'art et de propreté. Il a porté cette invention au plus haut point où elle ait jamais été, de sorte que de son temps et depuis lui tous ceux qui se sont mêlés de ce commerce ont contrefait ses desseins » (1). On trouve

(1) « La gravure en bois est beaucoup plus ancienne que celle

la signature de J.-M. Papillon au bas de l'image de la Charité de Sainte-Geneviève, établie en l'église du Bourg-Baudouin (1702).

Petit (Roch), graveur sur le quai, rue Grand-Pont, taxé, en 1703, à 4 l. 10 s., pour sa capitation (C. 312).

Prédois (Abraham), graveur, indiqué à la date du 28 août 1650 (Etat-civil des protestants).

Piquenot (Jean-Baptiste-Patrice), fils de Michel Piquenot et de Marie-Elisabeth Dillard, était encore mineur lorsque furent publiés les bans de son mariage avec Marie-Anne Du Thil, fille de Georges Du Thil et de Marguerite Le Retour de Monville, 22 novembre 1779. Elève de Descamps ; il avait obtenu le prix de dessin, en 1771. Le 19 décembre 1781, son ancien maître présentait à l'Académie de Rouen, deux estampes : *La Vue du château de Coucy* et la *Vue du Prieuré des Deux-Amants*, œuvres du jeune graveur, « intéressantes par le travail et par le fini du burin ».

Renault (Antoine), graveur, fit une donation à l'Hôtel-Dieu de Rouen, le 22 août 1693 ; il offrit au même établissement une somme de 756 l., moyennant une rente viagère, 10 mars 1701. Y avait-il un lien de parenté entre lui et un Jacques Renault, graveur que l'on voit fournir au Chapitre, 2 estampes à marquer le linge de la Cathédrale, 1625 (G. 2608) ? — Renault (Laurent), graveur, lo-

en cuivre ; mais moins brillante et moins délicate que cette dernière. On n'en fait guère usage, aujourd'hui, que pour quelques vignettes en fleurons, dont on se sert pour ornements dans les ouvrages d'impression », et en note : « Le sieur Papillon est un des plus célèbres graveurs en bois, dans les genres les plus précieux et les plus délicats. Les vignettes, les armoiries, les paysages et les portraits qui ont été exécutés par cet habile artiste, sont regardés, à juste titre, comme des chef-d'œuvres de l'Art ». *Dictionnaire Historique de la Ville de Paris et de ses environs*, par MM. Hurtaut et Magny. Paris, 1779, t. III, v°. *Graveur en bois*.

cataire de la première maison sur le cloître de Saint-Lô, pour un loyer de 120 l. par an, 1657, 1663; inhumation en l'église de Saint-Lô, 13 décembre 1679 de Romaine Le Roux, sa femme, décédée à l'âge de 80 ans. — Renault (Louis), graveur, cité comme veuf d'Antoinette Villet, 7 avril 1665 (Tab. de Rouen). — Renault (Robert), graveur, locataire d'une maison située derrière l'église de Sainte-Lô, dont il fit la remise, en 1661; demeurant, en 1664, rue Neuve-Saint-Lô, avec Jean-Baptiste et Louis Renault, ses fils (22 septembre 1664 — Tab. de Rouen, Meubles).

Theroulde, cité comme habitant la rue de la Haranguerie, avec sa femme et un fils, dans l'*Etat des nouveaux convertis*, vers 1698 (C. 977).

Toutain (Jean), maître graveur, décédé à l'âge de 67 ans, le 25 novembre 1705, inhumé dans la nef de l'église paroissiale de Saint-Lô, le 27 du même mois; cité comme domicilié rue de la Poterne, en 1691 (*Insinuations ecclésiastiques*).

Vallier (Jean), graveur en bois, *imagier*, demeurant à Rouen, rue Cauchoise, paroisse Saint-Vigor. — Claude Vallier, son frère, 18 juillet 1618 (Tab. de Rouen).

M. le Président profite de cette occasion pour dire qu'il a demandé à notre collègue un bon portrait de son vénéré père, afin d'en enrichir notre Bulletin.

Il ajoute qu'il serait très désireux d'y joindre aussi un grand plan plié du sol voisin de la Tour Jeanne-d'Arc.

Ceci l'amène à parler des archives de la Commission. Le secrétaire, rappelant que les plus anciennes pièces forment quatre grands albums, présume qu'il y aurait lieu d'en faire relier un ou deux autres.

M. Le Breton ne borne pas là ses projets. Ces dessins, vieux de près d'un siècle et signés de H. Lan-

glois et de nos premiers archéologues, mériteraient un catalogue complet et méthodique. Il pourrait être imprimé dans notre Bulletin, et mettrait ainsi notre précieuse collection à la portée de tous les travailleurs.

M. Duveau présente deux beaux dessins d'épis en plomb et les commente dans les notices qu'on va lire.

NOTICE SUR UN ÉPI EN PLOMB DU XVIe SIÈCLE.

Au fond de la cour de l'immeuble situé rue du Vieux-Palais, n° 30, existe un bâtiment en galandage du XVIe siècle, à deux étages dont le comble à deux croupes, couvert en ardoises et agrémenté de trois grandes lucarnes, possédait, il y a encore peu d'années, deux grands épis en plomb. Ils ont été démontés et sont actuellement la propriété de M. Leloup (couvreur, rue Thiers, 40).

Ces épis, absolument semblables, se trouvant dans des conditions exceptionnellement favorables, m'ont engagé à en prendre les dimensions et à en relever le dessin que j'ai l'honneur de présenter à la Commission départementale des antiquités. Ils ont une hauteur de 1 m. 83 et sont composés comme suit :

La base est constituée par un chapiteau composite à vase carré, monté sur un gros tore rond. Le vase est orné de huit volutes entourées de feuilles d'acanthe partant du tore et s'élevant jusqu'en dessous des volutes. Les feuilles sont estampées et façonnées à la main. Chacune des volutes est composée de deux parties droites et gauches rapprochées et soudées ensemble.

Au-dessus est placé le tailloir à quatre côtés incurvés vers l'intérieur et à pointes émoussées, comme on le voit généralement dans les chapiteaux des épis du XVIe siècle. Ce tailloir est en même temps la base du piédouche du vase qui surmonte le chapiteau.

Ce vase à quatre faces est composé d'une première partie en forme de coupe, ornée sur chaque face de trois godrons moulurés et estampés et fixés par des soudures.

Au-dessus une large gorge et une tablette de cinq centimètres d'épaisseur.

Le col du vase est en forme de cavet et orné sur ses arêtes de quatre belles volutes ornées de feuilles d'acanthe sur le champ et sur chaque côté de trois feuilles de roseau allongées et de trois autres recourbées qui se terminent par d'élégants enroulements.

Épi en plomb à Rouen

Au-dessus du vase s'élève une courte tige cylindrique avec une astragale et une épanouissement en forme d'entonnoir orné de godrons moulurés à l'estampe et fixés par des soudures. Au-

dessus de cet entonnoir est un cône tronqué garni de quatre feuilles d'acanthe retombantes.

Sur ce cône s'adapte une pointe en forme de vis enveloppée de quatre grandes feuilles d'acanthe fixées à sa naissance.

D'autres épis en plomb de moindre importance existent encore sur les trois lucarnes à croupes de ce toit et sur une quatrième qui est sur une aile formant avant-corps sur la droite de la façade ; mais ces épis sont en assez mauvais état.

L'épi du xve siècle représenté par la vignette ci-contre se trouve à Lisieux sur une maison portant le n° 1 de la place Le Hennuyer.

M. le capitaine Engelhard, qui a beaucoup étudié la ville de Lisieux, m'a communiqué les notes suivantes au sujet de cette maison :

« La maison sur laquelle se trouve l'épi en question est l'ancien manoir canonial du titre de Saint-Michel. On prétend, mais sans produire aucune preuve à l'appui de cette tradition, que le maréchal de Fervacques l'aurait habité dans les premières années du xviie siècle, alors qu'il tenait en séquestre les biens de l'église de Lisieux ».

M. de Caumont, copiant textuellement des notes dont les originaux sont aujourd'hui la possession de la Société historique de Lisieux, écrit à ce sujet :

« Cette maison, qui porte le n° 3 du Friche-aux-Chanoines (ancien numérotage et ancien nom de la place Hennuyer), a certains caractères propres aux maisons du xive siècle, principalement dans ses lucarnes; son rez-de-chaussée est en pierre; la porte

cintrée, garnie de moulures toriques, paraît ne dater que du XVIe siècle. L'étage supérieur en bois n'a conservé aucune trace des ouvertures primitives ».

Il est très certain que ce manoir a été remanié dans sa partie basse ; quant à sa partie haute elle est intacte.

A notre avis, elle doit dater de l'extrême fin du XIVe siècle ou plutôt de la première moitié du XVe. L'épi qui la surmonte et qui semble bien l'épi primitif serait par conséquent de cette époque.

Épi en plomb à Lisieux

Il est regrettable que les écussons, placés à droite et à gauche de la fenêtre dominant la grande porte à moulures toriques, aient été grattés pendant la tourmente révolutionnaire; l'usage étant à Lisieux, pendant le cours du moyen âge, de placer sur les façades des maisons importantes non seulement les armoiries de leurs possesseurs, mais aussi celles de

l'apport de la dîme à l'abbé de Saint-Wandrille, dont Louvetot relevait directement ?

» M. Beaucousin, auquel j'avais fait part de cette trouvaille, m'avait promis de s'en occuper : car elle lui paraissait intéressante. La maladie l'en a empêché ».

M. Aubry a bientôt complété son envoi par trois autres vues :

Le colombier de la Turgère, à Allouville;

Le portail et le côté sud de la chapelle Saint-Georges, à Valliquerville.

Wanchy-Capval. — Calvaire. — Poursuivant ses bons offices à l'égard de notre album, M. Cahingt a envoyé le mois dernier au secrétaire la carte postale qui reproduit la croix du cimetière de cette paroisse. Il y a joint l'ébauche de quelques détails d'ornementation.

Des remerciements sont votés à ce zélé correspondant.

Enfin M. Ruel fait cette lecture :

Cour aux Ciseaux. — Actes relatifs à un tènement de maisons situées derrière l'immeuble portant actuellement le n° 87 de la rue Ganterie (anciennement n° 101).

Ce tènement de maisons avait été vendu par acte passé le 2 septembre 1646 devant « Jehan Laisné, Tabellion Royal juré en la Ville et Vicomté du Pont-delarche et Le Port-Sainct-Ouen, et Pierre Le Tourneur son adjoinct audict Port-Sainct-Ouen » par

« Messire Jacques Dumoncel, Chevallier Seigneur de Varengeville et de Gouy demeurant en son manoir seigneurial de Gouy » à « honorable homme Marguerin Bataille, marchand convoieur, bourgeois à Rouen ».

L'acte de vente le désigne ainsi : « ung tenemant de maisons de long en lay, avec ses droictures et deux courts y appartenant, et pour et autant qu'il en appartient audict seigneur vendeur sans y rien réserver, le tout assis dans l'enclos de ladicte ville de Rouen en la rue de Laumosne, bornée d'un coste ledict acquisiteur, daultre coste le sieur Desmarestz, procureur au bailliage de Rouen, d'un bout les héritiers Jacques Le Grand et d'aultre bout les héritiers Michel Leb... et... ».

Ces maisons et cours, recueillis par Jacques Dumoncel dans l'héritage de son père « Messire Louis Dumoncel, chevallier seigneur de Mellement » furent vendues 2,400 livres tournois, et 40 livres tournois pour le vin du marché. L'acquéreur paya comptant « quatorze cents livres tournois en espesses de pistolles d'Espaigne, louis d'or, et d'argent, comme aussi ladicte somme de quarante livres pour ledict vin en pareilles espesses que dessus ».

En marge de l'acte est inscrit, d'une autre écriture que l'acte lui-même : « Tenement de maisons nommé *la Cour aux Ciseaux* ».

Un contrat de vente daté de 1669 précise cette indication :

« Un corps ou plusieurs corps de logis sis en la petite rue de L'aumosne tendant à la poterne, ainsi qu'il se contient et comporte, appelé vulgairement la

cour aux ciseaux, ainsi qu'il est plus amplement spécifié dans le contrat d'acquisition fait de Messire Jacques Dumouchel (*sic*) ». (Contrat du 2 septembre 1646).

Un acte de 1719 fait mention d'un droit de passage « par une allée et cour commune nommée la cour aux ciseaux qui sort dans la rue de L'aumosne ».

Enfin les titres de propriété indiquent que les allées communes, donnant accès à la cour « anciennement nommée la Cour aux Ciseaux », avaient leur entrée rue des Ciseaux, petite rue de l'Aumosne et rue de la Poterne.

En résumé, les titres dont nous venons de vous citer des extraits, précisent l'emplacement d'une cour appelée vulgairement « la Cour aux Ciseaux ».

Cette cour et les maisons qui l'entouraient appartenaient, au commencement du XVIIe siècle, au moins pour partie, à Jacques Dumouchel, seigneur de Varengeville et de Gouy, qui en avait hérité de son père, Louis Dumouchel, chevalier, seigneur de Mellemont.

Elle était englobée dans le pâté de maisons que forment aujourd'hui les rues de la Poterne, des Fossés-Louis-VIII et Ganterie.

M. le Président ajoute d'intéressants détails sur Mellemont :

Au siècle dernier, cette terre était la propriété de Prosper Soyer, lequel en mourant légua ses biens aux Hospices. Mellemont fut vendu et acquis par M. Darcel (1), colonel de la garde nationale de Rouen et

(1) Il était le père de notre collègue de la Commission, Alfred Darcel, ancien administrateur des Gobelins et directeur du Musée de Cluny.

ancien capitaine d'artillerie dans le Grande Armée. Il échut ensuite en héritage à son fils, M. Jean Darcel, ingénieur des ponts et chaussées, l'un des auteurs des Buttes Chaumont; et son fils, M. Alphonse Darcel, le possède actuellement,

La séance est levée à quatre heures un quart.

A. TOUGARD.

STANFORD LIBRARIES

TABLES

NOMS D'HOMME [1]

A

Accar, 345.
Aclainville (d'), 74, 75.
Alençon (d'), 123.
Alexandre, 173.
Allais, 345.
Allard (Chr.), 20, 267.
Allemagne (H.-R. d'), 200.
Alorge (famille), 30.
Alquié (d'), 219.
Amboise (G. d'), 265, 348.
Amette, 202.
Amicia de Villarst, 77.
Ango, 335, 336.
Annibal, 295.
Ansout, 153.
Anthiaume (l'abbé), 218.
Antonia, 263.
Antonin-le-Pieux, 269, 319.
Apris, 253, 254.
Armand, 217.
Armand (A.), 177.
Asselin, 162, 345.
Athalie, 242.
Aubin, 97.
Aubry (l'abbé), 296, 358.
Audran, 242.
Aumont, 153.
Aurélien, 181.
Ausaint, 120.
Auvray, 62, 72.
Avril, 345.

B

Bacchus, 284.
Bacheley, 227, 345.
Bailleul (de), 35.
Barbette, 187.
Barthélemy, 227, 270.
Basset, 67.
Bassompierre (de), 125-127.
Bataille, 361.
Baudard, 154, 211, 259.
Baudot, 251.
Baudren, 346.
Baudry, 94, 97.
Baunard, 23.
Beaulard, 128.
Bedford (de), 226, 272.
Behotte, 128.
Bellay (du), 346.
Belleau, 346.
Belleforest, 226.
Benoît XIV, 26.
Bequet, 185.
Ber, 58.

[1] Voir à la Table des Matières l'article COMMISSION.

Bernier, 228.
Berry (de), 8, 123.
Bertoux (l'abbé), 128.
Bertrand, 60, 150.
Besoche, 97.
Bessin (de), 97.
Beulé, 246.
Bigars de la Londe, 76.
Bigot, 127, 265.
Billiard, 217, 218.
Bissart, 121.
Blanche (la reine), 193.
Blanchet (A.), 116, 245, 268, 269, 278, 280, 293, 305, 335.
Bloud, 219.
Blunck, 288.
Blochetel, 229.
Boïeldieu, 115.
Boissay (de), 125.
Boissières, 104.
Boivin, 50.
Bonamy, 51.
Bonaparte, 295.
Bordeaux (P.), 218.
Bordeaux (F. de), 263.
Bosgeffroy (de), 35.
Boucher, 62, 197.
Bougon, 346.
Bouju (M. de), 67.
Bourbenon, 245.
Bourbon (de), 71, 331.
Bourdin, 97.
Bourdon, 59, 94.
Bouvard, 259.
Bovette, 186.
Boyer, 48, 115.
Boyvin, 70, 170.
Brametot, 97.
Braque, 68.
Braquemont (R. de), 146.
Brasseur, 246, 261.
Brézé (de), 121-123.
Brianchon, 46.
Bridou, 91, 94.
Brinon (de), 282.
Brisacier, 163.
Brognard, 320.
Bucy (de), 7.
Buisson, 259.
Bullant, 84.
Bunel (l'abbé), 198.
Busquet, 170.
Butet-Hamel, 264.

C

Cacheleu, 64.
Cagnat, 247.
Cahingt, 35, 77, 306, 360.
Caillot, 64.
Caillouel, 323.
Caligula, 269.
Caracalla, 280.
Carré, 128.
Carrel, 39.
Carton, 228.
Cassini, 171.
Caumont (l'abbé), 17, 38.
Caumont (de), 142, 358.
Caumont, 281.
Cécille, 232.
Cérisy (de), 76.
César, 268.
Chaine, 276, 334.
Chapelle, 87.
Charles V, 65, 66, 146-148, 272.
— VI, 272.

ll, 32, 121.
, 188.
-Mauvais, 145.
-Téméraire, 6.
55.
(S.), 197, 199.
39.
de), 346.
), 170, 241.
105, 112.
10.
69.
(de), 123.
4, 157, 262.
abbé), 13-16, 20,
79, 80, 85, 140,
5, 159, 189, 216,
1, 282, 293, 338.
51.
.), 166.
101.
46.
, 181, 239.
n, 79, 181.

44, 315.
umont, 197.
o.
, 141.
, 97.
es, 338.
(P.), 2, 4, 18, 20,
, 308, 309.
(Th.), 4.
(Ant.), 4.
o.
Beauregard, 42.
318.
98.

Coullombel, 51.
Coulongne (de), 96.
Courage, 233.
Courteilles (de), 98.
Courtoy, 194.
Cousin (J.), 21.
Cousin (chanoine), 186.
Cousinot, 23.
Coutil, 50, 290.
Coypel, 242.
Crespin, 121-124.
Cresté, 154.
Croismare (de), 69.
Crucifix, 218-222.
Cybèle, 306.

D

Dandebourg, 316.
Darcel, 20, 362, 363.
Daremberg, 139, 321.
Daron, 66, 93.
Daubin, 54.
Dauvergne, 238.
Davi, 164-167.
Dèce, 280.
Déchelette, 291.
Decorde (l'abbé), 77, 83.
Deglatigny, 267, 284.
De Gouye, 346.
Delabarre, 315.
Delacroix, 244.
De la Mare, 50, 347, 348.
De la Place, 347.
De la Rue (G.), 49.
Delastre, 98.
Delattre (R.-P.), 60, 114, 187, 246, 247.
De la Ville, 98.
Delisle (L.), 17, 145, 147, 271.

Delisle, 54.
Depaulis, 5.
Derenbourg, 116.
Desaubris, 327.
Desbruières, 7.
Descamps, 348, 352.
Deschamps, 69.
Deschâteaux, 94.
Desharyes, 104.
Desmarestz, 361.
Desmoulins, 153.
Desplanches, 70.
Despommares, 62.
Desportes (Ph.), 228, 230.
Des Roques, 104.
Des Vaulx, 94.
Deville, 150, 217.
Didia Clara, 268.
Doly, 347.
Domitien, 269.
Dreux (de), 338.
Drogon, 342.
Drouet, 267.
Du Bellay, 346.
Duboc, 34, 65.
Dubosc (G.), 322.
Dubreuil, 25.
Duchesne, 79, 98.
Duclos, 239.
Dufeu, 250.
Dufour, 98, 99, 162.
Du Fresne du Cange, 331.
Du Gort, 53.
Du Homme, 94.
Duine (l'abbé), 249.
Dujardin, 87.
Dujardin-Beaumetz, 331.
Dumouchel, 69, 361, 362.
Du Moustier (C., E., G., J.), 51
Dunot, 128.
Dunys, 119.
Du Passeur, 49.
Du Plessis-Balisson, 250.
Dupriez, 113.
Dupuis, 99, 102.
Duquesne, 50, 227.
Durand, 207.
Durant, 335.
Duval, 347.
Duveau, 347.
Duvivier, 347.

E

Eaubonne (d'), 55.
Elagabale, 280.
Engelhard, 356.
Enguerrand de Marigny, 9.
Esneval (d'), 339.
Estoutteville (d'), 96, 234, 244.
Etruscille, 280.
Eu (d'), 342.

F

Farin, 9, 33, 127, 169, 203, 208, 263.
Farnèse, 177.
Faustine, 319.
Féret, 281.
Fermant, 347.
Ferrier, 125.
Fervaques, 356.
Ficquenel, 35.
Fiquet, 238.
Figdor, 218.
Flang, 100.
Fleurus Duvivier, 311.
Fontenelle, 249.

nt, 242.
R.), 80.
E.), 273-287.
213.
(J.), 83.
, 292, 305.
Ier, 84, 282.
(Bertheaume), 253.
ni, 82.
, 266.
nam, 129.

G

69.
139.
69.
202.
13.
, 61.
95, 96.
de), 64.
, 54.
99.
, 80.
y (de), 257.
9.
8, 280.
(l'abbé), 296.
)5, 99, 100.
(de), 168.
(de), 35.
, 64, 104.
, 349.
st, 190.
272.
111, 280.
47.
n, 282.

Graville (de), 92.
Gravois, 74, 75.
Grégoire (S.), 120.
Grossin, 243.
Grouvel, 326.
Guérard, 71.
Gueroult, 89, 96.
Guibert, 27.
Guibray (de), 108.
Guillaume de Jumiéges, 295.
Guillebert, 65.
Guiot (l'abbé), 53.
Gutenberg, 17.
Guyot, 318.

H

Hallé, 97.
Hamard (l'abbé), 116, 267.
Hamillon, 103.
Hamy, 183.
Harcourt (d'), 348.
Hardouin, 74.
Hardy, 85, 329.
Harel, 342.
Harlay (de), 73.
Hauguet, 348.
Hautot (de), 103, 163.
Havart, 7, 53.
Havy, 201.
Hédou, 349, 350.
Héliogabale, 175, 280.
Henri Ier, 295.
— II, 84, 223.
— IV, 14, 15, 98, 176, 177, 227.
— V, 65.
— VI, 224, 226.
Hérennius, 230.
Héron de Villefosse, 116, 291.

Hervieu, 169.
Heute, 103.
Heuzey, 22, 23, 137, 139, 188.
Hience, 100.
Hildevert (saint), 193-195.
Hoffmann, 223, 224.
Hongnard, 75.
Horcholle, 186, 187.
Hostilien, 197.
Hostingue, 47, 308.
Houel, 306, 307.
Housset, 129.
Houzard, 86.
Hubloche de Grandmaison, 104.
Huchon, 100.
Hurtaut, 352.

I

Imbert, 100.
Ingoult, 348.
Innocent XI, 82.

J

Jacquemet (l'abbé), 49.
Jacques, 348.
Jadoulle, 13, 243.
Januaris, 216.
Jean (S.), 335.
Jean-Baptiste (S.), 95.
Jeanne (l'abbé), 335.
Jeanne d'Arc, 65, 159, 224, 286, 288, 312.
Jegher, 349.
Jérôme (S.), 69.
Jort (de), 204.
Jourdain, 342.
Jourdy, 23, 60, 80, 114, 212.
Jouvency, 63.
Joyeuse (de), 235, 331.
Juan d'Autriche (D.), 24.
Jubert, 243, 282.
Julia Domna, 280.
Julie Mamée, 280.
Justiniani, 202.

K

Kadina, 116.

L

La Barre (de), 264.
La Borde (de), 88.
La Brière (de), 254.
Lachèvre (L.), 24.
Laensberg (M.), 145.
La Haye, 241.
La Heuze, 199.
Laisné, 360.
Lallemant, 64, 309.
La Mare (de), 201, 202.
Lambert (R.), 64.
Lamberville (de), 75, 342.
Lancelevée, 82.
Landrin, 337.
Langlois (H), 1, 225, 270, 353.
Langlois (l'abbé), 46.
Langlois, 101.
Lanion, 101.
La Portière, 8.
La Quérière (de), 13, 358.
Launoy (M. de), 13, 358.
Laurent, 101.
La Vigne (de), 189.
Le Bas, 50, 345.
Le Ber, 96.
Le Blond, 117, 218.
Le Bourguegnon, 92.

Le Boursier, 7, 74.
Lecarpentier, 307.
Lecat, 345, 346.
Lecerf, 43.
Le Chandelier, 264.
Le Chevalier, 101.
Le Chien, 38.
Leclerc (L.), 335.
Lecomte (l'abbé), 296.
Le Corbeiller, 274.
Le Cordier, 348.
Le Cornu, 249.
Ledecourt, 103.
Lefaye, 76.
Le Febure, 74.
Le Fèvre, 201.
Le Flament, 54.
Le Forestier, 348.
Le Genevois, 248.
Légeron, 282.
Legrip, 41.
Le Gris, 349.
Le Huchier, 90.
Leloup, 354.
Lemaître, 60, 82.
Lemarchand, 248, 284.
Le Masson (le P.), 248.
Le Masson le Golft, 128.
Le Menu de la Noe, 186.
Le Messier, 103.
Le Mire, 349.
Le Moigne, 50.
Lemoine, 279.
Le Nayn, 112.
Lenganay, 24.
Léopold, 64.
Le Peley, 101, 103.
Le Permentier, 241.
Le Pesant de Boisguilbert, 34.
Le Petit,
Le Picard, 125.
Le Pilleur, 55, 259.
Lépingle, 285.
Le Plé, 5.
Le Queu, 49.
Le Roux, 90, 126, 192, 251, 346.
Le Roy, 229.
Le Saas, 347.
Le Sauvage, 90.
Leschauf, 119, 120.
Lesens, 231.
Lesly (de), 119.
Lesourd (l'abbé), 21.
Lespine (de), 202.
Lespre, 50.
Lesueur, 346, 349, 350.
Le Tellier, 162.
Letouzey (l'abbé), 317.
Le Turquier, 171.
Levasseur, 248.
Le Veau, 350.
Le Vif, 54.
Le Vignereux, 104.
Le Vilain, 169.
Liégard, 350.
Lieurey, 348.
Lilli (de), 189.
Lisch, 307.
Littré, 163.
Liverne, 189.
Loesel, 91.
Lollius, 181.
Longuet, 50.
Longueville (de), 193, 342.
Loquet, 313, 333.
Lorin, 118.
Louis XI, 6, 8, 123.

Louis XII, 84, 282.
— XIII, 188.
— XIV, 162, 175, 188, 198, 219, 310.
Louys (Isabelle), 65.
Loys de S.-Pol, 120.
Loys (J.), 308.
Luc (S.), 15.
Lucé (de), 127.
Lucille, 175.
Lurienne (de), 201.
Lyonnet, 90.

M

Macquart, 220.
Maillart, 342.
Maillet du Boullay, 80.
Maintenon (Mme de), 283.
Maintru, 350.
Makée (l'abbé), 37.
Mandrot, 8.
Marc-Aurèle, 181.
Marcadé, 193.
Marcianus, 142.
Marescot, 27.
Marguerite d'Anjou, 6, 8.
Marius, 174, 268.
Marquézy (l'abbé), 40.
Martin, 49, 102.
Marye, 242.
Masselin, 50.
Mauconduit, 12.
Maxime, 280.
Maximin, 230.
Maurry, 2, 113, 308.
Maze (l'abbé), 174.
Mercato, 141.
Méry, 351.
Mesnil-Bazire (du), 255.
Mettot, 177.
Mezarde, 186.
Michel, 252.
Michel (saint), 335.
Micon, 245.
Mictes (R.). *Notice*, 64-67.
Mictes (C.), 67.
Milet, 218-222.
Minerve, 139.
Mionnet, 197.
Monet, 52.
Monfreule, 162.
Morainville (de), 342, 343.
Monstier (C. du), 227-233.
Montmorency (de), 127.
Morel, 37.
Morin (l'abbé), 117.
Morisse, 102.
Mowat, 17, 217.
Moy (de), 199.
Mullard, 351.
Mulot, 197.
Myron, 23.

N

Naef, 174.
Nantier, 54.
Napoléon III, 137.
Néron, 269.
Nerva, 269.
Neveu (l'abbé), 262.
Nicolas (S.), 9, 22.
Nicole, 49.
Nicosthènes, 137-139.
Nourry, 102.

O

Omont, 335.
Orme (de l'), 84.

Osbert, 49.
Osmont, 97.
Otacille, 280.
Othon, 269.
Ott, 278.
Ouin-Lacroix (l'abbé), 94.
Oursel, 350.
Oursel (Mme), 345.
Ovide, 16, 63.

P

Paain, 97.
Padouan, 268.
Panthou (de), 263, 265, 345.
Papillon (les), graveurs, 173, 346, 350-352.
Papillon (l'abbé), 242.
Parent, 38.
Partout, 27.
Pascal, 164.
Pasquin, 154.
Paturel, 11.
Pavilly (de), 339.
Periaux (N.), 169, 341.
Péricard (de), 70.
Perrault, 219.
Petit, 102, 352.
Petit-Clerc, 164.
Philippe, 278, 280.
Philippe-Auguste, 272, 279.
Philippe IV, 234.
Philippe-le-Jeune, 173.
Philippe-le-Long, 250.
Philippe-le-Bel, 35.
Philippe VI, 115.
Philomène (sainte), 224.
Pie X, 301.
Piédois, 350.
Picot, 53.
Pierre, 49.
Pierre (saint), 335.
Pierre Fourier (saint), 236.
Pillet, 134.
Pilloy, 184.
Piquenot, 352.
Placevault, 103.
Pomereu, 284.
Pommereu (de), 190.
Porée (chan.), 258.
Postel, 121.
Postume, 181, 322.
Poteu, 102.
Pottier (A.), 63.
Poulletier, 258.
Poussier, 338.
Prevost (G.-A.), 265.

Q

Quenet, 190.
Quesné, 174.

R

Rabardy, 62.
Radeval, 125-127.
Ralle, 97.
Ratoire, 62.
Rauniot, 242.
Rebillet, 114.
Regnart, 91.
Regnaud de Villeneuve, 7.
Regnault, 89.
Reinach (S.), 215-217.
Renault, 352.
Resse, 221.
Restout, 62.
Revillout, 213.
Ribadiu, 266.
Richer, 54.

Robaut, 244.
Rodemare, 91.
Rogata, 246.
Roger, 264.
Roncherolles (R.-B. de), 150.
Rothiacob (de), 223.
Rouel, 102.
Rouen, 12, 54.
Roussel (l'abbé An.), 38.
Rousselin, 166.
Rouxel de Médavy, 33.
Rudemare, 143.
Ruffio, 222.

S

Sabinianus, 141.
Sahut, 319.
Saint-Avic, 121.
Saint-Simon, 157.
Sainte-Beuve (de), 28.
Saint-Laurent, 190.
Saintyon (J. de), 7.
Salisbury (de), 91.
Sauvage (l'abbé), 5, 9.
Sauvageot, 269.
Savonnet, 115.
Scott, 243.
Senynguehen, 52, 53.
Severus, 142.
Seymour, 80, 141.
Silvestre, 22.
Sirano (El. de), 351.
Solinius, 141.
Somménil (l'abbé), 295.
Sorbière, 233.
Soyer, 362.
Spitzer, 219.
Symphorien (saint), 174, 235.

T

Tabouret, 162.
Tacite, 218.
Tait, 266,
Talbot, 250, 265, 266.
Tancarville (J. de), 147.
Tamizey de Larr., 306.
Taurin, 144, 234.
Tauvel, 25.
Taylor, 1.
Tétricus, 181.
Thaurin, 181, 214, 321.
Theroulde, 94, 355.
Thésée, 139.
Thibault (l'abbé), 87.
Thiesse (l'abbé), 63.
Thorel, 191.
Tiberius Flaccus, 217.
Tillières, 120.
Tiron, 128.
Titelouze, 190.
Titus, 269.
Tonnerre (de), 123.
Tougard, 86.
Tournebu (de), 340.
Tours, 249.
Toustain, 104.
Toutain, 353.
Trajan, 318, 338.
Trébonien, 280.
Trehé, 348.
Tréhet (l'abbé), 36.
Trelicot, 60.
Trouillet, 341.
Trubleville (de), 342.
Turgis, 57.
Tyrel, 102.

U

Urbain, 171, 249.

V

·y (S.), 83.
:r, 353.
:res (de), 249.
ıelle, Vauchelle, 326.
remer, 287.
uelin, 62.
sier, 3.
ıre, 64.
uant, 164.
' (de) fils, 331.
Vespasien, 269, 338.
Vicq, 277.
Victorin, 142 ,181.
Vienne (de), 49, 256, 257.
Vigot, 191, 267.
Villers (de), 331.
Vincent, 49, 74.
Virgile, 245, 339.
Vitellius, 268.
Vitruve, 219.

STANFORD LIBRARIES

NOMS DE LIEU

A

Abruzzes, 139.
Aizier, 118.
Alençon, 272.
Alesia, 200, 213.
Alizay, 60, 82.
Allemagne, 317.
Allouville, 37, 160, 359, 360.
Alpes, 295.
Alvimare, 359.
Ambourville, 152, 153.
Amfreville-la-Campagne, 349.
Amfreville-sur-Iton, 190.
Angerville-la-Martel, 98.
Angerville-l'Orcher, 251, 252.
Anjou, 122.
Anneville (Duclair), 152, 153.
Argenteuil, 252, 256.
Armor, 338.
Arques, 38, 294.
Arras, 306.
Artois, 264.
Athènes, 136, 245.
Auffay, 224.
Aumale, 192.
Avranches, 174.
Avremesnil, 44.
Azincourt, 199.

B

Bacqueville, 37, 38, 171.
Bailly-en-Rivière, 44, 217, 338
Baons-le-Comte, 315.
Bardouville, 38.
Barneville, 152, 153.
Bayeux, 188.
Beaubec, 37.
Beaumont-le-Hareng, 44.
Beaunay, 44.
Beauséjour, 206.
Beauvais, 306.
Bec (le), 258.
Belgium, 215.
Bellangues, 305.
Bellencombre, 36, 197, 199.
Belleville-sur-Mer, 292, 304, 337.
Bellozane, 36.
Belmesnil, 70, 315.
Bennetot, 170.
Berlin, 288, 300.
Berville-sur-Seine, 97.
Besançon, 176.
Bihorel, 5.
Blangy, 37, 207.
Blois, 228.
Boisgautier, 96.
Boisguillaume, 116, 336.
Bologne, 26.
Bondeville, 261.

Bonport, 204, 207.
Bonsecours, 296, 309.
Boos, 14, 178-185, 231.
Bordeaux, 32.
Boscenno, 216.
Bosc-Edeline, 293, 338.
Bosc-Guérard, 68.
Boscherville, 267.
Bos-Normand, 266.
Bosmesnil, 125.
Bouhon, 55.
Bourg-Baudouin, 352.
Bourg-Dun, 296.
Bourges, 118.
Boutrencourt, 55.
Bouville, 241-243.
Bréval, 122.
Brotonne, 207, 217.
Bruxelles, 90.
Buchy, 29, 244.
Byciskala, 21.

C

Caen, 123, 263.
Cailly, 126, 235, 331. *Note*, 67.
Calètes, 115, 150, 215.
Cambridge, 207.
Canehan, 44.
Canteleu, 16.
Cany, 296.
Cap français, 129.
Carthage, 60, 246.
Carville-la-Folletière, 239.
Caudebec, 81, 146, 187, 254, 269.
Caumont, 206, 247.
Celloville, 175, 197.
Chaumont-en-Bassigny, 187.
Collebosc, 87.
Colleville, 118.
Cormeille, 33.
Coucy, 352.
Coulonces, 263-265.
Courcelles-le-Recusson, 98.
Crique (la), 70.
Criquebeuf-sur-Seine, 266.
Criquiers, 281.
Croisset, 175.
Croixmare, 241.
Cuverville, 28.

D

Danemark, 264.
Deux-Amants (prieuré), 352.
Dieppe, 39, 134, 146, 208, 218-222, 262, 275, 315, 325, 345.
Douvrend, 305.
Dreux, 341.
Drumare, 146.
Duclair, 303.
Dunkerque, 306.

E

Eaulne, 140.
Eawy, 197.
Ecouis, 252, 255.
Ectot-l'Auber, 338.
Egypte, 218.
Elbeuf, 90.
Enfidaville, 187.
Epouville, 251.
Epretot, 251.
Epte, 80, 192.
Ernemont-sur-Buchy, 14-
Espagne, 280, 361.
Esternay, 8.

Etoutteville, 359.
Eure, 213.

F

Falaise, 250.
Fécamp, 6, 33, 118-121, 150.
Finibort, 161.
Flavacourt, 257.
Franconville, 257
Franqueville, 182, 256.
Freneuse, 219.
Fresnoy-Folny, 297.
Furfooz, 185.

G

Gaillefontaine, 36.
Gaillon, 258, 338.
Gainneville, 45.
Gascogne, 32.
Gasny, 257.
Gaule, 280.
Gênes, 92.
Gisors, 80, 125.
Gommerville, 251.
Gonfreville-l'Orcher, 122.
Gournay, 37, 192-195, 244.
Gournay-en-Caux, 251.
Gousseauville, 302.
Gouy, 177, 361.
Grandes-Ventes, 244.
Grémonville, 40.
Greuville, 296.
Grigneuseville, 301.

H

Hallebosc, 87.
Harfleur, 146, 174, 296.
Harouel, 125-127.
Hautot-Saint-Sulpice, 71.
Havre (le), 128.
Hénouville, 293, 338.
Hermanville, 44.
Hermes, 116.
Heuqueville, 45.
Hollande, 201.
Honfleur, 146, 154, 163, 209.

I

Iffendic, 27.
Imbleville, 14.
Incheville, 85, 331.
Italie, 50, 346.

J

Jersey, 293.
Jumiéges, 150-123, 157, 281, 295, 347.

L

Lagny, 325.
La Haye-Chantelou, 126.
La Heuze. *Notice*, 197-200.
Lépante, 24.
Lezoux, 81, 291.
Lignemare, 35.
Lille, 306.
Lillebonne, 15, 80, 86, 142, 143, 150-152, 159, 181, 185, 278, 317-322.
Limésy, 49, 69.
Lintot, 241.
Lisieux, 20, 33, 358.
Londe (la), 174, 207, 331.
Longboel, 182.
Longueville, 244, 342.
Lorraine, 331.
Louvetot, 359.

Louviers, 8, 181, 256, 257.
Lucques, 95.
Luxembourg, 88.
Lyon, 104.

M

Machonville, 192.
Magny, 252-256.
Manneville-la-Goupil, 14.
Marmoutiers, 250.
Maromme, 205.
Martincamp, 125.
Martinville-sur-Ry, 358.
Martot, 11, 174.
Maulévrier, 122.
Mauny, 121, 153, 207.
Mayence, 17.
Mellement, Mellemont, 361, 362.
Mesnières, 125.
Metz, 235, 331.
Meulan, 242.
Meulers, 44.
Mézières-sur-Muids, 101.
Milan, 263, 265.
Monceau-le-Neuf, 184.
Mont-au-Berger, 204-206.
Mont-aux-Malades, 46, 234, 296.
Mont-Saint-Michel, 300.
Montaure, 279.
Montcauvaire, 279.
Montchauvet, 122.
Montfleury, 254.
Montigny, 90, 136.
Montivilliers, 254.
Monville, 117, 188.
Mortagne, 85, 331.
Moulineaux, 205, 331.

N

Nanteuil, 256.
Neufbosc, 125.
Neufchâtel, 15, 34, 81.
Neuville, 39.
Neuville-Chant-d'Oisel (la), 177, 179.
Néville, 99.
Nogent-le-Roi, 122.
Normandie, 32.
Normare, 293.
N.-D. de Bondeville, 44.
N.-D. du Vœu, 87.
N.-D.-du-Bec, 121.
Nuremberg, 218.

O

Oise, 11.
Oissel, 51, 57, 90, 232, 272.
Orbec, 358.
Orléans, 208, 243.
Osmoy, 77, 83.
Oumare, 153.
Ouraille (l'), 125.
Ouville-la-Rivière, 44.
Oxford, 35.

P

Pacy, 99.
Parc (le), 204.
Paris, 6, 10, 11, 20, 21, 25, 95, 104, 122, 149, 176, 196, 220, 228, 233, 244-250, 269, 305, 329, 334, 340, 345, 351, 363.
Pau, 294.
Pavilly, 238, 338.
Périgord, 266.
Péronville, 216.

Petit-Quevilly, 247.
Petiville, 78.
Plaines, 123.
Pompei, 222.
Pont-Audemer, 7, 45.
Pont-de-l'Arche, 10, 11, 123, 191.
Pontoise, 252, 257.
Pont-Saint-Pierre, 8, 182.
Porquiéval, 146-149.
Poses, 11.
Port-Saint-Ouen, 257, 258.
Préaux, 125.
Provence, 264.

Q

Quillebeuf, 151.

R

Radeval, 126.
Rhin, 215.
Ricarville, 186.
Ridonne, 192-195.
Rocaudel, 99.
Roncherolles-le-Vivier, 38, 150.
Rouen en Beauvaisis, 116.
ROUEN, 5, 6, 59, 123, 164, 176, 196, 230, 263, 269, 306, 341, 342, 346, 351, 361.
— Abbaye Ste-Catherine, 9, 253.
— — de St-Amand, 14, 178, 181, 315.
— — de St-Ouen, 55, 266, 278, 288.
— — de Bonne-Nouvelle, 256.
Rouen, Aître St-Maclou, 270, 277.
— Archevêché, 134, 315.
— Auberge de la Tête de Blin, 254.
— — du Petit-Salut, 254, 255.
— Augustins, 69.
— Augustins déchaussés, 161-163.
— Bailli, 166.
— Brodeurs, 88-112.
— Carmélites, 70.
— Carmes, 53, 94, 347, 361.
— Carrefour du Ponchel, 322.
— Cartiers-dominotiers, 200-202.
— Cave à triple étage, 47, 309.
— Champ du Pardon, 167, 168.
— Chapelle S.-Marc, 98, 100.
— Chapelles prétendues, 203.
— Château de Philippe-Auguste, 272.
— Chaussée de St-Sever, 167.
— Cimetière St-Maur, 42.
— Clos St-Marc, 97, 282.
— — des Galées, 186.
— — aux Juifs, 309.
— Collège des Bons-Enfants, 73.
— — d'Albane, 171.
— — des Jésuites, 190.

Rouen, Collège des Clémentins, 346.
— Congrégat. des Filles-N.-D., 311.
— Cordeliers, 69, 236.
— Cour aux Ciseaux, 360.
— — Dannery, 236.
— la Crosse, 336.
— Eglise Cathédrale, 1, 7, 9, 21, 49-54, 67, 97-102, 144, 231-234, 269, 276, 285, 334, 347-349, 352.
— — la Madeleine, 258.
— — des Carmes, 347, 351.
— — N.-D-de-la-Ronde, 7, 30, 58, 144, 186, 309, 347.
— — Saint-André-de-la-Ville, 242.
— — Saint-Cande-le-Jeune, 7, 102, 351.
— — Sainte-Cande-le-Vieux, 33, 53, 54.
— — Saint-Eloi, 67, 98, 126, 203-207, 277.
— — Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 57, 231.
— — Saint-Etienne-des-Tonneliers, 52, 97-101.
— — Saint-Gervais, 6, 172, 205.
Rouen, Eglise Saint-Gilles-de-Répainville, 169, 170.
— — Saint-Godard, 53, 258.
— — St-Herbland, 31, 98-100.
— — Saint-Hilaire, 269.
— — St-Jean, 93, 191, 345, 346.
— — St-Laurent, 29, 49-52, 97-103, 135.
— — Saint-Lô, 68, 101, 126, 191, 243, 263, 282, 346, 348, 349, 353.
— — Saint-Maclou, 6, 12, 48, 51, 97-101, 203-207, 349-350.
— — Saint-Martin-sur-Renelle, 92, 347.
— — Saint-Michel, 96, 101, 102, 349.
— — Saint-Nicaise, 164, 326, 346.
— — St-Nicolas, 37, 49-51, 90, 97, 228, 229, 347, 349.
— — Saint-Pierre-du-Châtel, 7, 53, 100-102.
— — Saint-Pierre-le-Portier, 50.
— — Saint-Sever, 52.
— — Saint-Vigor, 350, 353.
— — St-Vincent, 51.

Rouen, Église Saint-Vivien, 54, 97-102, 230.
— — Sainte-Croix-St-Ouen, 34, 50.
— — Ste-Croix-des-Pelletiers, 347.
— Les Emmurées, 335.
— Enlumineurs, 48-55.
— Ferme du Vin, 64.
— Foire Saint-Romain, 167, 186.
— — de la Chandeleur, 168.
— — de la Pentecôte, 168.
— Glacier, 171.
— Gramont (prieuré), 263.
— Hôpital-Général, 20, 48, 62, 170.
— Hôtel-Dieu, 10, 42, 127, 352, 362.
— Hôtel-de-Ville (ancien), 47, 309.
— Hôtel Détancourt. *Notice*, 6-8.
— — Lion-d'Or, 6, 7.
— — des Coquets, 27.
— — de la Quièvre, 30.
— — de St-Wandrille, 48.
— — de Mathan, 62.
— — Bourgtheroulde, 126, 127, 209, 222.
— Ile Notre-Dame, 311.
— Jacobins, 100, 103.
— Jeu de Paume, 74.
Rouen, Maison des Corneille, 4, 5, 18, 20, 43.
— — de la rue Saint-Romain, 308.
— — de L. Maurry, 2, 47, 56, 113, 307.
— — de la Quille, 205.
— — de Boisguilbert, 34.
— Marché-aux-Chevaux, 167.
— Marché-aux-Veaux, 126, 209.
— Martainville, 161.
— Monnaie, 232, 348.
— Moulins, 64, 170.
— Nid-de-Chien, 169-171.
— Palais-d-Justice, 307, 308.
— Parlement, 11, 69, 70, 73, 200, 209.
— Petits-Camps, 167.
— place de la République, 45.
— Porte Jean-le-Cœur, 6.
— — du Pont-Honfroy, 323.
— — aux Fèvres, 143.
— Prison, rue Herbière, 168.
— Quai aux Tuiles, 168.
— Quartier Saint-Filleul, 327.
— La Rougemare, 159, 167.
— rue Socrate, 2.
— — des Bonnetiers, 346.

Rouen, rue de la Courvoiserie, 7.
— — N.-Dame, 311.
— — Thouret, 7.
— — Guillaume-Tell, 311.
— — des Avirons, 16.
— — des Arpents, 311.
— — du Vieux-Palais, 356.
— — Malpalu, 16, 34, 298.
— — Martainville, 322.
— — de l'École, 49, 50.
— — de Coqueréaumont, 74.
— — Saint-Vivien, 74.
— — des Capucins, 74, 86.
— — d'Enfer, 346.
— — aux Ours, 141, 143, 283.
— — des Hermittes, 167.
— — du Merrien, 168.
— — de l'Hôpital, 283.
— — des Charrettes, 284.
— — du Penteur, 311
— — de la Poterne, 347.
— — Molière, 310.
— — du Ruissel, 322.
— — du Colombier, 327
— — Morand, 344.
— Sources Saint-Filleul, 329.
— Siège de 1418, 64.
— Synagogue (ancienne), 47, 309.
Rouen, Tour de la Pucelle, 312, 343.
— — Jeanne-d'Arc, 143, 154-158, 160, 269, 276.
— — Georges d'Amboise, 348.
— Viel-Pont, 167.
— Vieille-Haranguerie, 167.
— Voituriers par eau. *Note* 9-11.
Rousseville, 331.
Rouvray, 174.
Russie, 299.

S

Saâne (la), 140.
Sainneville, 250-255.
St-André-en-Gouffern, 43.
Saint-André-s.-Cailly, 316, 335.
Saint-Aubin-sur-Mer,
Saint-Clair-sur-Epte, 237.
Saint-Cyr, 287.
Saint-Etienne-du-Rouvray, 51, 231, 232.
Saint-Germain-sur-Cailly, 233.
Saint-Germain-d'Étables, 44.
Saint-Germain-en-Laye, 163.
Saint-Gilles-de-Cretot, 317.
Saint-Hellier, 98.
Saint-Jean-d'Abbetot, 238.
Saint-Malo, 250.
Saint-Mards, 44, 170.
Saint-Martin-du-Vivier, 121.
Saint-Martin-de-Boscherville, 189.
St-Martin-le-Gaillard, 304.

Saint-Omer, 208.
Saint-Ouen, 25, 123.
Saint-Paër, 239.
Saint-Peres, 164.
Saint-Saens, 136, 174.
Saint-Servan, 349.
S-Valery-en-Caux, 15, 121.
Saint-Valery-sous-Bures, 44. 82-85, 188.
Saint-Wandrille, 181.
Saint-Vigor, 145-149, 251.
Sainte-Foy, 42, 44.
Sainte-Geneviève-en-Bray, 229.
Sainte-Marguerite-sur-Duclair, 154.
Sandouville, 251.
Sassetot-le-Mauconduit, 24.
Saussay (le), 192.
Savoie, 331.
Seine (la), 148-152, 187.
Sequani, 268.
Sévis, 115.
Sierville, 205.
Sommery, 71.
Sotteville-lès-Rouen, 186.
Strymon, 265.
Suède, 201.
Suisse, 174, 218.

T

Tancarville, 146-148.
Thuringe (mont), 43.
Tilly, 340.
Torcy-le-Grand, 296.
Torcy-le-Petit, 191.
Tot, 280.
Torpt, 122, 153.
Toulouse, 176.
Touraine, 351.
Tournebu, 340.
Trezilidé, 28.
Trois-Pierres (les), 251.

V

Val-de-la-Haye, 304.
Valasse, 46.
Valiquerville, 49, 160, 359, 360.
Valmont, 244.
Valricher, 169.
Varengeville, 362.
Vatteville, 153.
Vaurouy, 70.
Veauville-les-Baons, 359.
Véliocasses, 115, 150, 215.
Venise, 202, 331.
Verdure, 64.
Verguant, 164.
Vernon, 11, 121, 257.
Vexin, 80.
Vienne, 218.
Vieux (les), 254.
Vieux-Rouen, 117.
Vire, 191, 263, 264, 345
Vittefleur, 121.

W

Wanchy-Capval, 360.
Whitechurch, 266.

Y

Yerville, 175.
Yvain, 94, 102.
Yvetot, 160, 187, 359.
Yville, 37, 163.

STANFORD LIBRARIES

PRINCIPALES MATIÈRES

A

ıie de Rouen, 359.
er, 194.
ı XIIIe siècle, 87, 150.
ns à la Bibliographie
lienne, 307.
ent, 211.
en fleurs, 33.
111.
ge, 120.
r, 150.
, 319.
ge, 97.
tés préhistoriques, 3, 60, 82, 244.
romaines, 3, 223.
africaines, 60, 114, 187, 246.
époque incertaine, 45, 114.
ches, 164-166.
ıtisse, 108.
ché, 134-136, 315.
ie, 191.
57, 58, 184.
ies, 35, 192, 239-263, 264, 329, 340, 343.
ie, 120.
d e Caumont, 196
, 31.
e, 32.

B

Babelou, 69.
Bacin (or de), 96, 101.
Badigeon, 119, 304.
Bague de Boïeldieu, 116.
Baignoire en marbre, 222.
Bal des Grenadiers de France, 48.
Baptistère, 302.
Barrier, 121.
Bas-relief d'albâtre, 323, 325, 359.
Bassette, 201, 202.
Bateur, 31.
Bedeau (grand) de la Faculté de théologie, 25.
Benectier, 31.
Besoine, 91.
Besoingnier, 91, 107.
Boecte, 105, 107.
Boiseries, 36, 37.
Boucqués, 31.
Boument, 109.
Briques romaines, 180, 181.
Broc, 58.
Broderie (la). *Notice*, 88-112.
Broque, 31.
Broudeurs, 90, 103.
Broudeeure, 93.
Brouderesse, 97, 102.
Buffés, 32.

C

Caalit, 31.
Cachet, 157.
Cadeau, cadel, 52.
Caere, 31.
Calvaire, 82-85, 188, 239, 296, 360.
Camp, 85, 331.
Campanile, 303.
Capucins morts de la peste, 42.
Carler, 120.
Carrières, 145-147.
Cartes à jouer, 200, 207, 249.
Cartouche, 298, 310.
Casublerie, 89.
Casublier, 100.
Centenaire de P. Corneille, 2, 20, 24, 88.
— (douzième) du Mont-Saint-Michel, 301.
Certaineté, 165.
Chainture, 93.
Chambre, 92.
Chanson gravée sur une manche, 93.
Chapelles, 308, 359, 360.
Charpe, 76.
Charte fausse, 204.
Chaussier, 90.
Chenil des ducs de Normandie, 169.
Citoyens de Lillebonne, 150, 152.
Clepsydre, 219.
Cloche, 186.
Clochers romans, 44.
Collectaire, 53.
Collections locales, 81, 352.
Colombier, 360.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

Séances.

1906 février..... 1
avril..... 19
juin..... 41
août..... 56
octobre..... 72
décembre..... 113
Sommaire, 131.
1907 février..... 133
avril..... 156
juin..... 173
juillet..... 196
octobre..... 212
décembre..... 237
Sommaire, 260.
1908 février..... 361
mai..... 273
juin..... 288
juillet..... 300
octobre..... 314
décembre..... 333
Sommaire, 395.

Communications de

MM. Baudry (P.), 243, 335.
— Beaurepaire (Ch. de), 2, 5-12, 20, 24-34, 41-43, 48, 64-71, 88-112, 114, 118-128, 134, 143-154, 160-172, 186, 189-195, 200-207, 227-233, 238-243, 250-259, 262, 269, 274, 288, 345-353.

MM. Beaurepaire (G. de), 62, 73, 209, 264, 278, 345
— Bellegarde (de), 42.
— Chevreux, 20, 71.
— Coutan, 154, 200, 244, 266, 269.
— Deglatigny, 5, 45, 269, 315, 331.
— Drouet, 200.
— Duveau, 298, 310, 315, 326-330, 354-355.
— Garreta, 24, 143, 249, 315, 329.
— La Serre (de), 271, 301-303.
— Le Breton, 135, 275, 301, 303, 306, 312, 314, 315, 317, 325, 333, 334, 353, 362.
— Lefort, 4, 20, 275-277.
— Le Verdier, 158, 248, 277, 285, 315.
— Loth (Mgr), 136, 270.
— Malicorne, 88, 248.
— Pelay, 1, 4, 34, 44, 47, 71, 88, 143, 208, 221, 227, 236, 249, 270, 309.
— Ruel, 45, 47, 154, 161, 209, 243, 250, 285, 336, 360.
— Sarrazin, 72, 155, 207, 208, 224, 286, 309, 312, 343.
— Tougard (l'abbé), 1, 17, 20, 21, 35-40, 61, 63, 86, 128, 186-188, 233-235, 271, 277, 294-298, 305-309, 335, 358-360.
MM. Vallée, 315.
— Vesly (de), 12-16, 22, 45, 57-61, 78-85, 114-117, 129, 134-143, 157, 174-185, 188, 189-199, 236, 244-248, 266-269, 278-285, 288-293, 304, 316-326, 331, 336-343.
Commission : Membres décédés, 45, 160, 269, 314.
— Membres nouveaux, 159, 274, 281.
— Vice-président, 274.
— Bulletin, 20, 200, 275, 316, 334.
— Archives, 42, 43, 77, 326, 359, 360.
Cheux, 96.
Chiez, 105.
Cimetière franc, 183.
— ancien, 318.
Complaignants, 147.
Compte de Fécamp, 118.
Comptes anciens de voyage, 250-258.
Concellé, 111.
Confrérie, 77, 346-349, 351.
Congrès des Sociétés normandes, 20, 56.
Conseil général, 63, 334.
Conseulx, 165.
Contendre, 28.
Contrault, 111.
Contrautel, 99, 101, 103.
Contretable, 154, 209.
Coqueriaucoq, 33.

Coquilles, 178.
Cornes de cerf, 175.
Corporallier, 98.
Coupplier, 31.
Coutumes de port, 152.
Cramellie, 31.
Cristallins, 52.
Croix gammées, 17.
Croix romane émaillée, 187.
Cruceflix, 99.
Cueuldroit, 165.
Cuillir, 33.
Custode, 32.

D

Dalles tumulaires, 86, 238, 294, 335, 342.
Declérer, 92.
Deffaute, 164.
Demi-temps, 50.
Demiard, demion, 341.
Dessins de boiseries, 258.
Devis de sculpture, 209.
Dictionnaire de l'Académie, 350.
Diorite, 114.
Dolmen, 306.
Don du Ministère, 114.
Dragages, 57, 82.
Drap de Vire, 191.
Drecheur, 31.
Droicture, 108, 110.

E

Echo, 190.
Embesongner, 90.
Embossement, 209.
Encommencier, 108.
Enlumineor, 49.
Enlumineur, 232.
Enlumineurs, *Notice*, 48-55.
Entencion, 31.
Entrevelles, 54.
Épée d'honneur, 23.
Epis en plomb, 354-358.
Epitaphe, *voir* Inscriptions.
— rimée, 303.
Espance, 93.
Espereurs, 121.
Estampe, 217, 352.
Estampilles, 350, 352.
Etain, 118.
Etreine, 210.
Euilli, 29.
Exschiver, 111.
Exposition cornélienne, 20.
Extencilles, 32.

F

Fac-similé de S.-Maclou, 129.
Fanum, 331.
Faucons, 68.
Fer, 182-185.
Fermailler, 122.
Feu de S. Christophe, 197.
Fibules, 178, 183.
Fil d'or de Chypre, 92.
Fleurisseure, 52.
Flourir, 50.
Flûte de Pan, 200.
Foire S.-Romain : ouverture, 167, 186.
Fondation de confrérie, 77.
Fondeur, 251.
Fontaine couverte, 327-330.
Forclos, 110.
Fortraité, 111.
Fossés, 190.

Foullouer, 193.
Fourme, 31.
Frarie, 105, 109.
Frenge, 98.
Frise sculptée, 301.

G

Ge, 150.
Gectons, 51.
Graffite, 81.
Grange dîmeresse, 359.
Graveresse, 348.
Graveurs, 345.
Gravure sur bois, 350, 352.
Greer, 30.
Gredil, 31.
Grès pour églises et calvaires, 298.
Grillant, 78.
Guete, 165.

H

Habit, 191.
Hanse, 110.
Historieur, 52, 53.
Haches en silex, 267.
Hachettes en bronze, 45.
Hommage à M. le Maire de Dieppe, 134, 157.
Honnourablement, 90.
Horloge, 38.
Hosteler, 164.
Houpier, 192.
Hourdel, 207.
Hypocauste, 180, 319.

I

Ile maintenue au Mont-Saint-Michel, 300.
Illuminer, 53.
Images de Rouen, 163, 173, 208.
Images en papier, 346.
Imprimerie : ses origines, 17.
Incendie, 318.
Inhumations, 68-71, 191.
Inscriptions obituaires, 12, 25, 39, 154, 316, 326, 335.
— de vieilles maisons, 13-16.
— rue de la Pie, 43.
— de calvaire, 83.
— tumulaire, 87, 235, 246, 250, 283, 309, 335.
— commémorative, 86, 162, 248, 307, 311.
— de cloche, 186.
— du XVIe siècle, 263, 265.

J

Jeton, 128, 176.
Journieur, 54.

L

Léal, 107.
Légion d'honneur, 41.
Lettre de Marie-Thérèse, 162.
Lever, 105.
Libratier, 49, 349.
Livrée, 93.
Loyaument, 90.

M

Maisonnettes de la tour Saint-Romain, 285, 333.

Manche de couteau, 222.
Maquettes, 129.
Marbres antiques, 289.
Marchander, 91.
Matériaux romains employés au moyen âge, 181.
Mectes, 166.
Médaille, 177, 244, 294.
Médaillon en ivoire, 144.
Ménages, 123.
Mengier, 90.
Méridien, 37, 38.
Mesturel, 232.
Mesures de capacité, 339.
Meules romaines, 222.
Meschine avant l'ostel, 29.
Meutte, 152.
Mobilier bourgeois, 31.
Modelon, 210.
Moeson, 29.
Monnaies, 5.
— d'or, 278, 281, 304.
— romaines, 40, 175, 178-181, 197, 266, 279, 318.
— gauloises, 195, 268, 292, 337.
— moyen âge, 105, 183, 224.
— modernes, 175, 223, 234.
— leur pouvoir effectif, 188, 258.
Monnayeur, 230.
Montres solaires, 218-222.
Monuments historiques, 37, 117, 188, 238, 269-271, 275-277, 296, 313.
Monuments, proposition de classement, 85, 188, 262, 275, 277.
Mosaïques africaines, 187.
Muette, 169.
Muguette, 253.
Murailles, 123.
Musée départemental, 58-61, 81, 86, 114, 129, 134-143, 176-179, 181, 213, 279-282, 285, 290, 316, 321-325, 332, 336, 342, 343.
— de Lillebonne, 81, 87.
— de Neufchâtel, 81.
— de Caudebec, 81.
— de la Cathédrale, 233.
— Carnavalet, 21.
— Boïeldieu, 116.
— d'Evreux, 82.
— de Lyon, 181.
— de Vienne, 181.
— de Tours, 249.

N

Neccessif, 106.

O

Onglettes, 210.
Orfèvres, 231.
Orfretz, 96.
Ornements de la Cathédrale, 233.
Os, 182.
Otrier, 151.

Ouller, 97.
Ouvreeur, 110.

P

Palinods, 52, 53.
Papier archéologique, 272.
— de tapisserie, 351.
Parchemins; leur destruction, 119.
Parchonnerie, 151.
Pardons de la Cathédrale, 347.
Passager, 152.
Passages sur la Seine, 150-153.
Patères, 216-218.
Pêche (droit de), 192-194.
Pèlerins de Saint-Michel, 346.
Pendule à médaillons, 24.
Penneaulx, 118.
Perdurablement, 151.
Perruques, 192.
Philadelphes (Cercle des), 128.
Pignon sur rue. *Notice*, 163-165.
Plans, 61.
Poignard en silex, 32.
Pont de Paris, 9, 21.
Populo, popelot, 70.
Porquier, 153.
Porsiecher, 150.
Porte des Clarisses, 189.
Portion congrue, 188.
Posson, 341.
Poteries, 80, 178, 184, 319.
Potiers gallo-romains, 141, 181.
Potille, 74.
Poulaillers porteurs de lettres, 252, 253.
Pourtreture, 31.
Prinse, 105.
Proffillé, 101.
Pugnicion, 111.

Q

Quatrain, 240, 249.

R

Rabiller, 118-120.
Raidillons de Rouen, 296.
Rebrouder, 103.
Recordacion, 32.
Redevances singulières, 192.
Règlement de collège, 171.
Renfondrement, 209, 210.
Renversé, 98.
Restoupper, 120.
Revenue, 151.
Robes, 192.
Rompture, 164.
Roquille, 341.
Royaume d'Yvetot, 160.
Run, 11.

S

Sanguin, 91.
Satyre, 283.
Sceau, 234, 235.
Scellé (prisonnier), 123.
Serement, 105, 107.
Sépultures franques, 140.
Soc de charrue, 338.
Soleux, 153.
Souffisamment, 90, 108.
Statue, 317.
Statuette, 23, 43, 243.

Statuts des brodeurs, 105-112.
Suspension, œuvre rouennaise, 250.

T

Table, 31.
Tapisseries, 192.
Taureau : son culte, 213-216.
Tavelle, 104.
Temples romains, 174, 306.
Termes de sculpture, 70.
Terrer, 120.
Tesmoigner, 105.
Théâtre romain, 143, 317.
Thériaque, 26-28.
Tirelire, 293, 338.
Tombeaux, 35, 78, 84, 198.
Tour de la Pucelle, 286, 312, 343.
Tour Jeanne-d'Arc, 62, 72, 129, 143, 154, 158-160, 208, 223-227.
Train de maison d'une grande dame, 28-30.
Traire (se), 147.
Transfert du Musée, 134-136, 315.
Trésor monétaire, 266, 279, 292.
Treste, 31.
Truquage, 86.
Tumulus, 306.

V

Vase déversoir, 291.
Vase d'étain, 59.
Vases acoustiques, 45, 190.
Vases grecs, 137-139.
Vases gallo-romains, 141.
Verre, 182, 319.
Verrières du xve siècle, 22.
— historiques, 47.
— de Monville, 117, 188.
Villæ, 178, 180, 293.
Vitraux, 271, 296.
Voitures de Paris à Rouen, 255, 256.
Voirie sur les Alpes au xiie siècle, 293.
Volume partagé en deux tomes, 63.
Volume accessit d'histoire, 128.

FIN DU TOME XIV

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

Pages

I. — BEAUREPAIRE (M. Ch. de).. 263, 274, 288, 314, 345
Fr. de Bordeaux, président au Parlement..... 263
Trésor monétaire..... 266, 279, 292, 337
Cathédrale 269, 276, 285, 334
Tour Jeanne-d'Arc..... 269, 312, 343, 353, 386
Église Saint-Maclou..... 270, 276
Vieux-Château..... 271, 286, 343

II. — Nomination du Vice-Président..... 274
Monnaies d'or..... 278, 281, 304
Figure de satyre..... 283

III. — Église Saint-Ouen 278, 288
Médaille de Corneille..... 294
Travaux de voirie sur les Alpes au XIIe siècle.... 295
Calvaire de Beauvais, à Greuville..... 296

IV. — Protection du Mont-Saint-Michel..... 300
Frise sculptée..... 301
Laurent Maurry l'imprimeur..... 308
Cartouche en bois..... 310

V. — L'archevêché..... 315
Épaves archéologiques 316, 336, 342
Lillebonne..... 317, 319
Bas-relief en albâtre..... 322
Épitaphes 309, 326, 336
Fontaine couverte..... 327

VI. — Mesures de Pavilly..... 339
Graveurs rouennais..... 345
Archives de la Commission..... 353
Épis en plomb 354, 356
Chapelles des environs d'Yvetot 259, 360
Cour aux Ciseaux..... 360

Table des noms d'homme..... 365
— *noms de lieu*..... 377
— *principales matières* 387

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

Pages

I. — Beaurepaire (M. Ch. de).. 263, 274, 288, 314. 345
Fr. de Bordeaux, président au Parlement..... 263
Trésor monétaire..... 266, 279, 292, 337
Cathédrale 269, 276, 285, 334
Tour Jeanne-d'Arc..... 269, 312, 343, 353. 586
Église Saint-Maclou..... 270, 276
Vieux-Château..... 271, 286, 343

II. — Nomination du Vice-Président..... 274
Monnaies d'or..... 278, 281, 304
Figure de satyre..... 283

III. — Église Saint-Ouen 278, 288
Médaille de Corneille..... 294
Travaux de voirie sur les Alpes au XIIe siècle.... 293
Calvaire de Beauvais, à Greuville..... 296

IV. — Protection du Mont-Saint-Michel..... 300
Frise sculptée..... 301
Laurent Maurry l'imprimeur..... 308
Cartouche en bois..... 310

V. — L'archevêché..... 315
Épaves archéologiques 316, 336, 342
Lillebonne..... 317, 319
Bas-relief en albâtre..... 322
Épitaphes 309, 326, 336
Fontaine couverte..... 327

VI. — Mesures de Pavilly..... 339
Graveurs rouennais..... 343
Archives de la Commission..... 353
Épis en plomb 354, 356
Chapelles des environs d'Yvetot 259, 360
Cour aux Ciseaux..... 360

Table des noms d'homme..... 365
— *noms de lieu*..... 377
— *principales matières* 387

STANFORD UNIVERSI
LIBRARIES
STACKS
AUG 22 1977

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XV. — 1re LIVRAISON

ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCC^r)

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

—

1910

LISTE DES MEMBRES

DE

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Juillet 1910

Dates	Noms	Qualités
1902, 1er oct.	Fosse, C ✠,	préfet de la Seine-Inférieure, *président*.
1875, 3 juin.	Le Breton (Gaston), O ✠,	correspondant de l'Institut, directeur général honoraire des Musées de Rouen; *vice-président* (arrêté du 19 mai 1908).
1866, 24 janv.	Loth (Mgr),	chanoine honoraire, curé de Saint-Maclou.
1871, 27 nov.	Barbier de la Serre,	ancien inspecteur des Eaux et Forêts, à Paris.
1873, 9 avril.	Pelay,	bibliophile, à Rouen.
1875, 3 juin.	Tougard (l'abbé),	docteur ès-lettres, professeur au séminaire du Mont-aux-Malades.
1879, 17 mars.	Lefort, ✠,	architecte en chef du département et des monuments historiques.

1880, 28 août. VESLY (Léon de), directeur du Musée départemental d'antiquités, conservateur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.

1885, 18 juill. DROUET, archéologue à Caudebec-lès-Elbeuf.

— MILET, ✠, conservateur du Musée de Dieppe.

1887, 22 oct. GARRETA, ancien adjoint au maire de Rouen.

1891, 23 mai. COUTAN (Dr), archéologue, à Rouen et au Tréport.

1897, 22 févr. DUBOSC (G.), critique d'art, à Rouen.

10 mars. VALLÉE (E.), agent-voyer, à Yvetot.

1898, 29 août. DEGLATIGNY (Louis), négociant, à Rouen.

1899, 4 mai. MALICORNE, conseiller général, à Forges.

1900, 15 août. LE VERDIER (P.), docteur en droit, conseiller général, à Belmesnil et à Rouen.

1901, 8 août. LORIQUET, conservateur de la Bibliothèque municipale, à Rouen.

1902, 26 juin. G. DE BEAUREPAIRE, docteur en droit, inspecteur divisionnaire de l'Association normande.

1904, 30 janv. LE BLOND, ✠, ancien conseiller à la Cour, préfet honoraire, à Dieppe.

— BRUNON, ✠, directeur de l'École de Médecine.

— RUEL (G.), architecte.

— SARRAZIN, ✠, avocat.

1905, 8 juin. BOUCTOT, député de la Seine-Inférieure, à Saint-Martin-Osmonville.

1905, 8 juin. CHEVREUX, ancien archiviste du département.

1907, 22 fév. VERNIER, archiviste du département.

— G. LORMIER, conseiller général, directeur du musée céramique.

1908, 10 avril, DUVEAU (E.), ingénieur civil, Rouen.

30 mai, MINET, directeur du musée de peinture de Rouen.

1909, 10 nov. DELABARRE (E.), architecte-ingénieur, à Rouen.

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

classés par arrondissements.

MONUMENTS HORS CLASSE

1° *Edifice appartenant à l'Etat*

La Cathédrale ou Notre-Dame de Rouen (1).

2° *Edifices appartenant au département*

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

La salle capitulaire de St-Georges-de-Boscherville* (1822).
La maison de Pierre Corneille, au Petit-Couronne (1868).

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Le théâtre romain à Lillebonne * (1818).

(1) Les monuments dont la désignation est suivie d'un astérisque sont classés au nombre des monuments historiques reconnus par l'Etat, et comme tels soumis au contrôle de la Commission des monuments historiques, établie près du ministère des Beaux-Arts.

Les autres monuments n'ont que le titre de monuments historiques départementaux, et sont donnés comme tels à la surveillance et au contrôle de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, dans les termes de l'arrêté préfectoral du 15 mai 1867 (v. *Bulletin de la Commission,* tome I, p. 67).

Le dernier classement ministériel (loi du 30 mars 1887) ne range plus au nombre des monuments historiques de l'Etat : Buchy, Jumiéges, le Bourg-Dun, Envermeu, Sainte-Marguerite, Aumale, Saint-Wandrille.

MONUMENTS CLASSÉS

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Première classe.

UF. — Vitraux de l'église Sainte-Etienne* (1850).
T-GEORGES-DE-BOSCHERVILLE. — L'église, la salle capitulaire et les restes du cloître* (1838-1887).
T-QUEVILLY. — Chapelle de Saint-Julien des Charux* (22 juin 1869).
EN. — Saint-Godard. Les deux anciennes verrières du chevet des bas-côtés* (1850).
Saint-Maclou. L'église* (1838-1840).
Saint-Ouen. L'église* (1838-1840).
— Chambre aux Clercs* (1887).
Saint-Patrice. L'église et les vitraux* (1850).
Saint-Vincent. L'église et les vitraux* (1850).

Deuxième classe.

NVILLE-CREVON. — L'église (1867).
IY. — Le chœur de l'église (1867).
NÉTAL. — La tour de Carville* (1859).
L'église de Longpaon (1857).
LINEAUX. — L'église* (1838-1840).
EN — Saint-André (la tour) (1867).
Cathédrale. Salle capitulaire et cloître (1867).
Croix-de-Pierre (la fontaine de la) (1867).
Saint-Gervais. La crypte et l'abside* (1867).
Saint-Maclou. L'aître* (1867).
Saint-Nicaise. Le chœur (1866).
Saint-Romain (la chapelle dite de) à la Vieille-Tour* (1867).

Troisième classe.

LES AUTHIEUX sur le Port-Saint-Ouen. — Eglise et vitraux (1867).
BOSC-BORDEL. — Le porche de l'église (1867).
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF. — Tour du clocher (18 nov. 1884).
DUCLAIR. — L'église* (1867).
ELBEUF. — Vitraux de l'église Saint-Jean* (1867).
EPINAY-SUR-DUCLAIR. — Porche de l'église (11 oct. 1888).
Le Calvaire du cimetière (17 juin 1893).
FRESQUIENNE. — Clocher de l'église (26 janvier 1870).
HOUPPEVILLE. — Eglise* (1867).
ISNEAUVILLE. — Eglise et vitraux (1867).
JUMIEGES. — Eglise paroissiale (1867).
MONT-AUX-MALADES. — L'eglise (1867).
MONVILLE. — Les vitraux du XVIe siècle* (25 août 1897).
NEUVILLE-CHAMP-D'OISEL. — La nef de l'église (1867).
OISSEL. — Porte des Mornons (3 novembre 1904).
PRÉAUX. — Les dalles tumulaires (1867).
ROUEN. — Saint-Paul. Abside de l'ancienne église (1867).
Saint-Vivien. Le clocher de l'église (1867).
RY. — Le porche de l'église (19 décembre 1878).
TOUFFREVILLE (Annexe d'Estéville). — Le retable de l'église (12 decembre 1877).
YAINVILLE. — L'église* (1867).

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Première classe

ARQUES. — L'église* (1838-1840).
AUFFAY. — L'église (1850).
BOURG-DUN. — L'église (1850).
DIEPPE. — L'église Saint-Jacques* (1838-1840).
ENVERMEU. — L'église (1854).
EU. — L'église ou abbaye* (1838-1840).

CRIEL. — L'église (1867).
DIEPPE. — L'église Saint-Remi (1867).
EU. — Le tombeau des Guise* (église du collège) (1861).
SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER. — L'abside et l'autel (1867).
NEUVILLE. — Le chœur (1867).
TRÉPORT. — L'église* (1867-1887).

Troisième classe

ANCOURT. — Les vitraux de l'église (1867).
AVREMESNIL. — Le clocher de l'église (1867).
DENESTANVILLE. — Fonts baptismaux (4 février 1879).
SAINTE-FOY. — Le clocher de l'église (1863).
SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. — L'église (1867).
SAINT-VICTOR-L'ABBAYE. — La statue de Guillaume-le-Conquérant (1867).
VARENGEVILLE-SUR-MER. — L'église (1864).

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

Première classe

ETKETAT. — L'église* (1850).
FÉCAMP. — L'église de la Trinité ou l'Abbaye (1838).
GRAVILLE. — L'église ou abbaye de Ste-Honorine* (1850).
HARFLEUR. — L'église* (1844-1887).
MONTIVILLIERS. — L'église abbatiale* (1850).
NORVILLE. — Le clocher de l'église (1850).

Deuxième classe

LILLEBONNE. — Le clocher de l'église* (1867).
MANÉGLISE. — L'église* (1867-1879).
SAINT-JEAN-D'ABBETOT. — Le chœur et la crypte de l'église* (1838-1887).
SAINT-VIGOR. — L'église* (1867).

Troisième classe

ANGERVILLE-L'ORCHER. — L'église* (1867).
BEUZEVILLE-LA-GRENIER. — L'église (1867).
CERLANGUE (LA). — Le clocher de l'église* (1867).
ETAINHUS. — L'abside de l'église (1867).
GAINNEVILLE. — Le clocher de l'église (1867).
GRAIMBOUVILLE. — L'abside (1867).
MONTIVILLIERS. — Le cloître et la croix du cimetière (1867).
RAFFETOT. — Baptistère et médaillons (15 déc. 1881).
SAINNEVILLE. — La nef de l'église (1867).
SAINT-EUSTACHE-LA-FORÊT. — L'église (15 déc. 1881).
SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT. — Le clocher (1867).
VIRVILLE. — L'église (31 octobre 1874).

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Première classe.

AUMALE. — L'église (1850).
GOURNAY-EN-BRAY. — L'église* (1850).
NEUFCHATEL. — Le chœur (1850).

Deuxième classe.

BURES. — L'église (1867).
SIGY. — Le chœur de l'église (1850).

Troisième classe.

BLANGY. — L'église (1867).
FRESLES. — Retable et tabernacle en bois sculpté (10 d cembre 1877).
NEUFMARCHÉ. — L'église (1867).
SAINT-SAENS. — Les vitraux de l'église (1867).
VATIERVILLE. — Le clocher de l'église (1864).
VILLEDIEU-LA-MONTAGNE. — Le clocher de l'église (29 ju 1868).

Première classe.

CAUDEBEC-EN-CAUX. — L'église* (1850).

Deuxième classe.

ALLOUVILLE. — Le chêne-chapelle (1867).
BLOSSEVILLE-ÈS-PLAINS. — Les vitraux de l'église (1850).
SAINTE-GERTRUDE. — L'église* (1867).
VALLIQUERVILLE. — Le clocher de l'église* (1858).
VATTEVILLE. — L'église (1867).
VEULETTES. — L'église (1850).

Troisième classe.

BOUDEVILLE. — L'église (1863).
CONTEVILLE (à Paluel). — Fonts baptismaux* (10 août 1904).
INGOUVILLE-ÈS-PLAINS. — La nef (1867).
MAULÉVRIER. — Lutrin (8 août 1879).
SAINT-WANDRILLE. — L'église (1875).
Chapelle Saint-Saturnin* (1887).
SASSEVILLE. — La croix du cimetière (1867).
VEULES. — Le clocher de l'église (1867).
VILLEQUIER. — L'église et les vitraux (1867).

LISTE DES SOCIÉTÉS

AUXQUELLES LE BULLETIN DE LA COMMISSION EST ADRESSÉ

CHAQUE ANNÉE

Paris	Comité des Travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique.
	Société des Antiquaires de France.
	Comité des Sociétés des Beaux-Arts Palais-Royal.
	Société ethnologique du Trocadéro.
	Société des Amis des Monuments parisiens
Aisne.	Société académique de Laon.
	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aube	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
Calvados	Société des Antiquaires de Normandie.
	Société des Beaux-Arts de Caen.
	Société française d'archéologie.
Cher	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
	Société des Antiquaires du Centre.
Constantine	Société archéologique du dép. de Constantine.

Côte-d'Or.	Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
	Société archéolog., d'histoire et de littérat. de l'arrondissement de Beaune.
	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Doubs.	Commission archéologique de Besançon.
Drôme.	Comité d'Histoire et d'Archéologie à Romans.
Eure.	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.
	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (section de Bernay), à Bernay.
	Bibliothèque publ. à Pont-Audemer.
	Musée des Andelys.
Eure-et-Loir.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
	Société Dunoise, à Chateaudun.
Garonne (Haute-).	Société archéol. du Midi, à Toulouse.
Gironde.	Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.
Hérault.	Société archéologique de Montpellier.
Indre-et-Loire.	Société archéologique de la Touraine, à Tours.
Loire-Inférieure.	Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Loiret.	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
	Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Manche.	Société académique de Cherbourg.
	Société archéologique d'Avranches.
Marne (Haute-).	Société historique et arch. de Langres.

MORBIHAN.	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
NORD.	Commission historique du Nord, à Lille.
	Comité flamand de France, à Lille.
	Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, à Dunkerque.
OISE.	Société historique de Compiègne.
	Société archéologique de Senlis.
	Comité historique et archéologique de Noyon.
ORNE.	Société historique et archéologique de l'Orne, à Alençon.
PAS-DE-CALAIS.	Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
	Société académique de Boulogne-sur-Mer.
	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.
PUY-DE-DÔME.	Académie de Clermont-Ferrand.
SAÔNE-ET-LOIRE.	Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
SAVOIE.	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
SEINE-ET-MARNE.	Société archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau.
SEINE-INFÉRIEURE.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
	Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie, à Rouen.
	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
	Société des Amis des Monuments rouennais.

SEINE-INFÉRIEURE.	Bibliothèque des Sociétés savantes, à Rouen.
	— Blangy.
	— Bolbec.
	— Clères.
	— Dieppe.
	— Elbeuf.
	— Eu.
	— Fécamp.
	— Gournay.
	— Le Havre.
	— Montivilliers.
	— Neufchâtel.
	— St-Etienne-du-Rouv.
	— Yvetot.
	Musée de Caudebec-en-Caux.
	— Lillebonne.
SOMME.	Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
TARN-ET-GARONNE.	Société académique et archéologique.
VIENNE.	Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
YONNE.	Société d'études d'Avallon.
	Société archéologique de Sens.

ÉTRANGER

ANGLETERRE.	Société Royale des Antiq. de Londres.
	Société Jersiaise.
BELGIQUE.	Société d'histoire et d'arch. de Gand.
ÉTATS-UNIS.	Institut. Smithsonienne à Washington.
	Société historique de New-Haven (Connecticut).
RUSSIE.	Commission Impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.
SUÈDE.	Société des Antiquaires royaux de Stockholm.

ALBUMS DE DESSINS & GRAVURES (1)

ALBUM I (2)

(Portrait et médaillon de E.-H. Langlois)

1 Rouen. Construction romaine sous S.-Herbland, 2 f. col., 1828, *H. Langlois.*
2 et 4. — Salle romaine, r. Royale, col., 1846, *Deville.*
3 — Constructions romaines rue Saint-Lô, col., 1848, *Deville.*

(1) Les pages suivantes satisfont au vœu qu'exprimait M. le Président Gaston Le Breton dans la dernière séance de 1908. Cet inventaire sommaire de nos albums ouvre en quelque sorte un petit musée en images, où se voient bien des pièces archéologiques aujourd'hui disparues.

Il a fallu d'abord continuer le quatrième album et en faire un cinquième qui s'est trouvé presque rempli. M. de Beaurepaire s'était maintes fois préoccupé de ces mesures; cette sollicitude a encore accru le zèle de son chef de bureau, M. Jacquelin, qui a veillé avec un soin jaloux à la conservation des Archives spéciales de la Commission.

Col. signifie « colorié »; — *f.*, « figure »; — les noms d'homme *en italiques* sont ceux des auteurs des dessins; — *séance* suivi d'une date indique la séance où les objets ont été présentés; — la date rapprochée du nom du dessinateur est celle que l'artiste a jointe à son œuvre.

(2) Ce premier album (*scripsit Choinet*) est daté de 1852 et porte en titre : *Rouen et environs*. Le second est réservé aux autres arrondissements, sauf le feuillet 78, affecté par confusion à Caudebec-lès-Elbeuf.

I, 5 Rouen. Muraille rom. et hypocauste, rue Royale, col., 1845, *Deville*.
6 — Eglise S.-Gervais. Chevet, 2 f., *H. Langlois*.
— — Chapiteaux, 4 f. —
7 — Eglise S.-Paul, 1830, 2 f., *H. Langlois*, *Derly* et *A. Durand*.
8 — Eglise S.-Paul. col., *H. Langlois*.
9 — — intérieur, 2 f. col., 1827, *H.* et *Esp. Langlois*.
10 — Eglise S.-Paul, chapiteau, 2 f., —
11 — — ornements, 3 f. —
12 — Eglise S.-Herbland, intérieur, col., 1824.
13 — — extérieur et détails, 7 f.
14-15 — Eglise S.-Nicolas. Vitraux, 5 f.
16 — Château de Philippe-Aug. Vue, *E. Langlois*.
17 — — plan (1635), 2 f.
18 — — plan.
19 — — donjon, 2 f., 1840, *E. Barthélemy*.
20 — Hôtel du Bourgtheroulde. Tourelle extérieure, col., *H. Langlois*.
— — Armoiries des Le Roux, —
21 — — Extérieur, porte, médaillons, 4 f., *H.* et *Esp. Langlois*.
22 — — Galerie : ensemble et bas-reliefs, 6 f., *Polyclès Langlois*.
23 — — 6 bas-reliefs, 1821. *H. Langlois*.
24 — — 6 dessins, —
25 — — Bas-relief, — Détails, 2 f., 1826, *Devillie*.
26 — Porte du Palais-de-Justice, 3 dessins anglais.
27 — Maisons des deux Corneille, col. (*v.* IV. 70).
— Maison rue Malpalu, *A. Berty*.
— Maison rue de la Savonnerie. 1824, *H. Langlois*.
28 — Cheminée, maison de la rue de la Pie, col., 1824, *Esp. Langlois*.

Rouen. Maison rue de l'Ecureuil, 3 bas-reliefs, 1824, *H. Langlois.*
— Maison rue de la Grosse-Horloge, 115. Bas-reliefs; 2 f., 1825, *F.-M. du Boullay.*
— Maison rue de la Croix-de-Fer, 4. Bas-reliefs; 4 f., avec note, *H.* et *Esp. Langlois.*
— Fragment d'un bas-relief en pierre (tour démolie en 1827), 3 f., *Esp. Langlois.* Note de *H. L.*
— Objets d'une sépult. rom., 5 f. col., 1827, —
— Prieuré de Saint-Lô. — Tombeau en pierre, 2 f., 1847, *Deville.*
— Cippe tumulaire, etc., 2 f., 1839, —
— Tombeau, rue L.-Auber, 3 f., 1841, —
— — rue Tabouret, 2 f., 1882, *Fosse.*
— Bas-reliefs circul. des cadrans de la Grosse-Horloge, col., avec note, *H. Langlois.*
— Cathédrale. Détails. Inscription du cœur de Richard C.-de-Lion, *Deville*, 1838; *Darcel.*
— Cathédrale. Statues et détails, 4 f.
Petit-Quevilly. Chapelle S.-Julien. Plan, *H. Langlois*, avec note, et *A. Drouin.*
— — Vues extérieures, 3 f., *H. Langlois.*
— — Coupe de l'abside, *H. Langlois* et *A. Drouin.*
— — Partie supérieure du chœur; col., *Pol. Langlois.*
— — Chapiteaux, 5 f. col., —
— — Peint. des moulures et des nerv.; 3 f.
Sotteville. Quatre-Mares. Tombeau en pierre, 1843, 10 f., *Deville.*
— — Vase, cercueil, 9 f., —
— — Objets trouvés dans le tombeau, 12 f., *Deville.*
S.-Léger-du-Bourg-Denis. Eglise. Façade et sculptures, 1832, 3 f.

I. 47 S.-Denis-le-Thiboult. Vases antiques, 3 f. col., 1836, *Deville.*

48 Moulineaux. Eglise (1831-1832). Plan, *A. Drouin.*

49 — Extérieur, 2 f., *A. Durand.*

50 — Intérieur, panneaux, encorbellement, 4 f., avec note, *H. Langlois.*

51 — Détails divers, 11 fig., *H.* et *P. Langlois.*

52 — Vitraux, fenêtres, etc., 11 f. col., avec notes, *H. Langlois.*

53 — Fonts, col., —

54 — Logis. Vue, fragments de peinture, 2. f., *Pol. Langlois.*

55 — — Portraits (col.) de la famille, 10 f., avec note, *H.* et *P. Langlois.*

56 S.-Georges-de-Boscherville. Salle capitul., façade et intérieur; 2 f. col., avec note, *H. Langlois.*

56 *b.* — et Lessay, 1902, *de La Serre.*

57 — Statues, chapiteaux, etc., 15 f., *H. Langlois.*

58 — Chapiteaux, 13 f., *H. Langlois.*

59 — Abbaye, chapiteaux, 4 f., 1826, *A. Deville.*

60 — Salle capitul., pavés vernissés, 4 f. col., *Esp. Langlois.*

61 Jumiéges. Vues, 2 f. (une col.), *E.* et *H. Langlois.*

62 — — —

63 — — —

64 — — —

64 *b.* — Vue des tours —

65 — Vues intérieures, 2 f. —

66 et *b.* — —

67 — « Détails géométriques » —

68 — — 6 f. —

69 — Chapiteaux, 4 f. — av. notes

70 et *b.* Vestiges 3 f. —

71 — Chapiteaux, statues, etc., 11 f. Note. — 1828, *Esp. Langlois*

72 — Statues, etc. 8 f.

73 Jumiéges. *Officinæ* 2 f. *Esp. Langlois.*
— Cloître, chapiteaux, 6 f. —
— Peinture à fresque 6 f. —
— Les Enervés 6 f. (3 col.), 1828.
— Tête, ornements 14 f.
1828, *E.* et *H. Langlois*,
78 Yainville. Eglise (1832), 7 f., 1844, *G. Morin.*
79 Eslettes. Antiquités (1847), 14 f. col., *Deville.*
80 — — 10 f. col., —
81 — — 13 f. col., —
82 — — 8 f. col., —
83 — — 8 f. col., —
84 S.-André-sur-Cailly. Mosaïque (1817).

Album II

1 Limes (cité de). Ruines romaines, 12 f.
2 Arques. Château, *Hubert.*
3 — Plan des ruines, 1836, *Deville.*
4 — Plan en 1708.
5 — Vue du château, 2 f., 1836, —
6 et *b.* Donjon, 3 f., — —
7 — Poterne et tour, 2 f., — —
8 — Entrée, 2 f., —
9 — Bataille; archer, 2 f., —
10 Envermeu. Antiquités mérovingiennes (1850-51), 34 f., color., *Esth. Pottier.*
— Antiq. mérov. (1850-51), 6 f. col., *E. Pottier.*
— — 4 f., —
— — 9 f., —
Tréport. Eglise, 2 f.
— Plan de la ville (1711).
Etretat. Plan du presbytère, col., 1835.
b. — Fenêtre du chevet des collatéraux, 1871.

II, 17 Lillebonne. Théâtre romain, 1832, 3 f.
18 — — 1829, *Videbout.*
19 — — — —
20 — — col. (légende incomplète).
21 — Statue, 2 f.
22 — Statues (1823), 4 f., *H. Langlois.*
23 — Tête de statue, 2 f.
24 — Statue de marbre 2 f., *E. Langlois.*
25 — — et monnaie, 4 f. —
26 — Figurines, lampe, etc., 12 f., *H.* et *E. Langlois.*
27 — Têtes et figurines, 5 f. —
28 — Fragments de fresques, 6 f., col., *H. Langlois, Landois.*
29 — Dalles tumulaires, sculptures, etc., 10 f.
30 — Sculptures, 10 f., *Esp. Langlois.*
31 — — 7 f., —
32 — — 10 f., —
33 — — 7 f.,
34 — Tambour de colonne, 1843, *Deville.*
35 — Sculptures, 5 f., *H. Langlois.*
36 — Objets divers, 30 f., —
37 — — 26 f., —
38 — — 15 f., col., *E. Langlois.*
39 — Objets en bronze, 10 f., *Landois.*
40 — *Varia;* épigraphie, 11 f., *Deville.*
41 — Mosaïque, 2 f., 1836, —
42 — — 2 f., —
43 — Château, 3 f.
44 — — peintures à fresq., col., *E. Langlois.*
45 et *b.* Gravenchon. Eglise, 2 f.
S.-Denis de Lillebonne. Eglise.
Le Valasse. Obélisque, *Ch. de Malortie.*
— Enceinte fossoyée (séance, 25 juin 1867).
46 Lillebonne. Balnéaire, 2 f., 1828, *H. Langlois.*
47 et *b.* — — 6 f., —

II, 48 Tancarville. Château, 3 f.
49 — — peintures à fresque, 2 f.
50 — — 3 f., *E.* et *H. Langlois.*
50 *b.* S.-Nicolas-de-la-Taille. Camp, 1897, *E. Vallée.*
51 Graville-Sainte-Honorine. Eglise; plan, 1827. Notes de *H. Langlois.*
52 Graville-Sainte-Honorine. Eglise ; extérieur, 3 f., *E.* et *H. Langlois.*
53 Graville-Sainte-Honorine. Eglise; façade, 2 f., *E.* et *H. Langlois.*
54 Graville-Sainte-Honorine. Eglise; coupe, col.
55 — Fond du chœur; arcade, 2 f., *H. Langlois.*
56 — Chapiteaux, etc., 15 f., *E.* et *H. Langlois.*
57 — — 14 f., *E. Langlois.*
58 — Abbaye; plan, 1818, *Baudry.*
59 et *b.* — 4 f., 1 col.
60 Cauville. Vases antiques, 1844, 5 f., *Deville.*
61 Fécamp. Abbaye ; plan (calque) (1).
62 — — 2 f., *Lemonnier, H. Langlois, Derly.*
63 — — Vue, *E.* et *H. Langlois.*
64 — — Intérieur, 2 f., —
65 — — Chapiteaux, 3 f., —
66 et *b.* — — Clôtures en pierre, 5 f., —
67 — — Maître-autel. Richard Ier et Richard II, 3 f.
68 — — Tabernacle. Précieux-Sang, etc., 4 f., *H. Langlois.*
69 — — Deux tombeaux, 2 f., *E. Langlois.*
70 et *b.* — — Tombeau. Détails, 15 f., *P.* et *E. Langlois.*
71 — — Tombeau. Détails, 7 f., *E. Langlois.*
72 et *b.* — Emplacement de la citadelle, 1817, *H. Langlois* et *Héliot.*
73 — Falaise; col.

(1) Les dessins de Fécamp conservent des notes de H. Langlois.

II, 74 Fécamp. Chapelle du Fort-Baudoin, 2 pl., *H. Langlois.*
75 — Camp de César, col., 1817, *Héliot*
76 Mesnières. Château, col.
77 Sainte-Beuve-Epinay. Buste et statuette en bronze; 1842, 1846, *Deville.*
78 Caudebec-lès-Elbeuf. Antiquités diverses, 12 f. — 1844-1845, *Deville.*
79 Caudebec-en-Caux. Prise de la ville, gravure, *R. de Hooghe.*
80 et *b.* S.-Wandrille. Plans, 5 f., *H.* et *E. Langlois.*
81 — Eglise et abbaye, vue, *E. Langlois.*
82 — Eglise abbatiale, 2 f., *H.* et *E. Langlois.*
83 — chœur et chap., 2 f. col., *H. Langlois.*
84 et *b.* — vue générale, détails, 11 f., —
85 et *b.* — chapiteaux, placage, fresques, 8 f. col.
86 et *b.* Cloître : plan et vues, 6 f. (2 col.), *H.* et *E. Langlois.*
87 et *b.* — détails et vues, 10 f., *Deville*, —
88 — porte et statue, 2 f., *H. Langlois.*
89 Lavabo, 2 f., *H.* et *E. Langlois.*
90 — détails; panneaux, 13 f., —
91 et *b.* Abbaye, détails; inscriptions, armoiries, monnaie, *H.* et *E. Langlois.*
92 Chapelle S.-Saturnin, 20 f., *H. Langlois.*
93 et *b.* N.-D. de Caillouville (voir f. 92), 9 f., —
94 Sainte-Gertrude. Intérieur et armoire, 2 f. (1 col.).
95 Allouville. Chêne-chapelle, col., *H. Langlois.*
96 Maulévrier (forêt de). Antiquités romaines, 3 f.
97 — Antiquités romaines, 15 f. (1) col., 1846, *Deville.*
98 Brotonne (forêt de). Mosaïque, 2 f., 1 col., 1838, 1844, *Deville.*

(1) Une clochette du Landin.

II, 99 et *b*. Canville (1). Vase en verre, col.
100 Brotonne (forêt de). Masque, anse de vase (2), 3 f., *Deville*.
101 — Objets antiques, 31 f. col.. 1846, —
102 — — (Landin), 33 f. col., — —
103 — — — 24 f. col., 1847, —
104 Yébleron. Débris de vase en bronze, 1836, col., —
105 et *b*. Valmont. Château : vue et détails, 2 f.
106 et *b*. — Abbaye : tombeaux et détails, 20 f., 1825, *H.* et *E. Langlois*.
107 Le Hanouard. Armilles et hachettes en bronze, 1840, 5 f. col., *Deville*.
108 Objets divers : Douvrend, Bures, Evreux, Yébleron, Mont-Ste-Catherine, 11 f. col.
109 Falaise. Casque en cuivre.
Caumont (près de), épée gallo-rom., 2 f., une col., *Deville*.
110 Amiens. Plat antique, poids en basalte; 2 f., une col., *Deville*
111 Adoration des Mages, bas relief, *De Jolimont*.
Eu. Reliquaire de l'Abbaye, 2 f., *Deville*.
112 Varvannes. Figurines en terre vernissée, 1830, 3 f. col., *Merlin*.
112 *b*. Dieppe. Cercueil du commandeur A. de Chattes, 4 f.
113 Le Havre. Tête d'un conspirateur, 2 f., 1839.
114 Osmoy. Inscription sous le clocher; *fac-simile*.
115 Bures. Inscription, mur du chœur.
116 Cauchoise. Costume ancien, col., Fécamp, 1827, *H. Langlois*.
116 *b*. — Costume actuel, col., — —

ALBUM III (3)

1 Seine (de la). Epées en bronze, 7 f., *Em. Pottier*.

(1) Voir la note ajoutée par l'abbé Cochet.
(2) Chandelier du Landin.
(3) Ce recueil est daté de 1867.

III, 2 Falaise. Casque en bronze (à M. de Glanville), col.
3 Rouen. Poteries (près la tour Bigot), 1841, 2 f., *Deville*.
4 et 7 — Salle romaine (rue Royale), 1846, col., —
5 — Muraille et hypocauste, —
6 et *b*.— Construct. rom. (r. S.-Lô), 1848, col., —
8 Noms (61) de potiers sur poterie rouge, —
9 Statue (séance, 5 février 1867), *Basset*.
— Pierre tombale (XIVe s.), chap. S.-Etienne de la Cathédrale.
10 — Tombeau de Pierre de Brézé. Cathédrale, 1826, *Deville*.
11 — Pavillon de la cour d'Albane, démoli en 1865 (séance du 7 déc.), *Basset*.
12 — Peinture murale à S.-Ouen (chap. Immac.-Conc.), 1864, *A. Dennelle*.
13 — Chapelle S.-Romain (Haute-Vieille-Tour), 2 f.
14 — — Plans, 3 f.
15 — Projet d'Hôtel-de-Ville. *A. Durand*, *Brevière*.
16 — Sculptures de la voûte de la Grosse-Horloge, 1863, —
17 — Bas-relief, rue de l'Ecureuil, 25, *E.* et *H. Langlois*.
18 — Maisons rue du Change, démolies en 1865 (séance du 7 déc.). *Basset*.
19 — Façade, rue de la Grosse-Horloge, 115-117, conservée pour être réédifiée (séance du 6 nov. 1862).
20 — Façade, rue de la Grosse-Horloge, 129-131, conservée pour être réédifiée (séance du 6 nov. 1862).
21 — Château de Philippe-Auguste. Plan. Académie, 1842.
22 — Fontaine de la Croix-de-Pierre. Projet, 1859. *Foucher f.* (7 déc. 1865). [*V.* IV, 28].
23 — Château de Phil.-Auguste; projet de restauration. (7 déc. 1865), *Foucher f.*

III, 24 Rouen. Hôtel du Bourgtheroulde; projet de restauration, 1858 (7 déc. 1865), *Foucher f.*
25 — Marques de papiers, 1430-1636 (une centaine de dessins) (séance, 3 juin 1868), *Deville.*
26 Saint-André-sur-Cailly. Pavé romain (séance, 9 nov. 1864).
Lillebonne. Vases trouvés dans un dolium, 5 f. (séance, 16 juillet 1857).
27 Boos. Fenêtres en pierre, 2 f., *E. Barthélemy.*
28 Cailly. Dolium, 1865 (séance, 19 avril 1866 ?).
29 Caudebec-lès-Elbeuf. Construction gallo-romaine, 1864, 9 f. col., *Taillefesse.*
30 Eslettes. Fouilles de 1848, 12 f. col., *Deville.*
31 — Armes mérovingiennes, 13 f. col., —
32 Saint-Etienne-du-Rouvray. Puits du Manoir, 1865, *Brevière.*
33 S.-Georges-de-Boscherville. Salle capitulaire, *Deville.*
34 Héronchelles. Contre-poids en bois sculpté (séance, 9 avril 1864).
35 — — —
36 Montigny. Médaillon (mois de mars), col.
37 Moulineaux. Plan du château de Robert-le-Diable, col.
38 Sierville. Vases funéraires, 2 f., col.
39 Yainville et Newhaven, 2 f., 1856, *Southon.*
40 Rouen. Cathédrale, statue de Richard Cœur-de-Lion, 1867, 2 f., *Basset.*
41 — Statue de Henri Court-Mantel, 1867, 2 f., *Basset.*
41 *b* — Inscription de la dalle de Charles V.
42 Ailly. Phare, *A. Durand.*
42 *b*. Sainte-Marguerite. Intérieur de l'église, —
43 Ancourt. Eglise, —
43 *b*. Offranville. Eglise, —
44 Archelles (Arques). Balance romaine, col.
44 *b*. Longueil. Eglise, -

III, 45 Arques. Bailliage, *A. Durand.*
45 *b.* Martin-Eglise. Eglise, —
46 — Bas-relief en pierre (1).
46 *b.* Hautot-sur-Mer. Eglise, *A. Durand.*
47 Avremesnil. Eglise, —
48 — Eglise après l'incendie, 1864, —
49 Bellencombre. Vase acoustique (séance, 5 fév. 1867).
50 Bouteilles. Ancien cimetière (découvertes 1855-56), *Condor.*
51 — — —
52 — Tombeaux anglo-normands, 14 f. col., ***A. Féret.***
53 Denestanville. Lampe romaine, col. (séance, 22 mai 1864).
54 — —
55 Envermeu. Seau en bois, garniture en bronze doré, 1854.
56 — Guerrier; Pierre tombale (d'Inerville), 2 f. col., *A. Féret.*
57 Londinières. Antiquités mérovingiennes, 1847, 6 f. col., *Deville.*
58 — Antiq. mérov., 1847, 8 f. col., —
59 Incheville. Vases gallo-romains, 1856, 4 f.
60 Longueville. Ruines du château, *A. Durand.*
61 Neuville. Jardin à sépultures romaines, 1845.
62 — Vases en verre et en terre, 48 f., — *Deville.*
63 — Manoir, *A. Durand.*
64 Ouville. Château, —
64 *b.* Miromesnil. Château, —
65 Rouxmesnil. Carrelages émaillés.
66 Varengeville. Manoir d'Ango, —
66 *b.* — Eglise, —
67 Etretat. Aqueduc romain, 1852, col., *R. Boucherot.*

(1) Note de deux pages par l'abbé Cochet.

III, 68 Fécamp. Fouilles, 1852, 6 vases, *E. Pottier.*
69 et *b.* — — 9 vases, —
70 — — 7 vases, —
70 *b.* — Plan de l'abbaye.
71 Les Loges. Maison romaine, plan, 1850.
72 Le Valasse. Croix, col. (séance, 5 fév. 1867).
73 — Construction XIIe siècle, —
74 — Cheminée XVIe siècle, —
75 Lillebonne. Statue; bains romains, 2 f.
76 — Douze salles du balnéaire; 1827.
77 — Théâtre romain; plan, 1832 et 1887, 2 f.
78 — Construction romaine; plan, 1852, *Orange.*
79 — Fouilles, 1853, 25 f.
80 et *b.* — — 13 f. col., *E. Pottier.*
81 — — 15 f. col., —
82 — — 6 f. col., —
83 — — 1 f. col., —
84 — Strigiles en bronze, 1864 (séance, 20 mars 1865), *E. Pottier.*
85 — Buste en bronze, col. (s., 19 avril 1866). —
86 — Vase de verre, col. — —
87 — Dieu soleil (bas-relief), col. (séance, 20 mars 1865).
88 — Plateau d'argent, 2 f. (séance, 7 déc. 1865).
89 — Construction romaine, 1864.
90 Trois photographies (sans note), antiquités diverses.
91 Manneville-la-Goupil. Vases de terre et de verre, 1858, 4 f. col., *E. Pottier.*
92 Bailleul-Neuville. Dalle tumulaire. *Mathon.*
93 — Figure d'après une empreinte.
94 — Calque de l'inscription.
95 — Fenêtre et chapiteau, 3 f.
96 — Vitrail du XIVe siècle, col., *Mathon.*
97 — Pavés, 5 f. col.
98 Bouelles. Antiquités gauloises, 1852-54, 4 f.

III, 99 Bures. Maison du capitaine Ch. Desmarets, col. (séance, 19 mars 1867), *A. Durand*.
— *Idem.*, photographie des détails, 4 f.
100 et *b*. Vases (7), publiés par l'Académie, *Brevière* (séance, 4 nov. 1865).
101 Meule, vase et hachette, 3 f., — (séance, 4 nov. 1865).
102 Objets en fer, vases, 6 f., — (séance, 4 nov., 1865).
103 Mesnil-Mauger. Vase de bronze, 2 f. (séance, 16 août 1864).
104 et *b*. Vatierville. Eglise; projet de restauration, col. (séance, 5 fév. 1867)
105 Biville-la-Martel. Dalles tum., XIVe siècle, *L. Démarest*.
Caudebec-lès-Elbeuf. Bracelet gaulois, 1867.
Cany. Vase gaulois, 1865.
106 Caudebec-en-Caux. Portrait de Th. Bazin.
107 S.-Denis-d'Héricourt. Crypte : plan et lettre de Deville, 30 déc. 1847.
108 — Antiquités franques, 3 f. col.
109 Héberville. Urne gallo-rom., 1857, 2 f. col., *Wilmer*.
110 Ouainville. Croix en grès [actuellement à Bolbec] (séance, 28 mai 1866).
111 Valmont. Chapelle de l'abbaye, 1832, *Deville*.
112 — — Piscine, 1832, —
113 S.-Aubin-lès-Gaillon. Epingle et pierre-cachet (séance, 4 nov. 1865).
114 Boisemont (Eure). Bracelet en or (séance, 28 mai 1866), *E. P.*

ALBUM IV (1)

1 Orival (près Fécamp). Fouilles, 1864, 42 f. (2).

(1) Daté de 1873, avec la mention : « Don de M. Dutuit ».
(2) Notes de l'abbé Cochet.

I V, 2 Trouville-en-Caux. Coupe en verre, 3 f. col., *A. Féret*.
S.-Aubin-sur-Scie. Collier de perles, 1853, col.
— Sarcophage.
3 Envermeu. Objets francs, 7 f. col. *J. Reynaud*.
Ouville-la-Riv. — 1855, 3 f. col., —
Beaussault. Fibule de bronze, 1853, col.
S.-Saens. Hipposandale, 2 f.
4 Neufchâtel. Plaque et fibule, 3 f.
Incheville. Vases en verre, 2 f. col.
S.-Etienne-du-Rouvray. Objets en bronze, 3 f.
Envermeu. Coupe et vase en verre, 2 f. col., *Wilmer*.
5 Héberville. Urne hexagone, 1857, 2 f. col. (1).
Janval (Dieppe). Balance romaine, 1868, 2 f.
Doudeville. Céramique, 1857.
Lillebonne. Fibules en bronze, 1852, 5 f. col.
— Vases de terre et de verre, 4 f.
6 Sigy. Fibules en bronze, 3 f. col., *Wilmer*.
Envermeu. Collier et bracelet, 1853, 2 f. col.
Neufchâtel. Arme, *A. Féret*. Antiquités du Musée (2).
Douvrend. Fibule en bronze, 1865.
Dampierre-en-Bray. Agrafe mérovingienne, 1850.
Valleville (Eure). Contreplaque damasquinée, col.
Bouelles. Plaques damasquinées, 1854, 3 f. col., *A. Féret*.
7 Lillebonne. Mosaïque, 3 f.
8 — — (détails), 2 f.
9 Graville-Ste-Honorine. Tombeau de sainte Honorine, 1867 (séance, 13 nov. 1867).
10 Etretat. Aqueduc romain, *R. Boucherot* (séance, 5 mars 1863).
11 — Trépied romain, 2 f. (séance, 20 juin 1872).
Yerville. Vénus anadyomène, 1867, 2 f. (séance, 15 oct. 1867).
— Statues, 2 f. à la plume.

(1) Notes de l'abbé Cochet.
(2) Notes de Mathon.

IV, 12 Héricourt-en-Caux. Fouilles ; plan, 1868, 3 f., *Armand.*

13 — Plan des ruines de S.-Mellon, 1868, —

14 Lillebonne. Objets en bronze, 8 f., *Landois.*

S.-Saens. Fouilles de 1869, *Ternisien.*

15 Incheville. Four gallo-romain, 6 f. (séance, 21 nov. 1871), *Varambaux.*

Caudebec-lès-Elbeuf. Vase romain en terre, col. (séance, 23 mai 1871).

Lillebonne. Lampe, tasse et coupe, 3 f.

Valliquerville. Vase en terre rouge, 1865.

16 Antiquités préhistoriques : 6 f., collection Hardy (séance 23 mai 1871). Eu, Arques, Ancourt.

— 3 f. Musée départemental. Rosay, Sotteville-lès-Rouen.

17 S.-André-s.-Cailly. Théâtre antique ; plan et détails, 12 f., 1870, *Guilbert.*

18 Fécamp. Objets gallo-romains, 14 f. *Hamel.*

Saint-Germain-sur-Eaulne. Hachette, 1872 ; 2 f.

Caudebec-lès-Elbeuf. Fibules en fer, 1864, 2 f.

— Oiseau, *L. de Merval.*

Martot (Eure). Fouilles, 1870, 5 f., col., *Taillefesse.*

19 Avesnes-en-Bray. Fouilles, 1866, 15 f., *L. de Merval.* (séance, 15 déc. 1867).

Rouen. S.-Ouen, 1838 et 1871. Agrafes en bronze.

Sommery. Fibules et bague, 1867-1868, *L. de Merval* (séance, 12 déc. 1868).

Objets indéterminés (séance, 12 déc. 1868).

20 Nesle-Normandeuse. Vase, 1872, col., *A. Millon.*

Criel. Agrafe franque, 1866, col., *Lelong.*

Nesle-Hodeng. Fibule et monnaie d'argent.

Aubermesnil-les-Erables. Fibule et monnaie, 1869.

Pitres (Eure). Fibule scandinave, 1865, 2 f. (séance, 23 mai 1871).

Gouville. Vase en terre, chaînette en cuivre, 1861.

Nassandres (Eure). Cercueils, 1868, *A. Loisel.*

IV, 21 Fécamp. Vase hispano-mauresque (*voir* 106 *b.*).
Dieppe. Chapelle S.-Yves : caveau de Jean Ango, 1859, 5 f., *Leclerc*.
— Dalle tumulaire d'un archer.
22 Arques. *Fac-simile* de l'inscript. comm. de la bataille.
23 Beauvoir-en-Lyons. Abbaye de S.-Laurent, 5 f. 1867, *Delaunay*.
24 — — 2 f., 1867, *Delaunay*.
Pavilly (hospice). Statue et dalle tumulaire, 3 f. (séance, 19 mai 1868).
25 Monchaux. Ruines du château, 1871, avec une note imprimée, *M. Hardy*.
Rouen : chapelle des Dominicains, statues, 2 f. (séance, 10 nov. 1869). *E. Charpentier*.
Dessins sur pavés émaillés, 15 f., 1827, *E. Langlois*.
26 Crosse et inscription calquée, 3 f. col.
Dieppe. Eglise d'Etran (vers 1830).
Yébleron. Mobilier du moyen âge, en fer, 8 f.
27 Arques. Chapelle Sainte-Wilgeforte, 1850, *A. Féret*.
Rouen. Vitrail de S.-Cande, 1820, *H. Langlois*.
Bévilliers (Harfleur). — Carrelage de la chapelle, col. (séance, 21 nov. 1871).
Dessin sans attribution.
Rouen. Cathédrale. Inscription tumul. des Innocents (séance, 7 avril 1870). *E. Charpentier*.
Brémontier-Merval. Fonts baptismaux, 1867, *P. Delaunay*.
28 Rouen. Croix-de-Pierre ancienne (1870) et nouvelle (1872), [*v.* III, 22], *Barthélemy*, *Basset*.
29 Mont-aux-Malades. Vases du moyen âge, 2 f.
Caudebec-en-Caux. Vitrail de Th. Bazin.
Hautot-sur-Seine. Fragment de vitrail, *L. Manesse*.
Darnétal. Bouclier sur un obélisque (tour de Carville). (séance, 23 fév., 1871). *Billiard fils*.

IV, 29 Darnétal. Ecusson de bouteiller (séance, 18 déc. 1867)
S.-Arnoult. Blason sur buire en cuivre argenté.
Rouen. Enseigne de maison (S. Romain et gargouille), 1848, C.-B.
— Auberge de l'Aigle-d'Or. Montoir.
Etretat. Tour (séance, 28 fév. 1870).
30 Beauvoir-en-Lyons (S.-Laurent). Pavés, etc., 8 f. CO *Delaunay*
— 2 vases de bronze (double de).
Merval. Bénitier, ancienne mesure de pierre.
Le Trait. Fac-simile d'inscription, 1536.
Hautot-le-Vatois. Fac-simile d'inscription (séance 10 nov. 1869).
N.-D.-de-Bliquetuit. Objets divers.
Dalle tumulaire, phot. (séance, 21 nov. 1871).
Quatre dessins à déterminer.
31 Vierge (collect. Bligny, puis Martin Le Roy).
32 Rouen Photographie (? girouette de la tour J.-d'Arc).
33 — Fenêtre du Musée départemental.
34 — — —
35 — — —
36 — — —
37 Mesnil-sous-Lillebonne. Verdâtre, vase (? en verre), dessin au trait (1).
38 Thiétreville. Verdâtre, *idem*.
39 Canville. Verdâtre, *idem*.
40 Yébleron. Bleuâtre, 1819, *idem*.
40 *b*. Rouen (Musée). Coupe grecque en verre (séance, 30 juin 1868).
Urne cinéraire en verre (s., 29 janv. 1869).
41 S.-Denis-le-Thiboult. — —
42 Yébleron. Vert, 1833, — *Neuville*.
42 *b*. Bolbec. 1869. Autre, col. (dessin anglais).

(1) Les numéros 37 à 44 semblent provenir d'un carton intitulé « Verreries antiques du Musée de Rouen ».

IV. 43 et *b*. Gard. Près du Pontbeauvoisin. En verre blanc-verdâtre.

44 ? *Item*, vert-bleuâtre.

45 Ry. Porche. Restauration, 1878, *P. Lecœur*.

46 — Plan, —

47 Bas-relief, photographie.

48 —

49 Dessins coloriés, 16 f.

50 S.-Saens. Bras reliquaire (séance, 2 déc. 1878).

51 S.-André-s.-Cailly. Théâtre romain, plan, 1870.

52 — — —

52 *b*. Lillebonne. Théâtre romain, plan, 1868.

53 Sassetot-le-Mal-Gardé. Projet de reconstruction partielle de l'église, *Martin*.

54 Villedieu-la-Montagne (Haucourt). Projet de restauration de l'église, 1868, *Dauphiné*.

55 Rouen. Palais de Justice, façade ouest, *L. Lefort*.

56 — La Motte (propriété de M. Paul Baudry).

57 — Maison.

58 — Chapelle des Emmurées ; portail.

59 Burgos. Bras de croix en ivoire (séance, 28 mars 1878).

60 Buste de Jeanne d'Arc.

61 (Médaillon), A. Deville, créateur du Musée des Antiquités.

62 L'abbé Colas, premier conservateur du Musée céramique.

63 L'abbé V. Godefroy, constructeur de l'église de Bonsecours.

64 Médaillon, 1849.

65 et *b*. Rouen. Fouilles du jardin de S.-Ouen, 1871 : 1re, 2e et 3e chambres ; 2 pl.

66 et *b*. Rouen. Fouilles du jardin de S.-Ouen, 1871, 4e ; dessin de tissu.

67 — Vases funéraires, 4 f. col.

68 3 objets coloriés.

IV, 69 Roumare (forêt de). Fourneau en terre cuite (séance, 20 juin 1872), *P. Delaunay.*
69 *b.* — — *G. de la Serre.*
70 Rouen. Maisons des deux Corneille, 1829, *Ronmy, L. Gaucherel.*
70 *b.* — Hôtel d'Aligre, *G. de la Serre.*
71 Neufchâtel. Restauration de l'entrée du S.-Sépulcre (séance, 7 avril 1873), *Barre.*
71 *b.* Rouen. Arcade romane, 1884, 2 f.
72 S.-Germain (près Neufch.). Plan du château (séance, 3 août 1873).
73 Fresles. Contretable, XVIe siècle (séance, 26 nov. 1873).
74 Forges. Monument de Brévière —
75 Bouteilles. Brique coudée, XIVe s., — *Le Blan.*
76 et *b.* Elbeuf. Eglise S.-Jean; détails, 6 f. (séance, 7 août 1873). [*V.* 120].
77 Rouen. Rue des Quatre-Vents; estampage d'inscription (séance, 16 mars 1877).
77 *b.* — Eglise S.-Laurent (près de l'); colonne romaine (séance, 7 avril 1873), *de la Serre.*
78 Mont-aux-Malades. Façade de l'église (séance 13 mai 1874), *G. Quemin.*
78 *b.* Buste indéterminé.
79 Rouen. Ancienne chaire de la Cathédrale (séance, 14 janv. 1875), *d'Arras.*
80 Touffreville (Esteville). Retable (séance, 31 mai 1878).
81 Fécamp (Abbaye). Restitution du jubé; élév. prin. (s., 28 oct. 1875), *L. Sauvage.*
82 — — Vue perspective, —
83 — — Face latérale, —
84 — — Plafond, —
85 à 88 Grands calques col. (cartons de l'abbé Cochet).
89 Rouen (Cathédrale). Lanterne, *Barthélemy.*
90 et *b* — Jubé, 2 faces, col. ? *Rusier.*
91 — — face à la net, *Fosse.*
92 — Fouilles aux Nouv.-Galeries, plan. *A. Loisel.*

IV, 93 Rouen. Objets recueillis aux Nouv.-Gal. *A. Loisel.*
94 Darnétal. Projet de restauration de la tour de Carville, 1862, *Démarest.*
95 Cléon. Découvertes sous le porche, 1884, *L. de Vesly.*
96 Rouen. Bicêtre (ancien noviciat), 1885, *J. Adeline.*
96 *b.* — Bonne-Nouvelle; fondations successives, col., 1886, *Ruel.*
97 et *b.* S.-Ouen. Port. des Marmousets. Vitrail, 2 f.
98 Fécamp. Tombeau trouvé en 1710 dans l'abbaye.
99 et *b.* Aumale. Prison, 6 f. (séance, 5 fév. 1867).
100 Neuville. Fouilles par M. Coppinger, 17 f. (séance, 8 janv. 1874).
101 Le Mesnil-s.-Lillebonne. Statue, *A. Devaux.*
102 Beaune. Retable de l'Hôtel-Dieu.
103 S.-Martin-Osmonville. Villa romaine; plan (séance, 7 janv. 1874).
104 Pise. Six clefs trouvées dans l'Arno (s., 26 mars 1874). Autographe de La Fontaine (s., 13 mai 1874).
105 Bosc-Roger. Pierre tombale (séance, 10 nov. 1874).
106 Brotonne (forêt de). Antiquités, 2 dessins.
106 *b.* Vase hispano-mauresque (*voir* 21).
107 Rouvray (forêt de). Exploration archéol., 1901, 6 f., *L. de Vesly.*
108 Bailleul-Neuville. Tombeau 1903, *Lechanteur.*
109 Longueville. Plan du prieuré, 1752.
110 Lillebonne, 1864. Construction gallo-romaine, 2 f., *Letanneur.*
111 — 1880. Fragment de colonne, (séance, 19 mars 1880), *Duval.*
— 1828. Deux statues, *H. Langlois.*
112 et *b.* Bois-l'Abbé (Eu), 1872, Temple; théâtre romain, etc., 4 f., *de la Serre.*
113 Montivilliers. Ancien plan; peinture à la voûte de la chapelle du Brisgaret, *Rœssler.*
— Lettres Rœssler et de Beaurepaire.
113 *b.* Plan à déterminer.

IV, 114 Tombe de Flavacourt.
Statue à déterminer.
Vanves (près Paris). Maison, 1860 (Fragm.céram.?)
114 *b*. Beauvais. Verrerie romaine.
Portugal. Bouteille —
115 Quatre bas-reliefs à déterminer.
S.-Wandrille. Cloître, *Deville*.
Descente des Normands en Angleterre.
116 et *b*. Rouen. S.-Maclou, clocher ancien et nouveau.
117 Grand dessin à déterminer.
Stèle de Dhibân.
118 et *b*. Nesle-Hodeng, 1867. Céramique franque, 20 f.
Bléville, 1889. Vase funéraire.
Nesle-Normandeuse, 1873. Céramique, etc, 4 f., *de Morgan*.
Céramique. Sèvres, etc.
119 Préaux. Dalle tumulaire (séance, 31 oct. 1888), 2 f.
120 Elbeuf. S.-Jean; vitrail (couronnement de la Vierge).

ALBUM V

1 Le Catillon (Lillebonne). Vue générale; objets recueillis, 2 f. (séance, 19 fév. 1874).
2 — Cippe tumulaire; statue, *idem*.
3 Bosc-Geffroy. Ecussons, 2 f. col., 1873. Attributions effacées (séance, 8 janv, 1874).
4 Roncherolles-le-Vivier. Ecusson.
4 *b* Longueville. Tête (1) (séance, 10 nov. 1874).
5 Criel. Cimetière franc; objets divers, 6 f., *M. Harcy*.
6 Martigny. Cimetière mérovingien, 2 f., *M. Harcy*, 13 mai 1874.
7 Couvercle de fonts baptismaux (s., 2 déc. 1878).
8 Elbeuf. Outillage de faux monnayeur, —

(1) Note de l'abbé Cochet.

V. 9 Rouen. Maison sculptée, 1878.
10 et *b*. — S.-Romain; ancien et nouveau clocher [1875-1878] (séance, 27 juin 1878). *Barthélemy*.
11 — Sceau de la Commune et du Maire (séance, 31 mai 1878).
12 — Plat en faïence de Lille [collection Maillet du Boullay] (séance, 2 déc. 1878).
13 Fresquienne. Retable (séance, 31 mai 1878).
13 *b*. Ste-Austreberte. Empreinte sur la cloche (séance, 7 juin 1901).
14 Caudebec. Vitrail de Thomas Bazin, — *A. Marguery*.
15 Bailleul-Neuville. Dalle tumulaire. —
16 — — —
17 Omonville. Lutrin et chandelier pascal (séance, 4 mars 1881).
18 S.-Wandrille. Figurines de saint Nicolas, en plomb (séance, 24 juin 1881).
Caudebec. Ampoule de pèlerinage.
18 *b* — Fragments de l'ancien jubé.
19 Gauville. Dague en fer, 1872.
19 *b*. Rouen. 1er clocheton de la Flèche; août 1881, *Barthélemy*.
20 Saint-Saens. Flèche incendiée le 10 juin 1883, *de la Serre*.
21 Sainte Marguerite-sur-Mer. Chœur : projet de restauration (note de l'entrepreneur).
22 Pont-Authou (Eure). Découvertes de 1883 (séance, du 7 février).
23 B } Estampages, Rouen. S.-Ouen; Fouilles, déc. 1884,
23 C } *L. Sauvageot*.
24 — Substructions, rue aux Juifs (séance, 24 juillet 1886), *de la Serre*.
25 — Sainte-Croix-des-Pelletiers. Poutre armoriée (séance, 20 juill. 1888), *A. Laquerrière*.
26 Orival. Forêt de Rouvray, *de la Serre*.
27 Lillebonne. Manoir d'Alincourt.

V, 28 Allouville. Le Chêne-Chapelle (s., 30 oct. 1889).
29 L. Malet de Graville, *Fergus (Bailliard).*
30 et *b*. Le Havre. Dessins à déterminer, 2 f.
31 Tréport. Tympan du portail (séance, 2 août 1889). *Mieusement.*
31 *b*. La Londe. Château.
— Fouilles dans la forêt, 3 f. (séance, 14 juin 1890). *de la Serre.*
32 Rouen. Maison de S.-Amand (séance, 13 déc. 1890).
33 et *b*. Tréport. Anciens fonts baptismaux, 5 f. (1) (séance, 19 mars 1891).
34 Gonfreville-l'Orcher. Hachettes (séance, 24 juin 1891) *l'abbé L. Palfray.*
35 Rouen. Porte de l'ancienne caserne S.-Sever.
35 *b*. — Ancienne fontaine de la Pucelle, *L. de Merval.*
36 Eu. Collatéral sud de l'église (séances, 29 oct. et 20 déc. 1892).
37 S.-Pierre-en-Port. Estampage (séance, 24 nov. 1892).
38 Vatteville. Portail non restauré, *Jacq. Lefèvre.*
39 Rouen. Tourelle de l'hôtel du Bourgtheroulde (séance, 24 fév. 1893), *A. Durand.*
40 — Portail des Augustins (séance, 9 juin 1893).
41 et *b*.— Gros-Horloge, 2 f., *Brevière.*
42 — S.-Cande. Fenêtres du pignon ouest (séance, 25 nov. 1893), *Layer.*
43 et *b*. Monville. Muraille nord du chœur et 4 vitraux, 5 f., *Collette.*
44 Le Havre. Chaire de l'Hospice (séance, 14 déc. 1895). *H. Murat.*
45 Rouen. Chartreux ; fac-simile d'une inscription, 2 f.
46 — Rue Grand-Pont, 39-41 (séance, 29 oct. 1896), *de la Serre.*
47 — Rue Grand-Pont. « Le Sauvage » (séance, 19 fév. 1897).

(1) Y compris les fonts de Chéreng (Nord).

48 Rouen. Démolitions, *Ch. Collette.*
49 — Démolitions, —
50 — — —
50 *b.* — Découverte d'une épée. Plan (*Bulletin*, I, 424).
51 et *b.* Omonville. Lutrin et chandelier (s., 19 fév. 1897).
52 Anneville-sur-Seine. Croix en argent (séance, 30 juill. 1897), *l'abbé Thillard.*
53 Caudebec. 3 fenêtres et 3 verrières, 4 f. (séance, 22 oct. 1897).
54 Rouen. Lycée de Joyeuse; pavillon du censeur, rue Maulévrier, 3 f. (séance, 28 mai 1897).
55 Manéglise. Portail et clocher, 2 f. (séance, 30 juillet 1897), *de la Serre.*
56 Veulettes. Travée de la nef, 2 f. (séance, 29 juil. 1898).
Drosay. Eglise. Porte occidentale, *de la Serre.*
57 Rouen. Rue du Bac, n° 66.
58 Virville, Fréville, Villedieu, Houquetot, églises, 4 f. (séance, 28 oct. 1898).
59 Sotteville-sous-le-Val. Calvaire.
59 *b.* Le Manoir-s.-Seine (Eure), lutrin (s., 20 déc. 1898).
60 Rouen. Rue Grand-Pont; boiserie armoriée (séance, 28 oct. 1898).
61 S.-Etienne-du-Rouvray. Mur avec niches (séance, 17 fev. 1899).
62 Gainneville. Fenêtre du chevet (séance, 21 avril 1899).
63 Epinay-sur-Duclair. Tour et porche (séance, 31 oct. 1888), *de la Serre.*
64 Décoration des maisons en bois, 1898, *de la Serre.*
65 Préaux. Dalle tumulaire (séance, 31 oct. 1888).
Ménerval. Eglise et bas de la tour centrale, 2 f.
66 et *b.* Rouen. Fenêtres de l'église des Jacobins, 2 f., *Gosselin* et *de la Serre.*
67 S.-Vigor. Corniche, façade sud.
67 *b.* Rouen. Eglise Saint-Laurent. Fenêtre d'une chapelle démolie en 1889, 2 f., *de la Serre.*

V, 68 Rouen. Portes : rue S.-Denis, 15 ; rue de la Savonnerie, 4.
69 Foucart. Croix et date, au côté inférieur du seuil (séance, 27 oct. 1899).
70 Rouen (envir. de). Monnaie gauloise (séance, 27 oct. 1899). Note de M. Drouet.
71 Mélamare. Chapelle Ste-Honorine ; Fresques et dates, 2 f., *E. Vallée.*
72 Auvilliers et Neufchâtel. Puits à silex préhistoriques, 3 f. (séance, 22 déc. 1899), *L. Joly.*
73 Rouen. Chevet de l'église des Augustins, *de la Serre.*
74 — Façade, rue P.-Corneille, —
75 Etretat. Bas-relief (séance du 22 déc. 1900).
76 Bois-Himont. Inscription de calvaire (séance, 26 oct. 1900).
77 Rouen. Plan pour une conduite d'eau (séance, 21 fév. 1901).
78 Orival. Topographie de l'enceinte, *L. de Vesly.*
79 Sotteville. Eglise et bâtiments du prieuré de Grammont, 3 f.
80 S.-Martin-du-Vivier. Manoir et sa cheminée, 2 f.
81 Sasseville. Personnages sculptés à la base du calvaire, 3 f. (séance, 25 oct. 1901).
82 et *b*. Biville-la-Rivière. Epi en plomb du manoir (séance, 23 oct. 1902).
Triquerville. Ancienne église (séance, 18 déc. 1903).
Bernières, — —
Cany. Ancien calvaire de Vinfrinville (séance, 22 oct. 1903), *l'abbé P. Aubry.*
83 et *b*. Bolbec. Manoir de Caltot, col. (séance, 19 juin 1903), [*voir* VI, 12], *de la Serre.*
Rouen. Maisons rue S.-Denis, 3 f. (s., 23 avril 1903).
— Pièce ms trouvée dans cette maison (phot.).
84 (Rouen). Cottévrard ; clocher de l'église S.-Nicolas.
85 et *b*. Bailleul-Neuville. Intérieur de l'église, 2 f.
86 Colleville. La Vierge et l'Enfant (séance, 20 fév. 1903).

V, 87 Sceau octogone en fer (1) (s., 16 déc. 1904).
·88 Guerbaville. Console au portail ouest (séance, 16 déc. 1904), *de la Serre.*
89 et *b.* Sainte-Gertrude. Fenêtre absidale, —
Norville. Fenêtre du côté sud de la nef, —
Thiouville — façade sud, —
Foucart — nef, côté nord, —
Harfleur — chevet, bas-côté nord, —
90 S.-Eustache. Dais. —
Butot. Fût de la croix du cimetière, —
91 Osmoy. Titre de la fondation d'une confrérie (séance, 26 août 1906), *H. Cahingt.*
92 Rouen. Rue Mustel, 31. Fontaine couverte, 3 f. (séance, 19 oct. 1908), *E. Duveau.*
93 et *b.* Allouville. Ferme de la Turgère ; chapelle et colombier (séance, 11 décembre 1908), *l'abbé P. Aubry.*
94 Valliquerville. Ferme de La Londe ; chapelle S.-Georges, portail, côté nord, côté sud, 3 f., *l'abbé Aubry.*
95 et *b.* Etoutteville. Chapelle S.-Côme et S.-Damien, à Etiennemare, —
Veauville-les-Baons. Chapelle S.-Gilles, à Alvimbusc, —
96 et *b.* Alvimare. Chapelle des Blanques, —
Bois-Himont. Chapelle S.-Guillaume-du-Désert, —
97 Louvetot. Bas-relief de la Grange-aux-Moines, —
98 Wanchy-Capval. Croix du cimetière (séance, 20 nov. 1908), *H. Cahingt.*
98 *b.* Rouen. Sceau des sœurs du T.-O. de S.-François (séance, 25 oct. 1907).
Double cachet (2) (séance, 31 juil. 1903).

(1) Note de M. Garreta.
(2) Note de M. Milet.

V, 99 et *b*. Vatteville. Eglise (séance, 24 juill. 1886), *de la Serre*.
-Fontaine-le-Bourg. Fontaine-Nourrice, —
100 Hénouville. Château du Bellay.
101 Eu. Corniche en pierre, 1820 (1) (s., 27 février 1873).
102 Longueville. Eglise et détails, 1844, *A. Hellot*.
102 *b*. Lettre d'envoi d'Am. Hellot, 30 janv. 1885.
103 Lamberville. Clocher, inscription, etc., *Hellot*.
104 Lammerville. Fenêtre, pilier, statues, —
105 Bacqueville, — etc., —
106 Bourg-Dun. Eglise; portail, etc., 2 f., —
106 *b*. Pierre tumulaire.
107 Arques. Chapelle S.-Etienne de la Maladrerie; février 1903, 4 f., *l'abbé L. Caumont*.
108 — — Plan. Fragment de dalle (séance, 21 fév. 1902), —
109 Bernières. Ancienne tour de l'église (séance, 18 déc., 1903).
110 Yville. Calvaire du cimetière (séance, 20 fév. 1903).
110 *b*. Ste-Barbe (Croisset). Plaque en ivoire des fondations, 1869, *L. de Merval*.
110 *c*. Avesnes-en-Bray. Vases des fouilles de 1866 (séance, 15 oct. 1867).
111 Tourelle (à déterminer).
112 Londinières. Plaquette en bronze, 2 f. Lettre de M. H. Cahingt.
113 Rançon (S.-Wandrille), église, *Merlin*.
114 Rouen. Pont Mathilde; Vieux-Palais, 2 f., *de Jolimont*.
115 — Bague scandinave en or.
116 Bustes. Musée de Toulouse.
117 Isneauville. Eglise (séance, 16 nov, 1876), *de la Serre*.
118 et *b*. *c*. Hénouville. Chapelle Sainte-Anne, 1835, 3 f. (séance, 28 oct. 1875), *A. et J. Darcel*.
119 Rouen. Portail de B.-Nouvelle (veille de la démolition)

(1) Note de l'abbé Cochet.

V, 120 Miniature (envoi de Mgr Barbier de Montault à l'abbé Cochet).

121 et *b*. Trois écussons (imprimés).

122 Berville (Duclair). Costumes divers, 1835, 6 f. offerts par *A*. et *J. Darcel*.

123 Anneville, la Mailleraye, etc, *item*, 5 f. (séance, 28 oct. 1875).

124 Photographies à déterminer, 2 f.

125 Caudebec-lès-Elbeuf. Vase gaulois, 1864.

125 *b*. Etretat. Dalle tumulaire (1) (séance, 10 nov. 1869).

126 Dieppe. Tours et batteries de la plage.

127 Beuvreuil. Château.

128 Rouen. Château d'Eau; inscription commém., 1870.

129 et *b*. Havre. Sépultures gallo-romaines, 3 f.

130 Montivilliers. Statuette, douteuse (Note de l'abbé Cochet), 1869. *A. Devaux*.

131 Caudebec-en-Caux. Fragments du jubé, 2 f. (séance, 27 fév. 1873).

132 Auguste. Médaille.

133 S.-Wandrille (église). Chapiteau, 1880, *Galloway*.

134 Graville. Pavés émaillés du château (séance, 7 déc. 1876).

135 (2) Dodécaèdre (pièce de chef-d'œuvre de confr.) *Léry*.
S.-Riquier-en-Rivière, 1863; vase en terre blanche, 2 f.

135 *b*. Lillebonne. Plan du théâtre romain.

136 Caule-Sainte-Beuve; chapiteau servant de bénitier.
Sigy, 1892; chapiteau à tête humaine, *l'abbé A. Collette*.
Douvrend, 1865; fibule de bronze.

(1) Note de l'abbé Cochet.

(2) Jusqu'au n° 141, presque toutes les pièces proviennent des deux dossiers que M. Brianchon a intitulés : « Dessins et gravures provenant des cartons de l'abbé Cochet » (séance, 22 fév. 1877).

V, 137 Vaudreuil (Eure), 1859; vases celt., 3 f., *Goujon*.
Neuville-Ferrières, 1863; tête et fragments de terre cuite. Notes de l'abbé Cochet.
138 Seine-Inférieure romaine, *A. Durand*.
Neufchâtel, etc. Haches en bronze, etc., 2 f. (1)
139 Oyes (Marne), 1871 ; fouilles, sépultures, 7 f. (2)
140 S.-Saire, 1864. Portail, 2 f., *de la Serre*.
Rouvray (forêt). Enceinte fortifiée.
141 Neufmarché. Eglise, 1878, 3 f., —
Mathonville. Voussures de la porte, —
142 Bréauté. Porte de l'église, —
142 *b*. Le Havre. Première maison, 1523, 2 f. (séance, 23 janv. 1873).
143 Darnétal. Clocher de Longpaon (s., 14 nov. 1879).
Rouen. Ancienne église S.-Paul, 2 f.
— Sceau et cachets, 5 f.
Four antique, découvert (et publié) par l'abbé Decorde.
Rouen. Source S.-Filleul.
Yerville. Vénus anadyomène, 1867.
Arc plein cintre ? (note de l'abbé Cochet).
Merval (Brémontier). Bénitier (ancienne mesure) (séance, 17 déc. 1867).
144 S.-Martin-aux-Buneaux, 1864; éperon en bronze (3).
Foucarmont, 1869; agrafe franque, *E Charpentier*.
144 *b*. Epinay-Sainte-Beuve. Trépied incrusté d'argent, *de la Serre*.
144 *c*. S.-Saens, 1869; poids en grès (4).
145 et *b*. Darnétal, 1872; silex taillés, 2 f. (séance, 27 nov. 1872).

(1) Lettre de Mathon, 1860.
(2) Quatre lettres de Baye.
(3) Note de l'abbé Cochet.
(4) *Idem*.

46 Rouelles. Cadran solaire (séance, 5 oct. 1871).
b. Pavilly. Eglise. Note d'Alfred Darcel, 1850 ; restauration, 2 f. (séance, 30 oct. 1888).
Rouen (musée). Vases romains de Gisors.
A. Fragment de poterie émaillée.
B. S.-Eustache-la-Forêt. Cheminée (s., 25 juin 1876).
Vénus à inscription gauloise.
Vase étrusque, col. (s., 7 août 1873), *de la Serre.*
b. Villers (Haudricourt). Dalle tumulaire (séanee, 30 juin 1868).
Baons-le-Comte. Sépulture (séance, 26 fév. 1909), *E. Vallée.*
Dieppe. Fouilles des nouveaux bassins, 2 pièces (*Bulletin*, VII, 295).
Eglise Ste-Geneviève près Auffay (s., 9 juillet 1909).
Portail de l'église de Vaudreville-Longueville (séance, 9 juillet 1909).
Muchedent. Retable xve siècle (s., 9 juillet 1909).
— Intérieur de l'église (s., 9 juillet 1909).
Greuville. Plan (séance, 9 juillet 1909).
Palais de Justice de Rouen. Aquarelle, *J.-P. Cotman*; au South Kensington Muséum (s., 9 juillet 1909).
Villa du bois Flahaut à Boos (s., 15 avril 1910).

VI

COLLECTION PHOTOGRAPHIQUE

Roue (séance, 16 nov. 1876).
Lillebonne. Théâtre romain (séance, 13 nov. 1867), *E. Letellier.*
— Clocher (séance, 28 janv. 1869), —
Le Valasse. Pyramide (s., 25 juin 1867), —
S.-Maurice-d'Etelan. Château (s., 28 janv. 1869), —
— — autre vue, —

VI, 7 Tancarville. Château (s., 25 juin 1867), *E. Letellier.*
8 La Cerlangue. Eglise (s., 13 nov. 1867), —
9 Angerville-Bailleul. Château (s., 25 juin 1867), —
10 — entrée (s., 25 juin 1867), —
11 — chapelle (s., 13 nov. 1867), —
12 Bolbec. Manoir de Calletot (séance, 28 janv. 1869).
13 Etretat. Portail (séance, 28 juin 1869).
14 Fécamp. Façade de S.-Etienne (séance, 28 janv. 1869).
15 Caudebec. Eglise (s., 23 janv. 1869), *E. Letellier.*
16 — Portail (s., 23 janv. 1869), —
17 Jumiéges. Ruines (s., 23 janv. 1869), —
18 Rouen. Portail de la Calende.
19 Mont-aux-Malades. Chevet de l'église, *G. Capron.*
19 *b.* — Petit Séminaire, —
20 Etretat. Vue générale (séance, 28 janv. 1869).
21 Canon et boulet (séance du 16 nov. 1876).
22 Antiquités indéterminées, 3 f. —
23 — — —
24 Lillebonne. Mosaïque.

VII

GRAND CARTON

Cartons de vitraux pour Saint-Vincent :

Le Riche et le Pauvre; — ***Pauperes saturabo panibus***; — ***Frange esurienti panem***; — ***Cibabis nos*** (au bas du dessin); — Sans texte.

Calques de dalles tumulaires offerts par l'abbé Langlois (***Procès-Verbaux***, I, 280 et 309) :

Cathédrale : Etienne de Sens;
— Un prêtre.
Saint-Ouen : Nicolas de Goderville;
— J. Lemerchier;

Saint-Ouen : Alex. de Berneval ;
— Trois tombes indéterminées ;
— Poret ;
— de Billy.
Mont-aux-Malades. Maheut ;
— Le Bas.
S.-Georges-de-Boscherville. A. Le Roux.
Harfleur. Tombe engagée sous le maître-autel,
— — de 1575.
Valasse. P. Boutren. 4 nov. 1865 (*Procès-verbaux*, II, 400).

VIII

ANNEXES DIVERS AUX ALBUMS DE LA COMMISSION

Histoire du port du Havre, par Frissard ; 2 vol. in-4°.
Commission impériale archéologique de S.-Pétersbourg. Atlas, 1865-1881.
Ferronnerie. Collection Jouan. Photogr.
— Collection Loquet, —
Faïence. Collection de Bellegarde.
Verrerie antique du Musée. 104 pl., *Deville.*
Notes manuscrites d'André Pottier. Aperçu très sommaire : séance, 20 avril 1893.
Entrée d'Henri II à Rouen. 10 eaux-fortes, *L. de Merval*, 1868.

Commission des Antiquités. Notes et documents :

Lillebonne ;
Allouville à Lestanville ;
Limésy à Yville.

Affaires diverses :

De 1822 à 1860 ;

avaient été trouvés, il y a plusieurs années, lors de la réfection du fossé du chemin de grande communication n° 55 allant d'Yvetot à Varengeville, vers Grémonville, sur le territoire de la commune des Baons-le-Comte, j'ai pu, dans une fouille pratiquée aux environs, dans le fossé et le talus du chemin, remettre au jour une urne en terre grise de $0^{m}25$ de hauteur et $0^{m}16$ d'encolure contenant un petit vase de terre grise, de façon plus fine, mais sans ornement (fig. 1. *Voir dans l'Album*).

Cette urne était recouverte d'un plat en terre rouge et vernissé montrant, comme ornement, quelques cercles concentriques au rebord et au fond. A l'extérieur du fond de ce plat on voit la trace d'un rebord qui servait à le supporter quand il reposait sur sa base, rebord qui a été abattu. Il ne donne aucun nom de potier mais une estampille représentant une pâquerette à six pétales (fig. 2).

Par suite de la brisure du plat, l'urne, toute fêlée, était complètement remplie d'argile durcie, maintenant le tout bien en place. C'est en la vidant, avec toutes les précautions possibles, que j'ai rencontré le petit vase, rempli aussi d'argile, reposant sur un mélange d'os calcinés et de charbon provenant de l'ustion situé au fond de l'urne. Dans ce mélange se trouvaient deux morceaux de fer méplat et très oxydé dont l'un présente une sorte de couverture paraissant être de l'émail. Leur état d'oxydation ne permet pas de les identifier.

Il y a tout lieu de supposer que l'argile qui remplissait l'urne et le vase provenait de parcelles d'argile du terrain environnant entraînées par l'eau entre les débris du plat de recouvrement.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1909

SÉANCE DU 26 FEVRIER 1909

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Furent présents : MM. de Beaurepaire, Deglatigny, Duveau, Garreta, Lefort, Le Verdier, Pelay, Ruel, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Lormier, Malicorne, Milet et Vallée.

Le procès-verbal de la précédente séance (11 décembre 1908) est lu et adopté.

M. le Président a tenu à remercier M. Dujardin-Beaumetz de son avis favorable pour la tour Saint-Romain.

Il lit ensuite la communication que M. Vallée a jointe à sa lettre d'excuses. La voici :

Sépultures gallo-romaines des Baons-le-Comte. — Ayant appris que quelques vases et débris de vase

avaient été trouvés, il y a plusieurs années, lors de la réfection du fossé du chemin de grande communication n° 55 allant d'Yvetot à Varengeville, vers Grémonville, sur le territoire de la commune des Baons-le-Comte, j'ai pu, dans une fouille pratiquée aux environs, dans le fossé et le talus du chemin, remettre au jour une urne en terre grise de $0^{m}25$ de hauteur et $0^{m}16$ d'encolure contenant un petit vase de terre grise, de façon plus fine, mais sans ornement (fig. 1. *Voir dans l'Album*).

Cette urne était recouverte d'un plat en terre rouge et vernissé montrant, comme ornement, quelques cercles concentriques au rebord et au fond. A l'extérieur du fond de ce plat on voit la trace d'un rebord qui servait à le supporter quand il reposait sur sa base, rebord qui a été abattu. Il ne donne aucun nom de potier mais une estampille représentant une pâquerette à six pétales (fig. 2).

Par suite de la brisure du plat, l'urne, toute fêlée, était complètement remplie d'argile durcie, maintenant le tout bien en place. C'est en la vidant, avec toutes les précautions possibles, que j'ai rencontré le petit vase, rempli aussi d'argile, reposant sur un mélange d'os calcinés et de charbon provenant de l'ustion situé au fond de l'urne. Dans ce mélange se trouvaient deux morceaux de fer méplat et très oxydé dont l'un présente une sorte de couverture paraissant être de l'émail. Leur état d'oxydation ne permet pas de les identifier.

Il y a tout lieu de supposer que l'argile qui remplissait l'urne et le vase provenait de parcelles d'argile du terrain environnant entraînées par l'eau entre les débris du plat de recouvrement.

Une autre fouille, à quelques mètres plus loin, et toujours dans le fossé et le talus du chemin, a fait découvrir une autre urne en terre rouge très tendre (fig. 3), recouverte d'une grande tuile à rebords. Elle contenait, elle aussi, au-dessous de l'argile qui la remplissait aux trois quarts, des débris d'os calcinés et des cendres parmi lesquels j'ai rencontré deux morceaux d'un métal très oxydé que je crois être du bronze. Je pense, sans pouvoir le certifier, que l'un est un fragment de statuette et que l'autre, plus caractérisé, est une sonnette.

A l'entour de cette urne se trouvaient deux cruches (fig. 4-5); deux petits vases (fig. 7-8); un plat en terre rouge recouverte d'un vernis rouge imitant la terre de Samos (fig. 6) et portant aussi l'estampille en forme de pâquerette à six pétales (fig. 2); enfin un vase à panse ondulée, semblable à celui trouvé par M. l'abbé Cochet à Sainte-Marguerite-sur-Saône. Je n'ai pu retrouver que le quart environ de ce vase complètement brisé.

D'après une légende que j'ai recueillie, une grande ville aurait été située en cet endroit; et bien qu'il ne faille pas toujours ajouter foi à ces légendes, celle-ci paraît avoir quelque assise par la présence de ces sépultures et de la voie romaine; aussi ai-je l'intention de continuer les fouilles dans la terre voisine dès la fin de la moisson.

Plusieurs membres se refusent à croire à la grande ville. Mais le sol a déjà fourni d'intéressantes épaves; et d'ailleurs une agglomération importante de population est attestée par le surnom des Baons porté par trois localités voisines. Ils félicitent M. Vallée de cette fructueuse campagne.

Correspondance imprimée. — Son dossier comprend : *Recueil de la Sociéte libre... de l'Eure*, 1907; — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1907; — *Mém. de la Soc. d'Archéologie de Beaune*, 1906-1907; — *Annales de la Soc... de Château-Thierry*, 1907; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1908, 2; — *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, XLIX, 1908; — *Bull. de la Soc. des Amis des Sciences nat. de Rouen*, XLIII, 1907; — *Revue de l'Avranchin*, XIV, 1908, 4; — *Soc. de l'Orne*, XXVII, 4; — *Bull. de la Soc. d'Emulation d'Abbeville*, 1908, 3 et 4, une livr.; — *Bull. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, févr. et avr. 1908; deux livr.; — *Bull. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, 227, 228, deux livr.; — *Bull. de la Soc. Dunoise*, 151.; — *Bull. de la Soc. de Gand*, XVI, 11 et 12; deux livr.; — *Annales* item, VIII, 3.

Une circulaire ministérielle annonce le 47e Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Rennes du 13 au 17 avril prochain. Le Programme y est joint.

M. de Vesly a le premier la parole pour exposer ses belles découvertes de l'arrière-saison :

THÉATRE ROMAIN DE LILLEBONNE

1° *Fouilles de 1908.* — Dans un petit opuscule, paru en 1826, sous le titre : *Première Lettre sur les Antiquités de Normandie* (1), adressée à M. Davois de Kinkerville, M. Raymond, son auteur, paraphrasant une fable de La Fontaine, écrivait :

(1) Paris, chez Maze, libraire, rue du Colombier, 9. — 1826.

Lillebonnais,
Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse.
Je l'ai dit, je le dis encor,
Vos champs recèlent un trésor.

J'ai suivi la leçon du vieil universitaire. Le Conseil général ayant acquis les immeubles Couette, situés à l'ouest et sur l'entrée de l'antique Théâtre, j'ai mis à profit ces travaux pour opérer des fouilles.

Je ne retracerai pas ici l'histoire du Vieux Monument, ni les recherches que firent l'abbé Rever, en 1821, et ses continuateurs, MM. Gaillard et Deville, jusqu'en 1840. On sait qu'ils déblayèrent et explorèrent le théâtre de Lillebonne. Les travaux et les découvertes faits ont été décrits en leur temps et sont suffisamment connus. J'aborderai donc de suite la description des déblais opérés sous mes yeux et des objets recueillis directement ou par les soins de M. André Guyot, le zélé gardien du Théâtre de Lillebonne.

RAMPE D'ACCÈS

(Entre la rue du Toupin et l'orchestre)

On sait qu'à l'époque des invasions, le Théâtre fut relié à la citadelle de Juliobona. Il devint un fort que les barbares incendièrent ou qui, pour être plus exact, devint la proie des flammes. Au moyen âge des terres furent apportées pour remblayer les gradins, puis l'orchestre, utilisé à son tour, devint un vivier, un réservoir seigneurial (1).

On sait également que les moines de Saint-Wandrille vinrent, en 734, chercher dans les ruines de Lillebonne, tous les matériaux nécessaires à la construction de leur

(1) Raymond, *op. cit.*

abbaye (1) et que le cimetière de l'hôpital occupa l'emplacement vers la rue du Toupin. Les fouilles ont confirmé toutes les hypothèses. Elles ont montré la transformation en camp retranché, puis en nécropole, du vaste édifice. Les entrées bouchées au moyen de grosses pierres; la puissante couche de charbons et de cendres, vestiges de l'incendie, ont montré nettement le chantier dont parle la *Chronique de Fontenelle*.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les deux croquis annexés à ce mémoire (voir les profils et coupes.

Les premiers remblais s'observent sur le sol, au bas des murailles. Ils sont formés par les éboulis des matériaux des murailles et des toitures. Une couche d'humus, produite par les herbes et les premières plantes qui ont germé sur les ruines, la recouvre (2).

Un chantier se laisse voir ensuite. Il mesure $0^{m}40$ d'épaisseur et comprend les débris des mortiers détachés des matériaux enlevés pour être réemployés dans l'abbaye de Saint-Wandrille. Car je suppose que ce chantier fut celui ouvert, en 734, par l'abbé Tetsinde et le moine Erinhard, ainsi que tous les débris qui seront dédaignés ou oubliés. Sur ce chantier une épaisseur de $0^{m}10$ est composée par la céramique gallo-romaine, tuiles et vases de toute nature.

Les fouilles ont permis de plus de reconnaître l'emplacement de la porte ou arc triomphal (voir le plan) et de dégager le pylône de droite. Ce massif de maçonnerie formait le soubassement ou piédestal de deux colonnes dont une base a été retrouvée mais elle devait appartenir

(1) L'abbé Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 241. « Allatis petris de Juliâbonâ, castro quondam nobilissimo ac firmissimo ». *Chron. Fontanell.*, c. X, p. 27. — *Neustria pia*, p. 149.

(2) Nous avons observé le même phénomène sur la ruine de la Cour des Comptes incendiée en 1871.

à une autre ordonnance, puisqu'elle ne mesure que 0^m45 à la naissance du fût.

Dans cet ordre de découvertes, la plus curieuse est certainement celle d'un des claveaux d'une archivolte qui mesure 0^m40 de hauteur (fig. 1). Ce fragment orné de

Voussoir (fig. 1)

moulures décorées de feuilles d'eau, de perles, de pirouettes, etc... appartient à l'ordonnance composite. Or, la hauteur 0^m40 représente le module, et, en appliquant les règles posées par Vignole, on trouve que l'ouverture de l'arcade à laquelle appartenait ce claveau devait être de 6 mètres environ. Voilà donc la largeur de l'entrée définitivement fixée.

C'est un résultat qui a son importance puisqu'il est temporairement impossible de fouiller sous les immeubles Née et sous l'hôtel du Cirque romain. M. Denize, ancien agent-voyer à Lillebonne, aujourd'hui architecte dans cette ville, nous a assuré qu'un grand édifice avait existé sur cet emplacement du théâtre.

C'était, sans nul doute, l'entrée et le pourtour de la

scène de ce côté. D'ailleurs les fragments de modillons et frises reproduits par la photographie (fig. 2), d'un caractère et d'un style semblable aux sculptures précédemment trouvées sous les immeubles Née, attestent suffisamment la richesse de l'architecture de l'entrée principale du Théâtre.

Partie de frise (fig. 2)

Nous avons cru reconnaître les fondations du pylône de gauche de cette porte (voir le plan) formées par de grosses pierres de libages. C'est dans les environs de ce point qu'ont été recueillies les bases de colonnes ainsi qu'une partie d'autel dont un fragment de bronze paraissait avoir recouvert la mouluration.

Une curieuse constatation a également été faite. Il s'agit d'un aqueduc que les travaux entrepris ont mis au jour. Il est figuré par la lettre P sur le plan et s'arrête au milieu de l'entrée pour se couder verticalement et gagner le sous-sol. Il est en béton et présente une section circulaire de $0^{m}30$ de diamètre. Son arrivée par la partie E n'a pu encore être reconnue, mais un sondage a permis de constater sa descente jusqu'à la profondeur de $1^{m}15$.

Cet aqueduc amenait-il les eaux de la fontaine Fernel dans l'orchestre pour transformer en bassin cette partie du théâtre et permettre les naumachies, ainsi que plusieurs archéologues l'ont prétendu ? Nous ne le croyons pas. Une

tranchée que nous avons fait creuser au point T du plan vers l'entrée de l'orchestre et jusqu'à une profondeur de 0m90 n'a révélé aucune trace d'aqueduc. Néanmoins, il faut attendre les résultats d'autres sondages pour se prononcer avec certitude.

Objets découverts. — *Monnaies.* — En outre des fragments d'architecture énumérés ci-dessus, nous avons recueilli 71 médailles romaines, qui se décomposent en :

Monnaies d'argent	5
— grands bronzes.....	9
— moyens bronzes.....	16
— petits bronzes.....	41

Les monnaies d'argent comprennent : 1 Gordien, 1 Maximin et un Alexandre Sévère au R/. IOVI PROPVGNATORI, qui est assez rare, plus une médaille d'une lecture incertaine et une monnaie normande du duc Richard II.

Les bronzes vont d'Antonin-le-Pieux (138-161) à Tétricus père (268-273).

Les G. B. d'Antonin sont malheureusement très frustes. Parmi les monnaies de grand module, on remarque une médaille en métal dit « potin ». La patine qui la recouvrait s'est détachée au premier frottement et a laissé voir un métal blanc, semblable à celui connu sous le nom de « Métal de cloche ». Cette monnaie présentait encore une autre particularité : elle était percée pour être portée suspendue, et la perforation avait été pratiquée derrière la nuque du personnage qui est ici Trajan ? Il en est de même pour un moyen bronze sorti également des fouilles. De sorte que ces médailles étant suspendues l'Empereur regardait la terre.

Des médailles perforées pour servir d'amulettes ont été trouvées en grand nombre. Langlois (1) a décrit et des-

(1) E.-H. Langlois, *Mémoire sur des Tombeaux gallo-romains*, Bull. de la Soc. d'Émulation.

siné celles rencontrées à Rouen, en 1827-1828, dans tombeaux gallo-romains, et M. Babelon a, lui aussi, donné des détails sur ces intéressants talismans (1).

Le M. B. trouvé rue du Renard à l'A/. IVLIA MAMEA présentait la perforation dans une position identique aux pièces de Lillebonne, tandis que les G. B. d'Antonin et de Marc-Aurèle étaient percés sur le sommet de la tête.

Langlois rappelle, dans la brochure précitée, les médailles perforées d'Antonin-le-Pieux et de Julia Mammea trouvées réunies par un fil de bronze dans le théâtre de Lillebonne, en 1816.

Un lingot de monnaies soudées ensemble par l'oxydation et par leur séjour au milieu des cendres a été recueilli. Nous n'avons pas essayé de séparer ces monnaies, parce qu'il nous a semblé plus intéressant de les conserver ainsi réunies.

Parmi les objets de bronze, trouvés pendant l'exécution des travaux, nous citerons notamment :

Une petite aigle, *aquila* (fig. 3), de $0^{m}065$ de longueur. Cette dimension a été mesurée de l'extrémité du bec à la queue. L'oiseau symbolique est pris à l'instant précis où il va toucher la terre et se reposer : les ailes sont encore éployées. Cette petite figurine offre une grande ressemblance avec l'aigle des lutrins de nos églises. Nous croyons qu'elle ornait la partie supérieure d'un sceptre ou de quelque trophée.

C'est également le bronze qui a été employé pour le couvercle et les ornements d'un coffret, ainsi que pour les revêtements de moulures d'architecture dont nous avons trouvé les fragments (fig. 4).

Un bracelet, une petite clochette, des boutrolles, des pinces à épiler, des manches de petites cuillères (*ligulæ*), une fibule à arc, etc..., tous ces objets recueillis au milieu des terres, des charbons et des cendres, étaient en bronze.

(1) Babelon, *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France.*

Petite aigle (fig. 3)

Angle de coffret (fig. 4)

Deux lamelles du même métal, garnies de pointes sur un seul côté et assez semblables aux peignes dont se servent les décorateurs, ont été trouvées. Les premiers explorateurs de Lillebonne les ont désignées sous le nom de *traçoirs*. Nous ne savons exactement à quel emploi pouvaient être utilisées ces lamelles, mais nous croyons plutôt qu'elles servaient à fixer des ceintures ou autres ornements du costume.

Ossellerie.— Plus de soixante épingles en os et en ivoire, de divers types et en différents états, ont été recueillies vers l'entrée du Théâtre. Il semblerait que lors d'une panique, les femmes aient perdu les attaches qui retenaient leur chevelure. Ce n'est là, bien entendu, qu'une hypothèse, mais il est évident qu'une cause tragique comme l'approche des Barbares ou l'incendie du Théâtre a provoqué l'abandon d'un si grand nombre d'épingles.

Nous avons également recueilli plusieurs petites cuillères en os, ainsi que des jetons. Les défenses de sanglier, toujours en grand nombre dans les remblais des premiers siècles, ont donné quarante-trois objets en y comprenant les dents du porc à demi-sauvage (*Sus scrofa*).

La Céramique. — C'est par décalitres qu'ont été ramassés les débris de vases de toute nature et de toutes couleurs, depuis le noir le plus foncé jusqu'au blanc laiteux en passant par le rouge et le gris.

Je n'ai à signaler comme intéressants que les fragments d'un vase à médaillons et à personnages de la fabrique de Lezoux (forme 67, I. Déchelette). — Sur ces fragments, on remarque la figure de Vénus se regardant dans un miroir, et une fraction du sigle du potier IVLL....., qui se lit en rétrogradant. Le potier IVLLINVS est déjà connu. Son nom figure sur des débris de vases conservés au Musée de Rouen et est déjà inscrit dans les tomes XII et XIII du *Corpus Insc. Latinarum.*

J'ai pu réunir plusieurs fragments d'un vase en terre rouge et de forme globulée avec décor incisé. Je n'ai su obtenir que les trois quarts des morceaux. Cependant l'assemblage est suffisant pour reconnaître le type donné par M. Déchelette dans la planche XII du tome II de son ouvrage sur *la Céramique gallo-romaine.*

Un petit biberon en terre rouge est également sorti des terrassements. Son profil peut-être désigné par le type dit : « balustre ». Il mesure $0^{m}08$ de hauteur. Ce petit

vase viendra grossir et compléter ceux de même série recueillis dans les fouilles par l'abbé Cochet.

Trois têtes ou mufles de lion, provenant de *vases à déversoir*, vont s'ajouter au nombre déjà important des vases de cette catégorie. On sait, aujourd'hui, combien depuis la découverte faite en 1845 dans le cimetière de Neuville-le-Pollet, ces vaisseaux en terre et d'un type spécial ont été rencontrés en grand nombre dans la Seine-Inférieure.

Sont également venues entre nos mains deux lampes en terre, mais d'une facture qui peut les faire descendre jusqu'au moyen âge.

Le Verre. — Le verre s'est montré en très petits mais très nombreux fragments, ce qui s'explique par les déplacements successifs des terres qu'à notre tour nous avons fouillées.

Une seule pièce est à peu près intacte : c'est la panse d'une petite bouteille d'un verre irisé; mais sur le fond aucun sigle n'était indiqué.

Pierres. — Parmi les pierres n'ayant pas appartenu à la construction, je n'omettrai pas de mentionner un morceau de marbre siliceux qui a dû servir à aiguiser les outils. Une autre pierre marmoréenne, portant des rainures semblables à celles que les préhistoriens désignent sous le nom de « polissoir », a été encore tirée du sol. Cette pierre devait servir à donner de l'acuité aux pointes des lances et des flèches si l'on en juge par les deux sillons très étroits dont une des faces de la pierre est creusée.

Enduits. — Des crépis ou enduits revêtus de peintures ont été retirés de la masse des décombres. Ils représentent toujours les vestiges de la décoration polychrome qu'employaient les Gallo-Romains, c'est-à-dire qu'ils présentent le type souvent rencontré d'un revêtement de mortier appliqué sur la construction, puis lissé et recouvert de

peintures aux tons éclatants avec des filets aux couleur claires.

Fouilles sur la rue Albert-Glatigny. — Le mu d'enceinte de l'antique monument devant être prolon en bordure sur la rue Albert-Glatigny, jadis rue du Théâtre-Romain, nous avons exploré la partie marqué par la lettre H sur le plan ci-annexé, c'est-à-dire vis-à-vi la rue Davois-de-Kinkerville.

Le théâtre est, en cet endroit, complètement édifié su le calcaire de la colline qui a été entaillée pour recevoi les gradins et les maçonneries. La roche offre une grand dureté, et les ouvriers durent employer la mine pou creuser les fondations du nouveau mur.

Ces travaux ont fait reconnaître qu'un trottoir (*aggr* ou *margines*) entourait l'édifice. La fouille pratiquée pa nos ordres dans les terrains de remblais voisins du mur d théâtre ont donné neuf monnaies, dont :

Médailles. — Un grand bronze d'Antonin-le-Pieu sept petits bronzes et un quinaire. Sur trois des petit bronzes, on peut distinguer les effigies de Probus, de Ga lien et de Tétricus fils ; les autres médailles sont tro frustes pour être lues.

Céramique. — Des débris de vases de diverses cat gories ont été rencontrés. Aucun des fragments n'offra d'intérêt. Une tête de déesse mère et les jambes d'un Vénus Anadyomène ont été recueillies sur l'emplacemen fouillé.

Telles sont, très sommairement résumées, les décou vertes archéologiques faites dans les ruines du Théâtre Romain de Lillebonne pendant la campagne de 1908.

Église Saint-Maclou. — M. Le Verdier, en péné trant de l'église dans la nouvelle sacristie, a constaté avec peine que les vulgaires panneaux de bois qu

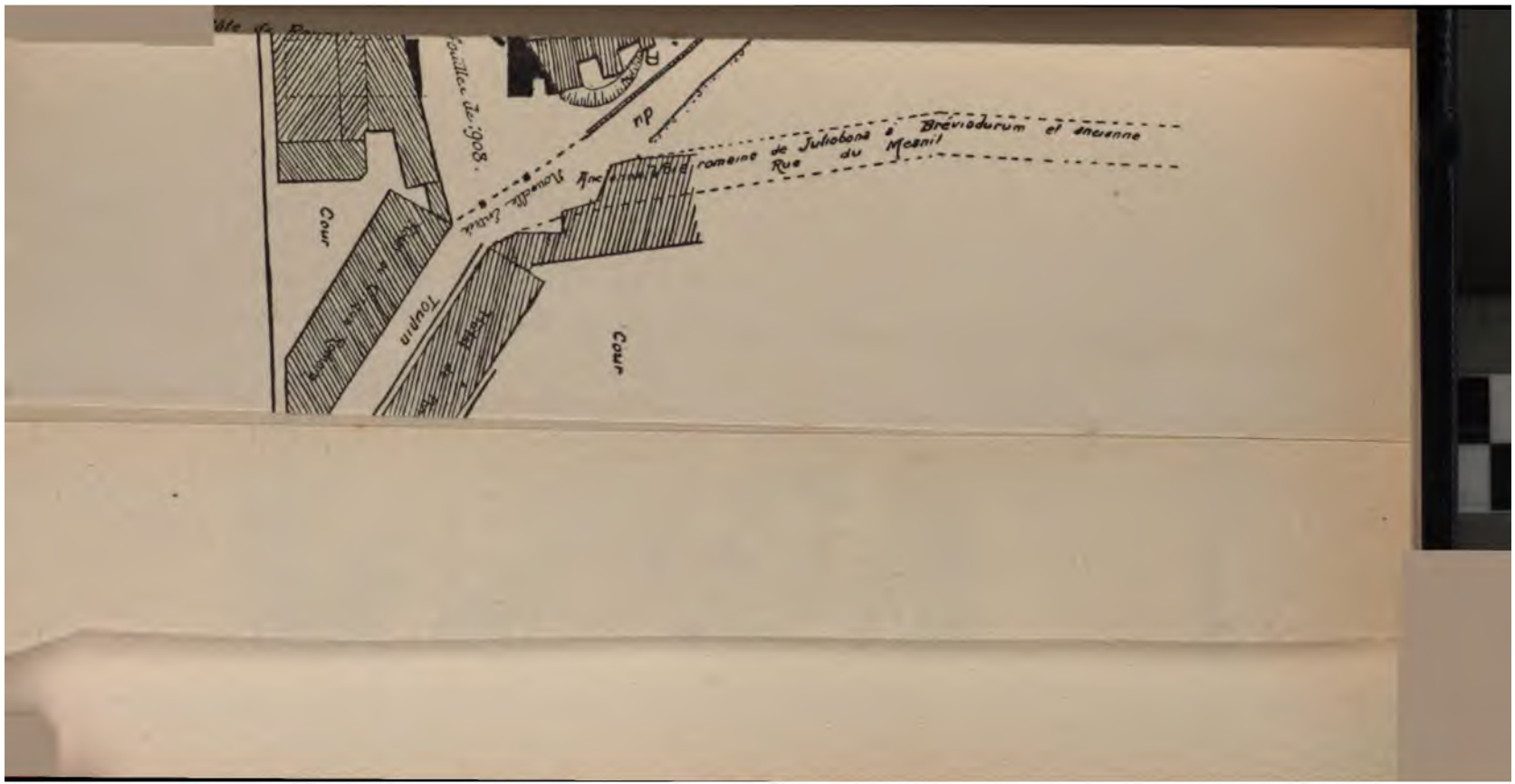
Cour
Toupin
Cour
Nouvelle Entrée
Rue du Meanil
Bréviodurum et ancienne
de Juliobona à
Rue du Meanil

bordent le passage masquent la vue de fort belles sculptures sur pierre. M. Lefort explique qu'on s'est préoccupé de ce fâcheux état de choses; mais le peu de solidité de certains détails a fait recourir à ce malheureux expédient.

M. Le Verdier souhaiterait qu'on appelât sur ce point l'attention du service des monuments historiques. Sur quoi l'architecte en chef répond qu'il y remédierait lui-même volontiers, si les voies et moyens devenaient disponibles.

Église Saint-Vincent de Rouen. — Du rapprochement de deux textes, M. Ruel observe qu'il faut conclure que l'orgue de l'église de Sainte-Catherine d'Honfleur provient de notre église Saint-Vincent. Il resterait à préciser s'il s'agit bien de l'instrument même, ou simplement du buffet qui, évidemment, n'a pas été exécuté pour Sainte-Catherine.

Église Saint-Vivien. Maître-autel. — Cette œuvre remarquable, faite pour l'église des Cordeliers de Rouen par l'habile architecte Milet Desruisseaux, a été étudiée par M. Ch. de Beaurepaire, notre confrère à jamais regretté (*Bulletin*, V, 11-21). L'inscription des chandeliers avait appelé l'attention de M. de Vesly, et plus anciennement celle de M. Georges de Beaurepaire. La complaisance de M. le Curé permet aujourd'hui un complément hors de la curiosité publique. M. de Vesly a en effet reçu de M. l'abbé Lefebvre la copie de l'inscription suivante, gravée à l'intérieur du tabernacle, sur la porte :

Præstando
sacris pignoribus
religiosæ asservationis (1)
obsequio
D. O. M.
piorum eleemosinis expensarum necessitati
misericorditer providente,
Tabernaculum
hoc
etsi manufactum
divina tamen dignatione
Corpori Dominico
sacrum
decentiâ quâ minus impari
datum est
Construendum procuravit
F. Carolus de Courcy sacerdos
hujus almi conventus
FF. Minorum Rothomagensium
Alumnus
Anno reparatæ salutis
M. DCC. XXXIX

A la base extérieure du tabernacle, on lit : *Fait par Le Vaché, Me fondeur, rue des Arcis. Paris, 1740.*

(1) Ce mot est la traduction littérale de l'expression courante dans le langage ecclésiastique « La sainte *réserve* », qui désigne les hosties conservées dans le tabernacle.

Ces inscriptions intérieures sont rares. Cependant l'architecte E. Barthélemy, notre ancien confrère, en a continué la tradition à Bonsecours. Au maître-autel, le revers de la porte du tabernacle fait lire :

Vere
DOMINUS
est
in loco
isto.

(N. du S.).

Ces mêmes noms de Courcy et le Vaché, gravés sur les candélabres, empêchent, selon la remarque de M. de Vesly, de faire remonter leur exécution à la construction du retable.

MM. Deglatigny et Garreta ont confirmé ces constatations.

Gravures et dessins. — M. Pelay fait circuler quatre ou cinq gravures anglaises au nom de Rouen. Il semble bien que le graveur a travaillé de souvenirs, sans viser à l'exactitude archéologique : on croit toutefois reconnaître la chapelle du transept nord de Saint-Ouen, et peut-être encore l'ancienne tourelle sud-est de l'hôtel du Bourgtheroulde.

Le même membre présente également une dizaine de dessins signés « Ransonnette, 1825 ». L'un d'eux pourrait bien être la côte du Port-Saint-Ouen; « l'entrée du four à chaux de Saint-Paul » fait le sujet d'un autre dessin. Des vues de l'église Saint-Paul et des maisons avoisinantes ainsi que du bas de la côte de Bonsecours se trouvent sur les autres dessins. L'aspect général du quartier s'est peu modifié depuis plus de quatre-vingts ans.

Ferronnerie. — M. Duveau a très fidèlement dessiné diverses pièces exécutées par nos serruriers du XVIIIe siècle : leur grâce et leur bon goût en font de véritables œuvres d'art dignes d'être conservées dans nos archives.

GRILLES D'IMPOSTES EN FER FORGÉ A ROUEN

I. Rue Dinanderie, 20. — Cette grille existait autrefois dans l'imposte de la porte battante à deux vantaux de la

Au-dessus du deuxième étage existe une forte corniche en bois autrefois couverte en ardoises.

Les abouts des poutres qui sont en dessous sont en saillie et ornés d'un disque en saillie et en bas d'un cul-de-lampe mouluré.

La moulure de la corniche contourne le haut des abouts et les couronne.

Les fenêtres du rez-de-chaussée sont à cintre surbaissé, celles des étages ont un linteau droit. Il y en a quatre par étage. Les appuis des fenêtres du premier étage sont en saillie et moulurés ; un peu au-dessus est une barre d'appui en fer forgé.

Le toit a une forte saillie sur la façade, ce qui indique que le troisième étage servait autrefois de séchoir et avait de grandes baies à jour comme beaucoup de maisons de ce quartier.

La maison voisine (n° 13) est construite dans le même genre.

V. Rue Eau-de-Robec, 57 *bis*. — La façade de cette maison, qui est tout près de celle dont il vient d'être question, a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, et est construite toute en charpente, sauf le socle qui est en pierre.

L'imposte au-dessus de la porte d'entrée est dormante, en menuiserie et vitrée.

en forme de lambrequin est tordue et en partie enlevée, et la date qu'elle portait ne se voit plus; c'est dans l'*Autographe normand*, où M. A. Sarrazin a représenté cette grille, qu'on peut la retrouver.

Le rez-de-chaussée de cette maison est en pierre et les étages en briques, de construction moderne et sans ornements. Il est probable que les étages étaient primitivement en charpente.

IV. — Rue Lamauve, 15. — Grille d'imposte en fer forgé du même genre et de la même époque, composée d'enroulements et de fleurons avec un monogramme L. D. au milieu dans un ovale.

Le rez-de-chaussée de cette maison est en pierre, les trois étages qui la surmontent sont en charpente apparente. Le rez-de-chaussée est couronné par un bandeau saillant avec moulure en dessous.

Au-dessus du deuxième étage existe une forte corniche en bois autrefois couverte en ardoises.

Les abouts des poutres qui sont en dessous sont en saillie et ornés d'un disque en saillie et en bas d'un cul-de-lampe mouluré.

La moulure de la corniche contourne le haut des abouts et les couronne.

Les fenêtres du rez-de-chaussée sont à cintre surbaissé, celles des étages ont un linteau droit. Il y en a quatre par étage. Les appuis des fenêtres du premier étage sont en saillie et moulurés ; un peu au-dessus est une barre d'appui en fer forgé.

Le toit a une forte saillie sur la façade, ce qui indique que le troisième étage servait autrefois de séchoir et avait de grandes baies à jour comme beaucoup de maisons de ce quartier.

La maison voisine (n° 13) est construite dans le même genre.

V. Rue Eau-de-Robec, 57 *bis*. — La façade de cette maison, qui est tout près de celle dont il vient d'être question, a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, et est construite toute en charpente, sauf le socle qui est en pierre.

L'imposte au-dessus de la porte d'entrée est dormante, en menuiserie et vitrée

La barre d'imposte est ornée d'une frise avec postes sculptées. Au-dessus, dans le rectangle, une archivolte vitrée, au milieu de laquelle un double cercle ; dans le plus petit, un monogramme V. S., et entre les deux le millésime 1735 et quatre anneaux ; le tout à jour. Malheureusement le millésime et le monogramme ont été enlevés il n'y a pas bien longtemps.

VI. Place de l'Hôtel-de-Ville, 9. — Maison du XVIIIe siècle, d'après M. G. Dubosc, avec rez-de-chaussée en pierre.

Sur la porte à deux vantaux, qui donne dans la rue de la Croix-Verte existe la grille d'imposte en fer forgé représentée ci-contre ; simple mais élégante.

VII. Rue Eau-de-Robec, 45. — Grille d'imposte dans le tympan de la porte en plein cintre, composée d'enroulements avec lettres D, B, C, R et la date de 1805 ; composition assez bizarre et pas très harmonieuse.

La façade de cette maison est au rez-de-chaussée en pierre avec une porte en plein cintre au milieu et une fenêtre de chaque côté ; la porte est couronnée par une forte corniche supportée par deux consoles ornées de deux triglyphes et trois gouttes.

Au premier étage, qui est plâtré, il y a trois fenêtres rectangulaires avec tympan aveugle au-dessus.

Au second étage, trois fenêtres rectangulaires. Le grenier avait autrefois deux grandes baies ouvertes. Le toit a une forte saillie supportée par des liens en bois.

Maisons diverses. — Il signale en même temps une remarquable maison de la rue Martainville, dont il met sur le bureau une photographie.

M. de Beaurepaire rappelle une destruction regrettable : celle d'une maison de la rue Saint-Denis, dont il a pris heureusement la photographie.

Tour de la Pucelle. — M. G. Le Breton, après avoir loué en peu de mots l'activité et le zèle admirables déployés par ses Collègues du Comité qui s'était constitué pour la conservation de ces précieux vestiges, prie son président, M. Sarrazin, notre confrère, d'exposer les faits et démarches qui ont eu lieu depuis notre délibération du 11 décembre.

M. Sarrazin répond à cet appel par un résumé simple et rapide des actes du Comité et de ses négociations tant avec les particuliers intéressés qu'avec les Pouvoirs publics; et bien que l'état présent des choses ne laisse guère d'espoir pour une heureuse solution, il déclare que le Comité ne croira sa tâche terminée qu'après avoir épuisé ses moyens d'action et avoir vu se conclure les arrangements les plus décisifs contre son entreprise.

Après les réflexions que provoque naturellement cette importante communication, il est décidé qu'elle ne sera pas insérée au procès-verbal. La Commission croit avoir témoigné à la Tour de la Pucelle tout l'in-

térêt dont elle est digne : mais, simple organe administratif, il ne lui convient pas de suivre l'affaire dans ses dernières conséquences. M. André Hallays, l'éminent rédacteur des *Débats*, vient justement d'intervenir, et il le fait avec toute l'autorité de son nom et cette sincérité que les dissentiments locaux ne sauraient altérer.

La Commission tient seulement à constater que les efforts du Comité ont trouvé, dans les diverses administrations, et spécialement auprès de M. le Maire de Rouen, tout l'appui et la bienveillance désirables : et elle ne peut que les en remercier vivement.

Voici, comme épilogue, la dépêche que M. le Préfet a transmise à M. le Président, dès le 17 décembre :

« Palais-Royal, le 15 décembre 1908.

» *Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts à Monsieur le Préfet de la Seine-Inférieure.*

» J'ai l'honneur de vous informer que la Commission des Monuments historiques s'est, dans sa dernière séance, préoccupée de la question de la conservation des restes de la Tour « Devers les Champs », à Rouen.

» La Commission a examiné les deux projets qui ont été établis en vue d'assurer le dégagement de la Tour : le premier, consistant en l'acquisition du terrain Dagnet (50,000 francs) et de parcelles environnantes et en frais de déblais, construction de murs de soutènement qui s'élève approximativement à 75,000 francs. Le second comprenant, outre l'achat du terrain Dagnet et des terrains adjacents et les frais accessoires, l'acquisition de la grande parcelle à l'angle des rues Jeanne-d'Arc et du Donjon (137,587 francs)

entraînerait au minimum une dépense de 210,000 fr.

» La Commission, après un examen attentif, n'a élevé aucune objection à la réalisation de l'un ou de l'autre projet. Mais elle a estimé que le premier était suffisant pour assurer la conservation du soubassement de la Tour « Devers les Champs », et permettre au public son accès et ses abords. Elle a, en conséquence, exprimé, à l'unanimité, l'avis que le budget des Beaux-Arts ne pouvait contribuer à l'exécution de l'un ou de l'autre projet pour une somme supérieure au tiers de la dépense nécessaire à la réalisation du premier projet, soit pour plus de 25,000 à 30,000 fr., *participation maxima.*

Signé : DUJARDIN-BEAUMETZ.

M. le Président remercie nos collègues d'être venus si nombreux, malgré la rigueur de la saison, et il les félicite de l'attrait qu'ils ont su donner à la réunion; puis il lève la séance. Il est quatre heures.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1909

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

En présence de MM. Deglatigny, Drouet, Duveau, P. Le Verdier, Mgr Loth, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Malicorne, Pelay et Vernier.

Correspondance imprimée. — On y inscrit : *Bulletin et Mémoires de la Société... de la Charente,* 1907-1908; — *Item* Annexe : Théâtre gallo-romain de Bouchands, par le P. Cam. de la Croix, S. J.; in-fol.; — *Mémoires de la Soc... de l'Oise,* XX, 2; — *Compte-rendu,* item; 1908; — *Soc... de l'Orne,* XXVIII, 1; — *Mémoires et Documents... Soc. Savoisienne,* XLVI, 1908; — *Mémoires de la Soc. archéol. de Montpellier,* 2e série, IV, 1908; — *Congrès archéol. de France,* LXXIV; Avallon, 1907. Caen, 1908; — *Bull. de la Soc. archéol. du Midi,* 38; nov. 1907-juillet 1908; — *Bulletin... Antiquaires de France,* 1908; — *Bull. hist. et philol. du Comité,* 1908, 1-2; un fasc.; — *Bull. de la Soc. de Gand,* XVII, 2 et 3.

Avant de prendre le dernier procès-verbal, le secrétaire réclame pour la suite la parole pour une communication urgente. Les explications qu'il fournit l'amènent à la faire sur-le-champ en ces termes :

Valliquerville. — Au commencement du mois dernier, M. le Curé de cette paroisse, rencontrant fortui-

tement l'abbé Tougard, lui raconta qu'une pierre détachée du beau clocher venait d'endommager la toiture de l'église.

Pareil accident a été signalé à la Commission il y a vingt ans et s'est renouvelé plusieurs fois. C'est que l'entretien de ce remarquable monument historique laisse à désirer depuis plus d'un quart de siècle. Le terrible ouragan du 12 mars 1876 en abattit un clocheton qui ne fut refait que dix ans après.

Le curé insista alors pour qu'on remplaçât en même temps soixante-dix pierres de la flèche, certain que plusieurs paroissiens lui fourniraient pour ce travail une somme de 1,000 francs. Mais M. Sauvageot refusa d'exécuter cette restauration supplémentaire, qui eût seule assuré le parfait état de l'édifice.

En 1895, M. le Curé rappelait « les sérieuses réparations » dont le clocher avait besoin, en remarquant que les bienfaiteurs sur lesquels il comptait naguère, étaient morts. (*Bulletin de la Commission*, VII, 360; VIII, 33, 34; X, 304.)

Le secrétaire a conseillé à M. le Curé d'inviter la municipalité à signaler à l'autorité supérieure le mauvais état du clocher, l'un des plus beaux du département. C'est pour elle un devoir, et c'est d'ailleurs d'une sage administration : car de nouvelles dégradations rendraient plus onéreuse la restauration qui s'impose.

M. le Président sera heureux de favoriser de tout son pouvoir cette urgente opération et de la recommander à la sollicitude de M. l'Inspecteur général. L'abbé Tougard va écrire dans ce sens à M. l'abbé Vallet.

M. de Vesly saisit cette occasion pour déplorer l'état

lamentable des toitures de Saint-Ouen. Il pleut dans l'édifice d'une façon alarmante.

Lecture est alors donnée du procès-verbal du 26 février, adopté après une rectification qu'y fait M. Duveau.

Tour Jeanne d'Arc. — En regrettant l'absence de M. Sarrazin, mieux qualifié que personne pour prendre maintenant la parole, M. le Président tient à consigner ici les dernières démarches dont le mérite revient surtout à MM. Le Breton, Sarrazin et Delabarre. Selon une expression familière, M. Dagnet s'est vu mettre au pied du mur par une proposition de rachat avec indemnité pour ses travaux. La première lettre n'a obtenu qu'une réponse évasive, mais la seconde fut suivie d'un silence absolu. Le procédé est jugé.

M. Le Verdier rappelle que l'expropriation, telle qu'on la pratiquait jadis, était une mesure rare et qui était obtenue non par un simple décret mais par une loi votée en Parlement (1).

Rouen.— Maisons.— M. Duveau offre aux archives de la Commission trois photographies des maisons de la rue Saint-Denis, nos 13 et 15. Elles ont été tirées et sont offertes par M. l'architecte P. Panthou. La Commission lui en adresse ses meilleurs remerciements.

Le même membre enrichit encore nos collections

(1) Dès 1860, A. Champollion-Figeac (*Droits et Usages*, p. 22) pensait, contre Viollet-le-Duc, que le pouvoir féodal a connu le droit d'expropriation. Mais il avoue plus loin (p. 133) qu'au XIIIe siècle « l'utilité publique manquait de législation suffisamment protectrice » (N. du S.).

d'une série de dessins dont deux seulement ont été publiés par la Société des Monuments Rouennais : la Compagnie applaudit à son zèle.

M. de Vesly complète les communications par les intéressants mémoires que voici :

Théâtre romain de Lillebonne. — Je continue, dit-il en commençant, à faire enlever de l'antique théâtre les débris de toute nature dont il fut le dépôt pendant de longues années. C'est ainsi qu'on a dû charger plus de deux tombereaux des vases en terre ou en métal, casseroles, chaudrons et ustensiles de ménage hors de service dont les habitants de Lillebonne s'étaient débarrassés en les projetant par dessus les murs de clôture.

Je profite de ce travail de propreté pour dégager les soubassements des contreforts et pratiquer quelques fouilles, notamment à droite de la nouvelle entrée par la rue du Toupin. C'est ainsi que j'ai pu recueillir trente nouvelles médailles, malheureusement toutes trop frustes pour être cataloguées. Cependant j'ai su déterminer la récolte qui comprend :

1° *G. B.* — 1 de Vitellius — 1 Hadrien (1 Marc-Aurèle — R/ Vase et instruments du sacrifice) — 1 Faustine jeune — 1 Aurélien — 6 complètement illisibles.

2° *M. B.* — 4 Postume — Revers illisibles et 3 monnaies frustes.

3° *P. B.* — 1 Tétricus (commun) et 8 pièces frustes; quinaires en bronze — 3 illisibles.

J'ai également trouvé les ornements en bronze d'une ceinture, de petits clous, en fer, à la tête taillée en pyramide, un disque en os de 0m046 de diamètre, percé d'un trou central et de quatre plus petits et excentrés, qui me font croire à une fibule; des pions de jeu et des cubes pour mosaïque aux tons bleus et verts.

Ce sont les épingles en ivoire et en os, qui ont été

recueillies en plus grand nombre. Dans un espace, qui ne mesure pas 4 mètres superficiels, trente-six de ces petits objets servant à maintenir la chevelure des femmes ont été trouvés ; quinze étaient intacts, vingt et un brisés.

Cette nouvelle découverte, faite vers l'entrée de l'édifice, au milieu de la couche de charbons et de cendres, confirme l'hypothèse que j'ai exprimée précédemment : une panique a dû se produire en cet endroit, soit à l'arrivée des barbares, lorsque ceux-ci pénétrèrent dans le théâtre romain transformé en citadelle, soit lorsqu'ils mirent le feu à l'antique édifice où s'était refugiée la population lillebonnaise.

Sarcophage de pierre, rue Césarine à Lillebonne. — Le 9 octobre 1906, poursuit notre confrère, les ouvriers occupés au creusement des tranchées pour l'aménagement de la distribution d'eau à Lillebonne, trouvèrent, rue Césarine, devant la maison portant le n° 61 *bis*, un cercueil de pierre. Ce tombeau avait son couvercle placé à 0m30 seulement en contre-bas du sol de la rue; quand il fut complètement dégagé, on reconnut que la dalle de recouvrement était brisée et qu'un des fragments avait pénétré dans l'intérieur. Lorsqu'on la souleva elle se brisa complètement. Le sarcophage fut exploré; un mélange de terre et de débris divers entourait deux squelettes : celui placé au fonds occupait la position longitudinale et normale; l'autre, qui indiquait une inhumation postérieure était replié sur lui-même et la tête était située vers les pieds du squelette du fond.

Il n'a d'ailleurs été trouvé aucun objet ni mobilier funéraire dans ce sarcophage.

A propos de l'Enseigne de la Barge. — Le zélé conservateur des collections départementales décrit ainsi une pièce du Musée :

Lors des travaux exécutés au commencement du XIXe siecle pour l'établissement des quais de Rouen et les

premiers élargissements de la rue Grand-Pont, une maison portant le n° 36 sur cette rue fut démolie.

C'était un vieux logis semblable à ceux encore debout rue de la Savonnerie et place Eau-de-Robec ou à celui démoli récemment rue Saint-Denis, n°s 13 et 15. Il comprenait une charpenterie avec de la maçonnerie pour les remplissages et une porte couronnée d'un arc surbaissé. Des crossettes aux feuilles creusées et frisées ornaient les gables qui se réunissaient en un fleuron d'amortissement. Ce fleuron était obtenu par la réunion de trois colombes, Les oiseaux favoris de Vénus soutenaient ou plutôt paraissaient soutenir un motif sculptural, lequel avait été dénommé : *l'Enseigne de la Barge*.

Le motif sculpté a été reproduit par E. de la Quérière (1). Le savant archéologue rouennais a indiqué que l'*Enseigne de la Barge* était désignée, pour la maison de la rue Grand-Pont, dans un très ancien titre, remontant à 1458 et que le propriétaire, très mal conseillé, a anéanti comme inutile.

Combien est grande la différence entre le bois gravé dans l'ouvrage d'E. de la Quérière et la photographie placée sous vos yeux !... Non seulement la colombe formant motif central n'existe plus; les flots de la mer, la mâture arrière de la caravelle sont d'une indication différente, mais les « rageurs » qui supportent l'enseigne sont complètement absents. Ces dragons tiennent dans leur gueule un serpent enroulé dont les anneaux viennent se réunir au sommet de la console.

Comment un pareil oubli a-t-il pu se produire ?

Doit-on en accuser le dessinateur ? Je ne le pense pas. Tout le motif sculptural était recouvert d'une épaisse couche de peinture mesurant trois millimètres d'épaisseur, que j'ai dû faire enlever pour mettre à nu les sujets. Dans l'exécution de ce travail, j'ai constaté que la pre-

(1) *Recherches historiques sur les Enseignes*, pp. 8, 9 et 43.

Enseigne de la Barge

(ancienne maison rue Grand-Pont à Rouen)

mière couche était de couleur rouge et que cette teinte recouvrait tout le motif. J'aurais voulu conserver ce précieux document, mais il était déjà trop tard puisque la potasse l'avait attaqué en faisant disparaître les couches superficielles.

J'ai eu la curiosité de rechercher l'étymologie du mot *Barge*.

Henry Moisy, dans son *Dictionnaire du patois normand*, fait ce nom féminin et veut qu'il soit synonyme de meule de paille ou de foin. Il justifie son opinion par une citation empruntée à une Lettre de rémission de 1453 : « Pierre Adams descendit de dessus le paillen ou barge de paille d'iceluy lieu où il estoit, tenant en sa main une fourche ».

Cette interprétation fut loin de me satisfaire, car l'enseigne de la vieille maison représente une nef ou navire. C'est d'ailleurs la signification qu'en donne Littré et autres auteurs de dictionnaires, qui font dériver le mot « Barge » du terme *Barga*, barque, chaland ou péniche.

A. Jal (1) adopte également la même origine : « Barge, dit-il, vient de l'ancien français *Barca*, navire à la traîne, manœuvré par un seul homme », et il ajoute avoir vu des convois de ces bateaux naviguer sur la mer Noire.

Et sans aller aussi loin et remonter à une époque reculée, on trouve un diminutif de Barge dans le nom de « Barguette » qui était donné à des bateaux à fond plat traînés par deux chevaux. Ces coches d'eau mettaient en communication, avant l'invention des bateaux à vapeur (2) et des chemins de fer (3), Rouen avec Elbeuf, Oissel, Tourville, Port-Saint-Ouen, etc...

M. Edouard Turgis (4), à qui j'emprunte ces détails,

(1) *Glossaire nautique.*

(2) En 1826.

(3) Le 2 mai 1840.

(4) *Histoire d'Oissel*, pp. 99 et suiv.

ajoute que la navigation n'était pas exempte de dangers puisque sur une des maisons bordant le chemin de halage à Oissel, se voyait une image de la Vierge avec cette inscription :

Passant devant ce lieu,
Recommandez-vous à Dieu.

Cet exemple fera cesser, je l'espère, toute interprétation erronée du mot « Barge » dont les noms chalands, péniches peuvent être considérés comme les synonymes actuels.

L'enseigne de la rue Grand-Pont n'était pas isolée dans la capitale normande. Cela se comprend, pour un port de transit tel que fut celui de Rouen au moyen âge et tel qu'il l'est encore dans le bassin fluvial.

M. Ch. de Beaurepaire, qui a fait un relevé des vieilles hôtelleries rouennaises (1), cite : La Barge, paroisse Saint-André, porte Cauchoise, et la date du 7 décembre 1493 qu'il a trouvée sur un acte. Il mentionne également des enseignes de la Barge sur des hôtelleries de la porte Saint-Eloy (1592-1598) et de la paroisse Sainte-Croix Saint-Ouen.

J'ai retrouvé cette dernière hôtellerie citée dans le compte de Pierre Le Roy, chanoine et receveur de l'Eglise du Sépulcre de Rouen pour l'année (1526-1527(2), sous cette forme :

« Jean Hélot, avoir de sa femme au lieu de Guille Ordet susditz Jehan Delamare pour l'ostel où pend l'enseigne « La Barge » au pont de Robec, xxx l. ».

La Barge de la rue Grand-Pont n'était pas une hôtellerie ou avait cessé de l'être : c'est ce qui rend les recherches difficiles.

Le 25 mars 1838, la vieille enseigne entrait au Musée

(1) *Bull. de la Comm. des Antiquités*, année 1901.
(2) Archives départementales G. 9339.

Calvaire de Saint-Martin-sous-Bellencombre (Seine-Inférieure)

des Antiquités au titre de don fait par M. Eustache de La Quérière. Depuis cette époque, elle était déposée et cachée dans l'angle d'une des baies de la galerie Langlois. Aujourd'hui, elle figure dans la galerie Corneille avec tous les vestiges de notre vieille cité.

Le Calvaire de Saint-Martin-sous-Bellencombre. — La vallée de la Varenne, continue M. de Vesly, est une des plus pittoresques de la Seine-Inférieure : aussi est-elle dénommée *La petite Suisse*, principalement entre Saint-Saëns et Bellencombre. Toute cette partie de la vallée est très riche en antiquités.

La sagacité de l'abbé Cochet ne l'avait pas trompé :

Bellencombre, la « Warinnee » des Francs, est une des localités les plus curieuses. Le bourg actuel se compose des maisons groupées autour du château féodal et des anciennes paroisses des Authieux, de la Heuze et de Saint-Martin-sous-Bellencombre.

L'église ou chapelle du prieuré de Saint-Martin, avec ses pignons du XIIe siècle, a été transformée en grange. Elle est aujourd'hui enclavée dans les bâtiments d'une exploitation agricole.

C'est en cherchant les vestiges des âges passés que j'ai reconnu le Calvaire que je vais décrire. Ce n'est pas un monument ignoré puisque, chaque mardi de Pentecôte, le clergé descend des Grandes-Ventes et se rend processionnellement à l'église d'Orival, aujourd'hui annexe de Saint-Hellier.

Le Calvaire de Saint-Martin [illegible] par un grand noyer dans un enclos voisin du carrefour du chemin des Grandes-Ventes et de la route de Bellencombre à Darnétal (Section A, n° 107 du Cadastre). [illegible] d'iris et de roses, plante et entretenu par [illegible]. Son socle comprend deux [illegible] respectivement [illegible] de hauteur. Voir la figure.

Le pied de la croix se compose de plusieurs grès taillés en prismes à seize facettes sur une hauteur de $1^{m}90$. Des colliers de fer assurent la stabilité de la colonne, mais nuisent à son élégance. Quatre pyramidions ramènent la base au carré parfait. Un chapiteau de $0^{m}06$ de hauteur avec abaque quadrangulaire, de $0^{m}33$ de côté, complète la colonne qui supporte le Calvaire proprement dit.

Celui-ci comprend un dé de $0^{m}28$ de hauteur orné sur ses quatre faces : au levant et à l'occident, d'une tête d'ange diadémé ; au nord, des armoiries d'un seigneur allié aux de La Heuze (1); au sud, d'un cadran solaire avec la date de 1677.

Enfin la croix formée de prismes octogonaux de $0^{m}17$ et d'une élévation de $0^{m}80$. Ce dernier chiffre porte à $3^{m}57$ la hauteur totale de l'édicule.

Toute la partie de la croix ornée de sculptures est en pierre tendre. Elle a beaucoup souffert des injures du temps et des hommes. Le Christ, qui regarde l'Orient, a les bras et les jambes mutilés ; la Vierge, placée à l'Occident, a les membres supérieurs enlevés et il ne reste rien de l'Enfant-Dieu. Sur les faces latérales, les lions ou tenants du blason sont devenus informes et les ornements recourbés en S ne présentent plus que des fragments; souvenirs ou traditions de l'art de la Renaissance. C'est là un des traits curieux de ce Calvaire dont l'érection pourrait être datée du règne de François Ier par certains détails de sculptures. Cependant la date de 1677, inscrite au-dessus du cadran solaire, en fait un monument appartenant au dernier quart du XVIIe siècle et édifié sous le règne de Louis XIV.

Vieille maison rue Saint-Denis, nos 13 et 15 à Rouen. — On vient de démolir, ajoute notre confrère, une des

(1) Blason écartelé au 1 et 4, d'un chevron de. . . accompagné de trois roses de... deux en chef et une en pointe — aux 2 et 3 de... à 3 houseaux de... qui est de la Heuze.

vieilles maisons en bois portant, sur la rue Saint-Denis, les nos 13 et 15. Au cours des travaux plusieurs découvertes ont été faites et M. Paul Panthou, architecte, a bien voulu me les communiquer et les résumer ainsi :

Une clef-loquetière et un parchemin mesurant 0m10 sur 0m04 ont été trouvés entre la console de décharge et le poteau de façade supportant une ferme en charpente. On lit sur le parchemin, pièce de procédure, très effacé, les noms de Guillaume Latou, clerc, contre Jean Nicol ; la date de 1499 et la signature Mallet. Cependant la lecture serait relativement aisée si le scribe n'avait, selon l'usage de l'époque, agrémenté son écriture de liaisons et de paraphes.

Quelques deniers tournois ont été recueillis. Ils sont à l'effigie de Louis XIII et portent les dates de 1634 et 1648. Deux autres deniers à l'avers de Louis XIV et à la date de 1649, ont été trouvés dans une mortaise au pied d'un des arbalétriers d'une ferme en charpente.

Cependant la découverte la plus curieuse est celle d'un mereau en plomb argentifère trouvé sur le linteau du rez-de-chaussée.

La pièce pèse 2 gr. 6 et a un diamètre de 0m025. En voici la description :

A l'A/, trois fleurs de lis partent du centre, divisent le champ en trois secteurs égaux. Dans chacun une couronne et en bordure : QVI. MALEDIXERI. PRINCIPES. MORTE. MORI : (*sic*).

Au R/ , Cartouche à trois lobes tracés sur les côtés d'un triangle dont les angles sont apparents ; au centre une mappemonde surmontée d'une croix avec l'inscription suivante en bordure : SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM ✠

On remarque l'absence du T final du mot MALEDIXERIT ainsi que des dernières lettres du mot MORIATVR que le graveur n'a pu inscrire faute de la place suffisante.

Ce verset se retrouve avec variantes, dans la *Bible*, aux *Livres des Proverbes* (c. xx, 10), du *Lévitique* (c. xx, v. 9)

et de *l'Exode* (c. xx et xxi), ainsi que dans *les Évangiles de Saint Marc* (c. x, v. 10) *et de Saint Mathieu* (c. xv, v. 4).

J'ai communiqué un moulage et la lecture que je croyais faire de ce jeton à M. Adrien Blanchet. Le savant directeur de la *Revue de numismatique* m'a écrit qu'il croyait que le jeton de la rue Saint-Denis était celui d'une Confrérie, peut-être des Innocents, et qu'il était inédit. Il se propose de l'étudier et de le publier très prochainement.

Plusieurs autres méreaux et jetons ont été encore recueillis dans les décombres de la vieille maison, mais ils ne paraissent pas avoir de l'intérêt.

Accident à l'édicule de Fontaine-Nourrice à Fontaine-le-Bourg. — Dans les premiers jours du mois de janvier de cette année, explique notre confrère en terminant, un lourd « fardier » chargé de gros arbres, descendait de Quincampoix à Fontaine-le-Bourg en suivant la route dont les lacets se développent dans le vallon. Arrivé au carrefour formé par le chemin vicinal et la grande rue du village, le charriot fut entraîné par la déclivité sur un sol neigeux et glacé. Le conducteur ne fut plus maître de son attelage, et malgré tous ses efforts, l'extrémité d'un des arbres vint toucher « la Pieta » de l'édicule de Fontaine-Nourrice.

Sous le choc, le groupe virevolta et vint s'abattre fort heureusement sur la neige abondante en cet endroit. Un éclat de la pierre fut enlevé à la partie inférieure de la robe de la Vierge, et l'accident, quoique très regrettable, fut de peu d'importance.

Néanmoins il fut signalé à l'Administration par le Maire de la commune, et M. le Préfet me délégua pour apprécier le dommage. Je me rendis sur les lieux, et après avoir constaté, par enquête, le cas de force majeure devant lequel le charretier s'était trouvé, je conclus au versement d'une somme de 20 francs dans la caisse communale.

L'édicule de Fontaine-le-Bourg passe pour être classé

parmi les Monuments historiques du département. Il ne figure cependant point sur la liste de classement, jadis dressée par la Commission des antiquités et approuvée par le Préfet; mais j'ai pu constater d'ailleurs que la protection qu'elle peut accorder aux œuvres d'art est bien illusoire : il n'y a que les monuments reconnus par l'Etat qui bénéficient réellement du titre de Monument historique.

Archives de la Commission. — Enfin M. le Président se félicite de l'excellent travail dont elles viennent d'être l'objet. Les figures, photographies, etc., recueillies depuis 1875 ont été classées dans les albums 4 et 5. Une sixième collection est formée de grandes photographies. Les lettres et documents relatifs à la Commission se retrouveront par ordre de communes.

Outre divers annexes que mentionnera l'inventaire, M. Jacquelin, auquel sont dus la conservation et le groupement méthodique de tant de pièces curieuses, a spécialement appelé l'attention de M. le Président sur des dessins de très grande dimension qui ont servi à l'usage de peintres verriers. Plusieurs d'entre eux sont déployés sur le parquet. Leur effet décoratif y est considérable. MM. G. Le Breton et G. Dubosc y ont, presque aussitôt, reconnu les cartons qui ont richement peuplé de vitraux les fenêtres de Saint-Vincent. On y réunira une vingtaine de beaux estampages de dalles tumulaires exécutées par nos anciens collègues Brianchon et l'abbé Langlois.

A l'égard de la belle suite de portraits des membres de la Commission, qui nous est venue en 1886, M. le Président souhaiterait que nos confrères la complétassent de leur mieux.

Une conclusion pratique paraît s'imposer à M. le Président, par suite de ces classements. C'est que, en dehors de nos collègues, ces albums ne pourront pas être communiqués à tout venant, et que l'autorisation d'en prendre connaissance devra être obtenue.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 28 MAI 1909

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Membres présents : MM. de Beaurepaire, Deglatigny, Duveau, Pelay, Vallée, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Malicorne et Vernier.

Correspondance imprimée. — Son modeste dossier est ainsi composé : *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1908, 4; — *Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie,* n° 229; 1909, 1; — *Les Fêtes du IIIe centenaire de P. Corneille en 1906.* Rouen 1909; — Extraits (VII) du *Smithsonian Report* de 1907; in-8°, — XIX livraisons de la *Commission archéol. de S.-Pétersbourg*, 1898-1907; gr. in-4°.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance amène d'abord M. Duveau à y demander une légère retouche.

Puis M. Pelay demande à M. le Président la permission d'insister sur l'état lamentable où est laissée la toiture de l'église S.-Ouen. De grandes pluies pourraient causer de véritables flaques d'eau sur le dallage.

M. de Vesly tient à bien préciser la question. Voilà plus de deux ans qu'il a appelé sur ce point l'attention de M. le Préfet. Aussitôt prévenu, M. Lefort a fait les études nécessaires pour la réparation ; puis le concours de la Ville et du Département a été déterminé. Il ne

restait donc plus, pour commencer les travaux, qu'à obtenir l'appui effectif de l'Administration supérieure.

La Commission conclut à l'unanimité que l'exposé de sa délibération sera soumis à M. le Préfet, en le priant instamment de présenter nos doléances au Ministère. M. Deglatigny estime qu'une démarche personnelle du Président aiderait puissamment au succès désiré.

Clocher de Valliquerville. — Le 15 courant, M. le curé a envoyé au Secrétaire le complément d'informations que voici :

Les pierres tombées du clocher ont causé naguère 250 fr. de frais. La mairie s'est adressée au Ministère des Beaux-Arts. *Il faut faire le travail sans retard*, a-t-on répondu. « Mais quand il s'est agi de le payer, on a fait la sourde oreille ».

Après avoir remarqué que le voisinage d'Yvetot nuit à la fréquentation de l'église, le curé signale un autre travail urgent :

« Votre cloche, lui disait M. Roy, de Sainte-Austreberte, date de 1523 et est réputée pour être la plus ancienne et une des plus belles de la région. Elle mérite bien un montage à neuf. Dans l'état actuel elle est exposée à tomber ; et si cela arrivait, non seulement la cloche se briserait, mais il est probable qu'elle passerait à travers planchers et voûte, anéantirait l'horloge et ferait des dégâts considérables.

» La dépense serait d'environ 600 fr. De plus un beffroi neuf serait utile pour ramener la cloche au milieu de la tour. En tout cas, une consolidation même provisoire s'impose ».

Enfin, mardi dernier, pour répondre au désir de M. le Président, M. l'abbé Vallet nous a offert deux vues. L'une, prise de l'un des principaux chemins du pays, fait admirer le caractère de grandeur imposante que cette tour et sa flèche ajoutent à l'aspect général du bourg; l'autre, d'une exécution singulièrement difficile, ne reproduit que la partie supérieure du monument. On pourrait assez justement l'appeler un acte d'accusation contre les derniers travaux : car elle laisse nettement distinguer un certain nombre de ces pierres plus ou moins endommagées qui eussent dû être remplacées.

La Commission décide sans hésitation que tout cet ensemble d'informations sera remis à l'Administration départementale, afin qu'elle poursuive par tous les moyens possibles une parfaite restauration de l'édifice.

Sculpture du XVIIIe siècle. — Le millésime 1747, que j'ai l'honneur de présenter à la Commission des Antiquités, se trouve, dit M. Duveau, sculpté sur le poitrail en chêne de la maison située rue Orbe, n° 50.

La façade de cette maison a été malheureusement modifiée et plâtrée, et il ne reste de l'époque que le millésime en question et un pilastre en pierre avec chapiteau toscan en assez mauvais état.

Uggate. — M. le Président demande si nos confrères ont connaissance d'une suite d'article que l'*Elbeuvien* publie sur les origines de Caudebec-lès-Elbeuf. Ils méritent l'attention et notre éminent collègue, M. Drouet, si compétent sur les antiquités de cette région, nous en portera sans doute un jugement autorisé.

L'intérêt principal de la séance se trouve toujours, comme d'usage, dans l'ensemble des communications que M. de Vesly nous offre ensuite :

Fouilles dans le théâtre romain de Lillebonne. — J'ai profité, dit-il d'abord, de la construction du mur en bordure sur la rue Albert-Glatigny (ancienne rue du Théâtre romain) pour explorer et fouiller les terres,

J'ai encore trouvé là des épingles à cheveux dont une en bronze, des appliques, sous forme de cartouches, pour ceinturons et de nombreux débris de vases blancs, noirs ou rouges. Parmi ces derniers je n'ai rencontré qu'une seule marque de pottier : le sigle MERCA. M. sur un fond de grand vase. C'est la première fois que le nom de MERCATOR se présente sous cette forme. Le tome XII du *Corpus Inscription. Latinarum* donne (page 745, C. 582 et 583) : les variantes OF. MERC — MERC ou MERCA pour des vases trouvés à Vienne. J. Déchelette (1) mentionne fréquemment le potier MERCATOR parmi les céramistes de la fabrique de Lezoux qui ornèrent les vases sortis de leurs ateliers, de reliefs figurant des divinités et des animaux. Devant la fréquence du sigle MERCATOR et de ses variantes, J. Déchelette émet l'hypothèse que les marques qu'il a réunies dans un même article appartiennent à plusieurs potiers (2).

(1) *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. I, pp. 172, 198, 201 ; t. II, pp. 17, 78, 107, 131.

(2) *Op. cit.*, t. I, p. 286.

Les monnaies, beaucoup plus rares que dans l'exploration vers l'entrée, rue du Toupin, n'ont donné qu'un G. B. d'Hadrien, deux M. B., deux P. B. illisibles ; mais les plus curieuses de ces monnaies sont deux petits bronzes ou plutôt quinaires, à frappe barbare, qu'on tient comme antérieures à l'époque mérovingienne et qu'on date généralement du IVe siècle. Ces monnaies représentent des déformations des types de Postume et de Tétricus. Leur étude ne saurait être négligée, puisqu'un jour il sera possible de les grouper et de suivre la déformation de ces types (1).

Parmi les autres objets recueillis et qui méritent une mention spéciale, je citerai un disque en os de 0m055 de diamètre et légèrement bombé en son milieu. Il est percé de 5 trous, dont un central et d'un groupe de deux placés latéralement. Deux cercles concentriques sont les seuls ornements de ce disque dont le centre forme umbo. Un disque d'un diamètre moindre, 0m050, et perforé seulement de 3 trous disposés 2 et 1 sur les bords, a été trouvé par l'abbé Cochet, dans le cimetière romain de Cany, fouillé en 1849. La position de ce *fort bouton* placé à côté d'un biberon de verre a fait supposer au savant archéologue qu'il avait dû servir de couvercle au vase à boire de l'enfant (2).

Je ne veux pas attaquer cette hypothèse. Néanmoins, j'observerai que la rainure tracée sur la face postérieure des disques porterait plutôt à lui attribuer la fonction d'un lien ou d'une fibule. Des pions à jouer en os ont été également trouvés.

Dans les ossements recueillis en très grande quantité on constate que les défenses de sanglier sont en majorité. Je n'aurai garde d'oublier la mâchoire inférieure d'un

(1) Maurice Prou, note manuscrite.

(2) *La Normandie souterraine*, chapitre V, p. 53 et fig. 59, pl. I.

cheval qui a été également trouvée avec des os de bovidés.

Le conservateur du Musée départemental fait alors connaître qu'une allocation ministérielle de 350 fr. est mise à sa disposition pour continuer l'exploration du théâtre. Il se propose, après les représentations dramatiques, d'en interroger les substructions.

Cimetière franc de Saint-Aubin-Epinay. — Notre collègue, M. l'abbé Tougard, poursuit M. de Vesly, m'ayant informé que des antiquités étaient collectionnées par Mme veuve Sassaigne, de Saint-Aubin-Epinay, je me suis rendu dans cette commune. J'ai vu réunis dans une vitrine un grand vase en terre noire, mais brisé, plus deux autres vases dont un complètement recouvert de plombagine ; une large plaque de ceinturon en fer damasquiné, mais dont les dessins avaient presque entièrement disparu. Enfin plusieurs machoires humaines.

J'ai interrogé Mme Sassaigne sur la provenance des objets qu'elle possède. Elle m'a répondu qu'ils étaient sortis des fouilles faites en 1893, au hameau de Bellenguet, par feu son mari, pour niveler le sol de la prairie, et Mme Sassaigne m'a indiqué de sa maison l'emplacement du tertre disparu. Il était situé au Sud du *Chemin du Coffre* et au-dessous de la nécropole franque, si bien décrite par MM. de Beaurepaire (1), et dont il était une dépendance.

Toute la partie inférieure du coteau, traversée par le chemin ou sentier du Coffre peut d'ailleurs être considérée comme une nécropole des VIe et VIIe siècles qui a succédé à un cimetière gallo-romain où l'ustion et l'inhumation ont laissé des témoins. Tels le grand vase ou urne possédé par Mme Sassaigne et ce nom de Sentier du Coffre donné au

(1) *Bull. de la Comm. des Antiq.* Année 1893, p. 397. Notice pp. 419-427.

Voir également : l'abbé Cochet, *Répert. archéolog.*, p. 263, et *Seine-Inférieure hist. et arch.*, p. 213.

chemin sur le bord duquel un cercueil de plomb avait été trouvé.

NUMISMATIQUE. — M. de Vesly raconte alors trois découvertes de médailles dans la Seine-Inférieure :

1° *Monnaies romaines.* — Depuis que M. de la Serre a commencé des fouilles archéologiques dans la forêt de Rouvray, et que j'ai continué cette exploration, les habitants des Essarts (Grand-Couronne) et des localités circonvoisines recueillent toutes les médailles qu'ils peuvent trouver.

Bûcherons et laboureurs s'y emploient, et, il y a quelques jours, M. Timbaud, de Rouen, m'apportait un lot de médailles ramassées par la nourrice de sa femme.

Je fis l'inventaire de ces médailles dont le nombre s'élevait à 83. Dans ce nombre 56 purent être lues, et 27 reconnues trop frustes restaient illisibles.

Entre les médailles lues la plus curieuse fut un bronze saucé de *Lélien*. Cohen en a donné la description dans le tome V, p. 61, ainsi qu'un dessin dans la planche II du même volume (1). On peut voir à l'A : IMP. C. LAELIANVS. P. F. AVG. Son buste radié à droite avec la cuirasse, et au R/. VICTORIA AVG. Victoire debout à gauche, le corps très penché en arrière, tenant une couronne et une palme. La valeur de cette médaille est de 15 francs.

On croit que LELIEN, LOLLIEN et ÆLIEN ont été souvent confondus en un même personnage. Pollion raconte que ce fut la révolte de Lollien qui coûta la vie à Postume, en l'an 207 de J.-C. Lelien avait rétabli les villes et les forts que Postume avait construits et qui, après sa mort, avaient été ravagés par les Germains. Il fut bientôt tué par ses soldats dont il exigeait des travaux trop pénibles.

L'inventaire a donné 31 médailles de Gallien dont

(1) Première édition. Paris, 1859, chez M. Rollin, rue Vivienne, 12.

21 assez rares; 1 de Salonine, 1 de Valérien, 2 de Claude II, dont une assez rare.

Les autres médailles n'ont aucune valeur marchande.

2° *Sou d'or de Jean III de Portugal.* — Une assez curieuse découverte a été faite à Rouen. Mme Pillet, propriétaire de l'immeuble portant le n° 30 de la rue Lamartine, a trouvé un sou d'or en cultivant son jardin.

Cette monnaie mesure 0m 030 de diamètre et pèse 7 g. 70.

A l'A/ se voit l'écusson timbré de la couronne. Ces armes peuvent se lire ainsi : d'argent chargé de 5 écus à 5 besants posés 1, 3 et 1, et de 5 tours en orbe. A l'exergue IOANNES : III : REX : PORTV : ET : AL. — Au R/, le diacre saint Etienne, debout, tenant une palme de la main droite et une pierre dans la main gauche. Dans le champ, un navire et deux étoiles, et l'inscription : ZELATOR FIDEI VSQVE AD MORTEM.

Jean III, né en 1502, occupa le trône du Portugal de 1521 à 1557. C'est pendant son règne qu'eut lieu la découverte fortuite du Japon et l'établissement des Portugais en Chine, au Brésil et dans le nord de l'Afrique. C'est lui qui établit l'Inquisition dans son royaume et y appela les Jésuites.

Comment une monnaie de ce prince est-elle venue se perdre dans la rue Lamartine? La réponse appartient au domaine des hypothèses. Cependant si on se reporte à un demi-siècle en arrière, on voit que la partie du coteau de Bihorel, aujourd'hui traversée par la rue Lamartine, était alors connue sous le nom de *Californie*. D'où pouvait provenir cette désignation qui s'appliquait fort mal à un sol caillouteux, recouvert d'un maigre gazon et d'ajoncs, que nos ancêtres appelaient ironiquement *Caillou-fourni*. Est-ce que le nom de Californie n'aurait pas été donné à cette section de Bihorel après la découverte de quelque trésor caché dans la friche rouennaise et dont le sol d'or de Jean III ne serait qu'un égaré ?

Une autre hypothèse est celle bien souvent constatée

pour les monnaies rencontrées sur les pentes des coteaux des environs de Rouen. On y déversait les ordures ménagères et de la voirie, les fumiers, etc... Les monnaies perdues s'y trouvent aujourd'hui que les matières qui les cachaient ont disparu dans le sol.

M. Pelay, faisant appel à ses propres souvenirs, croit qu'en effet il faut voir dans cette Californie, moins une antiphrase qu'une altération du mauvais jeu de mot « caillloufourni ».

3° *Médaille énigmatique.* — C'est ainsi qu'il faut désigner, dit M. de Vesly, une médaille dont je suis le dépositaire et qui a été recueillie dans la région Bolbec-Lillebonne.

Cette médaille, en bronze doré, mesure 0m 038 de diamètre.

Sur l'A/ on voit une femme nue placée debout devant un portique. Elle a le bras droit étendu et le gauche appuyé sur un cippe. Elle déploie une banderolle qui traverse tout le champ de la médaille en cachant l'abdomen de la figure. Un lion passe aux pieds. En exergue est inscrite la maxime : NVLLIS CEDO MALIS ET FORTITER OMNIA VINCO. 1565.

Le R/ comporte une figure de femme (bergère) vue de profil et caressant une brebis. Dans le fond, à gauche, un arbre et, à droite, un arbrisseau. A l'entour cette devise : SVSTINEO QVEMVIS PATIENTI CORDE DO REM (dolorem).

Les lettres N et S qui commencent les devises à l'A/ et au R/ ont en partie disparu par la perforation pratiquée dans la médaille afin de la suspendre.

J'ai interrogé inutilement le *Dictionnaire* de Chassant, et autres auteurs qui ont résumé les devises et maximes. Les *Concordances* ne m'ont rien révélé. J'ai fait appel à la bienveillance et à la science de M. Adrien Blanchet, auquel je m'adresse toujours pour m'aider dans la solution des problèmes de numismatique.

J'ai obtenu la réponse que voici : « Cette médaille est

peu connue. Je crois même qu'elle n'a pas été publiée, mais je ne vois pas d'attribution à lui donner. Elle est peut-être huguenote ? ».

Villa gallo-romaine du Fonds du Vaurenoux, à Pitres (Eure). — Enfin M. de Vesly termine par cette note : Quoique la commune de Pitres n'appartienne pas au département de la Seine-Inférieure, elle en est trop limitrophe et son territoire, le *Pistis* des Francs, présente trop d'intérêt historique pour être délaissé par les archéologues rouennais. L'abbé Cochet l'avait bien compris ; aussi a-t-il entretenu souvent la Commission des Antiquités des recherches faites à Pitres : c'est pourquoi je n'hésite pas à décrire la découverte que je viens de faire dans cette localité.

D'ailleurs, la *villa gallo-romaine* du Vaurenoux, sur laquelle je désire appeler l'attention, se rattache au groupe du *Plateau de Boos* que j'ai déjà étudié (1). En décrivant les fouilles que j'avais entreprises dans les bois de M. Flahaut, j'ai signalé le vallon de la *Petite Fontaine* où jadis avait coulé un ruisseau tributaire de l'Andelle.

Ce cours d'eau, au commencement de l'époque quaternaire, se jetait dans l'Andelle, à Pitres, par plusieurs émissaires que ses eaux avaient creusés dans l'argile descendue des plateaux. C'est cette topographie qui a fait désigner ce triage de Pitres par *Fonds du Vaurenoux*. Les terres argileux sont aujourd'hui exploités, pour l'extraction de la terre à briques, dans les établissements de MM. Lemaître et Frétigny. C'est dans cette dernière briqueterie que les ouvriers ont rencontré, à l'altitude de 36 mètres, des substructions antiques ainsi qu'un puits. Le puits, aujourd'hui rebouché, était situé à 3 mètres au nord du chemin de grande communication de Pont-de-l'Arche à Charleval et à 8 mètres vers l'ouest du chemin d'exploitation de la

(1) *Bull. de la Comm. des Antiq.*, t. XIV, année 1907.

briqueterie ; son emplacement est encore visible. Les maçonneries de la villa sont à environ 50 mètres de la route et toujours au nord.

Les ouvriers rejetèrent, sans s'en préoccuper, les différents objets qu'ils rencontrèrent et qui ne présentaient pour eux aucun intérêt : ils nuisaient même à la qualité de l'argile.

Cependant, j'ai pu encore recueillir des tuiles à rebords, mesurant 0^m 30 sur 0^m 38, mais d'une cuisson imparfaite. J'ai reconnu des cols d'amphore, des rebords et des panses de grands vases en terre grise, puis des ossements d'agneaux et de cerfs.

Une petite *ligula* de bronze a été trouvée ; elle est déposée dans la collection de M. Lebert, de Pitres, un des anciens surveillants des fouilles de l'abbé Cochet. Cette ligule est assez curieuse par la forme du cuilleron, semblable au paleron d'un aviron.

Il n'a pas été trouvé de monnaies ou plutôt je n'en ai pas vu, car ce sont les seuls témoins que les ouvriers dérobent pour les conserver ou les vendre.

Etouteville. — M. Vallée présente quelques-uns des menus objets qu'il a découverts aux Baons-le-Comte. Il les avait déjà décrits dans la notice qu'il a récemment adressée à la Commission.

Il y joint un lot de pièces d'archives conservées à la mairie d'Etouteville et qu'il a cru bon de copier à cause de leur ancienneté.

La Commission ne peut qu'applaudir au zèle de notre confrère. Quelques membres observent que les textes d'Etouteville sont de simples transcriptions qui ne remontent qu'au XVIIe siècle. Il y aura lieu de collationner celles qui ont dû entrer dans le beau volume de M. de la Morandière.

Enfin le secrétaire donne lecture des notes suivantes :

Inscription commémorative. — L'abbé Piette, de passage à Vascœuil, a eu la bonne pensée de relever, pour l'abbé Tougard, les lignes suivantes qui se lisent sur la boiserie extérieure de la sacristie. Elles conservent plusieurs souvenirs du XIIe siècle intéressant notre région. Le prieuré de S.-Laurent était, comme on sait, sur la commune de Beauvoir-en-Lyons, canton d'Argueil :

HUGUES DE S.-JOVINIEN,
CHANOINE RÉGULIER DE S.-LAURENT
EN LYONS, 1187 ; HERMITE A Ste-HONORINE,
MORT EN ODEUR DE SAINTETÉ, CHEZ
LES PRÉMONTRÉS DE L'ILE-DIEU.

FONDATEURS :

REGNAULT DE PAVILLY,
GILBERT DE VASCŒUIL,
ET GAUTHIER, ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

Sous ce texte, de rédaction moderne, est couchée la statue en pierre du Bienheureux. Elle se distingue, paraît-il, par une ornementation peu ordinaire.

Val-de-la-Haie. — Inscription commémorative. — Le baron Lézurier de la Martel, dont le nom est resté populaire à Rouen, a laissé un petit souvenir épigraphique presque absolument ignoré. Aussi semble-t-il bon au secrétaire de le mentionner ici, quoiqu'il ne date guère que d'un demi-siècle.

Sur le modeste calvaire du cimetière du Val-de-la-Haie, on lit :

EX VOTO
LUDOVICI LÉZURIER.
MDCCCLII.

C'est l'année même du décès de M. Lézurier, qui mourut au château de Sainte-Vaubourg chez sa fille, Mme Fizeaux.

Un épisode de la destruction de Jumiéges et de Saint-Wandrille. — En 1834, le Rouennais Emile Morice publiait, et même selon toute apparence, réimprimait cette phrase : « que, comme à Jumiéges et à Saint-Wandrille, les pierres de chaque chapelle, soigneusement numérotées, aillent se réédifier sur les bords de la Tamise ou de la Tweed » (*Révélations et Pamphlets*, p. 21. Paris, in-8°).

Les historiens les plus complets de nos deux grandes abbayes ont-ils enregistré ce détail, qui peut avoir un jour un intérêt plus que rétrospectif ?

Selon M. Pelay, les déprédations bien connues des Anglais dans nos deux abbayes confirment le témoignage de Morice.

M. le Président remercie la Commission de l'ensemble de ses travaux, et il lève la séance à trois heures un quart.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1909

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Etaient présents : MM. de Beaurepaire, Docteur Coutan, Duveau, Mgr Loth, Minet, Pelay, Vernier et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Adeline, P. Le Verdier, Malicorne, de Vesly.

Mort de M. P. Baudry. — En ouvrant la séance, M. le Président se lève pour payer un très sincère tribut d'hommages à la mémoire de ce distingué confrère, doyen d'âge de la Commission dont il faisait partie depuis quarante-cinq ans. Archéologue d'instinct dès sa jeunesse, notre Compagnie tint une place considérable dans sa carrière studieuse, à tel point qu'il tint à excuser son absence de notre précédente réunion, et que notre dernier Bulletin donne de lui une intéressante communication. Amateur plein de goût et de savoir, il fut l'un des fondateurs de la Société des Bibliophiles normands, et songea même à rétablir l'Académie des Palinods. Parfois, son salon réunissait une société d'élite pour entendre quelque savante conférence de son ami l'abbé Delalonde.

Ce collectionneur d'une curiosité universelle avait fait de son joli manoir de la Motte un délicieux musée; mais, par une disposition bien rare, il entrait dans le programme de sa vie de chercheur de ne pas se réserver avec un soin jaloux le fruit de ses fortunées rencontres. Toujours à sa portée, les modestes étiquettes

où il avait imprimé ces quatre mots : *Donné par M. P. Baudry*, allaient çà et là, selon les inspirations de son cœur, augmenter les précieux vestiges du passé, comme le Grand et le Petit-Séminaire étaient heureux de les faire admirer aux visiteurs. Aussi la Commission a-t-elle voulu honorer ses funérailles, où son Président a dignement exprimé tous nos regrets.

La séance est momentanément levée en signe de deuil.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président expose la suite des deux affaires qui nous y avaient surtout occupés.

La délibération relative à Saint-Ouen lui donna lieu non seulement de l'appuyer par une lettre, mais même de faire une visite à M. le Préfet pour l'intéresser aussi vivement que possible à cette réparation. Le succès de la démarche ne s'est guère fait attendre, comme on l'a vu par la presse locale, et M. Pelay vient de lire une affiche qui met en adjudication ces travaux de couverture.

A l'égard du clocher de Valliquerville, notre collègue M. Lefort a été sans retard mis au courant, les chutes de pierre pouvant se renouveler et causer d'importants dégâts. Il voit avec peine que la dépense sera considérable à cause des frais préalables que réclame l'échafaudage; mais l'Administration supérieure sera suppliée de fournir une généreuse allocation qui permette aux ressources locales de pourvoir à la différence.

Correspondance imprimée. — Elle se décompose ainsi : *Commission départementale du Pas-de-Calais;* Mémoires et Bulletin, III, 6 et 7 liv. in-4°;

— *Item*, Epigraphie du Département, 4 fasc. in-4°; — *Item*, Statistique monumentale, CXI, 4; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1908, 3; — *Mém. de la Soc. de l'Aube*, LXXII; — *Société archéol. de Constantine*, XXVIII, 2; — *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, ; — *L'église du Tréport*, par le docteur Coutan; Abbeville, 1909; pet. in-8°. Hommage d'auteur.

Correspondance manuscrite. — Le 5 juin dernier, M. Nicolle, secrétaire honoraire de la Société jersiaise, a demandé à M. le Président le service de notre Bulletin à titre d'échange. La proposition est adoptée.

M. le Président explique que, sous la domination étrangère, Jersey est resté très français et même très normand. Dans les familles, certains costumes rappellent nos couleurs nationales. Un trait plus significatif est l'exclamation d'un notable habitant qui souhaitait revoir sa capitale. Se voyant mal compris, il se récria : « Non, non, ce n'est pas de Londres qu'il s'agit : Rouen est toujours notre capitale ».

Bulletin. — M. le Président en achève la distribution, commencée avant la séance. Cette livraison complète le tome XIV et lui donne les trois tables d'usage. Pour opérer cette livraison tardive, on a dû redoubler d'activité. M. de Beaurepaire a droit à toute notre reconnaissance pour le laborieux agrandissement de la planche de Vire. Enfin, M. Gy nous a surpris agréablement par le papier fort sur lequel s'est effectué le tirage : qu'il en soit pareillement remercié.

Hôtel du premier Président. — M. G. Le Breton offre à nos Archives l'édicule qui recouvrait le pont, à la faveur duquel le Président du Parlement entrait

au Palais sans mettre les pieds à terre. Cette photographie reproduit l'aquarelle de Cotman, conservée au musée de South-Kensington. M. Pelay croit se rappeler que cette pittoresque construction fut démolie vers 1850.

En s'excusant, M. de Vesly a tenu quand même à prendre part à la réunion par ces deux notes.

Trésor monétaire romain. — Dans les derniers jours du mois d'avril de cette année, M. Berthelot, délégué de M. Guainebé, demeurant à Gournay, a soumis à mon examen plusieurs médailles d'un trésor qui venait d'être découvert à la Feuillie par des maçons.

Les monnaies avaient été déposées dans un vase en terre grise qui fut brisé par les ouvriers, dans leur empressement à s'assurer la possession du trésor qu'ils se partagèrent. Il se composait d'environ 100 G. B. aux effigies des Antonins. J'ai pu lire sur les médailles qui me furent soumises les noms d'Antonin-le-Pieux, de Marc-Aurèle, des deux Faustine et de Lucile. Je n'en ai pas reconnu de postérieure à cette dernière.

Le lieu de la découverte est une terre dépendant de la ferme du Haut-Manoir, qui n'est autre que la maison construite par les religieux de Saint-Laurent, à Beauvoir-en-Lyons.

La Feuillie est, on le sait, une localité composée avec des « Essarts » faits dans la forêt de Lyons dont le territoire était traversé par une ancienne chaussée allant de Rouen à Gournay. — Une hachette de bronze et des médailles romaines ont été trouvées au hameau de la Londe-Corcel.

Lance en bronze. — Une lance en bronze (de

[illegible] par M. [illegible] [illegible] Val-de-la-Haye [illegible] offert [illegible] au musée [illegible]

[illegible] de longueur [illegible] [illegible] à la base. La [illegible] dans le milieu de la [illegible] [illegible] à deux plans. La [illegible] est très élégante et se rapproche [illegible] des types [illegible] reproduits dans la planche [illegible] du musée préhistorique de M. [illegible] de Mortillet.

[illegible] dans les vases de la Seine, [illegible] dans la partie qui a déjà [illegible] de curieuses découvertes et notamment un [illegible] de hache robenhausienne recueilli par M. [illegible] à Moulineaux. Cet objet, [illegible] par moi à M. Salomon Reinach, a été [illegible] au musée de Saint-Germain. [illegible] découvertes sont les plus fré[illegible] un passage à gué, une chaussée [illegible] conservé par la légende de sainte [illegible] que M. l'abbé Tougard rapporte dans sa [illegible] de la Seine-Inférieure (*Arrondissement* [illegible]). Lors des mortes-eaux, le niveau [illegible] en s'abaissant, laisse apercevoir encore une [illegible] du passage à gué qui reliait la cavée de Grand-Couronne à celle de Sainte-Vaubourg.

M. [illegible] ne saurait se persuader que la Seine ait jamais été guéable entre le Val-de-la-Haye et Grand-Couronne au temps même où elle a pu baigner le pied des deux collines. Le Secrétaire ajoute qu'un sondage qu'il a pratiqué au passage du Grand-Couronne,

lors des plus basses eaux, a révélé au chenal une profondeur de 8m 30.

Quant aux hauts fonds qui existent, en effet, un peu en amont de la cale du Grand-Couronne, on incline à y voir les vestiges des travaux entrepris par saint Louis pour établir un port à Couronne.

M. P. Le Verdier a joint de même à ses excuses la notice intéressante ci-aprés :

Voici quelques cartes postales qui pourraient trouver place dans les portefeuilles de la Commission.

La première se distingue par une inscription fautive : *Portail de l'ancienne église de Vaudreville* ; ce n'est pas le portail de cette ancienne église.

Cette arcature se voyait jusqu'à ces derniers temps au pignon d'un bâtiment ruiné, à Vaudreville, naguère filature de coton, exploitée par M. Lefebvre, et incendiée vers 1875. L'usine avait été construite, en 1833, par le propriétaire du sol, M. de Médine, dernier possesseur d'une terre prochaine, la terre et seigneurie de Bois-Robert, commune du voisinage. M. de Médine y avait appliqué cette ancienne porte de grès, en faisant graver, plutôt fâcheusement, entre les moulures de l'arc surbaissé, en lettres de 15 centimètres environ de hauteur, l'inscription que laisse voir la carte postale : *Le vte de Médine. M.* | *D. C.* | *CC. XXX. III.* Vers le bas, et près du socle, se lit la date véritable, 1535. Entre les moulures on peut remarquer une jolie cordelière élégamment disposée.

Ce portail est-il celui de l'ancienne église du lieu, Vaudreville, paroisse supprimée et devenue simple hameau réuni à Longueville ? On serait tenté de le

croire en la retrouvant en cet endroit; le photographe et d'autres s'y sont laissé tromper. Mais l'abbé Cochet, dans ses *Églises de l'arrondissement de Dieppe*, nous renseigne très nettement. Dans la notice sur l'église de Saint-Ouen-pren-en-Bourse (encore une paroisse supprimée et réunie à Bertreville), on lit en effet : « Cette église (de Saint-Ouen-pren-en-Bourse) fut brûlée le 20 août 1798... Les derniers matériaux furent vendus en 1831, et la porte en grès sert aujourd'hui d'entrée à la filature de Vaudreville » (1). Le docte abbé écrivait à une date assez voisine de l'événement pour être bien renseigné. D'ailleurs des anciens du pays, que j'ai consultés, m'ont confirmé la vérité de l'assertion : ce portail est bien celui de l'ancienne église de Saint-Ouen, près Bertreville, apporté à Vaudreville.

Mais ce n'est pas tout; le portail vient de subir un nouveau déménagement. Le propriétaire de l'usine ruinée, Mme Lefebvre, a récemment fait construire une villa dans le bourg de Longueville; elle y a transporté la vieille porte, et, par une disposition assez heureuse, l'a fait servir de cadre à l'entrée d'un vaste hall. J'espère pouvoir bientôt remettre à la Commission une photographie de la nouvelle disposition. Je voudrais que cette note puisse au moins pour l'avenir conserver le véritable état-civil du portail voyageur.

Les dimensions intérieures de la baie sont : deux mètres de large sur deux mètres quatre-vingt-quinze de hauteur totale; cette hauteur se subdivise ainsi : quatre-vingt-quinze centimètres pour le socle

(1) La petite église, que possède aujourd'hui Saint-Ouen-pren-en-Bourse, est une construction en briques de 1834.

et deux mètres à partir de la base des moulures jusqu'à l'arc. La partie moulurée présente une largeur de quarante centimètres.

Je joins à cette communication trois autres cartes postales. Deux donnent la vue intérieure de l'église et des boiseries Renaissance de Muchedent, dont la Commission des Antiquités s'est occupée plusieurs fois.

La troisième montre le clocher de Sainte-Geneviève, canton de Tôtes, simple mur de pignon percé de deux arcatures destinées à recevoir les cloches. Ce type de clocher, comme on sait, est extrêmement rare en Haute-Normandie.

M. Pelay lit alors la note suivante :

En parcourant les Mémoires de la Société d'Archéologie de Beaune (Côte-d'Or), années 1906-1907, j'ai relevé dans un article sur les *Anciennes cérémonies de Notre-Dame-de-Beaune*, par M. Charles Voillery, un renseignement concernant un de nos compatriotes, le bienheureux Père Jean Eudes. Je crois devoir vous le signaler.

Il s'agit de deux missions prêchées dans cette église par le Bienheureux et de ses confrères : la première en septembre 1645, et la seconde pendant le carême de l'année 1647.

Le passage de ce Normand à Beaune fut marqué par un trait de patience chrétienne. Un jeune homme, peu satisfait probablement des sermons du fondateur des Eudistes, l'attendit un soir et, après l'avoir accablé d'injures, lui donna un violent soufflet. Le saint prêtre, sans s'émouvoir, tendit l'autre joue; son agresseur eut la lâcheté de le frapper à nouveau, et

peut-être aurait-il été plus loin s'il n'avait entendu du bruit qui le mit en fuite.

Le Père Eudes avait gardé le silence sur cet outrage qui serait resté ignoré si son auteur ne s'en était vanté.

Les deux missions de 1645-1647 eurent lieu aux frais et à la demande d'un autre Normand, M. de Renty, qui devait être le baron Gaston-Jean-Baptiste, né en 1611, au château de Béni, dans le diocèse de Bayeux, mort à Paris le 24 avril 1649.

Après avoir servi avec distinction à la tête d'une compagnie de cavalerie dans les guerres de Lorraine, déjà même député par la noblesse aux Etats de Normandie, de Renty, à l'âge de vingt-sept ans, se retira du monde pour se livrer uniquement au service de Dieu et des pauvres, et notamment au rachat des chrétiens esclaves chez les nations barbaresques. On a de lui quelques ouvrages. Il est surtout connu par sa vie qu'a écrite le P. de Saint-Jure.

Greuville. — La ferme aux moines. — Le calvaire de Beauvais, publié dans le précédent Bulletin, est devenu, dit enfin le Secrétaire, le centre d'intéressantes informations, grâce à un événement trop commun et toujours fâcheux, l'incendie d'une maison, le 27 janvier dernier. Il en est résulté une page de cette histoire en plein air qui ne s'appuie ni sur des chartes, ni même sur des baux, mais seulement sur les « dires de nos anciens ». Un contrôle prudent s'impose ; et néanmoins ces traditions locales méritent toujours d'être enregistrées.

La maison incendiée ne se distinguait que par une immense cheminée à pilastres de granit ; mais elle était

dans une cour à entrée monumentale formée de deux intéressants bâtiments de style Louis XIII, avec jardin entouré de très vieux murs en pierre de petit appareil, jadis tapissés de vignes. Les vieillards racontèrent que des moines y avaient vécu, et que cela se nommait autrefois : *la ferme aux moines*, des *moines blancs*, ajoutait-on. En effet, les Prémontrés de l'Ile-Dieu avaient fondé là un prieuré dont les religieux desservaient la paroisse.

Plus près de la croix se rencontrent de très solides fondations, « où on n'a jamais pu entiérer le bétail, car le fer ne peut y tenir. Ce doit être, concluait-on, une ancienne chapelle ». M. l'abbé Aubry va plus loin et croit y reconnaître les restes de l'église primitive, située ainsi au centre du village, tout près du prieuré et à vingt pas du calvaire qui était alors la croix du cimetière.

Ce fut l'époque des guerres de religion qui déplaça l'église et la bâtit au nord du pays, à dix minutes de là.

Le plan sommaire, que le curé a joint à sa lettre, mérite, si imparfait qu'il soit, d'entrer dans l'album de la Commission.

Aitre Saint-Maclou. — Mgr Loth annonce que l'Administration des domaines se propose de mettre en location ces incomparables galeries.

Cette nouvelle cause une profonde émotion au sein de la Compagnie. On y rappelle que ce chef-d'œuvre du XVIe siècle n'est pas demeuré intact une vie d'homme, puisqu'en 1562 d'aveugles fureurs en décapitèrent toutes les statues. Les diverses affectations qu'il a subies depuis la Révolution n'ont pas contri-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 1909

M. G. Lebreton, qui préside, l'ouvre à deux heures et se lève pour exprimer les profonds regrets qu'éprouve la Commission de la perte considérable qu'elle a faite, il y a deux mois, du grand artiste J. Adeline, qui fut en même temps un éminent archéologue. Il lève ensuite la séance en signe de deuil.

Elle est reprise vers deux heures un quart, en présence de MM. G. de Beaurepaire, Deglatigny, Drouet, Duveau, Garreta, Le Verdier, Mgr Loth, Pelay, Ruel, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Coutan, Malicorne, Milet, Minet et Vallée.

M. le Président demande au Secrétaire de communiquer à la Compagnie les paroles qu'il l'avait chargé de prononcer sur la tombe de M. Jules Adeline au nom de la Commission (étant alors aux Eaux de Vittel). L'abbé Tougard s'exprime ainsi :

« Messieurs, après les hommages distingués que vous venez d'entendre, vous m'excuserez si je viens encore, par ordre, prendre la parole au nom de la Commission des Antiquités. La voix tout à fait autorisée de son Vice-Président, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, vous eût dit, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, les mérites du savant archéo-

[illegible] M. J. Adeline et la grandeur de la [illegible] notre Compagnie (1).

[illegible] en était l'un des [illegible] non pas précisément par l'âge, qui nous laissait espérer de le conserver longtemps encore; mais [illegible] parmi nos anciens surtout par sa promotion.

« Entré à la Commission en 1882, durant ces vingt-sept ans il avait été l'un des plus assidus aux séances, malgré le labeur accablant qui absorbait ses journées, ce dont notre confrère M. G. Dubosc a donné au public un tableau si achevé. Ses communications personnelles furent donc moins fréquentes qu'on ne l'eût souhaité; mais il n'était pas rare que [illegible] provoquât son avis sur les mille questions où excellait sa compétence; comme aussi, au cours des observations que suscitait un débat, J. Adeline intervenait par quelques mots qui valaient presque un [illegible]. Sa parole, si elle affectait la brièveté, avait [illegible] une portée considérable. Les amis du [illegible] devaient un souvenir reconnaissant [illegible] avec M. le Président à la conser[illegible] de Saint-Lô.

[illegible] M. Gaston Le Breton a-t-il voulu que j'ex[illegible] qu'en celui de la Commission [illegible] qu'excite une telle mort. Nous [illegible] nos respectueuses condoléances à sa [illegible] Adieu, Monsieur J. Adeline. En disparaissant, vous laissez dans la vie artistique de la [illegible] qui sera difficilement comblé. Adieu ! ».

(1) [illegible] un enviable panégyrique [illegible] *charmant* et *docte* [illegible]

A l'égard du portail de Saint-Lô, M. G. Le Breton confirme ce qui vient d'en être dit. Il lui semble utile de rappeler que l'idée première avait été un démontage pour une restitution en quelque autre emplacement favorable. C'est la Société des Amis des Monuments rouennais qui eut le mérite de faire prévaloir le seul parti vraiment digne de la cité.

Correspondance imprimée. — Elle est très chargée et enregistre successivement : *Le Centenaire du 16 août 1804, à Boulogne* (Légion d'honneur), par A. Lefebvre; 1909; — *Bulletin de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer,* 1909, 1 et 2; — *Société des Antiquaires de France,* LXVIII, 1908; — *Bulletin hist. et philol. du Comité,* 1908, 3 et 4; — *Soc. des Antiq. de l'Ouest,* 1908 et 1909, 5 livr.; — *Soc. des Antiq. de Picardie,* Bulletin 1909; 2 livr.; — *Soc. d'Emul. d'Abbeville,* Bulletin 1909, 1 et 2 livr.; — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Normandie,* t. XXVI et XXVII, 1909; — *Soc..... de l'Orne,* XXVIII, 1909; — *Société archéol. de Bordeaux,* XXVIII et XXIX; 3 fasc.; — *Bull. de la Soc... de Soissons,* XIV, 1907; Soissons 1909; — *Annales de la Soc... des Alpes-Maritimes,* XXI, 1909; — *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes,* etc., XLIX, 2e sem.; — *Bull. de la Soc... de Langres,* VI; sept. 1909; — *Soc. polym. du Morbihan,* Mémoires I et II, 1908; — *Comité archéol. de Senlis,* I, 1908; — *Soc. des Antiq. de la Morinie,* Bull. 230; t. XII, 2e fasc., 1909; — *Soc... de Chalon-s.-Saône,* XI, 1909.

M. le Président explique en peu de mots comment l'envoi de Jersey ne doit pas nous être parvenu, bien que M. Jacquelin ait donné satisfaction à la demande honorable qui nous a été faite par la Soc. Jersiaise.

A la prochaine séance avait été réservée la notice sur notre président profondément regretté. Mais M. Pelay ayant témoigné de la trop juste impatience de la Commission d'en avoir au plus tôt connaissance, M. Le Breton donne de nouveau, en ce but, la parole à l'abbé Tougard. Il fait cette lecture :

M. CHARLES DE BEAUREPAIRE

M. L. Delisle, le meilleur ami de notre très regretté président, a rédigé sur lui plusieurs notices nécrologiques. M. G. Le Breton, qui en fut informé, me pria d'en obtenir une pour notre *Bulletin*. J'arrivai trop tard, et l'éminent paléographe répondit que son éloge, déjà lu au Comité, n'était pas encore publié. Leur dernier *Bulletin* nous l'apporte enfin, plus riche de faits que de mots. En voici la substance; et nous croyons répondre au secret désir de nos confrères, en y joignant quelques phrases sur tout ce que la Commission doit à cet étonnant érudit :

« Appelé le 31 mars 1851 à la direction des Archives de la Seine-Inférieure, Ch. de Beaurepaire a occupé ce poste avec éclat jusqu'au mois d'avril 1905. Pendant cette période de cinquante-quatre années, il s'est voué à l'administration de ce grand dépôt dont il a merveilleusement augmenté et mis en valeur les richesses.

» Peu de temps lui suffit pour se mettre au courant de la composition et de l'état des différentes séries des archives, même de celles qui étaient le moins classées. Il ne tarda pas à pouvoir venir en aide aux travailleurs, qui prirent le chemin des archives, quand ils virent avec quelle compétence et quelle complai-

CHARLES DE BEAUREPAIRE

1828-1908

sance leurs demandes étaient accueillies par le jeune archiviste... L'analyse des dossiers des trois séries C, D, G (institutions administratives, instruction publique et clergé séculier) remplit neuf volumes de l'*Inventaire sommaire*, qu'on ne saurait parcourir sans être frappé de la discrétion et de l'habileté dont l'auteur a fait preuve en se conformant, dans la mesure du possible, à des instructions prématurément données par des gens inexpérimentés.

» La vigilance de Ch. de Beaurepaire... s'étendit à toutes les archives secondaires de Rouen et des communes, assura la conservation de beaucoup de petits dépôts et fit connaître des documents vraiment précieux.

»... On s'imagine difficilement la variété et l'immensité des notes et copies qu'il a amassées, et dont plus d'une génération pourra tirer parti. De là sont venues les innombrables communications qu'il a faites aux Sociétés normandes dont il fut un des plus laborieux collaborateurs... La bibliographie du cinquantenaire (24 mai 1901) se compose de 546 articles, et elle n'est pas encore complète...

» Sur la vie de Jeanne d'Arc, plusieurs dissertations sont venues jeter la lumière. On me reprocherait de passer tout à fait sous silence les ouvrages de longue haleine qui se recommandent par l'abondance des recherches, la sûreté de la critique, la nouveauté et l'utilité des informations. J'en citerai seulement une demi-douzaine tout à fait dignes de prendre rang parmi les meilleures œuvres d'érudition historique exécutées en Normandie pendant la seconde moitié du XIXe siècle :

» 1856. — *De la Vicomté de l'eau de Rouen;*

» 1859. — *Les Etats de Normandie sous la domination anglaise ;*

» 1865. — *Notes et documents concernant l'état des campagnes* [suite en quelque sorte des merveilleuses *Etudes sur la classe agricole*, par M. L. Delisle];

» 1870. — *Chronique normande de P. Cochon* (publiée pour la Société de l'Histoire de Normandie);

» 1871. — *Recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789 ;* 3 vol. in-8° [réimpression, aux frais de l'auteur, d'un grand mémoire publié par les Antiquaires de Normandie; tous ceux qui ont travaillé sur l'enseignement, ont rendu hommage à ces belles études] ;

» 1876-1891. — *Cahiers des Etats de Normandie* [8 vol. publiés pour l'*Histoire de Normandie*].

» ...Telle fut, en deux mots, la carrière de ce *modèle des Archivistes*, qui a fait le plus grand honneur à l'Ecole des Chartes et qui a tristement assombri les derniers temps de ma vie (pour entendre ces mots, il faut songer que son âge faisait espérer à M. Delisle qu'il ne survivrait pas à son ami) ».

M. de Beaurepaire a fait partie de la Commission des Antiquités plus d'un demi-siècle (1854-1908). C'est assez dire quelle incalculable somme de renseignements il y a consignés : car sur le plus grand nombre des questions il prononçait toujours quelques mots utiles à ajouter aux débats.

Aux premiers volumes du *Bulletin* il avait inséré des notices sur les tombes de l'abbaye de N.-D.-de-Bondeville, sur l'abbaye de Fécamp, sur l'imaginier Desplanches, etc. Quant à sa note sur le manoir de

Bévilliers, dix pages avaient suffi pour retracer les annales de ce château, et esquisser la biographie de ses nobles possesseurs.

A cette époque se rattache un incident trop peu remarqué. Les ateliers de charité organisés à Rouen, pendant l'occupation prussienne, au printemps de 1871, avaient permis à l'abbé Cochet une fouille magistrale jusqu'à la profondeur de cinq ou six mètres. Les siècles passés y avaient superposé plusieurs étages de sépultures. L'auteur de la *Normandie souterraine* n'hésita pas à les qualifier « le cimetière de Saint-Ouen ». C'était une erreur, car le vrai cimetière abbatial n'était pas là ; et il importait de ne pas laisser s'accréditer une attribution inexacte. M. de Beaurepaire le comprenait excellemment; mais chez lui la délicatesse des procédés l'emportait sur le zèle pour la vérité historique. Il attendit donc que le grand archéologue eût fermé les yeux avant d'insérer dans l'Académie (1875-1876), en une vingtaine de pages, la notice sur *le Cimetière de Saint-Ouen*, où les faits sont rectifiés.

M. de Beaurepaire était alors président effectif de la Commission. En tenant compte d'une dangereuse maladie, et d'une chute assez grave qui l'obligèrent à garder la chambre, il en a dirigé environ deux cents séances. Il importe de préciser ici son mode de collaboration, auquel les membres eux-mêmes n'auront guère pris garde.

Après avoir donné la parole à quiconque la demandait, si la durée ordinaire de la réunion n'était pas atteinte, le président tirait de son portefeuille quelques feuillets, parfois jaunis par le temps, en résumait le plus grand nombre et lisait le reste. L'éloquence fai-

sait défaut (on osa même se plaindre qu'il ne savait pas faire la phrase); mais les faits parlaient plus haut que la parole. Cela durait cinq minutes ; mais la rédaction qui entrait au procès-verbal avait souvent une dizaine de pages et parfois davantage. La Compagnie en demeurait émerveillée. Il y avait pourtant quelqu'un qui n'était pas satisfait : c'était l'auteur lui-même. Une dernière révision pour ses volumes de *Mélanges*, qui, au milieu du xxe siècle, se vendront au poids de l'or, lui faisait glaner çà et là dans ses dossiers quelques notes additionnelles.

Quant à son intervention dans la marche des délibérations, à peine se faisait-elle sentir. Quand, par extraordinaire, la discussion s'animait un peu, doucement et en quelques phrases il résumait les avis si à propos que rarement un vote était nécessaire. Ce scrupuleux défenseur de l'exactitude était avant tout un pacifique, qui avait en horreur les scandales dans tous les sens du mot (1).

L'abbé Cochet eut la joie de se voir attribuer par M. Lizot, qui avait suivi ses conférence religieuses au Lycée, ce que nous pouvions appeler « la salle de la Commission », avec armoires pour y conserver ses archives. Peu après sa mort, de nouveaux aménagements donnèrent à nos séances un caractère nomade, jusqu'à ce que M. de Beaurepaire voulut bien l'autoriser à se réfugier dans son propre bureau. On avait entendu le mot de protestation... M. de Beaurepaire

(1) Il lui arrivait parfois de corriger Farin, Chéruel et autres, et en certains cas la rectification occupait près d'une page. Un auditeur distrait n'eût vu là qu'une communication vulgaire : deux ou trois petits mots incidemment jetés avaient seuls précisé la portée du texte.

rappela qu'on ne peut voir en nous qu'une Commission départementale; sorte de question préalable qui empêcha d'insister.

On songeait, une autre fois, à se réunir sur le terrain d'une exploration archéologique. Le Président fit observer que la Préfecture est en quelque sorte le siège légal de la Compagnie. Il arriva enfin que la note d'un membre se plaignit d'une façon un peu vive d'une mesure prise par la voirie. M. de Beaurepaire effaça quelques mots en disant avec son doux sourire : « Le bon cousin X. oublie que nous sommes un simple organe administratif (1) ».

Le recrutement de la Commission ne fut pas sans le préoccuper. N'avait-il pas été dit que « son personnel aurait besoin d'être renouvelé ». L'excellent homme méconnaissait son influence, aussi forte que bienfaisante. De quelque point de l'horizon que vinssent les recrues, son aménité naturelle, servie par une bienveillance toute chrétienne, leur faisait un accueil qui les captivait (2) et leur donnait aussitôt une haute estime, une sorte de vénération du président.

Ainsi, sans avoir jamais prétendu imposer ses idées, l'éminent paléographe faisait école parmi les habitués des Archives. L'immensité du savoir rehaussée d'une

(1) Par respect du principe d'autorité, il ne manquait pas de rappeler que le fâcheux expédient de la commende dont il connaissait mieux que personne les abus, était parfaitement légitime, puisqu'il résultait de l'accord de l'Etat et du pouvoir ecclésiastique. Il était plus à l'aise avec le Parlement Maupeou, pour lequel il ne cachait pas ses sympathies.

(2) Il y eut toutefois une exception, qui changea presque l'éloge du nouveau venu en une sorte d'excuse à ses confrères. C'est qu'il leur présentait son fils que le Préfet avait nommé à son insu.

vertu aimable entraînait insensiblement les travailleurs à suivre ses errements; les livres, les notices, les périodiques mêmes se ressentent depuis longtemps de cette excellente influence; puisse-t-elle se perpétuer pour une saine formation de l'esprit scientifique!

Un dernier souvenir (1). La Commission allait entrer en séance. M. de Beaurepaire saisit une feuille de papier, ouvre un registre et se met à copier quelques lignes, en me disant tout bas, par manière d'excuse : « Pour ne pas perdre mon temps ! ». Le bon emploi du temps dont tant d'importuns lui ont, sans l'émouvoir, dérobé des heures entières, avait été la règle de sa longue vie. Il lui valut l'éloge si mérité que le préfet Limbourg fit un jour, d'un geste affectueux, à son tout jeune fils : « Ton père est l'homme le plus savant du département ». A. T.

La Commission exprime par des applaudissements l'intérêt qu'elle a bien voulu prendre à cet hommage tardif.

M. Garreta ouvre la série des communications en présentant, de la part de M. Poussier, deux pièces qu'il est chargé d'offrir, en son nom, au Musée des Antiquités.

Pavé émaillé. — La première est un pavé en terre cuite vernissée, où le dessin présente des entrelacs semés de roses héraldiques.

(1) En voici encore un autre plus intime, qui mérite de ne pas tomber dans l'oubli. Le secrétaire lui annonçait, il y a trois ans, la mort de notre doyen d'âge, l'abbé Somménil. Sa première réflexion murmura : « Je voudrais que mon âme fût où est la sienne ». Oraison funèbre aussi courte qu'honorable pour nos deux collègues.

M. Le Verdier observe qu'il y a une trentaine d'années cette sorte de carrelage se rencontrait à profusion dans les moindres gentilhommières de tout le pays de Caux.

Le bien fondé de cette remarque n'empêche pas qu'il soit intéressant d'en recueillir avec soin quelques spécimens, ne fût-ce que pour se représenter le grand effet décoratif que la combinaison de ces pavés devait produire dans l'aire de nos appartements.

Inscription commémorative. — La seconde est une plaque en argent, de forme ronde (diamètre 68 millimètres) portant l'inscription commémorative de l'érection du calvaire qui avait fait donner le nom de place de la Croix, à la place que Sotteville appelle aujourd'hui place Voltaire. Voici le texte :

En exergue :

* Joachim Manuel Guyot, maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen, l'an 1817

La première Pierre
a été posée par
Marie Gaillier,
Femme L'apôtre

—

Sous le Règne de Louis
18, dit le Désiré, Roy
de France et
de Navare

—

H. Yon. F. cour St Martin

Et au revers (la première ligne étant sous « de Navare », avec exergue) :

* Ce monument religieux a été fondé par Lesueur, curé de cette paroisse,

Et Mrs
Adrien Le Blanc,
Mel Fouquet, Nas
Mullot, Jph L'apôtre,
Pascale le Sueur, Jph
Duhamel, et Joseph
Bugnot,
Tous Trésoriers de
l'Eglise de Notre-Dame
de Sotteville
les Rouen.

Les excuses de M. Vallée étaient accompagnées des deux notes suivantes :

Sépulture gallo-romaine d'Anvéville. — J'ai l'honneur de signaler qu'une urne remplie de terre et de débris d'os calcinés, recouverte d'une « jatte » en terre blanche, d'une jolie facture, vient d'être découverte dans la terre de M. Biard, à Anvéville, lors du labourage.

L'urne, en terre grise, est brisée, mais la « jatte » est intacte. Avec les cendres il se trouvait un petit vase de forme allongée, de couleur rouge recouverte d'une teinte noire qui disparaît au lavage, puis un joli flacon en verre bleu pâle, malheureusement brisé, mais qui devait avoir une certaine élégance à en juger par le col, l'anse et le commencement de la panse. Il rappelle absolument celui trouvé par l'abbé Cochet, dans le cimetière romain de Cany, en 1849.

Cette sépulture (1), dont j'ai repéré l'emplacement

(1) Cette sépulture, explique notre confrère dans sa lettre d'envoi, « avait été déposée à la mairie et une enquête devait être faite par la gendarmerie au sujet d'une *lugubre découverte* dont les journaux ont parlé ».

en vue de fouilles prochaines, était à la crête de l'ancien talus déformé d'un chemin aujourd'hui aliéné, mais dont on devine très bien le tracé par suite d'un vallonnement assez prononcé. Cet ancien chemin est dénommé au cadastre « chemin de Rouen » ; or, la présence de cette sépulture et sans doute d'autres à découvrir, jointe à la dénomination du chemin, semble donner un caractère antique à l'ancienne voie dont il s'agit ; c'est donc là un nouveau document précieux pour l'élaboration d'une carte des voies romaines que j'étudie en ce moment.

Cimetière romain de Cany. — Les fouilles entreprises de concert avec M. le conseiller général Romain, dans le cimetière romain de Cany, visité en 1849 par l'abbé Cochet, ont donné un certain nombre d'objets antiques. Je fais reboucher les tranchées à cause du mauvais temps et vais préparer pour la Commission un compte rendu, accompagné de dessins et d'un plan indiquant les fouilles faites en 1849 et les nôtres.

M. Romain et moi comptons reprendre ces recherches aux beaux jours.

Aux excuses de M. Milet était jointe une intéressante note sur le mausolée de Jourdaine de Pellevé, veuve de François de Pardieu de Boudeville. Il vient d'être recueilli par le musée de Dieppe. Sa notice doit être insérée dans la *Normandie* (voir numéros de mai 1910 et suiv.).

L'archéologie souterraine nous revient avec l'ample moisson dont M. de Vesly sait nous enrichir :

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE DU PLATEAU DE BOOS

(1904-1909)

La difficulté d'atteindre et de parcourir le plateau de Boos, que ne sillonne aucune voie ferrée, a éloigné l'archéologue de cette région de la Seine-Inférieure. La fertilité du sol, qui a provoqué les défrichements et les nivellements, a fait labourer et ensemencer le plus petit coin de terre, rend maintenant invisibles les traces d'une antique occupation : les pas des ancêtres ont disparu des pistes; les fonds de leurs cabanes ont été comblés et la charrue passe aujourd'hui lentement sur les tombeaux oubliés.

J'ai voulu retrouver et lire ce passé disparu. En 1904, exactement le 24 juillet de cette même année, j'entreprenais des fouilles et j'interrogeais le sol afin de compléter la carte archéologique du plateau de Boos (1). Ce sont les découvertes faites pendant la période quinquennale de 1904 à 1909 que je vais exposer ci-après. Je n'ignore pas qu'il reste encore beaucoup à entreprendre et que les lacunes seront encore nombreuses. Cependant j'éprouve la satisfaction — je l'écris sans fausse modestie — d'apporter non pas une pierre, mais un petit caillou, un modeste tribut à l'œuvre commune.

I. — ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

1. — *Commune de Saint-Aubin-Celloville.* — Fonds de cabanes découverts, en 1906, dans les bois de M. J.-B. Mullot, lors de l'extraction du sable nécessaire aux constructions de la gendarmerie de Boos.

2. — *Même commune.* — Fonds de cabanes découverts

(1) Cette carte est déposée aux archives de la Commission.

par M. Viard, de Celloville, en labourant ses terres vers les limites de la commune de Franqueville.

II. — ÉPOQUE DU BRONZE

3. — *Commune du Mesnil-Esnard.* — Sépulture découverte dans la briqueterie Longval, lors de l'extraction des terres. Les ossements avaient été dispersés ; mais nous avons vu, M. Deglatigny et moi, un torques de bronze que les ouvriers avaient recueilli.

III. — AGE DE FER (Période de la Tène)

4. — *Commune de Belbeuf* (lieu dit : Inglemare). — Sépulture qui a livré à M. Bénard, de Belbeuf, son auteur : une belle fibule de bronze à tête de génisse, des fragments d'un vase aussi en bronze et un mors de cheval, en fer avec anneaux de bronze. Deux grands cerceaux de fer, très probablement les garnitures de roues d'un char, n'ont pas été recueillis. Les autres objets ont été offerts au musée des Antiquités.

IV. — ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

5. — *Commune du Mesnil-Esnard.* — Vestiges gallo-romains trouvés dans la villa de la Chataigneraie. Les monnaies ont été prises par les ouvriers qui travaillaient à dessiner le jardin et à opérer des changements dans la propriété. Malgré les démarches faites par M. , banquier à Paris, aucune médaille n'a pu être retrouvée.

6. — *Commune de Blosseville Bonsecours.* — Débris de poteries et de tuiles vus dans le jardin de la ferme voisine de l'église de Bonsecours (1) et quatre citernes, sur le bord du *Mont-aux-Aigles* du plateau (propriété Lefebvre). Dans

(1) L'abbé Cochet avait déjà signalé une remarque semblable faite en 1846 (*Répert. archéol.*, p. 266).

la même région on recueille des petits boulets dont un est au musée.

7. — *Commune de Saint-Aubin-Celloville* (lieu dit : Château d'Incarville). — Vestiges de constructions et d'hypocaustes dans les jardins du château qui fut la propriété de la famille de Tardieu.

8. — *Mêmes commune et triage.* — Fossés d'un camp à Incarville. L'enceinte qui a la forme d'un carré présente les profils et le tracé du vallum romain. Cependant le général Jourdy croit que ce camp fut un refuge pour les habitants de Rouen, à une époque postérieure à l'occupation romaine.

9. — *Commune de Boos* (lieu dit : Le Faulx). — Vestiges de constructions gallo-romaines, débris de tuiles à rebord et de poteries de Samos, mare, etc.

10. — *Commune de Notre-Dame-de-Franqueville* (lieu dit : Brunville). — Villa gallo-romaine imparfaitement fouillée. Il a été recueilli des P. B. du Bas-Empire et des fragments de poterie rouge (1).

11. — *Commune de Notre-Dame-de-Franqueville* (lieu dit : Franquevillette). — Substructions gallo-romaines reconnues après des fouilles exécutées en 1908. Une mare qui se trouvait dans le voisinage sera bientôt remblayée complètement.

12. — *Commune de Boos* (villa du Bois-Flahaut ou du Trou-du-Puits). — Fouillée en 1906 et 1907. Hypocauste, caveau, nombreuses monnaies des Antonins. Sépultures franques des VII et VIIIe siècles rencontrées sur les ruines avec leur mobilier funéraire (2).

13. — *Même commune* (lieu dit : la Porte-Rouge). — Villa fouillée en 1906. Les substructions en ont été dési-

(1) *Bull. de la Comm. des Antiq.*

(2) *Répert. archéol.*, p. 267. — Ces ruines étaient indiquées comme d'époque incertaine ; ancien château-fort, motte et puits.

gnées comme celles d'un agraria : pailles et céréales brûlées, monnaies et fibules à arc en bronze, etc.

14. — *Commune de Saint-Aubin-Celloville* (lieu dit : Le Thuit). — Fouillée en 1904, cette villa a livré plusieurs morceaux de belle poterie ornée, avec les sigles : CARATILLI. GEMEN. MILLIACI. TACITVS et VAGIRO. Un hypocauste a été reconnu ; des fibules émaillées et une statuette de déesse-mère sont sorties des cendres, témoins d'un grand incendie.

Des sépultures franques caractérisées par des vases et des scramasaxes étaient disposées le long des murailles. La mare du Thuit est à une petite distance des substructions reconnues (1).

15. — *Commune de Notre-Dame-de-Franqueville* (lieu dit : La Garenne). — Derrière le parc du château et latéralement à un chemin tracé dans une cavée tributaire du vallon de Brunval, existe la tuerie de M. Cavrel, équarrisseur. Il y a quelques années un vase entier, en terre de Samos, fut trouvé là par M. Cavrel père et vendu à M. Bloch (Moïse), de Rouen. Depuis on ne cesse de rencontrer dans ces parages des débris de tuiles à rebord et de poteries.

16. — *Même commune* (lieu dit : Les Longues-Pièces ou Mare-de-l'Essart). — Villa gallo-romaine qui vient d'être explorée et fouillée. J'ai recueilli douze grands et moyens bronzes de Néron, de Trajan et d'Adrien, dont quatre ont pu être déterminés. Des clés dont une en bronze et une grande « laconica » ont été trouvées. Un hypocauste et un caveau ont été vus, ainsi que de nombreux débris de poterie dite samienne. Trois squelettes sans aucun mobilier ont été découverts auprès des murailles. Une mare rebouchée existait dans le voisinage de cette villa (2).

(1) *Bull. de la Comm. des Antiq.*

(2) Voir ci-devant, pp. 112 et suivantes. — L'absence d'armes

17. — *Commune du Mesnil-Esnard* (lieu dit : Normare). — En 1907-1908, j'ai reconnu en cet endroit une construction gallo-romaine très soignée, mais dont l'exploration ne m'a donné que peu d'objets, car elle avait été précédemment visitée, dit-on, par un marquis de Belbeuf. Les habitants désignent encore sous le nom de « capharnaum » l'emplacement de cette villa, où se trouvaient des objets divers. Je n'y ai recueilli qu'une poignée de bassin et un ornement de ceinturon en bronze une monnaie de Crispine et plusieurs médailles du Bas-Empire. Deux os perforés vulgairement appelés flûtes, une grande amphore ont été découverts dans le champ ; un vase en terre noire, placé dans l'angle d'une muraille, est sorti intact des fouilles, plus divers débris de poterie rouge.

V. — PÉRIODE FRANQUE

18. — *Commune d'Amfreville-la-Mivoie* (lieu dit : Le Mont-Ager). — Une nécropole franque du VIIIe au IXe siècles, c'est-à-dire voisine des inhumations sans mobilier funéraire, a été fouillée sur le flanc du coteau. Elle ne m'a rien donné. Cependant M. Mignot, boulanger à la Mivoie, auquel appartient le terrain fouillé, avait trouvé, en cet endroit, un cercueil de pierre et des fosses qui lui avaient donné un petit vase en forme de cruche et des scramasaxes.

19. — *Commune de Saint-Aubin-Celloville* (lieu dit : La Croix du Becquet). — J'ai reconnu non loin du carrefour des chemins de Pitres et de Celloville, dans un labour appartenant à M. Lerat, d'Incarville, plusieurs cercueils de pierre qui n'ont donné aucun objet. La pierre employée pour la confection des sarcophages contenait de nombreux microbites ; il est reconnu qu'elle provient du bassin parisien et des carrières de Magny-en-Vexin.

conseille, selon M. Drouet, une prudente réserve au sujet de l'attribution des squelettes (*N. du S.*).

20. — *Dans la même commune de Celloville.* — Au Thuit, dont il a été parlé précédemment, des fosses formées de grosses pierres contenaient des squelettes ayant aux pieds des petits vases en terre noire et, au côté, un scramasaxe sans boucle d'attache pour le ceinturon.

21. — *Commune de Boos* (Bois du Trou-du-Puits). — Une véritable nécropole franque avait été créée sur les ruines de la villa gallo-romaine. J'ai pu recueillir dix-neuf vases en terre blanche ou grise, de larges plaques en fer damasquiné, un petit coffret en fer, des perçoirs, des clés et des petites fibules ansées, ainsi qu'un ornement ou fleuron en bronze.

Dans une séance de la Commission, le regretté M. de Beaurepaire disait : « Pour conserver les ruines romaines, il ne faudrait pas les découvrir ». Cette phrase, qui aurait pu paraître paradoxale, n'est que la vérité. Les silex des murailles de Normare ont servi à construire l'enceinte du nouveau cimetière des bruyères Saint-Julien, et les cailloux de Franqueville seront bientôt utilisés pour empierrer les routes.

LA VILLA GALLO-ROMAINE DE FRANQUEVILLE

J'ai décrit plusieurs fois le plateau de Boos, aux bords déchiquetés, coupés de vallons aux pentes très rapides vers le nord (versant de l'Aubette), puis diminuant en passant à l'ouest (vallée de la Seine), pour arriver à des inclinaisons très douces en dévalant vers l'Andelle. Je n'y reviendrai pas.

Le voyageur qui, pour se rendre à Boos, a gravi la côte de Bonsecours et joui du magnifique panorama de la ville de Rouen, vue de ce côté, remarque bientôt, dès qu'il a atteint le plateau à Mesnil-Esnard, un large sillon au milieu des terres. Cette cavité de profondeur variable, indique le passage de l'ancienne route de Paris à Rouen et est visible sur la gauche de la voie actuelle, entre les kilo-

mètres 10, 8 et 9. Un chemin herbeux, sur lequel les pommiers projettent leur ombre, converge vers l'antique voie et la rejoint à la cavée de Brunval. Ce chemin porte des noms différents : il est tantôt désigné par *Chemin du Roi* ou *Voie Potière*, ou plus vulgairement connu sous le nom de *Rue vé Goutte*, par les habitants de Franqueville. Ceux-ci prétendent même que cette voie traversait l'emplacement de l'antique Franqueville. Cette tradition n'est pas dépourvue de vérité, ainsi que des fouilles viennent de le démontrer.

Au lieu dit les « Longues-Pièces » ou « Ancienne Mare de l'Essart » (section D. du cadastre de la commune de Franqueville), les laboureurs heurtaient du fer de leur charrue des fragments de muraille, des pieds de murs, selon leur expression pittoresque, et ils ramenaient, dans le sillon creusé, des débris de poteries. C'est probablement à cette cause que le nom de *Voie Potière* a été donné au vieux chemin. A quelques kilomètres plus au Nord, on a bien dénommé *Chemin du Coffre* (1) le chemin qui traversait la nécropole franque, ainsi désigné pour les nombreux sarcophages qu'on y a reconnus. Enfin, deux amateurs d'archéologie, M. l'abbé Bonneau et M. Vaussier (2), ramassaient des fragments de poterie rouge décorée qu'ils voulurent bien me soumettre.

Ces diverses constatations m'engagèrent à pratiquer des fouilles dans le triage des Longues-Pièces ou de la Mare-de-l'Essart. J'ouvris mon chantier dans les derniers jours du mois de septembre 1909. Je l'ai fermé le 15 octobre, par suite du refus et des exigences de MM. Ranson et Lavigne. Malgré cette opposition, j'ai pu dresser un plan de la villa gallo-romaine, dont je venais de décou-

(1) Ch. de Beaurepaire. — *Nécropole franque de Saint-Aubin-Epinay* (*Bull. de la Comm. des Antiq.*). — Léon de Vesly. — *Ibidem*, t. XIV.

(2) Vaussier. — *Bull. de la Comm. des Antiq.*, t. XIII, p. 475.

appareil fort curieux : à sa partie inférieure se voit une maçonnerie de silex de 0m 29 de hauteur, au-dessus de laquelle se trouve un rang de briques, puis trois rangs de tuiles entre lesquelles sont logés des silex. Au-dessus des tuiles, une nouvelle maçonnerie de silex de 0m 22 d'épaisseur (*Voir le dessin*).

Toute cette partie de la construction est faite avec mortier, on peut la dater du IIIe siècle. Puis on remarque alors des silex non enveloppés de mortier. C'est un travail de fondation, régularisée par un rang de tuiles, sur lequel fut édifiée une *nouvelle* construction.

Il est évident ou, tout au moins, il résulte de l'examen de cette muraille, dans laquelle se voient de gros morceaux de charbon, que la villa primitive fut incendiée vers la fin du IIIe siècle, puis les éléments de terreur ayant disparu, une nouvelle habitation s'éleva sur les ruines de la primitive construction : habitation qui fut à son tour anéantie par un violent incendie.

Cette hypothèse se démontre encore par l'étude de la paroi intérieure de la muraille sud du caveau : cette muraille était entièrement construite en tuiles posées à bain de mortier. On peut encore suivre dans les remblais le tracé d'une ouverture ménagée, soit pour donner accès au caveau, soit pour y laisser pénétrer la lumière.

Il ne saurait donc exister de doute pour un constructeur : il y a eu, à la villa de Franqueville, relèvement des parties incendiées ou détruites une première fois. D'ailleurs l'exposé des découvertes opérées confirmera encore cette opinion.

DÉCOUVERTES

1° *Sépultures.* — Trois squelettes sans aucun mobilier funéraire ont été rencontrés. Le premier était placé au nord, contre la muraille E, les deux autres, voisins, se trouvaient dans la partie H du plan, c'est-à-dire au-dessus des remblais du caveau. L'inhumation avait donc eu lieu postérieurement.

vrir les substructions et faire quelques remarques qui, je le crois, ne sont pas sans présenter d'intérêt.

La villa à laquelle je donnerai le nom de *Villa de Franqueville*, devait présenter 40 mètres environ de longueur, sur 17 de largeur. Elle avait un corps central et deux ailes. Sa façade principale était tournée vers le midi. D'après les substructions retrouvées, on peut supposer que cette habitation comprenait un vestibule central C, donnant accès à des salles latérales B, D et E. *Un hypocauste* situé en A, dont deux piliers seulement ont été retrouvés, devait chauffer cette partie de l'habitation et distribuer également la chaleur dans la salle B. Tandis qu'à l'ouest, existaient les appartements F et I, non pourvus de chauffage, ainsi que le caveau H, dont il sera parlé ci-après.

Toutes les murailles, d'une épaisseur variant de 0^m 65 à 0^m 90, étaient recouvertes d'un gypse sur lequel était appliquée une couleur rouge avec des filets blancs, jaunes, noirs ou verts.

Une cour intérieure, comprise entre les appartements A et I, formant ailes, était empierrée ou plutôt pavée au moyen de silex enchâssés dans une couche de marne pilonnée. Un *petit bassin carré* de 1^m 40 de côté, construit avec des tuiles posées en bordure et un fonds maçonné a été reconnu dans cette cour (*Voir le plan*).

C'est le troisième bassin ainsi construit et de semblables dimensions, ou à peu près, que nous rencontrons dans nos fouilles : la première fois, ce fut au Catelier de Criquebeuf-sur-Seine et la seconde fois à la Mare-du-Puits, dans la forêt de Rouvray.

Le caveau H présentait, comme dimensions, 4^m 26 de longueur sur 3 mètres de largeur ; son fonds se trouvait à 2^m 20 environ au-dessous du sol actuel. En outre des découvertes faites dans les remblais qui avaient servi à combler l'excavation, ce caveau nous a permis de faire les remarques suivantes :

La muraille intérieure de la façade nord présente un

appareil fort curieux : à sa partie inférieure se voit une maçonnerie de silex de 0m 29 de hauteur, au-dessus de laquelle se trouve un rang de briques, puis trois rangs de tuiles entre lesquelles sont logés des silex. Au-dessus des tuiles, une nouvelle maçonnerie de silex de 0m 22 d'épaisseur (*Voir le dessin*).

Toute cette partie de la construction est faite avec mortier, on peut la dater du IIIe siècle. Puis on remarque alors des silex non enveloppés de mortier. C'est un travail de fondation, régularisée par un rang de tuiles, sur lequel fut édifiée une *nouvelle* construction.

Il est évident ou, tout au moins, il résulte de l'examen de cette muraille, dans laquelle se voient de gros morceaux de charbon, que la villa primitive fut incendiée vers la fin du IIIe siècle, puis les éléments de terreur ayant disparu, une nouvelle habitation s'éleva sur les ruines de la primitive construction : habitation qui fut à son tour anéantie par un violent incendie.

Cette hypothèse se démontre encore par l'étude de la paroi intérieure de la muraille sud du caveau : cette muraille était entièrement construite en tuiles posées à bain de mortier. On peut encore suivre dans les remblais le tracé d'une ouverture ménagée, soit pour donner accès au caveau, soit pour y laisser pénétrer la lumière.

Il ne saurait donc exister de doute pour un constructeur : il y a eu, à la villa de Franqueville, relèvement des parties incendiées ou détruites une première fois. D'ailleurs l'exposé des découvertes opérées confirmera encore cette opinion.

DÉCOUVERTES

1° *Sépultures.* — Trois squelettes sans aucun mobilier funéraire ont été rencontrés. Le premier était placé au nord, contre la muraille E, les deux autres, voisins, se trouvaient dans la partie H du plan, c'est-à-dire au-dessus des remblais du caveau. L'inhumation avait donc eu lieu postérieurement.

Les squelettes ne paraissaient pas orientés, il eût d'ailleurs été fort difficile d'en fixer l'orientation puisque les crânes étaient absents, brisés et dispersés, et que tous les ossements avaient subi l'atteinte du fer de la charrue. Cependant, il ressort de la présence d'ossements humains dans le voisinage immédiat des murailles d'une villa que, dans notre région, l'usage des inhumations à l'entour des habitations paraît avoir été général. C'est une observation que nous avons déjà faite aux « Vieilles-Maisons » (forêt de Bord), à la villa du Grésil (forêt de Rouvray), à Boos (villa du bois Flahaut).

2° *Monnaies.* — Treize monnaies sont sorties des fouilles : Parmi, un liard à l'effigie de Louis XIII, apporté avec les fumiers de culture, et douze bronzes romains. Huit de ces monnaies n'ont pu être lues ou présentent une détermination si incertaine qu'il est préférable de n'en mentionner que le nombre.

Sur les quatre monnaies pouvant être classées, se rencontrent 2 G. B. et 2 M. B. Voici les lectures proposées :

1° G. B. — A/. IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. M. T. R. POT. P. P.

Sa tête nue à droite.

R/. Illisible.

2° G. B. — A/. IMP. NERVA. TRAJIANO. OPTIMO. AVG. GER. PMTR. P. COS VI. PR.

Son buste à droite.

R/. Non visible.

3° M. B. — A/. IMP. CAES. NERVA. TRAIAN. AVG. GERMA. P. P.

R/. Effacé.

4° M. B. — A/. HADRIANVS. AVG. COS. III. RP.

Son buste est nu, lauré à droite avec le paludamentum.

R/. LIBERALITAS. AVG. COS. VII. S. C.

La Libéralité debout, à gauche, tenant une tessère et une corne d'abondance.

Ainsi un seul revers a pu être lu sur les quatre médailles.

De leur récapitulation il résulte que toutes ont été frappées pendant les deux premiers siècles de notre ère.

3° *Le Bronze.* — Une belle clef à rotation avec manchon de bronze (fig. 1), est un des objets remarquables sortis

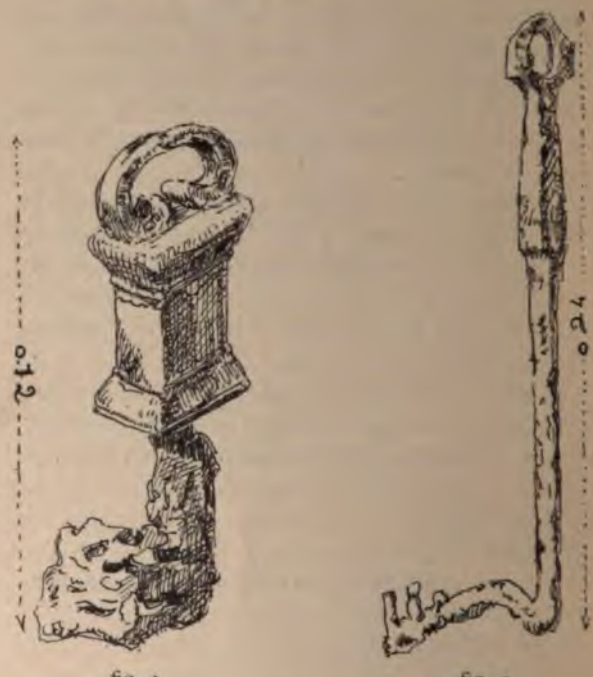

fig. 1 fig. 2

des fouilles du caveau. Le manchon, de forme prismatique, peut être comparé à un petit piédestal sur lequel repose un arc formant tête, tandis que du côté opposé s'insère la clef proprement dite : celle-ci portant trois fines garnitures que l'oxydation ne permet de distinguer que difficilement.

On peut fixer au IIe ou IIIe siècles l'époque de cette clé.

4° *Le Fer.* — Ce métal est représenté par de nombreux

débris et notamment par les fragments d'une plaque de serrure fixée par quatre gros clous (*clavus muscarius*) et percée de quatre petits trous à chacune de ses extrémités.

Une belle clef en fer (*clavis laconica*) avec tige recourbée et œilleton, pour la suspension, a été trouvée dans les remblais du caveau (fig. 2), ainsi qu'une autre petite clé de 0m 06 de longueur, mais sans trou de suspension.

fig. 3

C'est également le fer qui a fourni les charnières ou couplets d'un coffre, la crapaudine et les gonds d'une porte (fig. 3). La plaque de la serrure, trop faible pour résister à l'oxydation, a été retrouvée en fragments; mais tous les accessoires de renforcement ou de protection des ais de la fermeture sont bien conservés (fig. 4).

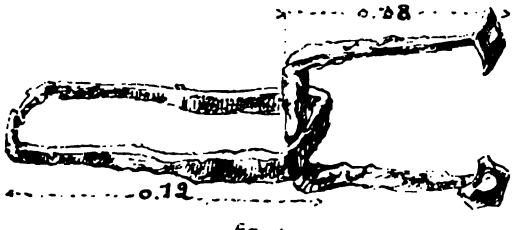

fig. 4

C'est par kilogrammes que les clous de toute nature et de toutes dimensions ont été recueillis; et, pour terminer

l'examen des objets en fer, je mentionnerai le perçoir (fig. 5), semblable au même outil des trousses mérovingiennes.

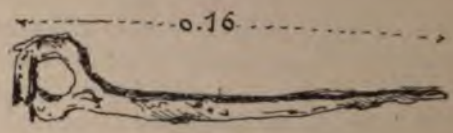

fig. 5

5° *La Céramique.* — Les briques et les tuiles employées dans la construction ont été trouvées en grand nombre ainsi que les briques carrées de 0m 20, ayant appartenu aux piliers des hypocaustes. Des fragments de grandes dalles ont été également recueillis, ainsi qu'un mufle de lion provenant d'un vase à déversoir, et un col tréflé d'une cruche en terre rouge, recouverte d'une barbotine de sable aurifère. Ce vernis, fusible et transparent, laisse voir les paillettes d'or sur le flacon qui a l'aspect du grès. C'est la seconde fois que je rencontre dans mes fouilles le type de cette poterie.

Cependant la céramique la plus abondante consistait en fragments de poteries grise ou rouge. Ces derniers débris avaient, avons-nous déjà dit, attiré depuis longtemps l'attention de deux amateurs d'archéologie : MM. Bonneau, curé de Belbeuf, et Vaussier, propriétaire à Franqueville.

Notre récolte ne se compose que de fragments très ténus, mais non dépourvus d'intérêt : c'est ainsi que, sur le fragment n° 1, se voit une figure de femme assise et demi-nue. Elle a la main droite appuyée sur un bouclier et tient une lance de la main gauche. Longtemps, on avait cru reconnaître, dans cette figurine, une représentation de « Minerve ». M. J. Déchelette (1) l'attribue maintenant à la Vénus armée. Il considère ce fragment comme rare et cite

(1) *Les Vases ornés de la Gaule romaine*, t. II, p. 22, n° 83.

un unique exemplaire possédé par M. l'abbé Hermet. Le vase orné par cette figurine serait sorti de la Granfesenque ou d'un atelier du voisinage, mais toujours du groupe Rutène.

Le personnage qu'on aperçoit dans la métope latérale serait Silène (n° 88).

Le fragment de vase catalogué sous le n° II est au contraire de fabrication arverne. Décor à métopes et à médaillons (1). Il donne la figure de Diane (type n° 68, de J. Déchelette) et un fragment de satyre ithyphallique, jouant de la double flûte. Dans le même médaillon un personnage nu constitue alors un groupe érotique (2).

Ces motifs appartiennent à la fabrique de Lezoux et sont fréquents, avec le sigle du potier CINNAMVS. Les produits de son atelier ont été rencontrés dans la Gaule, en Angleterre et en Allemagne. Dans notre région, ils ont été trouvés à Caudebec-lès-Elbeuf et à Lillebonne, et sont représentés par neuf vases ou fragments dans le Musée de Rouen.

On peut les classer dans la IIIe période de l'industrie céramique de la Gaule romaine et en fixer la production à la fin du second siècle de l'ère chrétienne.

En est-il de même du fragment portant le n° III ? Je ne saurais le dire, ni lui assigner une date précise car son décor manque de caractère et n'a pas été catalogué par M. J. Déchelette. Cependant il me paraît devoir servir de transition entre les fragments auxquels j'ai donné les nos 4 et 5. Ceux-ci appartiennent à la catégorie des vases d'ornementation à *zones striées*. Or, ces quelques débris confirment encore l'hypothèse de la destruction de la villa de Franqueville une seconde fois, au Ve siècle. Les vases à zones striées sont d'importation germanique. Ils ne se

(1) J. Déchelette. — *Op. cit.*, t. I, p. 264.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 57, nos 315, 323.

montrent que dans la Belgique et le nord de la Gaule ou dans les contrées traversées par les invasions.

Cette théorie s'est généralisée depuis les fouilles entreprises à Strasbourg, par M. le chanoine Straub, et l'exploration du cimetière gallo-romain de Vermand par MM. Lek et Pilloy. Les vases trouvés au camp de Châlons l'ont confirmée et il semblerait que l'étude de la villa de Franqueville lui donne une nouvelle attestation...

J'aurais voulu apporter, à l'appui de ma thèse, des preuves plus nombreuses, si non plus probantes, afin de justifier la dénomination de *Villa du Franck* que les étymologistes donnent au territoire compris aujourd'hui dans les communes de Saint-Pierre et de Notre-Dame-de-Franqueville.

PROCÉDÉ DE M. ADRIEN OGER POUR LA CONSERVATION DES OBJETS EN FER

Avant de terminer sa communication, M. de Vesly place sous les yeux des membres de la Commission : un fauchard, un javelot, des scramasaxes, des plaques de ceinturon, etc..., tous objets en fer qui étaient profondément oxydés lorsqu'ils furent envoyés à M. Adrien Oger, conservateur du musée de Namur, au mois de juin dernier. Ils étaient même en un tel état de délabrement que mes prédécesseurs les avaient relégués dans les greniers du Musée.

Aujourd'hui, grâce au procédé employé par M. Oger, et que je ne saurais décrire puisqu'il est le secret de cet inventeur, le travail de désagrégation s'est arrêté. Tous les objets ont pris un ton d'un brun foncé et peuvent être remis en exposition dans les vitrines.

Les résultats obtenus sont si satisfaisants que les musées de Stockholm, Moscou, Bruxelles, Nuremberg, et que les directeurs des collections françaises de Périgueux, de Nevers, de Nancy, etc., ont traité avec M. Oger.

Je me propose, ajoute M. de Vesly, de suivre ces exemples pour la belle collection d'armes franques amassée par l'abbé Cochet, et qui se détériore chaque jour par suite de l'humidité de notre climat et du long séjour fait par ces objets dans les terrains argilo-calcaires de notre région.

M. le Président appuie les conclusions de l'exposé fait par le directeur du musée départemental des antiquités (qu'il a mis en rapports avec M. Oger), sur lesquelles d'ailleurs l'accord est unanime.

M. Pelay fait circuler ces deux dessins remarquables et les décrit comme il suit :

La Tour Neuve qui changea son nom en celui de Bigot, en 1781, quand la partie des remparts sur laquelle elle se trouvait édifiée fut achetée par le président Bigot, faisait partie de la ligne de défense nord de la ville de Rouen.

Construite au commencement du XVIe siècle, démolie en 1839, elle se trouvait comprise dans le groupe d'immeubles situé entre les rues Alain-Blanchard et Neuve-Saint-Patrice.

Iconographie :

Intérieur de la Tour Bigot. Lithographie par Alexis Drouin. — *Revue de Rouen*, avril 1839.

La Tour Bigot (vue extérieure). Lithographie par Dumée. — *Revue de Rouen*, novembre 1840.

Plan de la Tour dite de Bigot. — *Voyages Pittoresques et Romantiques dans l'ancienne France*. Paris, 1825, in-folio, tome II, planche 170 *bis*.

M. Duveau présente de la Tour Bigot une vue exécutée par Duboc, en 1839. Elle complète la pièce que vient de communiquer M. Pelay, en ce sens qu'on y voit cette tour prise à l'intérieur de la cour.

La porte de la Basse-Vieille-Tour, connue également sous les appellations de Porte-Dorée et Porte-du-Vent-d'Aval, était située un peu en avant de l'emplacement actuel de la rue Porte-Dorée. Placée entre les portes des Halles et du Bac, c'était une des petites portes de la ville (nous apprend Taillepied, dans *Recveil des Antiqvitez et Singvlaritez de la Ville de Roven*), qui en temps de guerre n'était pas gardée et par où les « harnois » ne pouvaient pas entrer.

La date de sa construction est inconnue. Démolie en 1809, elle mettait en communication les bâtiments des Halles avec la partie du quai de la Seine qui porta successivement les noms de quai d'Elbeuf, de la Basse-Vieille-Tour, de Paris, de Bordier, de Napoléon, pour revenir de nos jours à son ancienne dénomination de Paris.

Les loges des marchands de cidres se trouvaient dans le voisinage de cette porte; elles furent transférées, en 1785, dans le local du Champ-de-Foire-aux-Boissons, avenue Pasteur, qu'elles occupent toujours.

En considérant les mesures que la Commission a votées et a fait adopter par l'autorité supérieure, M. P. Le Verdier se demande s'il ne nous reste pas un autre mode d'action moins solennel, mais non moins efficace. En tant qu'organe administratif destiné à éclairer la bonne gestion des intérêts départementaux, ne pourrait-elle pas entendre les propositions de ses membres et appuyer de son vote celles qui sembleraient dignes d'être prises en considération. Son président les présenterait à M. le Préfet qui aviserait sur les voies et moyens à prendre pour donner satisfaction à des idées justes et utiles qui ne se fussent peut-être

pas manifestées autrement. Notre confrère aurait, en ce qui le concerne, quelques vues à soumettre ainsi à la Commission.

Cette pensée est accueillie avec faveur par la Compagnie, et spécialement par M. Le Breton; elle rendrait plus fructueux le fonctionnement de la Commission, et il semble au secrétaire qu'elle rentre assez bien dans ce droit d'initiative dont le préfet Limbourg nous avait investis, il y a une trentaine d'années.

Dans ces conditions, il est immédiatement donné suite au désir que M. Le Verdier vient de manifester.

PROPOSITIONS DIVERSES

M. P. Le Verdier émet le vœu que soit enlevé un baraquement en planches édifié contre le côté nord de l'église Saint-Laurent;

M. P. Le Verdier émet le vœu que la clôture en planches entourant la cour d'Albane disparaisse au plus tôt;

M. P. Le Verdier émet le vœu, déjà exprimé par lui, que soient enlevés les armoires ou placards inutiles existant dans le passage intérieur qui conduit du bas-côté méridional de l'église Saint-Maclou à la nouvelle sacristie, lesquels masquent et déshonorent des détails architecturaux intéressants;

Mgr Loth émet le vœu que la Commission, après avoir entendu les craintes formulées par M. de Vesly au sujet du chéneau et de l'arc-boutant du transept N.-O. de Saint-Maclou, adopte l'avis que des travaux de réparation soient immédiatement faits pour prévenir la chute du rampant, et les accidents qui pourraient s'ensuivre. M. Lefort s'est

d'ailleurs toujours montré plein d'une active sollicitude pour ce monument;

Mgr Loth émet le vœu qu'on protège par des grilles le portail et les portes de l'église Saint-Maclou, toujours exposés aux plus regrettables dégradations;

M. G. de Beaurepaire émet le vœu que, dans la restauration de l'ébrasement du portail Saint-Jean, à la cathédrale, le pilastre en pierre que l'on a commencé à édifier du côté gauche ne soit pas continué, mais qu'il soit remplacé par une colonne.

Chacune de ces propositions, rédigée par l'opinant, n'ayant soulevé aucune objection, elles sont successivement adoptées à l'unanimité par la Commission. Ce paragraphe du procès-verbal est transcrit et remis à M. le Président qui voudra bien le recommander à la bienveillante attention de M. le Préfet.

M. Le Breton se félicite des divers objets qui se sont partagé d'une façon si intéressante le temps de la séance; il songe ensuite à déterminer l'époque de la prochaine réunion.

La séance est levée à quatre heures un quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1909

Elle ouvre à deux heures un quart, dans une salle annexe au local ordinaire, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Etaient présents : MM. G. de Beaurepaire, Delabarre, Duveau, Garreta, Lefort, Pelay, Ruel, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. le docteur Coutan, Milet, Minet et Vallée.

M. le Président se lève et est heureux de présenter à ses collègues notre nouveau confrère M. Delabarre, nommé par arrêté de M. le Préfet, en date du 10 septembre dernier. Sa place était depuis longtemps marquée au sein de la Commission. N'a-t-il pas rendu de signalés services aux antiquités locales dans la Société des Monuments rouennais, notamment par ses belles recherches sur l'hôtel Saint-Amand et par son application dans la reconnaissance de la Tour de la Pucelle, et dans les négociations engagées pour le rachat. Sa collaboration ne peut que nous être précieuse par son activité, son zèle et l'étendue de ses connaissances.

Lecture est alors donnée du procès-verbal de la précédente séance. Il est adopté après une légère addition de M. Pelay, et sous le bénéfice des communications et éclaircissements qu'il vient provoquer.

Sociétés savantes. — A propos de la restauration actuelle des piliers de la porte d'entrée de l'hôtel des Sociétés savantes, M. le Président rappelle que son ancien fronton a été transporté au Musée départemental, où il constitua une maquette naturelle pour la

réfection du nouveau, devenue indispensable, pour la sécurité des passants.

Aménagement de la cour d'Albane. — Le 3 courant, M. le Préfet a écrit en ces termes à M. le Président :

« En réponse à votre lettre du 3 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur la demande de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, l'architecte de la cathédrale de Rouen prépare, après entente avec l'architecte de la Ville, un projet pour la transformation en square public, bordé d'une grille, de la plus grande partie de la cour d'Albane. Le projet va être incessamment soumis à la Commission des Monuments historiques.

» Agréez, etc. ».

Comme suite appropriée à cette intéressante nouvelle, M. le Président dépose sur le Bureau un dessin original du célèbre peintre anglais Bonington, qui reproduit le pavillon de la Trésorerie du Chapitre, aujourd'hui démoli.

Eglise Saint-Maclou. — En conséquence de la décision prise le 30 octobre en assemblée générale, la Société des Amis des Monuments rouennais nous écrit par l'organe de son Président pour nous signaler, avec les dégradations de la tour et des toits, le lamentable état des portes de ce monument historique et pour aviser à la protection des boiseries. La porte du transept nord, désormais fermée à demeure, réclamerait la suppression du tambour qui en masque désagréablement les sculptures et a le double inconvé-

nient de servir de magasin aux chaises hors d'usage, qui constituent un danger d'incendie.

M. Lefort explique qu'aux parties hautes de l'édifice les dégradations ne sont que trop réelles et réclament de sérieuses réparations; mais leur urgence n'est pas aussi immédiate qu'un premier aspect donnerait a le croire. Notre confrère a dû pour le moment se borner, vu la saison, à quelques mesures préventives sommaires, le travail définitif ne pouvant s'exécuter qu'avec le retour des beaux jours.

Quant au tambour et à la conservation des portes, l'architecte en chef suppose que tout le monde est d'accord sur les doléances qui viennent d'être exprimées. Le complément de clôtures par l'achèvement des grilles, depuis si longtemps en projet, mérite particulièrement la sollicitude des antiquaires.

Valliquerville. — Le 7 courant, M. le curé mandait au secrétaire que l'ouragan du commencement du mois a fait voltiger des ardoises de l'église. Les dégâts sont peut-être plus considérables qu'il ne saurait les apprécier.

Il n'oublie pas tout l'intérêt que prend la Commission à la restauration de sa flèche; mais jusqu'ici l'intervention de la Compagnie n'a été suivi d'aucun résultat appréciable.

M. Lefort reconnaît, qu'ici encore, il y a beaucoup à faire. Mais comment envisager de sang-froid que pour replacer deux pierres au sommet du clocher l'échafaudage coûterait peut-être près de 3,000 fr.

D'ailleurs le subside départemental de 15,000 fr. affecté à nos monuments historiques est loin de pourvoir aux besoins même les plus urgents. Comme pour

parer à des nécessités imprévues il n'est jamais fourni que des allocations parcimonieuses ; de sorte qu'à l'échéance du 31 mars le reliquat du crédit rentre dans les ressources disponibles du département.

Correspondance imprimée. — En voici le relevé : *Annales de la Société .. de Château-Thierry*, 1909 ; — *Recueil. . de la Soc. libre... de l'Eure*, 1908 ; Evreux, 1909 ; — *Société des Antiquaires de la Morinie*, Bulletin 231 ; — *Société savoisienne, Mémoires et Documents*, XLVII, 1909 ; — *Commission des Antiquités et des Arts de S.-et-Oise*, XXIX. Versailles, 1909 ; — *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Bulletin, avril-juin 1909 ; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1909, 1re livr. ; — *Bull. de la Soc. archéol. de Gand*, XVIIe, 7 ; — *Fornvannen Meddelanden...*, 1908. Stockholm, 1909.

Titre normand. — M. Pelay demande à signaler dans le *Bulletin archéol. du Comité* (1908, p. 454), d'après une pièce conservée à Saint-Pétersbourg, les dépenses de M. de Sainte-Beuve dans le voyage de cinquante jours, retour compris, qu'il a fait à Lyon. Le nom « Chartres » y surprend et reste inexpliqué ; on demande si ce n'est pas une mauvaise leçon pour « Chastes ».

Ex-libris. - En faisant circuler une intéressante gravure, M. Garreta l'accompagne de la note qui suit :

Plaque de cuivre armoriée du XVIIe siècle. — Dimensions : largeur 0,135 ; hauteur 0,10.

Elle présente l'écusson de d'or au chevron de gueules, chargé de trois croissants d'argent. Le Hayer accolé : d'argent à deux fasces de sable ; couronne de comte.

Supports : lions affrontés.

Les Le Hayer sont une famille des environs d'Alençon.

La saison des fouilles est passée, ce qui n'empêche pas M. de Vesly, le très zélé conservateur du musée départemental, d'offrir à la séance un riche contingent de communications. Les voici :

Monnaies d'or du Haut-Empire trouvées dans une carrière à Duclair. Au mois de mars 1908, M. D..., propriétaire à Duclair, vint me trouver et me soumettre *cinq aurei* dont il désirait connaître l'attribution.

Je questionnais M. D... sur la provenance de ces médailles qui me paraissait suspecte. Il me raconta qu'il les tenait d'un jeune ouvrier employé à l'extraction du caillou dans les bois de Duclair. Je fis alors remarquer au possesseur que les cinq médailles étaient à l'effigie des empereurs Néron, Titus, Domitien, Trajan et Hadrien ; qu'elles paraissaient suivre l'ordre chronologique, pouvaient fort bien avoir appartenu à une collection et provenir d'un vol.

M. D... m'avoua que l'ouvrier lui avait cédé les *aurei* pour le prix de 15 fr. chaque, et, qu'ainsi que moi, il concevait des doutes. Il me demanda quelque temps pour surveiller les agissements de son vendeur et je laissai la situation en l'état, l'honorabilité de M. D... étant fort connue.

Plusieurs mois se passèrent ainsi pendant lesquels j'eus le plaisir de rencontrer M. D..., notamment lors du classement des objets d'art de l'église de Duclair, en compagnie de MM. Deglatigny et Garreta. Rien d'anormal n'avait été signalé contre l'ouvrier inventeur du petit trésor qui aurait compris *sept aurei*.

Néanmoins, je crus devoir rappeler à M. D..., le 7 juillet dernier, qu'il m'avait promis le dépôt, au Musée,

[illegible] à Duchar, et le 2 août elles [illegible].

[illegible] que j'adressai à M. [illegible] pour transmission au Ministère de l'Instruction publique. Par les soins des bureaux, communication [illegible] au Cabinet des Médailles et à l'Administration des Beaux-Arts de la ville de Paris. Des lettres que M. [illegible] de la Tour de Foville, [illegible] me firent parvenir [illegible] que ni le Cabinet des Médailles, ni le Petit-Palais, collection Duchar, n'ont été victimes d'un vol de médailles semblables à celles dont j'avais fait tenir des empreintes et des photographies.

Je crois que l'enquête aurait dû s'étendre à tous les musées de France et n'être pas circonscrite à ceux de la capitale. [illegible] me paraît-il bon de donner la description des [illegible] qui vont entrer au Musée des Antiquités. Voici cet inventaire :

1° A. IMP. NERO CAESAR AVGVSTVS. La tête de Néron laurée et tournée à droite.

R. [illegible] assis à gauche tenant un [illegible] et un sceptre.

2° A. IMP. TITVS CAESAR VESPASIAN. AVG. P. M. Sa tête tournée à droite.

R. [illegible] COS. VII. P. P. Figure demi-nue tournée de dos et à droite, tenant un lézard (non décrite dans Cohen, 1re édition).

3° A. IMP. CAES. DOMITIANVS. AVG. P. M. Sa tête couronnée et regardant à droite.

R. [illegible] COS. VIIII. P. P. Chaise curule supportant un foudre (non décrite dans Cohen, 1re édit.).

4° A. IMP. TRAIANO. GER. DAC. PMTRP. COS. V. P. P. Trajan couronné et tourné à droite.

M. Pelay se permet de faire observer que le vol a pu être commis dans une collection particulière.

SCHÉMA DU CADRAN SOLAIRE PROVENANT DE L'ÉGLISE DE SAINT-PAER

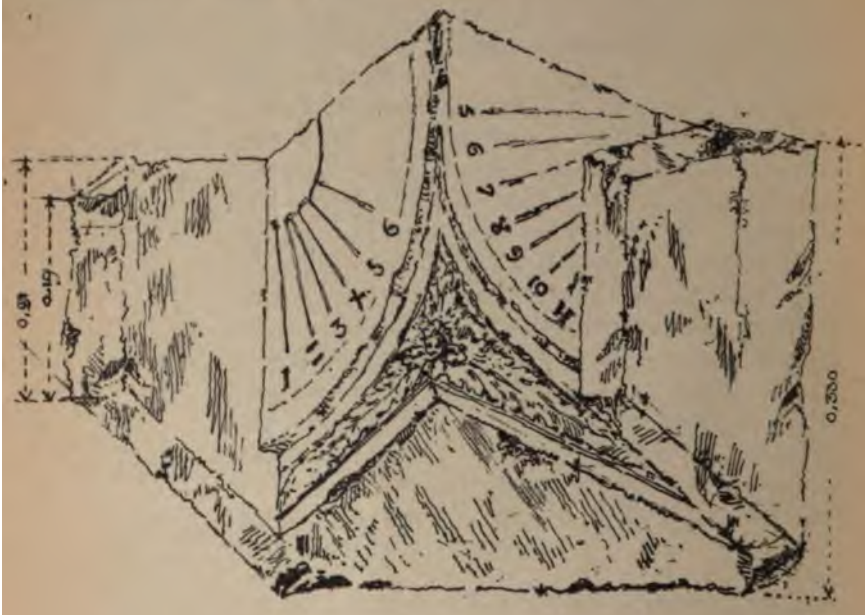

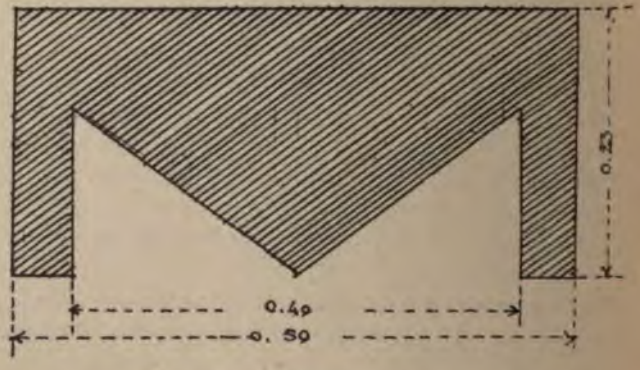

PLAN DU CADRAN SOLAIRE

R/. SPQR. OPTIMO. PRINCIPI. Cavalier sur un cheval lancé au galop et écrasant un prisonnier.

5° A/. HADRIANVS AVGVSTVS. Hadrien couronné, tourné à droite.

R/. La louve allaitant Romulus et Rémus : cos, au-dessous XII.

Cadran solaire, bi-plan, de l'église de Saint-Paër. — L'église de Saint-Paër est un des plus curieux édifices de notre département. On y observe le style roman du XIe siècle dans la chapelle nord du chœur, lequel ainsi que la nef appartiennent à l'époque de Saint-Louis. Le clocher, entre chœur et nef, est une tour tronquée du XVIe siècle, voûtée avec nervures portées par des culs-de-lampe et flanquée de petits transepts du même temps. A droite et à gauche du chœur sont des chapelles du temps de François Ier.

C'est en procédant, vers 1884, à des travaux de restauration de cette partie de l'église que des suppressions furent opérées, et notamment celle du *Cadran solaire*, placé sur un des contreforts sud. Ce méridien fut jeté aux décombres, dont il fut heureusement retiré par un des parents de M. Lenoir, professeur de langues. C'est ce dernier qui a bien voulu céder le cadran au Musée des Antiquités.

J'en suis fort heureux, puisque ce monument sera dès lors conservé et que sa curieuse construction pourra être étudiée.

En effet, le cadran de Saint-Paër est bi-plan; il a été taillé dans une pierre mesurant $0^m 50$ de longueur, $0^m 25$ de largeur et $0^m 30$ de hauteur d'assise. L'arête du dièdre était placée dans le plan du méridien. De sorte que sur l'une des faces étaient tracées les divisions correspondant aux heures du matin, tandis que sur l'autre se lisaient celles de l'après-midi. Il n'existait pas de style projetant son ombre sur les divisions du cadran, car des joues mé-

nagées dans les parois latérales de la pierre, en tenaient lieu (*Voir le dessin*). Trois feuilles de chardon, avec rosace centrale imitant une tête de mort, complétaient l'ornementation de cet intéressant cadran solaire que devait certainement accompagner quelque devise ; elle aura disparu avec l'amortissement du contrefort auquel appartenait le cadran.

Objets recueillis au fossé de la tour Jeanne-d'Arc. — Les remblais qui avaient été employés à combler les fossés de la tour Jeanne-d'Arc, viennent d'être enlevés pour retrouver de nouveau la base du donjon et essayer de redonner son caractère primitif au monument.

On sait qu'un sondage opéré, en 1869, par M. Desmarest, architecte en chef du département, avait permis de reconnaître que le fond de la douve se trouvait à 7m 27 au-dessous du niveau du sol de la tour. C'est cette profondeur que viennent d'atteindre les ouvriers qui, sous la direction de M. Lefort, ont creusé de nouveau le vieux fossé.

Dans ce travail, des objets de toute nature ont été recueillis, et cela se comprend puisque des terres de remblais étaient remuées. L'inventaire des monnaies trouvées comprend 19 pièces, dont 5 petits bronzes illisibles et 14 médailles ou jetons qui se répartissent ainsi :

1 M. B. d'un Antonin? — 3 jetons du moyen âge, très communs ; — 3 sous tournois de Louis XIII et Louis XIV ; — 1 liard de France de Louis XIV ; — 2 sans attribution, peut-être des liards de Bordeaux ? — 1 sou de Louis XIV ; — 1 centime de la République de 1848 ; — 1 médaille de la fête du 14 Juillet 1880.

La plus curieuse des monnaies recueillies est un *petit tournois* de Jean-le-Bon (1350-1364), décrite par Hoffmann sous le n° 70 (page 43, pl. XXXIII) : ✠ IOHANNES REX, croix. R/. Châtel tournois, billon.

Les objets rencontrés dans les terres sont : une broche à rayons ornée de fausses perles bleues (époque 1850) ; —

Une bague en argent d'une religieuse, avec inscription à l'intérieur : JESUS, MON EPOUX, etc... Parmi les médailles de piété il en est une qui pourrait bien remonter aux premières années du XVIIIe siècle. Elle porte à l'A/ une figure équestre de Jeanne d'Arc, et sur le R/ la scène du bûcher avec la date de 1431.

Je dois encore citer un petit drageoir, en vieux Rouen, qui a beaucoup souffert par la pioche des terrassiers et dont l'inscription écrite sur la panse est d'une lecture difficile, par suite de l'absence d'une grande partie des lettres.

J'ai soumis cette petite poterie à l'examen d'un pharmacien, M. Poussier, très versé dans l'étude de la pharmacopée ancienne. Cet érudit a cru reconnaître, dans les premières lettres, le commencement du mot *Unguentium* écrit par un H, et a pu émettre l'hypothèse que le petit vase avait contenu un collyre à l'eau de rose ? Tel est le modeste bilan des objets sortis des fouilles opérées autour du vieux donjon.

PETITE LIGULA OU SPATHA

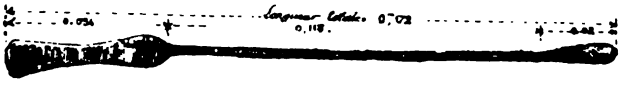

Parmi les nombreux instruments ou outils employés pour délayer, agiter et prendre les onguents ou parfums, dans l'antiquité, je n'en ai pas encore rencontré du type que je présente ici. Le manche, qui est de forme commune, se termine par une partie plate ou spatulée.

Ce petit objet a été ramassé par M. Leber sur l'emplacement de la villa gallo-romaine de la vallée Galantine (territoire de Pîtres), à la limite des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

Disque gallo-romain en bronze. — Dans son *Répertoire archéologique*, l'abbé Cochet a signalé (page 284), la découverte faite en 1865, lors du défrichement d'un bois au hameau de Crèvecœur, commune de Quincampoix.

Cette découverte comprenait un *dolium* avec urne en verre; elle s'est complétée d'un disque en bronze avec cercle émaillé de deux tons, bleu et jaune, qui avait servi très probablement d'ornement au frontal d'un cheval. Cet objet mesure 55 millimètres de diamètre; il a été offert au Musée par M. Lenoir, propriétaire du terrain défriché, qui conserve encore la belle urne en verre, avec l'empreinte D marquée en relief sur le fond.

On peut faire remonter au second siècle de notre ère les découvertes faites au Crèvecœur.

Sépulture à inhumation de Saint-Aubin-sur-Mer. — MM. Fortin et Chevalier, de Rouen, ont découvert une sépulture, avec vase en terre grise, à Saint-Aubin-sur-Mer.

Le vase paraît s'être renversé sous le poids du corps inhumé, ainsi que le montre le croquis ci-joint.

On remarque également que la fosse a été creusée dans la falaise et qu'une faible épaisseur de terre recouvrait le cadavre, dont les ossements ont été recueillis par M. Fortin, président de la Société des Sciences naturelles de Rouen, lequel a également rassemblé les morceaux du vase qui s'était brisé lorsqu'il fut dégagé de la terre enveloppante.

Théâtre romain de Lillebonne. — Epingles trouvées dans les fouilles. — Ces deux derniers mois, j'ai poursuivi, au moyen d'une subvention accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique, ajoute M. de Vesly, les fouilles entreprises, en 1908, dans le théâtre antique de Lillebonne.

J'ai retrouvé en partie l'*euripus* ou fossé qui protégeait

les spectateurs contre les atteintes des animaux, dans les combats du cirque, et déterminé l'emplacement d'une muraille ou plutôt des dalles en pierre qui divisaient le *podium*.

Je me propose de continuer mon étude dès le retour des beaux jours. Cependant j'ai tenu à soumettre à la Commission, et dès aujourd'hui, les dix-sept types d'épingles de bronze, d'ivoire et d'os, que j'ai réunis sur une carte afin de les mettre mieux en évidence : 3 épingles sont de bronze avec tête rappelant les boutons des fleurs; 5 épingles me paraissent en ivoire et 7 sont en os. Les épingles d'ivoire, plus courtes et plus fines, sont d'un travail délicat et appartiennent à l'art sous les Antonins; les épingles en os se rapprochent de l'ère des invasions et montrent un art plus grossier.

Plus de quatre-vingts épingles en fragments ont été recueillies vers l'entrée ouest (rue du Toupin) de l'antique édifice (1).

Bague en bronze du XVe siècle. — L'ancien presbytère de la Mivoie fut vendu, il y a quelques années, à M. Mignot père, boulanger dans cette localité. Celui-ci ayant fait procéder à divers travaux d'aménagement du jardin, a trouvé une bague en bronze sur le chaton de laquelle sont gravées, en caractères gothiques, les trois lettres I H S, du monogramme du Christ. La forme des lettres ne laisse aucun doute sur l'époque à laquelle appartient cette bague. Elle est des dernières années du XVe siècle, et l'anneau paraît avoir été orné de feuilles tressées en couronne.

Plaque de garde aux armes des Montmorency. — M. de Vesly termine ses communications en plaçant sous les

(1) Ce nombre considérable peut tenir à des causes qui nous échappent. Ce fut ainsi que, sous les yeux de M. Pelay, la drague ramena du fond de la Seine une multitude de débris de peignes en bois qui durent être jetés à quelque heurt.

yeux des membres de la Commission une plaque ovale en argent (75 × 62). Cette plaque porte gravées les armes pleines des Montmorency qui sont : d'or à la croix de gueules cantonnée de quatre alérions d'azur. Elle présente cette curiosité : .

L'écu est timbré de la toque aux cinq plumets avec lambrequins que portaient les sénateurs, comtes du premier Empire. Les quatre alérions du premier canton de la croix ont été effacés pour faire place au franc-quartier à dextre, également dévolu aux hauts dignitaires de Napoléon. Cependant cette pièce honorable n'a pas été gravée ou aura été grattée.

Néanmoins cette plaque de garde est non seulement un objet de curiosité mais un témoignage de l'adhésion du premier baron chrétien au régime impérial (1).

J'ajouterai qu'en 1816, un prince de Montmorency fut député de la Seine-Inférieure, et que la plaque de garde que j'ai acquise pour le musée d'antiquités a été trouvée chez un antiquaire de Doudeville.

M. le Président rappelle la négociation qu'il avait heureusement commencée pour faire acquérir par le département, la magnifique vierge d'ivoire conservée au presbytère de Colleville (*V. Archives de la Commission*, V, 86).

Déprédations archéologiques. — L'enlèvement des tapisseries de Saint-Vincent lui donne occasion de raconter en quelques mots le coup d'incroyable audace dont fut autrefois victime le musée de Lausanne. Il

(1) Anne-Louis-Raoul-Victor, baron puis duc de Montmorency, marquis de Fosseux, premier baron chrétien, etc..., né à Soleure (Suisse), le 14 décembre 1790; chambellan de l'empereur en 1813; aide de camp du duc d'Orléans en 1815; mort à Paris le 18 août 1862, sans postérité. (Note de M. Garreta.)

esquisse ensuite l'impossible odyssée qu'il accomplit au travers des derniers bas-fonds de Paris. Elle avait mis sur la piste des malfaiteurs qui dévalisèrent le médailler du Musée des Antiquités, malfaiteurs dont on ne put se saisir. Enfin il mentionne le merveilleux retable de Fresles, qui fut sur le point d'être recueilli par le Musée, et classé comme monument historique de la Seine-Inférieure dont cependant le Christ et les deux larrons ont depuis disparu.

Toutes ces richesses artistiques n'étant guère mieux en sûreté dans nos galeries publiques que dans leurs sanctuaires privés, M. Pelay insiste sur l'opinion qu'il a manifestée à diverses reprises : à savoir que le local le mieux approprié au dépôt de ces précieuses curiosités est encore le lieu pour lequel on les a façonnées. Cette manière de voir est approuvée par plusieurs membres.

A quatre heures, la séance est levée.

A. Tougard.

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

Pages

Liste des membres I
Monuments historiques IV
Sociétés correspondantes X

Dessins et Gravures de nos Archives 1
Annexes divers 33

I. — Sépultures gallo-romaines aux Baons 35
Découvertes au Théâtre de Lillebonne 38, 62, 76
Maître-autel de Saint-Vivien 49
Ferronnerie (sept figures) 51
Tour de la Pucelle 56, 61

II. — Clocher de Valliquerville 59, 74, 87, 131
Enseigne de la Barge 63
Calvaire de Saint-Martin-sous-Bellencombre 67
Archives de la Commission 71

III. — Découvertes de médailles 79
Inscriptions commémoratives 84

IV. — Mort de M. P. Baudry 86
Un portail voyageur 91
L'aître Saint-Maclou 94

V. — Mort de M. J. Adeline 97
M. Ch. de Beaurepaire 100
Exploration archéologique du plateau de Boos 120
Initiative de propositions 126

VI. — Eglise Saint-Maclou 130
Monnaies du Haut-Empire 133
Epaves du fossé de la tour Jeanne-d'Arc 136

1910
C.2
STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 22 1977

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME XV. — 2e LIVRAISON

ROUEN
IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, Succr)
Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

1911

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1910

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1910

Elle ouvre à trois heures, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Membres présents : MM. G. de Beaurepaire, Delabarre, G. Dubosc, Duveau, Garreta, Lefort, Mgr Loth, Pelay, de la Serre, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

S'est excusé M. Milet. Quoique sa présence reste toujours désirée, observe M. le Président, la Commission attachera toujours du prix à ses moindres communications.

Correspondance imprimée. — Elle se résume ainsi : *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1908; — *Mém. de la Soc... du Cher*, 1909; — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, XLVII; Tours, 1908; — *Bulletin trim.*, idem, XVI, 2, 3; n. sér. I, 1, 2 et 3; 4 livr.; — *Bulletin archéol. du Comité*, 1909, 2; — *Bull. de la Soc. de Gand*, XVIIe année, 9; — *Inventaire archéol. de Gand*, fasc. L, 1909; gr. in-4°; —

Bull. de la Soc... de l'Orléanais, 193-194; — *Bull. de la Soc. Dunoise*, 156-160, janv.-avril 1909; — *Mém. de la Soc... de Langres*, 1909; in-4°; — *Armure et Lettres de Jeanne d'Arc*, par Ch. Rœssler (ancien membre de la Comm.), p. 1910; in-8°; — *Circul. de la Soc. libre de l'Eure* (concours L. Fouché, 1910).

Est adopté, après lecture, le procès-verbal de la précédente séance (17 décembre 1909).

Eglise Saint-Maclou. — Ce qu'on y a délibéré de ce beau monument inspire à M. le Président la pensée de tenter une démarche auprès du « Turing-Club », pour lui mériter d'une manière effective l'intérêt de la puissante Société dont les aspirations archéologiques sont si élevées.

Je dépose sur le bureau, dit M. Garreta, une pièce de faïence à déterminer, qui concerne une Société burlesque inventée par quelques hommes d'esprit, à l'époque de la Régence, et connue sous le nom d'« Association ou de Régiment de la Calotte ». Sous prétexte de manquement aux bienséances, au bon goût, à la logique et au bon sens, soit dans les paroles, soit dans les actions, les membres de l'Association de la Calotte, au dire de Dinaux (*Les Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires*. Paris, 1867; 2 tomes in-8°), envoyaient des brevets à tous ceux qu'ils croyaient dignes d'être enrôlés dans leur régiment. Aucun grade, aucune dignité, nulle position élevée n'était à l'abri des brevets satiriques de ces joyeux critiques.

Pour ne citer que des Normands, Fontenelle, qui, en qualité d'administrateur et de censeur des livres,

avait approuvé avec éloge des productions au-dessous du médiocre, fut incorporé dans le régiment. Il y a aussi des pièces concernant l'abbé Desfontaines. L'interprétation des armes et des figures symboliques qui ornent le fond de l'assiette que je vous présente et qui a dû faire partie d'un service commandé par cette Société à une faïencerie qui reste à déterminer, se trouve notamment dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Calotte*, nouvelle édition augmentée des IIIe et IVe parties. Aux Etats Calotins, de l'Imprimerie Calotine, 1752-54, 6 parties en 3 vol. pet. in-12. Elles sont décrites sur une feuille placée dans la Ire partie, entre l'épître à Nosseigneurs les Régens de la Calotte et la table.

Je l'ai transcrite ainsi que les Lettres Patentes concernant la Calotte, puisqu'elles sont le commentaire précis du blason facétieux qui nous occupe.

Explication des armes du Régiment de la Calotte. — L'Ecusson d'or au chef de sable, chargé d'une lune d'argent et de deux croissants opposés de même métail.

L'Ecusson est chargé en pal du sceptre de Momus, et semé de papillons sans nombre de différentes couleurs.

Ledit Ecusson est couronné d'une Calotte à oreillons dont l'un est retroussé et l'autre abaissé.

Le Fronton de la Calotte est orné de Sonnettes et de Grelots, indifféremment attachés pour marquer la hiérarchie du Régiment.

Elle a pour Cimier un Rat passant, surmonté d'une Girouette, pour en marquer la solidité.

Les Armes ont pour suppôts deux Singes; ce qui dénote l'innocence et la simplicité, et deux cornes

d'abondance en lambrequins d'où sortent des Brouillards sur lesquels sont assignées les Pensions du Régiment.

A ces explications est joint le portrait d'Aymon premier, dessiné par son ami Ch. Coypel (1726), gravé à l'eau-forte par L. C. C., terminé au burin par Joullain. Au bas de la planche est répété l'écusson de l'assiette.

Lettres Patentes concernant la Calotte (Ire partie, pp. 13-15) :

Nous, Général de la Calotte,
Poussé de la même Marotte
Qu'avoient les Grecs et les Latins
Pour perpétuer leur mémoire,
Afin de conserver la gloire
Du Régiment des Calotins :
Voulons qu'on frappe une médaille
Qui fasse nargue à l'Antiquaille
Et dont la face et le revers
Ornés des Symboles divers
Que porte la gent Calotière,
Instruise la race dernière
Du mérite des Calotiers,
Autrement Frères de la Joye.
Ordonnons au sieur Roetiers,
Le graveur de notre monnoye,
De graver, avec beaucoup d'art,
Le grand Dieu Momus d'une part
Assis sur un léger nuage
Et montrant un riant visage
Avec ces beaux mots à l'entour :
« C'est régner que de savoir rire »,
Mots que la Ville et que la Cour
Devraient à tous momens relire.

Quant au Revers, on y verra,
Autant que l'Art le permettra,
Le noble Ecu de la Calotte,
Portant en pal une Marotte
En champ semé de papillons,
Les plus légers des oisillons.
Le chef, comme noble partie,
Aura la Lune dans son plein.
Cet astre, qui du genre humain
Règle la conduite et la vie,
Dont les croissants aux deux côtés
Marqueront les variétés.
Une Calotte à double oreille,
Conservant le chef à merveille
Servira de timbre à l'écu.
Sur ce casque plein de vertu,
D'où pend maint grelot et sonnette,
Sera mise une girouette
Légère, tournante à tout vent,
Ayant au pied un rat passant;
Pour lambrequins une fumée
D'un des plus fins brouillards formée;
Deux singes puissans et jumeaux
Feront à côté les suppôts;
Mais, quoique pareils en nature,
Ils seront divers en vesture.
L'un portera manteau, collet,
L'autre, la botte et le plumet,
Image de gent occupée
Tant à la Robe qu'à l'Epée.
Enfin, pour devise et pour cri,
On y lira ce grand vers-ci :
« La Lune nous conduit, Momus nous favorise ».
Vers renfermant doctrine exquise
Et duquel vers tout Calotin
Se souviendra soir et matin.

Voulons, de plus, que chaque frère
Porte le susdit médaillon,
Tant en or, qu'argent, bronze ou plomb,
Du côté de la boutonnière;
Entendons que tout cordon bleu,
Noir, rouge, ou de couleur bizarre
Tel que celui de Saint Lazare,
Se dira par un noble aveu
Frère de la Chevalerie,
Surtout, dans le tems de frairie,
Tems auquel l'aimable Comus
Suivi de Bacchus et Cythère
Ordonne de la bonne chère
En Maître-d'Hôtel de Momus.
Sur ce, mes chers frères, je prie
Le grand Dieu de la raillerie
Qu'il vous donne joye et santé.
Le tout conclu, fait, arrêté
Près notre grand' Chancellerie,
Au mois que la fève est fleurie :
Scellé, signé de notre nom,
De Torsac, et par moi, Aimon.

Il est hors de doute pour M. le Président que l'assiette n'est pas de fabrication rouennaise. A l'objection proposée : que les joyeux compagnons n'ont pas dû recourir à un centre de production fort éloigné, M. Le Breton satisfait en conjecturant que la pièce pourrait peut-être sortir de la faïencerie de Saint-Cloud.

Albums de la Commission. — M. le Président fait circuler l'épreuve en tierce du catalogue des Albums de nos Archives que le secrétaire a pris la peine de rédiger pour répondre aux désirs exprimés dans la

dernière séance de 1908. Il ne doute pas que nos confrères n'apprécient tout l'intérêt de cet inventaire que les futurs volumes de nos procès-verbaux mentionneront en regard de leur titre, aussi bien que la table générale sommaire qui a terminé le tome X. Il lui semblerait à propos d'imprimer le mot *Album* ou autre équivalent avant les chiffres qui les désignent (1).

L'imprimerie, étant au regret que notre étroite justification ne permette pas de reproduire avec quelque ressemblance l'heureux aspect de la copie, proposerait de faire sur grand format un tirage à part, interligné, qui diminuerait le nombre des lignes doubles. Quelques membres en redouteraient une surcharge onéreuse à notre modeste budget; mais M. Le Breton déclare que ces remaniements n'affecteraient pas les ressources ordinaires de la Commission.

On fait valoir l'avantage qui résulterait d'un extrait en tout semblable au *Bulletin*. Rien ne serait plus facile à obtenir en augmentant de cinquante exemplaires le tirage ordinaire de ces deux premières feuilles du tome XV.

Sur les observations présentées par M. Pelay, relativement à la convenance et à la commodité d'un format uniforme tant pour les procès-verbaux que pour ce catalogue, la Commission décide à la presque unanimité qu'il ne sera fait qu'un tirage à part sur papier fort, à deux cents exemplaires.

Malgré une forte indisposition, M. de Vesly donne lecture de ces trois communications :

(1) Il songe aussi à dévoiler, dans la mesure du possible, les artistes qui ont gardé l'anonyme.

Découverte de vestiges archéologiques rue Grand-Pont, nos 77-79, à Rouen. — Un de mes anciens élèves, M. Georges Avenelle, architecte à Rouen, est venu, il y a quelques jours, me demander de visiter les travaux qu'il exécutait dans sa propriété, rue Grand-Pont, 77-79, et connue sous le nom de *Brasserie Paul*. Cet immeuble a son entrée principale sur la rue Grand-Pont, mais possède deux autres accès : l'un au no 18 de la rue aux Ours, l'autre par une porte au fond de l'impasse Ampère.

Pour éclairer ce vaste établissement, M. Avenelle a projeté d'établir une machinerie destinée à produire l'électricité et le gaz. C'est l'installation des générateurs qui a motivé l'ouverture d'une excavation mesurant 7m50 sur 5 mètres. Les travaux furent commencés le 15 janvier dernier. Les ouvriers rencontrèrent bientôt, à 3 mètres de profondeur et à l'angle S.-E. de la fouille, deux murailles parallèles et distantes de 1m75 à l'ouverture mais qui se rapprochaient, puisque chacune d'elles avait un parement avec fruit de 0m10 pour mètre. Ces murailles, que j'ai le premier reconnues, avaient été construites avec des matériaux de fortune, c'est-à-dire que les moëllons dont elles étaient formées n'étaient pas d'égales dimensions. Leur horizontalité était assurée au moyen de fragments de tuiles du moyen âge. Cependant, dans la céramique, je crus reconnaître deux ou trois débris de tuiles à rebord. L'ouvrage me parut, par sa disposition, avoir été un fossé établi à la hâte.

Les terrassiers, ayant poursuivi leur travail, trouvèrent dans le prolongement, vers l'est de ce premier fossé, de grosses pierres que M. Avenelle fit dégager. Il donna ensuite des ordres pour approfondir encore davantage la fouille et la pousser jusqu'à 1m50 en contrebas du niveau qui avait été atteint. Alors, on constata qu'une muraille, également formée de grosses pierres, avait été construite parallèlement à celle vue précédemment.

De plus, vers la paroi nord de l'excavation, j'avais si-

gnalé le stratumen d'une voie romaine avec un puits en bordure. Devant ces découvertes, M. Avenelle convoqua, pour les apprécier, MM. Raoul Aubé, Georges Dubosc, E. Morel (de la *Dépêche*), Eugène Fauquet et P. Panthou, architectes, et voulut bien me charger de donner les explications nécessaires à ses invités, auxquels s'était joint M. le capitaine Quenedey.

La réunion eut lieu le vendredi 11 février, à cinq heures. On procéda alors à une visite minutieuse des fouilles et des objets découverts.

Le premier fossé rencontré avait été détruit en partie. Cependant les vestiges conservés indiquaient bien encore une construction établie rapidement. Le mur en grosses pierres montrait deux piles de 1^{m} 50 de largeur, dont les assises étaient assurées au moyen de briques romaines. Entre les deux piles et sur 3^{m} 50 de largeur, de grosses pierres, posées en délit, de 1^{m} 20 sur 0^{m} 30, reposaient sur le sol, indiquant une reconstruction ou réparation. Le mur en contrebas était également de grand appareil et parallèle au premier. Il semblait indiquer un passage ou les traces d'une caponnière ? Je crois plutôt à l'existence d'un fossé construit au IIIe siècle de notre ère; mais je n'avance cette hypothèse que très timidement, car elle n'est pas suffisamment étayée.

Il n'en est pas de même pour la route. L'existence d'une voie romaine au nord de l'excavation et en biais, ne saurait être douteuse : les gros silex de la fondation (*stratumen*), le conglomérat du *rudus* et du *nucleus* suffisent pour préciser l'art des voyers romains, dont Vitruve a consigné les règles.

C'est d'ailleurs le même système signale par l'abbé Cochet et J.-M. Thaurin et que j'ai reconnu, il y a quelque quarante ans, lors de la construction d'un aqueduc au carrefour des rues Beauvoisine, du Cordier et de la Rougemare.

pastillées ou vernissées. Du moyen âge ces verreries soufflées dans les ateliers de la vallée de la Bresle, etc., etc.

D

E

En résumé, les substructions de la rue Grand-Pont paraissent avoir appartenu à un grand édifice (porte monumentale, peut-être ?) entouré de fossés ou d'aqueducs rapidement exécutés et avec des matériaux de fortune, puis remblayés au moyen âge. Cependant, je le répète, il est prudent de ne rien affirmer et il serait bon, pour que le fruit de découvertes semblables ne soit pas perdu, de les rapporter sur un plan à grande échelle de la ville de Rouen, tel que celui dressé par M. l'ingénieur Gogeard.

NOTA. — A. Chandelier bronze XVe siècle. — B. Cruche en poterie, vernissée jaune avec pastillage. — C. Coupelle en terre cuite. — D. Chauffe-mains en poterie, vernissée verte. — E. Vase funéraire en terre grise.

Croquis de G. AVENELLE.

Ces conclusions, que les antiquaires rouennais n'ont pas eu souvent l'occasion de formuler, sont fortement appuyées par M. Lefort. Sans rappeler les massifs de

terminer l'âge précis. L'incertitude de leur date réserve suffisamment ce dernier point (N. d. S.).

maçonnerie de la rue aux Ours, ni ceux que rencontrèrent les fondations de l'aile occidentale du Palais de Justice, il a trouvé dans le voisinage de la Seine, vers le bas de la rue Grand-Pont, des constructions romaines considérables à quatre mètres au-dessous du sol actuel, ce qui prouve que le colmatage de cette rive du fleuve était dès lors assez avancé; la direction de la rue Grand-Pont suit d'ailleurs l'arête surélevée du terrain qui permit aux habitants de la plaine de descendre vers le fond de la vallée.

Cadastre archéologique. — Les souvenirs évoqués amènent notre confrère à exposer toute l'utilité qu'il y aurait à constituer, soit au Musée des antiquités, soit aux Archives départementales, une sorte de plan cadastral, sur assez grande échelle, qui enregistrerait avec précision, au fur et à mesure des données fournies par le hasard des excavations, et les rares débris de l'antique *Rotomagus*, et les vestiges qui peuvent éclairer les origines gallo-romaines, franques et mérovingiennes de la cité actuelle. Il serait à souhaiter que cette idée reçût au plus tôt un commencement d'exécution.

Sauvegarde des antiquités. — On énumère différentes découvertes dont les épaves sont absolument perdues ou ont du moins disparu. Les difficultés d'attribution ont souvent contribué à ce fâcheux résultat. Du moment surtout que Rouen songe, un peu tardivement peut-être, à se créer aussi son Musée Carnavalet, il est de toute convenance que la légitime propriété des objets soit strictement respectée. Mais le souci le plus pressant à prendre, aussitôt que les découvertes se produisent, est d'en assurer la conserva-

tion et de les préserver de toute manœuvre indélicate, en réservant la question de propriété soit à la ville, soit au département.

Ces considérations sont partagées par tous les membres de la Commission. Elle souhaite en conséquence que des lettres adressées à M. le Préfet et à M. le Maire ménagent entre leurs deux administrations la bonne entente indispensable.

Cercueils de pierre découverts sur la place de l'église Saint-Gervais, à Rouen. — Le 15 janvier dernier, les ouvriers du service municipal, occupés à la plantation d'arbres sur l'esplanade de l'église Saint-Gervais, à Rouen, rencontrèrent, en creusant un trou à 10 mètres environ de la façade sud du monument, un cercueil de pierre.

L'excavation fut alors agrandie et approfondie et huit sarcophages apparurent, dont quatre furent complètement dégagés. Tous étaient orientés ouest-est, suivant la coutume observée dans les nécropoles franques; leur alignement se trouvait donc être parallèle à la façade latérale sud de l'église.

Les cercueils étaient en deux parties : le sarcophage proprement dit et le couvercle en bâtière ou tectiforme.

Le surveillant des travaux ayant consenti à faire soulever, en ma présence, deux des couvercles, les ouvriers n'y rencontrèrent que des ossements mélangés et épars : car les sutures des crânes s'étant séparées, les os de la tête gisaient pêle-mêle avec les autres débris. Cette constatation fit reconnaître immédiatement que les sépultures avaient été visitées antérieurement et que l'intérêt de la découverte ne résidait plus que dans l'étude des deux cercueils que je vais décrire.

Le plus intéressant, sans nul doute, est celui représenté par le dessin ci-joint (pl. II).

CLICHÉ MOINET.

PLANCHE II

CLICHÉ MOINET. PLANCHE III.

Croix chrismée de la tête du sarcophage.

Il est en pierre de Vernon, de la roche dite de Saint-Maximin, et mesure 2m 10 de longueur. Ses dimensions sont plus grandes à la tête qu'aux pieds (0,700 et 0,660 — 0,685 et 0,620).

Les rampants du couvercle ne se rencontrent pas suivant une vive arête, mais sont réunis par un méplat ou listel de 25 millimètres de largeur. Les parois intérieures de l'auge ou sépulcre, sont arrondies en demi-cercle à la tête et conservent leurs arêtes rectilignes vers les pieds.

L'intérêt de ce tombeau réside surtout dans la décoration dont sont revêtues les faces latérales et le couvercle.

Sur chacun des grands côtés, des dessins de mappes ou réticulés ont été tracés. Ces dessins sont lisses et en relief d'un centimètre environ sur les fonds qui sont brettés, c'est-à-dire à surface rugueuse.

A la tête, dans une rosace de 0m 47 de diamètre, ont été tracés, toujours avec un faible relief, le symbole appelé chrisme; et, dans les cantons supérieurs de la croix A et ω; dans les inférieurs deux rosaces à sept et huit feuilles (Roses de Salomon) (pl. III),

Chaque rampant du couvercle est décoré par cinq rosaces à six pétales légèrement incurvées en leur milieu formant nervure. Entre chacune des feuilles ou pétales, le segment laissé libre est décoré d'arcs qui se terminent par un gland à leur rencontre, vers le centre de la rosace.

Ainsi que pour l'ornementation des faces latérales, les motifs employes pour le couvercle n'offrent qu'un faible relief et se détachent sur un fond bretté.

C'est la première fois qu'il m'a été donné d'observer un *cercueil* DE PIERRE d'une décoration aussi riche. Ordinairement dans la région, les cercueils ne présentent aucun chrisme, ni sculpture quelconque. Il faut en excepter cependant l'un des cercueils retirés des fouilles exécutées pour la construction du calorifère de l'église Saint-Ouen de Rouen; encore, ce sarcophage était-il de plâtre. On doit donc regretter que la sépulture de Saint-Gervais ait

été polluée, car elle était certainement celle d'un haut personnage ou dignitaire.

J'ai réclamé à l'Administration municipale ce magnifique cercueil afin de le déposer au Musée d'Antiquités, avec un second sarcophage qui ne présente pas le même intérêt mais qui doit cependant être signalé.

Ce second cercueil est en pierre de Vergelé. Ses dimensions sont les suivantes : longueur 1^m96, largeur 0^m71, hauteur de l'auge à la tête 0^m53 et aux pieds 0^m47. Le toit mesure en hauteur : à la tête 0^m45 et aux pieds 0^m40. Le listel qui se trouve à la rencontre des deux rampants est de forme trapézoïdale avec 0^m07, mesure prise à la tête, et 0^m035 seulement aux pieds.

J'espère que l'autorisation de poursuivre les fouilles vers l'est me sera accordée et que le Musée, qui possède déjà de nombreuses reliques de la nécropole gallo-romaine de *Rotomagus*, s'enrichira des débris du cimetière franc de Saint-Gervais.

Après cette lecture, M. de Vesly donne communication de la dernière lettre qu'il a adressée à M. le Maire de Rouen, et dont suit la teneur :

Rouen, le 16 février 1910.

Monsieur le Maire,

J'ai eu l'honneur de vous demander, par ma lettre du 16 janvier dernier, lors de découvertes archéologiques faites en plantant des arbres non loin du mur méridional de l'église Saint-Gervais :

1° D'attribuer au Musée d'Antiquités, le sarcophage de pierre décoré de mappes et de rosaces ;

2° De m'autoriser à poursuivre l'exploration de la nécropole franque de l'église Saint-Gervais.

Je n'ai pas encore reçu votre réponse. Permettez-moi donc, Monsieur le Maire, de développer l'exposé de mes demandes.

On m'assure que la municipalité, ayant projeté l'installation d'un musée à l'exemple de celui inauguré à Carnavalet, par la ville de Paris, ne voulait plus se dessaisir des antiquités sorties du sol de Rotomagus.

Il ne m'appartient pas de discuter le projet de la ville de Rouen. Cependant il me paraît venir un peu tardivement puisque de nombreux objets, et des plus rares, sont aujourd'hui au Musée d'Antiquités.

Néanmoins, en attendant la création du musée rouennais, la municipalité pourrait, il me semble, mettre en dépôt, *au Musée départemental d'antiquités les objets dignes d'être recueillis. Là, au moins, ils seraient visités, tandis qu'ils ne peuvent être vus en l'état actuel du sous-sol où ils sont relégués.*

Cette observation m'a été suggérée par plusieurs archéologues venus au Musée d'Antiquités, dans l'espoir d'y étudier le curieux sarcophage de Saint-Gervais. Je vous la soumets, convaincu qu'elle méritera votre haute sollicitude.

En ce qui regarde la continuation des fouilles dans le prolongement de celles déjà faites et parallèlement à la façade sud de l'église Saint-Gervais, je redirai ce que j'ai eu l'honneur d'exposer à M. Lemarchand : les dépenses qu'entraînera cette exploration seront imputées sur le crédit mis à ma disposition par le Conseil général (Chapitre XVI, article 14) pour la recherche des antiquités. J'ajoute que je contriburai personnellement à ces travaux en y affectant une partie du prix qui m'a été attribué par la Société d'Emulation.

Je me plais donc à espérer, Monsieur le Maire, que vous daignerez accueillir favorablement mes requêtes et

vous prie d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance et de mon profond respect.

Signé : L. de VESLY.

LE CIMETIÈRE FRANC DE FONTENIL

(à Saint-Martin-Osmonville)

La vallée de la Varenne est une des plus riantes et des plus pittoresques de la Seine-Inférieure. La rivière qui lui a donné son nom s'échappe des sources de Fontenil (*Fontes*). Après avoir fait tourner de nombreux moulins et baigné les bourgades de Saint-Saëns et de Bellencombre, la Varenne va se jeter, à Archelles, dans l'estuaire formé par l'Eaulne et la Béthune pour alimenter le port de Dieppe.

Cependant, la Varenne est non seulement la vallée aux paysages virgiliens, elle offre à l'étude des sites aux noms historiques. Voici Montérolier (1) où saint Ribert fonda un parthénon ; Saint-Saëns où Sidonius éleva un monastère où vécurent saint Leufroy et saint Landon ; Saint-Hellier, où cet apôtre baptisa les païens ; puis les divers hameaux où les premiers disciples du Christ prêchèrent l'évangile (2).

Déjà, en 1863, un monument gallo-franc avait été reconnu aux sources de la Varenne par l'abbé Cochet (3) : cette découverte avait incité les recherches des archéologues, lorsqu'en 1899, en construisant la ligne de Montérolier à

(1) *Monasterium Holerii. Monasteriun odolerii*, P. A. Leroy : *Histoire de Montérolier*, p. 57

(2) *Chronicon Fontanellæ*, C. IX. — *Neustria pia*, p. 164. — *Gallia Christiana*, t. XI, p. 131.

(3) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 354.

Saint-Saens, un cimetière franc fut mis à jour au Fontenil.

Les ouvriers qui travaillaient à l'établissement de la voie, éprouvèrent d'abord quelque surprise en apercevant des sarcophages de pierre qu'ils ne tardèrent pas à briser. Ils dispersèrent les ossements et les objets découverts. Cependant, une partie du mobilier funéraire fut recueillie par les soins du Service vicinal (1) et déposée entre les mains de M. Gaston Le Breton, alors directeur du Musée des antiquités. Celui-ci fit une communication à la Commission départementale des antiquités, le 16 février 1900, dans laquelle il exposa les objets trouvés (2) dans la tombe d'une femme.

M. Bouctot, député et ami éclairé des arts, n'avait pas été surpris par ces découvertes. Depuis longtemps, des débris humains avaient été recueillis dans le parc de son château d'Osmonville et dans les environs de Fontenil. Dès 1866, l'abbé Cochet avait décrit sous la rubrique « Epoque incertaine » les découvertes d'ossements faites dans ces parages (3). Aussi, M. Bouctot projeta-t-il de poursuivre l'exploration de la nécropole franque que la voie ferrée avait révélée.

Ce sont les résultats des fouilles naguère entreprises ainsi que des premières découvertes qui vont faire l'objet de ce mémoire.

Emplacement des sépultures. — Deux emplacements ont été reconnus :

Un premier, aux limites des communes de Montérolier

(1) Je tiens à remercier M. l'agent-voyer en chef Dagan qui m'a fourni des éléments pour cette étude.

(2) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XII, p. 4.

(3) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 523.

et de Saint-Martin-Osmonville, au kilomètre 5 de la voie ferrée, au point marqué A sur le plan (fig. 1) ;

Un autre en B, au droit d'une des sources du Fontenil, qui a été captée pour établir un lavoir.

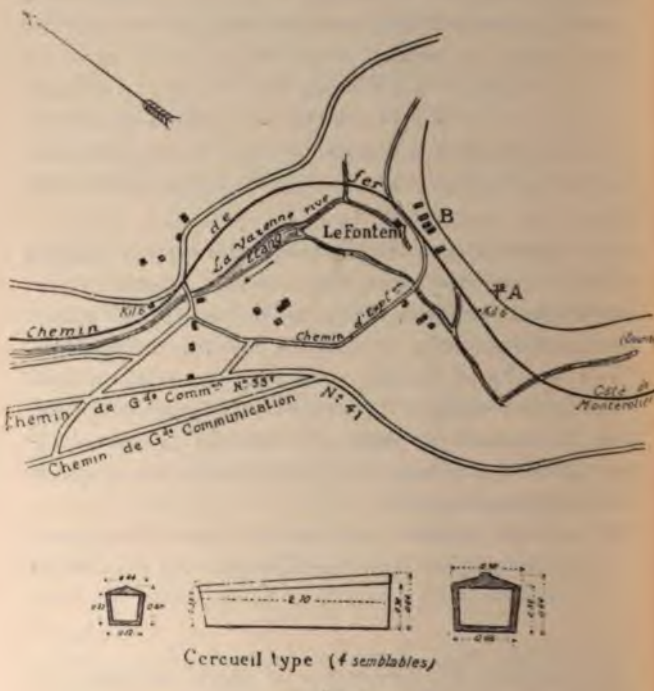

fig. 1

En ces deux endroits, la ligne du chemin de fer passe à 3 mètres environ au-dessus du sol de la prairie entaillant le coteau par une large tranchée. La pente de la colline est d'environ 60 degrés.

Sur le premier emplacement A, il n'a été trouvé que des ossements sans aucune préoccupation de sépulture

méthodique. Se trouve-t-on là en présence d'inhumations faites après un sanglant combat, ainsi que le prétend la tradition populaire, ou d'une nécropole de l'époque des inhumations sans mobilier funéraire ?

La question se pose. Il n'en a pas été de même pour l'emplacement marqué B sur le plan : car les sépultures se composaient de cercueils de pierre contenant un mobilier que nous allons décrire.

Sarcophages. — Tous les cercueils découverts étaient en pierre de Vergelé ou de Saint-Leu, plus larges et plus élevés à la tête qu'aux pieds (voir fig. 1). Un couvercle tectiforme les surmontait et l'orientation était ouest-est, c'est-à-dire que le défunt paraissait regarder le soleil levant. La couche d'humus au-dessus des sarcophages ne dépassait pas 60 centimètres.

Le type des cercueils correspond aux découvertes de Dieppe, en 1847.

Le mobilier contenu dans les cercueils comprenait des armes, des objets d'équipement et de toilette, des vases, etc... Il indique que le cimetière franc du Fontenil était en usage dès la fin du ve siècle et que les inhumations s'y sont continuées jusqu'au VIIIe siècle de notre ère.

Armes. — Le Fontenil a livré deux angons ou plutôt deux longs épieux de fer (fig. 2) à section quadrangulaire assez semblable au *pilum* des Romains. La longueur d'une de ces pointes mesure 0 m. 60 et le bois était encore adhérent à la douille.

Ce n'est pas la première fois que la présence de lances de ce type est signalée dans notre région. L'abbé Cochet en indique une trouvée à Parfondeval et une autre à Mortemer-sur-Eaulne (1). D'après le savant archéologue, le

(1) *Op. cit.*, p. 352.

fig. 2

Musée d'artillerie de Paris posséderait également une arme semblable.

Une lance à boutons, avec douille conique traversant le

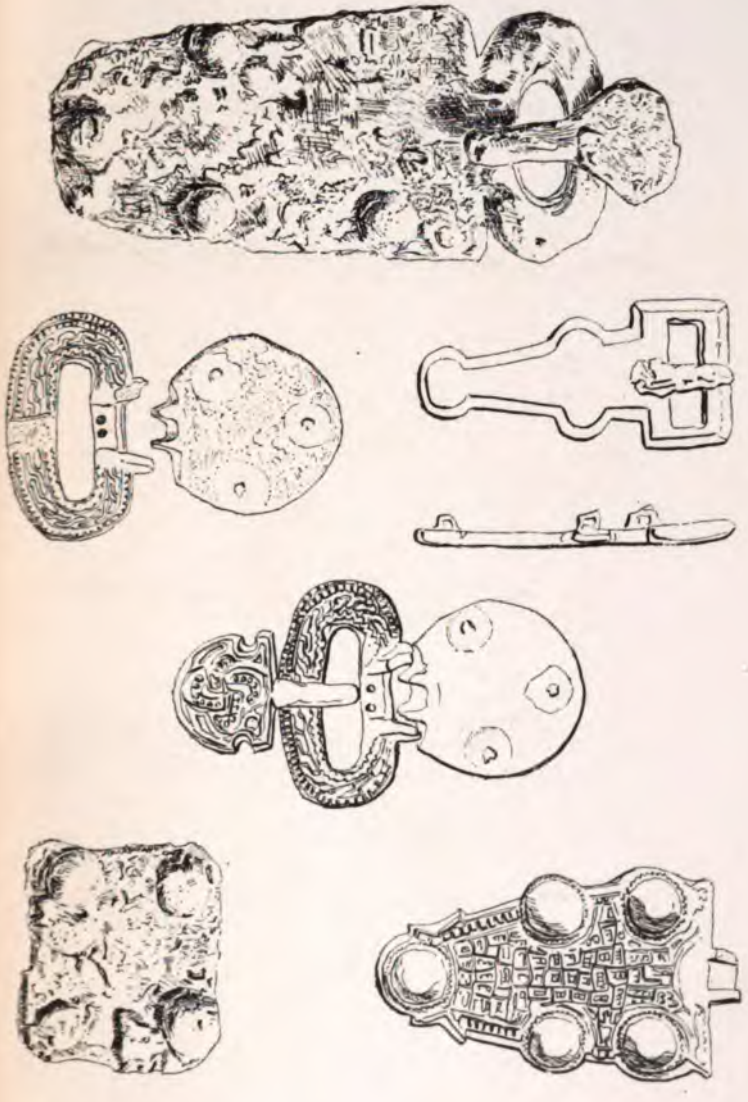

CIMETIÈRE FRANC DU FONTENIL

Boucles et agrafes de bronze et de fer.

fer de l'arme, a été trouvée au Fontenil. Une lance de ce type avait déjà été rencontrée dans le cimetière franc d'Envermeu, et d'autres semblables se voient à Bruxelles, au Musée de la Société d'archéologie et dans le Musée de Charleroi (1).

Quatre couteaux et cinq scramasaxes ont été recueillis au Fontenil. Les scramasaxes mesuraient 0 m. 54 de longueur, dont 0 m. 14 pour la poignée et 0 m. 40 pour la lame. Ils ne donnent lieu à aucune remarque spéciale

L'arme qui mérite de fixer quelque peu l'attention, est un poignard, dont la poignée présente un léger renflement vers le milieu ; la lame est dite en feuille de laurier.

Trois haches ou francisques sont sorties des fouilles du Fontenil, deux sont du type bien connu, c'est-à-dire qu'elles ont leur tranchant très arqué et le fer du talon se prolonge sur l'emmanchement, tel qu'on le voit sur les hachettes du Musée de Saint-Germain-en-Laye, provenant de Caranda (Aisne), et qui ont appartenu à la collection Moreau.

La troisième se rapproche de la cognée des bûcherons et ressemble aux types trouvés à Bassecourt (Suisse) et surtout à Hantes-Wihéries (Belgique), du Musée de Charleroi (2).

Une observation s'impose par l'étude des armes du Fontenil : le métal est plus oxydé sur le tranchant des haches que sur le méplat de l'arme, c'est-à-dire dans la partie qui a subi l'action de la trempe. Les chimistes et les métallurgistes avaient déjà remarqué que les fers s'oxydaient plus ou moins rapidement, selon leur degré de pureté.

Boucles, plaques et ornements de ceinturon. — On a recueilli huit plaques dans la nécropole de Fontenil : trois

(1) Barrière-Flavy : *Les arts industriels des peuples barbares*, pl. XI, fig. 2 et 4.

(2) *Ibid.*, pl. XVII, fig. 3.

de ces boucles étaient de bronze et ovoïdes avec plaques rondes. Une agrafe appartient au type dit « queue de poisson », avec trois clous de fixation et boucle carrée ; une autre agrafe avec cinq clous de fixation (fig. 3). Enfin une large et grande agrafe en fer avec boucle ovoïdale et cinq clous.

fig. 3

Il faut encore ajouter deux petites boucles ovoïdes et deux autres plus petites et carrées qui ont appartenu à la trousse dont il sera parlé ci-après.

Parmi les grandes boucles ovoïdales, l'une est de potin et les deux autres en bronze : celle de potin ne présente aucune ornementation selon l'usage de l'époque. Les deux agrafes de bronze sont ornées de dessins reproduits par les figures 3 et 5.

A remarquer notamment le dessin d'une figure tracé sur l'ardillon (1).

(1) Barrière-Flavy, *op. cit.*, pl. XLIX.

Il y a absence de dessins sur la contreplaque

La boucle avec plaque en queue de poisson est dépourvue également de dessins linéaires. Elle est même dépourvue de l'ornementation donnée par les têtes des clous de fixation, car elle était fixée à la ceinture par trois goupilles intérieures.

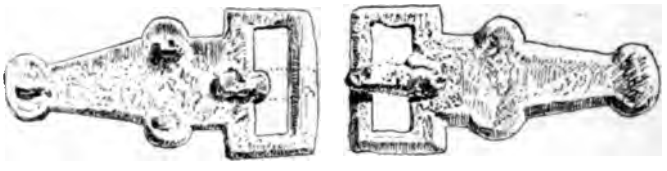

fig. 4

La contreplaque possède au contraire une ornementation de tresses qu'augmente encore la saillie de clous enchâssés dans une alvéole finement ciselée (1).

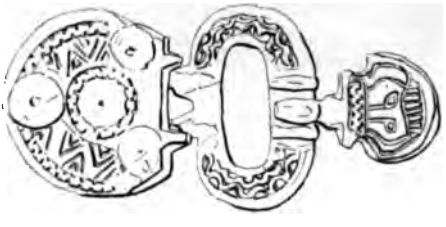

fig. 5

La grande agrafe ovoïde de fer avait sa contreplaque recouverte d'une damasquinure d'argent. Cependant la grande oxydation produite par les terres argilo-calcaires qui avaient pénétré dans le cercueil a empêché de reconnaître toute trace de travail.

(1) *Ibid.*, pl. LII.

Les dimensions de cette agrafe (0 m. 15 de longueur sur 0 m. 06 de hauteur) peuvent seulement être relevées et permettre de constater que des plaques semblables ont été trouvées à Muids (Eure), à Eslettes (Seine-Inférieure) et dans les collections de nombreux musées.

Les petites boucles de bronze sont au nombre de six ; 1° une ovoïde, avec son ardillon, ne comporte aucun dessin ; 2° une autre de même forme est ornée de godrons ; 3° la plus intéressante (fig. 3) devait être décorée de bates ; la quatrième présentait un profil découpé dans l'ardillon. Enfin, les deux plus petites boucles appartenaient à la trousse, elles sont plates et rectangulaires. La plus petite a été dessinée avec la trousse (fig. 6).

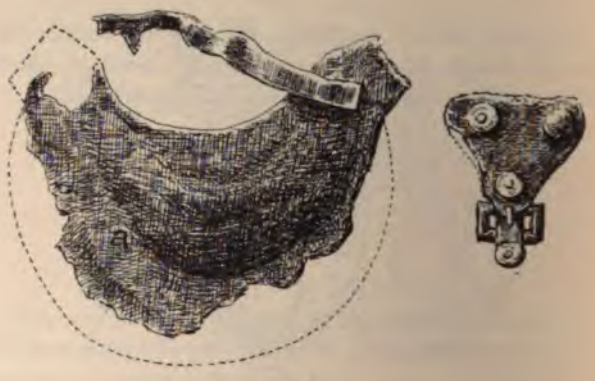

fig. 6

Dans la catégorie des agrafes, nous rangerons encore une plaque de fer, carrée, dont les gravures ont dû disparaître et qui était fixée au ceinturon par quatre clous de bronze.

Aumônière. — Une des plus intéressantes des découvertes faites au Fontenil est, sans contredit, celle d'un

CIMETIÈRE FRANC DU FONTENIL

PERLES EN VERRE

A

B

C

D

E

F

SCHÉMA DU NŒUD

AVANT

ARRIÈRE

AVANT

ARRIÈRE

NŒUD D'ARRÊT

petit sac ou aumônière en cuir. Par un heureux hasard, le cuir a résisté à la décomposition et le petit sac peut très bien être reconstitué.

Ainsi que le représente la figure 6, il se composait de deux morceaux de cuir découpés en croissant et réunis par une couture sur le contour apparent. Deux oreilles avaient été conservées sur la partie du sac touchant le corps. Une boutonnière ouverte dans ces oreilles, ou tenons, laissait passer la courroie de suspension, laquelle était terminée par un nœud à chacune de ses extrémités. Cette ligature ne saurait étonner de peuplades admiratrices passionnées des entrelaces, car ce nœud était fort bien composé; il avait été obtenu par la réunion de quatre lanières découpées dans la largeur du cuir ou ruban de suspension.

Pour résumer et faire saisir la disposition de ce nœud bouclé, nous donnons (pl. IV) un tracé schématique. Les lanières ont des couleurs différentes qui mettent bien en évidence la technique franque. On nous a assuré que ce genre de nœud est encore employé par les selliers.

L'aumônière était fermée au moyen d'une languette de cuir, de forme triangulaire, fixée par trois clous de bronze avec courroie et petite boucle (fig. 6).

La sac avait dû contenir du numéraire ainsi qu'en témoigne le gonflement (*a*) qu'on peut observer ; mais les monnaies auront été dispersées par les ouvriers, qui n'ont remis au surveillant des travaux, qu'un peigne, un cure-oreille et un cure-dents de bronze, ainsi que les crochets de fixation à la ceinture ou à la rouelle.

Cependant l'examen de l'aumônière, sans fermoir métallique, trouvée au Fontenil, aidera à fixer les nombreuses hypothèses que cet objet a provoquées et qui ont si bien été résumées par M. Boulanger dans son livre sur le cimetière franco-mérovingien de Marchélépot (Somme), pages 82 et suivantes.

Rouelle. — Une rouelle en bronze, trouvée avec l'aumonière dans une tombe de femme, appartient à M. Bouctot ; elle est circulaire avec tenon à la partie supérieure. A l'intérieur se voient trois serpents découpés et contournés en S. Sur le plat, une ornementation composée de petits cercles dits « œils de perdrix » (fig. 7).

fig. 7

Une plaque semblable a été trouvée dans les sépultures de l'église abbatiale de Saint-Ouen de Rouen, lors de l'établissement d'un calorifère (1). M. Barrière-Flavy en a dessiné également une provenant d'Hardenstein (Pas-de-Calais), aujourd'hui au Musée de Boulogne-sur-Mer (2).

Les crochets qui se fixaient à la rouelle pour suspendre l'aumônière et les divers objets composant la trousse, que les femmes portaient à leur ceinture, ont été retrouvés, mais dans un tel état d'oxydation qu'on ne peut reconnaître que la forme recourbée des crochets.

Petite balance de bronze. — On a recueilli dans les fouilles pratiquées par M. Bouctot une petite balance de bronze fort bien conservée (fig. 8).

Le fléau de cet instrument mesure 0 m. 102 de longueur. A ses extrémités de petits anneaux servaient à fixer les cordelettes des plateaux ; mais celles-ci ont disparu et les

(1) Comte d'Estaintot et L. de Vesly, dans *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1884, p. 469.

(2) Barrière-Flavy, *op. cit.*, pl. XVI, fig. 3.

plateaux seuls sont arrivés indemnes jusqu'à nous. Ils sont circulaires et légèrement incurvés vers le centre ; leur diamètre est de o m. o34.

La tige de suspension, à deux branches avec anneau terminal et mobile, laisse passer l'indicateur.

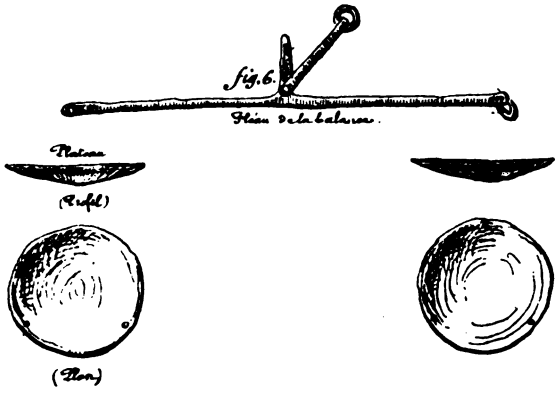

fi. 8

Une balance semblable a été trouvée dans le cimetière franc d'Envermeu, fouillé pàr l'abbé Cochet en 1854 et 1855 (1).

Epingle styliforme. — Une seule épingle de bronze a été rencontrée dans les sarcophages trouvés au Fontenil ; c'est une simple tigette de bronze, pointue à l'une de ses extrémités et aplatie de l'autre. Telles les épingles recueillies en Suisse (2) ou dans un cercueil à l'abbatiale de Saint-Ouen de Rouen (3).

(1) Abbé Cochet : *Sépultures gauloises*, pp. 157-177, 179-199. — *Idem . La Seine-Inférieure historique et archéologique*, pp. 291 et 305.

(2) Besson : *L'art barbare dans l'évêché de Lausanne.*

(3) Comte d'Estaintot et L. de Vesly, dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 1884, p. 469.

L'épingle d'Osmonville portait encore enroulés, des débris d'une étoffe de lin qu'elle avait dû fixer ou retenir. C'est bien à cet emploi qu'elle avait servi, puisqu'on n'y observait ni gonflement, ni renflement vers son milieu, ni aucune trace de perle, de prisme ou d'oiseau.

Les perles et les colliers. — Avec la trousse ou aumônière décrite plus haut, les plus intéressants objets trouvés au Fontenil sont peut-être les six perles de verre possédées par M. Bouctot, ainsi que les morceaux d'ambre aujourd'hui au Musée d'antiquités (voir pl. IV).

Les perles de verre sont surtout remarquables et je tiens les modèles des figures *a*, *b*, *c*, *d*, *e* et *f* comme très rares.

La perle (*a*) est cylindrique et le verre a la couleur de l'améthyste ; elle mesure 10 m/m de diamètre et 14 m/m de hauteur. Sur la surface cylindrique sont peintes, en un émail vert clair, quatre palmettes finement dessinées et analogues à celles dites « lis de mer », qu'on voit sculptées sur la frise du Capitole, modèle répandu dans toutes les écoles de dessin.

Les perles désignées par les lettres *b* et *c* sont également cylindriques et de verre. La première (*b*) est d'un ton violet foncé ; la seconde (*c*) d'une couleur vert lumineux. Leur décoration ne présente rien de remarquable : des lignes brisées rejoignent des cercles tracés en bordure des deux bases du cylindre, et figurent assez bien les cordelettes qui tendent la peau d'onagre des tambours.

La perle (*d*) d'un bleu foncé est cylindrique et d'une dimension supérieure aux précédentes, puisque son diamètre mesure 12 m/m et que sa hauteur est également de 12 m/m. Cependant, sa décoration se compose de deux cercles, l'un tracé à la base inférieure, l'autre à la supérieure, avec un émail jaune vif qui a été aussi employé pour tracer, vers le milieu de la hauteur, une ligne ondulée de feuillage et de fruits ? faisant saillie.

La perle *e* est ovoïde ; elle aussi présente une décora-

tion d'émaux délicatement traités pour les cercles des bases et une tige milieu avec lignes digitées. La perle *f*, la plus grosse, mesure 13 m/m pour les bases et 18 m/m de hauteur ; elle est sphéroïde tronquée et décorée de cercles en émail équidistants, tracés sur la surface, tandis que des oscelles brochent sur le tout.

Les dimensions relativement petites de ces perles, leurs belles couleurs, leur délicate ornementation, m'ont paru pouvoir les faire comparer aux travaux de verrerie du cimetière de Vermand (Aisne), exploré par MM. Eck et Pilloy.

Collier de perles d'ambre. — Un autre collier composé de cinq morceaux d'ambre et d'une petite perle sphérique a été recueilli par les agents du Service vicinal. Les perles d'ambre sont taillées à facettes ; la perle sphérique est godronnée et assez semblable à la graine de la capucine. Elle appartient, d'ailleurs, à un type plusieurs fois rencontré dans les nécropoles franques de la Seine-Inférieure.

Bagues. — Je ne saurais oublier de faire figurer, dans la nomenclature des bijoux, deux anneaux de bronze ou bagues, mais qui ne présentent aucun intérêt puisqu'ils sont dépourvus de toute ornementation.

Le cure-dents et le cure-oreilles retenus par un anneau, obtenu ou plutôt formé par un fil de bronze tordu, sont de bronze (fig. 9). Ils ont eu leurs similaires dans les découvertes faites à Envermeu et à Caudebec-lès-Elbeuf.

fig. 9

Céramique. — Les vases ont été recueillis au nombre de dix : neuf étaient en poterie noire un seul est d'un ton jaune-rosé. Le plus grand de ces vases mesure 0 m. 12 de hauteur ; le plus petit n'a que 0 m. 07 de hauteur. Ils offraient tous le profil en

carène plus ou moins accusé, caractéristique de l'époque franque, sauf un qui est en forme de bourse, forme assez fréquente pour les vases de verre.

Plusieurs vases n'ont pour ornement que des cercles tracés sur leur panse. Sur trois cependant, on a inséré entre les cercles des dessins faits à la molette, que les dessins (fig. 10, 11 et 12) rendent mieux qu'une longue description.

fig. 10

fig. 11

Les ornements des fig. 10 et 11 se rapprochent d'ornements déjà publiés dans les ouvrages de l'abbé Cochet (1), de M. Barrière-Flavy (2) et de M. Ch. Boulanger (3). Cependant, le dessin (fig. 12) m'a paru être peu connu, sinon complètement inconnu. Le vase qu'il décore mesure

(1) *Normandie souterraine; Seine-Inférieure historique et archéologique.*

(2) Barrière-Flavy : *Les arts industriels des peuples barbares.*

(3) C. Boulanger : *Mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie; — Le cimetière franc de Marchélépot.*

0 m. 10 de hauteur, 0 m. 06 d'ouverture et 0 m. 10 de diamètre à la partie la plus renflée de la panse.

Peut-être me reprochera-t-on de n'avoir point donné une représentation complète de ce vase ? Je répondrai d'avance à cette objection par les considérations suivantes :

1° Le profil de ce vase étant commun, il m'a paru inutile de le reproduire ;

2° Un dessin, en projection orthogonale ou en perspective, aurait déformé le décor qui est la partie intéressante du sujet.

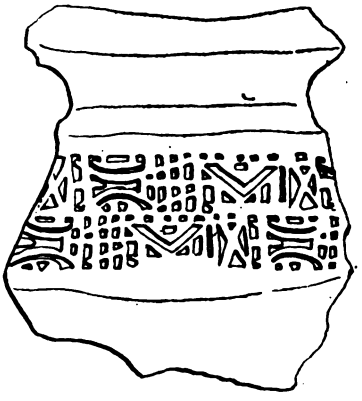

fig. 12

On peut s'étonner de l'absence de swastikas, de croix gammées ou pattées ou de tout autre symbole chrétien sur les objets découverts dans la nécropole franque du Fontenil. En outre des nombreux obstacles que la religion du Christ a rencontrés pour s'établir en Gaule, il faut reconnaître que, dans la vallée de la Varenne, les pratiques des superstitions antiques ont résisté au zèle des premiers apôtres qui y prêchèrent l'Evangile. Quelle que fût la foi des Ribert, des Sidonius, des Leufroy, etc., ils ne purent déraciner les coutumes païennes.

J'ai raconté le feu de saint Christophe à La Heuze (1). J'ai assisté aux baignades dans la source de Saint-Hellier (2).

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation de la Seine-Inférieure*, années 1893-94. Amélie Bosquet : *Normandie merveilleuse.*

(2) *Les églises de l'arrondissement de Dieppe.* L'abbé Tougard : *Géographie de la Seine-Inférieure.*

J'ai vu la cavité creusée pour remplacer la mare vénérée du bienheureux saint Saëns (1) et suivi la procession qui se rend chaque année, à Orival, à la chapelle de Saint-Paterne (2). Toutes manifestations des cultes du feu, des eaux et des fontaines, que le christianisme n'a pu faire disparaître complètement, et nous sommes au xxe siècle !...

J'ai fait cette digression pour montrer qu'on ne peut tirer aucun argument de l'absence de symboles chrétiens sur les objets découverts au Fontenil, et que cette nécropole franque a pu recevoir des sarcophages dès la fin du ve siècle et rester en usage jusqu'à l'époque des inhumations sans mobilier, c'est-à-dire jusqu'au ixe siècle. A cette époque, la nécropole fut reportée en amont du Fontenil, en A du plan, ainsi que je l'ai précédemment exposé.

Je n'ai voulu donner ici qu'un résumé des découvertes faites en 1899 et 1900. Cet exposé manque forcément de précision, puisque les éléments d'une étude méthodique font défaut ; mais je me propose de poursuivre mes investigations et d'entreprendre, avec le concours de M. Bouctot, des fouilles, qui, conduites avec soin, permettront de mettre en évidence la richesse archéologique de la nécropole franque du Fontenil.

L'Astrolabe de Béthencourt. — L'année 1909, dit l'abbé Tougard, a été bonne pour le Musée départemental. On devrait le dire rien que par l'activité qu'a mise le conservateur à l'enrichir du fruit de ses fouilles et à explorer ses anciennes acquisitions.

En cet ordre d'idées, le Congrès des Sociétés sa-

(1) L'abbé Cochet, *op. cit.*

(2) Modeste chapelle élevée au xviie siècle sur les ruines d'un sacellum antique (*Dispater* des Gallo-Romains ?). On ne peut creuser une tombe dans le petit cimetière qui l'entoure, sans retirer des tuiles à rebord et des fragments antiques. (Voir l'abbé Cochet : *Répert. archéol.*, p. 14. Commune de Saint-Hellier).

vantes entendit à Rennes, le 5 avril dernier, une communication de M. l'abbé Anthiaume, licencié ès-sciences mathématiques, aumônier du lycée du Havre, sur *l'Astrolabe de Jean de Béthencourt et la Navigation des Normands au Moyen-Age*. Comme ce titre l'indique assez, il s'agissait moins de décrire un simple bibelot, sinon unique du moins fort curieux, entré en 1855 au Musée (n° 919), que de révéler en lui un vrai document, équivalant presque à un traité d'hydrographie.

Notre compatriote a eu la bonne fortune de rencontrer au Congrès un spécialiste, M. le docteur J. Sottas, de la Société astronomique de France, qui l'a déterminé à développer et à parfaire son étude. De leur collaboration est né un véritable volume gr. in-8° de près de 200 pages, enrichi de tableaux et orné de 10 figures dans le texte et de 8 planches hors texte (la 5e reproduit l'astrolabe nautique du musée de Caudebec-en-Caux. Nicolas Le Tellier l'avait fabriqué à Honfleur, en 1632). L'ouvrage a pour titre : *L'Astrolabe-quadrant du Musée de Rouen. — Recherches sur les connaissances mathématiques, astronomiques et nautiques du Moyen-Age.*

Construit par un Européen, et ainsi d'origine chrétienne et latine, notre astrolabe n'en reproduit pas moins le Zodiaque qu'employaient les Arabes au VIIIe siècle. Un examen très attentif de ses différentes parties permet d'en placer la construction au commencement du XIVe siècle. C'est un objet normand, à tout le moins par son usage. L'instrument, concluent-ils, est un beau monument du génie scientifique du moyen âge. Il constitue une nouvelle preuve de la hardiesse et de la science nautique des marins de notre province.

Espérons qu'il donnera une nouvelle ardeur aux recherches de M. Anthiaume, sur l'enseignement local de l'hydrographie, encore si imparfaitement connu.

M. de Vesly tient à ajouter qu'il n'y avait, en effet, que d'habiles mathématiciens dont les patientes études pussent mettre en tout son jour la valeur documentaire et scientifique de l'astrolabe.

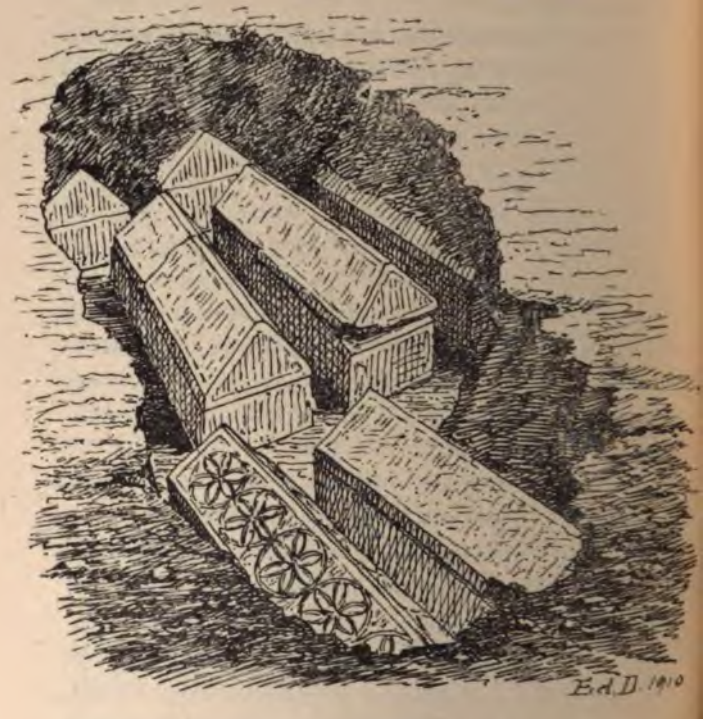

Sarcophages en pierre. — M. de Vesly se propose de rédiger une note à leur sujet, quand les informa-

tions auront pu être complétées. Mais dès aujourd'hui la plume habile de notre collègue M. Duveau offre à notre album un joli dessin qui reproduit partiellement sept d'entre eux.

M. le Président y remarque, comme digne d'une attention spéciale, celui qui porte le monogramme du Christ et dont le couvercle est décoré de rosaces. M. Pelay souhaiterait qu'il en fût tiré une photographie; mais les formalités préalables seront laborieuses et ne permettront pas peut-être d'accomplir ce vœu.

M. Le Breton estime que la Commission doit s'adresser directement à M. le Maire, et il a bien voulu lui transmettre lui-même les désirs de la Commission.

Prix d'une statue de Desolbeaux. — La restauration de la cathédrale ajoute un nouvel intérêt à cette note que M. Pelay emprunte à l'*Inventaire des Archives* (G. 2153) : « Le 19 juillet 1512, le chanoine Louis d'Estouteville offrit pour la réfection du grand portail une statue de N.-D. exécutée par l'imagier des Obeaux, pour 57 livres ».

Notre confrère fait ensuite circuler un grand et très beau dessin : vue de la cour de l'abbaye de Saint-Amand, à Rouen.

La chapelle de l'ancien Hôtel-de-Ville. — M. G. Dubosc résume de vive voix la notice intéressante qu'il en a donnée dans le *Journal de Rouen*; et, de la part de M. Poan de Sapincourt, il offre à l'album de la Commission neuf photographies des détails et un grand plan de l'ensemble, à l'échelle. Des remerciements sont votés à M. Poan de Sapincourt.

Le Bourg-Dun. — D'après une note qu'a publiée le *Journal de Rouen*, le 21 janvier dernier, M. Pelay

signale dans cette commune la découverte d'armes et d'ossements romains. Le fait n'a pas échappé à M. de Vesly qui s'est renseigné sur place.

Fontaine d'Aréthuse. — Le mauvais état de la fontaine du beffroi a suggéré la pensée d'un lavage. Mais on objecte que c'est tout ce qu'il y a de plus dangereux parce qu'on s'attaquera au calcin de durcissement, ce qui compromettra la conservation des sculptures. Le meilleur expédient serait de consolider les parties qui menacent une ruine prochaine. Tel est surtout l'avis de M. Le Breton.

Heurtoir. — M. Duveau fait circuler l'admirable dessin qu'il a pris en voyage, d'un marteau de porte à Acqui, en Piémont.

M. le Président se félicite qu'un bon nombre de membres soient venus assister à la réunion et lui aient donné un grand intérêt par leurs communications variées. Il lève ensuite la séance. Il est cinq heures et demie.

A. Tougard.

Marteau à Acqui (Piémont).

SÉANCE DU 15 AVRIL 1910

Elle ouvre à deux heures un quart, salle du Conseil de Préfecture (rez-de-chaussée), sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Membres présents : MM. G. de Beaurepaire, G. Dubosc, Duveau, Garreta, Lefort, Minet, Pelay, Sarrazin, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM Coutan, Malicorne et Vernier.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté après une rectification et deux légères retouches.

Correspondance imprimée. — Elle comporte les pièces ci-après : *Cartulaire de S.-Corneille de Compiègne*, publié par le chan. Morel (pour la Soc. hist. de Compiègne, t. II, années 1218-1260), in-4° (1); — *Bulletin hist. du Comité*, 1909, 1 et 2; une livr.; — *Bull... de la Soc... d'Eure-et-Loir*; 1909, compl. 6 livr.; — *Bull. de la Soc... de Langres*, IV; 1910; — *Bull. de la Soc... de l'Orne*, XXVIII, 4; oct. 1909; — *Mém. des Antiquaires de la Morinie*, 1908-1909; XXIX; — *Société d'Emul. d'Abbeville*, Mémoires, VI, II; — *Item*, Bulletin 1909, 3 et 4; — *Item*, Inauguration de la statue de Boucher de Perthes; — *Bulletin de la Soc... de Gand*; XVIII, 1.

L'Assiette du Régiment de la Calotte. — M. de Vesly est heureux d'apprendre à ses collègues que

(1) Peu d'instants avant d'expirer, M. Léopold Delisle fit l'éloge de cette savante publication.

cette curieuse pièce de céramique, dont les a entretenus la dernière séance, a été offerte par M. Garreta, au musée départemental. Des remerciements sont votés avec empressement au sympathique donateur.

Les sarcophages de Saint-Gervais. — M. le Président explique que la mairie a donné satisfaction à sa demande de photographier ces remarquables cercueils; mais elle a réservé la question de leur dépôt. M. de Vesly ajoute qu'il lui a paru bon, en cet état des choses, de faire procéder à un moulage de la plus ornée de ces sépultures. Cette détermination est accueillie avec faveur.

M. Pelay demande quelle a été la décision de la municipalité au sujet de l'autorisation des fouilles que le conservateur du musée se proposait de pratiquer. Aucune réponse n'étant intervenue, notre collègue souhaiterait qu'un rappel de cette demande fût respectueusement adressé au maire. Cette motion est adoptée par la Compagnie à l'unanimité.

Quant à la date présumable de ces sarcophages, encore inconnus dans notre région, M. de Vesly les croirait au moins carolingiens; M. Le Breton les ferait même remonter à l'époque mérovingienne, quelques motifs même semblant rappeler les décorations gallo-romaines. Les Congrès scientifiques en ont signalé d'analogues au VIe s.; mais il y a lieu de considérer que chez nous le christianisme s'est implanté plus tard que dans le midi. Il en résulte ici une infériorité marquée pour nos œuvres d'art d'époque semblable. D'ailleurs, la question reste à l'étude : car on ne peut espérer que les découvertes aient épuisé le sujet.

Bulletin de la Commission. — Le 5 courant, M. le maire de Sotteville-sur-Mer a sollicité de M. le Préfet

l'envoi de nos procès-verbaux « pour l'enseignement du musée de l'école des garçons de la commune ».

La Commission ne peut qu'être flattée de l'intérêt témoigné à ses études; mais à l'examen de cette pétition elle a regret de constater qu'il n'y peut être donné suite, parce que l'envoi constituerait un précédent à conséquences presque incalculables. A cette considération morale s'ajoute une impossibilité matérielle, bon nombre de Bulletins étant à peu près épuisés.

Oissel. — M. le Préfet a transmis, il y a huit jours, à M. le Président la copie d'une lettre de M. le maire d'Oissel, en date du 29 mars, où ce magistrat appelle l'attention de la Commission sur le mauvais état du monument historique connu sous le nom de *Porte des Mornons*.

La Commission n'a pas oublié l'intérêt que mérite cet édicule. Malheureusement sa conservation emprunte aux divers propriétaires auxquels il appartient des difficultés spéciales. Après délibération, la Compagnie ne peut que prier M. le Préfet d'aviser avec M. le maire d'Oissel aux voies et moyens les plus propres à protéger cette porte contre toutes les chances de dégradation et de ruine.

Suivent les communications de M. de Vesly, qui comme d'usage, sait y unir l'intérêt à la variété.

Dans un lot de monnaies acquis pour le Musée, au prix de 7 fr., il s'est rencontré les médailles ci-après :

1° Un grand bronze de Trajan coté 40 fr. dans Cohen (t. II, p. 95, n° 540); à l'A/. IMP. CAES. NERVA. TRAIAN. AVG. GERMANICVS. DACIVS. P. M. Au R/. TR. P. VII. IMP. IIII. COS. V. P. P. SC. Rome casquée, assise à droite, sur une cuirasse

(*cœur*)

—

CI-GIST
VÉNÉRABLE
ET DISCRÈTE
PERSONNE MAITRE
MARTIAL DUFOUR PRÊTRE
DU DIOCÈSE DE LIMOGES,
DOCTEUR EN THÉOLOGIE
CHANOINE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE
DE BEAUVAIS, VICAIRE GÉNÉRAL DE
ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME
ETIENNE RENÉ POTIER DE GESVRES,
EVÊQUE, COMTE DE BEAUVAIS, ANCIEN
OFFICIAL DU DIOCÈSE DU DIT BEAUV.
ET PRIEUR DE St FELIX DES
PALIÈRES, DIOCÈSE D'ALAIS.
AMATEUR DES PAUVRES
QU'IL A FAIT SES LEGA
TAIRES UNIVERSE,
LEQUEL DECEDA EN
CETTE PAROISSE,
LE 8 JUILLET
1745. AGE
61 AN.

—

Fontaine d'Aréthuse. — La Commission se demande avec inquiétude quelles mesures préservatrices vont pouvoir être prises en faveur de l'édicule qui accompagne si gracieusement notre Gros Horloge. M. Lefort rappelle que, le petit monument étant municipal, c'est à la Ville que son entretien incombe. Mais lorsqu'un sérieux devis des travaux à exécuter aura été dressé, on a lieu d'espérer le concours des crédits du Ministère.

Abus de l'affichage. — M. le Président le félicite vivement d'avoir débarrassé les murs de l'église Saint-Laurent de l'affreux bariolage que leur infligeait la multitude d'affiches qui les défigurait, ce qui a été une rude besogne. L'architecte en chef gémit sur la licence effrénée des afficheurs à laquelle, malgré les règlements, n'échappent ni la cathédrale, ni le Palais de Justice.

Ancien jubé de la Métropole. — M. G. Dubosc expose que ses colonnes en marbre cipolin avaient été reléguées dans l'ancien grand séminaire. Il a semblé préférable de les ramener à la cathédrale, entre l'édifice et la tour Saint-Romain. Elles seront ainsi remises en vue pour la satisfaction des visiteurs.

Criquiers. — Inscription funéraire. — En réclamant quelques explications au sujet de la communication que M. de Vesly a faite sur ce village, dans le Bulletin de 1908, M. l'abbé Louchet, curé de la paroisse, a signalé, dans sa sacristie, un marbre épigraphique que la poussière rendait méconnaissable. Ce losange mesure 650 millimètres de hauteur et de largeur, sur 460 dans sa partie la plus étroite. Son ornement caractéristique est un cœur ailé, d'où s'échappent des flammes, le tout encadré d'un triangle isocèle de 105 millimètres de côté sur une base de 140. On lit ensuite :

(*cœur*)

—

CI-GIST
VÉNÉRABLE
ET DISCRÈTE
PERSONNE MAITRE
MARTIAL DUFOUR PRÊTRE
DU DIOCÈSE DE LIMOGES,
DOCTEUR EN THÉOLOGIE
CHANOINE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE
DE BEAUVAIS, VICAIRE GÉNÉRAL DE
ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME
ETIENNE RENÉ POTIER DE GESVRES,
EVÊQUE, COMTE DE BEAUVAIS, ANCIEN
OFFICIAL DU DIOCÈSE DU DIT BEAUV.
ET PRIEUR DE St FELIX DES
PALIÈRES, DIOCÈSE D'ALAIS.
AMATEUR DES PAUVRES
QU'IL A FAIT SES LEGA
TAIRES UNIVERSE,
LEQUEL DECEDA EN
CETTE PAROISSE,
LE 8 JUILLET
1745. AGE
61 AN.

—

L'acte de décès dit que Martial Dufour, âgé de soixante-trois ans environ, était né à Limoges. Parmi les ecclésiastiques présents aux obsèques, il nomme François Rogier, prieur de l'abbaye de Beaubec.

L'évêque cité sur ce marbre a donné son nom à une rue de Beauvais. Il fut, ajoute M. le curé, l'un des plus célèbres prélats qui ont occupé ce siège, et il devint même cardinal.

Si le marbre n'est pas encore replacé dans l'église, la Commission conseille de l'encastrer dans la muraille, en laissant en arrière un espace libre pour prévenir la formation du salpêtre.

M. de Beaurepaire déplore à cette occasion les ravages que le salpêtre a causés à Bouville au curieux monument épigraphique que l'abbé Papillon entourait d'une sollicitude éclairée.

La dalle tumulaire de Saint-Aubin-sur-Mer, ajoute M. Pelay, en a également subi de fâcheuses atteintes.

A ce propos, M. le Président rappelle la splendide pierre tombale de l'abbaye de Saint-Georges, en faveur de laquelle il voulut jadis inutilement prendre quelques mesures de préservation. On pourrait songer soit à la relever, soit à l'entourer d'une grille très basse ou à la recouvrir d'une plaque de verre.

Chacun de ces procédés soulève des objections. M. Lefort croit que le plus sûr serait d'insister auprès du Ministère pour la sauvegarde de ce beau monument tumulaire. Les Beaux-Arts, une fois saisis de la question, aviseraient au moyen le plus convenable à employer.

Notre confrère a pu ainsi, il y a quelques années, relever les belles dalles de Préaux, et il a eu en même

temps la satisfaction de renouveler le carrelage de l'église.

Rue du Lieu-de-Santé. — M. Duveau offre aux archives de la Commission trois photographies de la « cour Avenelle », dans la rue du Lieu-de-Santé. On y voit plusieurs types intéressants d'anciennes maisons.

Quelques jours auparavant (4 avril), grâce au don du chimiste Raimond Coulon, notre album s'était enrichi de la photographie d'un objet assez singulier, petit mémorial de l'habileté métallurgique de nos ancêtres. Sur le socle qui le supporte on lit :

Reconstitution des Dodécaèdres gallo-romains.
Dodécaèdre creux, ajouré et perlé,
Fondu d'un seul jet, sans soudures,
TYPE DU MUSÉE DE ROUEN (1).

Décembre 1909.

La séance est levée à quatre heures un quart.

A. TOUGARD.

(1) En 1694, le P. Ménestrier croyait (*Traité des Enigmes*, p. 159) que le dodécaèdre « servait aux sorts ». (N. d. S.)

SÉANCE DU 28 MAI 1910

Elle ouvre à deux heures, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Etaient présents : MM. G. de Beaurepaire, Delabarre, G. Dubosc, Duveau, Garreta, Lormier, l'abbé Loth, Pelay, de la Serre, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

S'étaient excusés : MM. Le Verdier et Malicorne.

Tout d'abord, M. le Président se lève pour déplorer la nouvelle perte que vient de faire la Commission, en la personne de M. Albert de Bellegarde, qui en était un des doyens d'âge, aussi bien que de promotion, puisqu'il y était entré il y a quarante-deux ans. Si ses fréquents séjours à la campagne ne lui permettaient pas de s'associer régulièrement à nos études, il n'en tenait pas moins un rang des plus distingués parmi nos antiquaires. Ses collections de meubles, de faïences, d'ex-libris et de portraits normands ont marqué dans l'histoire locale de la curiosité.

Un assentiment général accueille les profonds regrets qu'exprime M. le Président, au nom de la Compagnie. Il ajoute que, empêché par un cas de force majeure d'assister aux obsèques, il a tenu à y faire représenter officiellement la Compagnie par le secrétaire et par les conservateurs du Musée des Antiquités et du Musée de peinture.

Correspondance imprimée. — En voici le détail : *Neuf grandes et belles photographies avec deux*

plans (complétant les précédents procès-verbaux) des restes de la chapelle de l'ancien Hôtel-de-Ville de Rouen, offerts à la Commission, par M. G. Dubosc, au nom de M. Poan de Sapincourt (de nouveau remercié); — *Congrès archéologique de France*, session LXXV, à Caen (1908), 3 forts volumes in-8°; — *Bulletin des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, année 1908; — *Soc. archéol. de Beaune*, mém. 1908; — *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, XLVIII, 1909; — *Bulletin* item, 1909, 4; t. XVIII; — *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1909, 1; t. L; — *Bull. des Antiquaires de la Morinie*, 233; 1910, 1; — *Mettensia*, VI (Antiquaires de France), 1909, 1; — *Bull. des Soc. sav. de Caen* (non mis dans le commerce), nos 2, 3, 4, 5. Caen, 1909; — *Baron G. de Vismes*, 2 fasc. histor. pet. in-8°. Vannes, 1908. (La rédaction en a été provoquée par le *Bulletin de la Commission*, XIV, 28).

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. Elle amène quelques échanges de vues sur les sarcophages de Saint-Gervais.

Correspondance manuscrite. — A leur sujet M. le Président lit cette lettre en date du 2 courant :

« Monsieur le Président, en réponse à votre lettre du 20 avril dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis heureux de vous autoriser à pratiquer des fouilles sur l'esplanade de l'église Saint-Gervais.

» Toutefois, il reste bien entendu que la ville de Rouen ne participera en aucune façon aux frais et qu'à la suite de ces fouilles, la voirie sera remise en état.

» Dans le cas où elles seraient de nature à causer une

gêne quelconque, je me réserve, bien entendu, le droit de révoquer la présente autorisation.

» Veuillez agréer...

» *Le Maire de Rouen,*

» M. LEMARCHAND, adjoint ».

La Commission sait bon gré à la Ville de cette gracieuse autorisation qui peut amener d'intéressantes découvertes. Quant aux conséquences pratiques de la fouille, la Commission en examine diverses hypothèses qui ne présentent aucune difficulté sérieuse. Elle croit donc que, sans nouvelles démarches, les travaux peuvent être commencés.

Lillebonne. — Projet de constructions. — Mardi dernier, M. le Préfet a envoyé à M. G. Le Breton la copie d'une lettre, écrite au Havre, le 9 mai, par M. Herrenschmidt, pour le consulter sur les bâtiments communaux qu'on se propose d'élever à proximité du théâtre romain. Il y a lieu d'examiner si ces constructions « ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la vue des ruines de Lillebonne ».

Au simple énoncé de la question, des murmures improbateurs se produisent de divers côtés. M. le Président invite M. de Vesly, particulièrement bien informé et ainsi tout à fait à même d'émettre un avis autorisé, à exprimer d'abord son sentiment. Le conservateur du Musée estime qu'il ne faut, à aucun prix, modifier l'aspect d'une ville qui possède, si près l'une de l'autre, une construction romaine et cette tour du haut moyen âge, que la présence de Guillaume-le-Conquérant a illustrée. « Rouen a eu le malheur, dit-il, de laisser mettre en bouteille les vestiges de la

tour de la Pucelle », il ne faut pas que cette catastrophe archéologique se renouvelle à Lillebonne. Le département a d'ailleurs le droit d'intervenir vigoureusement dans cette discussion : car il a fait d'assez grands sacrifices pour les antiquités de *Juliobona*.

Ces vues sont très goûtées par la Commission ; et à l'unanimité elle invite M. le Préfet à s'opposer énergiquement à toute grande bâtisse moderne capable de jeter un trouble irréparable dans l'aspect des lieux et dans le culte de leurs souvenirs.

Cathédrale. Portail Saint-Jean. — Plusieurs confrères ont demandé à l'abbé Tougard comment ce portail est resté dans l'état défectueux contre lequel notre collègue, M. G. de Beaurepaire, a si justement protesté.

M. G. Dubosc répond que le bien fondé de la plainte a été reconnu par M. Chaisne, qui a fait exécuter la colonne à placer. Si elle est restée jusqu'ici sans emploi, la faute en est à des scrupules techniques dont M. Baudot n'a pu encore se dégager. La Commission se plaît à penser qu'une nouvelle insistance obtiendra enfin le résultat légitimement attendu.

M. de Vesly a la parole. Il commence par faire remercier M. Garreta de la pierre gravée à l'écusson de la famille Brice qu'il a bien voulu offrir au musée départemental. Puis il fait ces quatre lectures :

J'opère des fouilles, dit-il, en ce moment sur le plateau des Hautes-Bruyères (commune de Blosseville-Bonsecours), au lieu dénommé *Les Quatre Citernes* ou *Les Quatre Terrines*. J'espère pouvoir expliquer devant la Commission, dans une prochaine séance, le but de mes recherches et y joindre quelques lignes sur les travaux de fortifications

exécutés pour la défense de Rouen. En attendant, j'exposerai le résultat de quelques investigations auxquelles je me suis livré.

Ducat d'or de Philippe II d'Espagne. — Les découvertes de monnaies anciennes furent fréquentes à Amfreville-la-Mivoie, et celles de médailles romaines faites en 1806 et de 1862 ont été enregistrées par l'abbé Cochet (*Répert. archéol.*, pp. 263-264). La découverte d'une monnaie d'or, trouvée par M. Noblesse, instituteur, en dressant la tombe d'un de ses parents, dans le cimetière de La Mivoie, me semble intéressante à signaler. Philippe II fut l'ennemi de la France et fomenta les troubles de la Ligue. L'ambitieux fils de Charles-Quint avait projeté d'ajouter aux couronnes d'Espagne et d'Angleterre, qu'il portait déjà, celle du royaume de France.

La monnaie trouvée par M. Noblesse a-t-elle appartenu à l'un de ses partisans ou perdue par un des Espagnols qui habitaient et trafiquaient dans Rouen? La réponse est du domaine des hypothèses. Cependant il m'a semblé que la médaille trouvée *in situ* méritait d'entrer au Musée d'antiquités.

Voici la description de la monnaie :

A l'*A/*, Philippe regardant à droite, portant la cuirasse et la couronne fermée : PHS. D. G. HISP. ANGL. REX. DVX. BRAB.

Au *R/*, L'écusson écartelé et contre-écartelé de Castille, de Léon, de Bourgogne, de Flandre et de France, posé en abîme. L'écu est entouré du collier de la Toison-d'Or et timbré d'une couronne fleurdelisée et fermée. Poids : 5 grammes.

Four de potier. — La commune de La Mivoie m'a encore fourni une autre découverte. Sur le côté gauche de la route de Paris, au n° 90, se voit une rampe d'accès à des immeubles qui portent sur le cadastre (section A) les

nos 261, 262, 263 et 351. En démolissant une cave creusée dans le coteau et en opérant des terrassements pour édifier une nouvelle construction, les ouvriers de M. Léon Mignot, propriétaire, ont trouvé les vestiges d'un four de potier.

Je suis arrivé trop tard pour juger des dispositions que présentait le fourneau; mais j'ai pu recueillir, avec le concours de M. Mulot, plusieurs pièces qui servaient à l'encastage des vases soumis à la cuisson. C'est ainsi que je peux présenter un petit support céramique de forme triangulaire ou plutôt présentant trois branches munies chacune d'une pointe pour l'isolement des pièces, et des plaques ou biscuits portant des traces de glaçure jaune.

Cette découverte n'a rien qui puisse surprendre dans une localité qui, avec la Poterie de Belbeuf, dut être anciennement un centre de fabrication de céramique.

Monnaies gauloises. — C'est au hasard que je dois de posséder sept monnaies gauloises en bronze coulé, provenant de la trouvaille faite en 1848, par M. de Valdory, à Saint-Germain-sous-Cailly. Cette découverte a donné lieu à des notes et mémoires, par MM. A. de Barthélemy, Lambert, L. de Glanville, l'abbé Cochet, etc., résumés par M. Adrien Blanchet, dans son Inventaire des Trésors gaulois (1). La dernière étude, dans laquelle il fut question de la découverte, a été lue par notre savant collègue, M. Drouet, dans la séance de la Commission des Antiquités du 27 octobre 1899 (2).

L'étude de ces petits bronzes m'a fait reconnaître :

1° *Deux* monnaies attribuées aux Ambiani, par M. A. Blanchet et qu'il désigne ainsi (3) : « Je classe encore dans cette série un bronze au personnage courant, évidemment

(1) A. Blanchet, *Traité des Monnaies gauloises*, t. II, appendice 1, pp. 391-392.

(2) *Bull. de la Comm. des Antiq.*, t. XI, pp. 352-356.

(3) *Op. cit.*, p. 374.

inspiré de ceux donnés aux Véliocasses (fig. 370). Le cavalier du *R/* se retrouve sur un bronze dont un côté est certainement imité du denier celtibérien, attribué à Balsio, et (en note) sur un bronze analogue à Saint-André-sur-Cailly (Seine-Inférieure) ».

2° *Quatre* monnaies que je classerai aux *Catalauni Renio*, pour suivre la nomenclature de M. Blanchet qui s'exprime ainsi (1) « De nombreux auteurs ont classé aux Catalauni les bronzes coulés portant un guerrier tenant un torques (anneau fermé sur certains exemplaires) et un quadrupède (fig. 395). Le catalogue du Cabinet de France donne le nom de Camulus à ce personnage (nos 8133, 8141, 8143); mais il est presque inutile de faire remarquer que cela n'est basé sur aucun autre motif que sur l'opinion de F. de Saulcy ».

De nombreuses monnaies de ce type ont été trouvées dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Marne, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

3° La dernière monnaie que j'avais à examiner a été très difficile à déterminer par suite de son état fruste à l'*A/*, comme au *R/*. M. A. Blanchet vient de m'écrire qu'il faut l'attribuer aux Véliocasses.

Les sept monnaies viendront s'ajouter aux vingt-cinq jadis achetées par l'abbé Cochet, ou plutôt à celles que les voleurs ont laissées.

Reliquaire. — Lait de la Vierge. — Je ne sais vraiment si le titre de reliquaire peut être donné à un cadre de bois doré, garni d'un verre pour protéger des fleurons et volutes en papier doré ? Il est vrai que cet entourage est destiné à orner un christ en verre et un fragment de roche qu'une bandelette imprimée désigne ainsi : *Lait de la Sainte Vierge*.

Cet assemblage d'objets divers remonte au XVIIe siècle,

(1) *Op cit.*, p. 374.

Il a fait l'étonnement et a provoqué les investigations de nombreux chercheurs. On savait bien que, sous le règne de Louis XIV, plusieurs pèlerinages avaient été organisés pour la visite des Lieux Saints, mais aucun historien, que je sache, n'avait parlé des souvenirs rapportés de Palestine. C'est à la lecture d'un récit du docteur L. Boucher qu'on doit les éclaircissements sur cette intéressante question :

« Nous nous dirigeons ensuite (1), écrit le médecin rouennais, vers la *Grotte du Lait,* qui perpétue une curieuse légende. Marie et Joseph, dans leur fuite, s'étaient réfugiés sous un renfoncement du rocher et l'émotion de la Vierge, à l'idée qu'on allait massacrer les enfants fut telle, que la source de son lait se tarit momentanément. Mais, au bout de peu d'instants, il reparut plus abondant, si abondant même, qu'il en tomba quelques gouttes sur la pierre pendant qu'elle allaitait l'Enfant.

» Et depuis, les femmes du pays, les chrétiennes comme les musulmanes, prennent un peu de la poussière de cette roche calcaire pour guérir celles qui n'ont pas de lait ».

Il est fort probable que le fragment de roche (carbonate de chaux), offert au Musée par M. Poussier, n'est qu'un souvenir, rapporté de Palestine par un pieux voyageur qui lui a donné les honneurs d'un encadrement semi-somptueux. Dans tous les cas cet objet a été trouvé par le donateur, dans un grenier où il avait été déposé avec plusieurs objets, à l'époque de la Révolution. Il proviendrait de l'ancien couvent des Capucins de Dieppe.

Prix décernés par l'Académie de Rouen. — Avant la Révolution, l'usage voulait que les prix aux élèves des

(1) *Voyage de Terre-Sainte* (XXIXe pèlerinage à Jérusalem). Rouen, imp. Gy, 1909 ; page 96.

grandes Ecoles de la Ville (1) fussent décernés dans une séance solennelle tenue chaque année, dans les premiers jours du mois d'août, par l'Académie de Rouen (2).

Cependant, on ignorait généralement que ces prix étaient des objets se rapportant aux sciences qu'étudiait le lauréat.

Nous avons eu l'heureuse chance de voir deux instruments attribués aux élèves de l'Ecole de Mathématiques, pour l'année 1772.

La séance eut lieu, cette année là, le 5 août, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et le discours d'ouverture fut prononcé par M. Haillet de Couronne.

Le premier prix fut décerné à M. Leblant. Il consistait en un très beau graphomètre renfermé dans une gaîne en cuir frappé à froid d'un semis de fleurs de lis. Cet instrument est aujourd'hui la propriété de M. Garreta.

Le second prix, obtenu par M. Bournisien de Repenville (*sic*), est une boussole d'arpenteur avec sa boîte en noyer. Il appartient au Musée d'Antiquités.

Les deux instruments, graphomètre et boussole, sont sortis des ateliers de Canivet, à l'enseigne de *La Sphère*, à Paris. Ils portent, gravés dans un cartouche aux armes de la ville de Rouen, l'inscription suivante dans laquelle figure le nom du lauréat : *Hoc Prœmium Civitas. Rotho. De. aquod. Rotho. Judicio Addixit Academiæ. Anno 1772.*

Suit cette notice par M. G. Dubosc :

En feuilletant l'inventaire des biens laissés par Alexis Le Bovier de Fontenelle, chanoine de Rouen, mort à Rouen le 20 novembre 1741, à deux heures de l'après-

(1) Ecoles d'Anatomie, de Chirurgie, d'Accouchements, de Botanique, de Peinture et Dessin, de Mathématiques et d'Hydrographie.

(2) Le docteur Gosseaume. — *Résumé des Travaux de l'Académie de Rouen*, 5 volumes.

midi, dans une des maisons canoniales de la rue Saint-Romain, j'ai trouvé mention de quelques indications intéressantes.

On voit figurer en effet, dans cet inventaire, trois tableaux ainsi désignés : « Trois tableaux à bordures dorées représentant Mr de Colbert, archevêque de Rouen, le frère du dict defunt, et Mr de Corneille, son oncle ».

Le frère dudit défunt, c'est Bernard Le Bovier de Fontenelle, l'auteur de la *Pluralité des Mondes*. Quant à « Mr de Corneille, son oncle », en l'absence de désignation de prénom, il est difficile de savoir s'il s'agit de Pierre ou de Thomas Corneille.

Les scellés furent tout d'abord apposés sur la maison de la rue Saint-Romain, à la requête de Jean Lherminier, prêtre habitué en la paroisse Saint-Laurent, qui était porteur de la procuration de M. Bernard Le Bovier de Fontenelle, un des quarante de l'Académie française, demeurant à Paris, rue et paroisse Saint-Roch, seul héritier pur et simple de son frère.

Après la levée des scellés, une vente en plusieurs vacations eut lieu. On voit que le portrait de Mgr de Colbert fut adjugé pour 16 livres à M. Guebart; on voit également que toute la bibliothèque, où figuraient les œuvres des deux Corneille, fut également vendue; qu'on mit également aux enchères un *Dictionnaire de Moreri*, adjugé à l'abbé Denis, pour 50 sols; une *Histoire des Turcs*, par Mézeray, adjugée à Le Boucher, devant le Palais.

Quant aux deux portraits de Fontenelle et de Corneille, ils ne figurent pas dans la vente. Il est à penser qu'ils furent remis à Fontenelle, qui devait encore survivre seize ans à son frère Alexis, le chanoine de la Cathédrale.

Exposition de Glascow. — M. le Président l'annonce d'après sa correspondance particulière. A en juger par les ressources dont disposent les organisateurs, elle promet d'être brillante.

Il ajoute que dans le reliquaire présenté tout à l'heure par M. de Vesly, il a remarqué des émaux soufflés de Nevers. On fabriquait ainsi les singulières amulettes du Genétay, qui n'ont disparu du commerce que vers 1830.

Eglise Saint-Laurent. — M. Delabarre déplore le mauvais état des toitures de la chapelle septentrionale et de la sacristie; les fermetures de l'église lui semblent insuffisantes. Mais comment qualifier les hideux ravages que l'audace des gamins a multipliés aux fenêtres ? Ils ne savent respecter absolument rien, si bien qu'il a fallu garnir de rideaux les fenêtres de la vieille maison de la rue Saint-Romain, pour leur faire redouter des habitants imaginaires.

M. le Président fait observer que d'autres nations forment la jeunesse au respect de ces constructions du passé qui sont l'une des pages les plus instructives de toute histoire nationale.

Il y a un demi-siècle nos vieux monuments portaient souvent des inscriptions préservatrices. Pourquoi ne les renouvellerait-on et ne les multiplierait-on pas en intéressant expressément la responsabilité des parents ? Les instituteurs ne sauraient trop former leurs écoliers à ces égards intelligents que méritent spécialement toutes les œuvres du passé.

M. Pelay estime que le meilleur résultat s'obtiendrait peut-être par un vœu adressé tant à M. le Préfet pour le Conseil général, qu'à l'Inspecteur départemental pour instructions à ses instituteurs.

M. Le Breton se félicite des travaux et de l'assistance de cette séance, et les membres ne songent qu'à se séparer, quand, averti d'une note rédigée à tout ha-

sard, M. le Président autorise le Secrétaire à la joindre sans lecture au procès-verbal. La voici :

Mgr Barbier de Montault. — Au commencement d'avril a paru la bibliographie de cet éminent archéologue. C'est un volume gr. in-8° de 450 pages qui atteint le chiffre invraisemblable de 4,415 numéros.

Un renseignement particulièrement intéressant est que les articles manuscrits et les notes amassées par Mgr Barbier seront réunis au Musée Saint-Jean d'Angers, qui possède déjà toutes ses publications.

On s'est étonné à bon droit que ce travailleur, qui écrivit de 1849 à 1901, n'ait pas trouvé place dans le Vapereau. Il semble se rattacher à notre département par la branche de sa famille que représente aujourd'hui M. le marquis de Montault, maire de Nointot.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1910

Elle ouvre à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Membres présents : MM. G. de Beaurepaire, Delabarre, Drouet, G. Dubosc, Duveau, Pelay, Ruel, de la Serre, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

S'étaient excusés : MM. P. Le Verdier, Malicorne, Minet et Vallée.

En ouvrant la séance, M. le Président se lève pour déplorer le nouveau deuil qui vient de frapper la Commission, dans la personne de M. Biochet, notaire honoraire à Caudebec. Nous l'avions pour collègue depuis vingt-cinq ans, et, sans que sa mort nous ait été officiellement annoncée, sa perte n'en sera pas moins appréciée dans nos rangs. Il laisse une somme de 10,000 francs au petit musée municipal de Caudebec, créé sur son initiative. Il avait terminé, il y a une douzaine d'années, un ouvrage important sur la noblesse qui devait former un volume in-4°, mais ne serait publié qu'après sa mort. On assure qu'un notaire local est chargé de l'accomplissement de ses volontés. M. le Président souhaiterait que les moindres notes de ce travailleur distingué fussent recueillies avec soin, soit par la Commission, soit par les Archives départementales. Le secrétaire espère avoir à ce sujet quelque moyen d'information.

Distinction honorifique. — M. Le Breton ne veut pas continuer la séance avant de féliciter chaudement

le conservateur du Musée départemental de la mention honorable que vient d'accorder l'Académie des Inscriptions à son important mémoire sur les *Fana*.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation. M. le Président y fait néanmoins deux intéressantes additions.

Correspondance imprimée. — Elle comprend : *Société des Antiquaires de France*, mémoires LXIX, 1909; *item*, Bulletin, 1909; — *Mémoires de la Société... de l'Aube*, LXXIII, 1909; — *Bulletin... des Antiquaires de l'Ouest*, 1909, n° 3; — *Bulletin... des Antiquaires de Picardie*, 1910, 3 nos; — *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n° 195, 1910; — *Bulletin de la Soc... de Gand*, XVIII, 3, 4, 5; 2 livr.; — *Inventaire archéol. de Gand*, LI, juin 1910; — *La Normandie*, mai 1910. Tombeau de la dame d'Ouville, par notre collègue A. Milet; hommage d'auteur.

Circulaire de la maison Berthaud, qui se prépare à publier la collection des dessins archéologiques de Gaignières : 2,500 pl. pour 400 fr. aux souscripteurs. Le nom seul de Gaignières recommande assez l'entreprise, et M. le Président se plaît à espérer que ceux de nos confrères qui siègent au Comité de la Bibliothèque obtiendront que la Ville souscrive. M. Pelay se permet de souhaiter qu'on persuade les éditeurs de consentir des souscriptions partielles à des fascicules classés par provinces.

Emaux. — Une communication de la séance précédente amène M. Pelay à présenter une statuette de sainte Thérèse, encadrée dans une sorte de tableau

orné d'émaux, dont la fabrication paraît être espagnole. Des émaux semblables, observe M. le Président, se voient au musée céramique de Nevers. Ils ont été fabriqués dans cette ville sous le nom d'émaux soufflés de Nevers.

Au sujet des fouilles voisines de Saint-Gervais, M. de Vesly annonce que le sarcophage le plus richement décoré a été moulé, aussi bien que le chrisme, et un exemplaire de ces deux moulages a été offert au musée Saint-Germain. Le temps n'a pas permis de reprendre l'exploration, qui ne sera pas sans difficulté à cause du chemin d'accès qui coupe le terrain en diagonale.

Comme actualité, notre confrère rappelle que le Musée départemental possède le fanal fixé à la proue du vaisseau de Duquesne. Il n'a pas été possible, cela se comprend, de songer à l'en laisser sortir, malgré tout l'intérêt qu'y eurent pris les belles fêtes de Dieppe.

L'Amphithéâtre gallo-romain de Rouen. — Un article déjà ancien de notre confrère M. Georges Dubosc (*Journal de Rouen* du 25 août 1907) a amené M. Delabarre à étudier avec le plus grand soin tous les vestiges de maçonnerie ancienne récemment mis au jour dans le voisinage de la tour Jeanne-Darc et notamment dans la maison Demonchy, démolie depuis peu sur le terrain acheté par M. Thérou. Il expose les principales conclusions qu'il tire de l'appareil des murailles. Il paraît évident qu'on est en présence des ruines de l'amphithéâtre dont parlent les vies des premiers archevêques de Rouen. De ses explications techniques très précises résulte ce fait très re-

marquable que les dimensions de notre amphithéâtre étaient plus vastes que celles des principales villes romaines de la Gaule.

M. le Président félicite notre collègue de cette étude approfondie et lui demande ensuite d'en rédiger pour le *Bulletin* un mémoire substantiel. Les figures dont il l'accompagnera devront être, autant que possible, des photographies qui ne laissent rien à l'imagination.

Voilà enfin précisé un point important de la topographie des origines de Rouen sur lequel s'étaient produites tant d'hésitations ; car l'énorme différence de niveau de la rue Morand et de la rue du Bailliage n'avait pas empêché des antiquaires de situer l'amphithéâtre aux environs de la rue Saint-Lô. Enfin les dimensions relevées par M. Delabarre supposent, au Rouen des premiers âges une importance beaucoup plus considérable que celle qui résulterait des documents écrits.

M. Drouet approuve absolument les sages réflexions de M. Le Breton, et en eût proposé quelques-unes, si M. le Président ne s'en fût si brillamment acquitté.

Cheminée de Lisieux. — M. Duveau obtient la parole pour l'intéressante communication qui suit :

Le dessin que j'ai l'honneur de présenter à la Commission départementale des Antiquités, est plutôt un relevé géométral qu'un croquis artistique, étant tracé d'après les mesures prises sur place.

Il représente une cheminée en ogive qui se trouve au premier étage d'un arrière-corps de bâtiment construit en pierre de taille, et situé *Grande-Rue*, *nos 29-31*, à Lisieux.

La pièce qui contient cette cheminée occupe toute

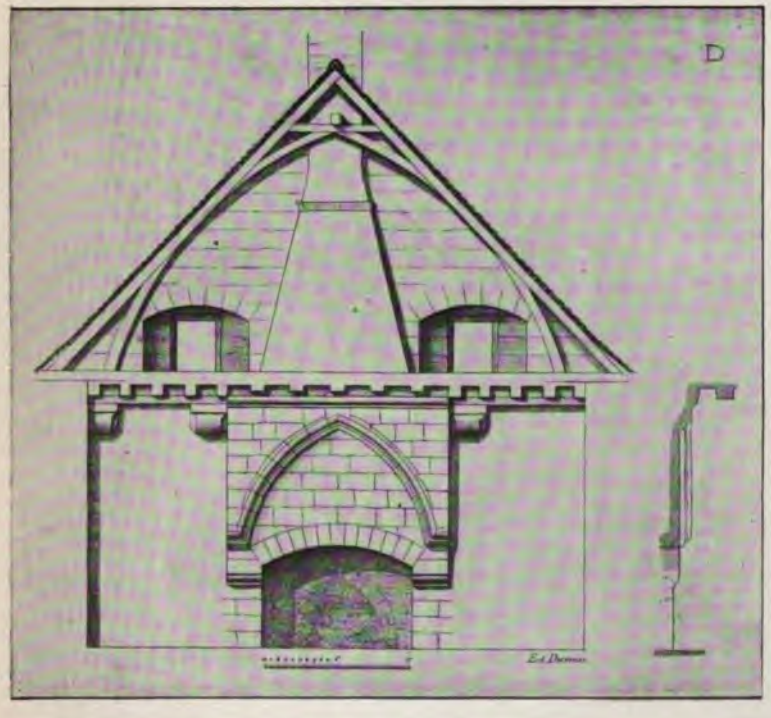

Cheminée à Lisieux, Grande-Rue, 29-31.

la largeur du bâtiment, et la cheminée est placée dans le mur de pignon, dont l'épaisseur, au-dessus du plafond, est encore d'un mètre.

Elle est presque entièrement logée dans le mur et ne saillit à l'intérieur que de 0^m09 à partir des deux consoles de jambage et de 0^m24, à partir de l'ogive.

Dans le comble, le corps de cheminée ne fait que peu de saillie sur le mur; très large en bas il se rétrécit sensiblement vers le haut. De chaque côté du corps de cheminée, il y a une ouverture au niveau du sol en forme de meurtrière (ou de soupirail), avec cintre surbaissé et large ébrasement de 1^m45 d'ouverture et 0^m95 de hauteur au milieu. L'ouverture vers le dehors n'a guère que 0^m45 de largeur et 0^m50 de hauteur.

Ces ouvertures étaient peut-être destinées à la défense du manoir.

La charpente du comble est formée de maîtresses-fermes et de fermes de remplage en chêne dont les jambettes et aisseliers forment l'ogive comme cela se rencontre souvent dans les charpentes du moyen âge. La couverture est en tuiles plates et l'aire basse en terrage.

Pour en revenir à notre cheminée du premier étage : le foyer a plus de deux mètres de largeur et est fermé en haut par un cintre surbaissé, en pierre de taille, de 1^m13 de hauteur à la naissance et de 1^m42 au sommet.

La cheminée a 0^m80 de profondeur et le mur de contrecœur est en pierre de taille avec un arc en ogive qui encadre la partie du milieu, construite en briquettes.

L'ouverture de la cheminée a été réduite po
rement par un rétrécissement en bois.

La pièce où se trouve cette cheminée a u
avec solivage en chêne apparent qui pose s
glaces supportées par de forts corbeaux tai
de rond avec large chanfrein en pierr
corps de cheminée est placé un chevêtr
lives de remplissage.

Le manteau de la cheminée s'élè
baissé, sans saillie, jusqu'à l'arc en
le motif le plus intéressant de cette

Le profil des moulures de cet
deux quarts de rond séparés par
filet.

Au-dessus de l'arc brisé, l
monte verticalement et fait o
inférieure de ce manteau et se
par une corniche composée
rond et d'un bandeau.

L'ensemble de cette che
raissent indiquer le XIII
aucun renseignement ni
que de la construction
cette cheminée.

Quoique aucun tex
est probable qu'il fai
ou d'une importante

La cheminée que
unique dans son g

Antiquités dive
qui fait le meilleu
preuve en est fou

I. — *Jetons rouennais.* — Du 6 au 11 juin dernier a eu lieu, à Paris, la vente de la collection de monnaies de M. J. Du Lac. J'aurais voulu y acquérir, pour le Musée de Rouen, plusieurs médailles frappées ou se rapportant à notre ville, notamment un denier AR et obole de Charles-le-Chauve. *R/.* ROTVMACVS CIVIT., croix (n° 513), et des mereaux avec la date de 1595, aux armes de notre capitale normande (nos 1687, 1688).

Je n'ai été adjudicataire, par l'intermédiaire de M. Feuardent, que des deux lots, nos 1692, 1693, du catalogue. Néanmoins je suis heureux d'annoncer que notre collection départementale s'est enrichie : .

1° D'un jeton en cuivre (refrappe) de Louis de Faucon. A l'*A/.* on lit : MRE I. LOVIS. D. FAVCON. S. D. RIS. P. PRT A. PAT . D. ROVEN (rosace). Cette inscription entoure l'écusson des Faucon, timbré d'une couronne de comte et d'un casque grillé que surmonte le mortier de premier président. Le tout entouré de lambrequins.

Au *R/.* PER DAMNA RESVRGIT, devise qui enveloppe un arbre dont les branches brisées gisent à terre (1).

2° Le second jeton est celui de Louis Le Couteulx, qui fut maire de Rouen. Il porte la date 1764. Sur l'*A/.* on lit en exergue : CIVITAS POPVLVS QVE ROTHOMAGENSIS, et au centre les armoiries de Rouen dans un cartouche ovale.

Au *R/.* ✠ ANT. LUD. LE COUTEULX EQUES MAIOR ROTHOM. ELECTUS 1764. Dans un cartouche ovale les armes des Le

(1) Quand la commanderie de Sainte-Vaubourg au Val-de-la-Haie fut vendue, comme bien national, l'acquéreur (qui semble avoir été celui de Saint-Wandrille), pressé de faire de l'argent, scia au ras du sol la belle rangée d'arbres qui, du nord-ouest du bâtiment, se dirigeait vers Hautot. Il faut en redire aujourd'hui ce *Per damna resurgit :* car chaque tronc est remplacé par de nombreux rameaux qui sont autant d'arbres. On en compte sur un seul pied jusqu'à dix-sept.

Il importe de fixer ici cette tradition locale, déjà peut-être disparue (N. d. S.).

Couteulx, qui portent d'argent au chevron de gueules accompagné de trois feuilles de trèfle de sinople, posées deux en chef et une en pointe.

3° Ce jeton qui complétait le lot n° 1693 est en cuivre. Il a été frappé à Rouen et ne porte pas de date.. ? A l'*A/*. une figure de femme tenant de la main droite ? et de la gauche une branche d'olivier. A l'entour : *Je suis la Paix, fille de la Victoire ;* et au bas, *Rouen*.

Au *R/*. un bosquet au milieu duquel s'élève un olivier avec cette devise : *Ie prens naissance au miliev de la gloire*.

Ce jeton, de la fin du XVIe siècle, me paraît avoir été frappé à la suite de la conclusion de la paix et de l'Edit de Nantes. Je ne cite là qu'une hypothèse admise, car l'histoire des jetons rouennais est encore à faire.

Le quatrième jeton est en argent et de forme octogonale (n° 1693 du cat.). Il a appartenu au clergé rouennais.

A l'*A/*. au-dessus d'un cippe ou autel, sur lequel brûle une lampe, on lit la devise des serviteurs de Dieu : EXCUBAT ANTE ARAS, et en bas : CLERGÉ DE ROUEN ; latéralement les lettres B. D. V. qui sont la signature de P. Siméon-Benjamin Duvivier, célèbre graveur.

Au *R/*. DOM. DE LA ROCHEFOUCAULT. ARCH. ROTH. et les armoiries du prélat, au centre d'un cartouche ovale, soutenant une couronne ducale que traverse la double croix de Lorraine; et, couronnant et entourant le tout, le chapeau de cardinal avec le cordon et les glands.

La Normandie qui a eu de riches corporations, de grands seigneurs et d'habiles artistes, a vu frapper de nombreuses médailles et jetons. La collection du Musée est relativement pauvre de ces reliques, et, pendant qu'il en est temps encore, j'essaie d'augmenter et de compléter les vitrines des galeries Langlois et Corneille (1).

(1) Plusieurs vides ont été comblés déjà, par M. Le Breton, à la vente de notre collègue, M. Charles Lormier.

II. — *Trésor monétaire de Monville.* — J'ai appris, dit encore M. de Vesly, par Mme Badin, de Barentin, qu'un petit trésor monétaire avait été trouvé dans une de ses propriétés de Monville. L'aimable et équitable propriétaire, désirant récompenser l'indicateur, a bien voulu me confier l'estimation des médailles. J'ai pu constater que leur dépôt avait eu lieu pendant les troubles de la Ligue.

Il comporte quarante-sept monnaies allant de François Ier (1515) à Charles X, cardinal de Bourbon (1591), et se décompose ainsi :

François Ier. — Douzains à la croisette		4
Henri II. — Douzains au croissant, frappés à Rouen	2	10
— Douzains — à Toulon	8	
Charles IX. — Sol parisis		1
Henri III. — Douzains	9	22
— Monnaies d'argent dites francs	5	
— 1/2 écu	2	
— 1/4 d'écu	6	
Charles X. — 1/4 d'écu	4	9
— Douzains	5	
Louis II, prince des Dombes (1574)		1
Total		47

Cette dernière monnaie est une des curiosités de la découverte. Elle porte à l'*A/*. ✠ LVDOV. D. MONT. P. D. DOMBARD. Ecu à trois fleurs de lis, avec la couronne ducale, accompagné de chaque côté d'un lambda avec couronelle.

Au *R/*. ✠ D. NS. ADIVT. ET. REDEM. MEVS. 1574. Croix pattée cantonnée de fleurs de lis et de couronelles. Elle a été émise par Louis II, prince des Dombes.

Une autre particularité qui mérite d'être signalée se trouve sur une monnaie surfrappée de Henri III, qui donne pour l'année d'émission *15,822*. C'est évidemment 1582 qu'il faut lire.

III. — *Théâtre romain de Lillebonne.* — En procédant, poursuit le conservateur du Musée, à l'enlèvement des orties et des herbes qui envahissent le pied des murailles, divers objets ont été rencontrés dans le théâtre de Lillebonne. Je citerai :

1° Deux moyens bronzes et un petit quinaire trop oxydés pour pouvoir être lus, et sept petits disques en métal;

2° Deux clefs en fer du type bien connu;

3° De nombreuses épingles en os ainsi que des défenses et des machoires de sanglier;

4° Deux morceaux de marbre, dont l'un de couleur rouge est décoré d'une frette portant dans le créneau inférieur un fer de lance, tandis que le fragment de marbre blanc est orné de moulures. Sur la face postérieure de ces marbres on remarque les trous des crampons qui les fixèrent à la paroi des murailles (pl. I);

5° Enfin des débris de poterie grise. Parmi les fragments de céramique, le plus intéressant est un morceau de vase de ton foncé, godronné et pastillé. Ce vase dont la forme pentagonale de la panse avait été obtenue par la pression des doigts du potier sur le poculum, offrait primitivement un profil en balustre. Après une première cuisson le vase avait été décoré de torons distants de 0m 06 et de divisions séparatives des godrons, le tout obtenu par une barbotine de couleur blanche. De grosses pastilles blanches avaient été déposées à la base des divisions et, dans la partie supérieure, les lettres SES étaient tracées avec la même mixture. Dans chaque cavité, quatre pastilles rouges, placées 2, 1 et 1, décoraient ces godrons.

Ce fragment de vase m'a paru des plus curieux. D'abord par le pastillage rouge, décor qui était peu répandu, et ensuite par les trois lettres de l'inscription. Aussi ai-je fait des recherches dans les environs du lieu d'où il était sorti pour essayer de le reconstituer. Mes recherches ont été vaines, mais j'ai réussi à compléter l'inscription.

CLICHÉ MOINET.

PLANCHE I.

Bas-Relief du Balnéaire de Lillebonne.

On désigne par le nom de *poteries parlantes*, les vaisseaux de terre à inscriptions votives et décoratives faites à la *Barbotine*, ou mixture déposée à la surface après une première cuisson.

Le plus souvent les inscriptions sont bachiques, et M. Maxe-Verly en a donné un recueil (1) et a fait remarquer qu'aux caractères grecs ont été substituées des lettres onciales romaines. C'est grâce à ce *Corpus* que j'ai pu reconstituer les deux lettres qui manquent à l'inscription et proposer la lecture (ZE)SES.

Cette forme se rencontre sur des vases des musées de Saint-Germain, de Cologne et de la collection Hans (2). De plus, et toujours d'après M. Maxe-Verly, l'inscription ZESES importée en Gaule sur des poteries grecques (3), aurait été complétée ainsi : PIE ZESES, adoptée par les Romains sur les vases du IIIe siècle. Elle pouvait se traduire alors par : bois (PIE) et vis (ZESES). Les premiers chrétiens s'emparèrent plus tard de la même inscription, mais en lui donnant une interprétation conforme aux paroles de Jésus-Christ : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang vivra éternellement », à cette époque la communion ayant lieu sous les espèces du pain et du vin.

Des pocula avec l'inscription PIE ZESES en belles capitales romaines, ont été trouvées dans le nord de la France. Je crois que nos concitoyens A. Deville et E.-H. Langlois ont donné, le premier, dans son étude sur les verreries romaines, le second, dans son mémoire sur des tombeaux gallo-romains (4), et plus récemment M. C. Boulanger (5),

(1) Maxe-Verly. — *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France.* Année 1888, pages 360 et suiv.

(2) *Op. cit.*, p. ...

(3) Du Cleuziou. — *Les Poteries gauloises.*

(4) *Tombeaux gallo-romains découverts à Rouen dans le cours des années 1827-28*, page 7 et pl. I, fig. B.

(5) C. Boulanger. — *Mobilier funéraire gallo-romain et franc.* Explication des pl. 17 et 18, fasc. I, pages 47 et suiv.

de substantielles explications sur les vases pastillés avec inscriptions.

Le Musée de Rouen possède deux petits pocula avec le mot AVE; un troisième vase de même catégorie mais plus grand avec l'inscription MISCE. Enfin un quatrième est décoré de quatre croix gammées ou swastika. Le fragment trouvé à Lillebonne viendra augmenter notre petite collection.

Le dégagement du pied des murailles a conduit à remarquer que des fragments de pierres sculptées avaient été employés dans les fondations du petit balnéaire édifié dans l'orchestre de l'antique théâtre de Lillebonne. C'est ainsi qu'à l'angle S.-O. de la piscine ? se voit une pierre longue de $0^{m}69$ et haute de $0^{m}30$, sur laquelle sont sculptés des postes. Cette même pierre repose sur une grande meule en poudingue.

Dans la muraille S.-E. du même édicule on remarque également une pierre placée à la base, sur laquelle des feuilles d'acanthe ont été gravées, et semblent les débris d'un pilastre corinthien, tandis qu'un autre bas-relief a dû appartenir à une frise représentant des musiciens.

L'emplacement de la piscine et du puits avaient d'ailleurs fait admettre depuis longtemps que la construction du petit balnéaire était postérieure à celle du théâtre : les documents que je viens de citer appuient encore les théories reçues.

IV. — *Le drapeau révolutionnaire de Martincamp.* — Il y a trois ans, dit enfin M. de Vesly, je fus en rapport avec M. Ambroise Milet, de Dieppe, pour acquérir le drapeau de la garde nationale de Martincamp (paroisse de Bully), en sa possession depuis 1878. Cependant notre correspondance fut interrompue par la raison que notre sympathique collègue ne pouvait se décider à céder la

précieuse étoffe (1). Or, il y a quelques semaines, M. Pelay m'informa que des propositions séduisantes étaient faites à M. Milet pour l'acquisition du beau drapeau de Martincamp, mais qu'il repoussait toutes les offres parce qu'il désirait voir entrer dans un musée la célèbre relique. La correspondance interrompue fut reprise et, finalement, le jeudi 23 juin dernier, je me rendis à Dieppe pour prendre possession du rare et précieux symbole.

Le drapeau mesure 2m60 de largeur sur 2m06 de hauteur. Il peut être décrit ainsi : une croix blanche, cantonnée aux 1 et 4 d'étoffe de soie rouge, et aux 2 et 3 de la même étoffe mais de couleur bleue. Chaque canton chargé de trois fleurs de lis d'or posées, dans la partie supérieure 2 et 1, dans l'inférieure 1 et 2. De sorte que, quel que soit le sens dans lequel on regarde le drapeau, on voit toujours les trois couleurs qui flottèrent glorieuses à Valmy.

La croix blanche est particulièrement remarquable. Au centre, un ovale sur fond bleu entouré et couronné d'un tore feuillagé de laurier que soutient un petit génie volant au-dessus d'un nuage orageux, d'où émergent des piques, des drapeaux, un canon et un tas de boulets.

Sur le bras horizontal de la croix, et disposés symétriquement au cartouche central, sont dessinés deux trophées. Celui de gauche est formé d'une épée, d'un faisceau de baguettes consulaires avec la hache du licteur se croisant en diagonale ou sautoir sur la massue d'Hercule, dressée et supportant un casque à cimier de plumes, dans le style du XVIIIe siècle. Et, à droite, un bâton de paysan avec sa machelotte (masselote), couronné du bonnet rouge de Liberté. Le tout accompagné de branches d'olivier et noué par des rubans tricolores.

(1) M. Ambroise Milet est né à Martincamp : il est le fils d'un potier dont il quitta l'atelier pour se rendre à Sèvres, et il devint chef de fabrication dans la célèbre manufacture.

En tête de la croix, sur une petite banderolle bleue, est inscrite la fière devise : VIVRE LIBRE OU MOURIR. Et au pied on lit cette inscription sur quatre lignes :

GARDE NATIONALE
DU HAMEAU DE
MARTINCAMP
PAROISSE DE BULLY
1791.

Les sujets sont peints à la gouache ; les fleurs de lis et les inscriptions sont en or.

Je laisse à M. Milet le plaisir de décrire les vicissitudes d'acquisition et de possession du précieux symbole, ainsi que de dire ce qu'il sait de son origine probable et de son histoire.

NOTICE DE M. A. MILET

C'est au commencement de 1878 que l'existence du drapeau de Martincamp me fut révélée par le regretté Alfred Darcel, qui avait pu le voir et l'admirer chez son récent propriétaire, M. Emile Peyre, architecte et grand collectionneur d'objets rares en meubles sculptés et en tentures (1). Et, en m'entretenant de ce curieux sujet, Darcel qui savait que j'étais originaire de ce village qu'il avait visité, se demandait comment une simple agglomération de potiers, relativement pauvres, avait pu s'offrir le luxe d'une pareille bannière.

Je ne tardai pas à me rendre à l'habitation de M. Peyre, rue Saint-Georges, 35, où dans un véritable musée je pus, non sans émotion, contempler l'incroyable relique que, malheureusement, malgré tout mon désir contenu, il y

(1) M. Emile Peyre a légué ses collections au Musée des Arts décoratifs.

avait peu de chance d'acquérir. J'usai du peu de diplomatie dont j'étais capable en demandant et obtenant d'emporter à Sèvres le drapeau pour le faire photographier. Il se passa quelque temps ; puis vinrent les pourparlers qui se traduisirent par l'échange possible au moyen de quelques meubles anciens, qu'il s'agissait de se procurer ; mais mon inexpérience en cette matière m'amena des déboires. Aucun des meubles réunis n'eut l'heur de plaire à un connaisseur difficile. Voyant cela, M. Peyre qui ne voulait pas vendre, se rabattit sur quelque objet céramique français ou italien, à sa convenance, et je dois dire que sous ce rapport je ne pus davantage le satisfaire.

Il me fallut donc prendre une autre voie, celle d'une ambassade en la personne d'un ami commun, M. Moreau-Nélaton, à qui je confiai mon désir et mon espérance. Il se chargea volontiers de la négociation qu'une circonstance imprévue faillit rompre : un faux bruit répandu sur le prix d'acquisition d'un sieur Guilain, antiquaire à Versailles, vendeur du drapeau, dont il avait demandé 500 fr. m'avait valu une lettre de M Peyre me déclarant que, jusqu'à justification, il ne voulait plus ni échanger ni vendre à quelque prix que ce fût.

La chose s'étant éclaircie, mon possesseur, touché autant par mon insuccès en matière d'échange que par ma constance, consentit enfin à me céder la relique à son prix d'acquisition, que je soldai en octobre 1878.

Pendant ces longs mois, la photographie avait eu le temps de se faire, le drapeau n'avait pas quitté la muraille de mon appartement, à la manufacture de Sèvres, et n'en fut enlevé qu'en 1885, lors de mon installation à Dieppe, où une muraille semblable l'attendait.

L'Exposition du Centenaire de la Révolution, aux Tuileries, en 1889, eut le privilège de le rappeler à Paris, dans l'ancienne demeure des rois, où il ne rencontra pas son pareil et ne manqua pas d'être admiré par les organisateurs et le public.

L'Exposition universelle de 1900 faillit encore le faire revenir dans la capitale, à la sollicitation de Paul Eudel, lequel voulait créer une exposition des fêtes publiques qui n'eut pas lieu. Cette demande ne servit qu'à me faire doubler le drapeau d'une étoffe mi-soyeuse, protectrice.

Après trente-deux ans de jouissance, c'est dans la capitale normande, dans son beau musée départemental, qu'il est appelé à montrer un exemple du bel enthousiasme du passé, assagi, non éteint.

Tentatives de cession. — Une grave maladie subie à Paris et à Sèvres même, pendant cette même Exposition universelle de 1900, me fit songer à me séparer de ma relique. Je m'en ouvris au musée Carnavalet de Paris, en 1903. A ma demande de 800 francs, M. Georges Caïn m'offrit d'abord 500, puis 600 francs, que je refusai autant pour l'insuffisance à mes yeux que par mon instable désir de séparation.

La commune de Bully, à l'instar de Monville, voulut également rentrer en possession du drapeau, en 1905. Une délégation, présidée par le maire, vint me faire des propositions que, tout disposé à faire des concessions, j'aurais pu accepter, si les locaux m'avaient paru suffisamment protecteurs.

Je ne parle pas des offres rejetées que me firent des marchands, ni de celles plus récentes émanant de deux membres de la « Soubretache », à Paris, fort désireux d'acquérir. Pour me séparer de mon drapeau, c'est un musée qu'il me fallait et avant tous celui de nos antiquités départementales : mon vœu est rempli.

Quelques mots d'Histoire. — Ce serait peine perdue que de chercher à savoir quelle fut la cérémonie de bénédiction ordinaire de notre drapeau, ni d'indiquer à quelles fêtes il a dû assister.

Les archives locales sont muettes là-dessus. En proie

aux embarras du moment par le fait de la disette et de la difficultueuse circulation des grains passant par la grand'-route de Martincamp, il y est bien question d'organisation de la garde nationale, et même d'usurpation du commandement par un personnage dont un Neufchâtellois a narré l'histoire assez agitée (1).

Il s'agit d'un maître potier de Martincamp, Jérôme, Martin Jérôme, fils du jardinier du château, lequel devint capitaine de la garde nationale en 1791, et ne fut peut-être pas étranger à l'existence de notre drapeau, dont il n'est question nulle part, à ma connaissance. Un seul souvenir traditionnel m'en est venu de mon père, lors de mon acquisition. Il devait avoir reçu un coup de feu dans une bagarre, et le fait vérifié s'est trouvé exact auprès de l'inscription supérieure : *L'Union fait la Force.*

Origine probable du drapeau. — On a vu que cette origine était une énigme pour Darcel. Il en fut de même pour moi jusqu'au jour où, considérant que le château de Martincamp appartenait à l'ex-chancelier de Maupeou, allié à une descendante des l'Estendart; que le fameux personnage, retiré au Thuit, aussi riche qu'intéressé, avait probablement voulu se concilier la Révolution et ses chefs en offrant à la Nation, le 15 août 1790, la jolie somme de 500,000 livres. Ce raisonnement me porta à penser que le vieux chancelier, sollicité peut-être par le fils de son jardinier, Martin Jérôme, très populaire, continua, compléta son geste de 1790 en dotant les gardes nationaux du siège même de son château, de la gigantesque bannière qui nous occupe.

Mais Bully avait été divisé, lors de la réorganisation de la garde nationale, en deux sections ; celle du fond de la paroisse et celle de Martincamp. Y eut-il un autre drapeau pour le fond de Bully ?

(1) *Jérôme. — Martin Jérôme*, par M. Ch. Lefebvre (Clérembray); br. in-8°, 1889.

Comment le drapeau de Martincamp quitta-t-il son territoire ? Créé en 1791, il ne devait plus servir en 1792, d'après la loi, à cause des insignes royaux dont il était orné par sa fleur de lis, ce qui constituait une alliance avec le bonnet de liberté, c'est-à-dire la Constitution révolutionnaire, que les Normands avaient tant souhaitée durable et que la République vint anéantir.

Le drapeau aurait donc dû être détruit d'après la loi. Peut-être Martin Jérôme le sauva-t-il en le soustrayant aux regards de tous. Le fait est qu'il dut être caché dans quelque armoire à linge... (d'après la révélation de ses plis en 1878) entre des draps, jusqu'à une époque indéterminée qui peut aller jusqu'à la restauration de la Royauté. Alors, un négociant en toiles (1), M. Tillet d'Acheux, d'Amiens, qui avait de la parenté à Neufchâtel et y venait fréquemment avec sa voiture de marchandises, eut vent de l'existence dissimulée de la relique dangereuse et l'obtint sans doute par voie d'échange, l'emporta à Amiens et la cacha à son tour jusqu'à sa mort, arrivée un peu avant 1878, moment où M. Guilain, de Versailles, put l'acquérir et la céder à M. Emile Peyre. On sait le reste.

Prototype du drapeau de Martincamp. — La ville de Paris ne put faire la Révolution sans créer une force armée, qui fut la garde nationale, pour tenir tête au Pouvoir ; et celle-ci, divisée en soixante sections, ne put se passer de drapeaux. Il y en eut soixante, tous différents, improvisés en une nuit (le 8 juillet 1789) par le dessin de Jean-Louis Prieur probablement ; ils procédaient quelque peu des drapeaux de l'armée. Sur soixante il y en eut la moitié ornée de la Croix blanche accompagnée d'attributs variés : vaisseau (devise de Paris), effigie, fleurs de lis, chiffre royal, inscriptions de toutes sortes. Tous ces drapeaux de la première heure, entachés de loyalisme, de

(1) Doublé d'un collectionneur d'antiquités.

royalisme et d'aspirations, devaient périr à mesure que la Révolution s'accentuait et périrent en effet. On ne les connaît que par l'image. Ils servirent peu au dessinateur de notre drapeau. Mais c'est à Rouen même que nous nous plaisons à en trouver l'inspiration.

En 1789, la capitale normande en organisant ses volontaires nationaux, leur donna une enseigne aux *couleurs bleue et blanche* avec les anciennes armes de la ville : *de gueules au lion d'or passant avec le chef de France* ; mais elle dut se procurer un autre drapeau lorsqu'il s'agit de la grandiose Fête fédérale des gardes nationales, qui eut lieu aux Bruyères-Saint-Julien, qu'on eût pu alors, comme on le fait aujourd'hui avec Bruyères-Aviation, appeler Bruyères-Fédération. Cet insigne, fort beau, fut très célèbre. André Pottier en donne ainsi la désignation à son ami Canel :

« Drapeau dévolu à la Fédération rouennaise :

» Croix blanche au centre ; et deux de ses quartiers opposés étaient rouges, les autres bleus ; chacun d'eux était garni de trois fleurs de lis d'or.

» Au haut de la croix cette devise : L'UNION FAIT LA FORCE ; au-dessous : VIVRE LIBRES OU MOURIR.

» Au centre : deux faisceaux de baguettes en sautoir, des branches d'olivier et une javeline au milieu, surmontée d'un bonnet.

» Au bas : FÉDÉRATION DE ROUEN, le 29 juin 1790 ».

Une inauguration pompeuse par le clergé, fête inoubliable qui réunit cent mille individus soulevés d'enthousiame, remplis d'espoir. Retour et suspension à la Cathédrale, au-dessus du jubé, voilà ce que les Rouennais et une partie de la Normandie, de la France, virent en 1790. Puis, trois ans plus tard, alors que tout emblême rappelant soit la royauté, soit la féodalité, devait être légalement détruit, la célèbre bannière, apportée en grande pompe avec une

masse de papiers, dans un charriot attelé de quatre chevaux, fut incinérée le 10 août 1793.

Ainsi périrent quantité d'anciennes bannières. La bannière fédérale de Rouen dut servir de modèle pour l'exécution de notre drapeau qui, en somme, après cent dix-neuf ans d'existence, brille encore par son ornementation gouachée. Il peut compter pour un des plus beaux qui aient existé, entre ceux mêmes de Paris, dont il ne reste que l'image réduite. Je ne sais si un autre village de France pourrait être cité pour un semblable exemple d'égale valeur.

Bulletin. — M. le Président distribue alors un peu tardivement les procès-verbaux de 1909 (tome XV, première livraison du *Bulletin*), avec la liste des membres mise à jour. On y trouve aussi l'inventaire des cinq albums de nos archives et divers annexes. Au *Bulletin* sont joints quelques tirages à part de ces Albums. Le portrait de M. Ch. de Beaurepaire, encore jeune, attire particulièrement l'attention.

M. le Président veut bien remercier le Secrétaire de s'être employé à cette sorte de catalogue archéologique qui rendra, à la Commission et même aux antiquaires en général, de signalés services. On souligne d'une chaleureuse approbation les mots aimables de M. Le Breton.

Vitraux de Caudebec. — M. de Vesly appelle l'attention sur l'état lamentable des grandes verrières de ce beau monument. Aux intempéries des saisons déjà redoutables les pierres des gamins ajoutent leurs hideux ravages. Des grilles de protection sont absolument indispensables.

Saint-Georges-de-Boscherville. — Salle capitulaire. — Enfin M. Pelay, au nom de M. G. de Beaurepaire, forcé de quitter la salle avant la fin de la séance, signale les réparations urgentes qu'exige la toiture de cette salle. Pour comble d'infortune, on n'a trouvé rien de mieux que de faire de la salle même une vaste loge à lapins. Encore que l'aspect même du vénérable édifice interdise de le protéger par une clôture, qui pourra se résigner de gaîté de cœur à le voir transformé en une annexe de la basse-cour de la ferme contiguë ?

M. le Président se félicite de l'empressement de ses collègues à concourir à l'intérêt de cette réunion, et il lève la séance à quatre heures un quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1910

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

En présence de MM. G. de Beaurepaire, Deglaigny, Delabarre, Duveau, Mgr Loth, Pelay, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Milet, Ruel.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation. M. le Président en précise seulement une communication.

Correspondance imprimée. — Son copieux dossier s'analyse ainsi : *Société des Antiquaires de Picardie*, Mémoires XXXVI, 1910; *item*, Bulletin, 1910, II; *item*, Dictionn. hist. et archéol. de la Picardie, I, art. d'Amiens, 1909; — *Société d'Emulation d'Abbeville. Bulletin de* 1910, I-II; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, XXIV, 1 et 2, avril 1910, 2 livr. — *Bull. de la Soc... du Morbihan*, I, II, 2 fasc.; — *Bull. de la Soc. des Amis des Sciences natur. de Rouen*, 1908, I; — *Bull. de la Soc. d'étude des Sciences natur. d'Elbeuf*, 1909; — *Antiquaires du Centre* (Cher). *Mém.*, XXXII, 1909; — *Soc. archéol. de Constantine. Notices et Mém.*, XII, 190; — *Cartulaire d'Aniane* (Hérault), par l'abbé Cassan; — *Soc. archéol. de Touraine. Bulletin*, 1910, I; — *Soc. archéol. de Nantes. Bull.* L, 1909; — *Société... de Châlons-sur-Saône, Mémoires*, 2e série, t. III; — *Soc. archéol... de l'Orléanais. Bulletin* 196, 1910;

— *Photographie de la Tour Saint-André* off. par M. Turpin, chef de bureau à la préfecture. Remercîments ; — *Soc. de Gand. Bull.* XVIII, 7 ; *item*, Invent. archéol. LII ; *item*, Répertoire d'archéol., 1re année ; — *Société jersiaise*, journal de Jean Chevalier, fasc. v ; — *The Smithsonian Institution, Washington*, 1909 ; — *Fornvannen*, 1909.

Circulaire ministérielle contenant le programme du quarante-neuvième Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Caen le 18 avril prochain aux conditions ordinaires.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. Levé, président de la Société historique du Nord, transmet la circulaire qui expose les mesures que cette Société a prises pour la sauvegarde des édifices et des constructions dignes d'intérêt. Cette puissante Compagnie fait l'honneur à la Commission de la consulter sur l'organisation du classement de nos monuments historiques. Il est décidé qu'on lui offrira notre dernière liste qui a paru cet été. M. le Président veut bien se charger de répondre à M. Levé, qu'il a eu l'avantage de rencontrer dans plusieurs réunions archéologiques, comme M. Levé l'a lui-même rappelé.

Clocher de Valliquerville. — En raison de l'intérêt qu'il a inspiré à la Commission dans nos précédentes séances et de l'urgence extrême de sa restauration, le secrétaire demande la parole et résume ce qu'on va lire :

Ce monument historique de l'Etat était resté dans un complet abandon depuis nos dernières délibérations. Mais, dans la nuit du 15 au 16 juillet « un orage très violent s'est abattu sur l'église ; la tour a

reçu plusieurs coups de foudre et les réparations vont s'imposer ».

Le curé, d'accord avec le maire, avait écrit dès le lendemain à l'architecte en chef. « J'espère, mandait-il au secrétaire, que M. Lefort va se décider à venir et à préciser les mesures à prendre ».

« M. le Maire, ajoute-t-il, nous remercie de ce que nous avons fait pour la paroisse. Il sait que c'est vous qui avez agi le plus énergiquement ».

Et, en effet, M. le Président a voulu signaler lui-même à M. Lefort les ravages récents du tonnerre.

M. Lefort visita l'église, accompagné d'un agent d'assurance. Les travaux d'échafaudage furent décidés et mis à l'étude par un entrepreneur peu de semaines après. Au devis des derniers dégâts se joindra le relevé du mauvais état antérieur qui remonte à une trentaine d'années ; et cela, il ne faut pas se lasser de le répéter, grâce au mauvais vouloir de M. Sauvageot, qui refusa les restaurations supplémentaires que réclamait instamment le curé.

Avant-hier, le secrétaire a reçu de M. l'abbé Vallet ce complément d'informations.

L'orage du mois de juillet a causé près de 8,000 fr. de frais, dont environ 3,500 francs pour échafauder. L'assurance prend à sa charge à peu près 5,000 francs, sa police étant de 10,000 francs, bien inférieure à la valeur du monument. L'ensemble des travaux prévus dépasse 13,000 francs.

Le curé prend en compassion les archéologues qui, pour de longs mois, ne pourront voir à Valliquerville qu'une flèche « bariolée de madriers dans toute sa hauteur »; il s'apitoie aussi sur ses paroissiens, réduits à entendre tinter seulement leur belle cloche,

que l'échafaudage ne permet plus de mettre en volée. Mais, conclut-il, on serait tenté d'applaudir au coup de foudre qui, en aggravant les dégâts, en a hâté la réparation.

La Commission déclare qu'il y a lieu d'aviser au plus tôt, et M. le Président s'affirme prêt à toutes les démarches qui pourront assurer et hâter les travaux. M. Pelay estime qu'il faut d'abord connaître les allocations que pourraient fournir le curé et la commune. Une lettre, en ce sens a été, le soir même, écrite par le secrétaire. M. Pelay insiste, en outre, pour que la Commission, dans sa requête à l'Administration départementale, observe que le crédit de 12,000 francs, affecté par le Conseil général à nos monuments historiques, n'a pas encore été touché, à sa connaissance, et qu'il devra ainsi permettre une prompte et complète remise en état de cette flèche, la plus belle assurément de tout le plateau du pays de Caux. La Commission adopte à l'unanimité cette proposition.

Impostes. — M. Duveau, qui s'est fait une spécialité de l'étude de ces intéressantes ferronneries, offre d'abord à notre album celles qui ont déjà paru dans le *Bulletin.*

Il présente ensuite trois nouveaux dessins, et les accompagne de la description suivante :

I. — La grille d'imposte en fer forgé de la maison portant le n° 34 de la rue Beffroy, représentée par le dessin n° 1, se compose d'un ovale qui encadre un monogramme J. L. L'espace entre l'ovale et le cadre carré est rempli de gracieuses volutes, disposées symétriquement à droite et à gauche.

La façade de la maison est une façade banale, plâtrée, peut-être remaniée. Au rez-de-chaussée, la porte au-dessus de laquelle est l'imposte est à gauche; à droite, il y a deux fenêtres géminées. Au-dessus du rez-de-chaussée, deux étages avec deux fenêtres par étage.

Au-dessus de la corniche est une grande lucarne fermée par un mur à pignon, dans lequel il y a deux fenêtres.

Cette maison peut dater du XVIIIe siècle.

II. — La maison de la rue aux Ours n° 46 est celle où naquit P.-L. Dulong, le célèbre chimiste.

Sa façade a trois étages avec trois fenêtres aux deux étages supérieurs, et trois porte-fenêtres et un balcon, avec rampe en fonte ornée sur toute la largeur au premier étage.

Au rez-de-chaussée, il y a, à gauche, sur deux tiers de la largeur, une devanture de café; et, à droite, la porte d'entrée qui est flanquée de deux pilastres en

pierre avec chapiteaux toscans. Un autre pilastre semblable se trouve à l'extrémité gauche du rez-de-chaussée.

Au-dessus, la façade est plâtrée avec chambranle moulurée autour des fenêtres. La porte-fenêtre du milieu, au premier étage, est surmontée d'une corniche soutenue par deux consoles.

Au-dessus de la corniche existe une grande lucarne à pignon avec deux fenêtres. En somme, rien de remarquable, si ce n'est la grille d'imposte en fer forgé au-dessus de la porte d'entrée représentée par le dessin n° 2.

Sur une plaque de marbre blanc, placée sous le balcon au-dessus de la porte de la devanture, on lit l'inscription suivante gravée en lettres dorées :

Pierre-Louis Dulong,
Chimiste et Physicien,
est né dans cette maison
le 13 février 1785.

III. — La grille d'imposte que représente notre dessin n° 3, se voit au-dessus de la porte d'entrée de la maison située à l'angle de la rue Saint-Eloi et de la rue des Charrettes, et qui porte le n° 127 de cette dernière rue.

Cette grille en fer forgé contient, dans un cadre ovale, un monogramme, L. B., double et symétrique; deux volutes placées entre la lettre L et le cadre pourraient être interprétées comme des lettres S.

De chaque côté de cette grille, complétant la défense de l'imposte qui a environ 1 m. 75 de longueur, sont trois barreaux en fer carré avec hachures sur les arêtes. La porte en dessous de cette imposte est à deux vantaux et a été élargie sur le côté gauche. Elle donne sur la rue Saint-Eloi. La façade sur cette rue est divisée verticalement en deux parties à peu près semblables.

Le socle et le rez-de-chaussée sont en pierre avec trois pilastres avec chapiteaux toscans.

Les trois étages au-dessus sont en charpente apparente et galandage plâtré. Chaque étage a deux fenêtres dans chacune des deux parties.

Aux deuxième et troisième étages de la partie droite, les fenêtres sont anciennes avec linteaux en cintre surbaissé.

Elles sont divisées en quatre parties égales par un montant et une traverse. Chaque partie a six carreaux.

Les pièces d'étages ou sablières sont renforcées par des décharges qui forment avec le poteau de remplage

entre les deux fenêtres (comme poinçon) des espèces de fermes. Cette disposition se rencontre souvent dans les façades du XVIIe siècle.

Deux lucarnes surmontent la façade. Elles sont à pignon et aissentées en ardoises. Devant celle de droite, la saillie du toit est supprimée.

La façade du côté de la rue des Charrettes est du même genre que celle du côté de la rue Saint-Eloi, mais elle n'a que trois fenêtres par étage. Celles du milieu sont aveuglées et ont des linteaux cintrés.

Une fenêtre au second étage (celle de gauche) et deux au troisième étage sont anciennes avec vingt-quatre carreaux ; les autres sont modernes avec linteau droit. Dans le toit, une lucarne semblable aux autres, au-dessus des fenêtres de droite.

Les pièces d'étage (sablières) sous les deux fenêtres de gauche ont deux décharges, celles sous les fenêtres de droite n'ont qu'une seule décharge vers le poteau d'angle ; placée là sans utilité et simplement en imitation des autres.

Le rez-de-chaussée est en pierre avec deux pilastres à chapiteaux placés à chaque extrémité de la façade. Les soupiraux sont carrés en bas, et découpés en accolade aiguë dans la pierre qui les couvre.

Le Logis et l'Œuvre. — La correspondance imprimée contenait un beau fascicule in-4°, numéroté 74, qui a semblé mériter une mention spéciale, en tant qu'ouvrage posthume de notre regretté confrère, J. Adeline. Une sorte de prospectus, que son éditeur adressa le 28 septembre par notre Président « à la Commission des Antiquités », analyse assez fidèlement cette belle

publication, pour être inséré dans le *Bulletin*. Le voici :

Quelques mois avant sa mort, Jules Adeline avait entrepris de publier, en le dédiant à la mémoire de sa femme, l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous adresser.

Dans son esprit, Le Logis et l'Œuvre *devait être la dernière étape de sa féconde carrière de dessinateur, d'aquafortiste et d'écrivain, le couronnement d'un édifice qui avait été l'œuvre de sa vie, sa vie même et sa joie. Retracer en quelques pages l'aspect du « Logis » qu'il chérissait et où sa vie paisible s'est écoulée tout entière; donner une Bibliographie minutieuse de toutes ses œuvres, tant publiées qu'inédites, pleine de souvenirs lointains et d'impressions personnelles; compléter enfin cette Bibliographie par une série de planches donnant une idée d'ensemble de son œuvre, tel avait été le but qu'il s'était proposé.*

La mort vint l'empêcher de mener lui-même son projet à bonne fin ; lorsque la maladie l'emporta, en août 1909, la partie typographique de l'ouvrage venait à peine d'être composée. Mais il avait exprimé le désir que tout fût terminé par mes soins, suivant les instructions qu'il m'avait données.

La famille de Jules Adeline a eu à cœur de réaliser ses intentions, et nous remplissons aujourd'hui nos derniers devoirs envers celui qui n'est plus, en vous offrant Le Logis et l'Œuvre, *selon son désir et en son nom.*

Daignez agréer, etc.

Signé : LESTRINGANT.

La Commission offre ses meilleurs remerciements à M. Lestringant, et le prie de les transmettre à la famille.

M. Delabarre a la parole pour la lecture de la note suivante :

LES RESTES DU CHATEAU DE PHILIPPE-AUGUSTE ET DES ARÈNES ROMAINES DE ROUEN

Aujourd'hui que la plupart des terrains compris dans le périmètre de l'ancien château de Philippe-Auguste se trouvent occupés par des constructions nouvelles, le moment semble venu de publier les renseignements que nous avons recueillis et les notes que nous avons prises durant les travaux ayant précédé l'édification des différents immeubles.

Ces indications, complétant celles que nous avons données antérieurement (1), permettront, dans un avenir plus ou moins éloigné, nous l'espérons, de préciser les dispositions exactes de l'ancien château de Philippe-Auguste auquel s'attachent tant de souvenirs historiques, et dont la construction, antérieure de quelques années seulement à Coucy, affirme déjà d'une manière évidente, ainsi que nous avons cherché à le démontrer dans une note précédente, la forme nouvelle que prit l'art de la fortification au XIIIe siècle, forme qui semblait jusqu'alors ne pas devoir être recherchée au delà de la date de la construction de Coucy où on la relevait pour la première fois.

Au château de Philippe-Auguste s'attache également un souvenir non moins intéressant, celui des arènes romaines de Rouen.

(1) *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*, novembre-décembre 1907 ; juillet-août 1908 ; septembre-octobre 1909.

Nous avons jadis tenté par les fouilles, non-seulement d'en démontrer l'existence, mais même d'en dégager les formes et l'orientation.

Les notes qui suivent ne font, à notre avis, que confirmer l'hypothèse que nous avions alors émise : à savoir que le château de Philippe-Auguste avait exactement recouvert toute leur surface et utilisé, tant pour son enceinte proprement dite que pour sa basse-cour, les fondations de ses murailles extérieures.

Tant de substructions découvertes et l'intérêt qu'elles présentent nous font regretter une fois de plus que l'on n'ait pu mieux en assurer la conservation et la visibilité.

Quelques restes, à cause des difficultés de démolition qu'ils présentaient, subsistent heureusement encore sous les immeubles ; mais d'innombrables détails intéressants ont dû être détruits.

Nos relevés présenteront alors un double avantage : celui de faciliter, à l'avenir, la recherche des vestiges encore existants ; et celui de fournir des indications utiles sur ceux dont les constructions nouvelles ont exigé la disparition.

Présentées successivement suivant les terrains sur lesquels elles ont été recueillies, nous pensons que nos notes offriront ainsi plus de clarté.

Un plan d'ensemble réunissant nos divers relevés établira plus tard la liaison nécessaire entre les documents que nous avons jusqu'alors fournis dans nos communications publiées au cours des travaux exécutés en ces dernières années au même endroit.

Terrain du Garage Catois-Ménager.

Les fouilles malheureusement trop superficielles de ce terrain, en raison de l'établissement d'une plateforme en béton armé, ont, néanmoins, révélé l'existence de quelques substructions intéressantes :

1° Un puits de forme circulaire construit en pierres de 0 m. 35 de hauteur d'assises, de 0 m. 40 de largeur moyenne et de 0 m. 20 d'épaisseur.

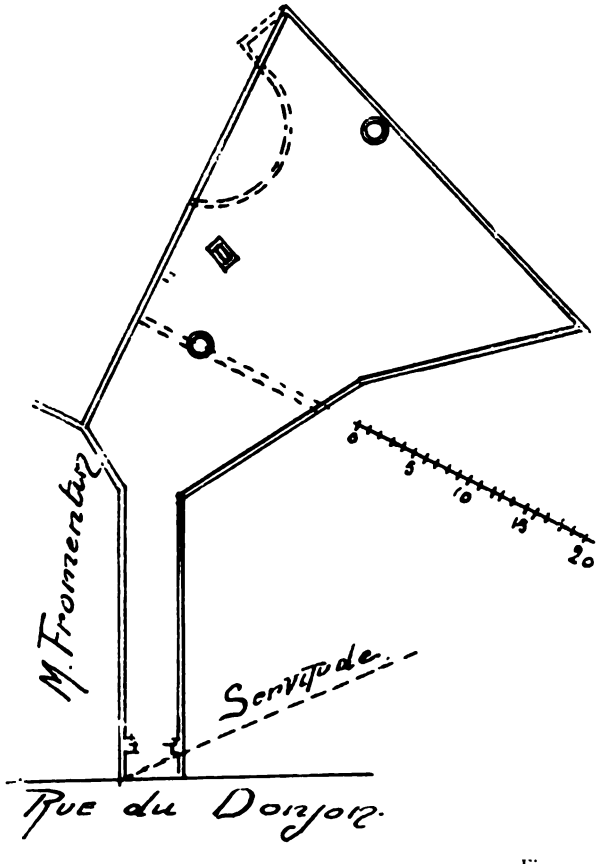

Fig 1.
Terrain du garage Catois-Ménager.

Le diamètre du puits (ce puits a été conservé) est de 0 m. 80. Son tampon de 0 m. 45 d'épaisseur et mesurant

1 m. 20×1 m. 00, a été retrouvé à la cote 3 m. 12 (dessus du tampon), mesure prise au-dessus du trottoir de la rue du Donjon, dans la ligne médiane du passage du garage.

Ce puits dont l'axe se trouvait à la jonction de deux parallèles aux murs de la propriété de M. Gargam, menées l'une à 11 m. 50 du mur joignant la propriété de Mme Fromentin et à 1 mètre du mur recoupant le précédent, suivant un angle aigu, était profond de 12 mètres (fig. 1).

Il était construit à cheval sur un caniveau de 0 m. 50 de large courant à sa partie inférieure, caniveau appartenant à la source Notre-Dame-Saint-Amand.

2° Un autre regard de forme rectangulaire, mesurant de vide 0 m. 80×0 m. 47, établi en pierres correctement appareillées de 0 m. 40 de hauteur d'assises et ayant 0 m. 40 d'épaisseur, a été découvert dans les environs du précédent.

Son puits descendait au-dessous du niveau du sol sur une hauteur accessible de 5 mètres. Le fond au-dessous se trouvait obstrué par des éboulements.

Chaque assise sur chaque face présentait des entailles rectangulaires de 0 m. 15 de hauteur et de 0 m. 15 de profondeur pour faciliter la descente.

L'axe se trouvait au croisement de deux parallèles menées l'une à 3 m. 60 du mur de M. Gargam joignant la propriété de Mme Fromentin, l'autre à 39 m. 50 de l'alignement de l'entrée sur la rue du Donjon.

Ce regard appartenait également à la source Notre-Dame-Saint-Amand.

3° Enfin, une bétoire en pierres sèches, de forme circulaire à 1 m. 50 au-dessous du niveau du sol, établie, en des temps récents, au croisement de deux parallèles, l'une à 6 mètres du mur de la propriété de M. Gargam, joignant la propriété de Mme Fromentin, l'autre à 31 m. 70 de la rue du Donjon, présentant un diamètre intérieur de 1 mètre.

Cette bétoire était en grande partie comblée par des éboulements de terres.

Au-dessus, et à 1 mètre du niveau du sol, courait un caniveau constitué de vieilles pierres carrées non joinoyées.

Sa section intérieure était de 0 20×0 20; son fond était établi en dalles de pierres.

Il est indiscutable qu'anciennement ce caniveau avait ses faces soigneusement dressées; mais, au moment de la découverte, celui-ci se trouvait dans un fort mauvais état de conservation.

4° Outre ces divers éléments de canalisation, les fouilles ont découvert quelques débris de vases, de cornes, ossements d'animaux et de pierres sculptées, d'intérêt secondaire, mais que l'on ne doit pas rattacher au château, car ils ne furent recueillis qu'au milieu de terres de remblai ayant servi à combler les fossés de la ville et du château.

Ces débris ont tous été recueillis à environ 1 m. 50 au-dessous du niveau du sol.

Tour de la Pucelle.

Dans une communication parue dans le *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*, en juillet-août 1908, nous avons déjà fourni quelques indications relatives à la Tour de la Pucelle.

Il convient de compléter celles-ci par les notes suivantes, recueillies depuis, au cours des travaux poursuivis par M. Dagnet pour l'établissement de son immeuble.

Le dégagement de la tour a été poussé jusqu'à 12 mètres de profondeur au-dessous du niveau du trottoir. Son fruit a été reconnu égal de bas en haut.

La face de la courtine, dans la partie comprise entre la tour et le donjon, et du côté des fossés, fut mise à jour sur une égale hauteur.

Si l'on menait une tangente à la tour, parallèle à la rue

Jeanne-d'Arc, et à l'opposé de cette rue, le point de tangence était celui où s'attachait à la tour la partie supérieure de cette face de la courtine.

Son fruit était plus accusé que celui de la tour.

Il présentait deux pentes différentes dans sa hauteur.

La partie haute du mur sur 3 m. 50 était moins inclinée que la partie basse et était établie en pierres de petit appareil de 0 m. 20 à 0 m. 30 de hauteur, comme la tour elle-même, d'ailleurs.

La partie basse présentait des assises plus élevées de 0 m. 30 à 0 m. 40 de hauteur et d'une longueur plus grande, 0 m. 75 à 1 mètre. Leur parement était en plus mauvais état que celui des assises supérieures.

Le fruit de la courtine était de 0 m. 11 par mètre dans la partie haute, et de 0 m. 17 par mètre dans la partie inférieure. Sa direction près de la tour était de 92° vers l'est avec le nord.

Les attaches de la courtine avec la Tour de la Pucelle nous montrent que celle-ci, comme nous l'avons signalé jadis, sortant presque complètement hors des remparts, commandait très sérieusement leur face extérieure.

Cette disposition, analogue à celle qui fut adoptée à la tour de la Peyre à Carcassonne et à Coucy, avait ici particulièrement sa raison d'être, en raison de la longueur exagérée de la courtine entre la Tour de la Pucelle et le Donjon, et également parce que la ligne de défense dans cette partie de la forteresse accusait une courbe très prononcée (fig. 2).

Enfin, tout à fait à la base de la Tour de la Pucelle, il nous fut permis de constater la présence d'un empattement constitué de forts libages de 1 mètre de saillie sur le mur de la tour.

Dans le voisinage immédiat de la Tour de la Pucelle, les recherches découvrirent un certain nombre de substructions dont certaines présentaient un intérêt tout particulier.

1° Dans notre précédente note sur la Tour de la Pucelle nous avions signalé un mur indiqué par des hachures sur le plan alors annexé au texte.

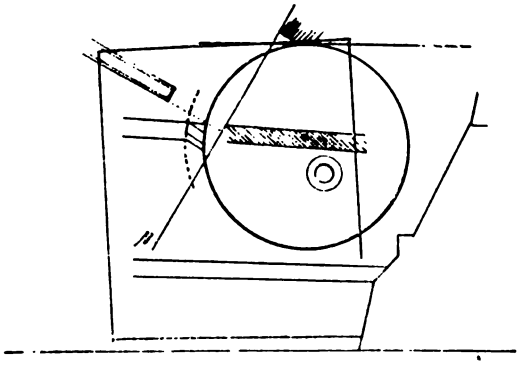

Fig. 2.
Tour de la Pucelle.

Il fut depuis reconnu que ce mur découvert près du niveau supérieur du sol appartenait à des constructions récentes édifiées par les Ursulines.

Il s'étendait sur une hauteur de 3 m. 50 en contrebas du sol du trottoir, mesure naturellement prise en dehors du périmètre de la tour : car coupant celle-ci dans une direction à peu près parallèle à la rue Jeanne-d'Arc, il est bien entendu que les assises supérieures de la tour lui servaient de fondation dans cette partie de sa longueur. En dehors de la tour, le mur reposait sur le sol même et non sur des fondations solides. A 1 mètre en contrebas des assises inférieures du même mur, et dans le même plan vertical, la fouille atteignit le niveau supérieur d'un autre mur jadis dérasé, contigu à la tour et se prolongeant au delà du terrain de M. Dagnet, à travers les terrains voisins.

Dégagé sur une certaine hauteur, ce nouveau mur fut trop rapidement encastré en partie dans des construction

nouvelles pour que nous ayons pu le relever dans ses parties basses, pas assez, cependant, pour nous empêcher de constater que ses assises, d'aspect fort ancien, mesuraient 0 m. 35 de hauteur, et que sa jonction avec la tour, à sa partie supérieure, comportait trois marches inscrites dans un anneau dont le rayon était de 1 m. 10 supérieur à celui de la tour, les centres étant les mêmes.

La hauteur des marches était pour la plus basse de 0 m. 20, pour la marche intermédiaire de 0 m. 30 et pour la plus haute 0 m. 15. La largeur des deux marches inférieures prise contre le parement de la tour était de 0 m. 50.

L'assise supérieure du mur, au point où nous avons relevé son dérasement, correspondait au niveau de la marche intermédiaire.

Il convient également d'ajouter, pour fixer exactement l'emplacement de cet escalier, construit dans l'épaisseur du mur, que la contremarche inférieure était à plomb du parement du mur, opposé à la rue Jeanne-d'Arc, et que la direction des contremarches supérieures parallèles entre elles formait cependant un angle aigu avec la première, tel que le sommet de l'angle des deux premières contremarches se trouvait être à plomb du parement oriental du mur à l'opposé de la tour.

Nous avons pu encore relever la présence d'un autre mur très curieux, au fond de la fouille.

Ce mur, construit l'extérieur du parement du mur précédent opposé à la rue Jeanne-d'Arc, avait exactement la direction est-ouest.

Son niveau supérieur se trouvait être à 3 mètres du fond de fouille.

Il s'annonçait, d'abord, par trois assises supérieures, la plus haute de 0 m. 30 de hauteur, et les deux suivantes seulement de 0 m. 20. Leur longueur était environ de 0 m. 70.

Ces trois assises, parfaitement appareillées et à pare-

ments bien dressés, offraient sur chaque face du mur un fruit égal assez accusé, puisque l'assise supérieure n'ayant que o m. 62 d'épaisseur, l'assise inférieure avait o m. 92.

Une quatrième assise était établie en dessous des précédentes avec la même épaisseur de o m. 92 et avait ses parements verticaux. Sa hauteur était de o m. 32.

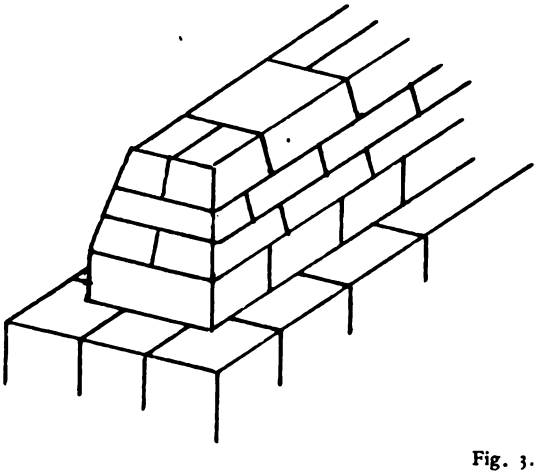

Fig. 3.

Muret en talus au pied de la tour de la Pucelle.

En dessous de cette dernière assise, en existaient deux autres encaissées dans la terre, avec un empattement de o m. 25 de chaque côté sur la quatrième assise (fig. 3).

Détail curieux à retenir, ce mur ne joignait pas la tour, et s'arrêtait à 2 m. 50 de son parement.

Les trois assises supérieures du côté de la tour présentaient sur la face d'épaisseur un fruit égal à celui des deux autres faces, très bien dressé, la quatrième assise étant verticale, se retournant aplomb de la base de cette sorte de tronc de pyramide, sans empattement sur lui de ce côté par conséquent.

Si l'on prolongeait à l'assise supérieure l'arête du parement le plus rapproché de la rue Jeanne-d'Arc, celle-ci joignait la Tour de la Pucelle à l'intersection de son parement avec le plan du mur précédemment étudié opposé à la rue Jeanne-d'Arc.

Ce mur, dégagé seulement dans le voisinage de la tour, semblait se prolonger également à travers le terrain voisin.

Il serait difficile, et même prématuré, d'expliquer la présence et la raison des deux derniers murs que nous venons de décrire.

Nous avons cependant jadis fait observer que la direction du premier semblait correspondre à celle d'un mur indiqué sur le plan de Farin de 1735, joignant la tour carrée.

Il est à remarquer que l'introduction de l'artillerie au xve siècle nécessita naturellement des modifications profondes dans les systèmes de défense jusqu'alors adoptés et que les portes devaient être inévitablement accompagnées de protections servant d'abris aux pièces à feu. Il est permis de supposer que la construction de la tour carrée avec sa porte, semble avoir appelé, comme on le fit à la porte de Mazelle à Metz, l'édification de murailles nouvelles et de boulevards en travers des fossés.

Les deux murs que nous avons décrits pourraient alors appartenir à cette époque et relever des modes de défense nouveaux reconnus nécessaires aux abords du château.

Quoi qu'il en soit, il convient, pour le moment, de laisser ces dernières observations dans le domaine de l'hypothèse et de ne s'en tenir qu'aux simples relevés présentés, en attendant que des fouilles ultérieures permettent de les compléter.

Terrain de Mme Fromentin.

Dans ce terrain, situé à l'angle de la rue du Donjon, de

la rue Jeanne-d'Arc et du boulevard, les fondations de l'immeuble ont été établies au moyen de puits poussés jusqu'au bon sol rencontré à des niveaux différents variant de 15 à 17 mètres.

Aucune construction ancienne, d'après les renseignements que nous avons recueillis, n'a été rencontrée au cours de la perforation de ces puits.

Le seul détail intéressant à conserver est la présence, à 3 m. 50 de profondeur, sur une partie de l'espace occupé par la construction, d'un pavage en silex noirs parfaitement dressé et posé sur un lit de sable.

Le même pavage a été retrouvé lors de l'établissement de la construction élevée pour le compte de M. Badin dans la rue du Donjon dans certaines parties du sous-sol, à 3 mètres de profondeur.

Il est impossible actuellement d'expliquer l'origine de ce pavage établi après remblai dans une partie des fossés du donjon et de la ville.

Relatons simplement que ce pavage ne s'étendait pas sur toute la surface occupée par l'immeuble de Mme Fromentin, mais n'a été rencontré dans les puits que dans la partie triangulaire de la construction comprise seulement entre les deux côtés de l'angle le plus rapproché de la rue du Donjon vers le passage du garage Catois-Ménager.

Terrain de M. Badin, rue du Donjon.

Les fondations de cet immeuble ont été établies sur puits.

Des sondages opérés, il ressort que si un certain nombre de puits n'ont rien révélé, par contre, certains ont permis de fixer la direction de la courtine courant à travers le terrain, d'autres ont découvert la présence de murs romains, d'autres, enfin, ont mis les constructeurs en présence de maçonneries anciennes ou plus récentes sur l'origine desquelles il n'est pas permis d'apporter aucune précision.

Courtine. — La courtine fut retrouvée dans trois puits, puits que nous désignons sur notre relevé figurés par les lettres *A*, *B* et *C* (fig. 4).

Ces trois puits de forme carrée ont leurs axes verticaux.

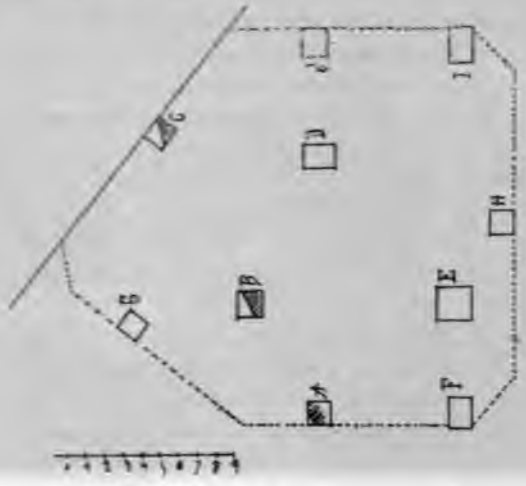

Fig. 4.

Terrain de M. Badin.

A. Au croisement de deux parallèles menées une à 4 m. 65 en arrière du mur de la propriété de M. Dagnet, et l'autre à 16 m. 50 de l'alignement de la rue du Donjon. Ce puits de 1 m. 30 × 1 m. 30 en surface, a deux de ses côtés parallèles au mur de M. Dagnet.

B. Au croisement de deux parallèles menées une à 10 m. 25 en arrière du mur de la propriété de M. Dagnet, et l'autre à 10 m. 29 de l'alignement de la rue du Donjon. Les côtés de ce puits, de 1 m. 30 × 1 m. 30, sont parallèles aux précédents.

C. Puits en façade de l'immeuble de M. Badin, sur la rue du Donjon ; son axe est au croisement de deux lignes, l'une parallèle à la rue du Donjon, à 0 m. 65 en

arrière de l'alignement, et l'autre perpendiculaire à la précédente, à 7 m. 40 de l'angle du pan coupé vers la rue Jeanne-d'Arc. Ce puits a 1 m. 30 × 1 m. 30.

Le dérasement de la courtine fut atteint à des profondeurs variant de 2 m. 89 à 3 mètres au-dessous du sol. Le fruit de la courtine sur son parement dans ces puits accusait 0 m. 33 par mètre.

Murs romains. — Un premier mur romain signalé par la présence de larges briques plates fut découvert dans le puits *D* dont l'axe est situé au croisement de deux parallèles mesurées l'une à 8 m. 25 de la rue du Donjon, l'autre à 18 m. 40 du mur du fond de la propriété de M. Dagnet. Ses dimensions sont de 1 m. 30 × 1 m. 76, cette dernière mesure prise parallèlement au mur de M. Dagnet.

Ce puits avait 1 m. 30 × 1 m. 76.

Le mur a été atteint à 4 m. 80 de profondeur ; malheureusement sa direction n'a pu être fixée. Il n'a pu non plus être rien établi sur le caractère ou l'emplacement de son parement, celui-ci n'ayant pas été mis à jour.

Un autre mur romain a été découvert dans le puits *E* dont les dimensions étaient de 1 m. 75 × 1 m. 75. Ce puits se trouvait au croisement de deux parallèles menées, l'une à 10 mètres du mur du fond de la propriété de M. Dagnet, l'autre à 18 m. 60 de l'alignement de la rue du Donjon.

Un des côtés est parallèle à la maison de M. Dagnet.

Ce mur constitué comme les autres murs romains découverts précédemment à l'emplacement du château de Philippe-Auguste présentait un petit appareil carré de 0 m. 11 à 0 m. 12, en parement du côté opposé à la rue Jeanne-d'Arc.

La partie supérieure de ce mur a été retrouvée à 3 m. 50 de profondeur.

Une large brique romaine en a été détachée.

La direction de ce mur faisait 13° vers l'est avec le nord.

N'occupant qu'une faible partie de la surface du puits, vers la rue Jeanne-d'Arc, son parement passait par l'angle de ce puits le plus rapproché de la jonction des alignements sud de la rue du Donjon et de la rue Jeanne-d'Arc.

Il est à remarquer particulièrement que la direction du parement de ce mur romain est sensiblement perpendiculaire à la courtine, ce qui ne ferait que confirmer l'hypothèse que nous avons jadis énoncée de la construction de la courtine sur les fondations de l'enceinte extérieure des arènes romaines de Rouen. Dans ce cas, le mur romain retrouvé aurait été un mur supportant les gradins de l'amphithéâtre.

Autres débris de construction. — Dans le même puits *E*, avant d'atteindre le mur romain, et à 3 mètres de profondeur, on a remarqué la présence des silex noirs formant dallage dont nous avons parlé précédemment dans l'article réservé au terrain de Mme Fromentin.

Dans le puits *F*, près de l'immeuble de M. Dagnet, puits de 1 m. 75 × 1 m. 30, on a mis à jour à 4 mètres de profondeur l'angle rectangulaire d'une large pierre plate encastrée dans les terres.

L'axe de ce puits se trouvait au croisement de deux parallèles, l'une à 4 m. 70 du mur de M. Dagnet, l'autre à 22 m. 50 de l'alignement de la rue du Donjon. Le plus grand côté de ce puits est perpendiculaire à la propriété de M. Dagnet.

La direction d'un des côtés de cette pierre insuffisamment dégagée pour qu'il pût être formulé aucune indication complémentaire sur elle, faisait 7° vers l'est avec le nord. L'autre côté était, comme nous venons de le dire, perpendiculaire au précédent.

Longeant le côté de ce puits le plus rapproché de la rue Morand, et dans une direction à peu près perpendiculaire à la rue Jeanne-d'Arc, mais faisant exactement 40° vers

l'ouest avec le nord, les substructions d'un ancien mur en moellons, non fondé, de 0 m. 67 d'épaisseur s'étendaient sur une longueur de 6 mètres à l'opposé de l'immeuble de M. Dagnet, à partir de la face du puits la plus rapprochée du même immeuble découvert à 0 m. 30 au-dessous du niveau du sol; sa hauteur n'était que de 1 mètre.

Son origine n'est nullement ancienne : il semble avoir appartenu à des constructions dépendantes du couvent des Ursulines.

Dans un puits *G*, situé à l'extérieur de la courtine, près de l'angle de l'immeuble de M. Badin, au croisement de deux parallèles, l'une à 6 mètres de l'alignement de la rue du Donjon, l'autre à la façade perpendiculaire à la rue du Donjon, en retour de 0 m. 65 sur celle-ci. Les dimensions de ce puits sont de 1 m. 30 × 1 m. 30; deux de ses côtés sont perpendiculaires à la rue du Donjon; on a rencontré deux pierres de 1 mètre d'épaisseur séparées par un large joint de 0 m. 04 recouvrant un massif de maçonnerie. Ces pierres ont été mises à jour dans les environs du niveau du sol.

Dans un puits *H*, des maçonneries incontestablement modernes ont été retrouvées.

L'axe de ce puits est au croisement de deux parallèles, l'une à 17 m. 90 de la rue du Donjon, l'autre à 14 m. 50 du mur postérieur de la propriété de M. Dagnet. Deux de ses côtés, sont parallèles au mur de cet immeuble.

Dans le puits *I*, dont l'axe est au croisement de deux parallèles, l'une à 10 m. 20 de l'alignement de la rue du Donjon, l'autre à 24 mètres du mur de la propriété de M. Dagnet; les côtés ayant 1 m. 75 × 1 m. 30 et le plus grand étant perpendiculaire à la propriété de M. Dagnet; et *J*, dont l'axe est au croisement de deux parallèles, l'une à 4 m. 60 de l'alignement de la rue du Donjon, l'autre à 24 m. 10 du mur du fond de la propriété de M. Dagnet; on découvrit, à peu de profondeur, des blocages de maçonnerie au-dessous desquels se trouvaient de forts libages.

Enfin, dans le puits *K*, la fouille atteignit comme dans le puits *G*, de belles pierres superposées de 1 mètre de hauteur. Ces pierres étaient parfaitement taillées et bien maçonnées.

Ce dernier puits fut établi sous la longueur du pan coupé de la propriété sur la rue du Donjon, vers la rue Jeanne-d'Arc.

Ces pierres, sans aucun doute, appartenaient à la même construction que celles du puits *G*. Leur présence dans le fossé en dehors de la courtine, sinon inexpliquée, ne permet pas, en tout cas, pour le moment, de les rattacher au château ou à ses dépendances.

Terrain occupé par l'immeuble de Mme Keittinger rue du Donjon.

Cet immeuble, construit sur un plateau de béton armé, n'a pas permis de recueillir aucune indication relative aux substructions anciennes d'édifices construits en cet endroit.

Il eût pourtant été intéressant d'y rechercher le tracé de la courtine et des deux murs romains que nous avons décrits antérieurement dans une note publiée par le *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*, en novembre-décembre 1907.

Terrain rue du Donjon occupé par la construction de M. Quesnel.

Absent de Rouen au moment de l'établissement des fondations de cet immeuble, nous n'avons pu en suivre les fouilles.

Les architectes, MM. Janet père et fils, consultés, nous ont déclaré n'avoir rien retrouvé en cet endroit.

Terrain appartenant à la Capitalisation.

Les fouilles opérées sur cet endroit ont mis à jour :

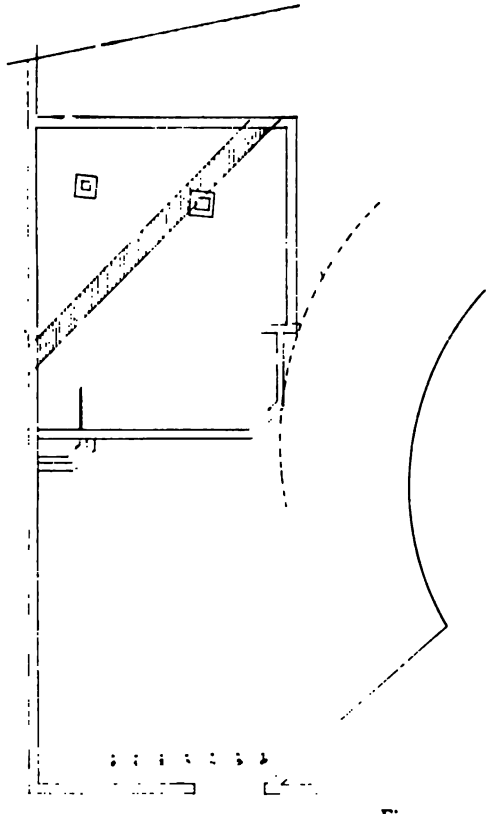

Fig. 5.

Terrain appartenant à la « Capitalisation »

1° la contrescarpe du château ;
2° deux regards appartenant à la source Gaalor.
La contrescarpe, construite comme dans ses autres par-

ties décrites déjà antérieurement dans nos communications à la Société industrielle de Rouen, a été découverte un peu en dessous du niveau actuel du sol. Son dérasement présentait une épaisseur de 1 m. 30.

Elle a été reconnue sur toute la longueur qu'elle présentait en travers de l'immeuble construit.

Son axe, à peu près rectiligne, s'amorçait sur le mur, limite de la propriété aboutissant d'une part à la rue du Donjon, à 18 m. 70, de la rue, et d'autre part dans l'axe du mur du fond de l'immeuble, à 8 m. 70 de l'axe du précédent mur, vers l'est (fig. 5).

La longueur de l'axe de cette contrescarpe dans la partie découverte était de 11 m. 25.

Les axes verticaux des deux regards, de forme carrée, se trouvaient ainsi déterminés :

Celui du regard le plus occidental par le croisement de deux parallèles l'une au mur du fond de l'immeuble, à 2 mètres de sa face extérieure, l'autre au mur occidental de l'immeuble, à 2 m. 75 de sa face extérieure; l'autre regard, au croisement de deux parallèles aux mêmes murs, l'une à 3 m. 25 de la face extérieure du mur du fond, l'autre à 7 m. 75 de la face extérieure du mur occidental allant vers la rue du Donjon.

Les côtés de ces regards se trouvaient être parallèles à la ligne déterminée par les deux axes indiquant en même temps le sens de la canalisation sur laquelle ceux-ci s'ouvraient. Ils étaient entourés de murs de 0 m. 22 d'épaisseur; leur vide avait pour le premier, 0 m. 41 de côté, 0 m. 61 pour le second.

Terrain de M. Benoît.

En exécutant les fouilles précédant la construction que fit exécuter M. Benoît, rue du Donjon, on découvrait successivement :

1° à 0 m. 80 de profondeur au-dessous du niveau du

trottoir, une voûte plein cintre en moellons, de 0 m. 25 d'épaisseur, construite au-dessus d'un réduit présentant les dispositions suivantes :

Un couloir central de 1 m. 25 de large que recouvrait immédiatement la voûte précitée, long de 3 m. 35, était fermé à ses deux extrémités par des murs en maçonnerie. Les directrices de la voûte suivaient la plus grande dimension de ce couloir, et ses murs latéraux en recevaient la retombée.

Sur ce couloir, s'ouvraient de chaque côté deux caveaux de 1 m. 50 de large séparés entre eux par un mur de 0 m. 25 en moellons.

Leur profondeur était de 2 m. 10. Chacun de ces caveaux était voûté séparément en moellons de 0 m. 25 d'épaisseur et de 0 m. 40 de largeur moyenne.

Les voûtes plein cintre de ces quatre caveaux présentaient une direction perpendiculaire à la précédente voûte.

La pénétration des ouvertures des caveaux s'accomplissait toute entière dans la verticale des murs du couloir.

L'ensemble occupait un espace de 3 m. 35 sur 5 m. 45 (mesures prises dans le vide des murs).

La fouille poussée jusqu'à 3 m. 80 du niveau du trottoir ne découvrit pas malheureusement l'aire inférieure de cette cave, transformée à une époque assez récente en bétoire, ainsi que l'indiquait le fond des fouilles constitué par des matières vaseuses et noires.

La direction du couloir central faisait 45° avec la rue du Donjon en cet endroit. L'angle le plus occidental des caves se trouvait exactement dans le prolongement du mur de clôture occidental du logis de l'ancien chapelain des Ursulines encore existant sur la rue Morand.

L'angle le plus au nord des caves tombait à plomb de l'alignement de la propriété de M. Benoît sur la rue du Donjon.

Sans vouloir préjuger de l'origine de ces substructions,

il est permis néanmoins de supposer qu'elles appartenaient, en raison de leur disposition spéciale et de leur construction soignée, à l'ancien château.

Peut-être nous trouvons-nous là en présence de caves servant de garde-manger dépendant des cuisines vraisemblablement voisines.

2° Dans le même terrain, le pic des terrassiers se trouvait, plus à l'est, arrêté par une dalle de pierre de 0 m. 50 × 0 m. 50 fermant un orifice à 2 m. 50 au-dessous du niveau du sol.

Cet orifice donnait accès dans une vaste cave, à l'intérieur de laquelle on découvrit la courtine du château, la demi-tour, un mur romain et un caniveau pratiqué pour l'écoulement des eaux à l'époque romaine.

L'angle nord du regard, de forme carrée, se trouvait à 1 m. 50 de l'alignement de la rue du Donjon, et en arrière de celui-ci ; son côté oriental était à plomb du mur le plus oriental de la cave.

La cave était voûtée. Ses dimensions moyennes étaient de 3 m. 45 environ, mesure prise perpendiculairement à la courtine, et de 5 m. 90 environ, mesure prise dans l'autre sens.

Ses murs n'étaient pas perpendiculaires les uns aux autres.

La voûte en pierres avait 0 m. 55 d'épaisseur. Elle était plein cintre et retombait régulièrement sur le mur le plus oriental de la cave, mais formait pénétration à l'opposé avec la courtine ; la ligne de cette pénétration horizontale se trouvait à 0 m. 75 au-dessous de la clef de la voûte (fig. 6).

La cave était bornée d'un côté par le mur de courtine; d'autre part, par des murs incontestablement construits après coup, lors des remblais des fossés ou postérieurement à ceux-ci.

Courtine et demi-tour. — Le mur de courtine était appareillé comme les autres parties de courtines décou-

vertes antérieurement, les pierres d'équarrissage régulier.

Il avait 2 m. 80 d'épaisseur au fond de la cave, les lits étaient de 0 m. 35 à 0 m. 45 de hauteur.

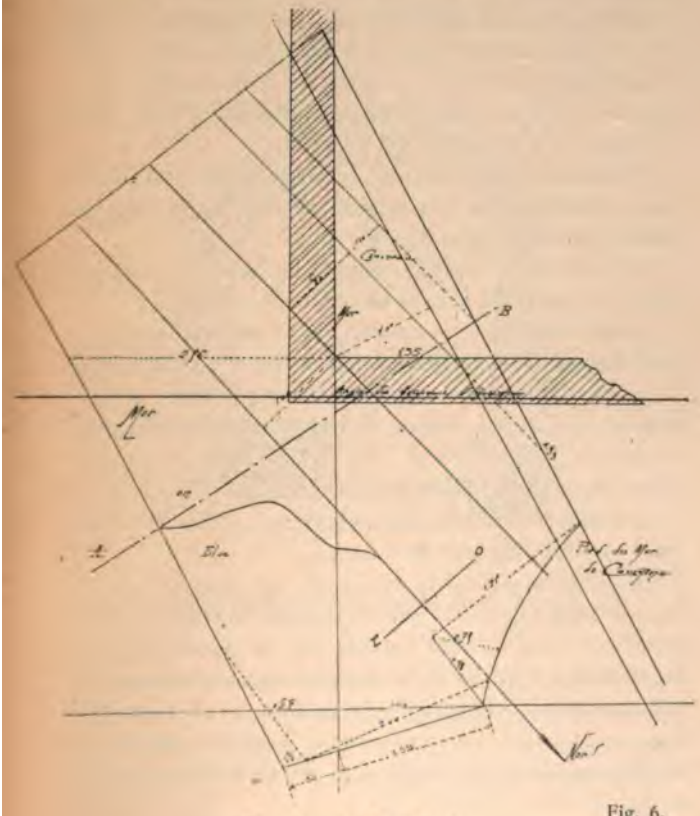

Fig. 6.

Terrain de M. Benoît.

La courtine reposait directement sur la terre, sans fondations de béton, par conséquent ; elle présentait un fruit assez accusé de 0 m. 40 par mètre.

Son pied était constitué par deux assises ou libages for-

mant une saillie de 0 m. 15 sur le nu du mur extérieur.

La fouille fut poussée, comme nous le verrons plus loin, à un niveau inférieur à celui des libages de la courtine.

Vers le nord, la courtine joignait la demi-tour du château formant saillie à l'intérieur de la cave.

Cette saillie, jusqu'à la pénétration d'un des murs de la cave de direction à peu près perpendiculaire à celle de la courtine, était de 1 m. 85.

Parallèlement à la courtine, la partie visible de la demi-tour apparaissait sur une largeur de 0 m. 88. Sa longueur visible développée était de 2 m. 20.

Au point où la courtine joignait la demi-tour, celle-là faisait 10° vers l'est avec la direction du nord.

L'angle formé par la courtine et sa pénétration avec la demi-tour se trouvait perpendiculairement à l'alignement de la rue du Donjon à 1 m. 20 de cet alignement, sous le trottoir de la rue du Donjon et le pied de cette perpendiculaire sur l'alignement à 2 m. 86 de l'angle oriental de l'habitation de M. Benoît, mesure prise vers l'occident.

La courtine se développait dans la cave, jusqu'à la demi-tour, sur une longueur de 5 m. 40.

Son point opposé à la demi-tour, en jonction avec le mur de cave opposé à la rue du Donjon, se trouvait être à plomb de l'axe du mur oriental de la construction de M. Benoît, à 3 m. 50 en arrière de l'alignement de la rue.

Autres murs de la cave. — Le mur de cave en pénétration avec la demi-tour, situé sous le trottoir de la rue du Donjon, faisait un angle aigu de 75° environ avec la direction de la courtine.

Ce mur, dans sa hauteur, était construit en bloc irrégulier et en mortier. Sa longueur entre la demi-tour et le mur opposé était de 2 m. 07.

Le mur de cave opposé à la courtine lui était parallèle.

C'est sur ce mur que retombait la voûte de la cave.

Il présentait le même appareil que la courtine (fig. 7).

Il reposait sur un mur de construction romaine dont il sera question plus loin.

Sa longueur était de 5 m. 30.

Enfin, le dernier mur de cave, vers le sud, formait un angle sensiblement aigu (70° environ) avec la courtine.

Sa longueur était de 3 m. 65.

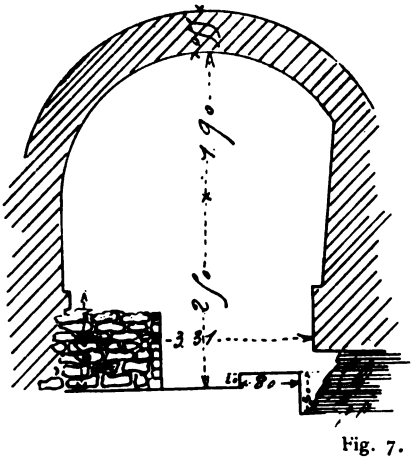

Fig. 7.

Coupe sur la cave du terrain de M. Benoit.

Caniveau sous la courtine. — En dessous de la courtine, à environ 1 mètre en dessous des libages, se trouvait un caniveau d'origine vraisemblablement romaine, car il présentait une direction parallèle au mur romain précédemment cité.

Ce caniveau présentait au fond un dallage, ses parements verticaux étaient constitués par du moellon assemblé au ciment.

Sa voûte était en arc surbaissé et était partiellement écrasée.

Il passait sous la demi-tour.

Son épaisseur à l'ouest pénétrait en partie dans sa longueur, sous la courtine un peu avant la demi-tour.

Sa largeur était de 0 m. 40.

L'eau coulait très faiblement dans ce caniveau.

Son mur côté est avait 0 m. 80 d'épaisseur.

Sa direction comme celle du mur romain était exactement nord-sud.

Il est certain que, lors de la construction de la courtine, la présence de ce caniveau dut être ignorée, les fouilles n'ayant pas été poussées jusqu'à lui, sans quoi les fondations de la courtine auraient inévitablement été établies en cet endroit au moins au niveau de son dallage.

Mur romain. — A 1 mètre au-dehors du parement extérieur du caniveau se dressait le parement d'un mur romain.

Celui-ci s'élevait à 2 m. 50 au-dessus du fond du caniveau.

Le parement apparent était constitué de petites pierres carrées, appareil adopté, d'ailleurs, pour toutes les faces des murs romains reconnus en cet endroit de la ville.

Ce mur fait de moellons en bloc avait une grande épaisseur, et celle-ci se perdait sous le mur de la cave.

Il faisait une saillie intérieure de 0 m. 70 sur le mur de cave vers le sud, et de 2 m. 18 au nord ; ces mesures prises aux deux extrémités de la cave.

Il est intéressant de constater que la direction de ce mur romain étant presque parallèle à la courtine, celui-ci, en nous plaçant dans l'hypothèse déjà énoncée, aurait vraisemblablement constitué un des murs de couloir de l'amphithéâtre romain.

Il convient, pour compléter les indications précédemment fournies, d'ajouter les mesures suivantes relevées en cet endroit :

Hauteur de la cave sous clef de voûte, 4 m. 40; dimension prise au pied du mur romain, le fond du caniveau se trouvant 0 m. 30 plus bas.

Le mur de o m. 80 d'épaisseur formant un des côtés du caniveau avait o m. 20 de hauteur au-dessus du fond de la cave, et, par conséquent, o m. 50 au-dessus du fond du caniveau, celui-ci étant de o m. 30 en contre-bas de la cave.

Terrain de M. Homais.

Les fouilles poussées en puits sur ce terrain présentent un intérêt particulier.

Elles ont, en effet, non-seulement remis à jour les fondations de l'hôtel de Mathan, mais permis de reconnaître sur une assez grande longueur la continuation des murs romains déjà découverts dans la tranchée d'égout de la rue du Donjon de 1907.

Ces deux murs parallèles avaient, on le sait, leurs parements parfaitement dressés en pierres carrées sur leurs faces extérieures. Des assises de briques alternées avec des moellons avaient également été reconnues dans leur construction.

Les dernières fouilles ont révélé les mêmes dispositions.

Il convient, néanmoins, de remarquer que si ces murs traversaient par le travers tout le terrain de la propriété de M. Homais, le mur le plus occidental dérasé aux mêmes profondeurs indiquées dans le relevé de 1907, voisines du niveau de la rue, n'a été suivi que sur une longueur de 4 m. 50 à partir de l'alignement (fig. 8).

Après cette longueur, on perdait sa trace, les fouilles n'ayant pas été poussées plus avant.

Cependant, vers le fond de l'immeuble, un puits ayant été creusé à 8 m. 80 de profondeur, le dérasement d'un mur romain apparut à ce niveau dans un angle du puits.

Ce puits se trouve immédiatement sous l'angle du fond de la propriété de M. Homais, contigü à celle de M. Quesnel, son axe étant à 14 mètres de la rue du Donjon.

Comme ce mur romain se trouve justement dans la direction du mur retrouvé près de la rue, on peut, à bon droit, se demander s'il n'en est pas simplement le prolongement. Et, pourtant, la différence de niveau des décrochements, environ 8 mètres, doit être retenue et fixer l'attention.

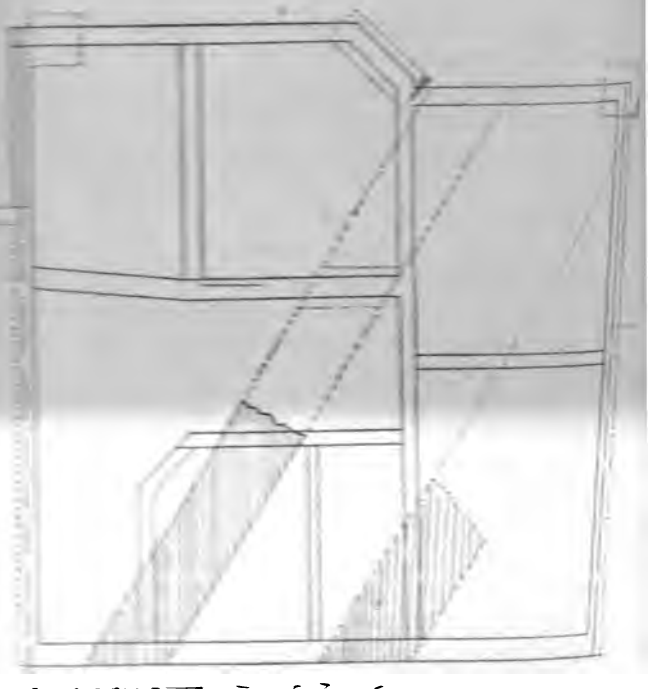

Fig. 8.

Terrain de M. Homais.

En se reportant au plan que nous avions dressé alors, établissant sous une forme hypothétique le plan des arènes de Rouen, le puits en question se trouverait être à l'emplacement de la piste supposée.

En raison de la profondeur à laquelle le mur romain a été reconnu dans ce puits, celui-ci pourrait alors n'être que la substruction d'un mur sous la piste, comme on en a retrouvé à Nîmes et au Colisée. On pourrait dès lors admettre, dans une certaine mesure, que sous la piste des arènes romaines de Rouen existaient des caves analogues à celles que l'on a reconnues dans les cirques romains de Nîmes et du Colisée. Bien qu'appartenant à des caves sous l'arène, il ne semble d'ailleurs pas étonnant que cette partie du mur romain retrouvée dans le puits soit dans le prolongement du mur contigu à la rue du Donjon ; car, en se reportant au plan supposé des arènes de Rouen que nous avons dressé en 1907, il est facile de constater que la propriété de M. Homais se trouve justement être à l'extrémité du grand axe de l'arène.

Les murs de caves au Colisée, par exemple, étant justement parallèles au grand axe, devaient donc en cet endroit, par conséquent, se trouver naturellement dans le prolongement des murs des gradins existant encore près de la rue, la direction de ces derniers étant à peu près parallèle au même grand axe des arènes supposées.

A 0 m. 66 en contrebas du dérasement de ce mur, dans le puits, un empattement de 0 m. 20 de saillie apparut, dénonçant les parties les plus inférieures du mur.

L'autre mur romain, plus oriental se poursuivait à travers les caves sur une longueur de 7 mètres.

A partir de cet endroit, sa présence ne fut plus signalée que dans un puits creusé dans son prolongement, l'axe de ce puits étant fixé par une parallèle menée à 9 m. 25 de l'alignement de la rue du Donjon.

Son dérasement dans ce puits se trouvait à une profondeur de 4 m. 80 au-dessous du niveau du trottoir.

Sa présence a été encore signalée vers la face occidentale d'un puits de 11 m. 45 de profondeur contigu à la face orientale du mur romain prolongé, à une distance de 14 mètres de l'alignement de la rue.

Il avait en cet endroit été dérasé à 8 mètres de profondeur, et ses assises inférieures se trouvaient être à 9 m. 6 au dessous le niveau du trottoir (fig. 9).

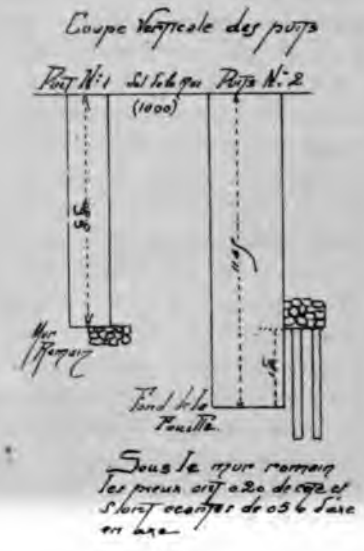

Fig. 9.

Coupe des puits de la propriété de M. Homais.

Comme le mur dont l'album n° 1, feuille 18, de la Commission départementale des Antiquités, donne le détail, ses fondations avaient été établies sur pilotis.

Ces pilotis avaient 0 m. 20 de côté et se trouvaient espacés de 0 m. 50 d'axe en axe.

Les mêmes observations faites au sujet du précédent mur peuvent donc naturellement s'appliquer à celui-ci.

Il convient de signaler également que, à l'angle de la propriété de M. Homais, contigü à la propriété de M. Quesnel, on a retrouvé deux murs en moellons et pierres, sous l'aplomb ou aux environs de l'alignement.

L'un, à 0 m. 50 en arrière de l'alignement, avait un parement en glacis parallèle à l'alignement.

L'autre formait un angle très ouvert en pénétration légère sous le trottoir. Il s'étendait sur une longueur de 1 m. 50 vers l'est, à partir de la propriété de M. Quesnel.

Nous avions signalé, en 1907, près de l'escalier retrouvé dans la fouille, un parement de mur. Ce dernier mur peut se rattacher aux précédents, et tous trois ont dû appartenir aux mêmes constructions, cuisines du château de Philippe-Auguste, sans doute, si l'on se rapporte aux notes se rattachant à celles-ci.

En arrière de l'immeuble de M. Homais, à 16 m. 50 de l'alignement de la rue, et à 3 mètres du mur de la propriété de M. Benoist, on a retrouvé un ancien puits de 1 mètre de diamètre. L'origine de ce puits reste indéterminée (1).

Propriété n° 12 rue du Bailliage

Lors de la démolition de l'ancien immeuble occupant le n° 12 de la rue du Bailliage, le mur de fond limitant le terrain nous apparut dans toute sa hauteur constitué en deux parties.

La partie inférieure, très ancienne, de 4 m. 80 de hauteur, était constituée d'assises de moellons irréguliers séparées par intervalles par des rangs de briques plates romaines.

Le premier lit de briques romaines se trouvait à 2 mètres du niveau du trottoir de la rue, le deuxième lit à 3 m. 80.

Au-dessus des 4 m. 80, le mur, dans sa deuxième partie par conséquent, avait été surélevé postérieurement par des matériaux de nature différente.

Ce qui constitue principalement même l'intérêt de cette

(1) Nous devons les cotes relatives aux murs retrouvés dans la propriété de M. Homais à l'obligeance de M. Gogeard qui les a relevées scrupuleusement au cours des travaux.

découverte, c'est que le mur, en cet endroit, présente une surface courbe sur une certaine longueur, courbe que nous avions constatée en 1907 sur le cadastre, et qui avait servi de base au tracé des arènes que nous avions donné.

L'hypothèse que nous avions faite alors, en examinant le cadastre, que cette partie de mur devait être de construction romaine, se trouve donc aujourd'hui confirmée.

Il semble surprenant, peut-être, que le parement ne présente pas d'ouvertures, et que sa face ne soit pas dressée en appareil carré.

Cependant la réflexion permet d'admettre que le parement non lié avec l'épaisseur du mur a pu s'en détacher et tomber à une certaine époque, ou que cette partie extérieure du mur pouvait être décorée de placages de pierres également détruits.

Il convient peut-être, en outre, d'attribuer l'absence d'ouvertures dans cette partie de mur à ses fonctions dans les arènes, car la déclivité du terrain depuis le boulevard jusqu'à la rue du Bailliage a sans doute nécessité en cet endroit un soubassement assez élevé, soubassement que l'on retrouve dans certaines arènes romaines, à Pola, par exemple, corrigeant les différences de niveau que présentait un sol très en pente.

Dans la cour du même immeuble actuellement en construction, à 4 mètres du mur romain vers la rue du Bailliage et dans une direction parallèle à celui-ci, la cave de l'ancienne construction mesurant 7 mètres sur 5 mètres (La plus grande dimension prise parallèlement au mur romain) a été fouillée pour l'établissement de canalisations.

Cette fouille a révélé à 7 m. 50 en contrebas du niveau de la rue, des substructions anciennes en moellons, établies dans la presque totalité de la surface de la cave.

Ces substructions en moellons se rattachaient sans doute extérieurement aux anciennes arènes ; il ne nous a pas été possible, cependant, d'en définir la destination.

Il convenait, cependant, de signaler leur présence.

Les papiers de feu notre collègue M. Biochet. — Le Secrétaire a fait connaître à leur sujet les désirs de la Commission à M. l'abbé Anthiaume, licencié ès-sciences, et l'historien de notre astrolabe (1), qui avait eu quelques rapports avec M. Biochet. L'abbé répondit qu'il était charmé de l'information, et qu'il espérait bien donner quelque satisfaction à la Commission, d'autant qu'il « connaît intimement » son légataire universel; mais il se pourrait, aux termes mêmes de cette réponse, que l'examen et le classement des manuscrits ne soient pas encore terminés. Il paraît que M. Biochet avait disposé de ses notes; j'ai quand même appelé l'attention sur les moindres feuillets qui ont pu rester sans affectation.

La Commission se loue du zèle qui a jusqu'alors suivi cette affaire.

M. de Vesly, directeur du Musée, termine la séance par une série de communications non moins intéressantes que variées.

Bas-relief de Lillebonne. — Dans la dernière séance de la Commission, j'ai eu l'honneur d'exposer la découverte faite dans les fondations du petit Balnéaire élevé dans l'orchestre du théâtre romain de Lillebonne.

Permettez-moi, aujourd'hui que les découvertes se sont précisées, de vous les exposer complètement.

J'avais remarqué, dans les fondations et à l'angle S.-O. du petit édicule, une pierre sculptée d'ornements

(1) L'Académie des Sciences vient d'offrir 500 francs à MM. Sottas et Anthiaume pour leurs savantes recherches sur ce curieux instrument.

appelés « Ponts-aux chiens courants ». Cette pierre reposant sans aucun mortier sur une meule en pouding-que, je donnai des instructions pour que le pourtour du Balnéaire fût dégagé des herbes et des orties qui en cachaient les fondements. Dans ce travail, M. Guyot, gardien du théâtre, reconnut, sur la face de l'est et vers l'angle sud, une autre pierre sur laquelle il crut apercevoir les feuillages de l'acanthe. Cette pierre n'était pas maçonnée; il passa sa main entre le joint et sentit les reliefs d'une sculpture : il écarta la terre et reconnut une tête de joueur de flûte.

Cette découverte m'amena à dégager avec précaution la pierre sculptée et fit apprécier la curieuse sculpture dont je suis heureux de présenter l'estampage par le procédé Lotrin de Laval (pl. I).

C'est le fragment d'un bas-relief mesurant 0 m. 77 de longueur sur 0 m. 48 de hauteur. Les figures y sont représentées ainsi que sur les vases à métopes, c'est-à-dire que des divisions séparent les scènes et les personnages.

Un grand listel vertical divise d'abord le panneau en deux parties : celle de gauche est subdivisée encore en deux par un autre listel. Dans la partie supérieure, se voient les jambes d'un petit génie, et, dans le tableau inférieur, la tête d'un satyre jouant de la double flûte. Le plus grand tableau mesure 0 m. 51 ; une femme, le torse nu, vue de dos et regardant à droite, a ses cheveux ramenés sur le sommet de la tête. Son bras droit est levé, tandis que le gauche et le mouvement général de la figure s'abaissent vers le sol. Est-ce Vénus se penchant vers l'Amour ? Il est certain que la symbolique des sujets indique le cycle de l'Aphrodite ou de Bacchus. Il y a là des recherches à faire que je n'ai pas en-

core entreprises, faute d'éléments nécessaires et indispensables.

Cependant, je signalerai les caractères qui me paraissent ceux d'une inscription et se voient dans le bas de l'omoplate et sur le dentelé ou profil gauche de la figure principale.

Ces lettres s'observent bien sur la photographie exécutée par M. Monet, et encore mieux sur l'estampage obtenu par le procédé Lottin, que m'a remis M. Tassel de Lillebonne.

Le Cimetière franc de Petitville dit du Bois-des-Tombeaux. — La commune de Petitville appartient au canton de Lillebonne. Cette localité est située sur le bord d'une falaise crayeuse, dont la Seine baignait encore le pied il y a soixante ans (1). Aujourd'hui, les eaux du fleuve en sont éloignées de près de quatre kilomètres, et les alluvions sont devenues de riches et fertiles prairies.

C'est sur un cap de la falaise que se trouve le cimetière franc connu dans le pays sous la désignation de *Bois-des-Tombeaux*. En cet endroit la craie est recouverte de sablon et forme un tertre. Le fleuve baignait ce tertre à l'ouest et au sud par une vaste crique appelée le « Cul du Tot » (2), corruption du mot « *Accul* », qui en Normandie signifie endroit où les eaux demeurent stagnantes.

(1) Les vieillards se rappellent que des cabanes de pêcheurs s'élevaient à cet endroit.

De même aussi, observe le secrétaire, vers la fin du dernier siècle, les plus vieux habitants d'Harfleur racontaient qu'ils avaient cueilli des moules au pied de la colline du nord de la ville.

(2) *Tôt*, pour toît ou *maison*, est souvent employé comme suffixe dans tous les noms de communes ou lieux dits : Autretot, Blactot, Critot, Estantot, Fultot, Sassetot, Yvetot, etc.

La toponymie ne prête d'ailleurs à aucune équivoque, puisqu'à 200 mètres à l'est a été bâtie la ferme du « *Pas Griant* (glissant) ». Le lieu était donc bien un marécage. Cependant, par suite de sa situation sur un point élevé et sablonneux, l'emplacement du Bois-des-Tombeaux était désigné pour une nécropole franque. Ces peuplades choisissaient pour inhumer leurs morts un site exposé au soleil et non humide (1). L'abbé Cochet (2) fait passer par Petitville la voie romaine qui de Lillebonne conduisait à Dreux, à Evreux, à Lisieux et au Mans, après avoir franchi la Seine au Vieux-Port (*Vetus Portus*). Il est indubitable que Petitville est une localité fort ancienne, et les fouilles exécutées au mois d'octobre 1910 démontrent qu'une population y vivait aux VIIe et VIIIe siècles.

Est-il besoin de dire que le nom de Bois-des-Tombeaux fut donné à cette dépendance de la ferme du Pas-Griant à la suite de découvertes de sarcophages faites lors de l'ouverture d'une carrière. Dès 1870, l'abbé Cochet (3) signalait l'existence du cimetière franc reconnu en cet endroit et dont plusieurs objets et, notamment, des scramasaxes étaient entrés au Musée d'antiquités.

La guerre franco-allemande détourna l'attention de ce sujet intéressant pour la science, et l'éloignement de Petitville de grands centres comme Rouen et le Havre livra aux ouvriers carriers la majorité des objets découverts depuis quarante ans et aujourd'hui dispersés. C'est à la bienveillance de Mme de Bovet, propriétaire de la ferme du Pas-Griant, que nous devons la bonne fortune d'avoir pu fouiller le Bois-des-Tombeaux et de déterminer le cimetière franc. Nous l'en remercions bien sincèrement.

(1) C. Boulenger. — *Le Cimetière de Marchélepot*, Georges Goury. — *Le Cimetière franc de la Justice de Hans* (Marne), p. 35.

(2) *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 157.

(3) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. II, année 1872, pp. 285 et 377.

Les sépultures étaient situées au bas du coteau ou tertre décrit plus haut. Le plan annexé montre qu'elles étaient plutôt groupées que disposées ou rangées sur un seul alignement. Quelques-unes avaient été faites dans des cercueils de bois dont on retrouvait les clous ayant servi à fixer les planches. Cependant, la majorité comportait des sarcophages de pierre. Ces cercueils avaient été utilisés pour des inhumations successives, on en avait fait de véritables caveaux ainsi que le démontrent les amas d'ossements trouvés non loin de quelques-uns d'entre eux.

Nous avons retrouvé jusqu'à trois crânes dans ces dépôts (*Voir le plan*). Remarque à consigner : c'est que les cadavres inhumés directement ou dans des cercueils de bois n'ont pas été visités.

Sauf une sépulture (n° 20), les corps avaient été inhumés la tête au nord et les pieds tournés vers le sud, c'est-à dire suivant une autre disposition que celle ouest-est, considérée comme classique.

Les Sarcophages. — Ils étaient sortis des carrières du pays : Tancarville, Lillebonne ou Caumont, et leur transport avait dû être fait par eau. Peu étaient d'une seule pierre creusée. La plupart étaient composés de deux pierres ajustées, mais non réunies par un ciment quelconque. Ils étaient enfouis peu profondément (0 m. 40 environ). Une dalle plate formait couvercle. Cette dalle, peu épaisse, s'était brisée dans les manœuvres qu'elle avait subies, laissant filtrer par les interstices le sable ou passer les racines des arbres. Aussi les crânes étaient-ils remplis de terre et se brisaient-ils dès qu'on les soulevait. C'est pourquoi aucune mensuration n'a pu être faite.

Le tableau ci-après donne les mesures relevées sur des sarcophages et indique les longueurs des différentes parties des cercueils de pierre. Malheureusement, on ne peut tirer aucune remarque, puisque c'est tantôt la tête, tantôt les pieds du sarcophage qui présentent des dimensions dif-

férentes et que plusieurs cercueils n'ont pu être mesurés, leurs parois s'étant brisées et détachées avant l'exploration complète de la sépulture.

La remarque la plus curieuse a été faite sur le cercueil (nº 11 du plan). La pierre employée avait été celle désignée sous le nom de Vergelé (carrière des environs de Vernon). Lorsque les ouvriers eurent dégagé le cercueil et l'eurent enlevé de la fosse, ils me montrèrent qu'une croix était sculptée en dessous, aux pieds, et remarquèrent de plus que la cuve n'était pas close de ce côté. La croix, à branches égales, mesure 0 m. 58. Dans chacun des cantons, un objet a été sculpté en bas-relief, mais il est impossible de distinguer ces attributs. Toute explication qu'on chercherait à en donner ne serait, suivant nous, qu'une interprétation imaginaire. Nous nous contenterons donc d'en produire la photographie et d'émettre l'hypothèse que le sarcophage a été taillé dans un fragment de monument antique (voir pl. VI).

Monnaies. — Un moyen et un petit bronze à l'effigie de l'empereur Constantin Ier ont été trouvés, mais les R/ étaient également illisibles. Il en a été ainsi pour trois monnaies du moyen âge. Un bouton de bronze paraissant un sceau a été également recueilli, mais il est impossible de distinguer si les saillies ne sont pas des boursouflures.

Armes — Les Scramasaxes. — Trois de ces grands couteaux ont été retirés des sépultures. Deux d'entre eux étaient bien conservés; le troisième n'offrait plus que des débris de fer.

Le moins oxydé a été recueilli dans la tombe nº 14 (*Voir le plan*). Il mesure 0 m. 08 pour la poignée et 0 m. 35 pour la lame. Celle-ci était gravée de trois rainures ou sillons tracés parrallèlement au dos ; les cavités de ces sillons avaient été remplies d'un fil d'argent que l'oxydation a fait disparaître.

A PETITVILLE (SEINE-INFÉRIEURE)

N° des sarcophages	NATURE DE LA PIERRE	DIMENSIONS							ÉPAISSEUR MOYENNE DES PAROIS	OBSERVATIONS
		LONGUEUR			LARGEUR		HAUTEUR			
		à la tête	aux pieds	totale	à la tête	aux pieds	à la tête	aux pieds		
1	Pierre tendre.....	»	»	»	»	»	»	»	»	Avait été vu avant les fouilles.
2	—	0.90	0.40	2.17	0.60	0.39	0.45	0.36	0.08	Couvercle brisé.
3	—	1.35	0.66	2.01	0.60	0.45	0.50	0.40	0.09	Déjà visité.
4	Pierre de Vergelé.....	0 57	1.18	1.75	0.52	0.45	0.52	0.36	0.08	—
5	—	1.03	0.92	1.95	0.70	0.49	0.35	»	0.09	—
6	Pierre de Caumont..... ..	1.40	0.57	1.97	0.64	0.44	0.52	0.36	0.10	—
7	Pierre blanche (fragment)....	0 35	»	»	0.65	»	0.51	»	»	Fragment avec scellement.
8	Pierre de Vergelé.....	1.39	»	»	0.63	»	0.62	»	»	Gravé d'une croix sculptée fragment (les pieds manquent).
9	Pierre blanche.....	1.35	0.62	1.97	0.62	0.46	0.50	0.38	0 12	Visité.
10	—	0.85	1.29	2.14	0.57	0.37	0.51	»	0.09	Non visité.
11	Pierre tendre.....	0.85	1.29	2.14	0.57	0.37	»	»	0.06	—
12	Pierre blanche.....	0.55	1.85	1.90	0.72	0.67	0.45	0.37	0 12	Visité.

Une lance à talon portant un signe incrusté en or est sortie des dragages de la Seine en 1882. Le scramasaxe découvert à Petitville serait donc la seconde arme trouvée dans le département ayant porté une incrustation de métal précieux. Le fourreau qui la contenait avait disparu. Cependant, la chape qui en décorait l'entrée a été retrouvée. Elle était formée par une lame de bronze allant en diminuant du centre vers les extrémités réunies par un rivet. Une face, l'antérieure, portait une décoration de mappes ou entrelacs semblables à ceux tressés par les doigts du vannier (pl. VII, fig. 4). Cette partie du fourreau, assez rare, d'ailleurs, nous a paru intéressante.

Les scramasaxes se sont, du reste, montrés nombreux à Petitville; et, fait remarquable, ils ont toujours été trouvés auprès des sépultures faites, soit dans des cercueils, soit simplement près des cadavres inhumés en dehors des sarcophages de pierre.

Dans la sépulture n° 14, à côté du scramasaxe, se trouvait un couteau (*Voir le plan*) ayant 0 m. 11 de longueur de lame et 0 m. 42 pour la soie, ce qui donnait à l'arme 0 m. 152 de longueur totale.

Dans cette tombe, qui possédait le mobilier le plus complet, on a également trouvé une pince à épiler.

Pince à épiler. — Ce petit objet, qui ne mesurait que 0 m. 04 de longueur, était formé par une lamelle de bronze légèrement incurvée vers son milieu et large de 0 m. 003. Repliée sur elle-même et placée sur un mandrin, elle offrait le type si souvent reconnu dans les nécropoles franques carolingiennes.

Boucles. — Plusieurs boucles ont été trouvées au Bois-des-Tombeaux. Nous le savons par l'enquête à laquelle nous nous sommes livré; mais, dans nos fouilles, nous n'en avons recueilli que deux. La plus petite (fig. 1) est en bronze et comprend la plaque et la contreplaque décorées de torons sur les bords et de courbes en S que M. Boulen-

PLANCHE VI.

Croix cantonnée

sculptée sur le fond d'un cercueil du Bois-des-Tombeaux

à Petitville.

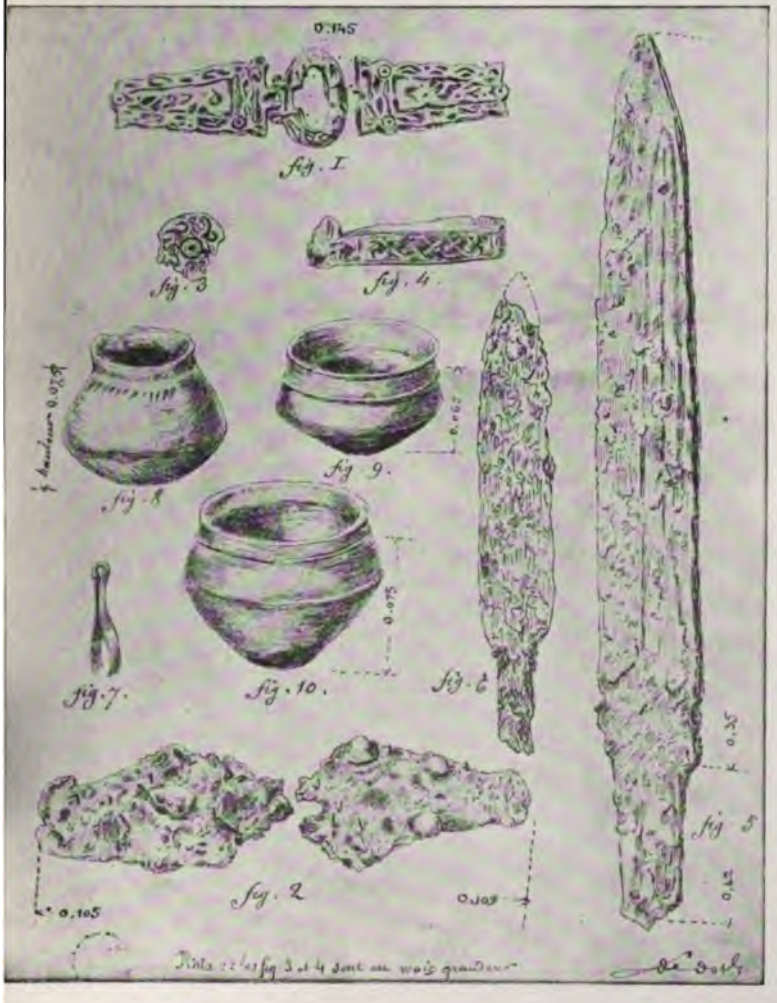

PLANCHE VII.

Objets découverts dans le Bois-des-Tombeaux, à Petitville.

ger compare à des figures de serpents déformés dont il trouve l'origine dans l'art des Scythes et des Goths (1).

La seconde plaque (fig. 2) est en fer damasquiné. Tous les ornements exécutés en argent ont disparu. Quelques traces du métal précieux se voient encore ou plutôt se devinent sur les plaques de fer dont la forme générale est celle d'un poisson. Avec cette boucle de fer on a trouvé un ornement du même métal et qui avait également reçu des incrustations d'argent.

Ces boucles sont identiques à celles reproduites dans les albums de MM. C. Boulanger, Barrière-Flavy, celui de Caranda et, en général, à celles trouvées dans les nécropoles franques carolingiennes explorées dans les départements de l'Aisne et de l'Oise.

Elles permettent d'attribuer aux VIIe et VIIIe siècles les sépultures explorées à Petitville dans le Bois-des-Tombeaux.

Fibule. — Une seule fibule a été trouvée dans la terre et en dehors des sépultures. Elle est de forme discoïde et mesure 0 m. 022 de diamètre. Cette fibule se composait ou plutôt devait être formée (puisqu'elle est incomplète) d'un bouton cylindrique en os ou en bois sur lequel était fixée l'aiguille. Ce disque était recouvert d'une feuille mince de bronze estampée (fig. 3) sur lequel se voit au centre un bouton entouré d'un cercle de petits points en relief, le tout enveloppé de quatre figures de monstres marins ou serpents déformés contournés en S et dont les membres antérieurs se terminent par des volutes. — Il semble que ces figures soient les prototypes des grotesques que Raphaël a peints aux Loges du Vatican.

Céramique. — La céramique rencontrée dans le cimetière du Bois-des-Tombeaux, à Petitville, comprend :

(1) C. Boulenger. — *Le Mobilier funéraire*, etc.

quatre petits vases à troncs de cônes opposés par leur grande base et qui donnent la forme dite en carène : type de la céramique des Francs et dont la forme fut aussi employée par les Etrusques (1).

Trois d'entre ces vases sont de poterie grise et mesurent 0 m. 06 à 0 m. 08 de hauteur. L'un est orné d'un annelet à la base du col (fig. 9), l'autre décoré d'une rangée de parallélogrammes à la partie supérieure de la panse (fig. 8). Le troisième vase, un peu plus grand que les précédents, puisqu'il mesure 0 m. 85 de hauteur et a également 0 m. 06 d'ouverture, est de couleur jaune rosé avec annelet à la base du col. C'est un type déjà vu par nous dans le cimetière franc d'Osmonville et qui appartient certainement au VIIIe siècle.

Tous ces vases étaient placés aux pieds du mort. Cependant, la sépulture (n° 14 du plan) comportait deux vases déposés l'un à la tête, l'autre aux pieds. Ils étaient certainement votifs, ainsi que l'indiquent leurs petites dimensions.

Objets divers. — Outre les monnaies, armes, boucles, fibule et objets divers décrits ci-dessus et qui caractérisent l'époque franque, il a été recueilli des débris de tuiles à rebord et un fragment de meule en poudingue, témoins indéniables de l'existence d'une station gallo-romaine dans le voisinage. Je crois devoir en fixer l'emplacement à l'ouest du Bois-des-Tombeaux, sur le point élevé de la crête où le fer de la charrue rencontre des grosses pierres.

Conclusion. — En résumé, l'exploration du cimetière de Petitville a révélé :

1° Que les inhumations les plus anciennes ont eu lieu dans des cercueils de bois ;

2° Que les sarcophages de pierre, souvent formés de

(1) Martha, *L'Art étrusque*, fig. 31.

deux morceaux pour la cuve ont pu être utilisés également dans les temps lointains et simultanément avec les cercueils de bois, mais qu'ils ont servi à des sépultures successives jusqu'à l'ère romane exclusivement ;

3° Que les armes trouvées ne sont que des scramasaxes et des couteaux et qu'elles peuvent, avec la céramique, faire remonter aux VIIe et VIIIe siècles l'époque où fut en usage la nécropole franque du Bois-des-Tombeaux ;

4° Que cette hypothèse est confirmée par les boucles et autres pièces du mobilier funéraire rencontrées à Petitville ;

5° Enfin que les monnaies, fragments de meule en poudingue et de tuiles à rebord témoignent de l'occupation du lieu à l'époque gallo-romaine et qu'en définitive on peut hasarder la conclusion que les habitants des triages du Bois-des-Tombeaux et du Pas-Griant ont pratiqué les inhumations jusqu'au jour où l'ancienne église construite au XIe siècle (1) devint un lieu de sépulture et le cimetière qui l'entourait un nouveau champ de repos.

Monnaies d'or de Criquiers. — Dans la séance du 26 mai 1908, j'avais informé la Commission qu'un petit trésor, composé de 30 monnaies d'or, avait été trouvé le 19 avril précédent à Criquiers et m'avait été présenté pour l'acquérir. *(Bull.*, t. XIV, pp. 281-282).

L'achat n'eut pas lieu, le ou plutôt les possesseurs n'ayant pas accepté l'offre de 500 francs que je leur avais faite pour 30 pièces aux effigies de Louis XII et de ses successeurs.

J'avais perdu cette affaire de vue, lorsqu'il y a quelques semaines, M. Eusèbe Facquet, charron à Criquiers, vint m'offrir d'acquérir 7 monnaies d'or qu'il me dit avoir trouvées en démolissant un mur au ha-

(1) Cochet, *op. cit.*, page 157.

meau de Morienne, commune de Sainte-Marguerite-lès-Aumale.

Je procédai comme d'habitude, c'est-à-dire que je demandai des renseignements au maire de la commune sur laquelle la découverte avait été faite. J'appris ainsi, de M. le Maire de Sainte-Marguerite, que la déclaration de M. E. Facquet était erronée, et que je devais m'adresser à son collègue de Criquiers. L'honorable M. Buée, en me répondant, m'a permis de rétablir la vérité sur la découverte.

C'est en abattant un orme sur la propriété de M. Buée, maire de la commune de Criquiers, que M. Reusse, charron, et son parent et aide, M. Eusèbe Facquet, trouvèrent, incrusté entre les racines de l'arbre, un pot en grès contenant trente monnaies d'or.

MM. Reusse et Facquet s'étaient bien gardés de prévenir de leur découverte M. Buée, le propriétaire du fonds sur lequel la trouvaille avait été faite. Néanmoins, celui-ci l'apprit, et les inventeurs furent obligés de lui verser quinze des monnaies trouvées, c'est-à-dire la moitié du trésor.

Les sept monnaies acquises pour le Musée composaient la part revenant à M. Eusèbe Facquet, et qui comprenait :

CHARLES VIII. — *A)*. Ecu au soleil (Fleur de lis). CAROLUS : DEI GRA. FRANCORU REX. — Ecu de France surmonté d'un soleil.

R). Fleurs de lis. XPS : VINCIT : XPS : REGNAT XPS : IMPERAT. Croix fleurdelisée (fr. à Paris). Poids : 3 gr. 40. — 15 francs.

LOUIS XII. — *A)*. Ecu au soleil, fleur de lis couronnée. LUDOVICUS : DEI : GRATIA : FRANCORU : REX *b*. Ecu de France surmonté d'un soleil.

R). (Fleur de lis couronnée). XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS IMPERAT : *b*. Croix fleurdelisée. Poids : 3 gr. 40. — 15 francs.

FRANÇOIS Ier. — *A)*. Ecu au soleil : FRANCISCUS : DEI : GRA. : FRANCORUM : REX : Ecu de France surmonté d'un soleil.

R). XPS : etc. IMPERAT. Croix fleurdelisée cantonnée de deux F, et de deux fleurs de lis. Poids : 3 gr. 35. — 15 francs.

Un second exemplaire. — 15 francs.

A). Ecu du Dauphiné : FRANCISCUS : DEI : GRA. : FRANCOR REX. Champ, écartelé de France, Dauphiné; en haut, un soleil.

R). XPS. VINCIT, etc. Croix fleurdelisée. Poids : 3 gr. 35. — 15 francs.

CHARLES X. — Ecu d'or. CAROLUS X. D. : G. FRANCOR REX. 1590. Ecu de France; dessus : un soleil; dessous un A. CHRISTUS REGNAT VINCIT ET IMPERAT. Croix fleurdelisée, fleuronnée (frappé à Paris). Poids : 3 gr. 35. — 25 francs.

Pièce rognée italienne : or.

Enfin, une monnaie espagnole, mais rognée et pesant 7 grammes.

M. Buée, maire de Criquiers, a fait abattre un orme voisin de celui dont les racines enveloppaient le trésor. Il ne rencontra aucune monnaie, mais s'aperçut que les arbres s'étaient développés sur les substructions d'une ancienne commanderie de Templiers. Je suis incité à croire, par suite de la monnaie d'or étrangère et de celle de Charles X, que le petit trésor de Criquiers fut caché lors des randonnées du duc de Parme et de Henri IV dans les environs d'Aumale.

Médailles françaises. — Mesdames de Cluny, avant de quitter leur couvent de Sainte-Barbe (Dieppedalle), voulurent bien m'offrir, en reconnaissance des services que j'avais rendus à leur Communauté dans l'enseignement du dessin, plusieurs médailles.

Mon désir est de vous en soumettre quelques-unes qui ont une valeur artistique ou se rapportent à des événements intéressant la ville de Rouen.

I. — Médaille en argent. D. : 53 m/m.

A). HENRICVS II FRANCORVM REX INVINCTISSIMVS *Pater Pogulli*. Buste à droite de Henri II, la tête couronnée de lauriers (1).

R). TE COMA LAVRO ET FAMA BEARVNT.

La Renommée, debout sur le devant d'un quadrige, tenant de la main droite une trompette ornée d'une bannière aux armes de France, et, de la main gauche, les rênes du quadrige dans lequel sont assises la Victoire et la Paix.

En exergue, NVTA (2) (Novare).

II. — Médaille de bronze. D. : 53 m/m.

A). LVDOVICVS XIIII. REX CRISTIANISSIMVS. (Roussel.)

R). NVLLA DIES SVB ME NATO QVE ELEC FIEDERA RVMPET.

(Exergue). — FIEDERE HELVETICO INSTAVRATO. MDCLXIII.

Expire depuis douze ans, un accord fut conclu à Soleure, le 2 décembre 1663, et la cérémonie fut célébrée dans la Cathédrale de Paris.

Suivant l'usage, le roi donna à chacun des ambassadeurs une médaille d'or frappée spécialement à cette occasion.

(1) *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, Monnaies françaises (par Paul Delaroche et Ch. Lenormant), t. I, pl. XI, n° 5.

(2) Op. cit., t. I, pl. IX, n° 1.

III. — Cette médaille mesure 58 m/m de diamètre et est de bronze doré (1).

A l'avers : VT SAPIENS ARCHITECTUS FONDAMENTUM POSUIT.

La tête du cardinal de Noailles regardant à droite.

En exergue : LUD*ovicus* ANT*onius* CARD*inalis* DE NOAILLES, DVX. PAR FRANCIÆ, ARCHIEPISCOPUS PAR*isiensis*.

R). Divo LUD/*ico* SACRUM IN INS*ula* INCHOA*tum anno* MDCLXIII, CONTINUATUM *anno* MLCCII.

L'église en construction.

Exergue : REGIS LIBERALITAS ET PAROCHIA*norum*, et, plus bas, sur une banderolle : IACOBUS LHUILLIER, PASTOR, etc.

IV. — La médaille intéresse particulièrement la ville de Rouen (2). Elle fut frappée à l'occasion de l'Hôtel-de-Ville projeté par Le Carpentier, édifice qui, on le sait, ne fut pas édifié.

Médaille bronze : D. : 42 m/m.

A). LUD. XV, CHRISTIANISS.

Le roi Louis XV regardant à droite; au-dessous, f. m.

R). AVSPICE REGE DILECTISSIMO. — La façade de l'édifice, et dans l'angle gauche : ROETTIERS.

En exergue : CIV. ROTO, BASILICA INSTAURATA MDCCLVIII.

V. — Médaille bronze. D. : 53 m/m.

(1) *Op. cit.*, t. II, pl. XXXV, page 32.

(2) Cette médaille, ainsi que la suivante, ne sont pas indiquées dans le *Trésor de numismatique*. — La construction de l'Hôtel-de-Ville de Rouen fut autorisée par lettres patentes du 8 juin 1755, enregistrées au Parlement de Normandie le 30 juillet suivant.

A). Louis XVI, roi des Français. — La tête du roi regardant à droite. Sous le cou : B. Duvivier, et en exergue : Ville de Paris.

R). J'y ferai désormais ma demeure habituelle.

Groupe dans lequel la Ville de Paris, symbolisée par une femme portant la couronne murale, indique les Tuileries à la famille royale, composée de Louis XVI, de la reine et du dauphin Louis XVII. — L'événement à la suite duquel cette médaille fut frappée, est suffisamment connu.

M. le Président remercie ses confrères d'avoir prêté leur concours à nos études, et il lève la séance à quatre heures.

A. Tougard.

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 1910

Elle ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. G. Le Breton, vice-président.

Membres présents : MM. Garreta, Lefort, Mgr Loth, Pelay, Poussier, Ruel, Vernier, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Cahingt, Deglatigny, Duveau, Lormier, Malicorne.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Correspondance imprimée. — Elle est abondamment fournie, comme il résulte de ce détail : *Bulletin archéologique du Comité,* 1909, III; 1910, I; — *Item,* historique et philol., 1909, III et IV, un fasc.; — *Bull. de la Soc... de Soissons,* V, 1908; — *Bull. de la Soc... de Langres,* 83; — *Bull. de la Soc... de l'Orne,* XXIX, III; juillet 1910; — *Bull. de la Soc... des Antiquaires de la Morinie,* 234, 1910; — *Mém. et Docum. de la Soc. Savoisienne,* XLVIII et XLIX, 1910; — *Bull... des Antiquaires de Picardie,* 1910, III; — *Bull... des Antiquaires de l'Ouest,* XXV et (1er trim. 1910) XXVI; — *Mém... des Antiq... de la Côte-d'Or,* XV, 2e et 3e, 1907-1909, in-4°; — *Annales de la Soc... de Château-Thierry,* 1909; — *Bull. de la Soc... de Semur-en-Auxois,* XXXVI, 1908-1909; — *Bull. de la Soc... de Gand,* XVIII, 3; — Deux extraits (nos 1910, 1911) du *Smithsonian Report,* pp. 677-710. Washington, 1909.

Circulaire pour le concours L. Fouché. Evreux, 15 oct. 1909; — *Bulletin du Comité des Beaux-Arts des départements*, octobre, 1910.

Correspondance manuscrite. — En ouvrant la séance, M. le Président se lève pour donner lecture de l'arrêté du 26 novembre par lequel M. le Préfet a nommé membres de la Commission M. Alfred Poussier, ancien pharmacien à Bellencombre, et M. H. Cahingt, professeur au Collège de Dieppe. Il se félicite de la présence de M. Poussier, avantageusement connu par ses explorations dans le passé. Notre nouveau confrère remercie avec émotion.

M. Cahingt remercie du grand honneur qui lui est fait par la décision de M. le Préfet, et il s'excuse sur ses devoirs professionnels de ne pouvoir assister à la séance.

Eglise Saint-Ouen. — **M. de Vesly rappelle ses anciennes démarches pour obtenir la réparation des** toitures de l'Abbatiale. Elles ont été couronnées de succès, grâce au concours de M. de la Bunodière. Il avait insisté sur le mauvais état des chéneaux, dont le bon entretien incombe à la Ville.

Dampierre-en-Bray. — *Château.* — M. Poussier a l'insigne fortune de ne pas faire son entrée à la Commission les mains vides. Il offre, en effet, à notre album une série de dessins, depuis 1820 jusqu'à nos jours, qui reproduisent cette noble demeure du XIIIe siècle, dite parfois « des Huguenots ».

« Le nom de Beuvreuil, observe M. Garreta, semblerait se rattacher à :

» David Lalouel, avocat au Parlement de Normandie, qualifié sieur de Buvreil, anobli au mois d'août

1653, fils de Jean Lalouel, écuyer, sieur de la Soudestrye et de Jeanne du Fayel, demeurant à Rouen.

» Il appartenait à la religion réformée ».

Rouen. — Rue de la Maréquerie. — Il nous gratifie également de la bonne photographie prise de cette rue en 1868 quand on lui donna le nom de rue du Docteur-Blanche. Elle avait été soigneusement conservée dans son cabinet par le docteur.

L'église d'Etretat. — Monument historique de l'Etat, et de 1re classe (1850), ce très intéressant édifice réclamait depuis longtemps des réparations. Voici le résumé des deux lettres que M. le curé d'Etretat a écrites, à leur sujet, au Secrétaire.

Vers le commencement de l'été dernier, le curé, sur l'avis du maire, adressa au Conseil municipal une demande de restauration, en insistant pour provoquer l'examen des hommes compétents.

La réponse est venue le 13 novembre, et elle conclut qu'il « n'y a pas lieu de faire de réparations », prétendant qu'un devis n'avait pas été fourni. Un argument décisif était pourtant intervenu aux fêtes de la Toussaint : car l'eau y coula dans l'église avec une telle abondance, qu'on dut ouvrir ses parapluies, et le bruit de sa chute sous le clocher empêcha d'entendre le sermon.

Çà et là, en effet, la toiture est détériorée, notamment à la jonction de la nef avec la muraille de la tour, si bien que la voûte est demeurée humide sur une longueur d'un mètre. On semble attendre le moment des grosses réparations. Pour une construction de cet âge, « ce serait, dit très bien M. le Curé, un acheminement vers la ruine ».

Il s'est produit des incidents qu'on ne peut consigner ici. Bornons-nous à la lettre où l'*Echo d'Etretat* soutient que « c'est le curé qui est obligé aux réparations ».

Soit! Le curé ne se refuse pas à payer des travaux qui ne peuvent être que provisoires ; mais il se demande, avec anxiété, si ses ressources locales pourront ensuite répondre à un entretien sérieux et suffisant.

Pour cet édifice que de grandes villes regrettent de ne pas posséder, l'efficace intervention de la Commission demeure donc la meilleure espérance.

M. le Président rappelle qu'en succédant à Maillet du Boullay, il avait eu le bonheur de prêter secours à cet admirable sanctuaire roman. Il est impossible que l'Administration supérieure ne pourvoie pas à une restauration aussi urgente, si M. le Maire expose à M. le Préfet son lamentable état.

Clocher de Valliquerville. — Il en faudrait dire autant de cette tour dont nous ne pouvons nous désintéresser. M. le Curé constate bien que l'excellent rapport de M. Lefort a été envoyé au Ministère. « Autrement dit, conclut-il, le rapport est dans les cartons, et il y restera jusqu'à ce qu'on trouve moyen de l'en tirer ».

Après une courte délibération, approuvée à l'unanimité, M. le Président conclut, en ce qui regarde l'église d'Etretat, que M. le Maire a le devoir d'écrire au Préfet une lettre alarmée pour recommander instamment le lamentable état de cet édifice, unique dans le département. Quant à Valliquerville, le recours au conseiller général d'Yvetot, qu'ont décidé le maire et le curé, est excellent ; il faudra y joindre une lettre à M. le dé-

é Quesnel qui, étant sur place, peut faire au Minis-
: une démarche décisive.

Succession Biochet. — Voici ce qu'a pu écrire, le
octobre, M. l'abbé Anthiaume au Secrétaire :

Le Nobiliaire normand doit être publié à Paris,
· le libraire normand Ern. Dumont.
Ces documents livrés, on s'occupera de la succes-
n qui ne sera pas entièrement liquidée avant un an
plus.
La Bibliothèque du Havre bénéficiera des ouvrages
'elle ne possède pas encore. Les matériaux amassés
· Caudebec par M. Biochet y seront réunis au Mu-
archéologique dont il fut le créateur.
On cite enfin des notes mss. sur un certain nombre
paroisses; et c'est sur ces notes que j'appelle l'atten-
n de notre obligeant correspondant.

Maison et rue J.-Adeline. — Notre confrère, M. G.
bosc, a souhaité (*Journal de Rouen* du 25 octobre
·nier) qu'une plaque commémorative fût apposée
· le logis où J. Adeline a passé toute sa vie, ou bien
e son nom fût donné à une rue. Serait-il donc ex-
sif de désirer, maintenant que la rue est votée, qu'on
t, en outre, sur sa maison, une inscription pour
·pétuer mieux encore le souvenir de l'artiste qui a
ɔien mérité du Rouen monumental?

La proposition du secrétaire est adoptée et sera
ımise au maire de Rouen.

M. Léopold Delisle. — Puisqu'il vient d'être parlé
ıoms de rues, M. Pelay verrait une grande conve-
nce à ce que Rouen possédât aussi sa « rue Léopold
lisle ». Cet illustre Normand, dont la réputation est

européenne, fut un des plus dévoués serviteurs de l'histoire de la Normandie, à laquelle il a consacré plus de deux cents publications. Il serait donc de toute justice que son nom fût popularisé dans la capitale de la province.

Ce vœu est appuyé avec empressement par la Commission.

M. Léon de Vesly fait plusieurs communications dans l'ordre suivant :

I. *Grands bronzes romains.* — Dans une récolte de monnaies romaines qui m'avaient été apportées par des jeunes gens de Saint-Pierre-en-Port, j'ai pu identifier deux grands bronzes assez rares.

L'un est de Faustine-Jeune ; l'autre est de Marc-Aurèle, mais a souffert, parce qu'il a été utilisé dans le jeu du palet ou « bouchon » — très en usage dans les populations de marins. — J'en donne ci-après la description : car je les offre au Musée d'antiquités. Le G. B. de Faustine est coté 30 francs, et celui de Marc-Aurèle, 20 francs, par Cohen (1re édition, t. II, pp. 356 et 594).

℞. Diva Faustina Pia. Son buste à droite, avec les cheveux ondés.

℟. Consecratio S. C. Trône derrière lequel est un sceptre placé en travers ; dessous, un paon de face regardant à droite avec la queue épanouie.

℞. Aurelius Caesar aug. Pa r f. Son buste nu à droite, avec le paludamentum et la cuirasse.

℟. T. R. Pot. xv. cos. iii S. C. Marc-Aurèle dans un quadrige au pas à gauche, tenant un sceptre surmonté d'un aigle. Cos III est quelquefois à l'exergue.

II. *Fragments de pierre tombale.* — Les fêtes de la Toussaint m'ont ramené à Saint-Saëns, et j'ai profité de

mon séjour dans cette localité pour explorer la région si riche en antiquités de toutes les époques.

Ma première visite a été pour le chantier de M. Girard, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Saëns. Cet entrepreneur, qui a démoli l'antique église et reconstruit la moderne, possède de nombreux débris de l'édifice disparu. Il a même édifié un hangar et employé les *colonnes et les chapiteaux du XIIIe siècle* pour en soutenir la toiture, suivant en cela l'exemple des habitants de Sotteville-sous-le-Val et d'Alizay, qui ont construit les portails de leurs fermes avec les colonnes de l'abbaye de Bon-Port.

Au milieu des débris amoncelés dans le chantier Girard, j'ai retrouvé les modillons du grand autel élevé dans l'église de Saint-Saëns par Millet des Ruisseaux. Les chapiteaux dorés provenant du même autel ont été déposés dans les dépendances du presbytère par M. l'abbé Cagniard, alors curé-doyen de Saint-Saëns. Mais il n'est rien resté du grand bas-relief qui décorait la contre-table du même autel.

C'est déposé contre une muraille que j'ai vu, arqué, un fragment de *pierre tombale* que M. Girard a bien voulu m'offrir pour le Musée.

Cette dalle a été arrachée sans aucune précaution des pierres qui l'enveloppaient, et de ce fait a été brisée et détériorée. C'est ainsi que les inscriptions de la bordure ont disparu. Néanmoins, quoique les noms des personnages dont elle recouvrait la sépulture ainsi que les dates de leur décès aient disparu, elle offre encore un certain intérêt documentaire.

Elle mesure 0 m. 90 de hauteur sur 0 m. 55 de largeur, et laisse voir la partie décorative, qui se composait d'un tableau sur lequel est tracée une arcade géminée dont les arcs reposent latéralement sur des colonnes à chapiteaux godronnés, et au centre sur un modillon ou cul-de-lampe.

Sous l'arcature de droite, l'effigie du mari est bien con-

servée; trop effacée et mutilée, on devine plutôt qu'on ne distingue l'effigie de la femme. Car on se trouve certainement en présence d'une dalle tumulaire d'un riche bourgeois et de son épouse, ayant reposé dans un même tombeau. Le mari est représenté la tête nue, appuyée sur un coussin. Les cheveux sont bouclés et la barbe longue. Il est vêtu du pourpoint, porte le haut-de-chausses, et est enveloppé dans un large manteau qui ne laisse apercevoir que les mains jointes dans l'attitude de la prière.

Quoique le chapiteau de la colonnette soit godronné, l'annelet, indiqué vers le tiers de la hauteur, arrête le brin de lierre, dont les spirales enveloppent la base de la colonne, etc... Tous ces caractères semblent indiquer que la sépulture peut être datée de la seconde moitié du XVIe siècle. On pourra objecter à cette attribution les lettres gothiques dont les traces du mot DECEDA sont encore lisibles. L'épigraphie lapidaire est souvent en contradiction avec l'époque où les monuments ont été élevés : c'est ainsi, par exemple, qu'à la cathédrale de Rouen, les inscriptions du tombeau des d'Amboise sont en capitales antiques, tandis que sur le mausolée de Brézé, élevé trente ans plus tard, se voient des caractères gothiques sur les socles des vertus cardinales, ainsi que sur les grandes plaques de marbre portant les condoléances de Diane de Poitiers.

III. *Figurine de Vierge et boucle religieuse.* — C'est dans les environs de Saint-Saëns, aux Hayons, que M. Lamulle m'a dit, continue M. de Vesly, avoir trouvé la boucle et la statuette en bronze dont je vous soumets des estampages.

1° *Statuette de la Vierge.* — C'est plutôt une icône qu'une statuette, cette image en bronze de Marie, en relief sur une face et présentant un méplat avec agrafe de suspension sur l'autre.

La Vierge est couronnée et vêtue d'un manteau à la forme rigide. Il ne s'écarte que pour laisser saillir les avant-bras afin de présenter l'Enfant-Dieu. Le groupe repose sur une tête de chérubin aux ailes éployées et se termine par un demi-disque ou cachet.

Cette statuette, que je rapporte au style Louis XIII, a dû appartenir aux pendeloques d'un chapelet. M. Lamulle m'a affirmé qu'il l'avait recueillie en ramassant des silex taillés, ainsi que la boucle que je décris ci-après :

Boucle en bronze avec inscription. — Dans le même hameau des Hayons qu'explorent MM. Lamulle frères, ils ont également recueilli une boucle en bronze de forme circulaire et de 0 m 045 de diamètre. Cette boucle, qui est encore munie de son ardillon, porte cette curieuse inscription inscrite en relief : ✠ MATER DEI MEMENTO ORA.

Les premiers mots MATER DEI MEMENTO sont très lisibles ; mais il y a trois lettres très difficiles à remplacer. Forment-elles l'abréviation ROX ? Mais dans ce cas que signifierait-t-elles ?... Enfin, le mot ORA est parfaitement lisible.

J'ai interrogé plusieurs ecclésiastiques pour apprendre s'ils ne trouvaient pas dans l'office de la Vierge Marie une invocation se rapprochant de celle inscrite sur la boucle des Hayons. Leurs réponses ont été négatives. Peut-être quelque savant épigraphiste trouvera-t-il le mot effacé. Toujours est-il que la boucle que je viens d'étudier a été trouvée dans une sépulture ou plutôt en creusant dans un herbage, ainsi qu'a fini par me l'avouer M. Lamulle (débitant au Quesnay, commune de Saint-Saëns).

Ce ne serait pas la première découverte de cette nature faite dans un tombeau (1). M. J.-M. Thaurin a collectionné des boucles par lui trouvées dans le sol de notre vieille capitale. On peut les voir groupées dans la vitrine (salle

(1) Collection Thaurin.— Galerie Langlois, vitrine n° 109 (Musée des Antiq., salle Langlois).

Langlois] du Musée d'antiquités, où, sous la désignation de « Fibules », elles établissent leur filiation avec les boucles et agrafes de l'époque franque.

Les boucles ou fibules du moyen âge peuvent être rangées en trois catégories spéciales : 1° les boucles simples; 2° les boucles incrustées de métaux précieux; 3° les boucles à inscriptions.

Je ne parlerai pas des premières : elles ont à peu près le même diamètre et la même forme pendant tout le moyen âge; pour les secondes, il est souvent difficile, pour ne pas dire impossible, de décrire ces agrafes sur lesquelles deux métaux différents en contact ont produit une oxydation qui a fait disparaître le dessin. Je vais enfin décrire les boucles à inscriptions. Les légendes de celles-ci sont très variables. Quelques-unes n'emploient les lettres que comme une simple ornementation. Telle la boucle recueillie, en 1867, dans le cimetière de l'église Saint-Sauveur (1), et sur laquelle la syllabe MV, plusieurs fois répétée ainsi, a donné cet ornement appelé « frette ». Cependant, la majorité des inscriptions sont des invocations à Marie. Le moyen âge a vu se développer la dévotion à la Mère du Christ : n'est-elle pas l'intermédiaire désignée entre l'humanité et la divinité? Femme, elle appartient à la grande famille humaine, et sa maternité la rapproche de Dieu! Aussi, lit-on sur la boucle des Hayons : MATER DEI; et, sur une autre fibule, trouvée dans une sépulture de l'église... AVE REGINA COELORUM — AVE DOMINA (2).

On a cru que les boucles faisaient partie du costume monastique, ou qu'elles se trouvaient particulièrement dans les tombes des moines (3). C'est une hypothèse qu'il faut abandonner, puisque des inscriptions galantes ont été recueillies par M. J. Thaurin, et il me suffira de citer celle-

(1) *Ibidem*.

(2) Abbé Cochet, *Répertoire arch.* (Voir Auffay et Cim. de St-Ouen).

(3) Collection Thaurin, *Ibidem*.

ci : MA MIE TROP VOS EIME (*sic*), qu'on peut voir sur une fibule retirée d'une sépulture de Saint-Martin-sur-Renelle en mai 1868.

La loi que paraît établir la mensuration serait celle-ci : Les boucles ou fibules augmentent de diamètre en se rapprochant de notre époque, c'est-à-dire qu'une boucle est petite dans le bas moyen âge et qu'elle est relativement grande vers l'époque de la Renaissance.

IV. *Les boucles d'oreilles d'hommes.* — L'étude des boucles trouvées dans les sépultures du moyen âge m'amènent à entretenir la Commission du port des *boucles d'oreilles par les hommes ;* car c'est une coutume qui va disparaître des localités où elle était en usage.

Il y a une quarantaine d'années, nous avons remarqué dans une fête de compagnonnage qui se tenait non loin de l'Observatoire, à Paris, et au milieu des rubans dont étaient ornés les chapeaux, que les hommes avaient de larges anneaux aux oreilles. — Quelques mois plus tard, je fis la même constatation dans un bal de la rue Montmartre.

Ce fut donc un fait acquis pour moi, que les ouvriers portaient des boucles d'oreilles avec les emblèmes de leurs corporations. La guerre et la Commune arrivèrent, et j'avais complètement oublié les « Compagnons du Devoir » et leurs insignes, lorsque mon attention se trouva de nouveau appelée sur les ornements symboliques que portent suspendus à leurs oreilles les ouvriers de la presqu'île de Tourville, près Elbeuf.

Il ne s'agissait plus là d'ouvriers embrigadés — syndiqués, selon le qualificatif moderne — ni des Compagnons du Tour de France, mais bien d'artisans, de simples villageois ignorants, ou presque, des formules des associations. Je me livrai à une enquête qui me révéla deux motifs principaux : La mode ou l'usage ; un préservatif contre les

maux d'yeux. Celui-ci n'est pas justifié, ou du moins la Faculté n'y croit guère.

Quant à la mode, elle a été certainement inspirée par l'emploi que les ouvriers urbains faisaient des boucles d'oreilles pour se reconnaître dans les diverses corporations.

C'est ainsi que dans les communes de Tourville, de Cléon, de Freneuse et Saint-Aubin, on vit les mariniers porter l'ancre découpée dans l'anneau d'or qu'ils suspendaient à leurs oreilles; les tisserands eurent la navette comme emblême; le menuisier et le charron l'établi, le compas et la hache; les charpentiers avaient les mêmes outils, mais diversement groupés. Les valets de ferme portaient, découpés, une charrue attelée et son conducteur.

Les trois boucles que j'ai dessinées, grâce à la bienveillance de leurs propriétaires (1), suffiront pour montrer les dimensions de ces boucles d'oreilles ainsi que les symboles en usage.

Elles indiquent de plus que les hommes qui les portent *encore* appartenaient à la génération de 1830, et que la coutume dut être abandonnée aux environs de 1850, puisque les hommes âgés aujourd'hui de soixante ans n'ont plus les oreilles perforées pour suspendre au lobule l'anneau symbolique ou guérisseur.

V. *Robinet en cuivre du XVIe siècle.* — Dans les caves du vieux château d'Houlbec (Eure), dit en terminant M. de Vesly, M. le comte de Postis procède à des fouilles pour déterminer l'emplacement primitif du castel ancestral. Dans ce travail, M. de Postis a fait plusieurs découvertes intéressantes La plupart regardent les environs de Bourgtheroulde, et, parmi les objets retirés des fouilles, j'ai acquis, pour le Musée, une chantepleure ou robinet de

(1) MM. Lebailleur, Edmond; Lebailleur, Jean-Jacques; Auvard, Jacques-Auguste, tous trois habitants de Fréneuse.

cuivre, qui peut dater des dernières années du xve siècle.

Cet objet assez rare tire surtout son intérêt de sa forme décorative. C'est ainsi que le dégorgeoir se termine par une tête de chimère ou de gargouille et que la clef donne la silhouette de la fleur de lis héraldique de cette époque. Nos chantepleures modernes ont modifié ce système, mais l'ont conservé, et il est intéressant de constater cette modification. Il n'est pas jusqu'aux petits trous dont est perforée la partie du robinet en contact avec le liquide du tonneau, qui n'indique le soin qu'avaient nos pères d'obtenir des boissons clarifiées.

A propos de Saint-Saëns, M. le Président fait observer qu'un ancien vitrail où se remarque une anomalie dans le pectoral du Christ, ne le doit pas à une fantaisie de l'ancien verrier, mais à un accident dans la reconstitution de la fenêtre.

Sur quoi M. de Vesly signale la disproportion que présente la Vierge-Mère dans certaines verrières où le sein qui allaite l'Enfant-Dieu est gonflé à l'excès, tandis que l'autre est à peine visible. M. Pelay croit même avoir lu que ce dernier est parfois entièrement omis.

Enfin, le secrétaire communique ces deux notes :

Les épaves du Calvaire de Sotteville. — L'épreuve des inscriptions inaugurales, offerte par le secrétaire aux archives paroissiales, a été accueillie avec reconnaissance. Il faut surtout noter ici les informations complémentaires dont elles ont été l'occasion, d'autant plus que la destruction remontant à plus de vingt ans, on pourrait croire, surtout après le trouble causé par la Séparation, qu'il n'en subsiste plus aucun vestige.

Le Calvaire menaçant ruine, la Préfecture en avait fait demander à la Fabrique la restauration. Ce travail

allait s'enlever, quand une nuit la croix fut violemment abattue. M. le curé Cousin s'empressa d'en recueillir à l'hôtel un chapiteau. Mais le presbytère ayant été désaffecté, M. le chanoine Maurice, curé actuel, les en a retirés pour les installer dans son nouveau domicile, où ils servent de soubassement à une bonne statue de la Sainte-Vierge, qui provient de la précédente église. Cette statue, offerte au curé par le maire, a été portée sur l'inventaire par MM. de Vesly et Garreta.

Il y a mieux encore : en effet, le Christ, qui était vraiment l'âme de l'édicule, orne toujours le fond de l'église paroissiale, où M. le curé Fontaine l'a fixé. C'est que, indépendamment de leur mérite archéologique, le clergé ne saurait se défendre d'un véritable culte pour ces débris vénérés.

Numismatique locale. — Un douzain inédit (frappé à Beauvais) du cardinal de Bourbon, Charles X, archevêque de Rouen, vient d'être présenté à la Société française de Numismatique. (*Univers*, 16 décembre.)

M. le Président remercie nos confrères d'avoir en bon nombre répondu à son appel malgré la vente de Bellegarde, et il lève la séance. Il est quatre heures moins le quart.

A. Tougard.

PRINCIPALES MATIÈRES DU BULLETIN

Pages

. — Régiment de la Calotte 146, 183
Albums de la Commission 150, 222
Vestiges archéologiques.....152, 194
Cadastre archéologique..... 157
Cercueils de pierre.....158, 180, 184, 192, 205
Cimetière franc de Fontenil 162
Astrolabe de Béthencourt.....178, 263
Chapelle de l'ancien Hôtel-de Ville 181
Fontaine d'Aréthuse 182, 189

I. — Monnaies anciennes..... 186
Inscription funéraire..... 187
Dodécaèdre 190
Membres décédés... .....191, 203

I. — Lillebonne, informations variées.....193, 212, 233
Monnaies diverses..... 195
Fontenelle (chanoine) 199
Barbier de Montault (Mgr)... 202

'. — Amphithéâtre gallo-romain de Rouen 205, 233
Cheminée de Lisieux..... 206
Jetons rouennais 209
Trésor de Monville..... 211
Drapeau révolutionnaire de Martincamp..... 214

'. — Clocher de Valliquerville.....225, 282
Impostes 227
Le Logis et l'Œuvre (J. Adeline).....231, 283
Château de Philippe-Auguste 233
Cimetière franc de Petitville..... 265
Criquiers. Monnaies d'or..... 273
Médailles françaises..... 276

. — Eglise d'Etretat..... 281
Rue L. Delisle 283
Saint-Saëns. Antiquités diverses..... 284
Boucles d'oreilles d'homme..... 289

S44C82
14-15.2
1906-10
STK

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305